This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Royou
DA

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS PHARAMOND

JUSQU'A LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

DU RÈGNE DE LOUIS XVIII;

PAR J. C. ROYOU.

TOME SIXIÈME.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

PARIS.

LE NORMANT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, N° 8, ET QUAI DE CONTI, N° 5.

MDCCCXIX.

HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÈME RACE.

LOUIS XV.

1715.

Ce prince, troisième fils de Louis, duc de Bourgogne, et de Marie-Adélaïde de Savoie, étoit né le 15 février 1710. Le testament de Louis XIV, son bisaïeul, donnoit au duc d'Orléans la régence qui sembloit lui appartenir de droit, puisqu'il étoit le présomptif héritier de la couronne, si la renonciation de Philippe V étoit pour ce monarque un titre d'exclusion. Dans tous les cas, tandis que Philippe résideroit en Espagne, il paroissoit impossible qu'il fût régent du royaume de France.

Le duc d'Orléans, né à Saint-Cloud, le 4 août 1674, de Monsieur, frère de Louis XIV, et de Charlotte, fille de l'électeur Palatin,

1715. se nommoit Philippe comme son père. La nature avoit tout fait pour lui; avec une figure agréable, elle lui donna des dispositions à tout, et la plus heureuse facilité. Il fut brave, généreux et affable. D'abord il eut un précepteur du plus grand mérite; mais son malheur et celui de la France voulurent que son éducation s'achevât sous la direction de Dubois, l'homme le plus corrompu, peut-être, de son siècle. Il gâta le cœur de son élève. Louis XIV, qui connoissoit parfaitement son neveu, le caractérisa très-bien en l'appelant *un fanfaron de crimes.* Sa mère l'apprécia aussi on ne peut mieux, lorsqu'elle dit « *qu'il avoit tous les talens, excepté celui » d'en faire un bon usage;* » et l'une de ses maîtresses, jugeant très-mal à propos de tous les princes par le régent, osa lui dire, en plein souper, « que Dieu, après avoir créé l'homme, » prit un reste de boue, dont il forma l'âme » des princes et des laquais. » Ce mot, *vrai ou faux* (1), dit l'auteur des Mémoires se-

(1) *Vrai ou faux* montre dans quel esprit de causticité sont écrits ces Mémoires de Duclos, qui passe néanmoins pour un historien véridique, autant que la manie de fronder permet de l'être. On n'en peut donc faire usage qu'avec la plus grande circonspection; et il en faut encore

crets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, loin de fâcher le régent, le fit beaucoup rire; il lui parut plaisant. Dans un moment où le bruit s'étoit répandu que Philippe V, désespérant de sa fortune, devoit quitter l'Espagne pour régner sur les possessions qu'elle avoit dans l'Inde, des Espagnols jetèrent les yeux sur le duc d'Orléans pour le remplacer. Il se crut en droit de se prêter ouvertement à des intentions qui lui parurent légitimes et louables. La méchanceté supposa qu'il ourdissoit des complots pour détrôner Philippe. On fut sur le point de l'arrêter en France. Echappé aux suites de cette calomnie, il fut en proie à une autre bien plus cruelle, et qui lui fit courir de nouveaux dangers. La duchesse de Bourgogne mourut le 12 février 1712; le duc, son époux, six jours après (le 18), et leur fils, le duc de Bretagne, le 8 mars suivant. On ne regarda point comme naturelles ces trois morts arrivées en moins d'un mois. Les soupçons d'empoisonnement furent presque universels, et tombèrent sur

1715.

---

bien plus à l'égard de ceux de Saint-Simon, qui sont une satire presque perpétuelle. On a dit de ce duc, qu'il n'estimoit dans l'Etat que la noblesse; dans la noblesse, que les pairs, et parmi les pairs, que lui.

1715. le duc d'Orléans. On ne voulut pas voir qu'il n'avoit aucun intérêt du moins à la mort de la duchesse de Bourgogne, et que celle du duc et de son fils le duc de Bretagne eût été un crime inutile, à moins qu'elle ne fût suivie de celle du nouveau dauphin (depuis Louis XV), et du duc de Berri qui vécut encore plus de deux ans, et dont le décès ne paroît pas avoir renouvelé les soupçons conçus en 1712. Le duc d'Orléans auroit eu de plus à redouter la concurrence de Philippe V, comme nous le verrons dans la suite. Le public ne s'arrêta point à ces considérations, et la rumeur fût si générale, que le duc, désespéré, se jeta aux genoux du roi pour le supplier de permettre qu'il se constituât prisonnier jusqu'à ce que la calomnie fût prouvée. Le roi rejeta sagement ce parti conseillé par le désespoir. Les mœurs du duc, dit l'historien de ce prince, et diverses circonstances, sembloient donner quelque poids aux rumeurs publiques; mais la vie de Louis XV en a démontré complétement la fausseté.

Le lendemain de la mort de Louis XIV, à dix heures du matin, le duc d'Orléans se rendit au palais; le duc de Guiche-Grammont, qui lui étoit dévoué, en avoit fait occuper les avenues par les Gardes-Françoises dont il

1715.

étoit colonel, et des officiers, avec quelques soldats d'élite, tous en habits bourgeois, se répandirent dans la salle. Philippe prétendit que le roi lui avoit dit en mourant : « J'ai fait » les dispositions les plus sages ; mais comme » on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque » clause qui ne soit pas bien, on la changera. » Ce sont, ajouta-t-il, ses propres termes. » Ils doivent paroître bien extraordinaires de la part d'un monarque aussi absolu. « Je suis » donc persuadé que suivant les lois du » royaume, suivant les exemples de ce qui » s'est fait en pareilles conjonctures, et la » destination même du feu roi, la régence » m'appartient; mais je ne serai pas satisfait, » si à tant de titres qui se réunissent en ma » faveur, vous ne joigniez vos suffrages et » votre approbation. » Il promit d'avoir égard aux conseils et aux sages remontrances du parlement. C'étoit l'attaquer par son côté foible. Il demanda qu'après la lecture du testament, on délibérât d'abord sur le droit que lui donnoient sa naissance et les lois du royaume ; ensuite sur celui que cet acte y pouvoit ajouter. Sa contenance ne parut pas d'abord très-assurée ; il se remit bientôt en voyant la disposition des esprits en sa faveur. Le testament fut lu avec rapidité, d'une voix trop basse

1715. pour être entendu. Cet acte ne nommoit point de régent; il établissoit un conseil de régence, dont le duc d'Orléans devoit être le chef; la personne du roi étoit mise sous la tutelle et la garde de ce conseil, et la surintendance de son éducation, confiée au duc du Maine, avec le commandement des troupes de la maison du roi. Après la lecture de ce testament, on opina dans la forme indiquée par Philippe; on décida que la régence lui appartenoit avec toutes les prérogatives qui naturellement y sont attachées. C'étoit annuler la principale disposition du testament. Personne, pas même le duc du Maine, n'osa le soutenir. Après ce premier succès, Philippe leva la séance; elle fut reprise le soir; alors ce prince parla en maître, et fit décider tout ce qu'il voulut. Le duc du Maine fut exclu de la fonction de chef du conseil de régence; elle fut donnée au duc de Bourbon. Il étoit juste, à la vérité, qu'un prince du sang fût préféré à un fils naturel. On laissa cependant au duc du Maine la surintendance de l'éducation du roi, mais non le commandement des troupes de sa maison; ce commandement eût, en quelque sorte, élevé autel contre autel. L'autorité entière sur ces troupes, même sur celles qui gardoient le roi, dé-

meura au régent. Le duc du Maine, se voyant par là sans pouvoir, demanda, en conservant la surintendance de l'éducation du roi, à être déchargé de sa garde ; ce qui lui fut accordé sans difficulté. Le régent se trouva ainsi maître absolu des affaires, et de la personne du jeune monarque ; et ce qui peint bien l'inconstance des peuples, Philippe qu'ils détestoient peu auparavant, devint tout à coup l'objet de leur affection et de leurs espérances.

1715.

Il commença par justifier ces sentimens. Tous ceux qui étoient détenus en vertu de lettres de cachet, et ne se trouvoient coupables d'aucun crime réel, et c'étoit le plus grand nombre, furent mis en liberté. On distinguoit parmi eux les infortunés que le jésuite Letellier, confesseur de Louis XIV, et fanatique atroce, avoit fait enfermer comme récalcitrans à la bulle *Unigenitus*.

A la place des ministres ou secrétaires d'Etat, le régent nomma des conseils, annonçant par l'édit de création, que cette forme administrative avoit été projetée par le duc de Bourgogne, et déjà pratiquée en France durant plusieurs règnes. Le 12 septembre, Louis vint se faire reconnoître dans un lit de justice, et le 15, une déclaration de ce prince rendit au parlement de Paris, à la chambre

1715. des comptes et à la cour des aides, *l'ancienne liberté* qu'ils avoient de faire des remontrances sur les lois. On leur prescrivit le terme de huit jours. On ne dit point, comme dans l'ordonnance de 1667, qu'après ce délai, les lois seroient tenues pour enregistrées, mais seulement « qu'il y seroit pourvu, ainsi qu'il » appartiendroit. »

L'intérêt personnel du régent, et la corruption de Dubois, qui avoit toute sa confiance, et qui étoit vendu au ministère britannique, dont il devint le pensionnaire, ces deux causes réunies changèrent toute la politique du cabinet de Louis XIV. Ce monarque n'avoit jamais cessé de travailler au rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre. L'ambassadeur de ce pays, en France, étoit le lord Stairs, homme d'une audace qui alloit quelquefois jusqu'à l'impertinence, et qui, ayant parlé sur ce ton à Louis XIV, en reçut cette réponse : « J'ai toujours été le maître chez » moi, quelquefois chez les autres; ne m'en » faites pas ressouvenir. » L'anecdote est contestée par Voltaire; mais elle n'en paroît pas moins certaine. Ce même ambassadeur reçut une leçon plus sévère du marquis de Torci, secrétaire d'Etat, devant lequel il parloit de Louis XIV avec indécence : « Monsieur l'am-

» bassadeur, lui dit-il, tant que vos inso- 1715.
» lences n'ont regardé que moi, je les ai
» passées pour le bien de la paix; mais si dé-
» sormais, en ma présence, vous vous écar-
» tez du respect dû au roi, je vous ferai jeter
» par les fenêtres (1).» Cet ambassadeur, 1716-17.
secondé par Dubois, persuada au régent que
le roi Georges et lui se trouvoient, à peu
près, dans la même position; il convenoit
que son maître devoit être regardé par les
Stuarts comme un usurpateur; mais si
Louis XV venoit à mourir, le roi d'Espagne,
malgré sa renonciation, ne regarderoit pas
d'un autre œil le duc d'Orléans: d'où il con-
cluoit qu'un réciproque intérêt sembloit exiger
l'alliance du régent et du monarque anglois.
Un parti s'étant formé en Ecosse pour le pré-
tendant Jacques III, plus connu sous le nom
de chevalier de Saint-Georges, ce prince
résolut d'y passer. Depuis le traité d'Utrecht,
il résidoit au château de Commerci, dans le
duché de Bar. S'étant déguisé, il se rendit à
Chaillot, d'où il devoit aller s'embarquer en
Bretagne. Stairs tenta de le faire assassiner à
Nonancourt. Les assassins furent pris et relâ-
chés par ordre du régent, qui désiroit néan-

(1) Duclos.

1716-17. moins, au fond du cœur, le succès de l'entreprise du prétendant; mais son expédition n'en eut aucun. N'ayant pu s'embarquer en Bretagne, où il étoit extrêmement surveillé, il passa la mer à Dunkerque, arriva trop tard en Ecosse, y trouva son parti vaincu, et eut beaucoup de peine à regagner la France. Stairs exigea qu'il en fût chassé. Le malheureux prince alla se réfugier dans la ville papale d'Avignon. Cette extrémité, si fâcheuse pour nous, n'étoit que l'exécution du traité d'Utrecht, et la suite d'une guerre malheureuse.

C'est principalement à cette guerre de la Succession qu'il faut attribuer l'état misérable de nos finances au commencement de ce règne. Louis XIV laissoit deux milliards soixante-deux millions de dettes, qui équivalent à plus de quatre milliards de ce temps-ci, puisque le marc d'argent qui est (en 1819) à cinquante-deux francs, et un peu au-delà, ne s'élevoit alors qu'à vingt-six livres dix sous. Le duc de Saint-Simon proposa la banqueroute, autorisée par les Etats-Généraux. Le régent ne voulut ni banqueroute, ni Etats-Généraux. On commença par refondre les monnoies; ce qui procura du bénéfice au trésor, et encore plus à l'étranger, lequel acheta beaucoup de nos

anciennes monnoies qu'il fabriqua au nouveau titre : ce fut une perte pour l'Etat. Ensuite on vérifia toutes les créances sur le gouvernement. Une immensité fut trouvée vicieuse, ou enflée. Cette opération, connue sous le nom de visa, éteignit trois cent trente-sept millions de créances, ou plutôt de prétentions; elle fit de plus connoître des déprédations de tout genre, et donna l'idée d'une chambre de justice, qui fut érigée au mois de mars, pour faire le procès à ceux qui avoient commis des malversations financières : le nombre en étoit grand. Quelques uns subirent la peine des galères ou du pilori : un seul concussionnaire fut pendu dans la province; quatre cents personnes furent condamnées à des taxes qui s'élevèrent à une somme de cent quatre-vingt millions; l'avidité des courtisans dévora plus de la moitié de cette somme immense. Le président de la chambre s'étant approprié de la dépouille d'un traitant, des seaux d'argent destinés à faire rafraîchir le vin, fut surnommé garde des sceaux. Les gens en crédit vendoient leur protection à ceux qui étoient condamnés. Un de ceux-ci ayant été taxé à douze cent mille francs, un protecteur offrit de l'en faire décharger pour cent mille écus. On lui répondit : « Je vous rends grâce, j'ai fait marché

1716-17.

1716-17. » avec Madame........ pour cinquante mille. »

Cette triple opération de la refonte des monnoies, du visa, et de la chambre de justice n'ayant pas produit des ressources suffisantes pour faire cesser l'embarras des finances, le régent écouta les projets d'un Ecossois, nommé Law, ou Lass, espèce d'aventurier, né à Edimbourg. Il fut autorisé par un édit du 2 mai 1716, à établir une banque composée de douze cents actions, de trois mille francs chacune; il méditoit des opérations bien plus vastes; ce n'étoit là qu'un essai dont le succès fut tel qu'il séduisit le public, et le précipita dans le piége tendu par cet étranger; son funeste système ébranla le royaume jusque dans ses entrailles.

Il étoit alors agité, mais légèrement, par la querelle des princes du sang et des légitimés. Le duc de Bourbon (petit-fils du grand Condé), le comte de Charolois, frère du duc, et le prince de Conti, adressèrent au roi une réclamation contre l'édit et la déclaration qui donnoient au duc du Maine et au comte de Toulouse la qualité de princes du sang, et le droit de succéder à la couronne; les pairs, de leur côté, demandèrent qu'on ôtât aux légitimés le rang intermédiaire qui leur avoit été accordé par l'édit de 1694, et qu'ils n'en

eussent d'autre que celui de leur pairie. La duchesse du Maine, sœur du duc de Bourbon, ne pouvant soutenir la pensée de la dégradation de son mari et de ses enfans, et surtout humiliée de la réclamation des pairs, forma une cabale dans la noblesse, et lui persuada aisément que la prétention des ducs de faire un corps particulier au-dessus d'elle, lui étoit injurieuse. Six des plus considérables d'entre les gentilshommes remirent au régent un mémoire contre les ducs. Ce prince les reçut fort mal; alors, trente-neuf autres, excités par la duchesse du Maine, présentèrent au parlement une requête qui tendoit à ce qu'une affaire, concernant la succession à la couronne, fût renvoyée aux Etats-Généraux. Cette démarche étoit illégale. Un si petit nombre de membres n'avoient aucun droit de parler au nom de leur corps, dont ils ne tenoient aucune mission. Philippe usa de diligence et de fermeté : une décision du conseil de régence, du 1er juillet 1717, annula l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, et ôta aux légitimés la qualité de princes du sang, dont les honneurs seulement leur furent conservés.

Le duc du Maine, d'un naturel doux et timide, borna sa douleur à des gémissemens sur sa disgrâce; la duchesse ne songea qu'à la

1716-17. réparer. Le régent ne put manquer d'être instruit de ses dispositions. Il avoit en Espagne une autre ennemie en la personne de la reine, nièce du duc de Parme, et seconde épouse de Philippe V. Cette ambitieuse princesse, qui gouvernoit absolument le roi, étoit gouvernée par Albéroni, qui fut bientôt cardinal, et premier ministre. Ce prêtre turbulent avoit entrepris de changer la face de l'Europe. Un de ses projets étoit de procurer en France, à son maître, d'abord la régence, puis la couronne, parce qu'on croyoit à la cour de Madrid la santé de Louis XV si foible, qu'on y regardoit sa fin comme prochaine. Le régent voulut se procurer des appuis contre ses ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. Dubois, que ce prince, bravant le scandale, et oubliant la promesse par lui faite à sa mère de ne pas l'employer, avoit introduit dans le conseil, fut envoyé à Londres, pour y négocier un traité de triple alliance, entre nous, l'Angleterre et la Hollande. Il passa ensuite à La Haye, où l'arrangement fut signé; son objet principal étoit de garantir la succession à la couronne de France suivant les traités, et à celle de la Grande-Bretagne, dans la ligne protestante. Louis XV promettoit d'engager le prétendant à passer les Alpes. Chacune des puissances contrac-

tantes s'obligeoit à refuser tout asile aux re- 1716-17.
belles des deux autres, et à se donner des secours mutuels contre eux. La participation de la Hollande à un arrangement auquel cette république n'avoit point d'intérêt, ne put être qu'un acte de complaisance envers le gouvernement françois et anglois : l'empereur accéda bientôt à ce traité, qui alors fut connu sous le nom de Quadruple Alliance.

1718. Le duc du Maine s'étoit opposé dans le conseil à une confédération formée en quelque sorte contre lui. Ce fut un motif, ou un prétexte pour aggraver l'humiliation qu'on lui avoit déjà fait subir. Philippe étoit mécontent aussi du parlement; cette compagnie s'étoit montrée favorable à la cause des légitimés; elle avoit disputé le pas au régent dans une procession; avant d'enregistrer la suppression du dixième, elle s'étoit cru permis de demander l'état des revenus et des dépenses du roi; enfin, par un arrêt du 12 août, elle avoit proscrit une mesure adoptée par Philippe, qui faisoit verser les deniers royaux dans la banque de Lass, et elle avoit défendu à tous les étrangers, même naturalisés, de se mêler du maniement de ces deniers. Par là, le parlement arrêtoit toutes les opérations de la banque. Il avoit même commencé à ins-

1718. truire secrètement le procès de Lass, se proposoit de le terminer en deux heures après qu'il se seroit saisi du coupable, de faire pendre l'Ecossois dans la cour du Palais, les portes fermées, et de les faire ouvrir ensuite pour donner au public un spectacle qu'il savoit devoir lui être agréable. Le régent, instruit de ce projet, se vengea tout à la fois du parlement et du duc du Maine. Le 26 août, il fut tenu un lit de justice dans lequel on lut différens édits, dont l'un défendoit au parlement de prendre connoissance des affaires d'Etat; l'autre déclaroit que huit jours après la présentation d'une loi elle seroit tenue pour enregistrée; un troisième portoit qu'à la sollicitation des pairs, le duc du Maine et le comte de Toulouse seroient privés du rang et des prérogatives que Louis XIV leur avoit accordés dans le parlement et ailleurs, et qu'ils ne siégeroient qu'après tous les pairs de France, excepté ceux d'une création postérieure à l'édit de 1694. Néanmoins, par une considération particulière pour le comte de Toulouse, le roi lui laissoit les honneurs dont il avoit joui; mais non transmissibles (1). Ce fut d'Argenson, excellent lieutenant de police, à qui l'on venoit

(1) Une déclaration de 1723 replaça le duc du Maine

de donner les sceaux (1), qui porta la parole dans cette circonstance; ce qu'il fit avec beaucoup de vigueur. Le premier président demanda la communication des édits qui venoient d'être lus, pour en délibérer. On lui répondit « que le roi vouloit être obéi, et obéi sur-le-» champ. » Dans la même séance, la surintendance de l'éducation de Louis fut enlevée au duc du Maine, et conférée au duc de Bourbon. Le lendemain 27, le parlement s'assembla pour protester contre ce qui s'étoit passé au lit de justice. Quelques membres s'expliquèrent apparemment avec une vivacité qui fut révélée par quelque délateur de la compagnie; on enleva dans la nuit, et l'on envoya en exil un président et deux conseillers. Le parlement suspendit ses fonctions un seul jour; il reçut ordre de les continuer, et se soumit. Au bout de deux ou trois mois, le régent rappela les exilés.

1718.

Mais d'autres orages se préparoient. Le royaume fourmilloit de mécontens, surtout la Bretagne, le Poitou et la Normandie. Des

et le comte de Toulouse avant les pairs; mais leur postérité ne devoit pas jouir de cet avantage.

(1) On les avoit ôtés à d'Aguesseau, et on l'avoit exilé à son château de Fresnes, parce qu'on ne trouvoit point qu'il témoignât assez de fermeté contre les entreprises du parlement.

1718. gentilshommes bretons, membres des Etats et du parlement, avoient été aussi exilés : nouvelle cause d'aigreur. La faveur accordée à Lass, le changement de sa banque en banque royale, le discrédit des billets d'Etat, qui représentoient les créances sur le gouvernement, et perdoient près des quatre cinquièmes, la scandaleuse fortune de l'Ecossois, qui achetoit les plus belles terres, et offroit quatorze cent mille francs d'un seul hôtel, tout enflammoit les esprits. La duchesse du Maine entretenoit une correspondance très-vive avec l'Espagne; l'ambassadeur de ce pays en France, Cellamare, faisoit chaque jour des créatures à son maître, et engageoit beaucoup d'officiers dans son parti. Le projet étoit de substituer au régent Philippe V, qui auroit sous lui le duc du Maine. On se flattoit de soulever la France entière contre le duc d'Orléans. Des lettres interceptées, écrites par Cellamare au cardinal Albéroni, découvrirent la conjuration. Cellamare fut renvoyé sur-le-champ; le duc, la duchesse du Maine, et beaucoup d'autres conspirateurs, arrêtés. Un des plus compromis étoit le jeune duc de Richelieu. Le régent fit grâce à tout le monde, excepté aux Bretons. Une commission extraordinaire, établie à Nantes, fit trancher la tête à quatre gentilshommes de

cette province (1) : seize furent condamnés par contumace. Le procès des autres fut terminé par une amnistie. La plupart, dit Duclos, victimes de la séduction de Cellamare et de la duchesse du Maine, ignoroient de quoi il étoit question. Il paroît que le duc du Maine n'étoit pas entré dans le complot, et que sa femme lui en avoit caché le secret. Elle voulut entrer en explication avec le régent; mais il l'interrompit en disant : *J'ai tout oublié.*

Ce fut sur Albéroni que le régent fit tomber sa vengeance. Il déclara la guerre au roi d'Espagne pour le contraindre de renvoyer ce ministre, dont les projets insensés, quoiqu'ils ne fussent appuyés d'aucune force proportionnée à leur étendue, n'alloient pas à moins qu'à tout mettre en feu. Albéroni n'éprouva que des revers. La flotte du roi Georges, qu'il vouloit détrôner, anéantit en un moment celle de l'Espagne près de Messine (15 août 1719). Albéroni n'en fournit pas moins dix vaisseaux et six mille hommes au prétendant, pour tenter une descente en Ecosse. Les vents furent si contraires qu'il ne put même y aborder. Le cardinal ne fut pas plus heureux contre les

(1) Deguer Pontcallec, de Montlouis, Lemoyne, dit le chevalier de Talhouet, et du Coëdic (26 mars 1719).

1719. François. Il avoit supposé que la France entière se déclareroit pour le roi d'Espagne dès que la lutte seroit commencée ; il n'y eut aucune défection. Le maréchal de Berwick prit Fontarabie et Saint-Sébastien, sans éprouver de résistance ; d'un autre côté, la Catalogne étoit menacée. Philippe V, et la reine son épouse, 1720. ouvrirent les yeux ; ils acceptèrent la paix qu'on leur proposoit, à la seule condition, pour ainsi dire, du renvoi de leur ministre. Elle fut faite le 17 février. Cependant cette paix occasionna un petit changement dans l'Europe. La Sicile fut donnée à l'empereur Charles VI, et la Sardaigne au duc de Savoie, qui prit alors le titre de roi de Sardaigne.

Ces événemens politiques ne firent que peu de sensation en France. On y étoit presque uniquement occupé de l'agiotage des effets royaux et de la banque de Lass. Cet homme avoit été assez heureux pour se sauver de la Grande-Bretagne, où il avoit commis soit un meurtre, soit un assassinat. Il avoit formé un plan d'après lequel il prétendoit qu'un souverain accablé de dettes pourroit les payer en attirant à lui tout l'argent de ses sujets, qu'ils donneroient, non par contrainte, mais par l'appât du gain. Le duc de Savoie, premier roi de Sardaigne, auquel il avoit proposé cet ex-

pédient, lui répondit qu'il n'étoit pas assez puissant pour se ruiner. Ce système étoit fort compliqué; peut-être son auteur ne l'entendoit il pas lui-même. Quoi qu'il en soit, il le fit goûter au régent, amoureux de nouveautés, et qui voyoit l'Etat chargé d'une dette si énorme, qu'on étoit hors d'état de conjecturer même quand ni comment elle pourroit être acquittée. Philippe livré tout entier à Lass, après avoir déclaré royale la banque de cet étranger, lui donna les fermes-générales du royaume. Les compagnies des Indes et de la Chine furent réunies à cette banque; on y joignit une compagnie du Mississipi, nom qu'on donnoit assez souvent à la Louisiane. On devoit, disoit-on, trouver sur le bord de ce fleuve, des mines plus riches que celles du Mexique et du Pérou. Cette année même, le régent fit passer une colonie à la Louisiane, et construire la Nouvelle-Orléans, à trente lieues de l'embouchure du Mississipi. Le public abusé mit tant de fureur à se procurer des actions de cette compagnie (appelée du Sud, établie à Lorient) et de cette banque réunies, qu'on étoit tué quelquefois en s'efforçant d'y faire accepter son argent. Le centre de l'agiotage étoit dans la rue Quincampoix : plusieurs personnes y furent étouffées. Un particulier, plus pré-

1720. voyant que cette foule insensée, lui dit : « Ne » craignez pas que votre argent vous demeure ; » on vous le prendra tout. » La banque ne pouvant suffire à un empressement qui tenoit de la fureur, des particuliers firent ce qu'elle ne pouvoit faire. Ceux qui avoient du papier le donnoient pour de l'or, et retenoient trois ou quatre pour cent de bénéfice. Le gouvernement, par ses édits sur les monnoies, dont il faisoit varier à chaque instant la valeur, augmentoit et prolongeoit l'illusion. L'agiotage porta le prix des actions au décuple de leur capital ; on fixa l'intérêt de l'argent à deux pour cent ; il fut défendu sous des peines très-graves (1) de garder chez soi aucune matière d'or, et plus de cinq cents livres en argent : le tiers du surplus étoit accordé au dénonciateur. Le président Lambert de Vermon alla dénoncer au régent lui-même une personne qui recéloit cinq cent mille francs. « Eh, Monsieur, lui » dit le prince, quel métier faites-vous là ? » « C'est moi-même, répliqua le président, que » je vous dénonce ; je préfère le tiers de cette » somme à tous les billets de la banque. » Il y en avoit pour deux milliards sept cents millions ; tout l'argent qui étoit chez les notaires

(1) Lass vouloit que ce fût sous peine de mort.

et dans les bureaux de consignation fut changé en billets : enfin l'inévitable banqueroute approchoit. Pour la reculer, on imagina de donner à Lass le titre de contrôleur-général ; il s'y trouvoit un obstacle : il étoit protestant. Le cardinal Dubois chargea l'abbé de Tencin de sa conversion, qui fut prompte. Lass fit son abjuration à Melun, de peur, dit Duclos, qu'elle ne fût prise en plaisanterie dans la capitale ; ensuite on le naturalisa, et il n'y eut plus d'empêchement. Bientôt un édit (21 mai) réduit les billets à moitié de leur capital ; c'étoit annoncer le sort qui attendoit l'autre moitié. Six jours après, l'édit fut rapporté ; mais le coup étoit frappé ; la confiance ne pouvoit plus se rétablir. Les billets de banque perdirent tout à coup quatre-vingts pour cent. Beaucoup de misérables en achetèrent pour payer leurs dettes, dont ils se délivrèrent par cette friponnerie. Quelques fortunes scandaleuses et la ruine d'une multitude innombrable de familles furent le résultat de ce désastreux système. La dette du gouvernement se trouva réduite à trois cent quarante millions, qui, au denier cinquante, taux de l'intérêt, ne constituoit plus qu'une rente de six millions quatre-vingt-dix mille livres ; le capital de ce qui restoit dû ne valoit

1720. réellement que la moitié de ce qu'il sembloit valoir ; car on n'en pouvoit espérer le remboursement qu'au denier vingt-cinq. Ainsi, c'étoit une somme de cent soixante-dix millions qui tenoit lieu aux créanciers de deux milliards sept cents millions. La perte effective étoit donc de deux milliards cinq cent trente millions ; et ce n'étoit là qu'une partie du désastre. Une infinité de personnes à qui l'Etat ne devoit rien furent ruinées par les remboursemens frauduleux de leurs débiteurs : toutes les fortunes pour ainsi dire se trouvèrent bouleversées. Une foule immense de propriétaires virent passer leurs biens dans des mains étrangères, très-viles pour la plupart ; des hommes de la dernière populace, des laquais, se trouvèrent possesseurs d'immenses richesses : on apprit alors qu'on pouvoit s'enrichir sans travail, et sans une honnête industrie. La soif de l'or dévora tous les cœurs ; la probité, l'humanité furent foulées aux pieds ; on vit des enfans, des frères égorger en quelque sorte leurs pères et leurs frères, avec l'arme homicide que le système leur mettoit dans les mains. Le parlement présenta des remontrances ; Lass le fit exiler à Pontoise (2 juillet). Alors on publia édit sur édit pour tâcher de relever le système ; ce fut en vain, il fallut y renoncer. Il y eut

quelques troubles à Paris, et beaucoup de suicides occasionnés par le désespoir. Le peuple cherchoit Lass pour le mettre en pièces; le régent le sauva de sa fureur, et parut intrépide : le Palais-Royal ne fut pas fermé un moment; le prince donna ses audiences sans gardes, et se montra dans la ville. Cependant il sentit la nécessité d'accorder quelque chose à l'opinion publique. Elle portoit d'Aguesseau et le parlement qui avoient improuvé le système de Lass; le régent crut en conséquence devoir ôter les sceaux à d'Argenson, pour les rendre à d'Aguesseau, qui fut rappelé. Le premier ne perdit néanmoins ni l'estime ni la confiance du prince, qui, en le renvoyant, ne faisoit pour ainsi dire que céder à la nécessité : au reste, d'Argenson ne s'en alla pas les mains vides; on ne citoit guère à la cour que cinq personnes qui les eussent bien nettes. Monsieur le duc de Bourbon même s'étoit procuré une quantité innombrable d'actions, et comme il eut l'extrême ingénuité de s'en faire gloire, il s'attira cette piquante réponse : « Deux actions de » votre aïeul, Monseigneur, valent mieux que » toutes celles-là. »

Le rappel de d'Aguesseau annonçoit celui du parlement; mais on le fit acheter. La bulle *Unigenitus* n'étoit enregistrée qu'avec des mo-

1720. difications qui l'anéantissoient en quelque sorte. Le pape vouloit qu'elle le fût sans restriction ; d'ailleurs, en 1717, quatre évêques, entre autres celui de Senez (Soanen), avoient solennellement appelé de la bulle au futur concile. La Sorbonne avoit adhéré à cet appel, ainsi que plusieurs prélats, notamment le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, regardé depuis long-temps comme le chef des Jansénistes, et que le jésuite Le Tellier avoit cherché, sur les derniers jours de Louis XIV, à faire chasser de son siége. Dubois qui, de simple tonsuré, avoit été fait prêtre en quelques minutes, et archevêque de Cambrai, aspiroit au chapeau. Pour gagner le pape, il fit rendre au régent, qui ne se conduisoit que d'après ses conseils, une déclaration au nom du roi, par laquelle la bulle étoit de nouveau acceptée. Le parlement l'enregistra le 4 décembre, à Pontoise, et fut rappelé à Paris le 16. Deux jours après, Lass partit, emportant peu de richesses. Quatorze grandes terres qu'il avoit acquises en France furent confisquées; et il mourut à Venise, en 1729, sans laisser de fortune. On érigea une espèce de chambre de justice pour examiner la conduite de ceux qui avoient eu la principale direction de la banque. On découvrit des friponneries énormes. Toutes les

fortunes créées par le système furent soumises à une juste inspection. On déclara faux une immense quantité de billets (pour huit cents millions). Des agioteurs furent condamnés à restituer deux cents millions de la même monnoie. Les billets de banque furent transformés en billets de liquidation. Il y en eut pour près de seize cent trente-un millions qui furent d'abord réduits de moitié, et l'on ne tira que très-peu de parti de la moitié conservée. Cette année fut celle de tous les fléaux : la peste désola le midi de la France, et Marseille principalement; une grande partie de la ville de Rennes fut incendiée. 1720.

Le régent absorbé par l'excès de la débauche, car c'est le nom qui convient aux voluptés quotidiennes dans lesquelles il se plongeoit, le régent n'étoit plus en état de remédier par lui-même à tant de calamités. Il se déchargea de ce fardeau sur Dubois, nouvellement décoré de la pourpre romaine (16 juillet). On a dit qu'il étoit marié. L'auteur de la Vie du duc d'Orléans, qui parle de ce cardinal avec les plus grands éloges, met sur le compte de la satire les bruits qui couroient de sa crapule en tout genre, de son irréligion poussée au point que le jour de son élévation à l'épiscopat avoit été celui de sa première commu- 1721.

1721. nion, et enfin l'histoire de son mariage dont l'intendant de Limoges, Breteuil, avoit anéanti les preuves; il ajoute cependant qu'on ne douta point du fait imputé à cet intendant, lorsqu'on le vit devenir ministre de la guerre. D'Argenson, dans *Ses Loisirs*, dit, en parlant de cette élévation, que Breteuil étoit d'une ignorance extrême, et que tout le monde sait qu'un service très-essentiel qu'il rendit à Dubois, le mit en place; ce qui semble confirmer l'anecdote de la suppression de l'acte matrimonial contée avec beaucoup d'agrément par Duclos. Quoi qu'on puisse penser de ce mariage, l'élévation du nouveau cardinal fut pour d'Aguesseau la cause d'une nouvelle disgrâce.

1722. Il ne put souffrir que Dubois prît place au conseil de régence avant lui, et il fut encore relégué à Fresnes. Les ducs et les maréchaux, ne voulant pas non plus souscrire à cette prééminence, s'abstinrent de venir au conseil. Dubois les fit exiler, et fut nommé premier ministre. Peu après, le maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XV, subit le même sort que les autres maréchaux, mais pour une autre cause; car il avoit éludé la question de préséance, en n'assistant au conseil qu'avec le jeune monarque, en sa qualité de gouverneur, et en s'asseyant derrière lui sur un tabouret,

sans prendre part aux affaires; il s'attira le ressentiment du premier ministre en lui rompant en visière; il crut qu'on n'oseroit l'écarter, et se trompa; Dubois fut le maître jusqu'à son dernier jour. 1722.

Le sacre de Louis XV fait à Reims le 26 octobre, et la déclaration de sa majorité dans un lit de justice le 23 février suivant (1723), n'apportèrent aucun changement aux affaires. Tout s'abaissa devant Dubois; le clergé même, s'étant assemblé cette année, le choisit pour son président (1); ce fut le dernier succès de cet indigne favori de la fortune. Outre son archevêché, le traitement d'un premier ministre, et la surintendance des postes, il possédoit sept abbayes considérables, et en convoitoit encore d'autres quand la mort vint éteindre cette soif dévorante de richesses, (10 août). Ce malheureux recevoit une pension de quarante mille livres sterling du cabinet britannique pour lui vendre son pays. Il étoit de l'Académie françoise et membre honoraire des deux autres. Dans ses audiences publiques 1723.

(1) On cite un trait bizarre de cette assemblée. Elle fit une pension de 300 fr. à un savetier de Paris qui passoit pour avoir converti beaucoup de monde à la bulle *Unigenitus*.

1723. même, il juroit comme un crocheteur; il congédia dans les termes les plus obscènes une princesse qui l'impatientoit. Elle alla s'en plaindre au duc d'Orléans, qui lui répondit que Dubois, quoique brutal, étoit un homme de bon conseil. Ce trait ne peut être conservé qu'en ce qu'il sert à donner une idée du prince, du cardinal, et de la cour à cette époque. On assure que le régent lui-même ayant proféré un mot tout semblable en répondant à quelques remontrances du parlement, le chef de la compagnie lui demanda si cette réponse devoit être consignée dans les registres, à quoi il lui fut reparti : « Comme il vous plaira. »

Le lendemain de la mort du cardinal, Louis XV, par le conseil de son précepteur, l'abbé de Fleury, évêque de Fréjus, nomma le duc d'Orléans premier ministre. Mais déjà l'excès des plaisirs avoit altéré sa santé. On prévoyoit qu'il ne tarderoit pas à être emporté par une apoplexie, s'il ne vouloit pas se résoudre à une autre manière de vivre. On l'en avertit. Il témoigna, comme César, que la mort la plus prompte lui sembloit la plus désirable. Tel fut le genre de la sienne : il expira subitement le 2 décembre, dans sa cinquantième année. Sa clémence étoit sans bornes : il punit légèrement, et laissa même revenir à Paris Lagrange,

qui, à la sollicitation de ses ennemis, avoit fait contre lui les Philippiques; monument de calomnie et d'horreur. Ayant su qu'un curé l'avoit désigné en chaire d'une manière outrageante, il se contenta de dire froidement: « De quoi se mêle-t-il? Je ne suis pas de sa » paroisse. » Il prodigua les grâces, et par conséquent les trésors de l'Etat; mais il n'enrichit point sa maison, même par le système de Lass. Si la nation fut écrasée, il ne profita point de son désastre, comme le fit presque tout ce qui l'entouroit. Ses vices furent portés au point que quand sa mère mourut, on composa pour elle cette épitaphe: *Ci gît l'oisiveté.* Cependant la duchesse de Berri, fille du régent, trouva, dit-on, le secret d'être encore plus vicieuse. C'étoit le même débordement au Palais-Royal et au Luxembourg, habités par le père et la fille. Des soupçons d'inceste entr'eux se répandirent dans le public. Le régent le sut, et s'en indigna. Il faut croire, pour l'honneur de l'humanité, et il est probable qu'ils étoient calomnieux. Mais ce qui ne peut être nié, c'est qu'il vivoit avec un certain nombre de débauchés qu'il appeloit ses *roués*, même en leur présence, qu'il regardoit la probité comme une chimère, et qu'il accéléra la corruption des mœurs. Ses roués n'avoient cependant au-

1723.

1723. cune part aux affaires. Dans l'excès de la débauche et de l'ivresse, le secret de l'Etat ne lui échappa jamais. La comtesse de Sabran, une de ses maîtresses, voulut profiter d'un de ces momens où la discrétion est difficile, pour lui adresser une question sur quelques affaires. Il l'amena devant une glace, et lui dit : « Regarde-toi, et vois si c'est à une si charmante tête qu'on doit parler d'affaires. »

Sous la régence, mourut (15 avril 1719) madame de Maintenon, femme dont on a parlé diversement, et dont l'esprit valoit mieux que le cœur. Le czar Pierre I, qui étoit arrivé à Paris le 7 mai 1717, lui fit une visite fort incivile. « Il témoigna, dit Duclos, plus de considération à la statue du cardinal de Richelieu, qu'à la personne de madame de Maintenon. » Dès qu'il aperçut à la Sorbonne le tombeau de ce ministre, sur lequel étoit son effigie, il courut embrasser cette effigie, en s'écriant : « Grand homme! je t'aurois donné la moitié de mes Etats pour apprendre de toi à gouverner l'autre. » En quittant la France, il dit « qu'il voyoit avec douleur qu'elle ne tarderoit pas à se perdre par le luxe. »

Le régent, malgré la foiblesse de son caractère sur plusieurs points, résista constam-

ment aux entreprises du parlement de Paris qui, plus d'une fois, prétendit délibérer, et délibéra même sur des affaires d'Etat. Il témoigna encore de la fermeté à l'occasion d'un atroce assassinat, commis par le comte de Horn et deux de ses complices, sur un riche agioteur qu'ils poignardèrent pour voler son portefeuille plein d'effets de la banque. Le coupable, condamné à être roué vif, appartenoit aux plus illustres familles de l Europe. De tout côté on demanda au régent une commutation de peine; il s'y refusa. On lui représenta que le comte étoit son allié par Madame (mère du régent). Il répondit qu'il partageroit la honte, et que ce devoit être pour les autres parens un sujet de consolation. Duclos observe judicieusement à ce sujet, que le seul moyen d'éteindre le préjugé qui fait rejaillir l'opprobre des peines infamantes sur les parens des condamnés, est une exacte justice rendue sans acception de personnes. Il en résultera que *la plupart des familles auront leur pendu*, et alors l'indulgence réciproque s'établira d'elle-même.

On peut bien croire que le régent ne perdit jamais de vue ses prétentions au trône. Louis XV essuya une maladie dangereuse en 1721 (31 juillet). « L'opinion générale, dit Duclos, » l'attribua au poison, et accusa le régent:

1723. » pure calomnie. » Le jeune prince étoit atteint d'une fièvre violente; il guérit. Aussitôt son mariage fut arrêté avec l'infante d'Espagne, et celui de Mlle de Montpensier, fille du régent, avec le prince des Asturies. Cette double union convenoit fort au duc : sa fille avoit l'espoir d'être bientôt reine d'Espagne; car la santé de Philippe V étoit alors fort chancelante. Cette princesse devoit naturellement détourner son jeune époux de toute prétention sur la France. D'un autre côté, l'infante n'ayant que trois ans, la naissance d'un dauphin ne se présentoit que dans une lointaine perspective, et la chance qui pouvoit conduire le régent au trône s'en augmentoit. Il prit dans la vue de se l'assurer, si Louis mouroit sans postérité, une mesure bien singulière, dont l'abbé de Montgon rend compte dans ses Mémoires : il chargea un cordelier nommé *Poisson*, de composer un ouvrage contre la loi salique. Ce moine l'écrivit, et prétendit y prouver non seulement que dans les deux premières races les puînés, et quelquefois les enfans naturels avoient été préférés aux aînés et aux fils légitimes dans les partages qui se faisoient des Etats de la monarchie; mais que pendant la durée de ces deux races. et assez avant dans la troisième, la loi salique, peu connue, peu estimée, et très-

négligée, n'avoit jamais été consultée quand il s'étoit agi de décider du droit de succéder à la couronne. On avoit communiqué à l'auteur tous les documens qui pouvoient lui être utiles. En cherchant à se procurer des armes contre l'Espagne, le régent couroit le risque d'en fournir contre lui aux autres branches des princes du sang. Mais la loi salique étoit dès lors trop constamment établie pour qu'elle pût être ébranlée par les argumens du cordelier Poisson. Il paroît que son ouvrage dont il y avoit deux manuscrits n'a jamais été imprimé. L'abbé Montgon qui l'avoit lu, le trouvoit plus ingénieux que solide. Il nous semble que le régent avoit employé en cette circonstance un moyen dangereux et désespéré. Au reste, il étoit mort avant que le père Poisson eût achevé son œuvre condamnable.

Le duc d'Orléans laissoit un fils sans énergie et sans capacité. Aussi, à peine le régent eut-il fermé les yeux, que le duc de Bourbon (qu'on nommoit simplement Monsieur le duc) alla demander la place de premier ministre, que le roi lui accorda par le conseil de son précepteur, qui comptoit, ou gouverner le ministre, ou le remplacer s'il ne le trouvoit pas disposé à se laisser conduire. Ce fut ce qui arriva. Le duc de Bourbon ne suivit d'autres

1723. conseils que ceux de la marquise de Prie, sa maîtresse, femme intéressée, qui se procura la pension de quarante mille livres sterling, au prix de laquelle Dubois s'étoit vendu à l'Angleterre. Elle affectoit les sentimens et les propos d'un *esprit fort*. En voyant le peuple suivre une procession, dont l'objet étoit de demander au ciel la cessation des pluies, et dans laquelle on portoit la châsse de Sainte-Geneviève, « Ce peuple imbécille, dit-elle, » ne sait donc pas que c'est moi qui fais la » pluie et le beau temps? » Jeu de mots aussi
1724. mauvais qu'irréligieux. Sous un tel ministère, et immédiatement après la régence, on dut être fort étonné de voir paroître la déclaration du 14 mai, laquelle ordonna le bannissement des prétendus réformés qui, dans une maladie dangereuse, auroient refusé de se convertir, et s'ils avoient succombé à leurs maux, la condamnation de leur mémoire, et la confiscation de leurs biens. Cette excessive intolérance formoit un contraste bien étrange avec les mœurs du temps et les opinions anti-religieuses, qui, de la cour, avoient dû nécessairement se répandre dans le public.

M. le duc s'occupa ensuite du mariage de Louis XV. Celui qui avoit été convenu avec l'infante ne convenoit ni aux intérêts de la

France, ni à ceux du premier ministre. La jeune princesse, arrivée à Paris le 2 mars 1722, n'avoit que cinq ans. Le roi étoit dans sa quinzième année. Sa santé, extrêmement fortifiée, annonçoit qu'il seroit incessamment en état de donner un successeur à la couronne, s'il avoit une épouse de son âge. L'Etat désiroit cet événement; M. le duc aussi, parce qu'il perdroit le ministère si l'on avoit le malheur de perdre le jeune monarque avant qu'il eût des enfans. Une fièvre qu'il essuya cette année inspira de vives alarmes à son premier ministre: aussi, dès qu'elle eut cessé, il se hâta de renvoyer l'infante. Avant ce renvoi, il avoit déjà songé à la nouvelle épouse qu'il conviendroit de lui substituer, et avoit jeté les yeux sur Mlle de Vermandois, l'une de ses sœurs. Mais la marquise de Prie, jugeant, par le caractère de cette princesse, qu'elle ne voudroit pas déférer à tous ses conseils, l'écarta du trône, et y porta Marie-Charlotte-Leckzinska, fille de Stanislas-Leckzinski, roi détrôné de Pologne, et même proscrit, à qui le régent avoit accordé un refuge et une médiocre pension à Weissembourg.

1724.

Le mariage se fit le 4 septembre. La reine qui devoit tout au duc de Bourbon, ne put lui refuser de se prêter à un petit moyen qu'il

1725.

1725. imagina pour empêcher l'abbé de Fleury de se trouver, suivant son usage invariable, au travail que le premier ministre faisoit avec le jeune roi. Mais Louis, plus attaché à son ancien précepteur, vieillard aimable et adroit, qu'au duc de Bourbon, dont les manières n'étoient
1726. pas très-séduisantes, exila peu après le duc à Chantilli (11 juin), et donna toute sa confiance à l'abbé de Fleury, auquel il procura bientôt un chapeau de cardinal, et qui eut la modestie de ne pas vouloir du titre de premier ministre.

Il avoit soixante-treize ans. Sa première opération fut la suppression d'un impôt du cinquantième en nature sur tous les biens fonds, établi par M. le duc de Bourbon. Le duc du Maine et Villeroi furent rappelés à la cour. Ce ne fut qu'au bout de trois ans que le duc de Bourbon obtint la permission d'y revenir. La marquise de Prie, exilée comme lui, n'avoit pu survivre que quinze mois à sa disgrâce. Le refroidissement entre l'Espagne et la France, opéré par le renvoi de l'infante, ne fut pas long. La cour de Madrid ne tarda pas à sentir que cette mesure, commandée uniquement par l'intérêt de l'Etat, n'avoit, au fond, rien d'offensant pour elle.

1727-32. La France étoit parfaitement tranquille, à

l'exception de quelques disputes qui agitoient encore les théologiens, malgré l'enregistrement de l'édit de 1720, lequel ordonnoit de recevoir la bulle, et défendoit d'en appeler. Fleury, ayant obligation de la pourpre à la cour de Rome, voulut mettre fin à cette guerre théologique par un coup d'éclat: il choisit, pour en faire un exemple, Soanen, évêque de Senez, l'un des quatre premiers appelans de la bulle, en 1717, et qui persistoit toujours dans ses opinions. Il fit assembler à Embrun, métropole de Senez, sous la présidence de l'archevêque Tencin, un petit concile composé de treize évêques, par lequel Soanen fut suspendu de ses fonctions. Une foule d'ecclésiastiques adhérèrent à ses principes. Des lettres de cachet les arrachèrent à leur état. Un grand nombre de supérieurs de communautés des deux sexes furent aussi destitués pour la même cause, et en 1729 cent docteurs exclus de la Sorbonne. Enfin, en 1730, (3 avril), une déclaration du roi, qui ordonnoit de regarder la bulle *Unigenitus* comme un jugement de l'Eglise en matière de discipline, fut enregistrée dans un lit de justice. Néanmoins on publia divers écrits contre cette bulle. Le cardinal de Fleury fit rendre un arrêt du conseil qui imposoit silence sur toutes les ques-

1727-32. tions qui pouvoient y avoir du rapport. Cet édit ne sépara point les combattans. Un incident vint ajouter aux dissensions élevées entre les deux partis, moliniste (celui des jésuites) et janséniste. Un diacre (Pâris), ardent sectateur du jansénisme, étoit mort dans la capitale, et enterré dans le cimetière de Saint-Médard, sa paroisse. Tout à coup le bruit se répand qu'il s'opère des miracles sur son tombeau. Des malades, des gens estropiés y accourent, éprouvent quelques légères convulsions, produites par une imagination échauffée, se croient ou se disent guéris. Les témoins ne manquent pas pour attester leur guérison. D'abord le gouvernement ne prête aucune attention à ces extravagances qu'il espère voir finir incessamment d'elles-mêmes. Mais, comme elles se prolongent, et vont toujours croissant, il juge à propos de faire cesser des attroupemens qui entretiennent la superstition et le désordre. On ferme le cimetière, on y appose une garde (1), et les convulsion-

---

(1) Le lendemain, on lut sur les murs cette inscription, faite probablement dans l'intention de faire rire des miracles du jansénisme :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

naires vont faire leurs miracles dans les maisons voisines. 1727-32.

Mais le jansénisme produisit une lutte plus dangereuse entre la cour et le parlement. Depuis 1728, cette secte répandoit un journal intitulé *Nouvelles Ecclésiastiques*. C'étoit un libelle, dont le parlement lui-même, quoiqu'il passât pour contenir beaucoup de jansénistes, fit brûler plusieurs feuilles. L'archevêque Vintimille, successeur du cardinal de Noailles, et moliniste décidé, fit de son côté, contre cette gazette, un mandement que plusieurs curés de Paris trouvèrent trop favorable à la cour de Rome, et dont ils appelèrent comme d'abus au parlement; mais un arrêt du conseil lui défendit de se mêler d'affaires ecclésiastiques. Le parlement, privé par là des appels comme d'abus, déclare qu'il cessera ses fonctions tant que cette défense subsistera. Il est mandé à Compiègne où étoit la cour, et où le roi lui réitère sa volonté touchant les affaires de l'Eglise. Le premier président veut parler; le monarque lui commande le silence. L'abbé Pucelle, conseiller au parlement, et janséniste fougueux, présente l'arrêté de sa compagnie; le roi le fait déchirer par le comte de Maurepas. Pucelle est enlevé la nuit suivante, et conduit à une abbaye qu'il pos-

1627-32 sède (1). Le parlement reste chambres assemblées; mesure qui tenoit peut-être un peu de la désobéissance, et consistoit à interrompre le cours de la justice, sous prétexte de s'occuper uniquement d'affaires publiques; le roi enjoint de la rendre sous peine de forfaiture. On obéit, mais pour faire des actes qui déplaisent au gouvernement. Le mandement de l'archevêque de Paris est remis au procureur-général pour qu'il donne ses conclusions. Des ordres contraires lui ayant été notifiés de la part du roi au parquet, il usoit de diffuges. Un conseiller reçut de sa compagnie l'ordre de faire les fonctions de procureur-général. C'est ainsi que, par des formules de palais, on contrarioit la volonté du roi. Le mandement de l'archevêque est déclaré abusif. Un arrêt du conseil casse les deux arrêts du parlement, et plusieurs de ses membres sont arrêtés. La chambre des enquêtes, et celle des requêtes donnent la démission de leurs charges. La grand'chambre négocie avec la cour. Les deux autres re-

(1) Fleury, pour rendre ses ennemis ridicules, les faisoit chansonner. A sa sollicitation, le comte de Maurepas rima quelques couplets, dans lesquels les femmes de la Halle, qui étoient censées y parler, disoient:

Rendez-nous pucelles,
O gué!
Rendez-nous pucelles.

prennent leurs fonctions, mais c'est pour faire de nouvelles remontrances. Un lit de justice est assigné à Versailles. Ces deux chambres refusent de s'y rendre, prétendant que c'est à Paris, où siége la compagnie, qu'il doit être tenu. Cette désobéissance est punie par l'exil de tous leurs membres (6 septembre 1732). Mais les avocats, le palais en général, et une partie du reste des citoyens prenant part à ces démêlés, et se déclarant pour les exilés, on les rappelle, et on laisse dans l'oubli une déclaration fort sage du roi, et toute récente, qui portoit que les appels comme d'abus ne seroient jugés que par la grand'chambre. Des lettres patentes ayant aussi attribué au parlement la connoissance des contestations occasionnées par les convulsionnaires, les défenses de se mêler d'affaires ecclésiastiques tombèrent par cette attribution.

1727-32.

Une petite guerre suspendit quelque temps le cours de ces misérables querelles jansénistes et parlementaires. Après la mort du roi de Pologne (1[er] février), Stanislas, que Charles XII, monarque suédois, avoit porté, en 1704, sur le trône polonois, et que les revers, essuyés par son protecteur, en avoient fait descendre en 1709, fut une seconde fois élu, le 2 septembre 1733. Mais une faction, appuyée par

1733.

1733. l'empereur Charles VI et la czarine Anne, proclama le fils du dernier roi, sous le nom d'Auguste III (6 octobre). Stanislas quitta le château de Meudon, où il résidoit depuis le mariage de sa fille, et se rendit à Varsovie. Mais son parti n'étoit pas le plus fort; il fut contraint de demander à la ville de Dantzick un asile qui lui fut accordé. Les Russes vinrent l'y assiéger. Fleury envoya une flotte et quinze cents hommes seulement à son secours. L'officier qui les commandoit, rendu près du port, ne crut pas devoir exposer cette foible troupe à l'attaque de soixante mille assiégeans, et alla relâcher en Danemarck. L'ambassadeur françois à Copenhague étoit monsieur de Bréhan, comte de Pléto, Breton jeune et intrépide. N'approuvant point cette retraite, il se met à la tête de ces quinze cents hommes, et fait voile pour Dantzick, annonçant qu'il alloit à la mort. Effectivement, après des miracles de bravoure, il fut tué, en cherchant à s'introduire dans la place à travers une armée entière. Son détachement se retrancha, se défendit encore quelques jours avec audace, et ne se rendit que par capitulation. Le général russe mit à prix la tête de Stanislas qui ne se sauva qu'au moyen d'un déguisement, et avec les plus grands dangers.

La France, ne pouvant se venger sur la Russie (trop éloignée) de l'affront fait à Stanislas, fit tomber sur l'empereur tout le poids de son ressentiment. Elle s'unit avec l'Espagne et la Sardaigne. La seconde épouse de Philippe V, maîtresse absolue de l'esprit du roi, étoit uniquement occupée du désir de procurer, en Italie, des établissemens à ses enfans. Déjà l'empereur, dans un congrès tenu à Cambrai, avoit assuré à don Carlos, fils aîné de la reine d'Espagne, l'investiture de la Toscane, de Parme et de Plaisance (4 janvier 1724). Elle vouloit encore plus. Cette princesse avoit un génie fort au-dessus de son sexe. Le grand Frédéric, dans ses Mémoires, lui attribue « la » fierté d'un Spartiate, l'opiniâtreté d'un » Anglois, la finesse italienne et la vivacité » françoise. Elle marchoit, dit-il, audacieu- » sement à l'accomplissement de ses desseins; » rien ne la surprenoit, rien ne pouvoit l'ar- » rêter. » Duclos la peint sous d'autres traits, et ne lui accorde que de l'esprit naturel; mais nous avons vu que l'humeur de cet écrivain paroît un peu portée au dénigrement. Le roi de Sardaigne convoitoit le Milanois que lui promirent les cours de France et d'Espagne. Le maréchal de Villars, généralissime des armées françoise, espagnole et sarde, à

1734. l'âge de quatre-vingt-trois ans, prit sans beaucoup de peine le Milanois. Mais, succombant bientôt à la fatigue et à la vieillesse, il remit son commandement au duc de Coigni, le 27 mai, et mourut à Turin le 19 du mois suivant, enviant la mort du maréchal de Berwick, tué le 10, devant Philisbourg, d'un coup de canon, et disant : « Cet homme a toujours été » heureux. » Le duc de Coigni gagna contre les Autrichiens, à Parme et à Guastalla, deux sanglantes batailles ; mais, dans l'intervalle qui les sépara, il avoit essuyé un échec assez considérable. Le maréchal de Broglie eut beaucoup de part à la victoire de Guastalla. De son côté, don Carlos, ayant sous lui le duc de Montemar, habile général, conquit assez facilement le royaume de Naples, où les Autrichiens n'étoient pas aimés, et, l'année suivante, il s'empara de la Sicile, où il fut couronné sous le nom de Charles III (3 juillet 1735).

Le maréchal de Berwick, qui sur les frontières d'Allemagne commandoit à cent mille hommes, envahit d'abord la Lorraine appartenant au duc François-Etienne, qui devoit épouser Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur. Nous passâmes ensuite le Rhin, et assiégeâmes Philisbourg, qui fut pris après la mort du maréchal. Ce fut le terme de nos

1734.

succès sur ce point. Le prince Eugène sut, par ses habiles manœuvres, faire avorter les deux projets, que nous formâmes successivement, d'assiéger Mayence et de pénétrer dans la Souabe.

1735-39.

Mais le pacifique Fleury étoit las d'une guerre dans laquelle il avoit été entraîné, comme malgré lui, par quelques personnages qui avoient de l'influence, entre autres par Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères (1). L'empereur, qui avoit perdu deux royaumes, Naples et Sicile, et tout ce qu'il possédoit en Italie (excepté Mantoue), sans parler de la Lorraine, patrimoine de son futur gendre, désiroit encore plus vivement la fin des hostilités. On

(1) Ce ministre, plus habile, dit-on, que Fleury dans la politique extérieure, tenta de le renverser; mais, le roi ayant révélé à son ancien précepteur les démarches de Chauvelin, celui-ci fut exilé. Il en avoit été de même de deux jeunes seigneurs qui, admis aux amusemens du roi, avoient osé former le même projet. Le cardinal se contenta de les faire renvoyer pour quelque temps à la campagne, dans leurs familles, et le complot dont ils étoient les chefs, car ils avoient des associés qu'on ne daigna pas même éloigner, ce complot fut nommé la *Conjuration des Marmousets*, et leurs auteurs devinrent un objet de risée pour la cour.

1735-39. ouvrit des négociations qui durèrent longtemps, mais pendant lesquelles il y eut une suspension d'armes et des préliminaires convenus. La paix definitive entre la France et l'Autriche ne fut signée qu'au mois de novembre 1738 (à Vienne), et les autres parties intéressées y accédèrent en 1739. Stanislas renonça au royaume de Pologne, en conservant le titre de roi, et eut pour indemnité la Lorraine, reversible après sa mort à la France; le duc de cette province, obtint par compensation la Toscane, dont le dernier souverain, Jean Gaston de Médicis, mourut en 1737. Don Carlos garda Naples et Sicile. L'empereur recouvra presque tout le Milanois et le Mantouan. Le roi de Sardaigne n'eut qu'une petite portion de la première de ces provinces, dont on lui avoit promis la totalité. On dit de cette paix que Fleury l'avoit escamotée à Chauvelin, comme ce dernier lui avoit escamoté la guerre.

1740. A peine l'Europe avoit goûté les douceurs d'un instant de repos, que la mort de Charles VI (20 octobre) la replongea dans les calamités de la guerre; il avoit cependant pris toutes les précautions qui sembloient nécessaires pour la préserver de ce fléau. Dès 1713, il s'étoit occupé de régler sa succession, et avoit établi

par une loi, connue sous le nom de pragmatique sanction, que ses enfans mâles, et à leur défaut ses filles, les uns et les autres par ordre de primogéniture, posséderoient tous ses Etats sans division ni partage. Il fit garantir cet arrangement par presque toutes les puissances de l'Europe; le traité de Vienne contenoit à cet égard une clause formelle. Comme il ne laissoit point d'enfans mâles, le droit de sa fille aînée, Marie-Thérèse, sembloit incontestable. Cependant cet héritage, en partie ou en totalité, lui fut disputé de toute part. 1740.

Le premier ennemi qui entra en campagne fut le roi de Prusse, Frédéric II, depuis surnommé le grand. Il s'autorisa de quelques anciennes prétentions sur la Silésie, prétentions abandonnées par son père. Lui-même avoue, dans un ouvrage intitulé *Histoire de mon temps*, que ce fut l'occasion qui le tenta, *et peut-être l'envie de se faire un nom*. Il entra dans la Silésie le 23 décembre, la trouva dégarnie, et s'en empara aisément; mais, le 10 avril suivant, il eut à combattre une armée autrichienne. Sa cavalerie, inférieure de beaucoup en nombre, fut culbutée; il fut entraîné dans la déroute; son infanterie seule gagna la bataille. Il fit avec l'Autriche, une trêve qui ne dura guère. 1741.

1741. Deux petits-fils du surintendant Fouquet, le comte, depuis maréchal de Belle-Isle, et son frère, le chevalier de Belle-Isle, entraînèrent Louis XV dans cette guerre, malgré le cardinal, qui ne pouvoit oublier la garantie promise par nous à la pragmatique sanction. Le comte, à qui le cardinal avoit laissé prendre dans le conseil beaucoup d'autorité, avoit toujours la tête pleine des plus vastes projets, qu'il faisoit rédiger par le chevalier. On appeloit le premier l'imagination, et l'autre le bon sens. Ils firent adopter le dessein d'enlever à la maison d'Autriche la couronne impériale, pour la transférer à l'électeur de Bavière, Charles Albert, qui prétendoit d'ailleurs à la succession de Charles VI, et appuyoit ses prétentions sur le testament de Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint. L'Espagne se joignit à nous; l'épouse de Philippe, pour former un établissement à son second fils, vouloit arracher aux Autrichiens Parme et Plaisance, qu'elle appeloit son cotillon. Il fut conclu à Versailles (18 mai), entre la France, l'Espagne et la Bavière, une alliance dans laquelle entrèrent successivement les rois de Prusse, de Sardaigne et celui de Pologne (en sa qualité d'électeur de Saxe), les électeurs du Palatinat et de Cologne. L'électeur de Bavière eut

le titre de lieutenant-général de Louis XV, en Allemagne. Quarante mille François se réunirent à ses troupes. 1741.

Il obtint d'abord des succès qui ne furent point disputés ; s'étant emparé de Lintz, capitale de la Haute-Autriche, il poussa des partis jusqu'aux portes de Vienne. Au lieu d'en faire le siége, il se jeta sur la Bohême. Marie-Thérèse, après avoir quitté la capitale de l'Autriche, s'étoit retirée en Hongrie. Elle assembla les Etats de ce royaume à Presbourg (11 septembre), y parut tenant entre ses bras son fils encore au berceau, harangua en latin avec une touchante énergie, et finit, en disant aux Hongrois : « Je mets en vos mains la fille » et le fils de votre roi, dont l'unique res» source est dans votre courage et votre fidé» lité. » Ils s'écrient, en tirant leurs sabres : « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse. » *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ.* La reine de Hongrie dut son salut à ce mouvement sublime, excité par son courage. C'est un des plus grands traits de l'histoire moderne. Heureusement pour cette princesse, nos troupes, en s'éloignant de l'Autriche, lui donnèrent le temps de respirer. L'électeur de Bavière les mena vers Prague, augmentées de vingt mille Saxons. Le comte Maurice de Saxe,

1741. frère naturel du roi de Pologne, attaqua cette capitale de la Bohême. La saison étoit trop avancée pour faire un siége en règle, et d'ailleurs on manquoit de vivres. Le comte de Saxe fit donner l'assaut le 25 novembre. Le fameux Chevert, alors lieutenant-colonel, au moment de pénétrer sur le rempart, dit à un grenadier de son régiment : « Marche à cette sen-» tinelle que tu vois devant nous; avance sur » elle. — Oui, mon commandant. — Elle te » criera, Qui vive? ne réponds point; marche » en avant; elle te tirera, et te manquera : » cours l'égorger. Je suis là pour te soutenir. » — Oui, mon commandant. » Et tout se passa ainsi. La ville fut emportée.

1742. L'électeur se rendit peu après à Francfort, où il fut élu empereur (4 janvier), sous le nom de Charles VII. Il avoit été déjà couronné archiduc d'Autriche, à Lintz, et roi de Bohême, à Prague; mais la confédération ne tarda pas à se dissoudre, ou du moins à s'affoiblir considérablement. Le roi de Sardaigne s'en détacha, et s'allia même avec la reine de Hongrie. Le roi de Prusse, après avoir gagné, le 17 mai, la bataille de Chotusitz, en Bohême, fit aussi sa paix à Breslaw, le 11 juin. La Silésie lui fut cédée (ainsi que le comté de Glatz). Il avoua lui-même que son but unique, en fai-

sant la guerre, avoit été la conquête de cette province, et que « s'il prit des engagemens » avec la Bavière et la France, ce n'étoit que » pour remplir ce grand objet. » Il entraîna dans sa défection l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Les François alors furent investis de tout côté dans la Bohême. Le maréchal de Broglie opéra, devant des forces infiniment supérieures, une retraite célèbre vers Prague. Le maréchal de Belle-Isle étoit dans cette place; ils y furent assiégés, et couroient le risque d'être affamés. Le maréchal de Belle-Isle en sortit (16 décembre) avec l'armée, y laissant une garnison, et parvint, malgré l'immense multitude des assiégeans, à gagner Egra; ce qui fut regardé comme une habile manœuvre, et un grand bonheur. D'un autre côté, les Autrichiens avoient conquis la Bavière, et pris sa capitale, le jour même où l'électeur recevoit la couronne impériale à Francfort. Pour comble d'infortune, l'Angleterre se déclara contre lui et contre nous en faveur de Marie-Thérèse.

1742.

Du côté de l'Italie, la fortune étoit balancée entre le roi de Sardaigne, devenu l'allié de l'Autriche, et les Espagnols. Ce prince empêcha don Philippe d'y pénétrer; mais il ne put l'empêcher de lui enlever la Savoie. Montemar, général espagnol, envoyé pour sou-

1742. mettre le Milanois, se vit forcé par le roi sarde de se retirer vers Naples. Tout à coup paroît, à la vue de cette ville, une escadre angloise, commandée par Martin, et quoique l'Espagne, qui possédoit alors les Deux-Siciles, ne fût pas en guerre avec les Anglois, cet officier somma don Carlos de retirer les troupes qu'il avoit dans l'armée espagnole, menaçant de bombarder sa capitale s'il hésitoit. Dans la conférence qu'il y eut à cet égard, le chef d'escadre Martin, posant sa montre sur le tillac, ne donna qu'une heure pour se décider, et le gouvernement napolitain souscrivit à tout ce qu'on exigeoit de lui.

1743. Le cardinal de Fleury eut la douleur, en mourant, de voir la tournure fâcheuse que prenoit une guerre dans laquelle, comme dans celle de 1733, on l'avoit jeté contre son gré. Son ministère, doux, excepté en ce qui touchoit à la bulle, sage, économique, fut utile à la France. Son unique but avoit été de maintenir la paix intérieure et extérieure. On lui reprocha d'avoir cru trop légèrement qu'il n'auroit jamais besoin de marine, et de l'avoir négligée par ce motif; mais cette négligence, qui n'étoit pas irréparable, tourna du moins au profit de nos finances fort délabrées. Sa dépense personnelle ne les greva point. Il vécut

avec la plus grande simplicité, et mourut (le 29 janvier, à près de quatre-vingt-dix ans), sans laisser de fortune, après avoir eu, pendant près de dix-sept ans, à sa disposition, tous les trésors de l'Etat.

1743.

Après sa mort, le roi déclara qu'il alloit gouverner par lui-même, et se mettre à la tête d'une de ses armées. On dit que cette résolution lui fut inspirée par une maîtresse, qui voulut en cela imiter celle de Charles VII, la célèbre Agnès Sorel.

Il étoit temps qu'il vînt remédier par sa présence aux mauvais succès de nos armes : à l'exception d'une très-petite victoire, remportée l'année précédente au village de Sahay, en Bohême, par les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, nous n'avions à nous glorifier, depuis long-temps, d'aucun avantage. Le brave Chevert, resté à Prague, y avoit seulement obtenu par sa bonne contenance une capitulation honorable. Nous perdîmes Egra. Le prince Charles de Lorraine, frère du grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse, actif et redoutable guerrier, poursuivoit le vieux maréchal de Broglie dans la Bavière, dont nous avions ressaisi une portion. Le roi de la Grande-Bretagne, George II, à la tête d'une armée composée d'Anglois, de Hollan-

1743. dois, de Hanovriens et de Hessois, s'avançoit de Dusseldorf pour joindre le prince Charles, et tomber avec lui sur l'Alsace et la Lorraine. Le maréchal de Noailles, qui lui étoit opposé, avoit fait de savantes dispositions, de l'aveu du grand Frédéric qui s'y connoissoit. On se rencontra au village de Dettingen. La maison du roi déploya le plus grand courage. Une faute du comte d'Harcourt et du duc de Grammont causa la perte de la bataille. L'impétuosité de leur courage les fit sortir du poste où on les avoit placés. Ils comptoient accélérer la victoire, et l'arrachèrent des mains du maréchal. On prétend qu'ils se portèrent à ce mouvement, déterminés par le désir et l'espérance d'obtenir le bâton de maréchal, et les François qui, surtout en ce temps-là, rioient de tout, appelèrent cette bataille la journée des bâtons rompus (1).

---

(1) Ils avoient également chansonné la retraite de Prague, que cependant quelques uns, par une exagération trop évidente, comparoient à celle des Dix-Mille : l'une étoit de six cents lieues, l'autre de quarante au plus.

> Quand Belle-Isle partit une nuit
> De Prague, à petit bruit,
> Il dit, voyant la lune :
> Lumière de mes jours,
> Astre de ma fortune,
> Conduisez-moi toujours.

On attacha une épée de bois à la porte du maréchal de

1743. Les gardes françoises se comportèrent fort mal dans cette journée. Un très-grand nombre se noya dans le Mein en voulant se sauver; ce qui fit donner à ce régiment le sobriquet de *canards du Mein*. Le roi d'Angleterre et son second fils, le duc de Cumberland, firent dans cette action preuve d'une grande bravoure. Le duc fut blessé. Il ne voulut être pansé qu'après un prisonnier françois qu'il voyoit criblé de blessures. Un enfant de dix ans et demi, de la maison de Boufflers, qui avoit eu la jambe fracassée, se la vit couper de sang-froid, et mourut de même. Tous les spectateurs versèrent des larmes d'admiration et de pitié. Cette bataille coûta autant d'hommes, à peu près, au vainqueur qu'au vaincu; mais elle dégagea le roi George II d'une position très-fâcheuse, et précipita la retraite du maréchal de Broglie, qui ne se crut en sûreté qu'à Strasbourg. L'empereur Charles VII, dépouillé de son électorat, traitant avec Marie-Thérèse, fut réduit à se déclarer neutre dans la guerre qui se faisoit pour lui.

1744. Cependant, la joie de Marie-Thérèse ne fut

Noailles, avec cette inscription : *Homicide point ne seras.* Mais la plaisanterie portoit à faux; la bravoure du maréchal étoit notoire.

1744. pas sans mélange. Frédéric s'aperçut, à différens indices, qu'elle comptoit bien ressaisir la Silésie. Il sut qu'elle s'étoit plainte à George II de ce que, par ses conseils, il l'avoit vivement pressée de faire cette cession, et l'y avoit déterminée, et que ce monarque lui avoit répondu : « Ce qui est bon à prendre est bon » à rendre. » Pour se soustraire à la restitution, Frédéric se lia de nouveau avec Louis XV, par un traité secret, fait à Paris le 5 avril, qui fut suivi d'une confédération, signée à Francfort entre les deux monarques, l'empereur, l'électeur Palatin, et le roi de Suède, comme landgrave de Hesse. Ce qui n'étoit pas moins inquiétant pour l'Autriche, Louis XV mit à la fois quatre armées en campagne. La marine, grâce au soin de son ministre, le comte de Maurepas, fut bientôt rétablie; ce qui prouve ce que nous avons déjà dit, que la négligence, tant reprochée au cardinal, n'étoit pas sans remède. Notre flotte, secondée vigoureusement par quelques vaisseaux espagnols, soutint un combat opiniâtre, près de Toulon, contre l'amiral anglois Mathews. La victoire resta indécise; et, pour ne l'avoir pas remportée, peu s'en fallut que cet amiral ne pérît sur un échafaud. Une autre flotte françoise, de vingt-huit vaisseaux, menaça l'Angleterre d'une

descente. Elle portoit le prince Edouard, fils du prétendant. Une tempête la dispersa, et l'entreprise fut abandonnée, parce qu'on n'avoit eu d'autre objet que de faire une diversion, pour contraindre les troupes angloises à rentrer dans leur île, et faciliter ainsi une expédition entreprise par Louis XV en personne contre la Flandre.

1744.

Ce monarque s'empara promptement de Menin, d'Ypres, de Furnes, et se disposoit à d'autres conquêtes, lorsqu'il apprit que le prince de Lorraine étoit en Alsace. Louis courut au secours de cette province, laissant en Flandre le comte de Saxe, qui, avec quarante mille hommes, déconcerta, sans combattre, tous les projets des Autrichiens, des Anglois, et des Hollandois, réunis au nombre de soixante-dix mille, commandés par d'habiles généraux, et qui, dans cette campagne, jeta les fondemens de sa grande réputation. Une maladie grave arrête le roi à Metz au mois d'août. La France entière est consternée. Louis XV, qui, après la mort du cardinal, avoit pris les rênes de l'administration, n'ayant exercé envers personne aucun acte de rigueur, ne pouvoit qu'être adoré de son peuple. Sa convalescence inspira une véritable ivresse. Plus de vingt ans après, on en parloit encore, les larmes aux yeux.

1744. Duclos, témoin des émotions que causèrent les deux maladies et les deux convalescences de 1721 et de 1744, dit « avoir vu tout ce que » l'amour du François peut inspirer. » Quand le roi fut de retour à Paris, une voix unanime lui donna le surnom de *Bien-Aimé*. Nous avons omis de dire qu'il avoit emmené à Metz une femme qu'il aimoit, et dont son confesseur exigea le renvoi. Ces détails nous semblent peu dignes de l'histoire, proprement dite. Le roi, au moment où sa vie étoit en danger, ordonna de rappeler au maréchal de Noailles qui commandoit à sa place, que « pendant qu'on portoit » Louis XIII au tombeau, le duc d'Enghien » gagnoit une bataille. » Le maréchal ne fut pas aussi heureux. Le prince de Lorraine, ayant été averti que le roi de Prusse étoit entré dans la Bohême, fit sa retraite pour l'aller combattre, et la fit sans essuyer, pour ainsi dire, aucune perte, devant une armée plus nombreuse que la sienne. Il est vrai qu'il avoit sous lui un des généraux les plus expérimentés de ce temps, le maréchal Trawn, dont nous allons voir le roi de Prusse faire d'un seul mot l'éloge le plus flatteur. Louis XV s'empara de Fribourg, après le départ du prince de Lorraine.

Le roi de Prusse eut à soutenir en Bohême,

non seulement tout l'effort de l'armée que ce prince y menoit, mais encore celui de vingt-cinq mille Saxons, que l'électeur, devenu l'allié de Marie-Thérèse, fournit pour son contingent. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour Frédéric, c'est que le maréchal Trawn commandoit, en effet, comme dit ce monarque, la grande armée qui portoit le nom du prince de Lorraine. « Tout l'avantage de cette campagne, » ajoute-t-il, fut pour les Autrichiens; M. de » Trawn y joua le rôle de Sertorius, et le » roi (1) celui de Pompée. La conduite de » M. de Trawn est un modèle de perfection. » Il achève ce noble aveu en disant qu'il regarde cette campagne comme son école dans l'art de la guerre, et M. de Trawn comme son précepteur. Cette modeste franchise n'appartient qu'à un grand homme. De tels traits saisissent d'admiration; et ce sentiment redouble, quand on réfléchit que le monarque qui se traite d'écolier avoit déjà gagné plusieurs batailles, et n'en avoit point encore perdu. Par l'effet de la savante tactique de Trawn, le roi de Prusse se vit contraint d'évacuer la Bohême, dont il avoit d'abord enlevé

(1) De Prusse. Frédéric, dans l'Histoire de son temps, parle toujours de lui à la troisième personne.

1744. la capitale, à une garnison de quinze mille hommes.

Du côté de l'Italie nous nous joignîmes aux Espagnols. Don Philippe et le prince de Conti, après s'être emparés, sans résistance, de presque tout le comté de Nice, eurent à surmonter de très-grands obstacles que présentoient la situation des lieux et plusieurs forts qu'il falloit emporter. On en vint à bout, et l'on pénétra dans les Alpes jusqu'à Château-Dauphin : c'étoit un roc escarpé, défendu par deux mille Piémontois. On le prit; mais cette conquête coûta beaucoup de sang : comme à Prague, Chevert monta un des premiers à l'assaut; et le prince de Conti manda au roi que la bravoure et la présence d'esprit de cet officier avoient principalement décidé le succès. Le duc d'Agénois (depuis duc d'Aiguillon) fut blessé dans cette affaire, où la brigade de Poitou qu'il commandoit se couvrit de gloire (dit le même prince). On tourna le poste qu'on appelle les Barricades, et on l'emporta presque sans coup férir. Alors les Alpes étant franchies, on se trouva dans le Piémont; après avoir pris la forteresse de Démont, nous investîmes Coni; le roi de Sardaigne nous attaqua dans nos lignes, et fut repoussé avec perte. Le prince de Conti

montra dans cette action autant d'habileté que de courage, et courut personnellement beaucoup de dangers : mais le vaincu trouva moyen de faire entrer du renfort dans la place, et le vainqueur, contrarié par la saison, se vit obligé de repasser les Alpes. 1744.

L'année 1745 s'ouvrit par un événement qui sembloit devoir mettre fin à une guerre si sanglante : elle devint réellement sans objet par la mort de Charles VII, arrivée le 20 janvier à Munich, où l'invasion du roi de Prusse dans la Bohême avoit procuré à l'empereur la faculté de rentrer momentanément. Sa mort ne changea cependant presque rien à l'état des affaires. Il laissoit un fils, Maximilien-Joseph, âgé de dix-sept ans, qui, au bout de quelques mois, se sentit dans l'impuissance de suivre les projets de son père, et conclut avec Marie-Thérèse, à Fuessen en Souabe, un traité par lequel il se désista de ses prétentions à l'hérédité de Charles VI, promit sa voix pour l'empire au grand-duc de Toscane, et livra ses troupes à la reine de Hongrie, au prix d'un subside payé par le roi George. Nous offrîmes d'aider le roi de Pologne, électeur de Saxe, à se mettre sur la tête la couronne impériale ; l'exemple du dernier électeur de Bavière n'étoit pas propre 1745.

1745. à le tenter. Il eut le bon esprit de refuser cette offre, et ne se détacha, ni de l'alliance des Autrichiens, ni des guinées angloises. George et Marie-Thérèse ne voulant point la paix, il fallut continuer de se battre. Louis se rendit à l'armée de Flandre avec le dauphin, qui n'avoit pas encore seize ans, et venoit d'épouser la seconde infante d'Espagne. Le maréchal de Saxe commandoit nos troupes; il bloquoit la forte place de Tournai. Le duc de Cumberland s'avança pour la secourir; une bataille s'engagea dans la plaine de Fontenoi (11 mai). Louis XV et son fils y assistèrent; le maréchal de Noailles, plus ancien que l'illustre Saxon, combattit sous ses ordres. Ce dernier, atteint d'une maladie dangereuse, remplit les fonctions de général avec son sang froid accoutumé. Peu s'en fallut qu'il ne perdît la bataille par l'intrépidité d'une colonne angloise d'environ douze mille hommes, formée non à dessein, mais par le hasard des circonstances, et en quelque sorte nécessitée par la forme du terrain sur lequel on se battoit. On pressa le roi de se mettre en sûreté avec le dauphin : il ne voulut point écouter cette prière; ce fait constant atteste son courage, et répond à quelques sarcasmes qui se trouvent dans les Mémoires du roi de Prusse,

trop enclin, comme on sait, à la malignité. Quant au dauphin, il courut, l'épée à la main, pour se mettre à la tête de la maison du roi, lorsqu'elle chargeoit la colonne. Le roi donna ordre de contenir son zèle : on lui remontra que sa vie étoit trop précieuse pour qu'il dût la compromettre sans nécessité. Cédant avec regret aux volontés de son père, il répondit : « Un jour de bataille, ce n'est pas ma » vie, c'est celle du général qui est précieuse. » Enfin, la redoutable colonne fut écrasée ; la maison du roi y contribua beaucoup. On sait que Voltaire attribue cette victoire au conseil donné, dit-il, par le maréchal de Richelieu, de diriger quatre canons contre les Anglois. Il seroit assez étonnant que le maréchal de Saxe n'eût pas de lui-même pensé à l'expédient si naturel d'entamer une grande masse avec du canon. Suivant les Mémoires du roi de Prusse, le comte de Saxe gagna cette bataille par la supériorité de son artillerie. Le roi, menant le dauphin sur le champ de bataille, lui dit : « Vous voyez les victimes immolées » aux haines politiques et aux passions de » nos ennemis ; gardez-en le souvenir, pour » ne pas vous jouer de la vie de vos sujets, » et ne pas prodiguer leur sang dans des » guerres injustes. » Malheureusement la jus-

1745.

1745. tice de celle qu'il soutenoit alors, n'étoit pas bien démontrée. Il est vrai qu'on l'y avoit précipité; mais c'est un sujet de reproche de plus, et non pas une excuse. La conquête des plus fortes villes de la Flandre, et d'abord de Tournai, fut le prix de la victoire.

En Italie, tout nous réussissoit. Gênes se déclara pour la France et l'Espagne, fournit un corps de dix mille hommes et du canon. Maillebois, qui avoit succédé au prince de Conti, battit, conjointement avec don Philippe, le roi de Sardaigne; ils s'emparèrent d'un grand nombre de places fortes du Milanois et du Piémont.

Mais comme nous n'étions pas en force sur le Rhin, nous ne pûmes empêcher l'élection du grand-duc de Toscane qui, sous le nom de François I, fut proclamé empereur à Francfort le 13 septembre; au reste, nous n'avions pas de concurrent à lui opposer.

Le roi de Prusse, depuis la leçon qu'il avoit reçue de Trawn, étoit sur la défensive, et voyoit la Silésie menacée. Il demanda des secours à la France, ou une diversion utile, observant que la bataille de Fontenoi et la prise de Tournai n'en formoient pas une plus avantageuse pour lui, que le seroit une bataille gagnée aux bords du Scamandre, ou la prise

de Pékin. La comparaison déplut à la cour de France, et il en reçut une réponse très-froide. Mais deux batailles gagnées à Friedberg le 4 juin, et à Sohr le 30 septembre, et l'envahissement de la Saxe, le tirèrent d'embarras. La première de ces victoires fut remportée par lui, et l'autre par le prince d'Anhalt, déjà vieux. Frédéric, entré dans Dresde le 18 décembre, y signa la paix le 25 avec l'Autriche et la Saxe. Il garda la Silésie: c'étoit, pour le moment, l'unique objet de son ambition.

1745.

Le fardeau de la guerre alors retomba tout entier sur la France; durant la campagne de cette année, le prince Charles Edouard, fils du prétendant, forma une entreprise qui peut passer pour un épisode de cette guerre: il s'embarqua le 14 juillet, à Saint-Nazaire, port de Bretagne, entre Guérande et Paimbœuf, sur une corvette de dix-huit canons, n'ayant pour toute ressource que sept officiers, quelques armes, et deux mille louis. Il débarque en Ecosse, où il se fait un parti, s'empare de Perth, ville considérable du pays, se fait proclamer régent pour Jacques III, le 15 septembre, et le 29 prend Edimbourg. Il défait un corps de troupes angloises le 2 octobre, remporte une seconde victoire plus importante le 28 janvier suivant; mais, le 27 avril, il est

5.

1745. battu à Culloden par le duc de Cumberland, et après mille dangers, revient débarquer en Bretagne, près de Saint-Pol-de-Léon.

1746. Cette diversion nous fut utile. George II, pour soutenir son trône menacé, avoit rappelé les Anglois qui combattoient dans la Flandre, et retenu ses vaisseaux sur les côtes britanniques. Aussi nos succès furent-ils sans mélange dans les Pays-Bas. Après y avoir pris plusieurs places importantes, le maréchal de Saxe, retiré à Lille pendant l'hiver, en sort inopinément, et va investir Bruxelles, qui se rend au bout de quelques jours (25 février), quoique défendue par douze mille hommes. Tous sont faits prisonniers. Louis XV alla en personne prendre Anvers, qui se rendit le 31 mai. Après beaucoup d'autres conquêtes, le maréchal de Saxe livra une bataille sanglante au prince Charles de Lorraine; elle est connue sous le nom de Rocoux, village voisin de Liége. La victoire nous demeura; mais elle n'eut point de suites; et, peu après, chacun prit ses quartiers d'hiver.

Tandis que, dans les Pays-Bas, le maréchal de Saxe sembloit avoir fixé la fortune sous le drapeau de la France, nos affaires étoient ruinées en Italie. Le prince de Lichtenstein, général à la fleur de l'âge, écrasa l'armée com-

binée des François et des Espagnols, à la bataille de Plaisance (16 juin). Le comte de Maillebois, fils du maréchal qui commandoit nos troupes, et qui, par un conseil habile, avoit été le principal auteur des succès remportés par nous dans la précédente campagne, sauva encore les débris de l'armée d'Espagne et de France, par une combinaison aussi savante. Il dirigea la retraite sous les yeux de son père, et la fit en combattant, sans pouvoir être entamé par une armée victorieuse. La nôtre se retira en Provence. Les Autrichiens et les Piémontois l'y suivirent, y commirent beaucoup de dégâts; le maréchal de Belle-Isle, envoyé contre eux, les força de retourner en Italie. Ils s'y étoient emparés de Gênes, après la journée de Plaisance; mais ils lui imposèrent des lois si dures, et la traitèrent avec tant de rigueur, qu'ils en furent chassés par un soulèvement populaire. L'armée qui revenoit de Provence, se joignant aux troupes autrichiennes qui avoient occupé Gênes, bloqua cette ville. Le duc de Boufflers, fils du maréchal connu sous Louis XIV, trompant la flotte angloise qui cernoit le port, entra dans la place, et la défendit si bien, que le blocus fut levé. Il mourut de la petite vérole, le jour même que les assiégeans se retiroient. Le duc de Richelieu,

1746.

1747.

1747. qui lui succéda, maintint son ouvrage. Nous avions précédemment (19 juillet) essuyé un grand revers : le chevalier de Belle-Isle, pour pénétrer en Italie, entreprit de forcer le poste d'Exiles. Il y perdit quatre mille hommes (sans parler des blessés), et la vie, en arrachant des palissades de ses mains (1).

Nous avions été plus heureux dans la Flandre hollandoise, attaquée au commencement de la campagne. L'invasion de cette province fit créer un stathouder : ce fut Guillaume-Charles-Henri prince d'Orange. Il ne put empêcher les progrès du comte de Lowendhal, Danois, que le maréchal de Saxe avoit attiré au service de France, et auquel il avoit procuré le grade de lieutenant-général. Mais nous aspirions à prendre Mastricht; ce qui ne se pouvoit sans une bataille. Le roi qui étoit à l'armée exigea que le maréchal de Saxe la livrât. Il battit le prince de Lorraine à Lawfelt (2 juillet), sans pouvoir toutefois l'empêcher de se retirer sous le canon de la ville que nous voulions assiéger. Le seul fruit de ce succès, qui

(1) C'est la version du roi de Prusse. Voltaire dit avec ses dents. Frédéric ajoute que le public taxa cette entreprise de témérité; qu'elle n'étoit que hardie, et n'échoua que par la lenteur des Espagnols à la seconder.

nous coûta autant de monde qu'à l'ennemi, fut la possibilité d'assiéger Berg-op-Zoom. Cette entreprise, l'une des plus difficiles en ce genre, est confiée à Lowendhal qui, avant que les brèches soient praticables, fait donner l'assaut et emporte la place; exploit payé aussitôt par le bâton de maréchal. 1747.

Notre seul désir, après avoir voulu en vain renverser ou du moins singulièrement abaisser la maison d'Autriche, se bornoit à une paix honorable, ou même sans déshonneur. Il s'agissoit de la rendre nécessaire à la Hollande, et, à cet effet, de s'emparer de Mastricht, conquête qui, jointe à celle de Berg-op-Zoom, nous ouvroit le chemin de toutes ses provinces. Entre les parties belligérantes, aucune ne désiroit la continuation de la guerre, si ce n'est l'Angleterre qu'elle enrichissoit, et qui se flattoit, avec beaucoup d'apparence, d'enlever quelques unes de nos colonies, et d'achever la destruction de notre marine. Dès 1745, les Anglois nous avoient pris Louisbourg, forteresse et capitale du cap Breton, île de l'Amérique. Ils avoient fait, en 1746, une entreprise sur la ville de Lorient, où étoient les riches magasins de la compagnie des Indes, et la place, bombardée depuis plusieurs jours, alloit se rendre. Déjà même on battoit la cha- 1748.

1748. made, lorsqu'un officier aux gardes-françoises, le marquis de Tinteniac, qui avoit une terre aux environs, et qui étoit venu se jeter dans la place au moment du danger, courant l'épée à la main sur les tambours, fit battre la générale. Ce trait de hardiesse ranima le courage des assiégés (1). On se défendit, et l'on contraignit les Anglois à se rembarquer. En 1747, les Anglois remportèrent sur mer deux victoires assez faciles, car ils avoient des forces infiniment supérieures aux nôtres : l'une, près du cap Finistère, gagnée par le vice-amiral Anson, si connu par son voyage autour du monde, et par le contre-amiral Warren sur le marquis de la Jonquière ; l'autre, dans les mers de l'Amérique, par le vice-amiral Hawker sur le vice-amiral l'Estanduères. Nous acquîmes beaucoup de gloire dans l'un et l'autre combat,

---

(1) La province reconnut ce service signalé par une délibération de ses Etats du 24 décembre 1746, extrêmement honorable pour M. de Tinteniac. Nous avons vu que deux gentilshommes de ce nom se trouvèrent au fameux combat des Trente, en 1350. Le fils aîné du sauveur de Lorient est lieutenant-général, et ses enfans servent aussi le roi dans ses armées. Son frère le chevalier fut tué dans la guerre des *chouans*, après plusieurs actions dans lesquelles il montra un grand courage.

mais elle nous coûta cher : sur onze vaisseaux, nous en perdîmes neuf. 1748.

Dans l'Inde cependant nos affaires prospéroient; et, sans la jalousie qui divisa deux hommes d'un grand mérite, elles eussent prospéré davantage, ou nous eussions contraint les Anglois à de plus grands efforts; car ils n'y déployèrent pas toutes leurs forces, et telle étoit la prépondérance de leur marine, que, suivant toute apparence, leurs efforts n'eussent pas été infructueux. Ces deux hommes étoient Dupleix et Mahé de La Bourdonnaie, tous deux armateurs Le premier, gouverneur-général des établissemens françois dans l'Inde, pour la compagnie de ce nom, résidoit à Pondichéri; l'autre, né à Saint-Malo, étoit gouverneur des îles de France et de Bourbon. Ayant armé neuf vaisseaux dans le dernier de ces ports, il fait voile pour Madras, comptoir anglois, rencontre l'amiral Barnet qui le protégeoit, disperse sa flotte, assiége la ville, qui capitule, et s'oblige de payer une rançon d'environ neuf millions (septembre 1746). Dupleix fait casser la capitulation par le conseil supérieur de Pondichéri, entre dans Madras, et en brûle une partie, après l'avoir pillée. Les neuf millions furent perdus pour la compagnie des Indes.

1748. Dupleix s'empare des vaisseaux de La Bourdonnaie, et vouloit même s'emparer de sa personne. Il l'accusa près du gouvernement françois d'avoir trop peu exigé pour l'Etat, de la ville de Madras, et d'avoir trop reçu pour lui-même. La Bourdonnaie se rend à Paris, est mis à la Bastille, où il reste trois ans, et destitué pendant qu'une commission du conseil instruit son procès. Elle proclame enfin son innocence (1). Les Anglois, profitant de la mésintelligence des deux rivaux, reprennent Madras, et mettent le siége devant Pondichéri. Après six semaines d'attaques, ils sont contraints de le lever (octobre). Nos colonies, à l'exception de Louisbourg, se trouvoient intactes. Il en étoit de même du continent de la France, et nous avions fait des conquêtes importantes sur les Autrichiens et les Hollandois. Mais notre marine, notre commerce n'existoient plus. Il ne nous restoit qu'un ou deux vaisseaux. Nos colonies ne pouvoient se soutenir sans marine, et nos finances étoient fort obérées par une guerre si longue. Un nouvel ennemi d'ailleurs s'avançoit contre nous. La Russie envoyoit trente-

(1) Il mourut, non de chagrin, comme dit Voltaire, mais empoisonné par le trop fameux Damiens, alors son domestique. Il y avoit déjà trois ans qu'il étoit libre.

cinq mille hommes au secours de la Hollande. Déjà ils étoient dans la Franconie. Le maréchal de Saxe, avant qu'ils pussent arriver, entreprit d'enlever Mastricht. Pour parvenir à en faire seulement le siége, il falloit tromper l'ennemi. C'est à quoi il réussit par les manœuvres les plus savantes. On ne découvrit son dessein que lorsqu'il fut exécuté. Le 18 avril, il étoit sous les murs de la ville, et bientôt elle alloit être réduite à capituler. Alors la Hollande parla si vivement à ses alliés de la nécessité de la paix pour ses intérêts, qu'ils furent forcés de céder à ses sollicitations, pour ne pas la voir faire une paix séparée. Déjà un congrès étoit ouvert dans Aix-la-Chapelle. Un armistice est d'abord convenu, et enfin la paix générale est signée le 18 octobre. Le roi de Prusse garde sa proie ; don Carlos, le royaume des deux Siciles; don Philippe, gendre de Louis XV, est établi dans les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, mais avec cette condition, que si don Carlos parvenoit à la couronne d'Espagne, son frère don Philippe succéderoit à celle de Naples, et que les trois duchés retourneroient à la maison d'Autriche. Le duc de Modène rentra dans ses Etats qu'il avoit perdus, pour s'être déclaré en faveur de la France, et Gênes dans toutes ses pos-

1748.

1748. sessions. Le roi de Sardaigne conserva la portion du Milanois que l'Autriche lui avoit cédée pour prix de son alliance. Les Anglois nous rendirent Louisbourg. Il y avoit quelques discussions entre eux et nous sur les limites de l'Acadie. C'est un pays voisin du Canada, et que nous leur avions cédé par le traité d'Utrecht. On convint que ces discussions seroient terminées par des commissaires nommés des deux parts. Telle fut l'issue de cette guerre, qui nous coûta, il est vrai, beaucoup d'or et de sang, mais qui valut à la branche espagnole des Bourbons, un beau royaume, et trois provinces en Italie. Une des clauses du traité fut l'expulsion du prétendant, qui vivoit à Paris. Il refusa mal à propos de céder à la loi de la nécessité. Il fallut l'arrêter à l'Opéra pour le contraindre de la subir. Les frondeurs du temps crièrent beaucoup. C'étoit un malheur sans doute d'être réduit à ne pouvoir plus lui continuer l'hospitalité; mais falloit-il achever de ruiner la France, pour qu'il y résidât, plutôt que dans les Etats du pape?

1749. De misérables querelles religieuses vinrent troubler un peu les douceurs de la paix. La bulle *Unigenitus* agitoit toujours quelques esprits dans le clergé. Les prêtres partisans de cette constitution, avant d'administrer le via-

tique aux malades, exigeoient qu'ils produisissent un certificat de confession faite à des prêtres approuvés, c'est-à-dire soumis à la bulle. Ces certificats se nommoient billets de confession. Le 18 avril, le parlement de Paris, donna, en forme de règlement, un arrêt qui défendit d'exiger de tels billets des mourans; il ne fut point exécuté. Ce fut, entre la magistrature et le clergé, le commencement d'une guerre si vive, qu'elle contribua beaucoup à la destruction de l'une et de l'autre. Un édit du mois d'août, quoique juste en lui-même, et en quelque sorte exigé par l'esprit du temps qui entraîne, quelquefois malgré lui, le législateur, put sembler au clergé une première attaque contre sa brillante fortune. Il s'étend à tout ce qu'on appeloit *gens de main morte*, c'est-à-dire au clergé séculier, régulier, à toutes les sociétés, et communautés qui, se renouvelant toujours, ne meurent jamais. L'article huit de l'édit de 1691, entre à ce sujet dans le plus grand détail. Tout établissement nouveau de ce genre fut défendu par des lettres patentes du roi enregistrées dans les cours souveraines. L'article quatorze porte les mêmes dispositions relativement aux acquêts immobiliers qu'ils voudroient faire, ou aux dons de même nature qu'ils voudroient recevoir.

1749.

1749. Cet édit, la dernière loi importante qu'ait fait rendre le chancelier d'Aguesseau, avoit été provoqué par un contrôleur-général, M. de Machault, qui formoit d'autres projets plus étendus. La nouvelle loi n'ôtoit au clergé rien de ce qu'il possédoit; elle mettoit seulement un terme à la progression toujours croissante de sa fortune. Machault s'étoit proposé une autre mesure, qui touchoit d'un peu plus près aux intérêts de la main morte, sans toutefois sortir des bornes de l'équité. Le clergé ne prenoit part aux charges du royaume que sous la forme de dons gratuits; Machault pensa qu'il devoit y contribuer en proportion de ses biens, et commença par lui en demander l'état. Le clergé, pour son malheur peut-être, parvint à éluder cette demande. Il est possible qu'en y acquiesçant, il eût évité la catastrophe qu'il essuya quarante ans après.

1750-56. A ces dissensions succéda une émeute peu considérable, la seule qu'on ait vue pendant ce long règne. Elle naquit d'une cause legère et fortuite. On voulut renvoyer dans leurs communes un grand nombre de mendians dont Paris étoit inondé. Un enfant fut arraché des bras de sa mère par un exempt, qui avoit, dit-on, le projet de la rançonner. Des malveillans font courir le bruit que des milliers ont subi

le même sort; on va jusqu'à débiter que les médecins ont ordonné au roi des bains de sang humain. Cette extravagante imposture soulève la plus vile populace, elle assiége l'hôtel du lieutenant de police, Berrier, et commet d'autres excès; quelques corps de la maison du roi, joints aux gardes-françoises, la dissipent en se montrant. Louis XV, qui savoit de quoi est capable la fureur d'une canaille insensée, d'ailleurs profondément blessé d'un soupçon atroce, résolut de ne plus traverser Paris pour se rendre à Compiègne, et fit faire de Versailles à Saint-Denis, un chemin, que le public nomma *Chemin de la Révolte.*

Cette ridicule sédition avoit été précédée d'une querelle non moins ridicule entre l'archevêque de Paris, de Beaumont, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, pour la nomination d'une supérieure de cet hôpital. Le prélat destitua la religieuse qui remplissoit cette place, pour cause de son opposition à la bulle. Les administrateurs refusant celle qu'il propose à sa place, il la nomme de son autorité; les administrateurs en appellent comme d'abus; le roi, pour faire cesser le conflit, évoque au grand-conseil les causes des hôpitaux de Paris. Un malheureux esprit de vertige s'empare du Palais de Justice; le parlement et les avocats

1750-56. cessent leurs fonctions; la cour ordonne au parlement de les reprendre. Il obéit; mais les avocats ne reviennent point. Sur ces entrefaites, le curé de Saint-Etienne-du-Mont, par ordre de l'archevêque, refuse les Sacremens à un vieux prêtre janséniste; le parlement le décrète d'ajournement personnel. Le roi lui défend de se mêler des refus de Sacremens; loin d'obéir, il envoie le procureur-général chez l'archevêque pour l'engager à faire administrer l'ecclésiastique. Le roi, instruit de cette démarche, fait casser, par un arrêt du conseil, la procédure instruite contre le curé de Saint-Etienne. Aussitôt le parlement le décrète de prise de corps; décret encore cassé par le conseil. Le parlement, par un arrêt du mois d'avril 1752, fait défense à tout prêtre d'exiger des billets de confession; de refuser les Sacremens sous prétexte d'opposition à la bulle, et de traiter en chaire les jansénistes d'hérétiques ou de schismatiques, à peine d'être poursuivi extraordinairement. Les dissensions furent portées au point que le parlement fit saisir le temporel de l'archevêque, qui n'étoit aucunement disposé à reconnoître l'autorité de ses arrêts en cette matière. Le roi employa inutilement la sienne pour obtenir l'obéissance du parlement. Il exila les membres des enquêtes

et des requêtes (29 mai 1753). La grand'-chambre, ayant dès le lendemain décrété quelques curés de prise de corps, fut reléguée à Pontoise. Elle désobéit comme les deux autres, fut dissoute, et remplacée par une chambre royale. Le peuple et les avocats méconnurent ce nouveau tribunal; la cour, négociant avec le parlement, le rappela, et un édit du 2 septembre 1754, qu'il n'eut pas de peine à enregistrer, prescrivit un silence absolu sur le jansénisme. Beaumont, poussé par un zèle mal entendu, ne voulut pas s'y soumettre. Les scènes de billets de confession se renouvelèrent à Paris. L'archevêque eut ordre de se retirer à son château de Conflans, à deux lieues de la capitale. Deux autres évêques furent exilés pour la même cause. Le clergé, s'étant assemblé (28 mai 1755), chercha quelques moyens de conciliation; mais, les prélats étant d'avis opposés, et la pluralité n'étant que d'une seule voix, dix-sept contre seize, on consulta le pape. Il donna (13 septembre 1756) un bref, que le roi envoya aux évêques, et qui étoit modéré. Néanmoins un arrêt du parlement de Paris le supprima. Le gouvernement crut apaiser ces querelles par une déclaration ordonnant qu'on eût pour la bulle *Unigenitus* le respect qui lui étoit dû, sans néanmoins entendre lui

1750-56. assigner les caractères de la foi. Le silence fut de nouveau prescrit sur ces matières, plus embrouillées que jamais, peut-être par l'effet de cette loi, que tout le monde ne trouvoit pas d'accord avec elle-même; car, d'un côté, elle renvoyoit aux officialités la connoissance des refus de Sacremens; de l'autre, elle permettoit aux juges séculiers de punir ces refus. Le parlement de Paris vint augmenter l'embarras de la cour : il prétendit établir, sous le nom de classes, une confédération avec tous les parlemens de province, et faire envisager tout le corps de magistrature comme les Etats-Généraux permanens du royaume; ce qui en eût changé la constitution. Cette prétention alarma le gouvernement, et lui parut intolérable. La jeunesse qui remplissoit les enquêtes et les requêtes, étant la plus emportée dans toutes les dissensions religieuses et politiques, ces deux chambres furent extrêmément réduites dans un lit de justice tenu le 13 décembre 1756. Les membres conservés, même plusieurs de ceux de la grand'chambre, envoyèrent leur démission au chancelier. La distribution de la justice fut encore arrêtée. Il y eut dans la ville de l'agitation et des murmures.

1757. Un événement horrible naquit de ces troubles

1757.

parlementaires et religieux : le roi fut assassiné le 5 janvier, à six heures du soir, dans la cour du château de Versailles, au moment où il montoit en voiture pour se rendre à Trianon. L'assassin étoit armé d'un instrument à double lame : l'une un couteau, l'autre un canif de quatre pouces de longueur. Ce fut de cette dernière qu'il frappa le roi, à la cinquième côte. Il remit son canif dans sa poche ; mais, comme il avoit seul le chapeau sur la tête, le roi le remarqua, et dit : « C'est cet homme qui » m'a frappé ; qu'on l'arrête, et qu'on ne lui » fasse point de mal. » Le malfaiteur, arrêté, dit tout d'abord : « Qu'on prenne garde à » Monseigneur le dauphin ; qu'il ne sorte pas » de la journée. » Ces mots firent craindre un vaste complot ; cependant le procès ne révéla aucun complice. Il est vrai qu'on trouva trente-sept louis dans la poche de l'assassin ; somme un peu forte pour un laquais sans condition alors, et débauché : tel étoit le coupable. Au reste, cet argent pouvoit être le fruit de quelque larcin ; car il avoit assez l'habitude d'en commettre. Il paroît que cet homme, né sombre, vicieux, ardent, fut égaré par des propos séditieux qu'il entendit tenir à l'occasion des disputes du jansénisme et du palais ; il soutint constamment qu'il n'avoit pas voulu

1757. tuer le roi, mais le blesser pour l'avertir de gouverner d'une autre manière ; il ajouta, que si dans la matinée du 5 janvier on l'avoit saigné, comme il le demandoit, il n'eût pas commis son crime. De tels attentats supposent toujours un peu plus ou un peu moins de délire. Son procès fut fait par les membres non démis du parlement. On proportionna le supplice au crime : il fut effroyable. On bannit le père, la femme et la fille de l'assassin, quoiqu'ils ne fussent point accusés, et tous ceux qui portoient son nom eurent ordre de le quitter. Il s'appeloit Robert-François Damiens, étoit né dans les environs d'Arras, et âgé de quarante-deux ans.

La blessure du roi se trouva légère ; mais on ne s'en aperçut pas dans le premier moment ; on craignit même que l'instrument de l'assassinat n'eût été empoisonné. La maîtresse du monarque, c'étoit alors Madame de Pompadour, fut écartée un moment par les conseils de d'Argenson, ministre de la guerre, et de Machault, qui, du contrôle général, avoit passé au ministère de la marine, et avoit en outre les sceaux. La favorite, bientôt revenue à Versailles, fit renvoyer l'un et l'autre. Le crime de Damiens éclaira les esprits sur les dangers des dissensions de tous les genres ; ils se cal-

mèrent; on n'entendit presque plus parler de billets de confession. Les démissions furent rendues aux membres du parlement qui les avoient données. 1757.

On étoit à la vérité occupé d'objets plus importans que toutes ces disputes, dont le récit nous a fait devancer un peu l'ordre de la chronologie. La guerre étoit allumée dans l'Europe et l'Amérique : elle n'avoit pas cessé, pour ainsi dire, dans les Indes. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Dupleix avoit conservé ses troupes, et les deux compagnies françoise et angloise se battoient toujours sous le nom et comme puissances auxiliaires de quelques princes indiens. Dupleix, secondé par Bussi, obtint d'abord de grands succès; mais il fut vaincu par lord Clive (qui depuis soumit presque tout le Bengale), et rappelé en France. En Amérique, les Anglois trouvèrent un prétexte de guerre dans l'imparfaite désignation des limites qui séparoient le Canada de leurs possessions. Cet objet avoit été négligé dans les traités d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle, que nous étions, il est vrai, très-empressés de conclure. Les Anglois commencèrent la construction d'un fort sur notre territoire. Jumonville, un de nos officiers, va les trouver (mai 1754), avec une escorte de trente hommes;

1757. il eût mieux fait d'y aller seul. Il portoit une lettre du commandant du Canada, qui les engageoit à se désister de leur entreprise : il est probable que beaucoup de vivacité, peut-être des deux parts, anima la conférence; car Jumonville fut tué avec une partie de ses soldats, et les autres furent retenus comme prisonniers de guerre. Le célèbre Washington, qui fut depuis l'heureux chef des heureux rebelles de l'Amérique septentrionale, commandoit la troupe angloise. L'Histoire Universelle des Anglois, et Voltaire, dans son Siècle de Louis XV, se taisent sur cette catastrophe. Le chevalier de Villiers, frère de Jumonville, assiége le nouveau fort, et le contraint de capituler. Les Sauvages qui l'accompagnoient se disposoient à faire souffrir aux Anglois les plus cruelles tortures. Villiers, se refusant à une vengeance inutile, permit aux assiégés de se retirer, en stipulant la liberté des François détenus comme prisonniers. Les Anglois depuis long-temps méditoient une guerre ouverte, et la firent sans la déclarer; procédé jusqu'alors inusité. Ils envoyèrent dans les mers d'Amérique une escadre qui enleva sans peine deux vaisseaux françois qu'elle y rencontra, tandis que leurs corsaires prirent à l'improviste plus de trois cents navires marchands. Le grand

Frédéric, quoique allié des Anglois, blâme leur conduite à cette époque. « Les vaisseaux » anglois, dit-il, ne gardoient plus de mesures » avec les François. Leurs vexations, et les » attentats qu'ils commettoient, poussèrent le » roi de France, presque malgré lui, à leur » déclarer la guerre. »

1757.

Nous eussions dû sans doute nous borner à cette guerre défensive et inévitable; il eût été facile alors de la soutenir avec gloire. Elle avoit commencé avec avantage. Au mois de juillet 1755, les Anglois, s'étant avancés dans le Canada pour y attaquer nos forteresses, furent battus, et perdirent leur général. Le baron de Dieskau, Suisse d'origine, tué dans la suite sur les bords de l'Ohir, les marquis de Vaudreuil et de Montcalm obtinrent des avantages avec un petit nombre de troupes; mais ces succès, n'étant pas secondés par une marine victorieuse, ne pouvoient être soutenus. Celui que nous eûmes dans la Méditerranée fut plus durable. Les Anglois, qui, en 1708, avoient pris Minorque pour l'Autriche, se l'étoient fait céder par le traité d'Utrecht. Une escadre, aux ordres de l'amiral Barrin de La Galissonnière, porta dans cette île une armée que commandoit le maréchal de Richelieu (avril 1756). L'amiral Bing s'efforça d'introduire du secours

1757. dans le fort Saint-Philippe, qui défend l'entrée de Mahon, l'une des villes et l'un des ports de Minorque. La Galissonnière lui livra bataille, (20 mai). Bing, quoiqu'il eût quatorze vaisseaux contre douze, n'ayant pu l'entamer, crut devoir renoncer à son projet, et alla se réparer à Gibraltar : les Anglois le firent fusiller pour le punir de n'avoir pas osé davantage. Le vainqueur, en se rendant à Fontainebleau, où l'attendoit le bâton de maréchal, mourut à Nemours (17 octobre 1756). Richelieu poussa vivement le siége du fort Saint-Philippe, qui passoit pour la meilleure place de l'Europe, après Gibraltar. Jamais les François ne firent preuve d'une plus grande bravoure, et le général, ainsi que son fils, son gendre le comte d'Egmont, le comte de Maillebois et le prince de Beauveau, donnoient l'exemple. Les soldats buvant quelquefois avec excès, le maréchal mit à l'ordre du jour, que celui qui s'enivreroit ne monteroit point à l'assaut; dès ce moment, on ne vit plus un soldat ivre. L'assaut fut donné, tous les ouvrages avancés pris, et le fort se rendit le lendemain (10 juin 1756).

Mais, au lieu d'employer toutes nos forces à combattre l'Angleterre qui nous avoit provoqués, nous nous laissâmes précipiter dans

une guerre continentale, qui sembloit devoir être l'affaire d'une ou tout au plus de deux campagnes, et qui dura sept ans; elle prit son nom de sa durée même. Le roi de Prusse, informé que la reine de Hongrie (1), l'impératrice russe Elisabeth, et Auguste III, roi de Pologne, et en même temps électeur de Saxe, qui tous croyoient avoir à se plaindre de lui, s'unissoient intimement, contracta une alliance avec le roi d'Angleterre, lequel craignoit de notre part l'invasion de son duché d'Hanovre. Frédéric espéroit que ce monarque, ami des Russes, les détourneroit d'une guerre contre lui. Le cabinet de Versailles dont l'alliance avec Frédéric devoit expirer dans deux mois, et qui perdoit l'espoir de la renouveler, se trouva dans des dispositions très-favorables pour Marie-Thérèse, toujours animée du désir de reprendre la Silésie. Toute la politique françoise changea en un moment. Madame de Pompadour avoit de l'ascendant sur l'esprit du

(1) Cette princesse avoit mis à profit le loisir de la paix pour donner au régime militaire un degré de perfection auquel il n'étoit jamais parvenu dans ce pays. Ainsi, dit Frédéric, une femme exécuta des desseins dignes d'un grand homme. Ce témoignage d'un prince ennemi est un beau panégyrique.

1757. roi. Le comte de Kaunitz, ambassadeur de Vienne en France, ayant, par des raisons d'Etat, vaincu l'extrême et bien juste répugnance de Marie-Thérèse à correspondre avec la favorite, en arracha, pour ainsi dire, un billet flatteur pour la vanité de cette femme. Telle fut peut-être la cause du fameux traité conclu à Versailles le 1er mai 1756, par lequel la France et l'Autriche, se garantissant leurs Etats, stipuloient un secours de vingt-quatre mille hommes, pour celle des deux puissances qui seroit attaquée. L'abbé de Bernis, qui n'étoit encore ni cardinal, ni ministre des affaires étrangères, mais à qui la favorite accordoit toute sa confiance, passe pour l'auteur de ce traité. Cependant Duclos n'en convient pas. Au reste, il n'y auroit peut-être pas eu lieu à tant de regrets, si l'on s'en étoit tenu aux termes des stipulations; mais les premiers événemens de la guerre, quoiqu'ils ne nous fussent point personnels, nous entraînèrent bien au-delà. Frédéric entre d'abord en Saxe, et, trouvant l'électorat presque sans défense, n'a pas de peine à s'en saisir. Auguste, après lui avoir abandonné sa capitale, s'enferme avec dix-sept mille hommes dans le camp de Pirna. Cinquante mille Autrichiens, sous les ordres du comte de Brown, se mettent en marche

1757.

pour le dégager. Frédéric va les chercher en Bohême, avec vingt-cinq mille hommes, les bat, revient faire capitulerles Saxons à Pirna, permet à Auguste de se retirer en Pologne, et incorpore dans son armée les soldats auxquels il vient de faire mettre bas les armes (octobre 1756).

Ces événemens firent changer la nature de notre traité avec Vienne. On observe dans le conseil qu'un secours de vingt-quatre mille hommes paroît insuffisant, qu'il faudroit les recruter sans cesse, que la guerre seroit interminable, au lieu qu'en déployant à la fois de grandes forces, on écraseroit sur-le-champ Frédéric, qui seroit réduit à souscrire aux conditions qu'on voudroit bien lui accorder. On fit parler les pleurs de Madame la dauphine, fille du roi de Pologne (1). On dit qu'il étoit de l'honneur de la France qu'il fût rétabli dans son électorat; et, au lieu de vingt-quatre mille hommes, nous engageâmes dans cette guerre toutes nos forces, pour ainsi dire, et toutes nos finances. Qui auroit imaginé qu'elle pût compromettre les unes et les autres? Frédéric, avec le seul roi d'Angleterre pour allié, avoit à combattre la France, l'Autriche, une grande

(1) Le dauphin l'avoit épousée en secondes noces.

1757. partie de l'Allemagne, la Russie et la Suède. Quant à nous, comme l'Anglois étoit notre plus dangereux ennemi, nous attaquâmes d'abord (en 1757) l'électorat d'Hanovre. Le duc de Cumberland le défendoit avec soixante-douze mille hommes. Le maréchal d'Estrées, après l'avoir fait long-temps reculer devant lui, l'attaqua dans un camp très-bien retranché près de Hastembeck (26 juillet), et remporta sur lui une victoire dont il fut principalement redevable à Chevert, et à Bréhan, colonel du régiment de Picardie. Le comte de Maillebois, à qui Duclos impute d'avoir desservi tous ses généraux afin de les remplacer, fut accusé par le maréchal d'Estrées de ne l'avoir pas secondé autant qu'il l'auroit dû, et enfermé dans une citadelle. Il rentra ensuite en grâce. Le maréchal, à son tour, fut rappelé par l'effet d'une intrigue, et remplacé par Richelieu. Le nouveau général, supérieur en forces au duc de Cumberland, le poussa jusqu'à Stade. Le prince, enfermé avec des troupes découragées, négocia un arrangement, et le 8 octobre, fut arrêtée l'étonnante convention de Closter-Severn; elle laissa les François en possession de ce qu'ils avoient conquis, c'est-à-dire de l'électorat d'Hanovre, du landgraviat de Bremen, et de la principauté de Verden. Les alliés

1757.

des Hanovriens eurent permission de se retirer chez eux, à condition qu'ils ne porteroient point les armes contre nous dans le cours de cette guerre, et les Hanovriens devoient se retirer au-delà de l'Elbe. Cette convention, pour laquelle aucun des deux généraux n'étoit autorisé, fut soumise à la ratification de leurs gouvernemens respectifs.

Le roi de Prusse, apprenant ce traité, se crut perdu, en se voyant réduit à ses propres forces. Il avoit quitté la Saxe, et s'étoit porté en Bohême, où il battit dans la journée de Prague, le 6 mai, le prince Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, qui avoit sous lui le comte de Brown. Il est vrai qu'il étoit très-supérieur en forces; que la victoire lui coûta fort cher, et qu'il ne put empêcher les Autrichiens de se retirer à Prague, au nombre de trente-cinq à quarante mille hommes. Il les y assiégea. Brown, quoique blessé à mort dans la bataille qu'il venoit de perdre, donna ses ordres pour la défense avec le plus grand sang froid; le maréchal Daun vint à son secours, et le 19 juin remporta une victoire décisive à Kolin. Frédéric se vit forcé non seulement de lever le siége de Prague, mais d'abandonner la Bohême. Il vint dans la Saxe se joindre à l'armée qu'il y opposoit à celles de

1757. France, et des Cercles d'Allemagne, commandées par le prince de Saxe, Hilburghausen, auquel le prince de Soubise, général françois, étoit subordonné. Il se vit au moment d'être cerné par sept armées, en y comprenant celle de Richelieu, qu'on estimoit, après la convention de Closter-Severn, être en liberté de se diriger contre lui. Dans cette position désespérante, il prit la résolution de se tuer, et en instruisit le marquis d'Argens, par une lettre de plus de deux cents vers, écrite d'Erfürt le 23 septembre. On peut supposer, mais il ne le dit pas, qu'il n'avoit intention d'en venir à ce terrible dénoûment, qu'après avoir encore une fois tenté la fortune; du moins seize jours plus tard, il annonça cette disposition à Voltaire, dans une épître en vers qui finit ainsi :

> . . Menacé du naufrage,
> Je dois, en affrontant l'orage,
> Penser, vivre et mourir en roi.

Son courage, son habileté, la fortune, les fautes de ses ennemis, surtout le défaut d'union et de concert entre eux, le tirèrent de cet abîme. Le 5 novembre, il gagna contre les François et les Allemands la bataille de Rosbach, qui ne dura qu'une heure et demie; il défit cinquante mille hommes avec trente

mille, parmi lesquels sept bataillons seulement furent engagés. Le roi de Prusse, en sortant de cette bataille, courut en Silésie, où les Autrichiens venoient de battre ses troupes. Il n'avoit que trente-trois mille hommes contre soixante mille; néanmoins il remporta sur eux (5 décembre) une mémorable victoire, connue sous le nom de Leuthen, ou Lissa. Il dit que les Autrichiens y commirent la même faute que les François à Malplaquet, en croyant leur gauche en sûreté par un petit ruisseau qu'elle avoit sur ses derrières; ce qui décida du sort de cette journée comme de l'autre.

Le contre-coup de la bataille de Lissa vint nous frapper. Les Anglois, enhardis par le malheur des Autrichiens, et par celui que nous avions éprouvé à Rosbach, refusèrent de ratifier la convention de Closter-Severn, déterminés par Pitt, nouvellement promu au ministère, et devenu par ses talens, son éloquence, son caractère, l'oracle de la Chambre des Communes, et l'idole de la nation. Il fit donner au roi de Prusse un subside annuel de douze millions, et au prince Ferdinand de Brunswick, frère du duc régnant, et l'un des meilleurs généraux du dernier siècle, le commandement qu'avoit eu le duc de Cumberland, qui fut rappelé. Ferdinand trouva près de Stade un

1757. corps de trente mille Hanovriens, que les François, par inconséquence et par légèreté, dit Frédéric, avoient négligé de désarmer.

1758. Avec ce peu de monde, Ferdinand chassa quatre-vingt mille François de la Basse-Saxe et de la Westphalie, et nous contraignit de repasser le Rhin à Wesel, laissant à l'ennemi onze mille prisonniers. Nos troupes étoient alors commandées par le comte de Clermont, successeur de Richelieu, disgracié depuis la rupture de la convention de Closter-Severn. Ce nouveau général, à la vérité, mal obéi par ses officiers, n'ayant pu empêcher Ferdinand de passer le Rhin, l'attendit à Crevelt; il y fut battu (25 juin). Le dauphin supplia le roi de permettre qu'il allât commander l'armée vaincue. « Il n'est pas de François, » lui écrivit-il, qui ne devienne invincible, » en voyant votre fils unique le mener au com» bat. » Le roi loua son courage; mais ce fut Contade qui remplaça le prince de Soubise. Ce dernier ayant obtenu de nouveau du commandement, fit dans la Hesse une diversion, à la tête d'une armée assez considérable, y prit plusieurs places, et battit, en deux rencontres, un corps de sept ou huit mille hommes, détaché par Ferdinand, pour s'opposer à ses progrès.

1759. Après ces deux avantages, le prince de Soubise, appelé au conseil d'Etat, laisse son armée au duc de Broglie. Ce dernier attaqué à Berghen (13 avril) par Ferdinand, le repousse et le contraint à la retraite. Mais Contade fut vaincu par le même prince à Minden le 1er août (1), et alors on déféra le commandement général au maréchal de Broglie. 1760. Il battit à Corbach, dans la Vétéravie (8 juillet), un détachement du prince héréditaire de Brunswick, avec des forces, à la vérité, supérieures. Ce prince prit bientôt sa revanche, et nous enleva un corps entier de trois mille hommes, à Kirchhaqui, dans la Hesse. De Broglie s'en vengea sur l'arrière-garde du prince Ferdinand; mais celui-ci et son neveu défirent M. de Muy près de Warbourg. Ferdinand, las de ces chances alternatives, qui ne décidoient rien, fit faire, par son neveu, une diversion sur le Bas-Rhin. De Broglie lui opposa le marquis de Castries; les deux armées se rencontrent près Wesel. Dans la nuit du 15 au 16 octobre, le

(1) Le même jour, le prince héréditaire battit M. de Brissac, à quelques lieues de là. Dans une affaire postérieure, près de Munden (qu'il ne faut pas confondre avec Minden), M. de Saint-Germain, par sa bonne conduite, sauva le bagage de notre armée encore battue.

1760. chevalier d'Assas est envoyé à la découverte, avec la compagnie qu'il commandoit dans le régiment d'Auvergne, et marche de quelques pas en avant. Il tombe dans une embuscade; on lui déclare qu'il est mort s'il fait le moindre bruit; il crie : « A moi, Auvergne! voilà les » ennemis! » et meurt percé de vingt coups de baïonnettes. Sa famille a reçu la récompense de ce dévouement héroïque : une pension perpétuelle a été accordée aux aînés de son nom. Le prince héréditaire vint attaquer le marquis de Castries, à un quart de lieue de Clostercamp; mais il fut forcé de céder au nombre; après un combat de quatre heures, et une perte de douze cents hommes, il se retira sans être poursuivi.

1761. L'hiver duroit encore, lorsque les deux Brunswick reprirent les hostilités. Le prince héréditaire réduisit Fritzlar, vaillamment défendu par Narbonne, officier françois, qui, à cette occasion, fut surnommé Fritzlar, usage imité des Romains. Ferdinand, de son côté, fit investir Cassel, et envoya son neveu observer les François vers Francfort. Le maréchal de Broglie tomba sur le détachement de ce jeune prince, lui tua trois cents hommes, et défit un autre corps d'Hanovriens, qui assiégeoit une ville voisine peu importante. Ces

deux petits échecs contraignirent Ferdinand d'évacuer la Hesse, et de se retirer dans le Hanovre. De part et d'autre, on étoit las de tant de combats, à peu près inutiles. On se reposa jusqu'aux derniers jours du mois de juin. Le maréchal de Soubise avoit repris le commandement d'une armée, et de la plus considérable. Le maréchal de Broglie commandoit l'autre; ils se joignirent, et leurs forces réunies surpassoient d'un tiers celles de Ferdinand. Ils enveloppèrent, en quelque sorte, l'armée de ce prince à Willinghausen, sur la Lippe, et l'attaquèrent le 15 et le 16 juillet; ils furent battus, et s'en attribuèrent réciproquement la faute. Le prince de Soubise prétendit que le maréchal de Broglie, pour ne point partager l'honneur de la victoire qu'il croyoit assurée, ne l'avoit point prévenu du moment de son attaque; le dernier, au contraire, soutint que son collègue, par des motifs d'envie, s'étoit abstenu de le seconder. Le gouvernement jugea contre de Broglie, et l'exila dans ses terres. Le public ne ratifia point cette décision (1).

1761.

(1) On jouoit alors la tragédie de *Tancrède*. Les spectateurs applaudirent avec affectation ce vers de la pièce:

C'est le sort d'un héros d'être persécuté.

1762. Le maréchal d'Estrées reprit le commandement à la place de M. de Broglie; de concert avec le prince de Soubise, il défendit nos conquêtes en Allemagne. M. le prince de Condé qui avoit fait ses premières armes à la bataille de Hastembeck, couvrit le Bas-Rhin avec une réserve. Les deux maréchaux attaqués par Ferdinand (24 juin) à Vilhelstadt, près de Cassel, essuyèrent un échec; le prince de Condé nous en vengea (30 août) à Fridberg, situé à six lieues de Francfort-sur-le-Mein. Le prince héréditaire l'y ayant attaqué, fut défait et dangereusement blessé; néanmoins, un peu plus de deux mois après sa défaite, il termina la campagne par la prise de Cassel (7 novembre). Ce fut la dernière opération de la guerre. Le roi de Prusse avoit continué de se couvrir de gloire, en résistant seul, avec les Hanovriens, les Hessois et la maison de Brunswick, à presque tout le reste de l'Europe; il s'étoit vu plus d'une fois au moment de sa ruine, surtout dans la campagne de 1759. Lui-même avoue « qu'il n'auroit dépendu que de ses ennemis de terminer la guerre; qu'ils n'avoient qu'à donner le coup de grâce. » Mais tantôt ils cessoient de s'entendre, tantôt ils agissoient avec mollesse. Toutefois, après la campagne de 1761,

1762.

il étoit encore réduit à la dernière extrémité; il n'avoit plus dans ses armées que des recrues sans expérience; et, quant aux finances, il s'étoit vu dans la triste nécessité d'altérer la monnoie, et d'affoiblir les espèces de moitié. Un événement inattendu le sauva: l'impératrice de Russie (Elisabeth) mourut le 5 janvier 1762, à cinquante et un ans. Son successeur Pierre III, admirateur de Frédéric jusqu'à l'enthousiasme, loin de persister dans la ligue formée contre lui, unit ses armes à celles de ce prince. La Suède se hâta de faire sa paix avec lui; elle n'avoit jamais poussé la guerre avec beaucoup de vigueur. Pierre III, à la vérité, ne régna que six mois, et sa veuve Catherine II, qui lui succéda, rappela ses troupes devenues auxiliaires de Frédéric; mais elle se déclara neutre, et c'étoit un grand poids de moins dans la balance de la confédération. Quant à la France, la paix lui étoit presque aussi nécessaire qu'à la Prusse. Nous avions perdu beaucoup d'hommes et d'argent dans une guerre où il n'y avoit rien à gagner pour nous, et à laquelle nous n'avions par conséquent aucun intérêt. Mais nos malheurs sur le continent n'approchoient pas de nos désastres sur la mer et dans les colonies.

Dans l'Inde, dès le mois de mars 1757,

1762. nous avions perdu Chandernagor. Le lieutenant-général de Lally, né de parens réfugiés en France avec Jacques II, et qui s'étoit glorieusement fait connoître à la journée de Fontenoi, avoit remplacé Dupleix à Pondichéri (28 avril 1758); il y étoit venu avec trois mille hommes sur une escadre commandée par le vice-amiral d'Aché. Le 2 juin suivant, il prit aux Anglois le fort Saint-David, situé à sept lieues de Pondichéri, et qu'on appeloit le Berg-op-Zoom de l'Inde. Après cette expédition, il n'eut plus que des revers. Il en fit une dans le Tanjaour qui ne lui réussit point; ensuite il assiégea Madras, et fut contraint de se retirer avec une grande perte. Enfin, assiégé lui-même dans Pondichéri, il se rendit à discrétion (15 janvier 1761). Son procès lui fut fait en France par le parlement de Paris qui, le 6 mai 1766, le déclara « convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de » son Etat, et de la compagnie des Indes, » d'abus d'autorité, vexations et exactions » envers les sujets du roi et étrangers habitans de Pondichéri, » et lui fit trancher la tête. Quarante-quatre hommes qui avoient blanchi dans la magistrature, prononcèrent l'arrêt; tous le jugèrent coupable; un seul opina pour une peine moindre que la mort.

Il étoit abhorré en France, et ce ne fut qu'après son supplice qu'il s'éleva quelques voix en sa faveur. Un fils qu'il avoit eu, dit-on, d'un mariage secret (1), entreprit de faire réhabiliter sa mémoire ; il n'y réussit pas entièrement, mais il fit casser l'arrêt de condamnation ; un autre arrêt du parlement de Rouen qui admit l'intervention de M. d'Esprémesnil, conseiller au parlement de Paris, et neveu d'un homme inculpé par le général de Lally, fut également cassé. Le parlement de Bourgogne, chargé ensuite de statuer sur le fond, n'a point prononcé. Voltaire, en traitant assez mal la mémoire de Lally, et en disant que tout le monde, hors le bourreau, avoit droit de le tuer (2), a vivement combattu l'arrêt qui le condamne. C'est pour infirmer son témoignage que d'Esprémesnil écrivit contre l'historien, ce mot terrible, qui scandalisa ses adorateurs : « La postérité, dans l'écrivain » le plus vanté, cherchera vainement un » homme de bien. »

En Amérique, nous éprouvâmes les mêmes

(1) Avec Mme de Maulde, et qui a été légitimé, dit l'abbé Georgel dans ses Mémoires.

(2) Cette phrase paroît avoir disparu dans la dernière édition de ses Œuvres. On a senti ce qu'elle avoit d'incohérent.

1762. désastres que dans l'Inde, Louisbourg, capitale de l'île du cap Breton, avoit été pris en 1758 (6 juillet), Québec, capitale du Canada, en 1759 (18 septembre). Montcalm fut tué en défendant, contre les Anglois, l'approche de cette place. Peu après, Montréal et la colonie entière tombèrent en leur pouvoir. Ils prirent la Guadeloupe et toutes les îles qui sont regardées comme ses dépendances, et plus tard (1761 et 1762) la Dominique et la Martinique. Dans l'Afrique, nous avions perdu, en 1757 et 1758, nos établissemens sur les bords du Sénégal, l'île Gorée, et généralement tout ce que nous possédions dans cette partie du monde.

Quant aux actions de mer, le vice-amiral d'Aché se battit avec courage dans l'Inde, mais sans succès. Dans la Méditerranée, l'amiral Laclue, commandant une escadre françoise, une partie se détacha, et fut surprise par des forces irrésistibles (1759, 17 juillet). Nous eûmes deux vaisseaux pris et deux brûlés près de Lugos, qui donna son nom à cette malheureuse journée. Le comte de Sabran-Grammont s'illustra dans ce désastre. Il se défendit long-temps seul contre cinq vaisseaux anglois. Laclue également combattit avec une rare intrépidité, et eut les deux jambes emportées.

Deux mois après (20 novembre), l'amiral

Conflans, sorti de Brest, fit retraite devant une flotte angloise, tout au plus, dit Duclos, égale à la sienne. Son arrière-garde, commandée par Saint-André Duverger, soutint avec le plus grand courage tout l'effort des forces ennemies, et fut accablée. Quelques uns des vaisseaux fuyards se jetèrent dans la Vilaine, rivière qui n'avoit jamais vu de vaisseaux. Cette fuite fut un scandale dont le souvenir n'est pas encore effacé. Les Anglois, maîtres de l'Océan pendant presque toute cette guerre, descendirent à diverses reprises sur nos côtes, notamment à Cancale. Le fameux amiral Anson, qui commandoit l'expédition, s'avança sur Saint-Malo, s'empara de Saint-Servan, faubourg de cette ville, et qui n'en est séparé que par le port (1758, 7 juin); il nous y causa un dommage évalué douze millions. Le 6 août, une autre escadre prit Cherbourg, le mit à contribution, et y brûla des vaisseaux marchands. Enfin les Anglois firent une autre tentative qui ne leur réussit pas si bien : ils débarquèrent treize mille hommes à Saint-Cast, à une lieue et demie de Matignon, entre Saint-Malo et Saint-Brieux. Quelques régimens, aidés par des milices, des gentilshommes et d'autres volontaires du pays, les contraignirent de se rembarquer après avoir perdu

1762. beaucoup de monde. Ce succès fut naturellement attribué à M. le duc d'Aiguillon, commandant de la province, et qui se rendit sur les lieux. Dans la suite les Bretons, mécontens du duc, le lui contestèrent, et, s'il faut en croire Duclos, qui n'eut jamais, dit-il, qu'à se louer de lui, ce fut avec justice(1). Il va même jusqu'à lui imputer la perte de Belle-Ile-en-Mer, prise par les Anglois, malgré la vigoureuse défense du chevalier de Sainte-Croix (1761, 7 mai).

Tant de désastres nous mettant dans l'impuissance de soutenir la guerre maritime, nous cherchâmes de l'appui dans l'alliance des autres puissances navales. Le duc de Choiseul-Stainville avoit (en 1758) remplacé le cardinal de Bernis aux affaires étrangères. En 1761, le porte-feuille de la guerre lui fut encore donné; en 1762, le ministère de la marine y fut joint. Alors il ne manqua au duc de Choiseul que le titre de premier ministre; car il en eut les fonctions. Le duc de Choiseul-Praslin, à la vérité, fut fait ministre des affaires étrangères; mais il passa toujours pour ne les diriger que sous l'in-

---

(1) Il est vrai que Duclos étoit partisan du procureur-général de la Chalotais, qui eut avec le duc d'Aiguillon un grand démêlé, dont nous parlerons dans le temps.

fluence et suivant les vues du duc de Choiseul-Stainville, son cousin. Ce dernier sut persuader à l'Espagne que son propre intérêt ne lui permettoit pas de laisser achever par l'Angleterre l'anéantissement de la marine françoise (1). Il eut la gloire de conclure avec elle (15 août 1761) une alliance perpétuelle, dans laquelle furent compris le roi de Sicile et le duc de Parme. C'est ce qu'on appelle le *Pacte de famille*. Il fut convenu de regarder comme un ennemi commun quiconque seroit l'ennemi d'une des quatre puissances, et de ne jamais faire de paix séparée. En s'associant à notre fortune, l'Espagne partagea nos malheurs :

1762.

(1) Philippe V, roi d'Espagne, mort en 1746 (9 juillet), eut pour successeur son fils Ferdinand VI, né de sa première femme, princesse de Savoie. Ferdinand mourut, sans laisser de postérité, le 10 août 1759. Son frère don Carlos, roi des Deux-Siciles, monta sur le trône. Don Philippe, frère puîné de tous deux, devoit, suivant le traité d'Aix-la-Chapelle, posséder alors les Deux-Siciles; et les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, devoient retourner à l'Autriche ; mais don Carlos, voyant Marie-Thérèse embarrassée dans une guerre très-sérieuse, ne respecta point ce traité. Après avoir fait constater l'imbécillité de son fils aîné, il déclara le second son successeur à la couronne d'Espagne, et le troisième, don Ferdinand, roi des Deux-Siciles; don Philippe demeura souverain des trois duchés d'Italie.

1663. les Anglois lui prirent l'île de Cuba, où ils firent un butin évalué quatre-vingts millions. Dans l'Inde, on lui enleva les îles Philippines. Le galion d'Acapulco fut pris dans l'une d'elles, nommée Luçon ou Manille; il portoit trois millions de piastres. Tant de pertes devoient faire désirer la paix à Madrid autant qu'à Versailles. L'Angleterre, quoique triomphante, avoit aussi plus d'une raison de ne pas s'y refuser. Sa dette étoit fort accrue. La continuation de la guerre compromettoit le duché de Hanovre, les Etats de ses alliés, le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick, ceux même du roi de Prusse, qui, malgré sa valeur, ses talens, ses victoires, étoit entièrement épuisé; enfin le Portugal, où l'Angleterre fait depuis long-temps un commerce si avantageux pour elle, ayant refusé de joindre ses forces à celles d'Espagne et de France, étoit au moment de se voir envahi par les troupes réunies de ces deux royaumes. Toutes ces considérations déterminèrent une paix générale. Elle fut signée, à Fontainebleau, le 10 février, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, et, cinq jours après, entre l'empereur, le roi de Prusse et celui de Pologne.

Après sept ans d'une guerre très-animée, aucune puissance, si ce n'est l'Angleterre,

n'étendit ses limites. Outre nos prétentions sur l'Acadie, nous lui cédâmes le Canada, le cap Breton, toutes les îles du golfe et du fleuve Saint-Laurent, celles de Saint-Vincent, les Grenades, Tabago, la Dominique. Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir le droit de pêche vers Terre-Neuve, avec les deux petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon pour nos pêcheurs, sans la faculté d'y faire la moindre fortification. Sainte-Lucie, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, la Martinique, nous furent rendues, ainsi que Belle-Ile. Dans l'Inde on nous restitua Pondichéri et quelques comptoirs. Nous fûmes privés de nos établissemens sur le Gange. En Afrique, nous cédâmes nos possessions sur le Sénégal, à l'exception de l'île de Gorée dans laquelle nous rentrâmes. Nous rendîmes à l'Angleterre l'île de Minorque. Quant à Dunkerque, il fallut le remettre dans l'état convenu par les traités d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle. L'Espagne ne fut guère mieux traitée que nous. A la vérité, elle fut rétablie dans la possession de l'île de Cuba; mais il lui fallut permettre aux Anglois de couper du bois de teinture et de campêche dans la province de Honduras qui lui appartient. Elle se désista en outre de ses prétentions à la pêche de Terre-Neuve, et céda la Floride et

1763. la baie de Pensacola. Pour la dédommager des pertes dont notre alliance étoit la cause immédiate, nous lui donnâmes la Louisiane. Ses habitans refusèrent d'abord de se soumettre à ce changement de domination. Les Espagnols firent mourir six des principaux, et en condamnèrent six autres à la réclusion pour punir leur résistance, soutenue par une prise d'armes générale, et à laquelle il fallut renoncer. Quelques années après, pour nous dédommager de la perte de cette colonie, nous tentâmes de ranimer celle de la Guiane; mais presque tous les infortunés, qui s'y rendirent, succombèrent bientôt à la misère et à la maladie dans ce climat brûlant et meurtrier.

Durant le cours de cette guerre, le parlement de Paris en fit une très-active aux jésuites. Cette cour souveraine, où l'on comptoit beaucoup de jansénistes, avoit de l'aversion pour ces religieux. Plusieurs circonstances concoururent à leur destruction. L'Espagne leur avoit donné dans l'Amérique méridionale, à titre de fief ou de redevance, le Paraguay, qu'ils avoient civilisé, et dont ils avoient fait une des plus heureuses contrées de cette partie du monde. Le Portugal, ayant obtenu du gouvernement espagnol quelques concessions limitrophes, eut des querelles avec les jésuites.

Bientôt il survint un prétexte de les perdre dans le Portugal même : le roi Joseph I, le 3 septembre 1758, avoit été blessé au bras, dans sa voiture, d'un coup de feu, tiré, dit-on, par les domestiques d'un seigneur, le duc d'Aveyro, doublement outragé comme père et comme époux par le monarque. On prétendit que ce seigneur avoit consulté le jésuite Malagrida et deux de ses confrères sur la question de savoir si son projet de vengeance étoit légitime, et que les casuistes avoient répondu que « l'assassinat du roi ne seroit pas » même un péché véniel. » Il n'y eut de preuves contre personne que celles qu'on crut acquérir par la torture. Les accusés furent roués vifs, et les trois jésuites déclarés leurs complices ; mais comme on pensoit avoir besoin d'un bref du pape pour les condamner à la mort, et que la cour de Rome, qui trouvoit peut-être l'accusation absurde, ne l'accordoit point, l'inquisition portugaise, ayant cru découvrir quelque hérésie dans un livre de Malagrida, et quelque magie dans sa conduite, le condamna au feu (21 septembre 1759). Il ne fut pas question de l'assassinat du roi dans le procès fait par les inquisiteurs dominicains, et les deux autres casuistes n'y furent pas impliqués. Mais la société à laquelle

1763. ils appartenoient tous trois, fut chassée du Portugal.

Peu après, l'orage éclata contre eux en France. Le motif apparent fut pris dans une faillite faite par un membre de leur société, La Valette, qui faisoit un grand commerce à la Martinique, où il résidoit en qualité de préfet des missions établies dans les Antilles. Ce genre d'industrie, fort peu analogue à son état, eut d'abord le plus grand succès. Mais les Anglois ayant, comme nous l'avons vu, saisi nos navires marchands sans aucune déclaration préalable de guerre, le P. La Valette en perdit plusieurs adressés à une maison de banque de Marseille, qui avoit accepté pour quinze cent mille francs de ses traites, sur la foi des chargemens qu'il lui avoit expédiés. Le jésuite et les Marseillois se virent contraints, de part et d'autre, de déposer leur bilan. Ces derniers attaquèrent la société; elle se défendit, en alléguant que les lois ecclésiastiques interdisant le commerce aux religieux, La Valette étoit seul responsable des suites de sa transgression. Les banquiers se prévalurent des constitutions de la société pour établir que La Valette ne pouvoit être considéré que comme l'agent du général des jésuites. Le parlement de Paris, qui connoissoit de cette affaire, ordonna le

dépôt des constitutions, et, prononçant d'abord sur les réclamations des banquiers (8 mai 1761), condamna la société au paiement de leur créance. Ils y satisfirent en grande partie, et l'auroient acquittée entièrement; mais on vouloit leur destruction. Choiseul qui, dans une ambassade à Rome, avoit eu quelque démêlé avec leur général, y contribua, dit-on, beaucoup. Les *philosophes*, secte dont il sera parlé dans la suite, s'efforçoient de soulever contre eux l'opinion, qui alors commençoit à devenir une puissance formidable. Cette faction turbulente, vouloit l'anéantissement de la religion, plusieurs de ses membres la destruction de la monarchie; et les jésuites étoient regardés universellement comme les défenseurs de l'une et de l'autre. On les appeloit les *grenadiers* de l'autel et du trône. Le rapporteur du procès, dans lequel il ne s'agissoit d'abord que d'intérêts particuliers, ayant examiné les constitutions des jésuites, fut d'avis de supprimer leur ordre. Le roi, jugeant cette opinion trop rigoureuse, défendit, par une déclaration du 2 août 1761, de rien statuer sur leur existence avant une année révolue. Il nomma une commission de son conseil (laquelle s'adjoignit douze évêques) pour examiner cette affaire. Elle fut d'avis de quelques modifications dans les cons-

1763. titutions de l'ordre. On en écrivit au pape et au général des jésuites. Le souverain pontife, dit-on, répondit : *Sint ut sunt, aut non sint.* (Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou ne soient point.) Le parlement de Paris se hâta de les proscrire. Le 6 août 1762, il rendit un arrêt qui ordonne la dissolution de leur société. Ce fut un dommage considérable pour l'éducation de la jeunesse, et un acheminement à la destruction des parlemens. Ce dernier point fut prédit à un de ses membres qui demandoit ce qu'on pensoit de cet arrêt, et auquel on répondit : « Vous venez de montrer comme on » détruit les corps, en attendant que vous » l'éprouviez. » Le parlement de la capitale ne prononça que pour son ressort ; il n'avoit aucune juridiction dans celui des autres cours souveraines. Celles-ci, pour la plupart, imitèrent son exemple. Le gouvernement les laissa faire, et n'interposa son autorité qu'en 1764. Un édit du mois de novembre éteignit l'ordre entier dans le royaume. Il ne fut supprimé par le pape (Clément XIV) qu'en 1773 (20 juillet).

Après avoir détruit la société des jésuites, les parlemens eurent avec la cour les plus violentes querelles, qui ne s'apaisèrent en apparence quelques momens que pour se renou-

veler avec plus de force, et dont le fatal résultat fut la convocation des Etats-Généraux.

1763.

L'importance de ces discussions parlementaires exige que nous remontions à leur principe. La France n'avoit jamais eu ni constitution écrite, ni grande charte. Elle étoit régie par des usages et quelques lois fondamentales. On a vu que les Etats-Généraux ne s'étoient pas assemblés depuis 1614. De cette époque, les rois avoient exercé une puissance à peu près absolue jusqu'à la régence, où le droit de remontrer fut restitué aux parlemens. Ces cours avoient rendu de grands services : celle de Paris, au temps de la ligue, contribua beaucoup à maintenir la couronne dans la famille régnante. Elles avoient commis aussi de grandes fautes. Plusieurs de leurs membres avoient partagé les révoltes de la ligue et de la fronde. Le parlement de la capitale avoit quelquefois poussé beaucoup trop loin ses prétentions : nous avons déjà dit qu'aux repas qui suivirent les obsèques de François II et de Louis XIV, il avoit voulu se faire envisager comme le souverain. Quelquefois les parlemens, sous des prétextes même assez frivoles, entravèrent la marche de l'administration. Le dernier régent avoit été violemment tenté de les détruire. Lass, dont ils gênoient le système, l'en sollicitoit

1763. avec vivacité; Dubois se joignoit à lui; mais bientôt, l'intérêt personnel qui le guidoit, venant à changer, il donna des conseils tout contraires; et le régent qui ne voyoit que par ses yeux, et dont la politique changeoit avec celle de son ministre, laissa subsister ces cours souveraines, dont, au reste, la suppression, opérée durant une régence, n'eût peut-être pas été définitive. Le gouvernement voyoit dans l'enregistrement des lois un simple acte de dépôt conservatoire, et une forme qui contribuoit à leur notoriété. Les cours souveraines, au contraire, estimoient, surtout depuis l'interruption des Etats-Généraux, que l'enregistrement étoit une sanction nécessaire. Elles n'avouoient pas cette opinion bien ouvertement, mais elles ne considéroient les lettres de jussion et les lits de justice que comme des actes illégaux, émanés d'une autorité arbitraire; et ce sentiment étoit celui d'une grande partie de la nation. L'obéissance n'étoit même sans murmure que lorsque l'enregistrement avoit été sans contrainte, principalement en matière d'impôts; objet de l'intérêt le plus vif, le plus pressant et le plus universel On regardoit comme trop susceptible d'abus, et comme nouveau, le droit d'une taxe arbitraire. Il est incontestable que

la sanction prétendue par les parlemens n'avoit pour base aucune loi, aucune constitution, aucun usage immémorial et constamment établi; mais leur prétention avoit, comme nous l'avons dit, beaucoup de partisans dans l'Etat. Ils gagnoient du terrain; ils s'appuyoient sur des exemples. Très-foibles sous les rois qui tenoient les rênes d'une main ferme, à peu près nuls sous Louis XIV, ils étoient puissans sous les régences et sous les rois qui manquoient de vigueur et de vigilance. Nous avons vu qu'ils avoient déjà plus d'une fois résisté à Louis XV.

1763.

Depuis quelques années, cette résistance portoit sur les taxes auxquelles la guerre avoit forcé de recourir, et que les dettes accumulées pendant son cours, obligeoient de prolonger. En 1759, le contrôleur général Silhouette proposa la subvention territoriale imaginée par Machault (projet que nous verrons reprendre dans la suite). Quoique enregistré dans un lit de justice (tenu à Versailles le 22 septembre 1759), l'édit resta sans exécution; ce qui compromettoit d'une manière déplorable la puissance souveraine. L'année suivante, cet édit de subvention fut retiré; on lui substitua un troisième vingtième, et d'autres impositions (sans parler des emprunts

1763. faits en même temps). Le parlement de Paris enregistra, mais plusieurs parlemens de province résistèrent, en déclarant qu'ils s'estimoient incompétens pour aggraver le fardeau du peuple, et en demandant que les Etats-Généraux fussent convoqués. A la tête de l'opposition étoient les parlemens de Besançon, de Rennes et de Pau. On usa d'abord de rigueur envers le premier, dont on exila plusieurs membres; alors se renouvela le système des *classes*. Pour se débarrasser de cette tracasserie, la cour rappela les exilés. Quelques années après, le parlement de Pau, moins redouté, fut supprimé et remplacé par un autre tribunal.

L'embarras des finances subsistant toujours, il fut tenu (le 31 mai 1763) un lit de justice dans lequel le parlement de Paris enregistra divers impôts; et comme il s'y étoit prêté de bonne grâce, un de ses membres, Laverdy, fut, à la fin de l'année, promu au contrôle-général. Mais les parlemens de province refusèrent d'enregistrer, et, par des voies de fait, décidèrent eux-mêmes en leur faveur la question de la nécessité d'un enregistrement volontaire pour l'exécution des lois. Cette audace et cette époque sont très-remarquables. Des commandans militaires et des intendans ayant de

vive force enregistré les édits bursaux, tous les parlemens de province déclarèrent ces opérations illégales et nulles. Le duc de Fitz-James, commandant du Languedoc, mit aux arrêts le parlement de Toulouse; des murmures universels le déterminèrent à lever ces arrêts. Le parlement le décrète de prise de corps; en qualité de duc et pair, il réclame le droit de n'être jugé que par la cour des pairs. Les poursuites sont néanmoins continuées quelque temps à Toulouse; ensuite ce parlement les envoie à celui de Paris pour achever le procès dans le lieu où la cour des pairs seroit convoquée. Les ministres insinuèrent au parlement de Paris que lui seul avoit le droit de faire le procès à un pair; et le roi déclara qu'il étoit éminemment, et même essentiellement, la cour des pairs. En conséquence les magistrats de cette compagnie, ayant appelé les pairs à leur séance, cassèrent la procédure de Toulouse, et rendirent un arrêt équivoque par lequel le duc de Fitz-James ne fut ni absous ni condamné. Presque tous les autres parlemens protestèrent contre la prétention de celui qui se disoit seul la cour des pairs. Cet incident mit beaucoup de froideur entre les cours souveraines des provinces et celle qui siégeoit à Paris. Un intérêt commun ne tarda pas à les

1763.

1763. réunir, comme nous le verrons tout à l'heure.

1764. Vers ce temps, se produisit une secte connue sous le nom d'Economistes, qui, avec des intentions peut-être louables, contribua beaucoup aux bouleversemens commencés vers la fin du dernier siècle. Leurs chefs étoient Quesnai, médecin de Mme de Pompadour, et Vincent de Gournay, intendant du commerce. Il y avoit quelques différences dans leurs systèmes. L'un et l'autre se déclarèrent avec force contre les priviléges, les lois prohibitives, et la plupart des règlemens qu'ils regardoient comme des entraves funestes au commerce. *Laissez faire*, *laissez passer* étoit leur mot d'ordre et de ralliement. Quesnai prétendoit que, tout venant de la terre, il ne devoit y avoir qu'un seul impôt, un impôt foncier. Necker a victorieusement combattu ce système, en prouvant que, pour le mettre en pratique, il auroit fallu prendre au propriétaire les dix-neuf vingtièmes de son revenu; et les taxes ayant eu, depuis sa réfutation, un prodigieux accroissement, le vingtième restant au propriétaire eût été non seulement absorbé, mais très-insuffisant pour remplir l'objet proposé. Quoi qu'il en soit, la doctrine des économistes prit faveur. Elle produisit d'abord quelque bien en favorisant l'agriculture, en

attirant sur elle la protection du gouvernement, l'attention du public, et en la mettant, s'il est permis de le dire, à la mode. Mais ce bien fut cruellement compensé par la fureur des innovations que fit naître le système des économistes, fureur qui, d'améliorations en améliorations, finit par nous conduire au dernier degré de la misère et de l'infortune. 1764.

Tout sembloit hâter cette catastrophe. Les querelles des parlemens avec la cour prirent un caractère plus grave. Elles s'envenimèrent singulièrement par une inimitié personnelle entre le commandant de la Bretagne, et le procureur général du parlement de cette province, Caradeuc de La Chalotais. On prétend que ce dernier avoit dit, en parlant de l'affaire de Saint-Cast, que le duc d'Aiguillon s'y étoit couvert de gloire et de farine ; faisant allusion au bruit répandu, sans doute par les ennemis du commandant, qu'il s'étoit posté dans un moulin tandis qu'on poursuivoit l'ennemi. Le duc d'Aiguillon, que ses fonctions obligeoient de faire enregistrer de force des édits bursaux rejetés par les Etats et le parlement de Bretagne, encourut la haine presque universelle de la province. Divers genres de plaintes s'élevèrent contre lui à l'occasion des corvées, de l'administration, et de la confection des 1765.

1765. quels on joignit dans la suite un quatrième (1). Calonne y fit les fonctions de procureur-général, et Lenoir celles de rapporteur.

1766-68. Mais toute commission ayant toujours été odieuse à la France, on voulut, ou l'on feignit de vouloir, rendre les accusés à leurs juges naturels. On rétablit en Bretagne (9 janvier 1766) un fantôme de parlement, composé de vingt et un membres. Il fut flétri, dès son origine, du nom de bailliage d'Aiguillon. Des lettres patentes du même jour lui ordonnèrent de juger les accusés. La plupart se récusèrent. Alors les commissaires, qui tenoient le parlement de Bretagne, reçurent, par des lettres patentes du 24 janvier, l'ordre d'aller tenir une cour royale à Saint-Malo pour y juger les magistrats détenus. Cette marche, qu'on estima combinée d'avance, fut mal vue du public, qui n'y aperçut qu'un moyen de pallier l'irrégularité d'un tribunal extraordinaire, et suspect par conséquent. Toute la magistrature, et surtout le parlement de Paris, s'éleva contre cette manière de procéder. Le

(1) Les trois premiers se nommoient Piquet de Montreuil, Charette de la Gacherie, et Charette de la Colinière; le dernier, Euzenou de Kersalaun, arrêté à Quimper le 19 février 1766.

14 février on ajouta onze nouveaux conseillers à ceux qui composoient le parlement breton, et l'on en prit occasion de lui renvoyer le procès des magistrats, en révoquant la *chambre criminelle* de Saint-Malo ; c'est le nom qui lui est donné dans les lettres patentes du 14 février. L'affaire, après quelques poursuites faites à Rennes, fut évoquée au conseil, et les accusés transférés à la Bastille. Le roi, par des lettres du sceau (23 décembre 1766), déclara éteindre toutes ces procédures. Les magistrats prétendirent que cette extinction ne suffisoit pas à leur honneur compromis, et demandèrent à être jugés au parlement de Bordeaux. Le roi, qui avoit sans doute acquis la conviction de leur innocence, et qui voyoit la France entière dans la même opinion, ne permit point de réveiller une affaire qu'il avoit assoupie par un acte de son pouvoir suprême ; c'est ainsi qu'il avoit qualifié les lettres du sceau. Cependant les magistrats ne sortirent de la Bastille que pour aller en exil. L'accusation de complots et d'outrages faits au roi étoit assurément dénuée de toute vraisemblance et de toute vérité. Nous avons sous les yeux la procédure imprimée, où il ne s'en trouve aucune preuve. Mais le monarque avoit des motifs particuliers de mécontentement qu'il

1766-68. n'expliqua point; et il est sûr que des idées d'indépendance n'étoient pas étrangères à tous les membres du parlement breton. La Chalotais avoit une âme ferme, élevée, intrépide, de grands talens, un esprit supérieur, mais imbu des opinions nouvelles qui commençoient à dominer. Dans un projet d'éducation qu'il donna au temps de l'expulsion des jésuites, on ne fut pas médiocrement surpris de le voir conseiller de mettre entre les mains de la jeunesse l'*Essai sur les mœurs des nations*, par Voltaire. C'eût été l'infaillible moyen d'accélérer, de quelques années, la révolution opérée en 1789 (1).

Durant cette malheureuse querelle que nous verrons se réveiller, la France avoit fait une perte cruelle. Un prince, qui possédoit, sans aucun mélange, les vertus les plus éminentes,

---

(1) L'auteur de cette Histoire a connu M. le marquis de Kersalaun, impliqué dans le procès dont on vient de parler. C'étoit un magistrat distingué, un homme de beaucoup d'esprit, et un intime ami du procureur-général. Un jour qu'on lisoit devant lui des discours révolutionnaires tenus dans l'assemblée dite législative, en 1792, il s'écria, en présence de l'auteur, avec l'accent de la douleur, du regret, et avec la plus noble franchise : « Voilà quels » étoient nos principes; nous étions républicains, M. de » La Chalotais et moi. »

pour ne pas dire toutes les vertus, le dauphin (connu sous le nom de grand-dauphin) étoit mort, le 20 décembre 1765, dans sa trente-septième année. (Il naquit le 4 septembre 1729.) Ce prince voulut être enterré à Sens. Les bruits d'empoisonnement attribué au duc de Choiseul, qui coururent alors, sont depuis long-temps regardés comme absurdes. La mort de ce prince fut une calamité nationale. Sa vie entière promettoit un règne équitable, doux et ferme en même temps, et le sceptre ne seroit pas tombé dans les mains d'un jeune monarque qui avoit au suprême degré toutes les qualités de son père, mais nécessairement dénué d'expérience. Si les circonstances manquèrent au grand-dauphin pour déployer tous les genres de mérite qu'il possédoit, il ne manqua jamais aux circonstances. On a vu que deux fois il voulut se précipiter au milieu des plus grands dangers. Dans un manuscrit de sa propre main, on a trouvé cette pensée : « Qu'un roi » doit être prodigue de son sang, et avare de » celui de ses sujets. » On n'examine pas si le zèle et le courage ne l'emportoient pas un peu trop loin ; mais il est beau de sentir ainsi, quand on est né pour commander aux hommes. On n'oubliera jamais la leçon sublime qu'il crut devoir donner aux jeunes princes ses fils,

1766-68. le jour qu'on suppléa les cérémonies de leur baptême : il leur fit remarquer, sur le registre, que celui qui les précédoit devoit le jour à un pauvre artisan. « Vous le voyez, dit-il, aux » yeux de la divinité tous les hommes sont » égaux, et il n'y a de distinction que celle » qu'y met la vertu. Dans l'opinion des » peuples, vous êtes fort au-dessus de cet » enfant; devant Dieu, il sera plus grand que » vous, s'il est plus vertueux. » Ce prince, ayant eu le malheur de tuer, à la chasse, monsieur de Chambort, qui s'étoit exposé avec un peu d'imprudence, ne put jamais se consoler de ce fatal accident, et s'interdit dès lors un genre de délassement pour lequel il avoit un goût très-vif. Le grand-dauphin étoit fort instruit, savoit bien le latin, le grec, et avoit lu tout ce qui pouvoit l'instruire dans l'art de régner. Voltaire prétend qu'il savoit par cœur sa tragédie de Mahomet : chose difficile à croire de la part d'un prince aussi religieux, et trop éclairé pour n'avoir pas démêlé dans quel esprit avoit été composé cet ouvrage. Le dessein de l'auteur d'y attaquer indirectement le culte de l'Etat avoit même, dit-on, transpiré. La dauphine, qui ressentoit pour son époux la plus vive tendresse, ne lui survécut qu'environ quinze mois. Elle mourut

le 13 mars 1767. Leur fils aîné, qui porta le nom de duc de Bourgogne, et donnoit des espérances dès l'âge le plus tendre, avoit cessé de vivre en 1761, n'ayant été qu'onze ans sur la terre. La reine descendit au tombeau en 1768, le 25 juin. Louis en ressentit une violente douleur; il perdoit la plus vertueuse épouse.

1766-68.

L'habileté de son ministre procura une diversion à ses chagrins par une conquête utile : nous n'entendons point parler de la prise d'Avignon et du comtat Venaissin, dont nous nous emparâmes cette année 1768, et qui furent rendus avant la fin de ce règne; il faut néanmoins dire la cause de cette prise de possession, avant de raconter celle de la Corse, qui ne fut pas si facile. Le Saint-Siége se prétendoit suzerain des duchés de Parme et de Plaisance, dont il avoit autrefois possédé même le domaine. Ces deux duchés, et celui de Guastalla étoient alors sous les lois d'un Bourbon de la branche espagnole, don Ferdinand, qui avoit publié un édit contraire aux prétentions de Rome. Le pape Clément XIII osa l'excommunier, mesure extrême, tombée pour ainsi dire en désuétude, et de plus revendiquer Parme et Plaisance, comme une propriété du Saint-Siége. Il avoit commencé par donner un bref (30 août 1768) qui cassoit l'édit de Fer-

1766-68. dinand. Les parlemens de France haïssoient en Clément XIII un protecteur des jésuites, qui ne voulut jamais prononcer l'abolition de leur ordre. Quoique la querelle du duc de Parme dût leur être étrangère, ils se constituèrent les défenseurs de ce prince. Ceux de Paris et de Provence supprimèrent par leurs arrêts le bref pontifical, et le dernier prononça de plus la réunion d'Avignon et du comtat Venaissin à la couronne. Le gouvernement effectua sans peine cette réunion, ayant ainsi l'air d'exécuter un arrêt de cour souveraine; démarche bien impolitique et bien contraire à sa dignité. La restitution de ces États, cinq ans après, fut le prix de la suppression des jésuites prononcée par la cour de Rome.

La réunion de la Corse au contraire fut définitive. Cette île de la Méditerranée, après avoir été successivement conquise par les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Arabes, les Génois, les Aragonois, étoit depuis plus de quatre siècles revenue sous le joug de Gênes, impatiemment supporté par les habitans du pays. En 1735, la Corse se constitua en république. Les Génois conservèrent cependant quelques places dans l'île. L'année suivante, un baron de Westphalie, Théodore de New-Hoff, obtint de la régence de Tunis un vaisseau,

quelques armes, quelques munitions et un peu d'argent, pour aller, disoit-il, soumettre l'île de Corse aux lois de cette régence. Il y aborda, en fut reconnu roi sous le nom de Théodore, et chassé au bout de huit mois (1). Les Génois obtinrent des secours de la France pour dompter leurs sujets corses. Un neveu du maréchal de Villars, qu'on envoya dans ce pays, n'y fut point heureux. Il perdit du monde, et mourut de maladie et de chagrin. Le maréchal de Maillebois, qui lui succéda (1739), soumit l'île en trois semaines. Mais, la guerre de 1740 étant survenue, nos troupes furent rappelées, et une grande partie de la Corse reprit sa liberté. Pascal Paoli fut nommé commandant général par ses concitoyens (1759). Les Génois recoururent une seconde fois à la France, qui (1764) fit passer dans l'île de Corse quelques troupes destinées seulement à garder les places dont ils étoient encore en possession. Enfin, au mois de juillet 1768, un traité, signé à Compiègne, assura au roi de France tous les droits que Gênes avoit sur l'île

(1) Il alla se réfugier à Londres, où il mourut misérable (le 2 décembre 1736). On lui fit cette épitaphe : « Ci-gît un homme à qui la fortune donna une couronne, » et refusa du pain. »

1766-68. de Corse, avec cette condition que les Génois pourroient la reprendre, en remboursant tout ce que Louis XV auroit dépensé pour les soutenir. Restoit à soumettre le petit royaume qu'on nous cédoit. Le marquis de Chauvelin, qui tenta cette conquête avec quinze mille hommes, n'étant pas heureux contre Paoli, fut rappelé. Le maréchal de Vaux lui succéda. Il vint débarquer avec quarante-huit bataillons, et eut bientôt réduit la Corse. Paoli, hors d'état de résister à de telles forces, s'étoit réfugié en 1769. Angleterre. Le maréchal de Vaux retourna en France, laissant le commandement de l'île à monsieur de Marbeuf, qui avoit servi sous lui, et contribué à la conquête.

Ce fut le dernier événement militaire de ce règne. La fin en fut signalée par une révolution dans le gouvernement, qui redevint absolu par le bouleversement des grandes cours de justice. Le chancelier Maupeou entreprit cet audacieux changement, et se vit favorisé par les circonstances. Quelques uns pensent qu'il les amena. Elles naquirent du réveil ou de la continuation de la querelle du duc d'Aiguillon avec les Etats et la haute magistrature de la Bretagne. Nous avons vu que les membres du parlement de cette province, sortis de la Bastille, avoient été sur-le-champ condamnés à

l'exil ; celui de la capitale remontra qu'une telle punition compromettoit leur honneur. Le roi, pour faire tomber ce sujet de plainte, déclara que leur honneur n'étoit pas compromis ; mais leur mécontentement, et celui de tous leurs partisans, ne pouvoit manquer d'être très-vif, puisque cette déclaration n'étoit qu'un vain palliatif qui ne faisoit pas même cesser leur disgrâce. Le duc d'Aiguillon, odieux aux Etats de Bretagne depuis la procédure de Saint-Malo, s'en fit haïr encore davantage, en voulant leur imposer un réglement qui anéantissoit le droit de la province, de ne recevoir de lois et de taxes que de son libre consentement. La fermentation fut telle dans ce pays, que le roi crut devoir en rappeler le commandant vers la fin de l'année. Il lui substitua le président d'Ogier, dont la prudence et la modération pacifièrent la Bretagne très-promptement. Le réglement qui l'avoit mise en rumeur fut supprimé, et les magistrats exilés rétablis dans leurs fonctions.

Là, auroit dû se terminer cette déplorable affaire ; mais le parlement aigri fit informer contre les auteurs des troubles de la province. Un grand nombre de témoins chargèrent le duc d'Aiguillon, en lui imputant divers délits. Il avoit procuré à la Bretagne des grandes

1769. routes dont elle avoit le plus grand besoin. On prétendit que, dans cette opération utile, il avoit commis des exactions et des abus de pouvoir; mais la passion dont on étoit animé contre ce commandant, rend ces témoignages fort suspects. Un procès criminel fut instruit. Le roi, attendu qu'un pair y étoit inculpé, ordonna que l'instruction s'en fît à la cour des pairs, séante au parlement de Paris, dont les audiences se tiendroient à Versailles, parce qu'il y vouloit assister.

1770. La première s'ouvrit le 4 avril. Dans celle du 7, le procureur-général rendit plainte contre le duc d'Aiguillon, et la procédure de Bretagne fut cassée, comme l'ouvrage d'un tribunal incompétent pour juger un pair de France. On en commença une autre. Elle prit une tournure alarmante pour le gouvernement, et tout-à-fait anti-monarchique. On se permit de discuter la légitimité des ordres du monarque, exécutés par son préposé. Louis arrêta le cours de l'instruction *par la plénitude de sa puissance*. Tels sont les termes dont il se servit, par l'organe du chancelier. Dans un lit de justice, tenu le 1er juillet, il abolit toute la procédure, et imposa le silence le plus absolu au duc d'Aiguillon et à ses adversaires sur leur querelle. Le lendemain, le parlement rendit un arrêt

qui déclara l'accusé prévenu de faits qui entachoient son honneur, et suspendu des fonctions de la pairie jusqu'à ce qu'il fût purgé par un jugement légal et définitif. Le conseil cassa cet arrêt dès le jour suivant. Le parlement n'y eut aucun égard; le roi y vint tenir, à Paris, une séance royale, et faire enlever du greffe toute la procédure; ce qui donna lieu à de vives remontrances. Plusieurs des cours souveraines de la province en présentent de semblables. Le roi tient à Versailles (7 décembre) un lit de justice, où siége le duc d'Aiguillon au rang des pairs. Il y fait enregistrer un édit qui défend aux enquêtes et aux requêtes de provoquer l'assemblée des chambres, au parlement de se servir du mot de *classes* pour désigner les autres cours souveraines, de cesser le service, de se démettre, et de retarder les enregistremens par ses arrêts, le tout sous peine d'être cassé. De retour à Paris, le parlement proteste contre tout ce qui s'est fait dans cette séance, et suspend ses fonctions judiciaires. Le roi ordonne qu'il les reprenne. Le parlement dresse des remontrances. Le monarque irrité veut être obéi, avant de les recevoir. Le parlement, au contraire, ne consent à obéir qu'après leur réception. On attendoit le dénoûment de cette lutte prolongée. On dut

1770. croire qu'elle se termineroit, comme beaucoup d'autres de ce genre, par une négociation amiable. Mais le chancelier Maupeou avoit résolu la destruction de ce parlement. Ligué avec le duc d'Aiguillon et le contrôleur-général, l'abbé Terrai, il commença d'abord par faire disgracier le duc de Choiseul, que ce triumvirat regardoit comme son ennemi, et le protecteur des parlemens. On fit connoître au roi que son ministre fomentoit, en Amérique, le mécontentement des colonies angloises qui commençoit à se manifester; ce qui nous attireroit une nouvelle guerre. La dernière avoit été si malheureuse, et nos finances étoient en si mauvais état, que le roi désiroit uniquement la paix. Il fut irrité qu'on songeât à la troubler sans son ordre, et le duc de Choiseul fut exilé (24 décembre). Son cousin partagea sa disgrâce. Ce ministre, nous parlons du premier, avoit de la noblesse dans le caractère, des vues élevées, une politique courageuse. Pour être convaincu de son mérite et de ses talens, il faut voir avec quelle amertume le grand Frédéric se plaint des obstacles qu'il apportoit à l'ambition des puissances unies pour l'envahissement de la Pologne (la Russie, l'Autriche et la Prusse). D'abord, il sentit la nécessité de contenir le fanatisme de ce

qu'on appeloit la philosophie ; mais le torrent étoit si fort, qu'il s'y laissa entraîner; il finit par la favoriser, ou du moins par souffrir que la duchesse de Choiseul la favorisât; et les pamphlets irréligieux de Voltaire circulèrent sous le couvert du ministre. 1770.

Sa chute fut aussitôt suivie de celle des parlemens. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, deux mousquetaires présentent à chacun des membres de celui de Paris, au nom du roi, l'ordre écrit de reprendre leurs fonctions, et de signer leur consentement ou leur refus, exprimé par ce seul mot, *oui* ou *non*. Quarante signent *oui*. Mais le lendemain étant réunis au Palais avec leurs confrères, ils rétractent leur consentement donné dans un moment de surprise, de trouble et de terreur : en sorte que le parlement tout entier est démis. La nuit suivante, un huissier de la chaîne vient notifier à tous séparément, que leurs offices sont confisqués, et les mousquetaires reparoissent au même instant avec des lettres de cachet pour chacun d'eux (1). Tous partent pour les divers lieux d'exil qui leur sont assignés, le 21 ; et 1771.

(1) Ceux qui voulurent consentir à se démettre (c'est-à-dire presque tous) furent rappelés dans la suite, et on liquida leurs offices.

1771. vingt-deux ans après, le même jour, le successeur du monarque qui avoit risqué ce coup d'Etat, montoit à l'échafaud, par suite de ces querelles parlementaires, qu'on verra renaître après la mort de Louis XV. Ce prince, d'un caractère doux, timide même, et toujours enclin à la paix et au repos, montra de la fermeté quand il crut son autorité compromise. Des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes remplacèrent provisoirement, comme en 1753, les magistrats destitués. Ensuite on composa un tribunal définitif, dont le grand conseil qui, depuis 1753, luttoit d'autorité avec le parlement, forma le fond ; il fut complété par des jurisconsultes pris de toute part, et quelques uns d'entre eux n'étoient pas très-bien famés. Aussi ce tribunal, surnommé parlement Maupeou, ne put-il obtenir de considération, quoiqu'il s'y trouvât quelques hommes qui s'en étoient acquis avant d'y entrer. Le roi y vint tenir un lit de justice (13 avril), et fit enregistrer trois édits, dont le premier supprimoit l'ancien parlement, le second lui substituoit le nouveau, et le troisième cassoit la cour des aides, qui, seule, avoit osé faire des remontrances sur cette révolution. Le roi défendit au nouveau parlement toute représentation en faveur de l'ancien, précaution surabondante,

et termina la séance en disant, du ton le plus ferme : *Je ne changerai jamais*. A l'exception du comte de la Marche, dont la modique fortune, dit-on, ne pouvoit se passer des bienfaits du trône, tous les princes du sang protestèrent contre ces nouveautés, et treize pairs adhérèrent à leurs protestations. Les princes furent exilés ; mais quelque temps après, ils se réconcilièrent tous avec la cour, si ce n'est le prince de Conti, qui ne voulut point rétracter sa protestation. Ce fut l'exemple des autres princes du sang que suivirent les pairs. Le ressort du parlement de Paris, qui, de quelques côtés, étoit véritablement trop étendu, fut diminué par la création de six *conseils supérieurs*, dont on porta la compétence bien au-delà des sommes qui bornoient celle des présidiaux. Il fut, en outre, déclaré que les charges de la magistrature cessoient d'être vénales. Dans le courant de cette année, tous les parlemens furent anéantis et recomposés, excepté celui de Pau, qui, comme nous l'avons dit, avoit déjà subi cette opération, et celui de Rouen, auquel on substitua deux conseils supérieurs, dont l'un dans cette capitale de la Normandie, et l'autre à Bayeux. Ainsi fut terminée, sans secousse, mais non sans mécontentement, cette révolution dans la magistrature et dans la cons-

1775.

1771. titution du royaume, dont les parlemens et leurs remontrances étoient devenus une partie essentielle et intégrante, depuis la longue interruption des Etats-Généraux ; car ces nouvelles cours, quoique décorées du nom de parlemens, n'étoient que les simulacres de ces tribunaux anciens et vénérés.

Durant le cours de ce bouleversement, le roi avoit marié le dauphin à Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche (16 mai 1770). La fête que donna la ville de Paris, à cette occasion (le 30), fut marquée par un événement désastreux : le défaut de précaution des agens de la police fut cause que cent trente-trois personnes perdirent la vie dans la rue Royale ; il y eut un plus grand nombre de blessés. La fin terrible des augustes époux n'a pu qu'affermir dans l'esprit du peuple la superstition des présages. Tous deux, en cette douloureuse circonstance, prodiguèrent les témoignages de la plus touchante bonté. Ils donnèrent aux familles les plus indigentes qui étoient privées de leurs soutiens, tout l'argent qui étoit à leur disposition.

1772-74. Louis XV n'abusa point du pouvoir absolu que lui laissa la dispersion des parlemens. La fin de son règne ne fut marquée dans l'intérieur que par des tracasseries de cour, qui sont déjà

1772-74.

sans intérêt. Mais au dehors, il se passa une grande mutation qui dut étonner l'Europe, qui en changea la face, et produira peut-être encore d'autres changemens : c'est le partage d'une partie de la Pologne, consommé le 5 août 1772, à Pétersbourg. Le ministère françois n'y put apporter aucun obstacle. Occupé de se maintenir en place, à peine fut-il instruit du projet des trois puissances co-partageantes, que nous avons déjà nommées. Louis XV, en apprenant cette mémorable usurpation, laissa échapper un mot flatteur pour le duc de Choiseul : « S'il eût été ici, dit-il, cela ne seroit point » arrivé. » Nous acquîmes cependant quelque gloire dans cette triste et humiliante conjoncture. Quinze à seize cents François, foible secours envoyé aux Polonois, signalèrent leur bravoure sous les ordres du baron de Vioménil, aujourd'hui maréchal de France ; et sous M. de Choisi, brigadier, qui se défendit avec intrépidité dans le fort de Varsovie contre le terrible Suwarow (dont nous aurons occasion de parler dans la suite), et ne capitula qu'au moment d'être forcé. Tel fut le dernier événement militaire du temps de Louis XV.

Ce prince, qui avoit eu la petite vérole, vers la fin d'octobre de 1728, en fut attaqué de nouveau, après plus de quarante-cinq ans. Ses

1772-74. trois filles, Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie (1), ne quittèrent pas la chambre du roi, dont la maladie eut au bout de quelques jours les caractères les plus dégoûtans et les plus terribles. Toutes trois en furent attaquées; aucune n'y succomba. Louis XV mourut le 10 mai, dans la soixante-cinquième année de son âge.

Ce prince eut deux défauts : une défiance de lui-même excessive et mal fondée; un amour effréné pour les femmes; l'un et l'autre furent l'ouvrage des circonstances. Il avoit reçu de la nature un sens droit, de l'esprit et de la timidité. Le cardinal de Fleury, tant qu'il gouverna, ne prit aucun soin de l'instruire des affaires, et en mourant, lui recommanda de s'en rapporter toujours à l'avis de son conseil. C'étoit, disoit-il, l'infaillible moyen de n'avoir jamais aucun reproche à se faire. Louis eut le malheur de suivre cette instruction à la lettre, et ce fut l'occasion de plus d'une faute. Celles que lui fit commettre son goût pour le sexe, eurent une cause étrangère à ses premiers penchans et à ses premières habitudes. Il fut

(1) La quatrième, Mme Louise, avoit pris le voile chez les carmélites de Saint-Denis, où elle fit profession le 1er octobre 1771.

long-temps l'époux le plus fidèle. On assure que la reine, se laissant aller aux impulsions de quelques personnes d'une piété fort mal entendue, eut le malheur de se refuser à ses empressemens ; le dépit en fut la suite ; les corrupteurs firent le reste. Condamnés long-temps à la nullité, ils ne s'en dédommagèrent que trop. Ses deux dernières maîtresses en titre étoient d'une très-basse extraction. On lui en a fait un crime; ce seroit plutôt un motif d'excuse. Il n'est pas de spectacle plus triste que celui d'un monarque déshonorant par des affections coupables une famille illustre. Le tort le plus grave de Louis XV est la sorte d'illustration qu'il voulut procurer à ces deux femmes, surtout à la dernière. Au reste, Mme de Pompadour avoit quelque élévation dans l'esprit, et Mlle Lange, plus connue sous le nom de Mme Dubarri, signala par une noble générosité les derniers jours de sa vie. Elle la perdit sur l'échafaud révolutionnaire, où elle ne monta point avec courage ; foiblesse bien pardonnable à son sexe, mais remarquée parce qu'elle fut unique.

Malgré les défauts que nous n'avons pas dû dissimuler, Louis XV sera compté au nombre des bons rois, quand l'esprit de dénigrement, quand les idées révolutionnaires auront fait

1772-74. place à l'impartialité, à la raison et à la sagesse. Ses maîtresses seront oubliées, ainsi que celles de tant d'autres princes, et on se souviendra qu'il n'exista jamais de monarque plus doux, plus clément, de maître plus affable; que, malgré nos revers maritimes, ce règne de cinquante-neuf ans fut un des plus heureux que la France ait encore vus; que la nation a joui, en général, à cette époque, de la plus grande prospérité qu'elle ait connue; que la fondation de l'Ecole-Militaire et de l'Ecole de Chirurgie sont deux grands bienfaits envers la France : l'humanité toute entière lui en doit encore un plus éminent. Dans le cours de la guerre de Sept-Ans, que nous soutenions sur mer avec tant de désavantage, un Dauphinois, nommé Dupré, retrouva la composition du feu grégeois des anciens, en fit des expériences multipliées, une entre autres en présence du roi, qui toutes réussirent. Louis XV lui paya son secret, et ne permit, ni d'en faire usage, ni de le publier. Il se priva ainsi du moyen infaillible de triompher d'un ennemi qui lui avoit fait beaucoup de mal. L'histoire n'offre pas de trait plus magnanime.

Il est vrai que déjà germoient au sein du royaume les semences de cette funeste révolution qui s'est développée ensuite. Il faut

convenir que la dissolution des mœurs de ce monarque a pu affoiblir un peu le respect dû au trône, et être comptée parmi les nombreuses causes de la catastrophe ; mais il s'en faut bien qu'elle y ait eu la principale influence. Nous avons vu sous d'autres règnes, sans parler de la régence, une dépravation beaucoup plus marquée, sans qu'il en soit résulté de semblables effets.

1772-74.

Une cause bien plus directe du désastre, comme nous le dirons bientôt, a été le changement des opinions religieuses, et Louis XV ne l'a jamais favorisé. Malgré ses goûts voluptueux, il respecta et pratiqua constamment la religion de ses pères ; il montra la plus grande aversion pour l'ennemi le plus acharné du christianisme, et le retint toujours dans la disgrâce et dans l'exil. Mais enfin l'incrédulité prévalut d'abord dans la classe la plus élevée de la nation, et descendit presque jusque dans les dernières. Il est douteux que la main des rois et des ministres les plus fermes eût été assez puissante pour opposer une digue suffisante à ce débordement, tôt ou tard névitable.

Les sciences, sous ce règne, jetèrent encore plus d'éclat que les lettres; quatre écrivains cependant s'élevèrent au-dessus de la foule. Montesquieu, au même degré profond et in-

1772-74. génieux; Buffon, qui, malgré la perfection et la majesté de son style, est moins lu qu'admiré; Jean-Jacques Rousseau, qu'on ne peut lire ni sans plaisir ni sans danger, et que ses paradoxes innombrables décrieront éternellement dans les esprits droits et sages (1); Voltaire, doué d'une facilité miraculeuse, et qui réunit tous les talens, mais qui n'en eut pas un assez décidé pour devenir classique; Jean-Baptiste Rousseau, qui l'est, appartient plus au siècle de Louis XIV, qu'à celui de Louis XV; l'abbé Delille s'annonça sous ce dernier règne par un chef-d'œuvre de difficulté vaincue, et qu'on avoit jugée insurmontable : la traduction des Géorgiques. Piron et Gresset firent chacun une comédie d'un mérite supérieur et d'un style plus élégant et plus correct que celui du prince des comiques; Pompignan, une tragédie estimable, quelques strophes magnifiques; Lemierre, un petit nombre de vers heureux; Colardeau, davantage; Du Belloi, des tragédies dans lesquelles il y a de nobles sentimens; celles de Ducis, qui en avoit déjà composé

(1) Le goût étoit perverti au point que sa lettre à l'archevêque de Paris fut citée comme un chef-d'œuvre de dialectique. C'est un véritable modèle d'insolence et de déraison.

plusieurs sous Louis XV, renferment des scènes pathétiques; quelques unes des œuvres dramatiques de La Harpe, ne sont pas sans mérite, mais toutes sont sans verve : son Cours de Littérature, qui lui a fait plus d'honneur, n'est pas exempt de partialité, dans la partie qui traite de la littérature moderne. Voltaire, (Siècle de Louis XV), ne reconnoît de génie que dans les froides *Saisons* de Saint-Lambert, et le quinzième chapitre de Bélisaire, roman de Marmontel, déjà tombé dans le plus profond oubli. Personne n'eut jamais plus de goût que Voltaire; mais aussi jamais personne ne se joua de la vérité, en tout genre, avec moins de scrupule, et ne sacrifia davantage à l'esprit de parti. Le guide qui auroit pu être le plus sûr est le plus infidèle. Mais les réputations créées par la cabale s'évanouissent bien vite; le temps met bientôt chacun à sa place. Au reste, Marmontel a quelques titres littéraires plus recommandables que ce triste roman. Nous avons passé sous silence beaucoup d'autres écrivains; Dorat eut de l'esprit; il en abusa, il est vrai; mais on l'a trop déprécié; il y a des vers agréables dans le Recueil beaucoup trop volumineux de ses œuvres, notamment dans son petit poëme de la *Déclamation*. Parni avoit un goût plus sûr, et un talent plus vrai qui

1774. l'abandonna lorsqu'il en voulut faire un usage condamnable.

LOUIS XVI.

Ce prince, né le 23 août 1754, troisième fils du grand dauphin, et de Marie-Joséphine de Saxe, sa seconde femme, porta d'abord le nom de duc de Berri. Ses deux aînés, le duc de Bourgogne et le duc d'Aquitaine moururent fort jeunes. Son âme étoit sensible et pure. La première fois qu'il s'entendit donner le nom de dauphin, qui lui rappeloit la mort de son père, il tomba évanoui. Quoiqu'il eût un jugement droit et de l'instruction, il ne pouvoit avoir que bien peu de connoissance des affaires, dont on l'avoit tenu constamment éloigné. Il en confia le timon à Jean-Frédéric Phélippeaux, comte de Maurepas, disgracié depuis vingt-cinq ans, pour une chanson contre Mme Pompadour; ce ministre le prit au même âge que l'abbé de Fleuri, à soixante-treize ans, gouverna comme lui sans faste et avec douceur, mais avec plus de foiblesse, et commit la même faute, en déterminant le roi à n'avoir d'avis que celui de la pluralité de son conseil.

Le règne de Louis XVI s'annonça par des

bienfaits : il fit remise à la nation du droit considérable de joyeux avènement ; affranchit les serfs dans les terres de son domaine, abolit la loi qui rendoit les débiteurs de la taille solidaires, et la question préparatoire. Tout présageoit le gouvernement d'un nouveau Titus. Il renouvela le ministère, et, dans ses choix, ne consulta que l'opinion publique. Cette opinion, dont la cabale philosophique s'étoit emparée, lui en fit faire quelques uns de dangereux. L'abbé Terrai avoit la réputation d'un ministre dur et inexorable ; mais il eût pu restaurer les finances ; il fut remplacé par Turgot, de la secte des économistes et de celle des philosophes, qui l'une et l'autre vouloient tout innover, pour s'emparer de tout. Ce motif d'intérêt personnel cependant ne pouvoit être attribué ni à Turgot ni à Lamoignon de Malesherbes, qui, quelque temps après, succéda dans le ministère de la maison du roi à Phélippeaux de la Vrillière. Turgot et Malesherbes avoient une âme noble, élevée ; mais l'un et l'autre, le premier notamment, étoient livrés à un esprit systématique, le plus dangereux de tous, dans un temps où l'amour des nouveautés faisoit fermenter les têtes (1).

(1) Malesherbes a écrit, en parlant de lui-même et de

1774. Le ministère, cédant à l'opinion publique, rappela les anciens parlemens (12 novembre). Quelques uns prétendirent qu'on avoit eu tort de les casser et de les rétablir. On prit quelques précautions contre l'abus de leur autorité. Il leur fut ordonné d'enregistrer après de premières remontrances, avec faculté de les réité-

Turgot : « M. Turgot et moi étions deux fort honnêtes » gens, très-instruits, passionnés pour le bien. Qui » n'eût pensé qu'on ne pouvoit mieux faire que de nous » choisir? Cependant nous avons mal administré. Ne » connoissant les hommes que par les livres, manquant » d'habileté pour les affaires, nous les avons laissé diriger » par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa foiblesse à » celle de son élève (le roi), et, sans le vouloir ni le » prévoir, nous avons contribué à la révolution. » Nous avions quelque peine à croire que cet aveu, attribué à Malesherbes, eût été réellement fait par lui. Nous ne concevions pas trop comment il pouvoit dire que ni lui ni Turgot ne connoissoient les hommes que par les livres. Malesherbes avoit été vingt-cinq ans premier président de la Cour des Aides, et Turgot intendant de Limoges pendant douze ans. C'étoient là les degrés usités pour parvenir au ministère. Dans la magistrature et dans une intendance on pouvoit apprendre à connoître les hommes. Mais M. de Bertrand-Molleville (dans ses *Mémoires particuliers*, chapitre XVI) rapporte une conversation dans laquelle Malesherbes dit à peu près les mêmes choses en ce qui le concernoit personnellement ; car il n'y fut pas question de Turgot.

rer ensuite. On verra que cette barrière fut insuffisante. Ils se montrèrent fort opposés aux systèmes de Turgot qui supprima les corvées en nature faites par les seuls agriculteurs sur les grands chemins, et les remplaça par un impôt pécuniaire que tous devoient supporter. Cette innovation anéantissoit un des priviléges de la noblesse, exempte de corvées. Quoiqu'elle dût paroître agréable aux gens de campagne, ils n'y applaudirent pas, du moins dans toutes les provinces. Ils aimoient mieux consacrer aux travaux publics quelques journées, dans une saison où ils pouvoient y vaquer sans trop d'incommodité, que de débourser la moindre somme pour leur contingent. Turgot fit rendre sur la libre circulation des blés dans l'intérieur, des règlemens qui pour la plupart sembloient utiles et justes; mais il prit mal son temps : la récolte avoit été mauvaise. Ces nouvelles lois servirent de prétexte à des émeutes. Les amis de Turgot en accusèrent les parlemens, la noblesse et le clergé, qui haïssoient en lui l'économiste et l'encyclopédiste (1). Mais on ne peut supposer que la

1774.

1775.

---

(1) Les principaux auteurs de l'Encyclopédie étoient connus par leurs opinions irréligieuses. Turgot avoit fourni plusieurs articles à ce Dictionnaire. Quoiqu'il n'y

1775. haute magistrature, et ce qu'alors on appeloit les deux premiers corps de l'Etat, se fussent entendus pour exciter des révoltes. Il n'y en a pas la plus légère preuve. Les tribunaux de la maréchaussée furent chargés de les réprimer et de les punir. Deux exemples suffirent pour les dissiper.

Turgot n'étoit pas le seul novateur qui fût dans le ministère : le comte de Saint-Germain, auquel celui de la guerre étoit confié, bouleversa tout dans son département. Sous prétexte d'économie, il supprima une partie de la maison militaire du roi, diminuant ainsi l'éclat et la force du trône, qu'il eût mieux valu augmenter. On prétend même qu'il avoit le projet de supprimer tout-à-fait cet établissement. Il introduisit la punition des coups de plat de sabre qui fit le plus mauvais effet. Un grenadier dit à cette occasion qu'il n'aimoit du sabre que le tranchant. C'étoit bien méconnoître l'esprit de la nation, que de vouloir introduire, dans les armées françoises, cet usage emprunté de l'étranger. Ces deux mi-

---

eût point attaqué la religion, le clergé pouvoit craindre ses relations intimes avec ceux qui travailloient à la détruire. La noblesse et les parlemens devoient redouter ses vastes projets d'innovation en tout genre.

nistres nous menoient si brusquement à la révolution qui éclata quelques années plus tard, que dès lors on la prédit dans tous ses détails. Une chanson connue annonça la suppression de la noblesse, du clergé, des parlemens, même de la royauté (1). La reine qui étoit adorée de son époux, et qui méritoit de l'être, lui témoigna de trop justes alarmes sur les suites des nouveautés qui s'opéroient, ou se préparoient de toute part. Le parlement de Paris, de son côté, refusa d'enregistrer plusieurs édits qui étoient les préliminaires des changemens médités par le contrôleur-général. Le monarque, n'étant pas encore désabusé, les fit enregistrer dans un lit de justice (12 mars). Ce fut là, pour le moment, le dernier triomphe des économistes et des philosophes. Le roi sentit bientôt qu'on l'entraînoit trop loin; il cessa de témoigner la même confiance à Malesherbes et à Turgot. Le premier donna sa démission; elle fut demandée à l'autre. Saint-Germain perdit, peu après, la portefeuille de la guerre, qui fut confié au prince de Montbarey.

1775.

1776.

Clugny et Taboureau ne firent que paroître

(1) Le roi se croyant un abus,
Ne voudra plus l'être.

1777. au contrôle-général. Le dernier fut remplacé par Necker, Génevois et protestant, qui, né sans biens, avoit fait dans la banque une de ces fortunes rapides dont la légitimité paroît toujours un peu équivoque. Il n'eut que le titre de directeur-général des finances (10 juillet).

L'empereur d'Allemagne, Joseph II, fit, cette année, en France un voyage qui n'eut aucun résultat politique, quoiqu'il lui eût supposé d'abord un but de cette nature. Il se conduisit comme un prince qui cherche à s'instruire, et non à s'amuser. Pour éluder, autant qu'il étoit possible, l'ennui du cérémonial, il prit le nom de comte de Falkenstein. A son retour, il passa par Genève. Voltaire se flattoit de le voir à Ferney, et avoit fait des apprêts pour sa réception. L'empereur trompa son attente. L'abbé Brotier (dans son livre intitulé *Paroles mémorables*) raconte que le prince dit à ce sujet : « Si je voyageois en empereur, » je l'aurois vu comme un homme célèbre ; je » voyage en gentilhomme, et j'en veux garder » tous les devoirs. Un gentilhomme ne peut » pas voir un homme qui a reçu des coups de » bâton (1), et qui est flétri par des arrêts. »

(1) Que le chevalier de Rohan lui avoit fait donner, pour le punir d'un propos outrageant.

Il semble que le motif est le même, ou plus fort pour un empereur. L'année suivante, Voltaire fut amplement dédommagé de cette mortification : Louis XV le tenoit dans l'exil comme un ennemi de la religion de l'Etat, et comme un écrivain qui avoit outragé les mœurs. Il paroît qu'il n'existoit point de lettre de cachet en forme. On lui avoit permis d'habiter sur l'extrême frontière de la France. Depuis vingt-sept ans, il n'avoit pu même approcher de la capitale. Mais, durant cet intervalle, il s'étoit opéré un tel changement dans les opinions, il s'étoit introduit une telle foiblesse dans le gouvernement, qu'un roi dont l'Eglise consacrera probablement toutes les vertus, cédant aux mœurs du siècle, si éloignées des siennes, souffrit qu'une espèce de triomphe fût décerné publiquement à un auteur qui avoit corrompu son pays (1). Une jeunesse effrénée alla jusqu'à déifier, en quelque sorte, le chantre de la débauche, l'écrivain d'un poëme plein de telles infamies, qu'on ne doit pas même en rappeler le titre. Si Louis XVI n'eût pas en cette circonstance la fermeté de son prédé-

1777.

1778.

(1) On lit dans les Mémoires de M. Hue que Louis XVI dit, en parlant de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau : « Ces deux hommes ont perdu la France. »

1778. cesseur, il faut du moins le louer de n'avoir pas souffert que l'homme qui avoit donné tant de scandale, qu'un homme, couvert d'autant d'opprobre que de gloire, approchât de sa cour. Voltaire et Rousseau moururent presque en même temps : le premier, le 30 mai; l'autre, le 2 juillet.

L'année même de la mort de ces deux écrivains qui contribuèrent tant à notre effroyable révolution, vit éclore un événement qui en fut aussi une des causes principales et prochaines : un roi juste et pacifique fut précipité dans une guerre injuste et impolitique tout ensemble. Les colonies angloises du nord de l'Amérique, mécontentes de leur métropole, étoient, depuis 1765, dans un état de fermentation. En 1773, ces troubles prirent un caractère plus grave, et en 1775, la guerre civile éclata. L'année suivante, le 4 juillet, ces colonies se déclarèrent indépendantes dans un congrès. Le docteur Franklin eut la plus grande part à cette déclaration. Elle porte : « que tous les hommes ont » été créés égaux, et qu'ils ont été doués par » le créateur de certains droits inaliénables ; » que parmi ces droits sont la vie, la liberté, » et la recherche du bonheur ; que pour assu- » rer ces droits, les gouvernemens ont été

1778.

» établis parmi les hommes, et qu'ils tirent
» leur autorité du consentement de ceux qui
» sont gouvernés ; que quand un gouverne-
» ment ne tend point à ces fins, le peuple est
» en droit de le changer, ou de l'abolir, et
» d'en établir un nouveau, fondé sur les
» principes qui lui paroîtront les plus conve-
» nables à sa sûreté et à sa félicité.... Quand
» une longue suite d'abus et d'usurpations,
» tendant invariablement au même but,
» prouve qu'on a dessein de les réduire (les
» hommes) sous un pouvoir despotique, c'est
» leur droit, il est même de leur devoir de
» rejeter un pareil gouvernement. »

En France, des cris insensés, les philosophes, une prétendue opinion publique demandoient qu'on se déclarât pour *l'insurrection* américaine ; c'est le nom qu'on donnoit au soulèvement des colonies angloises. Le commerce leur envoya des armes et des munitions. Quelques officiers, entr'autres M. de La Fayette, alors très-jeune, étoient allés y offrir leurs services (1777), et Franklin avoit passé en France pour y souffler la guerre. On fit pour son portrait cette inscription fastueuse : *Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.* La première partie renfermoit une vérité poétique : il avoit imaginé

1778. les paratonnerres : la seconde étoit dénuée de justesse et de justice. Les Anglois, pour avoir peut-être un peu manqué de mesure, n'étoient point des tyrans. Un simple particulier, Beaumarchais, se donna le ridicule inouï de faire, en son nom, un manifeste contre la Grande-Bretagne. Enfin, la France reconnut l'indépendance des Etats-Unis, et fit avec eux un traité d'alliance et de commerce (7 février). L'Espagne imita cet exemple avec la plus grande répugnance. Toujours fidèles à leurs souverains, les Espagnols, avec raison, ne pouvoient croire qu'il fût équitable de seconder ceux qui combattoient le leur; ils sentirent que ce seroit donner à leurs propres colonies l'idée, même le désir, de se rendre à leur tour, indépendantes (1). Mais l'esprit de vertige qui avoit entraîné la France, s'étendit enfin jusqu'au cabinet de Madrid. On se battit sur les mers de l'Europe, de l'Amérique et de l'Inde.

Sartine, qui de la police avoit passé au ministère de la marine, la rétablit avec une célérité qui étonna la France et l'Europe. Le 22 juillet, il se livra, entre les flottes de

(1) Histoire des troubles de l'Amérique angloise, tome III, pag. 159 et suivantes.

France et d'Angleterre, à la hauteur d'Ouessant, un léger combat, dont les deux partis s'attribuèrent l'avantage. De part et d'autre, on rentra dans ses ports, et l'on en sortit sans se rencontrer, et à ce qu'il paroît, sans se chercher. Le duc de Chartres (depuis duc d'Orléans, et si malheureusement connu sous le nom d'*Egalité*), fit deux campagnes; les uns louèrent sa contenance au combat d'Ouessant, les autres blâmèrent sa conduite. La cour sans doute n'en fut pas contente, puisque, pour l'écarter de la mer, elle créa en sa faveur une charge de colonel-général des hussards. 1778.

En Amérique, les Anglois nous prirent les îles de Saint-Pierre et Miquelon; le marquis de Bouillé leur enleva la Dominique; le comte d'Estaing attaqua Sainte-Lucie, et fut repoussé avec perte. Dans l'Inde, avant que la guerre fût déclarée, l'ennemi s'empara de toutes nos possessions, pour ainsi dire, et même sans obstacle, si l'on en excepte Pondichéri, que M. de Bellecombe ne rendit qu'après une glorieuse défense.

1779. La campagne de 1779 offrit, en Europe, le spectacle de la plus belle flotte que les flots aient jamais portée. Celles de France et d'Espagne s'étant réunies en pleine mer, sous les ordres du comte d'Orvilliers (25

1779. juin), formèrent une armée navale de soixante-six vaisseaux de ligne, sans parler d'une multitude innombrable de frégates et autres bâtimens de diverses espèces. Des bateaux plats devoient recevoir, à Saint-Malo et au Havre-de-Grâce, quarante mille hommes destinés à faire une descente en Angleterre. Ce ne fut qu'après cinquante et un jours (15 août), que les flottes alliées parurent devant Plymouth; le vent les en écarta; l'amiral Hardi vint se placer dans la rade avec trente-huit vaisseaux de ligne; et cette formidable expédition ne produisit rien.

Nous avions également en Amérique des forces supérieures à celles de l'ennemi, et nous en retirâmes presqu'aussi peu de fruit. De grands renforts envoyés au comte d'Estaing, portèrent son escadre à vingt-cinq vaisseaux de ligne; un de ses lieutenans conquit sans peine l'île de Saint-Vincent. Il attaqua en personne la Grenade, donna l'assaut, y fit preuve du plus grand courage, et la contraignit à se rendre à discrétion. Ce fut son dernier exploit. S'étant porté dans la Géorgie pour seconder les Américains, il fit une malheureuse tentative sur Savanah, que les Anglois avoient enlevé aux Etats-Unis, et revint en France.

Un canton de l'Afrique devint aussi le théâtre de la guerre : nous attaquâmes le Sénégal, cédé à l'Angleterre par le traité de 1763, et nous détruisîmes tous les établissemens qu'elle y avoit faits. Ce fut le marquis de Vaudreuil qui commanda l'escadre, et le duc de Lauzun, les troupes de terre. 1779.

Cette année vit un genre de coalition dont il n'y avoit point d'exemple en Europe : l'Angleterre, depuis long-temps, se prétendoit en droit de visiter les navires neutres, pour examiner s'ils ne portoient pas à ses ennemis des munitions ou des matériaux de construction navale, et de les confisquer lorsqu'il s'y trouvoit des objets qu'elle appeloit de contrebande. La Suède fut la première puissance qui, en 1779, arma pour protéger ses côtes; la Russie, puis le Danemarck, et enfin la Hollande adoptèrent la même mesure, à laquelle on donna le nom de neutralité armée. Pour rompre, ou du moins affoiblir cette espèce de confédération, la Grande-Bretagne déclara la guerre aux Hollandois, qui n'eurent alors d'autre parti à prendre que de joindre leurs efforts à ceux de la France et de l'Espagne; sans cette jonction, ils eussent perdu toutes leurs colonies, et elle n'empêcha point qu'ils n'en perdissent plusieurs. Le comte de 1780.

1780. Guichen se battit trois fois dans l'Amérique contre l'amiral Rodney, toujours avec gloire et sans désavantage. C'étoit beaucoup de pouvoir disputer l'empire des mers à une nation qui le possédoit depuis près d'un siècle. Cependant Necker jugea que la guerre maritime et continentale qui coûtoit beaucoup, se faisoit trop mollement; il eut assez de crédit pour faire renvoyer Sartine et le prince de Montbarey, auxquels on donna pour successeurs le marquis de Castries et le marquis de Ségur.

1781. Quoique les derniers événemens de la guerre n'aient pas, en somme, été plus heureux que les premiers, et qu'il s'y soit mêlé, comme on va le voir, une sanglante défaite sur mer, ces changemens dans le ministère n'ont eu probablement sur nos destinées qu'une influence médiocre; on n'en peut dire autant d'une innovation que se permit, dans le sien, le directeur de nos finances: il obtint du roi la permission de publier le compte qu'il lui avoit rendu l'année précédente. Il faut supposer qu'il n'avoit d'autre but que de faire admirer son administration, et de soutenir la confiance qu'il avoit obtenue des capitalistes auxquels il avoit emprunté, pour l'Etat, des sommes effrayantes. Elles s'éle-

vèrent, pendant ce premier ministère, qui dura quatre ans et demi, à quatre cent soixante millions. Mais ce compte mettoit l'univers dans la confidence de notre situation intérieure ; c'étoit révéler le secret de l'Etat, faire naître, chez un peuple vif et léger, le goût dangereux des innovations, soumettre son gouvernement, ses lois, ses institutions à la censure ; c'étoit opérer une véritable révolution. Ce compte étoit plus que séduisant ; il offroit un résultat miraculeux : il établissoit qu'avant le ministère de Necker, le *deficit* annuel du trésor excédoit vingt-sept millions. Ce ministre avoit fait des emprunts énormes à un intérêt considérable, n'avoit pas augmenté les impôts, et prétendoit non-seulement avoir comblé le *deficit*, mais avoir procuré un excédant de dix millions. Ses assertions furent contestées, son compte débattu ; on n'y voyoit que de petites économies partielles qui ne pouvoient avoir produit une amélioration aussi incroyable ; il crut se tirer d'affaire en répondant qu'il n'avoit donné qu'un compte *moral*. Dès lors il fut apprécié ; on le renvoya (25 juin).

1781.

Cependant les deux ministres qu'il venoit de faire placer, firent de grands efforts pour soutenir la guerre imprudemment allumée.

1781. Le comte de Guichen, avec dix-huit vaisseaux, alla joindre à Cadix la flotte espagnole; mais cette armée combinée ne fit qu'une croisade inutile sur les côtes d'Angleterre. Le comte de Grasse fut d'abord plus heureux en Amérique; parti de Brest (24 mars) avec vingt-quatre vaisseaux de ligne, il arrive à la Martinique. Le marquis de Bouillé, qui en est gouverneur, monte sur cette flotte, accompagné de quelques troupes, et s'empare de l'île de Tabago. Après cette expédition, le comte de Grasse fait voile pour l'Amérique septentrionale, et va mouiller à la baie de Chesapeack. L'amiral anglois Grave osa l'y attaquer avec dix-neuf vaisseaux; il fut repoussé. Cet avantage, remporté par le comte de Grasse, procura au général en chef des Etats-Unis, Washington, et au général françois Rochambeau, qui le secondoit avec une petite armée, les moyens de réduire Yorck-Town, où le général anglois Cornwallis fut fait prisonnier avec toute son armée qui étoit de sept à huit mille hommes (1). Plusieurs François se distinguèrent à ce siége: le marquis de la Fayette, le baron

(1) C'étoit le second désastre de ce genre que les Anglois éprouvoient en Amérique. Leur général Bur-

de Viioménil, le marquis de Saint-Simon, le vicomte de Noailles (qui s'étoit déjà signalé dans la conquête de la Grenade), le comte Charles de Lameth, et beaucoup d'autres. 1781.

Après cette utile et brillante expédition, le comte de Grasse, voyant que les insurgés n'avoient plus besoin de son secours, ramena sa flotte à la Martinique, où elle arriva le 2 décembre. Pendant son absence, le marquis de Bouillé avoit reconquis les îles de Saint-Eustache, de Saba et de Saint-Martin, enlevées par les Anglois à la Hollande; le comte de Kersaint, commandant d'une petite escadre, reprit également au profit des Hollandois, nos alliés, les établissemens de Démérari, d'Essequibo et de Surinam.

D'autres succès marquèrent d'abord la campagne suivante. Le marquis de Bouillé, à la tête de six mille hommes, et protégé par trente-deux vaisseaux de ligne, commandés par le comte de Grasse, assiégea Saint-Christophe. L'amiral Hood, avec vingt-deux vaisseaux, vient offrir la bataille au comte de Grasse, qui quitte la rade pour l'attaquer. L'Anglois, 1782.

---

goyne, commandant près de six mille hommes, avoit été forcé (17 octobre 1777) de mettre bas les armes à Saratoga.

1782. après l'avoir attiré en pleine mer, va, par une manœuvre habile, occuper le poste que vient de délaisser son adversaire, et s'y embosse. Deux fois le comte de Grasse l'y assaillit, et fut repoussé. Le marquis de Bouillé n'en réussit pas moins à s'emparer de Saint-Christophe. Les Espagnols, de leur côté, conquirent la Floride, dans l'Amérique septentrionale, et en Europe, l'île de Minorque (4 février). Cette conquête appartint en partie à la valeur françoise. Elle fut faite par le duc de Crillon, qui avoit pris du service en Espagne, et quatre mille François se joignirent pour cette expédition, sous ses ordres, aux dix mille Espagnols qu'il commandoit.

Un revers humiliant et terrible, éprouvé par l'amiral de Grasse, succéda immédiatement à ces succès. De concert avec l'Espagne, nous devions envahir la Jamaïque. La conquête sembloit assurée. Le comte de Grasse étoit à la Martinique avec trente-cinq vaisseaux de ligne. Il s'agissoit d'aller joindre à Saint-Domingue la flotte espagnole qui en avoit dix-sept, et en outre, seize mille soldats, qui, joints aux nôtres, eussent composé une armée à laquelle l'ennemi n'avoit aucun moyen de résister. L'amiral Rodney, qui croisoit dans ces parages, à la tête de trente-six vaisseaux,

attaqua, le 9 avril, une division françoise commandée par le vice-amiral comte de Vaudreuil. Le 11, nous étions dans une position à ne pouvoir être forcés de combattre, et à ne rien craindre pour la jonction projetée. Un de nos vaisseaux, *le Zélé*, se trouvant désemparé par un accident, arrivé dans la nuit, ne put suivre la flotte, et seroit probablement tombé au pouvoir des Anglois; c'eût été un bien petit malheur en comparaison de l'avantage d'une jonction désormais assurée. L'amiral de Grasse ne crut pas ce sacrifice nécessaire; au lieu de poursuivre sa route, il s'approche de l'ennemi, et dégage *le Zélé*. Mais il se voit forcé à une bataille où il a peu à gagner, et tout à perdre. Elle commence le 12 avril, vers sept ou huit heures du matin. Le vent nous étoit favorable; il change bientôt; l'ennemi, profitant avec adresse de cette circonstance, rompt notre ligne, et remporte la victoire. Un vaisseau françois est coulé bas, cinq tombent au pouvoir des Anglois, entre autres *la Ville de Paris*, de cent dix canons, que montoit l'amiral, et l'un des plus formidables navires qu'ait vus l'Océan : c'étoit le premier de cette force qui amenoit son pavillon; il est vrai qu'il l'avoit défendu jusqu'à la dernière extrémité. Bien des gens prétendirent

1782. que l'honneur exigeoit davantage. Le lendemain, Rodney rencontra, et prit encore deux frégates et deux vaisseaux qui ne s'étoient point trouvés à la bataille. Le marquis de Vaudreuil et Bougainville, connu par son Voyage autour du Monde, commandoient chacun une des trois divisions de la flotte. Il firent pendant et après la bataille ce qu'on devoit attendre de deux marins braves et expérimentés.

Les Anglois triomphèrent également en Europe des efforts réunis de la France et de l'Espagne contre le rocher de Gibraltar. Le marquis d'Arçon, colonel du génie, au service de France, avoit imaginé un nouveau moyen d'attaque : c'étoit dix batteries flottantes, qui portoient cent cinquante pièces de canon, et qu'il fit approcher de la place, assez près pour espérer d'y faire brèche. Il croyoit, par un procédé habile, les avoir mises à l'abri des boulets rouges ; il se trompoit, ce fut par là que son opération échoua. Le duc de Crillon qui commandoit le siége, et les officiers espagnols qui s'y trouvoient, n'en avoient jamais bien auguré, et ne s'y étoient prêtés qu'à regret. Trois de ces batteries furent brûlées par le feu ennemi, et les Espagnols désespérés incendièrent les autres, à l'exception d'une seule qui tomba entre les mains des

Anglois. Plus de quinze cents hommes, espagnols et françois, périrent dans cette malheureuse tentative. Un brave capitaine anglois, nommé Curtis, courut de très-grands dangers pour en arracher beaucoup d'autres à la mort. Il eut le bonheur et la gloire d'en sauver quatre cents. L'amiral Howe en acquit une d'un autre genre, en forçant le détroit pour ravitailler Gibraltar, quoiqu'il n'eût que trente-trois vaisseaux, et fût attendu et surveillé par quarante-six espagnols et françois. Les flottes réunies ne purent l'attaquer qu'au retour. Un de ses vaisseaux tomba sous le vent; il se garda de commettre la même faute que le comte de Grasse : il l'abandonna, soutint vigoureusement l'attaque, eut l'art de se dégager, et rentra dans son île après avoir consommé une mission qu'il sembloit impossible de remplir. Le comte d'Artois et le duc de Bourbon firent leurs premières armes à ce malheureux siége de Gibraltar.

Dans l'Inde, un habile marin, sans remporter de victoires éclatantes, soutint avec honneur notre pavillon. Nous avions perdu, comme on l'a dit précédemment, à peu près tout ce que nous y possédions. Hyder-Ali, usurpateur du royaume de Mysore, dans la presqu'île de l'Inde, et notre allié, n'avoit pu arriver à

1782. temps pour nous conserver Pondichéri. Il fit aux Anglois une guerre de dévastation, avec des succès différens, et finit par être battu. En 1781, nous envoyâmes dans les mers de l'Inde pour le secourir, lui, et les Hollandois écrasés par l'Angleterre dans cette contrée, une escadre de onze vaisseaux de ligne sous les ordres du bailli de Suffren, et trois mille hommes de troupes. Cet amiral ayant rencontré les Anglois sur les côtes de l'Afrique, leur livra une bataille, dans laquelle ils furent fort maltraités; il les combattit encore plusieurs fois dans l'Inde, sans avantages marqués, mais jamais sans gloire. Nos affaires, celles des Hollandois et d'Hyder, y prenoient une meilleure tournure, lorsque ce dernier mourut inopinément, et que la paix fut faite entre toutes les parties belligérantes.

1783. Le 20 janvier furent arrêtés les préliminaires entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne; le traité définitif ne fut signé que le 3 septembre suivant. L'Angleterre rendit à la Hollande ce qu'elle lui avoit pris; elle fit à l'Espagne la cession de Minorque et de la Floride occidentale : les François et les Anglois se restituèrent leurs conquêtes mutuelles, à l'exception de Tabago qui nous resta, et du Sénégal recouvré par nous. Les humiliantes

conditions relatives à l'asservissement de Dunkerque furent abrogées. Il fut fait, en 1786, entre les deux nations, un traité de commerce, en conformité d'un article de celui de 1783; les conditions nous en étoient désavantageuses. Par un accord particulier entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, fut reconnue l'indépendance des anciennes colonies angloises de l'Amérique septentrionale : elles consistent en treize provinces, ou cantons, en comptant pour deux la Caroline. 1783.

La guerre qu'on venoit de terminer n'avoit pu manquer d'ajouter au désordre de nos finances. A Necker, avoient succédé Joly de Fleury et d'Ormesson, tous deux trop foibles pour soutenir le poids de ce ministère dans un temps si difficile. Ce dernier, à la fin du mois d'octobre 1783, avoit été remplacé par Calonne, en beaucoup de points trop semblable à Fouquet. Charles Gravier, comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères depuis l'avènement de Louis XVI à la couronne, fut nommé chef du conseil des finances après la mort de Maurepas, qui avoit cessé de vivre en 1781 (21 novembre). Cette fonction, sans caractériser positivement un premier ministre, donnoit une grande prépondérance sur tous les autres ministères. De tous ceux qui en rem- 1784-86.

1784-86. plirent quelqu'un, il fut le dernier auquel, dans le dix-huitième siècle, le gouvernement fut redevable d'un peu de considération extérieure. Cependant on ne peut s'empêcher de trouver bien de la foiblesse dans un arrangement qui fut conclu, par notre médiation, à Fontainebleau (10 novembre 1785), entre l'empereur Joseph II et la Hollande. Ce prince, ayant formé des prétentions sur Mastricht, et touchant la libre navigation de l'Escaut, d'Anvers à Flessingue, les Hollandois, trop foibles pour lui résister seuls, désirèrent un accommodement. L'empereur exigea vingt millions, et le gouvernement françois, craignant d'être entraîné dans une nouvelle guerre, consentit à en payer la moitié ; ce qui dut paroître d'autant plus inconcevable, que le trésor étoit obéré. Au reste, ce sacrifice eut, dit-on, pour objet de raffermir notre union avec la Hollande ; union, que la politique de l'Angleterre s'efforçoit de troubler ; mais il n'en est pas moins étrange qu'il nous fallut, pour cet effet, prodiguer notre or en faveur d'une nation qui en regorgeoit, tandis que nous étions dans la détresse. Calonne, dont les partisans même n'ont pu nier la prodigalité, ne paroissoit pas très-propre à nous en tirer. Il fit d'abord comme Necker et ses successeurs : il emprunta.

Le parlement de Paris refusa (en 1785) son enregistrement à une de ses opérations, remontra, et même protesta; mais il céda enfin.

1784-86.

Cette affaire, dans laquelle il s'agissoit d'un emprunt de quatre-vingts millions, n'excita dans le public aucune agitation marquée. Un procès en fit naître une très-vive, et fit connoître que la malveillance s'appliquoit à décréditer le gouvernement, et ne cherchoit qu'un prétexte pour souiller jusqu'au trône de ses calomnies. Le cardinal de Rohan, indignement trompé par des fripons, avoit eu le malheur de croire que la reine désiroit un collier de diamans que deux joailliers vouloient vendre; on mit sous les yeux du prélat une fausse signature de cette princesse, au bas d'une convention pour l'achat de ces diamans. Il se rendit garant, à l'égard des joailliers, du paiement de leur prix; et telle étoit sa bonne foi, que le terme étant échu, il leur dit de s'adresser à la reine; ce qu'ils firent. Marie-Antoinette, indignée d'une fausseté aussi audacieuse, crut le cardinal coupable. Il fut arrêté (15 août 1785), jugé au parlement de Paris, absous, et les escrocs qui avoient surpris sa bonne foi, condamnés aux peines qu'ils n'avoient que trop méritées. (Arrêt du 30 mai 1786.) Dans tout le cours de l'instruction, qui fut longue et

1784-86. solennelle, des rumeurs injurieuses et absurdes s'élevèrent contre la cour; et quand il fut démontré que la reine avoit ignoré toute cette intrigue, dont nous supprimons les détails, trop indignes de l'histoire, on prétendit que cette affaire eût dû se terminer dès l'origine par une lettre de cachet contre le cardinal. Quoique innocent et malheureux, il ne pouvoit, dit-on, se disculper du tort de s'être laissé approcher par des misérables qui n'eussent pas dû être reçus même dans ses antichambres. Mais si l'on avoit pris le parti de prévenir une procédure régulière par des voies d'autorité, comme l'auroient désiré sans doute les ennemis du gouvernement, la calomnie n'eût pu être terrassée, puisqu'après l'avoir été de la manière la plus authentique, elle chercha encore à se relever.

1787. Pendant le cours du scandaleux procès, Calonne préparoit un plan de restauration de finances et d'innovations dans la monarchie; il méditoit une assemblée de notables (1). La dernière avoit été tenue en 1626, et avoit, dit le président Hénault, affermi l'autorité du

(1) Rabaut, dans son exécrable Histoire de la Révolution, dit que ce ministre avoit rejeté avec effroi l'idée de convoquer les Etats-Généraux.

ministre qui la convoqua : c'étoit Richelieu. Celle qu'osa réunir Calonne produisit un effet tout contraire. Elle s'ouvrit le 22 février. Le comte de Vergennes, qui eût sans doute appuyé les projets du contrôleur-général, venoit de mourir (le 9 du même mois). Calonne présenta six Mémoires à la délibération de l'assemblée, parmi lesquels trois du plus grand intérêt. Le premier concernoit l'établissement des assemblées provinciales, imaginées par Turgot, dans lesquelles on voteroit, non par ordre, mais par tête; innovation qui excita les justes plaintes de la noblesse et du clergé. Un autre Mémoire étoit relatif à un impôt territorial, qui, remplaçant la taille et les vingtièmes, seroit supporté sans distinction par tous les biens fonciers, et payé en nature comme la dîme; ce qui détruisoit les priviléges de la noblesse, exempte de tailles, du clergé, qui ne payoit que des dons gratuits, et de quelques pays d'Etats, qui avoient des abonnemens. Un troisième Mémoire proposoit un impôt sur le timbre. Avec ces deux taxes, Calonne se flattoit de combler le *deficit* annuel, qu'il portoit à cent douze millions (1). Necker publia un Mémoire

1787.

(1) La dette, en capital, montoït de plus à deux milliards six cents millions.

1787. dans lequel il attribuoit tout le *déficit* à Calonne. Il prétendoit avoir comblé, par ses économies, celui qui existoit sous son administration. Calonne répondoit que de petites économies n'avoient pu remplir un vide immense dont le principe remontoit fort loin, et que la guerre d'Amérique avoit prodigieusement accru. Mais il fut renversé par les intrigues de Brienne, archevêque de Toulouse alors, depuis archevêque de Sens, et cardinal. Ce prélat, dévoré de la soif du pouvoir, et à qui les philosophes avoient fait une grande réputation de capacité, souleva aisément les notables, déjà peu favorablement disposés pour Calonne. Cette assemblée, en général composée d'évêques, de magistrats et de gentilshommes de la plus haute distinction, ne pouvoit guère se défendre de quelque prévention contre un ministre qui posoit la base de son plan sur les débris de leurs priviléges, et présentoit, sur les assemblées provinciales, un système démocratique dont on ne tarda pas à éprouver les terribles conséquences. Son nom d'ailleurs, depuis la commission de Saint-Malo, étoit odieux à la magistrature; les notables, tirés de son sein, s'assemblèrent chez le garde des sceaux, Huë de Miroménil, pour concerter les moyens de traverser les projets du contrô-

leur-général. Ce procédé du garde des sceaux fut regardé de très-mauvais œil par le gouvernement; on donna sa place à Lamoignon. Mais Calonne n'en perdit pas moins la sienne. Dès le lendemain, 9 avril, tous ses plans furent rejetés par les notables.

Brienne recueillit le fruit de ses intrigues : il fut fait chef du conseil des finances, et ensuite *principal ministre*. Après s'être élevé contre le système de Calonne pour en renverser l'auteur, quand il l'eut remplacé, il voulut en faire adopter, par les notables, les parties les plus importantes; mais, comme ils ne se décidoient positivement sur rien, il mit fin à leur assemblée le 25 mai. Six semaines après, le 6 juillet, il présente au parlement un édit sur le timbre, et, le 29 du même mois, un édit de subvention territoriale. Pour se décider sur l'enregistrement, le parlement demande que l'état actuel des finances lui soit communiqué. C'étoit porter la main sur la couronne. La demande étant refusée, cette compagnie, dans des remontrances au roi, déclare qu'aux seuls Etats-Généraux appartient le droit de consentir des taxes, et qu'il n'entend plus l'exercer; faute à peine croyable, dont nous verrons ailleurs la cause. Le roi fait enregistrer dans un lit de justice les impôts qu'on refuse (6 août).

1787. Le parlement, par un arrêté du lendemain, déclare nul tout ce qui s'y est fait. Cet arrêté fut cassé par le conseil. Le comte d'Artois, ayant été chargé de faire enregistrer les deux édits à la cour des aides, fut assailli d'outrages par la populace que déjà soudoyoient des mains inconnues. On auroit peut-être eu à déplorer un plus grand malheur sans la fermeté du chevalier de Crussol, capitaine des gardes du prince. La fermentation fut extrême dans la capitale. On crut en prévenir les suites en reléguant le parlement à Troyes. On négocia presque aussitôt avec lui; il consentit à enregistrer la prolongation du second vingtième, démentant ainsi sa déclaration d'incompétence; de plus les chefs promirent, 1°. qu'il ne seroit donné aucune suite à un arrêté pris avant l'exil du parlement, et par lequel il ordonnoit des informations sur les malversations qu'il supposoit commises dans l'administration des finances; 2°. de consentir à des emprunts successifs projetés par Brienne, jusqu'à la concurrence de quatre cent vingt millions. A ces conditions, il fut rappelé par des lettres patentes du 20 septembre. Après la fin de ses vacances, le roi se rend à la grand'chambre (19 novembre), accompagné des princes du sang et des pairs, pour faire enregistrer les emprunts. Le garde

1787.

des sceaux, Lamoignon, y déclare que le roi assemblera les Etats-Généraux dans cinq ans. Deux conseillers, Fréteau et Sabbatier, parlent avec violence, et contre l'emprunt, et contre la forme de l'enregistrement. Le duc d'Orléans ose protester. Le roi sort après avoir fait enregistrer son édit. Le parlement, malgré les promesses de ses chefs, que ceux-ci ne furent pas les maîtres de faire ratifier, déclara nulle cette transcription. Il n'en falloit pas davantage pour rendre impossibles des emprunts que les circonstances auroient, indépendamment de ces protestations, rendus très-difficiles. Ainsi le gouvernement se voyoit tout à la fois privé du moyen d'établir des taxes nouvelles, et d'emprunter. Il étoit réduit aux anciens impôts dont l'insuffisance étoit reconnue. Les deux conseillers récalcitrans furent enfermés dans des prisons d'Etat, et le duc d'Orléans exilé à son château de Villers-Cotterets. Le parlement de Paris, et, à son exemple, toutes les cours souveraines de la province réclamèrent avec une sorte de violence contre ces actes d'autorité. Ce fut à cette époque qu'un édit, sollicité par l'opinion publique, rendit l'état civil aux protestans. D'Esprémesnil s'opposa vivement à ce qu'il fût enregistré. Ne pouvant convaincre aucun de ses confrères, il

1787. leur dit, en montrant une image du Christ : « Voulez-vous le crucifier une seconde fois? » Le temps n'étoit plus où de tels mouvemens oratoires pouvoient réussir. Le duc d'Orléans, bien loin de montrer la constance d'un chef de parti, abattu par une disgrâce si légère qu'elle en méritoit à peine le nom, fit solliciter son retour par la duchesse, son épouse, écrivit lui-même à la reine une lettre pleine des assurances de son repentir. Cette princesse, d'une bonté sans limites, demanda et obtint sans peine du roi, qui ne lui refusoit rien, la révocation de l'exil. Mais le bienfait ne fit pas oublier ce que le duc d'Orléans regardoit comme une offense. Il avoit d'ailleurs d'autres motifs de ressentiment : il étoit monté sur nos vaisseaux dans l'espoir d'obtenir un jour la charge d'amiral de France, possédée par le duc de Penthièvre, son beau-père; il se vit frustré de cette attente par la résolution que laissa connoître le roi, de conférer l'amirauté au duc d'Angoulême, et s'éloigna de la cour. Une circonstance naturelle l'en avoit rapproché : le mariage de sa fille aînée avec le duc d'Angoulême fut arrêté. La cour changea d'avis à cet égard, et destina Madame Royale à ce prince. Le duc d'Orléans ne laissa paroître alors aucun ressentiment; mais, dans

son exil de Villers-Cotterets, il jura de se venger, et ne tint que trop ce fatal serment. 1787.

L'impéritie du principal ministre ne tarda pas à lui en fournir l'occasion : il entreprit, comme Maupeou, de changer la constitution de l'Etat, en modifiant un peu le plan de ce chancelier; car celui-ci n'avoit rien mis à la place des parlemens pour l'enregistrement des lois et des impôts, et Brienne y substituoit une cour plénière, composée du roi, des princes de son sang et des plus grands personnages de France. Les jugemens ne devoient pas être tous ôtés aux parlemens; mais leur juridiction étoit réduite à très-peu de chose par la création de grands bailliages, qui devoient décider, par appel et en dernier ressort, presque toutes les affaires. Le principal ministre prépara en secret plusieurs lois qui devoient établir et appuyer son système; une entre autres mettoit en vacances toutes les cours souveraines du royaume, afin d'empêcher leurs remontrances et leurs protestations. Pour que son projet ne fût pas divulgué, Brienne fit imprimer ses lois à Versailles dans une espèce de prison d'où les ouvriers ne pouvoient sortir. A force d'argent, dit-on, d'Eprémesnil se procure un exemplaire des édits qu'on imprime; fâcheux moyen que ne justifie pas 1788.

1788. l'intérêt qui l'inspiroit. Il fait fixer une assemblée générale du parlement au 4 mai. Un grand nombre de pairs s'y rend, les projets sont lus, et la séance finit par une protestation vigoureuse contre les innovations qu'ils annoncent. Le marquis d'Agoust, capitaine des gardes-françoises, arrête, le lendemain en plein parlement, d'Eprémesnil et un autre jeune conseiller, Goislard de Monsabert, qui avoit parlé avec beaucoup d'énergie dans la séance de la veille. L'un est mené aux îles Sainte-Marguerite, l'autre enfermé à Pierre-Encise. Le 6 mai, les édits furent enregistrés dans un lit de justice tenu à Versailles. Le parlement protesta, suivant son usage; plusieurs pairs aussi.

Des commissaires royaux furent envoyés dans toutes les villes de parlement pour faire enregistrer les nouveaux édits. Beaucoup de grands bailliages s'établirent sans résistance; mais il en fut autrement dans la Bretagne et le Dauphiné. Le comte de Thiard, commandant, fut envoyé à Rennes avec l'intendant de Bertrand Molleville, et quelques troupes. Le premier n'avoit pas la fermeté qu'eût exigée une telle mission. Malgré la révolte ouverte de la multitude, il défendit aux soldats de charger leurs armes, et voulut qu'ils en instruisissent le peuple, qui les souffleta, dit

M. de Bertrand (dans ses Annales de la révolution), sans qu'on les vît sourciller. Moreau, depuis général, alors prevôt des écoles du droit, ouvre l'avis d'attaquer avec ses camarades et la jeunesse de Rennes, le régiment de Rohan, commandé par le brave comte d'Hervilly. Son opinion n'est point adoptée. On l'appeloit le général du parlement. Quelqu'un lui fit sentir le danger de ce rôle pour son pays, et pour lui-même. Il répondit : « Mon père » veut que je sois avocat. Je n'ai nul goût pour » cette profession. Mon but est d'obtenir une » sous-lieutenance de cavalerie ; tout finira » par là. » Le comte de Thiard fit porter aux membres du parlement des lettres de cachet qui les exiloient : ils obéirent. Cet exil et l'enlèvement de quelques autres Bretons, qui improuvoient les nouveautés qu'on vouloit introduire dans leur pays, ne firent qu'accroître le mécontentement et la fermentation. Une assemblée illégale d'un grand nombre de gentilshommes déclara infâmes ceux qui accepteroient des places, en contravention aux droits et franchises de la province. Elle nomma ensuite douze députés pour porter au roi des remontrances contre des édits qui violoient le traité de réunion. Dès qu'ils furent arrivés, Brienne les fit mettre à la Bastille. A peine

1788.

1788. l'eut-on appris en Bretagne, que cinquante-trois autres députés de tous les ordres partirent pour déposer les mêmes plaintes au pied du trône. Il y avoit dès lors, à Paris, une faction qui vouloit tout bouleverser. Elle leur conseilla de se borner à opposer au gouvernement ce qu'elle appeloit une force d'inertie, de retourner dans leur province, et de se refuser au paiement de tout impôt, c'est-à-dire de se révolter. On ne suivit point ce coupable conseil.

Le soulèvement de Grenoble fut moins bruyant que celui de Rennes, mais plus dangereux, et d'une plus grande conséquence, par cela même qu'il fut plus méthodique. Le duc d'Orléans étoit gouverneur du Dauphiné. Nous avons vu que ce pays avoit été uni à la France sous de certaines conditions. Depuis cette époque, son parlement avoit toujours eu des démêlés avec le gouvernement; et le peuple, dans la capitale surtout, se déclaroit toujours pour ses magistrats. Cette province avoit des Etats. Depuis 1628 ils étoient suspendus. Les édits sur le timbre et l'imposition territoriale, enregistrés militairement, causèrent une violente fermentation à Grenoble. L'exil du parlement y excita une révolte, le 7 juin 1788. Le 14, une assemblée irrégulière, convoquée

dans cette capitale par ses habitans, s'y réunit. Elle refusa de déférer à la réquisition du major de la place qui lui enjoignit, au nom du roi, de se séparer. Il y fut arrêté que les trois ordres s'assembleroient à Vizille le 21 juillet. M. de Bertrand dit que les couleurs de la maison d'Orléans y furent arborées. Les efforts du gouvernement, pour empêcher cette seconde assemblée, furent foibles; ce qui les rendit impuissans. Parmi plusieurs articles rédigés par Mounier, avocat (depuis député aux Etats-Généraux), se trouvoit la renonciation de la province à tous ses anciens priviléges; moyen révolutionnaire sur lequel on comptoit beaucoup, et qui, en flattant l'intérêt des provinces qui n'en avoient point (c'étoit le plus grand nombre), produisit la plus vive commotion. L'assemblée se transféra ensuite à Romans, et le gouvernement eut la foiblesse de la légitimer en lui donnant un président. Ce fut Pompignan, archevêque de Vienne, dont on a dit, avec assez de raison, qu'il avoit employé presque toute sa vie à combattre les nouveaux philosophes, et ses derniers jours à les servir. On arrêta, dans cette assemblée, de demander le rétablissement des Etats de la province. Le roi l'accorda. Ils furent composés de cette manière : le clergé nomma vingt-quatre députés, la

1788. noblesse, quarante-huit, et le tiers, soixante-douze. On s'occupa, surtout à Romans, de la convocation des Etats-Généraux; et l'on y arrêta la confusion des ordres et la délibération par tête. Les députés élus reçurent, même à cet égard, un mandat impératif. Cette assemblée répandit ses principes dans toute la France, en y faisant circuler avec profusion ses procès-verbaux, et en y joignant des adresses conçues dans le même esprit. Elles n'eurent que trop d'influence, ainsi que la députation dauphinoise, sur la délibération par tête aux Etats-Généraux.

Le ministre imprudent qui les avoit promis ne tarda pas à sentir que le fardeau de l'administration étoit trop pesant pour ses mains débiles. Ses lettres de cachet, ses coups d'autorité, avoient inspiré plus de surprise que de terreur. L'ordre auquel il appartenoit, le clergé, se trouvant alors assemblé, imita la faute commise par le parlement de Paris, en pressant la convocation des Etats-Généraux. Il est vrai qu'on crut assez universellement que la magistrature et lui n'avoient d'autre but que d'intimider le gouvernement, et de le forcer à se désister de ses projets d'innovation. L'esprit de révolte fut poussé si loin, que ceux qui le souffloient déli-

bérèrent, dit-on, s'il ne leur conviendroit pas d'enlever le principal ministre, en plein jour, dans le palais du roi; ce qui annonce que l'autorité royale n'existoit déjà plus. Brienne, incapable de résister à l'orage qu'il avoit appelé sur la tête du monarque, fit ajourner, par un édit du 8 août, l'établissement de la cour plénière jusqu'à l'assemblée des Etats-Généraux. C'étoit un foible moyen pour cacher la honte d'une retraite; car la cour plénière avoit été imaginée pour se passer d'Etats-Généraux comme de parlemens, et il étoit bien sûr que les Etats-Généraux n'adopteroient pas la cour plénière, que leur rétablissement rendoit inutile. Brienne n'avoit pas mieux dirigé les finances que la politique: il ne restoit plus que quatre cent mille francs dans le trésor; et, ne jouissant d'aucun crédit parmi les capitalistes, il n'avoit pas la ressource des emprunts; il fut donc forcé d'avouer au roi son impuissance à retenir les rênes du gouvernement. Il donna sa démission (25 août), et conseilla de rappeler Necker, comme le seul homme capable de surmonter la crise où il laissoit les affaires. Le roi, cédant à la nécessité, rappela un ministre que demandoit à la vérité l'opinion la plus générale, mais dans lequel il n'avoit aucune confiance, non plus

1788. que la reine (1). On lui donna le titre de directeur-général des finances. Le renvoi de Lamoignon, la suppression des grands bailliages, et la rentrée des parlemens, étoient une suite nécessaire de la chute de Brienne. L'effigie de ce prélat et celle de Lamoignon furent brûlées sur la Place Dauphine, par des jeunes gens, pour la plupart clercs du Palais. S'étant postés près de la statue de Henri IV, ils contraignoient tous les passans de la saluer; ceux même qui alloient en voiture, étoient obligés d'en descendre pour faire le salut plus respectueusement. Cette violence, quoique légère, et faite avec une sorte de politesse et de gaieté, encouragea la populace à des voies de fait d'un autre genre. Brienne, qui songea principalement à sa fortune pendant son court ministère, qui s'étoit approprié l'archevêché de Sens, plus riche que celui de Toulouse, et les plus grosses abbayes vacantes, avoit fait donner à son frère,

---

(1) Louis XVI, qui connoissoit son insatiable ambition, dans une circonstance précédente, où son rappel étoit encore sollicité, répondit : « Il faudra donc que je lui » cède mon trône ; » et dans celle-ci, il dit : « On m'a » fait rappeler Necker; je ne le voulois pas. On ne sera » pas long-temps à s'en repentir. » (*Annales françoises* de M. Sallier, conseiller au parlement de Paris, imprimées en 1813.)

le comte de Brienne, le département de la guerre. La canaille parisienne, secondée par des vagabonds et des brigands, qui de la province venoient d'accourir à Paris, entreprit de piller l'hôtel du comte, et ensuite de le brûler. Le guet, commandé par un brave officier, nommé Dubois, les dispersa; quelques uns furent tués. Leurs camarades, pour les venger, non seulement insultèrent le guet partout où ils le rencontroient, le maltraitoient, forçoient et brûloient leurs corps-de-garde, mais se portèrent à la maison du commandant. Là, il y eut un petit combat, où un assez grand nombre de malfaiteurs laissèrent la vie. Le parlement ordonna des informations sur ces deux événemens. Les témoins inculpèrent les commandans des troupes, et prétendirent qu'il eût été possible de disperser la multitude sans tirer sur elle. Comme les gardes-françoises avoient contribué à la réprimer, le maréchal de Biron, leur colonel, fut mandé à la barre du parlement. Il dédaigna cet ordre; le parlement n'osa pas essayer de le contraindre à l'exécuter, et compromit ainsi sa dignité, en abusant de son pouvoir. Le gouvernement, de son côté, laissa voir toute sa foiblesse, en n'employant d'autre moyen de sauver Dubois, qui avoit rempli son devoir avec honneur, que de lui donner du

1788. service en province pour l'éloigner de Paris; il eût fallu casser avec indignation une procédure qui, au lieu d'être dirigée contre la révolte, l'étoit contre ceux qui l'avoient réprimée. Cette mollesse de l'autorité dut enhardir les factieux; et ce qui dut porter leur audace au comble, c'est que le parlement, quoiqu'il les improuvât, regardant leurs excès comme une suite de leur attachement à sa cause, renvoya hors de cour ceux qui furent mis en jugement, à l'exception d'un seul, qui fut condamné à quelques jours de prison : peine dérisoire pour de pareils crimes. Ce fut au milieu de ces révoltes de Rennes, de Grenoble, de Paris, qu'on eut l'imprudence de convoquer les Etats-Généraux; presque tous les ministres, dit-on, pensoient qu'en de telles circonstances ils pouvoient renverser la monarchie, et s'efforçoient, en conséquence, d'éluder ou de différer leur convocation. Necker, le plus accrédité de tous, avoit une autre opinion; il se flattoit de dominer cette assemblée. Le bruit général étoit, qu'irrité de son expulsion d'un premier ministère, il vouloit, cette fois, se l'assurer pour sa vie, en faisant énoncer ce vœu ou cette volonté par les députés de la nation. Le soin de cette convocation ne concernoit aucunement un ministre des finances; mais celui-ci s'étoit arrogé, on

ne sait comment, une véritable suprématie, qu'on ne lui disputoit même pas. Il fit donner le 25 septembre, une déclaration qui fixoit l'ouverture des Etats-Généraux. Le parlement mit dans l'enregistrement cette clause judicieuse et conservatrice : « qu'ils seroient as» semblés suivant la forme observée pour les » Etats de 1614. » D'Eprémesnil y contribua beaucoup ; juste expiation de plusieurs excès dans lesquels l'avoit entraîné son zèle ou son ambition (1). Cette clause eût sauvé l'Etat. Brienne avoit comme préparé sa destruction par une des mesures les plus incroyables qui pussent tomber dans la tête d'un ministre : il avoit fait rendre un arrêt du conseil qui autorisoit le premier venu à publier ses systèmes sur tout ce qui concernoit les Etats-Généraux, sur leur composition, sur ce qu'ils devoient traiter, comme si c'eût été une institution nouvelle, ou comme s'il se fût agi de tout détruire

---

(1) Depuis quelque temps on n'entendoit parler que de dénonciations faites au parlement par des conseillers faisant fonction de procureur-général, et dirigées contre le gouvernement. D'Esprémesnil étoit un des plus emportés. On raconte qu'une parure ayant été proposée à la reine, Sa Majesté répondit : « Elle me plairoit assez ; mais que » dira M. d'Esprémesnil? » Ce magistrat, depuis ce temps (la fin de 1788), ne mérita plus que des éloges.

1788. pour tout réédifier. Ce fut aussi de cette manière qu'on l'entendit : on fut inondé de plans constitutionnels. Chacun refit la monarchie à sa manière.

Necker, renversé une première fois par les parlemens, la noblesse et le clergé, crut devoir les humilier ou les détruire, en élevant le tiers au-dessus de leurs têtes dans des Etats-Généraux, qui seroient périodiquement assemblés. La résistance opposée aux innovations de Brienne avoit été, comme on l'a vu, trop peu respectueuse et trop vive, à Grenoble et à Rennes. Quoique cette faute eût été commune au tiers, il étoit naturel de l'attribuer principalement à la magistrature et aux deux premiers ordres. Le roi devoit être mécontent. Son ministre lui fit adopter le désastreux système qu'il avoit conçu, « et le monarque, dit M. de » Bouillé, se mit lui-même à la tête d'une cons» piration contre la monarchie. » Son but unique étoit le bonheur de son peuple, qu'il aimoit, on peut dire, avec passion. Il fut étrangement trompé sur les moyens. Necker avoit très-bien senti qu'il ne pouvoit réussir qu'en changeant la forme antique des Etats-Généraux, et en opérant la confusion des trois ordres. Pour y arriver, il imagina de donner au tiers autant de députés qu'en auroient les deux autres réunis;

et comme la plus grande partie du clergé appartenoit, par sa naissance, au troisième ordre de l'Etat, sa prépondérance devoit être nécessairement irrésistible. Le roi sembla reculer sur le bord de l'abîme. Il fut sans doute effrayé d'une mesure qui bouleversoit toutes les idées reçues, et un ordre de choses aussi ancien que les Etats-Généraux. Avant de faire ce pas hasardeux, il voulut consulter les mêmes notables, assemblés en 1787; ils furent convoqués une seconde fois à Versailles, le 6 novembre, et ils formèrent sept bureaux. Le projet de Necker fut rejeté par tous, excepté un seul, où il ne l'emporta même que d'une voix. Necker ferma les yeux du souverain à ce trait d'éclatante lumière; il lui fit également négliger un mémoire présenté par les princes du sang, dans lequel on l'avertit que la prétention du tiers, d'obtenir une double représentation, étoit un moyen détourné de parvenir à l'anéantissement des ordres; que si cette prétention étoit accueillie, le tiers ne se contenteroit pas d'une concession sans fruit, et qu'enhardi par un premier succès, il voudroit que les Etats votassent par tête; ce qui renverseroit la monarchie, et la feroit dégénérer ou en démocratie ou en despotisme.

Pendant l'assemblée des notables, le par-

1788. lement de Paris eut le malheur de se laisser presque entraîner au torrent des opinions démocratiques. Il prit (7 décembre) un arrêté dans leur sens, et fort opposé à l'esprit du premier : il dit qu'en réclamant la forme de convocation des Etats de 1614, il n'avoit pas entendu proscrire la double représentation. Il étoit juste, ajoutoit-il, d'avoir égard aux changemens qui, depuis cette époque, s'étoient opérés dans le gouvernement, les mœurs et les usages. Il se bornoit à supplier le roi de ne pas permettre qu'on votât par tête. D'ailleurs il demandoit le changement de la constitution, en demandant que les Etats-Généraux fussent périodiques. Cette étrange variation est expliquée par quelques mots (que nous allons rapporter) du président d'Ormesson au marquis de Bouillé. Ce magistrat étoit la vertu personnifiée. D'Esprémesnil avoue (1) qu'il lui dit : « Vous voulez les Etats-Généraux ; ils perdront la France. » Bouillé raconte qu'ayant demandé à ce premier président l'explication de cet étrange changement de la doctrine parlementaire, d'Ormesson lui répondit que tous les anciens magistrats en

(1) Dans un petit pamphlet qu'il publia pendant les Etats-Généraux.

étoient au désespoir; qu'ils s'y étoient opposés avec vigueur, mais que le nombre et la fureur des jeunes gens qui dominoient dans la compagnie l'avoient emporté; que ce n'étoit plus qu'une assemblée démocratique, gouvernée par des enfans. Bouillé (1) prétend que cette déclaration du 7 décembre « avoit été pré- » parée dans une réunion, connue sous le nom » de *club des enragés*, formé par le duc d'Or- » léans. Il y avoit associé les membres les » plus factieux du parlement. » Il en cite quelques uns que nous ne croyons pas devoir nommer, parce qu'il en est qui vivent encore.

Dans l'espèce d'anarchie où le royaume étoit déjà plongé, Necker crut pouvoir impunément se rendre aux vœux du tiers qui avoient été inspirés par des brochures insidieuses. Les deux premiers ordres, lui disoit-on, jouissoient de priviléges pécuniaires, qu'il lui importoit de détruire; ce qu'il ne pourroit faire, ajoutoit-on, si les Etats ne votoient par tête, et si le tiers n'obtenoit une double représentation. Pour ne pas effaroucher tout d'abord la noblesse et le clergé, Necker commença par le second point, qui n'entraînoit pas le premier de droit, mais qui ne pouvoit man-

(1) Dans ses Mémoires sur la Révolution françoise.

1788. quer de l'entraîner par le fait. Une déclaration qu'il fit rendre le 27 décembre, sous le nom de *résultat du conseil*, décida que le nombre des députés du tiers égaleroit celui des deux premiers ordres réunis. Dans le rapport sur lequel fut rendue cette déclaration, il donnoit pour un des motifs de son avis, « *le bruit sourd* » de l'Europe entière qui favorise *confusément* » toutes les idées d'équité générale ; » comme si l'équité générale eût prescrit une mesure qui détruisoit la constitution de l'Etat. Au reste cette idée n'étoit pas nouvelle. Necker l'avoit fait prévaloir pendant son premier ministère (1).

1789. Le duc d'Orléans, pour favoriser le tiers, alla beaucoup plus loin que Necker : dans les instructions qu'il fit passer aux assemblées bailliagères de son apanage, et qui furent semées avec profusion dans le royaume, il les invitoit à former les prétentions les plus exa-

(1) Assemblées provinciales du Berry, du Dauphiné, des généralités de Montauban et de Moulins ; arrêts du conseil des 12 juillet 1778, 27 avril, 11 juin 1779 et 19 mai 1780. C'étoit, dit M. Sallier, le mode d'opiner par tribus, et non par centuries, que les tribuns cherchoient à faire prévaloir dans Rome. Ce principe avoit été glissé, non sans dessein, dans la constitution des assemblées provinciales.

gérées, à demander, entre autres choses, l'admission du divorce en France.

La rédaction des cahiers, surtout de ceux du tiers, se ressentit, comme on peut croire, de l'esprit d'innovation répandu dans presque toutes les brochures qui circuloient. Partout, à peu près, on perdit de vue la constitution du royaume, et celle des Etats-Généraux. Ces assemblées, comme nous l'avons vu, devoient se borner, et jusqu'alors s'étoient bornées à présenter des doléances, à solliciter des améliorations. Cette fois, on voulut qu'elles devinssent législatrices, du moins qu'elles partageassent le pouvoir du roi à cet égard, en proposant des lois, qu'à la vérité on laissoit au monarque le droit de ne point accepter. Tel fut en général l'esprit des cahiers dressés dans les bailliages et remis aux députés élus. Ils furent presque tous rédigés par des gens de loi, qui, pour la plupart, avoient très-peu de connoissance du droit public et des constitutions de la France. Cette grande erreur n'auroit pas été commise en Bretagne, si le ministre dirigeant n'eût pas violé la constitution particulière de cette province. C'étoient ses Etats, composés de l'élite des trois ordres, qui nommoient les députés aux Etats-Généraux, et les députés de chaque ordre étoient nommés par les deux

1789. autres; ce qui rendoit les brigues bien plus difficiles. Des cahiers, donnés par une telle assemblée, n'eussent jamais été dirigés contre l'antique constitution de la monarchie. Mais Necker eut soin d'y pourvoir : dans l'hiver de 1788 à 1789, un de ses affidés, que le bruit général désignoit comme son émissaire, se rendit à Rennes, y rédigea, sous le titre de Sentinelle du Peuple, une espèce de journal qui enflamma les esprits du tiers. Les trois ordres avoient été dans la meilleure intelligence jusqu'à cette époque. Ils s'étoient réunis contre les innovations de Brienne. Tout à coup la discorde agite la ville et la province. Les Etats s'assemblent, et dès le premier jour sont troublés par les plus violentes querelles. La noblesse est assiégée pendant quarante-huit heures dans la salle des Etats. Deux jeunes gentilshommes, qui n'étoient point encore d'âge à y prendre séance, mais qui vouloient s'y rendre pour partager les périls de leur ordre, Boishue et Saint-Riveul, sont assassinés dans les rues. C'est le premier sang qui ait été versé par les révolutionnaires. La noblesse étoit accourue en foule aux Etats. Il est inutile de dire qu'elle étoit infiniment moins nombreuse que le tiers. Un sanglant combat alloit s'engager, au milieu de la ville, lorsqu'un gentilhomme (M. de

Montbourcher), s'adressant à un des plus braves plébéiens (M. Ulliac), lui dit : « Ceci nous regarde. » Le défi est accepté. On se range en cercle pour regarder ce combat singulier. M. de Montbourcher a, dit-on, le bonheur de désarmer son adversaire, et n'a garde d'abuser de cet avantage. Celui-ci ayant repris son épée embrasse le vainqueur. Les deux partis applaudissent, et se séparent. Cet heureux incident sauva tous les nobles qui étoient à Rennes ; et s'ils y avoient péri, qui peut savoir quel eût été pour l'ordre tout entier le résultat d'un si funeste exemple ? Les gentilshommes assiégés sortirent des Etats l'épée à la main pour imposer à la multitude attroupée en foule. Leur retraite n'éprouva point d'obstacle. Les Etats furent séparés, et leur convocation nouvelle remise au 3 février. On eût pu les assembler sans danger dans une petite ville de la province, comme il s'étoit pratiqué plusieurs fois. Ils ne le furent nulle part; Necker avoit d'autres vues; il ne vouloit pas que les Etats provinciaux nommassent les députés aux Etats-Généraux. Il n'y eut d'exception que pour le Dauphiné ; là les Etats révolutionnaires de Romans, où l'on avoit voté par tête nommèrent les leurs dès le premier janvier, et cette députation convenoit fort aux projets du ministre. Elle les

1789.

1789. seconda puissamment d'abord, reconnut ensuite son erreur, s'en repentit, et voulut en vain la réparer. Quant aux autres pays d'Etats, le ministre déclara par le règlement du 2 mars fait pour la Provence, que, *dans aucune partie du royaume*, ils ne nommeroient les députés à la grande assemblée qui alloit s'ouvrir.

Le règlement du 16 mars, fait pour la Bretagne, annonça que les circonstances s'opposoient à ce que les Etats de cette province fussent convoqués de nouveau, et supposa que les trois ordres applaudissoient au changement de résolution du ministère à cet égard; assertion qu'on va voir démentie par le fait. Pour motiver les assemblées par bailliage, sans exemple en Bretagne, le ministre allégua le vœu du tiers et du second ordre du clergé; vœu qu'il avoit sollicité. Telle étoit la composition des Etats de cette province : toute la noblesse; dans le clergé, les évêques, les abbés commandataires, et les chapitres (1), et pour le tiers les députés des quarante-deux villes de la province qui méritoient ce nom, et parmi

(1) Rien n'étoit plus sage. Outre que les soins du culte exigeoient la résidence perpétuelle des curés de Bretagne (appelés *recteurs* en cette province) et de leurs vicaires, ils n'entendoient rien, en général, aux affaires publiques.

lesquelles il en étoit même de très-petites. 1789.
Ces Etats n'eussent pu faire que de bons choix. Ils ne députoient aux Etats-Généraux que pour veiller à la conservation de leurs droits, *ad conservandum*. La province, ayant une constitution à elle, n'en vouloit pas d'autre. Le ministre, qui avoit des projets contraires, divisa les trois ordres en quatre assemblées : d'une part le tiers, ensuite le clergé du second ordre, enfin la noblesse et le clergé du premier ordre. Ces deux dernières classes, voyant dans cette mesure une infraction aux droits de la Bretagne, et un désir marqué de les anéantir, protestèrent et ne nommèrent point de députés. Ainsi, dans cette province, les deux premiers ordres ne furent point représentés. Nous disons les deux premiers, car nous avons déjà observé que le clergé de la seconde classe n'étoit point admis aux Etats de Bretagne. Le seul député de cette province qui se soit fait remarquer dans l'assemblée dite nationale, n'eût peut-être pas été nommé, si l'ordre accoutumé n'avoit pas été interverti. On voit bien que c'est de Chapelier que nous parlons. Né avec beaucoup d'esprit, de talent même, et une extrême facilité, il n'avoit de connoissances profondes en aucun genre. Son père, conseil des Etats, avoit été anobli à leur sollicitation.

1789. Le fils sembloit appelé à lui succéder dans cette confiance honorable. Un rival se présente, appuyé par une portion de la noblesse. Chapelier prend alors un parti qui ne lui étoit inspiré ni par son caractère, ni par son jugement. Il ne pardonna pas à la noblesse la prédilection, à la vérité injuste, que plusieurs de ses membres sembloient marquer à son compétiteur. Un ressentiment aveugle en fit un démocrate ; il eut une grande part aux résolutious du tiers en Bretagne, où a commencé la révolution. Ainsi une clientèle, disputée entre deux avocats, a beaucoup influé sur les destins de la France. C'est un chapitre de plus à mettre dans le livre *des grands événemens par les petites causes* (1). Nous verrons le comte de Mirabeau en fournir un autre.

(1) Chapelier se repentit, le témoigna sur la fin de la session, fut consulté par la cour pendant celle du corps appelé législatif, s'enfuit en Angleterre après la chute du trône, revint en France, se cacha mal près de Vernon, en Normandie. L'ennui le gagna dans cette retraite; il eut l'imprudence et le malheur d'écrire à Robespierre et à Barrère, comme pour leur demander la permission de revenir à Paris, où ces deux hommes dominoient, surtout le premier. Pour toute réponse, on lui fit tomber la tête. Par une singulière destinée, sa veuve est devenue l'épouse d'un autre orateur célèbre, de M. Corbière, député actuel, cher *au côté droit*, estimé de tous.

Ce n'étoient pas seulement la Bretagne et le Dauphiné, c'étoit la France entière qui fermentoit. Les écrivains, qui ambitionnoient la popularité, déclamoient avec fureur, dans leurs écrits, contre quelques priviléges en matière d'impôts, restés à la noblesse ; priviléges bien moins considérables qu'on ne le croit communément, mais qui, à la vérité, n'avoient plus de motif depuis qu'elle cessoit de servir le roi à ses dépens. Elle reconnut la justice des réclamations du tiers à cet égard. Ses cahiers, dans presque tous les bailliages, attestent son intention qu'elles fussent adoptées. Les pairs le déclarèrent solennellement dans une lettre qu'ils adressèrent au roi. Le clergé, de son côté, étoit disposé à de grands sacrifices que sembloit commander l'esprit du temps. Ses cahiers, comme ceux de la noblesse, exprimoient sa résolution de renoncer à ses priviléges pécuniaires. Le tiers auroit dû être satisfait, et les hommes sensés de cet ordre l'étoient effectivement ; mais des ambitieux vouloient tout détruire pour s'élever sur des ruines.

Ils préludèrent par une violente insurrection, dont on a plutôt soupçonné que connu les auteurs et les motifs. Le 27 avril, vers trois heures du soir, diverses bandes de bri-

1789. gands armés de bâtons, après avoir parcouru, dans Paris, divers quartiers, où ils semèrent l'effroi, pendirent à la Grève un mannequin, auquel étoit attaché un écriteau portant le nom de Réveillon, propriétaire d'une grande manufacture de papier peint au faubourg Saint-Antoine. Ils lui attribuoient des propos anti-populaires qu'il n'avoit pas tenus. C'étoit un projet arrêté depuis quelque temps ; car, durant la nuit, il arriva de tout côté dans la ville, une multitude immense de bandits. Au point du jour, ils se répandirent dans les boutiques, dans les manufactures, et y donnèrent de l'argent à tous les ouvriers qu'ils emmenèrent avec eux. La troupe se réunit au faubourg Saint-Marceau, d'où elle partit pour attaquer la maison de Réveillon, et celle d'un nommé Henriot, son voisin, et chef d'une manufacture de salpêtre. Toutes deux furent pillées. Des soldats accoururent ; on fit pleuvoir sur eux des pierres, des tuiles, des meubles. Plusieurs furent écrasés. Les gardes-françoises firent une décharge très-meurtrière qui dispersa les rebelles. Ils avoient tué douze soldats, et blessé quatre-vingts. Deux cents des leurs restèrent sur la place, et environ trois cents furent blessés. Quelques indices firent attribuer cette sédi-

tion au duc d'Orléans : c'étoit, dit-on, pour tenir son armée en haleine ; ce ne fut qu'un soupçon ; mais il est bien certain que le complot avoit été dirigé par quelque main puissante, car plusieurs de ceux qui moururent de leurs blessures, déclarèrent qu'ils avoient reçu chacun douze francs pour le salaire de leur crime. Les brigands étrangers ayant terminé l'expédition pour laquelle on les avoit mandés, allèrent infester les environs de Paris.

Ce fut sous ces funèbres auspices, que s'ouvrirent, le 5 mai, les Etats-Généraux. Necker avoit conseillé de les assembler à Paris ; le roi, avec raison, préféra Versailles. Heureux, s'il les eût assemblés encore plus loin de la capitale, où avoient déjà éclaté deux révoltes qu'on n'avoit pu éteindre que dans le sang ! La composition en fut aussi mauvaise que l'annonçoit le mode des élections. Pour être éligible, il suffisoit de payer une contribution de la valeur de six francs. Le nombre des députés fut de onze cent quarante-sept. Le clergé en eut deux cent quatre-vingt-onze, dont deux cent cinq curés et trois moines ; la noblesse, deux cent soixante, compris vingt-huit membres de la haute magistrature ; le tiers, cinq cent quatre-vingt-seize ; il en

1789. avoit par conséquent quarante-cinq plus que les deux premiers ordres réunis ; ce qui provint de ce que la noblesse et le haut clergé de Bretagne n'étoient point représentés (1). Mais le tiers jouissoit d'une prépondérance bien plus considérable par la qualité des députés ecclésiastiques. Les curés, tous nés plébéiens, se déclarèrent en général pour eux contre la noblesse et contre le haut clergé, auquel ils portoient envie. Ils ne réfléchirent pas qu'ils se perdroient eux-mêmes en sacrifiant leurs protecteurs naturels.

Enfin elle s'ouvrit, cette désastreuse assemblée. La plus grande partie de ses membres, dit le marquis de Bouillé, étoient des hommes sans propriétés, ou de très-petits propriétaires, quelques uns sans état, des artistes, des écrivains sans génie. Pour flatter les gens de campagne, on y avoit même envoyé des laboureurs nés dans des cantons où la langue françoise étoit inconnue, et qui ne pouvoient rien comprendre aux discours qui frappoient leurs oreilles, mais qui étoient fort contens de recevoir une rétribution ignoble, et très-consi-

(1) On eût dû autoriser les autres provinces à remplir le *déficit* de ces deux ordres ; mais cette lacune favorisoit les plans du ministre.

dérable pour eux, que s'adjugèrent les membres de cette assemblée. La plupart des députés, c'est une justice qui leur est due, n'apportoient point de mauvaises intentions. Ce fut par ignorance, et par l'impulsion de quelques factieux, qu'ils sapèrent tous les appuis du trône. On ne peut trop déplorer cette ignorance, quand on jette les yeux sur ce qui se passa le premier jour de la session : le chef de la magistrature, le conservateur né des maximes fondamentales de la monarchie, sembla les oublier. « Un cri, » presque général, dit-il, s'est fait entendre, » pour solliciter une double représentation en » faveur du plus nombreux des trois ordres. » N'eût-il pas été mieux d'écouter la voix des notables, que les cris provoqués d'une multitude imbécille ? « En déférant à cette demande, » Sa Majesté n'a point changé la forme des » *anciennes* délibérations ; et quoique celle » par tête, en ne produisant qu'un seul résul- » tat, paroisse avoir l'avantage de faire mieux » connoître le désir général, le roi a voulu » que cette *nouvelle* forme ne puisse s'opérer » que du consentement libre des Etats-Géné- » raux, et avec l'approbation de Sa Majesté. » C'étoit insinuer très-clairement que la nouvelle forme lui sembloit préférable. Necker, plus adroit, n'alla pas si loin sur cette innova-

1789. tion décisive, content de l'avoir rendue à peu près inévitable, par celle de la double représentation. Mais son discours, d'ailleurs, révéla de plus en plus ses intentions révolutionnaires (1). Il fit entendre tous les termes qui pouvoient les exprimer, et qui furent adoptés par cette assemblée, bientôt devenue factieuse, entre autres ceux de régénération, d'assemblée nationale, de constitution. « Il faut, dit-il, » qu'une constitution bienfaisante et salutaire » soit cimentée par la puissance de l'esprit » public. » Ainsi, le premier jour, il annonça son projet de faire une expérience sur ce malheureux pays. Dès cette première séance, les députés du tiers manifestèrent des projets hostiles. Après les discours d'ouverture, au lieu de se retirer, comme les deux premiers ordres, dans la chambre qui leur étoit assignée, ils restèrent dans la salle commune, comme si elle leur eût exclusivement appartenu. Ce fut de la part du gouvernement une dangereuse condescendance de le tolérer.

---

(1) Ce mot n'est pas encore adopté par l'Académie; mais il l'est par l'usage, et semble devenu nécessaire depuis la révolution. Il en est de même de ceux d'*aristocrates*, *démocrates*, *motionnaires*, et de beaucoup d'autres, auxquels nos troubles politiques ont donné cours.

Dans la séance suivante, éclata la dissension préparée par Necker. Au lieu de régler la forme de délibérer, le gouvernement avoit renvoyé aux Etats-Généraux la décision de ce point, qui n'eût pas même dû être mis en question. Tout prescrivoit de suivre l'usage constant et immémorial. Comment, d'ailleurs, les Etats-Généraux devoient-ils délibérer sur la question de savoir si l'on voteroit par ordre ou par tête? C'est ce qui n'étoit pas réglé, et ne pouvoit l'être; car, dans cette circonstance, la forme eût nécessairement emporté le fond. Cette difficulté, si facile à prévoir, fut un sujet de discorde, même avant que la question fût directement agitée. Il s'agit d'abord de savoir si les pouvoirs des députés seroient vérifiés en commun, ou séparément. On sentit, de part et d'autre, que la mesure adoptée formeroit un préjugé sur la décision du point bien plus important de la votation, par ordre ou par tête. La noblesse et le clergé prétendirent que la vérification devoit se faire séparément, le tiers, en commun. On s'échauffe. Les deux premiers ordres espèrent calmer la fermentation qui, de l'assemblée, se répand par tout le royaume, en déclarant, de la manière la plus formelle, renoncer à leurs priviléges pécuniaires. Cette déclaration faite par le clergé le 20, et par la noblesse le 23 mai,

1789.

1789. ne produisit aucun effet. Déjà les factieux avoient empoisonné l'esprit public. On tint vainement des conférences entre les membres des trois ordres pour aplanir ce premier obstacle de la vérification des pouvoirs. Le tiers fait (le 13 juin) l'appel des bailliages sur cette opération, quoiqu'il soit seul dans la chambre commune. Trois curés du Poitou, commençant la défection de leur ordre, entrent et déposent leurs pouvoirs. Trois jours après, sept autres avoient suivi leur exemple ; et Sieyes, quoique prêtre, député du tiers, fit *décréter* (1), le 17, que cet ordre prendroit le titre d'assemblée nationale, titre proposé par un député du Berri, nommé Legrand, et préféré à celui de représentans du peuple que vouloit faire adopter Mirabeau, appuyé par Malouet. La qualification d'Etats-Généraux, rappelant l'idée d'une assemblée dont les pouvoirs étoient connus et bornés, ne convenoit point aux projets des factieux. Le roi, désabusé, vit le précipice où son ministre l'avoit entraîné. Pour étouffer cette naissante révolte, il résolut de tenir une séance royale, et annonça, par une proclamation, que les Etats seroient suspendus pendant trois jours, temps nécessaire

---

(1) Expression de révolte : les Etats-Généraux n'avoient jamais rendu de décrets.

pour les préparatifs à faire dans les salles à l'occasion de cette séance. Les députés du tiers eurent l'effronterie de le trouver mauvais, et prononcèrent, dans un jeu de paume (20 juin) le serment de ne se séparer qu'après avoir établi la *constitution du royaume, et la régénération de l'ordre public* (1). Ce décret renfermoit une fausse et perfide supposition : le roi n'avoit point le projet de séparer les États-Généraux. M. Martin d'Auch, député de Castelnaudary, fut le seul qui refusa de souscrire ce serment séditieux. Sortant du jeu de paume, cette assemblée vagabonde alla au couvent des Récollets, qui refusèrent d'ouvrir leur maison, pour y exercer un acte de révolte. Cette porte étant fermée aux députés, ils se rendirent à l'église de Saint-Louis, où ils ne trouvèrent aucun obstacle à la trahison qu'ils méditoient contre les descendans de ce pieux monarque. Là, s'opéra une plus grande défection de la part du clergé. Quelques évêques, un grand nombre de curés, et ensuite deux ou trois membres de l'ordre de la noblesse, vinrent y apporter leurs pouvoirs. Le 23, Louis XVI tint la séance qu'il avoit

(1) Le même jour, trois ans après, le château des Tuileries fut forcé, et peu s'en fallut que le roi et la reine n'y fussent assassinés.

1789. annoncée, exprima les intentions les plus paternelles, dans une déclaration en trente-cinq articles, dont le premier consacre « l'ancienne » distinction des trois ordres de l'Etat, comme » essentiellement liée à la constitution de son » royaume; » il permet, pour cette session seulement, de voter en commun sur les affaires d'une utilité générale, et défend qu'aucune personne étrangère aux Etats assiste à leurs délibérations. Tous les avantages que le tiers pouvoit désirer, toute la liberté, qui n'étoit pas absolument incompatible avec le repos public et l'existence de la monarchie, enfin, tout ce que la raison et la sagesse pouvoient prétendre, est accordé. Les concessions du roi étoient peut-être même trop fortes, et alloient au-delà des demandes contenues dans les cahiers du tiers. D'après la lecture de cette déclaration, le roi dit que si l'on ne vouloit pas seconder le désir qu'il avoit d'opérer le bien public, il feroit seul celui de ses peuples, et se considéreroit comme leur seul représentant. C'étoit le langage d'un souverain bon, juste et ferme tout à la fois; il n'est pas facile de savoir si l'esprit de révolte n'avoit pas déjà fait trop de progrès, pour qu'il fût possible de soutenir une si noble déclaration. Elle étoit, en général, l'ouvrage de Necker; mais comme on avoit

légèrement modifié son opinion sur quelques points, il eut l'impertinence de se dispenser d'accompagner le roi à la séance, et le gouvernement eut la pusillanimité de le souffrir. Son absence passa pour une improbation, et une circonstance, si petite en elle-même, fut peut-être la cause des désastres dont le monde entier s'est ressenti, parce que la présence de ce ministre, qui avoit tant sacrifié au tiers, auroit pu entraîner son assentiment à la déclaration du roi ; ce qui eût tout pacifié. Louis, en se retirant, ordonna aux députés de se séparer sur-le-champ, et de se rendre le lendemain dans leurs chambres respectives, qui seroient disposées à cet effet. La plus grande partie de la noblesse, presque tous les évêques, et quelques curés, se retirent, conformément à l'ordre qu'ils viennent de recevoir : le reste de l'assemblée demeure à sa place. Personne ne prend la parole, et après quelques momens d'hésitation, presque tous paroissent disposés à l'obéissance et à une conciliation entre les ordres. Un seul homme change cette disposition. Mirabeau qui, ne pouvant espérer d'être député par la noblesse de Provence, avoit réussi à se faire nommer par le tiers, étoit arrivé aux Etats-Généraux avec une réputation fort délabrée. Mais il avoit de l'audace, une

1789.

1789. éloquence tribunitienne, des passions violentes, le désir et le besoin de réparer l'extrême désordre de ses affaires. Une pacification, si désirable pour la France, ne lui convenoit pas : elle eût terminé son rôle, à peine commencé. Il prononça quelques phrases, dans lesquelles l'absurdité le disputoit à l'impudence, qu'on ne peut lire aujourd'hui sans un sentiment d'horreur et de mépris le plus profond, et qui furent trouvées sublimes par les auditeurs. « Qui vous donne, dit-il, » des lois impérieuses? *Votre mandataire*, lui » qui doit les recevoir de vous. » Il rappela le serment qu'on avoit fait, de ne se séparer qu'après la constitution achevée ; comme si l'assemblée eût dû la termin r dans cette séance. Le roi, d'ailleurs, par le premier article de sa déclaration, avoit cassé, comme illégal et inconstitutionnel, le coupable serment prononcé dans le jeu de paume. Cependant, cette éloquence populacière (1) de Mirabeau produisit son effet : on ne leva point la séance. Le grand maître des cérémonies insistant pour que l'ordre du roi fût exécuté, Mirabeau lui répondit par des injures, et finit, en protestant que les députés ne quitteroient leurs places que par la force des baïonnettes. L'arrêté du

(1) Terme de la révolution.

jeu de paume fut maintenu, malgré la décla- 1789.
ration du roi, qui l'annuloit. C'étoit la révolte la plus ouverte. Sur la motion de Mirabeau, qui avoit de mortelles et justes appréhensions, les députés se déclarèrent inviolables; on décida que les séances seroient publiques, et qu'aucune autorité n'avoit droit de s'y opposer. La cour se contenta de mépriser cette conduite, ne se croyant peut-être pas en état de la punir. Nous sommes persuadés qu'elle eût dû l'essayer; car, en la laissant impunie, il est bien évident que le roi cessoit de régner, et que la toute-puissance passoit dans l'assemblée. Necker, ce même jour, où, tout au moins par son impéritie, expiroit le pouvoir de son maître, fut porté en triomphe sur les bras de la populace, pour le récompenser de son improbation, et l'archevêque de Paris lapidé, parce qu'on le soupçonna d'avoir conseillé la séance royale, à laquelle il n'avoit eu aucune part. Les gardes-françoises lui sauvèrent la vie. Aucun des malfaiteurs ne fut arrêté. Le tiers, en publiant ce qui s'étoit passé dans le cours de cette séance royale, eut la perfide adresse d'omettre la déclaration du roi qui, étant si favorable à la nation, et aux plébéiens en particulier, eût dû combler leurs vœux, et leur eût fait, peut-être, s'écrier : « Que veulent

1789. » donc, de plus, nos députés? » Cette omission est un trait des plus caractéristiques du détestable esprit qui animoit la pluralité, ainsi que des indignes manœuvres qu'elle employoit pour égarer le peuple.

Le 24 juin, une très-foible pluralité du clergé, ayant à sa tête les archevêques de Vienne et de Bordeaux, Pompignan et Champion de Cicé, alla encore se réunir au tiers. L'archevêque de Paris fut attaqué une seconde fois par la populace, et ne dut sa conservation qu'à la vitesse de ses chevaux. On l'assiégea dans son logement, et il alloit être massacré s'il n'eût promis de se rendre à ce qu'on appeloit l'assemblée nationale; promesse qu'il exécuta. Le 25, il y eut dans l'ordre de la noblesse une défection qui l'affligea : quarante de ses membres, ayant à leur tête le duc d'Orléans, abandonnant leur chambre, parurent dans la salle commune. Le 27, le reste de la noblesse et du clergé vint aussi, mais déterminé par les motifs les plus honorables, l'invitation du roi, et l'avis donné par M. le comte d'Artois, que les jours du souverain étoient en danger. Cette démarche ne fut pas néanmoins un acquiescement à la confusion des ordres; on s'en expliqua formellement.

L'archevêque d'Aix, Boisgelin (1), établit que suivant les lois « l'avis d'un seul ordre ne » pouvoit en lier un autre; et que l'avis de » deux ne peut nuire ni porter préjudice au » troisième. » Il observa que même la portion du clergé qui précédemment étoit venue dans la salle commune, avoit fait la réserve de la distinction des ordres. La noblesse, professant aussi cette doctrine, retourna dès le lendemain dans sa chambre particulière, et déclara que sa réunion momentanée au tiers, n'avoit été décidée que par la considération des dangers qui menaçoient la personne du roi; qu'elle ne s'en regardoit pas moins comme un ordre à part; et qu'en conséquence elle s'assembleroit séparément; ce qu'elle fit pendant plusieurs jours. Mais bientôt le gouvernement cède à l'empire des circonstances, et la salle de la noblesse est fermée. Dès ce moment, la défection des troupes qui avoit déjà éclaté dans plusieurs régimens, s'accroît, surtout parmi les gardes-françoises, et le délire de la multitude semble même gagner les gardes-du-corps; ils offrent une garde d'honneur à l'as-

1789.

(1) Breton, qui se signala dans cette coupable assemblée par une constante énergie.

1789. semblée rebelle ; nous verrons cet oubli d'un moment réparé par des actions héroïques. Le Palais-Royal étoit un foyer de révolution toujours allumé. Un ramas de séditieux avoit signé une adresse dans le café de Foy, et l'avoit envoyée par ses députés à l'assemblée, où ils obtinrent les honneurs de la séance, et des complimens sur leur patriotisme. Des gardes-françoises détenus dans une prison de Paris, à l'Abbaye, pour avoir essentiellement manqué à leur devoir, furent délivrés par une populace nombreuse et armée qui brisa la porte. Les motions les plus furibondes se faisoient journellement au Palais-Royal, dont les attroupemens étoient soudoyés. Le roi fit venir aux environs de Paris plusieurs régimens, dont trois seulement campèrent au Champ-de-Mars. Le maréchal de Broglie fut nommé généralissime de toutes les troupes dans l'Ile-de-France. On les combla de caresses pour tâcher de les séduire ; on n'y réussit point. Les révolutionnaires, déconcertés, eurent ou feignirent alors les plus vives appréhensions ; Mirabeau, proposa une adresse au roi, pour demander l'éloignement des troupes ; elle étoit conçue dans les termes les plus violens ; on menaçoit le monarque de la révolte des militaires : « Ils peuvent, disoit l'orateur, oublier

» qu'un engagement les a faits soldats, pour » se souvenir que la nature les fit hommes ; » comme si le roi avoit exigé qu'ils montrassent la férocité des tigres; comme si le maintien du bon ordre eût supposé de leur part l'oubli de leur qualité d'hommes. Cette logique digne des Petites-Maisons, ces extravagances ampoulées, passoient pour des traits d'éloquence.

Un des moyens les plus efficaces employés pour agiter le peuple étoit une disette factice, créée par les révolutionnaires ; elle fut si grossièrement opérée, que leurs agens, dans plusieurs cantons, pour élever le prix des grains, ne se contentèrent pas de les piller dans les voitures, ils les répandoient dans les chemins. A Paris, pour augmenter le mécontentement qu'ils avoient fait naître, ils publioient que la consommation produite par le rassemblement des troupes dans le voisinage de la ville, alloit l'affamer incessamment. Necker porta la terreur au comble, par un Mémoire imprimé, qu'il remit le 10 juillet, au comité des subsistances de l'assemblée, que nous appellerons désormais du nom qu'elle s'étoit donné. Après avoir détaillé tous ses soins pour prévenir la famine, il disoit qu'il ne restoit plus qu'à se soumettre à la nécessité. Ce fut peut-être cet écrit, tout au moins imprudent, qui décida

1789. son renvoi, auquel sans doute on songeoit depuis qu'en s'abstenant d'assister à la séance royale, il avoit fait manquer l'effet de cette mesure, et enhardi l'audace de la révolte. Le lendemain 11, il reçut l'ordre de quitter le royaume. Cet incident servit de prétexte à un soulèvement médité depuis quelques jours, et dont l'incendie du Palais-Bourbon devoit être le signal. Déjà même la barrière de la Chaussée-d'Antin avoit été incendiée, avant qu'on sût la nouvelle de la disgrâce du ministre. Dès qu'on l'eut apprise à Paris (le 12), un jeune avocat, Camille-Desmoulins, fit prendre au Palais-Royal la cocarde, signe de l'insurrection. Plusieurs barrières furent brûlées dans le jour; les bustes du duc d'Orléans et de Necker, couverts de crêpes noirs, et placés sur le même brancard, promenés dans la ville; les brigands qui les accompagnoient enfonçoient et vidoient, chemin faisant, les boutiques d'armuriers. Une partie du régiment de Royal-Allemand accourut pour réprimer ce désordre; des gardes-françoises tirèrent sur ce détachement, qui riposta : il y eut du monde tué de part et d'autre. Le prince de Lambesc, à la tête de quelques dragons, mit en pièces les deux bustes, sur la Place de Louis XV. Les malfaiteurs effrayés entrèrent aux Tuileries; là,

ils reprirent courage, et le prince, ne voulant pas faire couler le sang, se retira. On tâcha de s'opposer à sa retraite; il frappa de son sabre un des plus mutins; c'est à quoi se réduisit cet incident, dont les révolutionnaires firent tant de bruit, et prétendirent faire un crime à la cour. Le seul qu'elle eut à se reprocher, étoit l'indécision et l'imprévoyance. Après le renvoi de Necker et de trois autres ministres qui passoient pour lui être attachés, il falloit des mesures vigoureuses : on ne voit pas qu'on en ait pris aucune. Le 13, l'insurrection (1) continue. Des couvens sont pillés; des prisons enfoncées; le tocsin sonne de toute part; et les troupes demeurent inactives. Tout à coup, un pouvoir nouveau se met à la place de l'autorité qui semble s'abandonner elle-même. Le baron de Breteuil, depuis le départ de Necker, s'étoit constitué, en quelque sorte, premier ministre; mais il n'agissoit pas. Un corps qui n'avoit plus d'existence légale, s'arrogea la puissance souveraine : les électeurs de l'ordre du tiers à Paris, la plupart avocats, ou marchands, et dont l'assemblée, après les élections, étoit dissoute de plein droit, au lieu de se séparer, comme tous ceux du reste de

(1) Nom mitigé donné à la révolte.

1789. la France, avoient arrêté de demeurer constamment réunis pendant toute la durée des Etats-Généraux, pris même quelques délibérations séditieuses, et on l'avoit souffert. Le 13 juillet, plusieurs d'entr'eux choisis par l'assemblée électorale se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, se donnèrent le nom de comité permanent et de magistrats provisoires; ils créèrent une milice parisienne, et firent substituer la cocarde tricolore (bleue, blanche et rouge) à la cocarde verte, qu'on avoit portée jusqu'alors. De son côté, l'assemblée nationale députe au roi pour demander l'éloignement des troupes, dont la présence, disoit-elle, irritoit le peuple. (C'étoit demander l'éloignement des pompiers au fort de l'incendie.) Le roi s'y refuse. Elle prend un arrêté pour insister sur sa demande, et déclare que les quatre ministres qu'on vient d'écarter emportent son estime et ses regrets. C'étoit encourager et enflammer la révolte, dont leur disgrâce formoit le prétexte; aussi continua-t-elle avec fureur. La tête du comte d'Artois fut mise à prix par des affiches apposées dans les principales rues de Paris. Le 14 juillet, sur l'invitation des motionnaires du Palais-Royal, qui avoient passé la nuit dans le jardin, la populace, parmi laquelle se mêlèrent plusieurs

bourgeois, alla sommer le gouverneur des Invalides (Sombreuil) de lui livrer toutes les armes qui se trouvoient dans leur Hôtel. Au lieu de se défendre, ce qui eût été facile, en appelant à son secours les troupes qui étoient à sa porte, au Champ-de-Mars et à l'Ecole Militaire, il obéit à la sommation. C'étoit un vieil officier, à qui l'âge n'avoit pas sans doute assez laissé d'énergie. M. Beaulieu, auteur d'*Essais Historiques* sur la révolution, nomme un procureur du roi de la ville, qui étoit à la tête de la révolte, et désigne un curé de Paris qui conduisoit les canons enlevés dans cette expédition. Les révoltés, l'ayant achevée avec promptitude, se transportèrent à la Bastille, où, quoiqu'ils y eussent des intelligences, ils éprouvèrent une résistance momentanée. Mais bientôt le gouverneur (le marquis de Launay) capitula et rendit la forteresse, en stipulant la vie sauve pour sa garnison, composée de quatre-vingt-deux invalides et de trente-deux Suisses. Les assiégeans étoient au nombre de trente mille, parmi lesquels il se trouvoit, à la vérité des femmes, mais aussi beaucoup de gardes-françoises. Néanmoins, le château étoit si fort, qu'on eût pu le défendre bien plus long-temps. Le marquis de Launay fut puni de sa confiance. On le massacra, en le conduisant à l'Hôtel-de-

1789. Ville; le major de la Bastille, M. de Lorme-Salbray, eut le même sort; deux invalides, traînés aussi à la Place de Grève, furent pendus à la potence du réverbère qui est sous l'Hôtel-de-Ville; de là vint le mot révolutionnaire et assassin, *lanterner :* les autres invalides avoient été déjà égorgés pour la plupart dans les cours de la Bastille. Les gardes-françoises sauvèrent ceux qui purent échapper à ce massacre, des fureurs de la populace; les voyant à la Grève, elle vouloit les pendre tous. Elle mit autant de vivacité à leur accorder la grâce implorée pour eux par les gardes-françoises qu'elle venoit d'en mettre à prononcer leur mort. On ne trouva que sept prisonniers à la Bastille, quatre accusés d'avoir falsifié des lettres-de-change, un cinquième enfermé à la sollicitation de sa famille, et sur les dénonciations les plus graves; enfin, deux en démence complète. Dès le lendemain, M. le comte d'Artois et toute la maison de Condé quittèrent la France, où il n'y avoit pour eux aucune sûreté, ni aucun moyen de contribuer au rétablissement de l'autorité royale.

M. de Flesselles, prevôt des marchands, président de l'assemblée des électeurs, parut consterné des horreurs qui s'exécutoient pour ainsi dire sous ses yeux. Les électeurs l'insul-

tèrent; il se retira, et, à peine sorti, fut tué d'un coup de pistolet. Sa tête, celle de Launay, et quelques autres, placées sur des piques, furent portées en triomphe au Palais-Royal; c'étoit un trophée digne de ce capitole de rebelles et de scélérats.

1789.

L'assemblée nationale les secondoit puissamment à Versailles, et lorsqu'elle eût dû supplier le roi de faire agir les troupes pour réprimer la révolte, elle l'obsédoit de remontrances pour demander leur éloignement, afin d'assurer et de consolider le triomphe des révoltés, dont les chefs étoient dans son sein (1). Le but de ceux-ci étoit de porter au trône le duc d'Orléans. Ils l'eussent d'abord fait nommer lieutenant-général du royaume, et eussent mis entre ses mains toutes les forces de l'Etat. Si ce prince avoit eu l'énergie du crime autant qu'il en avoit la volonté, le succès n'auroit guère été douteux. Les directeurs de la faction s'assembloient à Montrouge, près de Paris: c'étoit de là que partoient les ordres ou les instructions qui mettoient en feu la capitale et les provinces. Il étoit arrêté que le duc d'Orléans demanderoit au roi la lieutenance géné-

(1) On entendit Mirabeau s'écrier, d'une voix de tonnerre: « Je demande la tête du maréchal de Broglie. »

1789. rale, en offrant à ce prix d'apaiser la fureur du peuple. On comptoit que le monarque, intimidé par la catastrophe du 14 juillet, n'oseroit rien refuser; mais, au moment de l'exécution, le duc sent défaillir son courage, et, au lieu de demander la lieutenance générale, il sollicite la permission de se retirer en Angleterre. Cette pusillanimité donna un accès de fureur à Mirabeau (1). Cependant le duc ne fut pas encore abandonné par sa faction; elle n'avoit pas eu le temps de dévorer son immense fortune; elle pouvoit d'ailleurs saisir ou créer d'autres occasions.

Le roi avoit à choisir entre trois partis: l'archevêque d'Aix conseilloit de rétablir l'obéissance par la force. Quoiqu'on eût tout tenté pour les séduire, les troupes, à l'exception des gardes-françoises, étoient disposées à faire leur devoir. On eut ensuite separé les Etats-Généraux, qui, en rejetant la déclaration du 23 juin, avoient trahi à la fois le souverain et la nation; qui, par leur désobéissance insolente aux ordres du roi, avoient soulevé contre eux tous les bons esprits,

(1) Ce député n'eut pas de longues relations avec le duc d'Orléans, et Syeyès n'en eut aucune, quoi qu'on en ait dit.

et tous les hommes attachés à leur devoir. Le maréchal de Broglie offroit de conduire avec sûreté, à Metz, le roi et la famille royale. Ce prince malheureusement préféra le conseil de M. le duc de Liancourt, qui étoit de se jeter dans les bras de l'assemblée nationale. Il se rendit à la séance du 15 juillet, où il annonça qu'il renvoyoit les troupes de Paris et de Versailles. Le 17, il eut le courage de se rendre dans la capitale, où le maire Bailly (1), en le haranguant, lui dit (plutôt dans l'intention de faire une antithèse qu'il croyoit ingénieuse, qu'un outrage) que Henri IV avoit reconquis son peuple, et qu'ici c'étoit le peuple qui reconquéroit son roi. Ce fut aussi sans aucun dessein blâmable que M. de Lally qui prononça un discours à l'Hôtel-de-Ville, s'écria, en parlant de Sa Majesté : *Le voilà ce Roi!* ce qu'on appela une imitation de l'*Ecce Homo*. Aucun genre d'insulte ne fut épargné dans cette journée lugubre au malheureux Louis XVI.

(1) Il avoit été nommé la veille à cette place, substituée à celle de prevôt des marchands, et M. le marquis de La Fayétte avoit remplacé, dans le commandement de la garde nationale, un chef qui n'a laissé aucun souvenir. Les électeurs avoient fait séditieusement cette double nomination, qui ne leur appartenoit à aucun titre.

1789. Il étoit venu sans sa garde; la milice de Paris alla jusqu'à Sèvres à sa rencontre, et lui offrit le douloureux spectacle du drapeau et des canons de la Bastille. On crioit : *Vive la nation*, et l'on défendoit tout haut le cri de *Vive le Roi*. Trois ou quatre coups de fusil partirent ensemble dans la direction de la voiture du monarque, et tuèrent une femme dans la foule; au moment où il en descendit, des piques et des épées nues formèrent sur sa tête une voûte d'acier. Pour comble d'humiliation et d'infortune, il fut contraint de recevoir des mains de Bailly et d'arborer la cocarde de la révolte. A ce prix, il put sortir de Paris, et retourner à Versailles, où la reine éperdue et toute la famille royale avoient passé le jour dans la terreur et les angoisses.

Les députés, qui avoient déchaîné le peuple, n'en furent pas eux-mêmes toujours respectés. On vint avertir l'assemblée qu'un riche fermier de Poissy touchoit au moment d'être pendu, sous un faux prétexte, par la garde nationale de la ville (1). Douze députés furent envoyés pour le sauver; car la puisance royale étoit anéantie. On n'eut d'abord aucun égard

(1) Les environs de Paris en avoient déjà créé une, à l'exemple de la capitale.

à leur intervention. Ils se mirent tous à genoux pour supplier cette milice de permettre qu'on fît le procès à l'accusé avant de le faire mourir. On eut beaucoup de peine à consentir qu'ils le menassent dans les prisons de Versailles, et on les prévint que, si cet homme n'étoit point pendu, ils le seroient eux-mêmes. On apprit en même temps que d'autres émeutes et d'autres révoltes avoient éclaté en diverses provinces. A Paris, Foulon, désigné pour le nouveau ministère, est accroché à une lanterne; on veut faire subir le même sort à son gendre Berthier, intendant de Paris. Il saisit le fusil d'un soldat, se défend avec courage, et meurt percé de mille coups de baïonnettes. On lui arrache le cœur qu'on va présenter aux électeurs assemblés à l'Hôtel-de-Ville. Quand le récit de ces scènes d'antropophages fut fait à l'assemblée nationale, Barnave, député dauphinois. dit : « Le sang qui coule est-il donc » si pur? » Il l'étoit assurément : on reprochoit à Foulon un propos absurde qu'il n'avoit pas tenu, à Berthier, magistrat du plus grand mérite, d'avoir fait son devoir en pourvoyant à l'approvisionnement des troupes cantonnées sous Paris. Monsieur de La Fayette fit des efforts inutiles pour arracher à la mort ces deux victimes. Les gardes nationaux, qu'il

1789. commandoit, les laissèrent dévorer par la populace.

Ces atrocités, qui ne furent suivies d'aucune poursuite judiciaire, ne parurent pas suffisantes aux factieux pour consommer leur ouvrage, qu'ils estimoient à peine commencé : ils semèrent, dans toute la France à la fois, une fausse alarme sur de prétendus brigands qu'on disoit aux portes de chaque ville. Il n'en fallut pas davantage pour les armer toutes au même instant (1). La multitude, qui n'avoit point d'armes, courut en chercher dans les châteaux, et vidoit en même temps les caves de ceux qu'elle désignoit sous le titre d'*aristocrates*, nom qu'elle donnoit à tous ceux qui n'approuvoient pas la révolte, que ses auteurs voulurent ennoblir en la qualifiant de *révolution*. Heureux les gentilshommes, quand le meurtre et l'incendie ne marquoient pas le sinistre passage des *patriotes!* C'est le titre dont se décoroient les révoltés. Presque le même jour, trois millions d'hommes se trou-

(1) M. Beaulieu attribue cette invention *diabolique* à M. Adrien Duport, jeune conseiller au parlement de Paris, et ajoute qu'elle fut accueillie par le *club* breton. Nous dirons ailleurs un mot des abominables assemblées de ce genre.

vèrent en armes. Chaque ville, chaque bourg ou village eut sa garde nationale. Il étoit impossible que parmi une telle multitude il ne se trouvât beaucoup de gens disposés à tirer parti de l'anarchie où l'Etat se trouvoit plongé en attendant la régénération qu'on lui promettoit. A l'exception d'un très-petit nombre de factieux ou de fanatiques, tous les gentilshommes, détestant les innovations qui s'opéroient, étoient réputés ennemis du peuple. En conséquence on pilla, on brûla, on démolit une infinité de châteaux; on y ravit les titres, on assassina plusieurs des propriétaires. Ce fut en Franche-Co mtéque la persécution commença sous un prétexte absurde dont la fausseté fut reconnue par l'assemblée nationale même. Les chefs, les ordonnateurs de tous ces excès écrivoient de Paris ou de Versailles à leurs affiliés : *Eclairez les châteaux*, supposant par cette équivoque, à laquelle les exécuteurs ne se méprenoient point, que c'étoit le défaut de *lumières* qui empêchoit la noblesse d'applaudir à leurs systèmes. Les plaintes arrivèrent de toute part à l'assemblée, mais vainement; aucune mesure ne fut prise pour arrêter ces dévastations. Il y eut même des orateurs assez effrontés pour prétendre que c'étoit la noblesse qui mettoit le feu à ses

1789. habitations, afin de noircir les patriotes de ce crime. Plusieurs des incendiaires de cette époque, dit M. Beaulieu, sont devenus des personnages importans et de grands propriétaires dans les pays même qu'ils ont dévastés, dont ils ont réduit en cendres les plus beaux édifices.

Pour calmer cette effervescence, pour arrêter ce torrent de crimes, l'assemblée nationale n'imagina rien de mieux que de décréter(1) tout ce qui pouvoit flatter le peuple, dont elle avoit excité les fureurs. Le 4 août, à huit heures du soir, les députés, sortant de table, attentèrent à presque tous les genres de propriété, supprimèrent les droits féodaux, les uns avec indemnité (on n'en paya jamais), les autres sans indemnité. Ils permirent le rachat des rentes, abolirent les justices seigneuriales et beaucoup d'autres possessions qui appartenoient en grande partie à la noblesse et au clergé, supprimèrent les droits particuliers des provinces et des villes. L'archevêque d'Aix défendit ceux de la Provence, abandonnés par

(1) *Décréter.* Ce seul mot annonçoit la destruction de la monarchie. Nous avons vu que les Etats-Généraux n'avoient jamais exercé la puissance législative, qui depuis des siècles étoit l'attribut exclusif de la royauté.

un de ses députés. Presque tous ceux qui prirent part à cette séance se laissèrent aller à une sorte d'enthousiasme qui tenoit du délire. La noblesse même et le clergé ne purent pas s'en garantir. Ils renoncèrent à plusieurs de leurs droits. Les curés abandonnèrent leur casuel et la dîme. On promit des équivalens, et cette promesse ne fut jamais tenue. Les maîtrises, la vénalité des charges furent supprimées. L'archevêque de Paris fit décréter qu'il seroit rendu à Dieu des actions de grâces pour toutes ces extravagances, et M. de Lally demanda qu'au sein de cette assemblée, la plus auguste, dit-il, et la plus utile qui fût jamais, Louis XVI fût proclamé *restaurateur de la liberté françoise*. Le lendemain tous les députés, qui n'appartenoient point à la faction de l'anarchie, parurent honteux. L'abbé Sieyès même, quoique l'un des plus déterminés révolutionnaires de l'assemblée, parla vivement contre la suppression des dîmes. « Ils veulent être » libres, dit-il, en désignant ses co-députés, et » ne savent pas être justes. » Cette exclamation prouve qu'il n'étoit pas encore dans la confidence du projet d'abolir entièrement le clergé. Il ne vouloit, lui, détruire que la noblesse et les propriétés laïques. « Les propriétaires, disoit-il, » sont sans vertu, il faut changer les proprié-

1789. » taires. » D'Eprémesnil soutint que tous ces décrets, dont nous n'avons rapporté qu'une partie, avoient été concertés entre quelques chefs de cabale avant ce sabbat révolutionnaire. Rien ne paroissoit plus vraisemblable; néanmoins ils furent maintenus.

Nous ne suivrons point cette assemblée, rebelle dans sa pluralité, à travers le déluge de crimes et de folies qui signalèrent sa désastreuse session. Nous nous arrêterons seulement à ses actes les plus marquans et à ses principales époques. Après avoir tout détruit, il falloit bien qu'elle tâchât de réédifier quelque chose. Elle entreprit donc de créer une constitution, et commença, non par le pouvoir royal, mais par la puissance législative qu'elle ravit au monarque. Il fut décidé, le 9 septembre, que l'assemblée seroit permanente. Après cette session, elle devoit prendre le nom de corps législatif. On agita ensuite la question de savoir s'il y auroit une chambre unique, ou si l'on en créeroit deux. Les sujets demeurés fidèles à la monarchie (ou le côté droit, ainsi nommé, parce qu'ils se plaçoient tous à la droite du président), opinèrent, en général, sur cette question, comme les factieux. Ils se flattoient qu'une chambre unique, engendrant l'anar-

chie, l'édifice qu'on alloit élever sur les dé- 1789.
bris du trône, en seroit plus promptement renversé. Ainsi, sur onze cents suffrages, les deux chambres n'en obtinrent que quatre vingt-neuf. Il fut accordé au roi un simple *veto* suspensif pendant deux législatures seulement. Chacune devoit durer deux années. Après cette suspension de quatre ans, la sanction des décrets étoit forcée. La personne du roi fut déclarée inviolable. La validité de la renonciation de Philippe V à la couronne, fut agitée. Malgré les efforts de Mirabeau en faveur de la maison d'Orléans, la question demeura indécise.

Au milieu de tant de désordres, le numéraire disparoissoit, les finances s'obéroient. Les députés imaginèrent d'offrir en don à la patrie, leurs boucles d'argent. Toute la France, de gré ou de force, les imita. Le roi et la reine envoyèrent leur vaisselle à la monnoie. Tous ceux qui en avoient furent bien contraints de faire le même sacrifice; il n'y auroit pas eu de sûreté à s'y refuser, car on imprimoit la liste des envois. Ces ressources ne suffirent pas. Necker, qu'on avoit contraint le roi de rappeler au ministère, proposa, et on décréta une contribution *volontaire* du quart de tous les revenus; une autre sur le capital

1789. de la vaisselle, du numéraire et des bijoux. Le clergé donna l'argenterie des églises qui n'étoit pas strictement nécessaire au service divin. Tels furent, quant à la finance, les premiers fruits de la liberté.

Peu de jours après, le roi, qui l'avoit donnée, en cueillit de plus amers : les factieux entreprirent d'amener à Paris l'assemblée nationale, afin de la dominer plus aisément par l'immense populace dont cette ville est remplie. Le comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, fit demander à Louis, par la municipalité de cette ville, le secours d'un régiment pour maintenir la sûreté de la famille royale et de la ville. Celui de Flandre y fut appelé. On envoya de Paris, pour le corrompre, des filles publiques, et de l'argent à profusion; ces moyens opérèrent; il quitta la cocarde blanche pour prendre la cocarde tricolore. Les chefs de la faction ne craignirent plus de poursuivre leur projet d'arracher l'assemblée de Versailles, si toutefois ils n'en avoient pas un plus sinistre. Ils calomnient un repas très-innocent donné par les gardes-du-corps aux officiers du régiment de Flandre; Mirabeau menace indirectement de dénoncer la reine qui avoit un moment assisté à ce banquet; on répand des

alarmes sur les subsistances de Paris. Le 5 octobre une quantité prodigieuse de femmes du peuple, se précipitent vers la Grève, en criant, *du pain*, forcent la garde à pied et à cheval, par une grêle de pierres, et pénètrent dans l'Hôtel-de-Ville. Une troupe de voleurs, munis de haches, brisent les portes du magasin d'armes, enlèvent tous les fusils; on sonne le tocsin, on bat la générale dans toute la ville, et M. de La Fayette est, malgré lui, dit-on, entraîné par une multitude composée d'hommes, de femmes, de brigands, et précédée d'un détachement de la garde nationale. Cette armée court à Versailles; en arrivant, plusieurs femmes de l'avant-garde entrent dans la salle des députés, et les insultent, particulièrement les ecclésiastiques. Elles se répandirent ensuite dans la ville. La populace de Versailles vient les renforcer; elles pénètrent dans les rangs du régiment de Flandre, malgré tous les efforts des officiers, et achètent l'inaction des soldats; d'un autre côté, les gardes-du-corps reçoivent du roi la défense de tirer, et l'ordre d'user de la plus grande douceur. Les assaillans qui en sont instruits, ne craignant plus rien, les attaquent de tout côté; l'un d'eux, M. de Savonnières, a le bras cassé d'un coup

1789.

1789. de feu. Parmi les femmes qui composoient l'attroupement, plusieurs croyoient de bonne foi que l'objet du voyage étoit uniquement d'obtenir que la Halle de Paris fût garnie de blé. Un assez grand nombre de ces poissardes entrent au château, parlent au roi, sont attendries de sa bonté, se retirent satisfaites, en criant qu'on auroit du pain; les autres prétendent qu'elles sont gagnées; on va les pendre; elles sont sauvées par les gardes-du-corps. M. de Saint-Priest ayant vu la garde nationale de Versailles se joindre à l'attroupement venu de Paris, se jette aux pieds du roi pour le supplier de quitter Versailles, n'apercevant pas d'autres moyens de salut. Le roi s'y décide; mais quelques momens de calme, quelques apparences trompeuses font changer cette détermination. L'assemblée nationale profita de la circonstance pour arracher à Louis l'acceptation des décrets qu'elle nommoit constitutionnels (au nombre desquels se trouvoient les destructions du 4 août), et celle des droits de l'homme (dont nous parlerons dans la suite). Ce prince avoit précédemment marqué sa répugnance à consacrer, du sceau de son autorité, ces œuvres nocturnes et anarchiques. On sentit qu'alors il étoit dans une position à ne rien refuser. Il

1789. consentit donc à ce qu'on lui demandoit, croyant que c'étoit le moyen de rétablir le calme. M. de La Fayette, après avoir fait les dispositions qui lui parurent nécessaires, croyant le danger dissipé, engagea le roi à se coucher, et se coucha lui-même. Vers six heures du matin (6 octobre), les brigands, qui n'étoient pas venus à Versailles pour dormir, forcent une des grilles du château; deux gardes-du-corps y étoient en sentinelle; l'un, M. Deshuttes, est tué; l'autre, M. Moreau, est blessé grièvement. Les assassins se dirigent vers l'appartement de la reine (1). Les gardes-du-corps se sacrifient pour donner à cette princesse le temps de se sauver. M. de Varicourt meurt percé de coups. M. du Repaire est au moment de subir le même sort. M. Miomandre de Sainte-Marie n'a que le temps d'entr'ouvrir la porte de Marie-Antoinette, de crier : « Sauvez la reine; » aussitôt il est frappé, tombe baigné dans son sang, est

(1) Un des témoins entendus dans une instruction faite au Châtelet, sur les crimes de ces épouvantables journées, a déposé que le duc d'Orléans leur en avoit indiqué le chemin. Un seul témoignage ne peut établir qu'un soupçon; mais qu'il est triste de pouvoir être soupçonné d'un tel attentat !

1789. laissé pour mort, et se traîne dans l'appartement du roi. La reine y arrive à demi-nue, entendant proférer ces effroyables paroles : « Il faut la pendre, il faut lui couper la tête » et lui arracher le cœur. » Ces brigands, dont quelques uns étoient vêtus plutôt que déguisés en femmes, après avoir blessé plusieurs gardes-du-corps, parviennent à la chambre de la reine; furieux de ne l'y pas trouver, ils s'écrient : « Le coup est man» qué, » et enfoncent dans son lit le fer qui devoit égorger la victime. On ne peut guère douter que le roi qui accourut dans la chambre de la reine, peu d'instans après celui où elle venoit d'en sortir, et les brigands après elle, n'eût été massacré sur son corps. M. de Bouillé n'hésite pas à dire que tel étoit le but de l'attaque. La procédure prouve que des assassins crièrent : « Il nous faut le » cœur du roi, de la reine et du dauphin. » M. de La Fayette réveillé arrive enfin, montre de l'énergie, du courage, et bientôt le désordre cesse. La populace demande avec des cris, à voir la reine; elle paroît, ayant à ses côtés le dauphin et Madame Royale. On s'écrie : *point d'enfans ;* elle les fait retirer, et demeure seule avec une intrépidité qui amollit les tigres. Depuis, elle en trouva de plus fé-

roces. On ne voit pas dans l'histoire de caractère plus imposant, plus magnanime, que celui qui fut déployé par cette princesse les quatre dernières années de sa vie. Durant ces affreux jours du 5 et du 6 octobre, elle conserva le sang-froid le plus imperturbable, la plus grande sérénité. « Je sais, disoit-elle, » qu'on vient demander ma tête; j'ai appris » de ma mère, à ne pas craindre la mort, » et je la subirai avec fermeté. » Elle répondit à ceux qui la conjuroient de fuir. « Je » n'abandonnerai jamais ni le roi, ni mes » enfans; quel que puisse être leur sort, je le » partagerai. » Le péril n'étoit que différé. Les conducteurs de la populace exigèrent que le roi vînt à Paris. Il invite l'assemblée nationale à se transporter au château pour la consulter sur un point si délicat. Mirabeau a l'insolence de prétendre qu'il seroit contre sa dignité qu'elle se rendît à cette invitation; qu'*on ne pouvoit délibérer dans le palais des rois*. La canaille des tribunes applaudit, et l'assemblée ne décrète qu'une députation. Le roi, abandonné par elle, se résigne à la volonté des séditieux; il y est déterminé principalement par l'avis qui lui est donné que s'il s'y refuse, les chefs de la faction d'Orléans vont, sur l'heure, faire proclamer ce

1789. prince. Le projet n'étoit pas nouveau. Mounier, dans un écrit dont nous aurons occasion de parler, rapporte le discours que lui tint Mirabeau dès le mois de juillet, en présence de trois autres témoins qu'il nomme. « J'ai dit à M. le duc d'Orléans : Monseigneur, vous ne pouvez pas nier que nous » ne puissions bientôt avoir Louis XVII au » lieu de Louis XVI (le duc se nommoit » Louis); et si cela n'étoit pas ainsi, vous » seriez au moins lieutenant-général du » royaume. » Mounier cite encore d'autres propos de ce député, à peu près de la même époque, qui confirment le fait. « Bon homme, » dit-il à Mounier, je suis aussi attaché que » vous à la royauté; mais qu'importe que » nous ayons Louis XVII au lieu de Louis XVI, » et qu'avons-nous besoin d'un bambin pour » nous gouverner? » Le dauphin se nommant Louis comme le duc d'Orléans, Mirabeau vouloit éviter l'équivoque. « Savez-vous, » ajouta-t-il, que la manière dont les membres » des communes ont été repoussés du lieu de » leurs séances, avant la déclaration du 23 » juin, étoit un acte bien coupable; et qu'il » y auroit là un beau prétexte pour un manifeste? » . . . . .

Un détachement de bandits forma l'avant-

garde ; ils portoient en triomphe les têtes des deux gardes-du-corps qu'ils avoient assassinés. Il fallut que le roi essuyât à la barrière les félicitations du maire sur ce *beau jour*. De leur côté, les femmes crioient, en montrant la voiture où étoit Louis et toute sa famille : « Nous ne manquerons pas de pain ; voici le » boulanger, la boulangère et le petit mitron. » C'est ainsi qu'elles désignoient leurs souverains et l'enfant auguste né pour l'être.

Un très-grand nombre de députés, environ trois cents, les uns épouvantés, les autres indignés de ces attentats, se retirèrent ; entr'autres Mounier qui avoit tant contribué à la révolution, qui, le 16 juillet, en paroissoit encore enivré, et M. de Lally-Tolendal, qui s'étoit rallié au tiers avec la minorité de la noblesse. Tous deux, s'étant peut-être trop pressés, dit M. de Bertrand, de croire une révolution inévitable, avoient adopté le système des deux chambres, auquel ils ne pouvoient plus espérer de ramener l'assemblée. Ils publièrent l'un et l'autre les motifs de leur retraite, que le public excusa, et n'approuva point. C'est quand la violence voulut opérer la confusion des trois ordres, et avant qu'elle fût consommée, que tout ce qui étoit attaché à la monarchie devoit se retirer. Si les hommes de la révolution

1789. n'en eussent pas moins continué leur funeste ouvrage, la nullité en eût frappét ous les yeux. Mais la désastreuse réunion étant achevée, le mal ne pouvoit plus qu'être adouci, et l'absence des hommes modérés laissoit aux méchans la facilité de le porter aux derniers excès; ce fut aussi ce qu'ils firent. Ils eurent l'incroyable impudence, après avoir ravi tout son pouvoir à leur maître, de lui enlever son titre de roi de France et de Navarre; ils lui imposèrent celui de roi des François qui leur sembla moins despotique, on ne sait pas pourquoi. Cette mutation fut l'effet de la fureur d'innover; car les deux titres sont à peu près les mêmes; et très-anciennement celui de roi des François avoit été adopté. Mais il eût été convenable de ne pas supprimer une addition qui rappeloit que la branche régnante avoit joint à la France le royaume de Navarre, patrimoine des Bourbons.

Le peuple devenu la plus formidable de toutes les puissances, aggrava, de son côté, l'humiliation et l'infortune de Louis. Il exigea que ses gardes-du-corps fussent éloignés, et que leur service fût fait par la garde nationale. Une mesure analogue, prise en 1792, facilita la perte du monarque. L'assemblée vint y travailler à Paris (19 octobre). Dès le lendemain, elle vit

un nouvel effet de l'esprit de révolte qu'elle avoit soufflé : un boulanger à qui son quartier ne devoit que de la reconnoissance, fut pendu par le peuple, qui ne voulut pas même écouter sa défense, malgré les efforts de la commune, et la présence de la garde nationale, qui recula devant les assassins. Ce crime cependant fut puni.

L'assemblée en commit un dont les suites pèseront éternellement sur le peuple françois : elle envahit tous les biens du clergé. La ruse prépara cette œuvre d'iniquité. Le 10 octobre, l'évêque d'Autun avoit fait à Versailles une motion tendant à ce qu'il fût déclaré que ces biens appartenoient à la nation, qui seroit tenue de pourvoir aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres. Le 12, Mirabeau renouvela cette proposition. Elle fut très-mal accueillie par le plus grand nombre. On pratiqua les curés; on leur persuada de consentir à ce qu'il fût décrété, non pas que les biens ecclésiastiques appartenoient à la nation; cette énonciation trop crue, trop révoltante, fut abandonnée; mais que ces biens seroient à sa disposition. Alors, leur dit-on, elle pourra vous conférer les premières dignités de l'Eglise, et les plus grands bénéfices, dont vous êtes,

1789. presque généralement, exclus par le fait. Ils se laissèrent prendre à cet appât, et les biens du clergé dont le capital étoit évalué à deux milliards furent mis à la disposition de la nation, qui devoit supporter la triple charge dont nous avons parlé (2 novembre). Le lendemain, les parlemens furent abattus avec aussi peu d'obstacles que l'Eglise avoit été dépouillée. On ordonna que tous resteroient en vacance. Ce repos étoit la mort. En attendant un nouvel ordre judiciaire, les chambres de vacations eurent ordre de juger toute espèce de causes, et les autres tribunaux de continuer leurs fonctions accoutumées. On s'étonna dans le temps que ces cours souveraines ne fussent pas tombées avec plus de gloire, qu'elles n'eussent pas déclaré authentiquement n'avoir aucun ordre à recevoir d'une assemblée factieuse et rebelle; mais il faut se souvenir que la ligue et la fronde avoient eu leurs parlemens, que ces grands corps sont eux-mêmes entraînés d'une manière presque irrésistible par les mouvemens qui agitent les nations. Celui de Paris, dont un nombre de membres très-considérable avoit conçu, adopté, ou propagé les idées révolutionnaires, étoit sans doute désabusé par leurs effets désastreux; mais il étoit placé sous la fatale *lanterne*. Il lui eût fallu plus qu'une

résignation de martyr pour se livrer sans fruit à une mort inévitable. Presque toutes les autres chambres de vacations du royaume eurent le courage de protester. Celle de Rouen donna l'exemple. Elles furent cassées, et eurent la douleur d'être contraintes de paroître à la barre de l'assemblée usurpatrice, pour y recevoir d'insolentes semonces de la part de ceux qu'elles auroient justement condamnés aux peines dues à la rébellion, si les rôles n'avoient pas été, par la violence, échangés entre les juges et les coupables; mais le délire de la nation étoit trop général pour que chacun reprît le sien. Quelques yeux cependant commençoient à s'ouvrir : la commission intermédiaire des Etats du Cambrésis eut l'héroïque courage de déclarer par un arrêté du 9 novembre, que certains décrets préparoient la ruine du royaume, que si l'on avoit pu mettre les biens des ecclésiastiques à la disposition de la nation, tous les autres propriétaires pouvoient craindre un même sort. En conséquence elle prononça la révocation de tous les pouvoirs des députés du Cambrésis. Cette démarche vigoureuse ne put avoir de suite. L'assemblée annula l'arrêté, mais n'osa en inquiéter les auteurs.

Elle poursuivit, sans éprouver d'autre résistance, le cours de ses désolantes opérations.

1789. La plus funeste peut-être fut la création d'un papier-monnoie, qui fut nommé assignat, parce que son remboursement qu'on n'effectua jamais, fut assigné sur les domaines de la couronne, qui furent confisqués comme l'avoient été ceux de l'Eglise. On excepta seulement de cette dernière confiscation les forêts et les maisons royales que le monarque détrôné voudroit se réserver. Le côté droit fit sentir les conséquences infaillibles de ce papier funeste, qui rappeloit les billets de banque, et le bouleversement causé par ces billets; mais on en avoit besoin pour faire marcher la révolution. Les agioteurs dont Paris étoit inondé depuis longtemps, et surtout depuis le premier ministère de Necker, voyoient dans ce papier une mine à exploiter. Mirabeau employa tout son talent pour en faire décréter l'émission. Il prétendit que les assignats, plus recherchés que l'or, le feroient pâlir. Il triompha : quatre cent millions d'assignats furent d'abord décrétés; dans la suite on en fabriqua une quantité centuple, c'est-à-dire pour quarante milliards. Les créanciers, les propriétaires furent ruinés. Ils étoient contraints d'accepter en remboursement de leurs créances, en paiement de leurs rentes, un papier qui, graduellement décrédité, finit par n'avoir aucune valeur. Les revenus

d'une année ne suffisoient pas quelquefois à un opulent propriétaire pour subsister un seul jour. Les débiteurs de mauvaise foi se trouvèrent affranchis de leurs obligations, sans avoir rien payé pour ainsi dire. Les acquéreurs des biens dits nationaux, à qui l'on donna un délai de douze ans pour solder le prix des héritages vendus, s'en trouvèrent quelquefois possesseurs sans avoir déboursé un écu. La moindre partie du revenu de la première année, ou le produit de quelques arbres qu'ils faisoient abattre, suffisoit pour leur procurer les moyens de s'acquitter envers le trésor, auquel ils ne remettoient que des assignats, dont ils se procuroient une immense quantité, pour la plus modique somme en espèces.

Ce fut dans cette circonstance, et en voyant décréter la vente des biens ecclésiastiques, mis d'abord simplement à la disposition de la nation, qu'un membre du clergé fit entendre une exclamation qui retentira dans la dernière postérité : lorsque le tiers voulut attirer le clergé dans sa salle, il chargea l'avocat Target, un de ses membres, d'aller déclarer à cet ordre, au nom du Dieu de paix, que ses propriétés seroient inviolables, et que le premier devoir des députés étoit de les maintenir. Un curé vénérable, et dont

1789 la vieillesse avoit blanchi la tête, indigné de la perfidie et du parjure dont il étoit témoin, s'écria douloureusement, en s'adressant au côté gauche : « Quand vous nous adjuriez, au » nom du Dieu de paix, de nous réunir à vous, » c'étoit donc pour nous égorger! » Quelque temps après, lorsqu'on proposa d'effectuer la vente des biens du clergé, l'archevêque d'Aix, au nom de son ordre, renouvela l'offre déjà faite d'un don de quatre cent millions à l'Etat; mais elle fut refusée. On aima mieux livrer à vil prix les biens ecclésiastiques à l'avidité des gens qui les convoitoient, en accablant l'Etat d'une charge immense, d'environ cent trente-quatre millions pour les frais du culte (1), et en outre de toutes les dettes du clergé.

La justesse d'esprit qui caractérisoit le roi lui fit sans doute découvrir d'avance les résultats nécessaires de la création des assignats; mais il ne pouvoit s'opposer à rien. Depuis le 14 juillet, il avoit cessé de régner, et depuis le 6 octobre, d'être libre. L'excès de ses malheurs enflamma le zèle d'un officier qui avoit

(1) On les évalua dans le temps à cette somme. Ces frais sont moins considérables aujourd'hui, que le nombre des ministres de l'autel est fort diminué.

autrefois servi dans les gardes de Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII; c'étoit le marquis de Favras. Il forma le projet de mettre un terme à la captivité du roi, et, pour l'exécuter, d'enrôler et d'armer, dans le plus grand secret, une armée de trente mille hommes; mais, dénué de toute ressource pécuniaire, il étoit hors d'état de s'en procurer un seul. Le hasard fit que Monsieur ayant besoin d'argent, Favras lui fut indiqué comme en pouvant trouver par l'entremise de deux banquiers. Favras manquant de discrétion, ces deux affaires qui n'avoient entre elles aucune connexité, si ce n'est qu'il se mêloit de toutes deux, vinrent aux oreilles des inquisiteurs de l'assemblée nationale; car cette assemblée, après avoir fastueusement proclamé la liberté, pour mieux l'assurer, institua d'abord une véritable inquisition, sous le nom de comité de recherches. Favras fut arrêté. Toutes les trompettes des factieux annoncèrent qu'on vouloit enlever le roi, que Favras étoit l'agent du complot, dirigé par l'auguste frère du monarque. Monsieur, pour la sûreté de la personne du roi, et de la sienne, alla déclarer à l'Hôtel-de-Ville, la seule mission dont Favras, qu'il ne connoissoit pas, qui n'avoit jamais eu l'honneur de

1789. lui parler, avoit été indirectement chargé par Son Altesse Royale. Quant au projet d'enlèvement, il étoit trop absurde pour que Monsieur, qui dès lors avoit la réputation d'être l'un des princes les plus éclairés de l'Europe, eût pu prêter la moindre attention à une telle chimère, pour qu'on eût osé même lui en parler. Quelque propension qu'eût la tourbe révolutionnaire à tout soupçonner et même à tout croire, les rumeurs élevées contre Monsieur cessèrent aussitôt; mais Favras continua d'être en horreur à une multitude insensée. On lui fit son procès; l'instruction étoit devenue publique;

1790. elle fut quelquefois interrompue par les hurlemens de la canaille spectatrice, qui ne cessant de crier *Favras à la lanterne*, contraignit les juges de se retirer pour sauver l'accusé, se garantir eux-mêmes de cette fureur sanguinaire, et donner du moins une apparence de légalité à la mort du malheureux Favras. Son projet ne méritoit que des éloges et des récompenses; les rebelles seuls pouvoient trouver mauvais qu'on s'efforçât de rendre la liberté à leur captif. Au reste, ce projet dont l'exécution ne fut jamais tentée, eût-il été coupable, ne devoit attirer aucune peine à son auteur; mais les brigands qui

assistoient en foule à l'instruction, annonçoient avec férocité que la victime ne leur échapperoit pas. Le Châtelet eut l'incroyable pusillanimité de l'envoyer à la potence. Après sa condamnation (dit l'auteur d'une Vie de Louis XVIII), on lui adressa ces étranges paroles : « Votre vie est un sacrifice » que vous devez à la tranquillité et à la li- » berté publique. » Jamais, peut-être, un tel langage n'avoit été entendu dans aucun tribunal. Un juge doit préférer la mort à la condamnation de l'innocence. Favras subit la sienne avec le courage le plus calme.

Tous ceux qu'on nommoit aristocrates étoient menacés d'un sort à peu près aussi funeste, surtout dans les provinces, où les relations entre les citoyens étant plus intimes et plus fréquentes que dans la capitale, les opinions de chaque citoyen sont mieux connues. Une institution qui existe ailleurs, sinon sans inconvéniens, du moins sans danger, des associations dont le nom indique l'origine angloise, les *clubs*, menaçoient le repos, et bientôt la vie de tout ce qui n'affichoit pas de l'amour, ou même de l'enthousiasme pour la révolution ; car la modération devint un crime. Le premier qui se forma fut le club breton. Il s'assembla d'abord à Versailles; il n'y entra que des dé-

1790. putés de Bretagne. Ceux-ci s'adjoignirent ensuite quelques collègues de diverses provinces; mais quand l'assemblée fut venue à Paris, ils admirent une foule de Parisiens à leurs séances, qu'ils tenoient alors dans le couvent des Jacobins, d'où est venu un nom qui fut bientôt l'horreur et l'exécration de l'Univers. Toutes les villes, tous les bourgs et les villages eurent bientôt des clubs à l'exemple de la capitale; c'étoient, si l'on ose le dire, des manufactures d'anarchie et de crimes. La principale fut celle de Paris; les autres, réputées des affiliées, correspondoient avec elle, et, en général, suivoient ses impulsions. Cependant il y eut encore, quelque temps après, une association plus atroce : celle des Cordeliers, dans l'ancien couvent des religieux de ce nom. Là, s'assemblèrent les plus énergiques d'entre les jacobins; c'étoit comme l'élixir de la scélératesse. On essaya en vain d'établir quelques clubs d'un genre différent, et dans lesquels on tâcha de concilier la révolution avec quelques principes monarchiques; ils furent attaqués par la populace, et dissous violemment. Dans la France entière, tout ce qui étoit soupçonné d'attachement à la monarchie se vit en butte à la persécution, aux plus imminens dangers, et quelquefois livré à la mort. Le roi, désespéré,

ne voyant aucun remède à tant de maux, et se laissant aller à l'avis de ses ministres, se mit solennellement à la tête de la révolution, pour tâcher d'en arrêter les désordres. Il vint, le 4 février, à l'assemblée, faire une sorte de profession de foi aux principes révolutionnaires; pour entretenir l'illusion des peuples, l'assemblée fit célébrer cette triste démarche par des réjouissances publiques, et des actions de grâces à Dieu.

1790.

Les fureurs d'une populace déchaînée ne s'apaisent point par des cérémonies. A Beziers, on mutila les commis préposés au recouvrement des deniers royaux. Il n'existoit plus de force répressive. Les quarante-huit mille municipalités que les décrets avoient constituées, se regardoient comme autant de républiques indépendantes; les cinq cent trente-cinq districts et les quatre-vingt-trois départemens qu'on alloit créer, parurent au côté droit de l'assemblée peu propres à augmenter l'autorité royale. Quelques uns de ses membres proposèrent de confier pour un temps au roi, un pouvoir dictatorial, ou du moins de régler ce que dans la langue révolutionnaire on nommoit le pouvoir exécutif. On se contenta de rendre sur les insurrections une loi qui ne pouvoit avoir d'autre effet que de les multiplier : il y en eut

1790. dans tous les coins de la France. Les détails de cette multitude innombrable de révoltes partielles, d'assassinats, de massacres, ne peuvent entrer dans une histoire succincte comme celle-ci; d'ailleurs la sanglante monotonie de tant d'atrocités attristeroit et fatigueroit vainement le lecteur.

Loin de songer à restituer au monarque l'autorité dont il auroit eu besoin pour les réprimer, on ne s'occupoit que du soin d'aggraver des humiliations qui supposent et opèrent l'anéantissement de toute espèce de puissance publique. La calomnie débitoit depuis long-temps que les finances du royaume étoient abandonnées au plus affreux brigandage; que la preuve en étoit écrite dans un registre secret tenu par le roi, à l'exemple de ses prédécesseurs, et connu sous le nom de Livre Rouge. Pour démentir cette fausseté, Louis voulut bien le communiquer au comité des pensions qui, contre sa promesse positive, le fit imprimer. Cette infidélité produisit un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit: on vit que les dépenses constatées par ce registre, et que la malignité portoit à cent millions par an, ne s'élevoient qu'à deux millions quatre cent trente-cinq mille deux cent soixante-dix francs.

Une injure succédoit rapidement à l'autre.

A l'occasion de quelque apparence ou de quelque crainte d'une rupture entre l'Angleterre et l'Espagne, on ne rougit pas de mettre en question si le droit de paix et de guerre appartiendroit au roi; sans Mirabeau, il lui auroit été ravi tout-à-fait; on ne le lui laissa même qu'avec d'outrageantes restrictions. Mirabeau fut néanmoins en ce moment regardé par le côté gauche comme un transfuge; mais il répara bientôt cette brèche à sa réputation démocratique. Quelquefois le ridicule se mêloit à l'horreur dans cette assemblée; en voici un exemple à peine croyable, quoique certain: le 20 juin, on vit paroître à la barre une députation de tous les peuples de la terre, dont le président étoit un baron prussien, nommé Clootz, qui prit dans la suite le surnom d'Anacharsis, et dont le tribunal révolutionnaire fit quelques années après tomber la tête. Les députés de l'Univers étoient un tas de vagabonds et de domestiques étrangers soudoyés pour jouer cette comédie. L'hommage de ces misérables fut reçu avec enthousiasme. Le lendemain, sur la motion d'un député peu connu, nommé Lambel, on abolit la noblesse héréditaire, et tous les titres, même celui de prince. Cette extravagance fut décrétée à onze heures du soir, et le roi fut contraint à la revêtir de

1790. son acceptation ; ensuite, pour enflammer davantage les esprits, on ordonna une fête à laquelle devoit prendre part un certain nombre de gardes nationaux de tous les départemens, et de députés des régimens de la troupe de ligne. Elle se fit à Paris, au Champ-de-Mars, le 14 juillet, jour anniversaire du triomphe de la révolte et des crimes inutiles qui l'accompagnèrent. Le roi fut obligé d'y assister, et de jurer fidélité à une constitution qui le détrônoit. L'évêque d'Autun dit la messe, et entonna un *Te Deum*. Des torrens d'une pluie qui dura tout le jour, inondèrent les fédérés, et trois cent mille spectateurs, sans les rebuter ; le délire étoit encore dans toute sa violence, et ne commença de s'affoiblir que l'année suivante. Ce n'étoit pas tout-à-fait la faute de l'assemblée si les yeux ne se désilloient point ; car elle protégeoit ouvertement les plus grands attentats. Elle arracha au roi une amnistie pour soustraire à la justice une foule de criminels, dont on instruisoit le procès dans trois départemens de la Haute-Bretagne. Cette impunité multiplia les crimes dans presque toutes les provinces. L'armée se livra de son côté à la licence et à l'insubordination ; ce fut, dit M. de Bouillé, le résultat de la fédération du 14 juillet. A leur retour, les députés des régimens semèrent

1790.

les germes de la corruption qu'ils avoient pris dans la capitale, et, un mois après, tout au plus, l'armée entière étoit en insurrection. Tandis qu'on protégeoit, ou qu'on fomentoit même tous ces désordres, des comités des recherches qui s'étoient révolutionnairement, et d'eux-mêmes, institués dans la plupart des villes, à l'instar de celui de l'assemblée, persécutoient et emprisonnoient les ennemis de la révolution, c'est-à-dire le petit nombre de gens sensés qui s'étoient préservés de la contagion presque universelle. Un emprisonnement de cette nature donna lieu à une discussion très-vive dans l'assemblée. M. de Faucigny (membre du côté droit), voyant qu'elle alloit encore dans cette occasion accabler l'innocence, et même un de ses membres, M. le président de Frondeville, qui la défendoit avec la plus grande énergie, s'écria : « C'est une guerre ouverte de la » pluralité contre la minorité; il n'y a qu'un » moyen de la finir : il faut tomber le sabre » à la main sur ces gens-là. » C'eût été leur rendre justice; mais il est heureux que ce mouvement d'une trop juste indignation n'ait pas eu de suite; la bonne cause, n'étant point en force, du moins dans la très-grande partie de la France, eût nécessairement succombé.

Elle parut cependant triompher à Nancy;

1790. où la plus violente révolte de la garnison fut étouffée par la fermeté intrépide de M. le marquis de Bouillé. Toute l'infanterie françoise étoit, d'un bout du royaume à l'autre, réunie à la populace, et en révolte; une partie même des régimens étrangers avoit été atteinte de la contagion; la cavalerie s'étoit mieux maintenue; une grande portion du moins demeuroit fidèle au roi. M. de Bouillé, avec quatre mille quatre cents hommes, osa se présenter devant la ville de Nancy qui en renfermoit dix mille. Les rebelles néanmoins envoyèrent au-devant de lui pour annoncer leur soumission. Mais une querelle est suscitée à son avant-garde par la populace armée, qui veut diriger l'artillerie contre elle. Un jeune officier du régiment du roi (Desilles) se précipite à la bouche d'un canon; il en est arraché, et se place sur la lumière d'un autre, où il est massacré. Après cet horrible prélude, se donna un combat acharné dans lequel M. de Bouillé fut vainqueur, malgré l'extrême infériorité de ses forces. (31 août). Il y avoit dans la place un régiment de Suisses (Châteauvieux). Leurs compatriotes, servant dans l'armée victorieuse, tinrent un conseil de guerre, qui envoya vingt des coupables à la mort, et un plus grand nombre aux galères. Mais M. de

Bouillé ne put parvenir à faire juger aucun des soldats françois pris les armes à la main; il n'y en eut pas un seul de puni. On commença quelques procédures sur cette rebellion; l'assemblée nationale les anéantit : tous les rebelles étoient sûrs de sa protection. M. de Bouillé, dans ses Mémoires, témoigne un regret amer, et se reproche comme une faute grave, d'avoir comprimé cette révolte, et arrêté ainsi la guerre civile dont le duc d'Orléans avoit, dit-il, allumé la première étincelle; car il prétend qu'il est prouvé que les agens de ce prince, réunis aux Jacobins, avoient soulevé les troupes; il ajoute que, malgré l'horreur qu'il ressentoit pour une guerre civile, il la jugeoit nécessaire au salut du roi, de la monarchie et de la France. « Sa Majesté » crut, dit-il, qu'en étouffant l'insurrection » de Nancy (et je ne l'avois fait qu'avec la » plus extrême répugnance), je lui avois rendu » un service essentiel, tandis qu'au contraire » je la privai par là de la seule occasion favo- » rable depuis le commencement de la révo- » lution, de remonter sur son trône. »

Celui qui, sans dessein, avoit plus que personne peut-être, contribué à l'en précipiter, Necker, après avoir été l'idole des révolutionnaires, leur devint odieux, ou à charge; ils

1790. feignirent un soulèvement pour l'effrayer. Le 2 septembre, une foule immense, répandue dans les Tuileries et autour de l'assemblée, demandoit à grands cris la mort de M. de Bouillé, qu'abhorroient les Jacobins depuis l'affaire de Nancy; elle demandoit avec encore plus de véhémence le renvoi des ministres. M. de La Fayette, croyant sans doute la personne de Necker en danger, le fit prévenir qu'il n'y auroit point de sûreté pour lui à passer la nuit dans sa maison Le ministre, épouvanté, s'enfuit à la grande satisfaction de tous les partis, laissant une réputation douteuse en matière de finances, mais non pas de politique. L'opinion la plus générale l'absout du reproche de perfidie, et met toutes ses fautes sur le compte de la vanité, de l'ambition, et du dénûment le plus absolu des lumières d'un homme d'Etat. Il s'est condamné lui-même lorsqu'il a dit que combler le déficit étoit un jeu d'enfant; des exemples tant de fois répétés auroient dû lui rappeler que ce n'en étoit pas un d'assembler des Etats-Généraux; c'est une bien misérable excuse d'alléguer, comme il l'a fait, que le roi les avoit promis; falloit-il se piquer du scrupule extravagant de tenir une promesse extorquée par la force des circonstances? promesse, dont l'exé-

cution pouvoit compromettre le monarque, et le royaume, et qui devoit même infailliblement produire cet effet, dès qu'on avoit le dessein d'abandonner, dans la composition des États, les formes qui pouvoient seules protéger la monarchie.

L'insurrection, qui avoit porté la terreur dans l'âme du ministre, n'étoit que factice. Quand le club des Jacobins, chargé du ministère des révoltes, en vouloit de réelles, il en affichoit une espèce de prospectus, en désignant le lieu, le jour, où y promettoit du désordre, des assassinats, du pillage, et une gratification préalable : c'étoit un écu de trois livres ou de six francs; le double dans les grandes entreprises On prétend que Mirabeau disoit qu'avec mille louis on pouvoit faire une *jolie* insurrection à Paris. Le comité des recherches qui ne s'occupoit point de celles qui, sous ses yeux, agitoient tous les jours la capitale, en cherchoit partout qui eussent un caractère aristocratique, et en voyoit où il n'en existoit pas : telle fut celle du camp de Jalès, dans le château qui porte ce nom. Les gardes nationales de trois départemens, l'Ardèche, l'Hérault et la Lozère, après avoir prêté le serment appelé *civique*, le jour de la fédération, prirent, de concert avec les autorités locales et

1790. plusieurs députés de l'armée, une résolution tendant à établir un club protecteur du bon ordre et des propriétés, conséquemment en tout opposé à celui des Jacobins, dont le plus grand nombre des députés qui siégeoient au côté gauche de l'assemblée nationale faisoient partie. Ceux-ci sentirent que cet exemple pouvoit devenir contagieux, et ramener la tranquillité dans l'Etat; en conséquence ils firent casser les arrêtés du camp de Jalès, et ordonner des poursuites criminelles contre ceux qui avoient provoqué cette fédération salutaire.

Le même esprit qui dicta ce décret devoit étouffer la procédure instruite par le Châtelet contre la révolte et les assassinats du 5 et du 6 octobre 1789. Ce fut seulement dix mois après que l'information fut terminée; il est vrai que le comité des recherches de Paris avoit attendu plus de six semaines pour faire sa dénonciation. Le 7 août, une députation des juges du Châtelet vint annoncer à l'assemblée que deux de ses membres se trouvoient inculpés, et demander ce que devoit faire le tribunal. Un décret du 26 juin précédent avoit déclaré que les députés ne pouvoient être décrétés si le corps législatif n'avoit, sur le vu du procès, décidé préalablement qu'il y avoit lieu de les accuser. Le duc d'Orléans (revenu d'Angle-

terre) et Mirabeau étoient les deux membres impliqués dans la procédure. Le dernier fit valoir le décret dont on vient de parler, et ordonner qu'il seroit fait un rapport par le comité de l'assemblée chargé de cette sorte de fonctions sur les *événemens* du 6 octobre. C'étoit amnistier, ou pour mieux dire approuver le crime de la veille, celui de la révolte, dont les assassinats du lendemain n'avoient été que la conséquence immédiate. Le 30 septembre, le rapport fut fait par Chabroud, qui ne jugea coupables que les gardes-du-corps, et ne vit rien de répréhensible dans la conduite du duc d'Orléans, et de Mirabeau. L'abbé Maury, l'orateur le plus distingué du côté droit (1), en opinant contre le prince, dit que les preuves contre Mirabeau ne paroissoient pas assez concluantes. Elles étoient peut-être trop foibles pour le condamner, mais non pour le mettre en jugement. Mounier, plus instruit en cette matière que l'abbé Maury, a pensé, comme le Châtelet, que Mirabeau devoit être décrété aussi bien que le duc d'Orléans ; il a fait, pour le prouver, une brochure (2) qui renferme des

(1) Cazalès, député de l'ordre de la noblesse, avec moins d'instruction, avoit peut-être plus de talent naturel.

(2) Appel au tribunal de l'Opinion publique, etc. 1790.

1790. faits très-curieux, et mérite d'autant plus de confiance, qu'à l'époque des crimes commis à Versailles, il étoit président de l'assemblée nationale, et à même d'examiner la conduite et la contenance des moteurs qui se trouvoient sous ses yeux : car les directeurs de tous les complots étoient là. Le rapport de Chabroud, rapport couvert d'opprobre dans cette brochure, fut maltraité par l'opinion publique. Des bruits injurieux à l'auteur se répandirent sur les motifs qui le lui avoient dicté ; mais on sent bien qu'il ne pouvoit y avoir que des soupçons de nature à n'être jamais vérifiés. Les deux députés compromis par la procédure (qui ne fut imprimée qu'après le rapport), ne conçurent aucune inquiétude. Mirabeau avoit dit, dans une séance précédente, que le Châtelet faisoit le procès à la révolution, et que les témoins devoient être plus tentés de s'enfuir que les accusés. Le décret justifia cette sécurité : on décida (8 octobre) qu'il n'y avoit pas lieu d'accuser les deux députés compromis ; et, pour éteindre insensiblement l'instruction de cette procédure, un décret du 25 octobre enleva au Châtelet le pouvoir que lui avoit conféré l'assemblée, de juger les crimes appelés de lèse-nation. Dans ce nombre furent compris ceux du 6 octobre, quoiqu'ils

fussent principalement, comme celui de la veille, des crimes de lèse-majesté. Le côté droit avoit en vain essayé de contredire le rapport; des huées du côté gauche et des tribunes vendues à l'iniquité, avoient étouffé sa voix : tout ce qu'il put faire, ce fut de déclarer qu'il ne prenoit aucune part au décret, et de s'abstenir d'opiner. Plusieurs des membres du côté gauche, en éteignant la procédure du Châtelet, passèrent pour avoir jugé leur propre cause. Mallet du Pan (1) affirme que dès le mois de juin, Syeyès, Barnave et le club breton avoient projeté la translation de l'assemblée à Paris; ce qui ne pouvoit se faire que par une secousse, ou un coup de main. Le comité des recherches de Paris et le Châtelet ayant envoyé l'un et l'autre une députation à la reine, pour prendre les déclarations que Sa Majesté voudroit faire sur les horreurs du 6 octobre, cette auguste princesse répondit à la première qu'elle ne déposeroit jamais

(1) Dans son Mercure britannique, journal qui, malgré un peu de déclamation, un ton quelquefois trop tranchant, et plus d'une opinion très-susceptible de controverse, renferme beaucoup de choses excellentes, curieuses, et des vues exactes et profondes, dont plusieurs lui ont été communiquées.

1790. contre les sujets du roi ; et à la seconde : « J'ai » tout vu, tout entendu et tout oublié. » Ce mot touchant et sublime ne s'oubliera jamais.

On se rappellera aussi le noble courage de la chambre des vacations du parlement de Toulouse, qui refusa (27 septembre) d'enregistrer un décret par lequel étoit consommée l'entière extinction des parlemens, dont toutes les chambres des vacations furent supprimées. Deux jours auparavant, elle avoit déclaré non avenu l'enregistrement du décret qui, l'année précédente, avoit mis les parlemens en vacance, attendu qu'elle n'avoit consenti à ce qu'il fût transcrit sur ses registres que provisoirement, et à la charge d'une nouvelle transcription, après la rentrée de la cour, condition qui ne pouvoit plus être exécutée ; attendu encore que l'assemblée avoit presque entièrement dissous la monarchie ; qu'elle n'auroit pu détruire la magistrature sans un mandat exprès que n'avoient jamais eu ses députés : elle protesta pour l'intérêt du roi et de sa dynastie contre le bouleversement de l'Etat, l'anéantissement des ordres, l'envahissement des propriétés, et la suppression de la cour de Languedoc. Le roi fut contraint de faire dénoncer, par son garde des sceaux, à l'assemblée nationale, ces deux arrêtés qui avoient pour but

le maintien de la monarchie. Il fut décrété que les magistrats qui l'avoient pris seroient arrêtés et jugés comme rebelles par un tribunal qu'on devoit établir pour statuer sur les crimes de *lèse-nation*, nouveau mot créé pour une nouvelle chose. Après le parlement de Toulouse, on attaqua les ministres. Une assez foible pluralité empêcha que leur renvoi ne fût exigé du roi, qu'on feignoit toujours de reconnoître. Mais une députation de la commune, à la tête de laquelle étoit le maire Bailly, vint quelques jours après, déclamer contre eux à l'assemblée. Intimidés ou dégoûtés, deux de ces ministres se démirent. Quelquefois, les scènes les plus ignominieuses troubloient cette assemblée, qui avoit abjuré toute pudeur. Mirabeau, ayant débité un discours de la dernière violence relativement au pavillon françois auquel on donna les trois couleurs de la révolte, s'entendit traiter de scélérat et d'assassin par Guillermy (membre du bon côté), qui en fut quitte pour trois jours d'arrêt. Quand l'homme le plus marquant parmi les factieux qui avoient envahi la puissance souveraine, se voyoit en butte à de tels outrages, il étoit bien évident que l'autorité n'existoit plus nulle part; que cette assemblée n'inspiroit que du mépris, et que le royaume devoit être livré à l'anarchie.

1790.

1791. par le roi, qu'il les jugeât bons ou mauvais. Elle ne lui avoit laissé la liberté de refuser que les décrets qu'elle appeloit réglementaires ou législatifs. Le consentement qu'il donnoit à ceux-ci se nommoit sanction, et le fantôme de monarque créé par les rebelles pouvoit y apposer un *veto* simplement suspensif; comme ils s'étoient faits véritablement souverains, quand ils craignoient que l'exécution de leurs volontés ne fût suspendue pour un temps, ils y mettoient ordre en donnant à leurs résolutions la qualité de constitutionnelles : c'étoit ce qu'ils avoient fait pour la constitution du clergé. Le roi ne l'avoit acceptée qu'après quatre mois et demi, et a témoigné dans son Testament le regret de sa condescendance. Il eût refusé son acceptation, si l'archevêque de Vienne, ministre des affaires ecclésiastiques, et l'archevêque de Bordeaux, à qui les sceaux étoient confiés, n'eussent pris sur leur compte de dérober à la connoissance du monarque qui avoit consulté le pape sur cette constitution, le bref dans lequel le Saint-Père déclaroit qu'elle étoit infectée de schisme, d'hérésie, et ne pouvoit être adoptée sans crime. Un des articles de cette loi prescrivoit à tous les ecclésiastiques le serment de maintenir toutes les innovations révolutionnaires. Comme ils répu-

1791.

gnoient à le prêter, un décret du 27 novembre 1790, ordonna que ceux qui s'y refuseroient dans un délai prescrit, seroient déchus de leurs fonctions et remplacés. Le roi, désolé de cette violence, fit attendre son acceptation. Camus, l'avocat du clergé, devenu son persécuteur, insista vivement pour que Louis fût stimulé d'accéder au nouveau décret; ce fut un des sacrifices qui coûtèrent le plus à ce prince religieux. Quand il l'eut fait enfin, on somma (4 janvier) tous les députés ecclésiastiques de prêter serment. Quelques uns l'avoient prononcé d'avance; mais ce jour-là, un seul voulut s'y soumettre : c'étoit un curé nommé Landrin. Cependant une foule de misérables, qui se pressoient aux portes de la salle, poussoient des cris de mort contre les *non-jureurs*. De cent trente-deux évêques qui existoient en France, trois seulement jurèrent la constitution : Brienne, archevêque de Sens, MM. de Jarente et de Talleyrand, évêques d'Orléans et d'Autun : nous ne croyons pas devoir compter un quatrième, qui étoit, dit-on, dans un état de démence complète. Quant aux ecclésiastiques du second ordre, les neuf-dixièmes refusèrent le serment. Tous furent privés de leurs cures, de leurs vicariats, de leurs bénéfices; des évêques furent jetés dans

1791. des cachots, des prêtres mutilés, d'autres assassinés. Le comité de surveillance écrivit aux départemens : « Osez tout contre les ecclé- » siastiques insermentés, et vous serez sou- » tenus. » Nous épargnons au lecteur l'analyse de cette constitution du clergé, qui ne dura pas beaucoup plus que celle du royaume. Les élections furent rétablies. En d'autres temps, elles avoient pu donner à L'Eglise des ministres révérés; mais, dans un siècle où la croyance religieuse étoit si fort affoiblie, elles ne produisirent guère que du scandale : c'est à Quimper en Bretagne, que fut nommé le premier évêque constitutionnel. Des religieuses, et même des chiens de basse-cour eurent quelques voix. Personne ne vouloit sacrer celui qui l'emporta sur ces étranges concurrens. L'évêque d'Autun, après plusieurs refus, s'y prêta enfin, avec deux évêques *in partibus :* ceux de Babylone et de Lydda. Le dernier, appelé Gobel, obtint pour récompense l'archevêché de Paris (1).

(1) Nous verrons dans la suite qu'il fut un des prêtres nommés *jureurs* (parce qu'ils avoient juré la constitution), qui, quatre ans après, vinrent solennellement remettre à la convention leurs lettres de prêtrise, et déclarer qu'en exerçant le ministère, ils avoient fait un métier de charlatan. Ayant ensuite professé l'athéisme, il eut la tête coupée par l'ordre de Robespierre, qui avoit fait décréter

Tous les genres de calamités sortirent de cette assemblée nationale. Elle eut l'initiative de toutes les atrocités commises dans le cours de la révolution. Une foule de François, voyant l'anarchie dévorer un royaume où il n'y avoit plus aucune sûreté pour ceux qui ne professoient pas la doctrine de la révolte, étoient allés chercher ailleurs un asile. On créa pour eux le nom d'*émigrés*. Un décret fut proposé (28 février) pour la confiscation de leurs biens. On ajourna le projet. Mais, quelques mois après, on supprima le payement des rentes qui leur étoient dues par le trésor, et ensuite on soumit leurs revenus à une triple imposition (1er août). C'étoit autant de degrés pour arriver à la confiscation qui fut prononcée, l'année suivante, par l'assemblée dite législative. Il est juste cependant d'observer que le décret du 1er août fut révoqué par l'assemblée nationale le 14 septembre; mais il n'en avoit pas moins donné à la cupidité une idée funeste qu'elle saisit et qu'elle outre-passa. Ce fut dans cette séance du 28 fevrier que Mirabeau, qui

---

l'existence de l'Etre suprême. L'évêque de Quimper, qui étoit un moine appelé Expilly, mourut aussi sur l'échafaud; mais ce fut pour des causes ou sous des prétextes politiques.

1791. s'étoit vendu beaucoup plus qu'il ne valoit au gouvernement (1), laissa entrevoir la résolution de combattre la révolte dont il avoit été jusque là comme le chef, et dont le foyer étoit dans l'assemblée. « *Les constitutionnels*, » dit le marquis de Bouillé, étoient *tous* des » intrigans et des brouillons. Le respect et » l'attachement pour le roi étoient des crimes » à leurs yeux. » Il falloit un grand courage pour professer des sentimens commandés par le devoir. On ne pouvoit les manifester qu'en se vouant à tous les genres de vexations et au péril de sa vie. Ce jour-là même (28 février) en fournit une nouvelle preuve : le bruit s'étant répandu que la sûreté du roi étoit menacée, environ trois cents sujets fidèles, la plupart gentishommes, se rendirent avec des armes cachées au château des Tuileries. On insinua perfidement aux gardes nationaux, à qui ce poste étoit confié depuis qu'on avoit ôté au roi sa maison, que cette précaution indiquoit une défiance outrageante pour eux. Ils exigèrent le désarmement et l'expulsion de ces aristocrates, qui ne conservèrent le jour qu'à cet indigne prix. Leurs armes devinrent, dit-on, le butin

(1) Six cent mille francs comptant, outre une pension annuelle de pareille somme.

1791.

de la garde nationale ; ce qu'il faut sans doute entendre d'une partie de cette garde. En sortant, ils essuyèrent tous les genres d'outrages. Six d'entre eux, plus cruellement traités que les autres, furent menés et retenus douze jours en prison. On contraignit le roi de défendre pour l'avenir à ses partisans de semblables témoignages de zèle ; les portes des Tuileries furent fermées, et le château acheva de devenir tout-à-fait une prison. L'assemblée en usa aussi envers le roi comme envers un prisonnier. Certes, s'il ne l'eût pas été, elle n'auroit pas osé rendre l'infâme décret du 29 mars, dans lequel, contre l'usage antique de la monarchie, les femmes sont exclues de la régence ; loi portée en haine de Marie-Antoinette, dont le courage étoit pour les factieux un objet d'épouvante ; elle n'eût pas osé insulter le monarque en le qualifiant de fonctionnaire public ; elle n'eût pas osé reculer de cinq ans la majorité de nos rois ; elle n'auroit pas eu l'insolence de statuer que le roi, qui, étant sorti de ses Etats, n'y rentreroit pas au premier ordre du corps législatif, seroit privé de sa couronne. Le côté droit, après avoir vainement protesté contre cette impertinente dénomination de fonctionnaire, et contre l'acte de révolte qui attachoit la perte du trône à une absence jugée utile ou

1791. nécessaire par le prince, et au refus d'obéir aux ordres intimés par ses sujets, ce côté des honnêtes gens se purgea de toute participation à la félonie, en déclarant ne prendre aucune part à la délibération. Mirabeau ne put parer ce coup. Il étoit mourant. On crut qu'il avoit été empoisonné. Mais l'opinion la plus commune aujourd'hui est qu'il mourut d'un excès de débauche (2 avril). On voit, par les Mémoires du marquis de Bouillé, qu'il avoit promis à la cour de dissoudre l'assemblée nationale. Son plan étoit d'amener les provinces à déclarer que les députés, loin d'avoir reçu le mandat de changer la constitution, en avoient eu de tout contraires, et que le roi, n'ayant pas été libre, n'avoit pu légalement consentir à la destruction de toutes les lois et de toutes les maximes anciennes. Mais il est difficile de penser que la multitude, à qui Mirabeau lui-même avoit si récemment inculqué une doctrine diamétralement opposée à celle qu'il vouloit établir alors, eût tout à coup adopté celle-ci sur sa parole. Les changemens d'opinion ne sont pas si brusques. Trop de gens d'ailleurs étoient déjà enchaînés aux nouveautés par les liens de l'intérêt et du crime. Mirabeau, en débitant des paradoxes, en prononçant des discours dont la plupart paroissent aujourd'hui

extravagans, avoit obtenu de grands succès, parce qu'il flattoit les passions du côté gauche de l'assemblée. A peine eut-il essayé de risquer, avec beaucoup de réserve, quelques opinions plus équitables et plus sensées, que son influence cessa, quoiqu'il les eût toujours produites sous des enveloppes révolutionnaires. Perdu de réputation, noyé de dettes, dénué de toutes ressources, au moment de la convocation des Etats-Généraux, et n'ayant pas l'espoir d'être député par la noblesse, il avoit affiché des opinions démagogiques pour obtenir la nomination du tiers. Son premier dessein fut de vendre sa voix de *Stentor* au gouvernement. Necker, qu'il avoit attaqué violemment dans plusieurs brochures toutes récentes, ayant dédaigné de l'acheter, Mirabeau dit que le ministère auroit de ses nouvelles, et tint parole. Il fit un trafic de son éloquence tribunitienne, et nagea bientôt dans l'opulence. Il disoit naïvement qu'il étoit fait pour la révolution, et que la révolution étoit faite pour lui; mais, comme il prodiguoit l'or avec plus de facilité qu'il ne l'avoit acquis, et qu'il crut apparemment avoir épuisé la mine de la révolution, il s'en ouvrit une autre sur un terrain opposé: après s'être fait payer pour abattre le trône, il se fit payer pour le relever. Il

1791.

divisoit en trois classes le côté gauche de l'assemblée : 1°. trente forcenés qui, sans but fixe, opineroient toujours contre l'autorité royale et le retour de l'ordre (1); 2°. quatre-vingts ayant des principes monarchiques, mais imbus de l'esprit de la révolution; 3°. tout le reste se laissant aller à l'impulsion qu'on savoit lui donner. Outre le motif déterminant de son extrême cupidité, Mirabeau croyoit sa sûreté personnelle intéressée à rétablir l'ordre. « Si je ne sers pas la monarchie, disoit-il, je » serai, à la fin de tout ceci, dans le nombre » de huit ou dix intrigans qui, ayant boule- » versé le royaume, en deviendront l'exécra- » tion, et subiront une fin honteuse. » Il lut mal dans l'avenir : parmi les destructeurs de la monarchie, les uns, il est vrai, ont péri violemment, mais n'ont dû leur punition qu'à leurs complices; d'autres se sont perdus dans la foule, et plusieurs sont morts naturellement, déshonorés sans doute dans l'esprit des gens de bien, mais comblés de richesses et d'honneurs. Ceux qui furent prostitués à la mémoire de Mirabeau sont incroyables. Le procureur-général du département de la Seine,

(1) Papon, auteur d'une Histoire de la Révolution, faite dans un bon esprit.

M. Pastoret, demanda et obtint que l'église de Sainte-Geneviève fût transformée en un Panthéon (1) où seroit enterré *ce grand homme;* ce fut ainsi qu'il le nomma. Ses funérailles furent plus pompeuses que celles de bien des monarques.

Après sa mort, le roi, ne connoissant personne à qui l'exécution de son projet pût être confiée, ni peut-être qui eût osé s'en charger, résolut de se retirer, ou, pour parler avec plus de justesse, de s'enfuir à la frontière du royaume. Il comptoit y rassembler ceux de ses fidèles sujets qui pourroient le joindre, militaires et autres, s'efforcer d'ouvrir les yeux à son peuple, trompé par des factieux, et s'il ne pouvoit y réussir, réclamer le secours de ses alliés pour l'aider à ramener l'ordre en France. Bouillé, à qui ce projet fut communiqué, déclara que le succès lui en paroissoit extrêmement douteux, et que, s'il échouoit, la ruine du souverain et de la monarchie lui sembloit inévitable. Il proposa un autre plan. Mais les puissances amies, avant de promettre aucune assistance, désiroient que le roi se remît en liberté, en s'évadant de Paris. Bouillé,

(1) On donnoit ce nom à un temple de Rome consacré à tous les dieux.

1791. ayant appris cette circonstance, ne songea plus qu'à obéir. Tous les jours de nouveaux motifs sembloient devoir accélérer le départ de Louis (1). Les factieux entreprirent de faire violence à ses sentimens religieux : il n'avoit aucune confiance dans les prêtres *jureurs :* ces factieux voulurent qu'il n'employât que leur ministère. Dans le dessein de se soustraire à cette tyrannie, il étoit monté en voiture pour aller passer la quinzaine de Pâques à Saint-Cloud. Une multitude immense, dont la garde nationale composoit la plus grande partie, s'opposa au départ, malgré tous les efforts de M. de La Fayette pour en assurer la liberté. Du sein de cette servitude si bien constatée, le parti dominant de l'assemblée nationale força le roi de faire écrire à tous les ambassadeurs françois dans les cours étrangères que le bruit, répandu par les ennemis de la constitution, qu'il n'étoit ni heureux ni libre, étoit une atroce calomnie, et ce prince les chargea de le déclarer aux puissances près desquelles ils résidoient. Cette lettre du 23 avril, écrite à une époque où le

---

(1) La reine en avoit toujours été d'avis. Avant que le roi eût été traîné dans sa capitale le 6 octobre 1789, elle le supplia, dit-on, au nom de leur fils, de s'en éloigner dès que l'occasion s'en offriroit. Il ne répondit rien.

dessein de rompre ses chaînes étoit déjà connu de ses alliés, est une des plus malheureuses démarches où il se soit cru invinciblement entraîné par la force des circonstances. L'assemblée affecta d'en pousser des cris de joie; les honnêtes gens furent consternés, et bien des partisans de la révolution ne crurent pas à la sincérité d'une déclaration si extraordinaire. Les membres influens de l'assemblée furent sans doute de ce nombre; car ils lui firent rendre un décret qui prouve qu'ils vouloient la continuation de l'anarchie et de tous les désordres. Six jours après cette fameuse lettre (29 avril), elle autorisa les soldats à s'infecter, dans les clubs, du poison de l'anarchie. L'effet en fut si prompt, qu'au bout de quelques mois, presque toute l'infanterie françoise chassa ses officiers, et leur donna des soldats ou des bas-officiers pour successeurs.

Le pape Pie VI, après avoir beaucoup temporisé, condamna par un bref la constitution du clergé (mois de mai). Cette démarche produisit peu d'effet. La foi étoit presque éteinte dans le cœur d'une grande portion du peuple françois, par les efforts continus du parti philosophique, depuis quarante ans. Le roi sentit qu'il falloit d'autres moyens pour arrêter le torrent révolution-

1791. naire, et tenta d'effectuer son projet d'évasion. Il partit des Tuileries dans la nuit du 20 au 21 juin, un peu après minuit, avec la reine, le dauphin, madame Royale et madame Elisabeth. Il prit la route de Montmédi. Trois gardes-du-corps, MM. de Moustier, de Valori et de Malden, accompagnoient ou précédoient la voiture. Monsieur et Madame, partis une heure après du palais du Luxembourg qu'ils habitoient, pour Valenciennes, y arrivèrent sans accident. Le roi ne fut pas si heureux; ses ennemis prétendirent que ce fut sa faute, qu'il avoit perdu beaucoup de temps à table. Les relations données au public par deux des gardes-du-corps qui l'accompagnèrent, prouvent qu'il ne descendit même pas de voiture pour manger. Un maître de poste de Sainte-Ménehould, nommé Drouet, le reconnut, le devança d'une heure à Varennes, et de concert avec un procureur-syndic de la commune, appelé Sauce, l'y fit arrêter à dix heures et demie du soir (le 21). Le lendemain, deux aides-de-camp de M. de La Fayette arrivèrent à Varennes, porteurs d'un décret de l'assemblée rebelle, qui ordonnoit que, nonobstant toute résistance, le roi fût ramené à Paris. Louis, indigné, leur dit : « Je savois qu'il y avoit des traîtres et

» des misérables dans mon royaume ; je ne » me serois jamais imaginé qu'il en existât » d'assez criminels pour arrêter leur roi. » La reine ne montra pas moins d'énergie ; cependant elle retint M. de Malden et M. le marquis de Choiseul qui, chez le procureur de la commune, se disposoient à jeter les deux aides-de-camp par la fenêtre. Elle comptoit sur l'arrivée des troupes commandées par M. le marquis de Bouillé. Ce général, averti trop tard, n'arriva qu'une heure et demie après qu'on eut fait repartir les illustres prisonniers ; sa cavalerie ne pouvant surpasser la vitesse de la poste, leur délivrance devint impossible. Près de Varennes, quelques gentilshommes ayant voulu offrir à la famille royale, l'hommage de leurs respects et de leurs douleurs, furent presque tous massacrés, entr'autres le comte de Dampierre. Un curé subit le même sort près de Châlons. Durant ce lamentable retour, le roi et toute sa famille ne laissèrent apercevoir qu'un calme imperturbable. A Epernai, un homme décemment vêtu, ayant eu l'impudente sottise de dire en face au monarque qu'il falloit du patriotisme : « Je plains le » peuple, dit le prince, de ce que lui fera » souffrir celui que vous lui inspirez. » Re-

1791. connoissant, par cet exemple, et quelques autres semblables, que la gangrène révolutionnaire n'étoit pas concentrée dans la populace : « Je vois, dit il, avec douleur que la » corruption a gagné même cette partie de » la nation qui devroit avoir plus de lumières. » La coupable assemblée envoya des commissaires au-devant du roi ; ils osèrent arrêter sa voiture dans la route pour lui lire le décret qu'elle avoit rendu. Il leur témoigna en ces termes sa juste indignation : « Je sais de quoi » est capable une assemblée de factieux ; » marchez, je vous l'ordonne, et ne me fatiguez pas de vos discours. » Leur insolence n'en fut point terrassée ; ils firent de force ouvrir la voiture, y montèrent, et Pétion poussa l'impudence et la brutalité jusqu'à faire sortir madame Elisabeth de la place qu'elle occupoit au fond, pour s'y mettre lui-même. Un député, qui siégeoit dans le côté gauche de l'assemblée nationale, vint à la rencontre du roi, se plaça près de la portière du carrosse, et, le chapeau sur la tête, regarda fixement la famille royale, vomissant contre elle mille imprécations. Les commissaires, ses collègues, le virent, l'entendirent, et, par leur silence, confirmèrent les spectateurs dans la pensée que cette scène étoit une

invention des factieux de l'assemblée nationale, et que le misérable n'avoit été expédié de Paris pour l'exécuter que de concert avec eux (1). Dans la route, la famille royale entendit ces cris d'antropophages : *mangeons leurs cœurs.* En arrivant aux Tuileries, la reine eut la douleur de voir un ancien seigneur de la cour, lequel siégeoit au côté gauche de l'assemblée, lui offrir, en quelque sorte, sa protection, et lui présenter son bras lorsqu'elle descendit de voiture. Cette auguste princesse, toujours supérieure à son infortune, rejeta l'offre par un regard dédaigneux, et prit le bras de deux membres du côté droit, qu'elle aperçut près de lui. Les gardes-du-corps manquèrent d'être massacrés ; ils furent blessés, meurtris ; M. de Malden reçut deux coups de baïonnette ; en cet état, l'assemblée les envoya en prison. Ils eussent été juridiquement égorgés, si le roi, en partie, pour les sauver, n'eût accepté une constitution, par laquelle il étoit livré à la merci des premiers scélérats qui voudroient l'égorger lui-même.

1791.

On se demande naturellement les causes du mauvais succès de ce fatal voyage, et si M. de

(1) Relation du Voyage de Varennes, par M. le comte de Moustier.

1791. La Fayette en étoit instruit d'avance, s'il l'a expressément ou tacitement favorisé d'abord, pour l'interrompre ensuite. Quant à la première question, il paroît par les quatre relations imprimées de MM. de Bouillé, de Bertrand, de Moustier et de Valori, que toutes les mesures avoient été bien prises par le marquis de Bouillé. Divers incidens les dérangèrent. La famille royale devoit partir le 19. M. de Bouillé avoit donné les ordres en conséquence; elle ne partit que le 20, parce qu'on voulut attendre qu'une femme-de-chambre, fort démocrate, de M. le dauphin, eût fini son service qui devoit durer jusqu'au matin de ce dernier jour. Il eût été facile de trouver quelque prétexte pour l'écarter; on n'y songea pas. Ce retard prolongea le séjour des troupes disposées sur la route pour assurer le passage du roi. On en conçut à Varennes des soupçons et des inquiétudes, qui devinrent très-funestes. M. le marquis d'Agoult, major des gardes-françoises, en qui l'on avoit la plus juste confiance, devoit accompagner le roi; il ne put trouver place dans la voiture, parce que madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfans de France, ne voulut pas renoncer à son privilége de ne les jamais

quitter, quoiqu'elle fût, en ce moment, très-incommodée. Le roi et la reine, ne voyant que ce qu'il y avoit de noble dans son procédé, ne songèrent pas à lui faire sentir que son dévoûment même devoit la dissuader du témoignage de zèle qu'elle vouloit donner. Qui sait ce qu'eût pu produire la présence d'un homme de cœur et de tête de plus, la présence d'un officier supérieur qui avoit sur trois jeunes gardes-du-corps, l'avantage d'un plus grand poids et d'une plus longue expérience? Enfin, en quelques postes militaires sur la route, les ordres furent mal exécutés; et les troupes qui les occupoient, encore égarées par le fanatisme révolutionnaire, trahirent leur devoir, et manquèrent de fidélité. Telle étoit, en général, au reste, la mauvaise disposition de l'armée, que le voyage auroit pu être heureux, et l'issue fatale.

Quant à M. de La Fayette, on ne peut dire avec précision s'il connut d'avance le projet de cette fuite, ou du moins le moment de l'exécution; car le bruit en couroit depuis quelque temps. Il étoit si naturel de penser que la famille royale feroit une tentative pour sortir de prison! Les Mémoires du marquis de Bouillé, les deux relations des gardes-du-corps,

1791. supposent que M. de La Fayette n'étoit aucunement dans la confidence du roi à cet égard. « Il paroît, dit M. de Bouillé, qu'il avoit eu » quelques soupçons, mais qu'il ne savoit rien » de positif. » Il seroit trop outrageant, et nous ajoutons avec assurance trop injuste, de penser qu'il eût laissé partir Louis XVI dans l'intention de l'arrêter. Il eut dans la révolution trop de torts incontestables; il ne faut pas qu'on lui en impute d'autres, qui manquent même de vraisemblance. Il fut séduit par l'attrait de l'indépendance qu'il avoit soutenue et protégée au nord de l'Amérique; mais il est impossible de le croire capable d'une perfidie. Bouillé, son proche parent, qui le peint comme un homme fort au-dessous du rôle que la fortune lui avoit réservé, atteste au moins que c'étoit *le plus honnête des révolutionnaires*. D'ailleurs, on ne peut pas supposer que, si, pour acquérir la faveur de la multitude, il eût pu se résoudre à une trahison de cette nature, il eût fait courir si tard après le roi (1), ni même qu'il l'eût laissé aller jusqu'à Varennes, où il ne fut arrêté que par suite d'événemens qui ne pouvoient être prévus; et s'il ne l'avoit pas,

(1) Ses aides-de-camp arrivèrent à Varennes plus de dix heures après Louis XVI.

été, le peuple auroit probablement massacré le général des Parisiens, qu'il eût rendu responsable de cette évasion. Cependant, s'il n'en a pas connu l'instant précis, nous avons un motif de croire qu'il s'y attendoit comme à un événement vraisemblable et prochain. La veille, un chef de légion, et trois commandans de bataillon, furent mandés au château des Tuileries, quoiqu'ils ne fussent pas de service. Tous étoient connus par leur dévouement à la cause de la monarchie (1). M. de Gouvion, aide-de-camp de M. de La Fayette, leur dit : « Le roi et sa famille, dont la vie est menacée » chaque jour par la populace, quitteront le » château incessamment. On ne peut les en » blâmer; ils y sont contraints. » L'extrême dureté avec laquelle M. de La Fayette resserra plus étroitement que jamais la famille royale, sembleroit déposer contre lui; mais, comme l'observe M. de Bouillé, elle lui parut peut-être nécessaire pour la mettre à l'abri de la fureur des jacobins qui vouloient l'exterminer. Cette conjecture est fortement appuyée par

(1) Leurs noms honorables doivent être conservés : c'étoient MM. Aclocque, Mandar, Colin de Canée, et Foucault, plus connu sous celui de Saint-Prix. C'est du dernier que nous tenons le fait.

1791. l'attention qu'il eut d'appeler près d'elle les quatre fidèles serviteurs que nous avons nommés, et qui avoient favorisé l'évasion du 21 juin; ce qui fut pour cette famille auguste une consolation, et un allégement à ses tortures.

Le départ du roi avoit été pour le côté gauche de l'assemblée un vrai coup de foudre, et produisit dans le côté droit un mouvement de joie concentrée, et mêlée d'inquiétude. Le côté gauche, craignant la juste punition de ses crimes, éprouva un moment de stupeur. Il tâcha d'en sortir à force d'audace, et en comblant la mesure de la révolte. Le ministre de la justice en donna l'exemple. C'étoit un avocat nommé Duport-Dutertre, qui, avant la révolution, se trouvoit dans un état si voisin de l'indigence, qu'il avoit été réduit à rechercher un chétif emploi de mille ou douze cents francs tout au plus. Il vint demander à l'assemblée de l'autoriser à sceller ses décrets sans l'autorité du roi, et même contre ses ordres; car ce prince, dans le *post-scriptum* d'une déclaration dont nous allons parler, avoit défendu de signer quoi que ce fût en son nom, et ce ministre avoit l'ordre de lui renvoyer les sceaux, dès qu'il en seroit requis. Dutertre obtint ce qu'il demandoit. Il fut statué que les décrets seroient exécutés par les ministres, et

regardés comme des lois, sans la sanction ou l'acceptation royale ; par là on apprit, ou du moins on fit croire au peuple qu'il pouvoit se passer d'un roi, et ce fut un très-grand acheminement à la république. Il parut même à cette époque, un journal auquel son auteur donna le titre de *Républicain*. Cette audace ayant été dénoncée aux constituans, ils passèrent à l'ordre du jour sur la dénonciation. Le journal cependant n'eut pas de suite.

1791.

On remit à l'assemblée la déclaration que le roi avoit laissée en partant. Il y dit : « *Qu'il » n'auroit pas argué de la nullité, dont le » défaut absolu de liberté entachoit toutes les » démarches qu'il avoit faites depuis le mois » d'octobre* 1789, » s'il avoit pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur dans le royaume ; mais que, la seule récompense de ses sacrifices étant de voir *la destruction de la royauté*, il proteste contre tous les actes émanés de lui *pendant sa captivité*. « Tout » le monde, ajoute-t-il, sait les événemens » de la nuit du 5 octobre, et l'impunité qui » les couvre depuis deux ans : Dieu seul a em- » pêché l'exécution des plus grands crimes, » et a détourné de la nation françoise une » tache qui auroit été ineffaçable. » Ailleurs Louis, parlant des horribles scènes du 5 et du

1791. 6 octobre, ajoute « que l'assemblée, loin de » songer à les prévenir, ou du moins à les » arrêter, resta tranquille, et se contenta de » répondre à la motion de se transporter en » corps chez le roi, que cela n'étoit pas de sa » dignité. » Le prince parle aussi de la nécessité où on le réduisit d'approuver la lettre écrite (le 23 avril), en son nom, par le ministre aux cours étrangères. Ce fut dans l'adresse faite pour répondre à cette déclaration que l'assemblée, qui s'étoit dite nationale, osa, pour la première fois, se qualifier de constituante, ce qui lui supposoit un pouvoir indéfini. Elle eut l'impudence de faire subir au roi et à la reine un interrogatoire, pallié sous le mot de déclaration. Le roi fut contraint de déclarer que, dans son voyage si court de Varennes, durant lequel il n'avoit vu personne pour ainsi dire, ou seulement des sujets rebelles, il avoit reconnu que l'opinion publique étoit en faveur de la constitution. La déclaration de la reine porta l'empreinte de la fermeté de son caractère. Des factieux annoncèrent dès ce moment le projet d'une république. Leurs agens parcoururent les rues de la capitale, effaçant partout les signes de la royauté.

Drouet fut présenté par la commune de Paris à l'assemblée constituante. Elle lui promit

la récompense qu'elle jugea être due à celui qui se vantoit (dans son rapport à l'assemblée) d'avoir crié à des hussards faisant quelque démonstration pour approcher du roi, que si l'on vouloit l'arracher, on ne l'arracheroit que mort d'entre ses mains. Il eut trente mille francs, et Sausse vingt mille. Deux autres malheureux qui avoient arrêté le roi à Varennes, en menaçant de tirer dans sa voiture, furent également accueillis par l'assemblée. Ils assistèrent aussi (11 juillet), avec les forts de la Halle, et les destructeurs de la Bastille, appelés ses vainqueurs, à la translation des restes de Voltaire au Panthéon. Car cette espèce d'apothéose fut accordée à l'homme dont tant d'ouvrages avoient favorisé la corruption des mœurs, et attaqué la religion de l'Etat.

Les jacobins qui vouloient renverser tout-à-fait le gouvernement, que l'assemblée s'occupoit à miner depuis vingt-huit mois, assemblèrent au Champ-de-Mars une immense populace, dans le dessein de lui faire signer une pétition, tendant à requérir, de l'assemblée nationale, la destitution et le jugement du roi. La municipalité fit dissiper ce rassemblement (17 juillet); quatorze factieux furent tués ou blessés par une décharge de la garde nationale.

1791. Après un travail nommé révision, et qui n'opéroit aucun changement remarquable dans la charte constitutionnelle, cette œuvre inepte fut offerte à l'acceptation du roi (3 septembre). Un mot suffira pour juger de l'extravagance du nouvel ordre de choses : il fut vérifié que l'administration récente coûtoit dix fois plus que l'ancienne. Tandis que le monarque délibéroit sur le parti qu'il devoit prendre à l'égard de cette ruineuse invention des constituans, ils abolirent l'ordre du Saint-Esprit ; ils voulurent bien cependant permettre que le roi et le dauphin en portassent la décoration. Louis XVI répondit que, comme elle n'avoit à ses yeux d'autre prix que de pouvoir la communiquer, il se déterminoit à y renoncer. L'assemblée, pour comble d'insolence, décréta que le roi qui venoit d'accepter la constitution, jureroit debout, et tête nue, de l'exécuter, devant les députés assis. M. Malouet observa qu'il seroit plus convenable qu'ils le reçussent levés ; M. Lanjuinais dit « qu'il falloit permettre » à M. Malouet, et à quiconque en auroit » envie, de recevoir le roi à genoux, mais » maintenir le décret. » Il eût peut-être été rapporté sans ce mot qui fit beaucoup rire l'assemblée rebelle. Ce fut le 14 septembre que le roi, placé à la gauche du président,

vint prêter serment à la constitution. Il étoit debout en commençant. Comme il s'aperçut qu'il étoit seul dans cette posture, il s'assit pour continuer; et les impudens personnages qui avoient prétendu l'humilier, l'applaudirent eux-mêmes. Ils avoient poussé la démence jusqu'à ravir à leur roi le droit qu'a tout particulier de nommer un gouverneur à son fils. Quelques sujets fidèles avoient conseillé à Louis de refuser la constitution, ou de ne l'accepter que provisoirement; mais l'un et l'autre parti entraînoit la déchéance. Un député, nommé Desmeuniers, membre du comité de constitution, avoit déclaré, au nom de ce comité, que, dans le cas où Louis n'accepteroit pas purement et simplement, il seroit déchu du trône; et un décret du 15 et du 16 juillet avoit établi d'autres cas de déchéance. Le roi ne pouvoit donc refuser l'acceptation sans entreprendre la guerre civile qu'il avoit en horreur, et dans laquelle il est très-probable qu'il eût succombé tout d'abord. Le jour même où il vint prêter serment à la constitution, qui lui ravissoit la couronne, l'assemblée enleva au pape Avignon et le comtat Venaissin, en chargeant le roi de traiter avec le Saint-Père « des indemnités qui pour-» roient lui être dues. » MM. Bailly, au nom de la ville de Paris, et Pastoret, au nom

1791. du département, vinrent accabler de ridicules flatteries l'assemblée qui avoit préparé l'échafaud destiné au roi. Le dernier prétendit que l'impôt n'étoit auparavant que pour le pauvre, qu'on le doubloit quelquefois pour lui; comme si la terre eût produit deux moissons; imposture grossière, s'écrie M. de Bertrand, qui cite d'autres fragmens de cet incroyable discours, où l'œuvre de l'assemblée est traitée de *la plus belle constitution de l'univers*; mot qu'avoit sans cesse à la bouche Chapelier, qui périt sous les décombres de ce monstrueux édifice. L'assemblée termina sa parricide session le 30 septembre. Elle avoit été convoquée, pour combler un déficit de cinquante-six millions; elle en laissa un de trois cents, après avoir ravi des milliards au domaine du roi, au clergé, et au peuple françois.

Le 1er octobre, la seconde assemblée s'installa sous le titre de corps législatif. Elle fut encore plus mal composée que la première, qui avoit décrété qu'aucun de ses membres ne pourroit entrer dans celle-ci. Ceux qui la composèrent, dit M. de Bertrand, étoient, pour la plupart, des gens sans éducation, choisis parmi les plus ardens jacobins du royaume. Dès le mois de novembre (le 9), ces nou-

veaux députés, dont on voyoit encore, observe M. de Bertrand, une foule couverts des haillons qu'ils apportoient de leurs provinces, rendirent contre les frères du roi et la noblesse françoise, sortis du royaume, un décret qui les condamnoit à mort, s'ils n'y rentroient avant le 1er janvier. Un grand nombre d'émigrés (1) n'avoient eu d'autre moyen que la fuite en pays étranger pour se dérober aux terribles effets des fureurs populaires. Plusieurs s'entendant menacer par ceux qui vouloient s'emparer de leurs biens dont la confiscation s'annonçoit d'avance dans les clubs, les abandonnoient à ces brigands pour sauver leur vie. Ce décret étoit une contravention formelle à la constitution, qui assuroit à chacun la liberté de quitter le royaume sans pouvoir être inquiété. Ainsi la constitution fut violée à l'instant de sa naissance! Le roi refusa de sanctionner un arrêté si atroce. Il en fut de même d'un autre, rendu (29 novembre) contre les prêtres qui refusoient le serment à la constitution civile du clergé, et, pour ce seul refus, étoient privés des modiques pensions qu'on leur avoit accordées en compensation de leurs biens confisqués, et de plus réputés suspects de ré-

(1) C'est encore un mot révolutionnaire.

1791. volte contre la loi (1). Une assemblée, qui rendoit de tels décrets contre des hommes paisibles, dont tout le crime étoit d'obéir à leur conscience, devoit protéger les crimes véritables. Aussi ne fut-on pas surpris de la voir terminer l'année par l'absolution de quarante-un Suisses du régiment de Châteauvieux, condamnés aux galères, non par la France, mais par leur propre nation, qui avoit transmis aux officiers des coupables les droits qu'elle conservoit sur les soldats tirés de son sein. Ces galériens, enfermés dans le bagne de Brest, ayant été mis en liberté, obtinrent, quelque temps après, les honneurs de la séance au corps législatif. Il n'en faut pas davantage pour caractériser une telle assemblée.

1792. Elle ouvrit, l'année 1792 (1[er] janvier), par un décret d'accusation contre les frères du roi et M. le prince de Condé, comme prévenus de conspiration contre l'Etat. Le 9 février, elle décréta le séquestre des biens des émigrés. Dans la suite on les confisqua. On alla plus loin : la convention dépouilla les

(1) Dans la discussion, un membre, affichant l'athéisme, déclara qu'il ne reconnoissoit d'autre Dieu que la loi. Quelques évêques constitutionnels se récrièrent; on y fit peu d'attention.

pères et mères des enfans mineurs qui avoient fui le sol françois; et alors la minorité ne se terminoit qu'à l'âge de vingt cinq ans. On poussa même la rapine et l'atrocité jusqu'à contraindre les pères, mères, aïeux et aïeules d'abandonner au fisc les biens que leurs enfans et petits-enfans pouvoient espérer dans leurs successions, et on ne laissa au propriétaire qu'une part d'enfant, en sorte qu'il perdoit, quoique régnicole, les cinq sixièmes de son bien, s'il avoit cinq enfans émigrés, et une plus grande portion si un plus grand nombre avoient fui le sol dévorateur qui les avoit vus naître.

Le désordre continuoit dans les provinces. Il étoit même, en quelques endroits, excité ou protégé par la garde nationale. Les troupes en étoient quelquefois les témoins immobiles. Le maire d'Etampes, Simoneau, en essayant de dissiper un attroupement séditieux, fut massacré à la vue d'un piquet de cavalerie qui n'y mit aucun obstacle. Dans la séance du 10 mars, sur le rapport d'un député, nommé Brissot, le ministre des affaires étrangères, M. de Lessart, fut décrété d'accusation, *sans avoir été même entendu* (1), et envoyé à

(1) Il étoit bien évident que le roi, réduit à souffrir de telles horreurs, ne tarderoit pas d'avoir son tour.

1792. journaux furent supprimés, et leurs auteurs décrétés d'accusation (3 mai). Ce même jour, l'infortuné Louis XVI fut forcé de sanctionner le décret qui proscrivoit les défenseurs de ses droits; événement qui confirma l'intention manifestée par l'accusation précédente portée contre M. de Lessart. Pour renverser le trône, il étoit naturel d'écarter préalablement ceux qui s'efforçoient de repousser les attaques continuelles que dirigeoit contre lui la révolution; et, pour assassiner le roi sans obstacle, il falloit écarter la foible garde (de dix-huit cents hommes) à laquelle l'assemblée constituante avoit eu l'insolente audace de le réduire. On dit sans obstacle; car il est bien évident qu'une troupe aussi peu nombreuse n'étoit pas suffisante pour garantir la vie du roi contre des nuées de brigands enfantés ou déchaînés par la révolution. Quoi qu'il en soit, cette garde fut dissoute par un décret rendu à trois heures du matin (30 mai). Le duc de Brissac, qui la commandoit, fut décrété d'accusation. Le roi voulut refuser la sanction à ce décret atroce, fondé sur les motifs les plus frivoles; les ministres lui annoncèrent qu'ils n'apposeroient

auteur de cette Histoire, et par Geoffroi, dans un sens tout-à-fait monarchique.

1792.

point leur signature à ce refus. Il manifesta l'intention d'aller lui-même le prononcer à l'assemblée. Ils répondirent qu'ils ne l'y suivroient pas, lui persuadèrent que la garde et le château couroient le plus grand danger s'il persistoit à ne pas sanctionner l'accusation, et il céda. Le duc de Brissac, qui eût pu fuir, se laissa mener à la haute-cour, dans la crainte sans doute de compromettre le roi. La sûreté du monarque alors fut uniquement confiée à la garde nationale parisienne, en attendant une nouvelle composition de celle qu'on venoit de dissoudre, et il s'en falloit beaucoup que tous ces gardes nationaux fussent bien disposés pour le roi.

Sa perte étoit comme arrêtée entre les deux partis principaux qui partageoient le corps législatif, et qui tous deux vouloient une république. L'un avoit à sa tête Condorcet, savant de quelque réputation, et que Voltaire appeloit un *mouton enragé*, avec un nommé Brissot, homme obscur. Les députés de la Gironde, dont le plus connu étoit un avocat appelé Vergniaux, se joignirent à eux. Ils prétendoient chasser le roi sans l'égorger, en décrétant sa déchéance. L'autre faction, qui avoit pour chefs deux hommes étrangers au corps législatif, un avocat d'Arras,

1792. Robespierre, et un avocat au conseil, Danton, méditoit une révolution sanglante. Un troisième parti vouloit essayer de faire exécuter l'absurde constitution de 1791; il étoit le plus nombreux, mais désuni et craintif; d'ailleurs il se proposoit un but qui ne pouvoit être atteint. Ainsi le trône n'avoit aucun appui dans cette assemblée. Ceux qui s'étoient promis de le renverser, firent un premier essai le 20 juin. Les ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, secondés par un gros de Marseillois arrivé la veille, s'assemblèrent en armes, sous prétexte d'adresser des pétitions au corps législatif et au roi; une immense quantité de femmes grossissoit la troupe; elle défila d'abord devant l'assemblée. Les uns portoient des sabres, des piques; les autres, des couteaux, des broches, des bâtons. Ils étoient dirigés par Santerre, brasseur de bière du faubourg Saint-Antoine (1). En sortant de l'assemblée, ils allèrent forcer les portes du château des Tuileries. Déjà des panneaux de l'intérieur sont

(1) Un autre brasseur du faubourg Saint-Marceau, Aclocque, dont nous avons déjà parlé, montra au contraire, dans cette terrible journée, le zèle le plus courageux pour la conservation du roi et de son auguste famille.

brisés; le roi fait ouvrir les deux battans; ces malfaiteurs prennent madame Elisabeth pour la reine, vomissent contre elle un torrent d'imprécations, d'invectives et de menaces. Les personnes qui l'entourent veulent les détromper; elle s'y oppose. La reine, instruite de la méprise, accourt pour la dissiper et pour partager le danger du monarque. On s'efforce de la retenir; on lui dit que son dévouement n'empêchera aucun malheur. « N'importe, répond-elle, ma place est auprès du » roi; c'est là que je dois mourir. » Elle vient et se présente aux assassins avec un calme majestueux qui leur impose. On ignore quel motif retint ces hommes qui avoient porté à bras un canon chargé de mitraille jusque dans les appartemens; ils se contentèrent d'abreuver de tous les outrages les illustres victimes destinées à une mort plus funeste. Le bonnet rouge, réservé aux galériens jusqu'à la révolution, et adopté depuis quelques mois comme un des signes de la liberté, fut mis de force sur la tête du roi et du dauphin. Bientôt il arriva de tout côté des adresses de la province contre les attentats de cette journée. Ces vaines démonstrations ne remédièrent à rien, et ne furent point renouvelées, lorsque, moins de deux mois après, fut

1792. commis un crime plus grand et plus décisif. Au contraire, plusieurs de ceux qui avoient blâmé le projet, en louèrent l'exécution. Le marquis de La Fayette, qui commandoit une armée sur les frontières (l'armée du Nord), vint au nom de ses soldats, demander justice de l'attentat du 20 juin; mais, soit qu'il eût mal pris ses mesures, soit qu'il fût mal secondé par la garde nationale de Paris, sur laquelle il avoit compté, il se vit contraint de regagner en hâte son armée. Cependant le directoire du département de Paris, interdit provisoirement Pétion, maire, et Manuel, procureur de la commune de Paris, pour n'avoir pas fait leur devoir le 20 juin; peu après, ils furent réintégrés par un décret du corps législatif. Le procureur-syndic du département (M. Rœderer) avoit fait un réquisitoire en faveur du maire. Tous les ministres donnèrent leur démission, en déclarant que l'anarchie produite par les clubs avoit anéanti la force publique, et qu'il étoit hors de leur pouvoir de la rétablir. D'Esprémesnil pensa être la victime de cette anarchie; ayant été reconnu par une foule de brigands, dont plusieurs étoient venus de la province, pour renouveler, disoient-ils, la fédération du 14 juillet, il fut attaqué par eux, meurtri, blessé

grièvement, et alloit être massacré, lorsque la garde nationale l'arracha de leurs mains. Pétion étant survenu, d'Esprémesnil lui dit : « J'ai été, comme vous, l'idole du peuple ; » vous voyez comme il me traite : le même » sort vous attend. » Ce maire de Paris vint, au nom de la commune, demander au corps législatif de prononcer la déchéance du roi. Toutes les sections de la capitale adhérèrent à cette demande, à l'exception de deux ; celles de l'Arsenal et de la Bibliothèque. Quelques serviteurs du roi lui conseillèrent de se retirer à Gaillon, en Normandie. Il y donna d'abord les mains, et changea d'avis presque aussitôt, en disant qu'il aimoit mieux s'exposer à tout que de commencer la guerre civile. La reine, dans cette circonstance, fit voir qu'elle connoissoit parfaitement les dispositions des Parisiens et des Normands. » Les gardes nationaux bien pensans de la capitale, dit-elle, nous donneront ici des preuves de dévouement ; mais, ne voulant pas faire le métier de soldats, nous n'en réunirions qu'un très-petit nombre aux Suisses et aux royalistes sur lesquels nous pouvons compter. Les autres gardes nationaux ne voient en nous que des otages contre l'étranger et les partisans du trône ; ils se battroient plutôt pour empêcher

1792. que pour favoriser notre fuite, qui seroit harcelée par cent mille rebelles. Quant aux bonnes dispositions de la Normandie, elles tiennent plus à l'amour de l'ordre et de l'économie, qu'au royalisme. Les rapports uniformes des personnes envoyées sur les lieux, annoncent que pas un de ceux qui ont signé ces belles adresses sur le 20 juin, ne quittera sa maison pour combattre les brigands qui nous poursuivroient. » Ces réflexions n'étoient que trop justes; elles déterminèrent le roi et la reine à ne pas quitter les Tuileries, quoique, depuis plusieurs jours, le bruit d'une attaque prochaine du château fût universellement répandu; les factieux de l'assemblée ne craignirent pas d'irriter M. de La Fayette dans une occurrence où ils avoient intérêt de ménager un général qu'on devoit croire aimé de ses soldats. Ils proposèrent (8 août) de le décréter d'accusation; mais la pluralité vota contre cette mesure. Les partisans du trône en conclurent que le parti constitutionnel de l'assemblée pourroit l'emporter. Mais celui des jacobins n'en continua pas moins ses manœuvres; déjà le jour de l'assaut, différé plusieurs fois, étoit irrévocablement fixé au 10 août. Cependant la Gironde n'avoit, dit-on, arrêté le plan d'attaque, qu'afin d'alarmer la

cour, de se faire donner les premières places du ministère et de l'argent. On ajoute que Brissot, qui s'étoit joint à ce parti, offrit au gouvernement d'empêcher l'accomplissement du projet, au prix de douze millions. M. de Bertrand pense qu'on les eût donnés, si le roi les avoit eus à sa disposition, que Brissot seroit sorti du royaume, et que, peu de jours après, l'explosion se seroit faite. On avoit aussi, dit-il, traité avec Santerre. La police des jacobins le sut, et alloit le faire arrêter. La reine l'en fit prévenir, contre l'avis de quelques personnes de sa cour, qui disoient qu'il falloit laisser périr un si redoutable conspirateur. Elle répondit que ce seroit une espèce de trahison qui n'est permise envers personne. Cet homme se hâta de rentrer dans les voies de la révolution, et regagna tout aussitôt la confiance des jacobins. Ceux-ci, ayant tout disposé pour l'assaut, font sonner le tocsin et battre la générale à minuit. Danton étoit leur principal chef pour le conseil; il donna le signal du club des cordeliers. Tandis que les gardes nationaux, composés de presque toute la bourgeoisie de la capitale, se rendent à leurs bataillons, quelques factieux, réunis dans les salles d'assemblées de leurs sections, destituent la municipalité, le con-

1792. seil général de la commune, et mettent à leur place les plus déterminés jacobins. Cette commune révolutionnaire, s'emparant de tous les pouvoirs, ne s'occupe qu'à seconder la révolte.

La cour avoit pour moyen de défense, d'abord neuf cent quarante Suisses qui étoient à Paris, et deux cents restés dans leur caserne de Courbevoie, à deux lieues de la capitale; tous dévoués au roi jusqu'à l'héroïsme. Ils étoient secondés par le commandant de la garde nationale, Mandat, par son état major, par quelques bataillons de cette garde, entre autres ceux des Filles de Saint-Thomas et des Petits-Pères (1), par presque tous les officiers de la garde constitutionnelle licenciée; enfin, par un assez petit nombre de gentilshommes et de royalistes de toutes les classes, armés seulement de pistolets et d'épées. La garde nationale qui étoit en dehors du château, eut la foiblesse de se montrer jalouse de cette poignée de volontaires, et de demander qu'on les fît sortir des appartemens. La reine répondit : « Non, rien ne pourra nous en séparer ; » ce sont des amis fidèles. Ils partageront les

(1) Il faut excepter du premier les ouvriers, gagnés par les jacobins.

» dangers de la garde nationale ; ils obéiront à
» tous les ordres qui leur seront donnés. Qu'on
» les mette à l'embouchure du canon, ils feront
» voir comme on meurt pour son roi. Ce sont
» vos amis comme les nôtres. Nos intérêts
» sont communs ; ce que vous avez de plus
» cher, femmes, enfans, propriétés, tout
» dépend de cette journée. » Les moyens de défense du château, tout foibles qu'ils étoient, auroient peut-être suffi s'ils n'avoient été fort atténués par deux circonstances funestes : Mandat, sommé de se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour se concerter avec la municipalité, dont il ignore le renouvellement, y va, est massacré par son ordre, et remplacé par Santerre. La seconde circonstance fut un conseil fatal, dont nous parlerons bientôt. Le roi, qui s'attendoit à la mort, avoit fait venir son confesseur : ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper des dispositions qu'exigeoit la grandeur du péril. A six heures du matin, il alla visiter les cours, où il fut reçu affectueusement, excepté par les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge. Ceux-ci ne firent entendre d'autre cri que celui de *vive la nation*, qui n'auroit pas dû être, mais qui étoit celui de la révolte. Dans le jardin, même diversité. Louis eut la douleur d'y entendre crier : *à bas le veto* (nom que lui donnoit la

1792. canaille)! *à bas le traître!* Plusieurs des bataillons de la garde nationale, appelés pour défendre le château, allèrent se réunir à ceux qui l'assiégeoient. Ces derniers s'étoient mis en marche à six heures. Ils s'établirent sur la place du Carrousel. Ils étoient armés de piques et de fusils enlevés à l'Arsenal, qu'ils venoient de forcer. Les bataillons du Finistère et de Marseille, en partie composés de bandits échappés ou délivrés des galères, étoient à leur tête. Vers huit heures, M. Rœderer, et le directoire du département, annoncèrent au roi que la défense leur sembloit impossible, que le plus grand nombre des gardes nationaux étoient corrompus; que, loin de le défendre, ils l'attaqueroient eux-mêmes, et qu'il seroit infailliblement égorgé avec la reine, ses enfans, Mme Elisabeth, et tout ce qui l'entouroit, s'il ne se rendoit sur-le-champ au corps législatif. La reine s'opposa d'abord à l'adoption de ce conseil, qui acheva de tout perdre. Elle dit : « Je me ferois plutôt clouer aux murs du château, que d'en sortir. » M. Rœderer demande à la reine si elle veut se rendre responsable de la mort du roi, de celle de sa famille, et de tous les serviteurs dévoués qui sont accourus pour les défendre. Frappée de cette image terrible, elle garde le silence, et suit le roi qui,

en partant, dit à tout le monde : « Il n'y a » plus rien à faire ici. » C'étoit dire équivalemment qu'il ne falloit plus songer à la résistance. Quelques uns pensèrent que Louis auroit dû donner l'ordre positif aux Suisses et aux royalistes qui étoient au château, de l'évacuer; c'étoit si bien son intention, qu'à peine rendu à l'assemblée, il proposa au président d'y envoyer une députation, pour empêcher le combat de s'engager; et, peu après, il chargea le colonel d'Hervilly d'aller chercher les Suisses, dont le plus grand nombre étoit resté au château, et de les mener au corps législatif. L'assemblée feignant d'entrer dans les vues du roi, nomma quelques députés, qui sortirent et rentrèrent presque aussitôt, en disant que le peuple s'étoit opposé à leur passage. Il est douteux qu'ils eussent le dessein de remplir une mission qui ne leur avoit peut-être pas été donnée de bonne foi. Le parti dominant de l'assemblée, la députation de la Gironde, vouloit la destitution du roi et une régence, dont cette députation comptoit disposer; ce qui eût mis entre ses mains les finances de l'Etat : car c'est là le but secret de tous les révolutionnaires; et, pour y parvenir, il falloit un prétexte; il falloit du sang. Aussi, quand le roi avoit fait demander à cette assemblée,

1792. qu'elle envoyât une députation au château, sentant bien que ce pourroit être un obstacle à l'attaque projetée, elle consuma le temps à délibérer, et n'avoit encore rien décidé quand on vint lui annoncer l'arrivée du roi. Elle députa cependant au-devant de Sa Majesté. Les royalistes, rassemblés au château, avoient voulu la suivre. « Nous n'abandonnerons point » le roi, dirent-ils, dans un si grand danger.— » Vous voulez donc le faire tuer, » s'écria M. Rœderer. La reine, tournant vers eux ses yeux humides, leur dit, d'un ton affectueux: « Restez, nous reviendrons bientôt. » Elle leur donnoit, pour contenir leur zèle une espérance qu'elle ne partageoit peut-être point. En tout cas, elle ne tarda pas à être désabusée. Le trajet même ne fut pas sans péril. Dès qu'on vit dans le jardin la famille royale, des cris de mort retentirent de tout côté. Le roi, entrant dans l'assemblée, dit : « Un grand crime alloit » se commettre ; je viens me concerter avec » vous pour l'empêcher. » Guadet, député girondin, qui, en l'absence du président (Vergniaux, autre girondin), occupoit le fauteuil, répondit, dans le jargon révolutionnaire : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fer- » meté de l'assemblée nationale; ses membres » ont juré de mourir en soutenant les droits

» du peuple et les autorités constituées. » Cette réponse alambiquée n'annonçoit pas, du moins, un projet d'assassinat. La Gironde, contente d'arracher la couronne au roi, et de s'en approprier les prérogatives, auroit pu lui laisser la vie. Nous verrons, dans la suite, par quels vils motifs la plus grande partie de cette députation concourut à la lui ravir. Le roi s'étoit assis à côté du président; mais, quelqu'un ayant observé que la constitution défendoit d'opiner en sa présence, il fut relégué, avec toute sa famille, dans une loge de journaliste, de dix pieds en carré sur six de hauteur (1). Il y étoit à peine, que le bruit du canon se fit entendre. Les députés pâlirent, craignant qu'on ne tirât sur leur salle. On vient annoncer faussement que les Suisses ont engagé le combat. Les députés tremblans demandent au roi de leur défendre de tirer. Il y consent, et signe de plus un second ordre pour défendre aux deux cents hommes, restés à Courbevoie, et qu'on avoit mandés tardivement, d'avancer vers Paris.

Le château n'avoit presque plus de défen-

---

(1) Le scrupule n'auroit pas dû être dissipé par cette mesure, puisque, de là même, le roi pouvoit tout voir et tout entendre; mais ce n'étoit que le prétexte d'un outrage.

1792. furent immolés par une canaille ivre de sang et en démence. Le château fut un théâtre de carnage. La fureur de la multitude s'étendit jusqu'aux valets de la dernière classe. Les plus atroces et les plus dégoûtantes barbaries furent exercées sur les vaincus. Les assassins allèrent jusqu'à s'abreuver de leur sang, et toutes ces horreurs furent encore surpassées par les femmes.

Dès que l'assemblée eut appris le succès de la révolte, elle décréta une convention nationale, et la suspension de ce qu'elle appeloit le chef du pouvoir exécutif. C'est ainsi qu'elle tenoit le serment, fait à l'instant même, de mourir pour le maintien des autorités constituées, dont la royauté étoit sans contredit la première ; on sent bien que, pour la désigner, nous répétons ici une expression consacrée par la révolte, et que nous sommes bien loin d'approuver. Tous les genres de tourmens furent prodigués au roi dans cette loge où il passa quatre jours. Cinq royalistes restoient encore près de lui. Il chargea l'un d'eux, M. de Rohan-Chabot, de quelque commission au dehors ; ce fidèle serviteur, arrêté comme suspect, fut massacré, le mois suivant, avec des milliers d'autres prisonniers. Le roi, apprenant qu'il avoit été emprisonné, craignit un pareil sort pour les quatre autres royalistes,

1792.

et voulut absolument qu'ils se retirassent. En partant ils mirent aux pieds du roi ce qu'ils avoient sur eux d'argent ou d'assignats. « Gar» dez vos portefeuilles, Messieurs, leur dit la » reine, vous en avez plus besoin que nous. » J'espère que vous aurez plus de temps à » vivre. » Des scélérats gagés venoient à tout moment, sous le nom de pétitionnaires, accuser le monarque d'avoir trahi le peuple, et reprocher à l'assemblée d'avoir prononcé la suspension au lieu de la déchéance. Le 13 août, le roi et son auguste famille furent menés prisonniers au Temple. Le trajet dura deux heures, et tous les instans furent marqués par les outrages de la populace. On abattit les statues de nos rois. Les Marseillois et les fédérés continuèrent d'assassiner, dans les rues, ceux qu'on leur désignoit comme royalistes, et tirèrent même sur les pompiers qui éteignoient le feu qu'on avoit mis en divers endroits du château. La ville entière étoit dans la consternation. On avoit fermé toutes les boutiques. On n'osoit sortir que déguisé sous des haillons, ou couvert de grossiers vêtemens.

Le club des jacobins, dans l'enivrement de sa joie, sur l'invitation de Manuel, fit serment d'employer tous ses efforts à *purger la terre de la peste appelée*, dit-il, royauté, et fit

1792. adopter, pour patron de la société, Brutus, qui le premier, suivant lui, avoit manifesté le désir d'abolir la royauté (1). Son buste fut inauguré dans la salle. Alors coururent des listes de proscrits, sous le titre de citoyens douteux ou suspects. La terrreur qu'elles firent naître, augmenta beaucoup l'émigration. L'attentat du 10 août inspira une telle épouvante dans tout le royaume, qu'aucune administration départementale ou municipale n'osa réclamer. Au contraire, l'assemblée reçut de nombreuses adresses de félicitation sur la part qu'elle y avoit prise. Deux généraux manifestèrent des sentimens opposés : M. de La Fayette, et Arthur Dillon qui commandoit l'armée de Flandre. Celui-ci, en apprenant le succès de la révolte, renouvela par un ordre du jour (le 13) son serment de fidélité à la constitution de 1791 et au roi. Dumouriez qui, cette année, avoit eu durant quelques mois le portefeuille des affaires étrangères, et durant quelques jours celui de la guerre, commandoit alors sous lui. L'ambition le fit déclarer pour les révoltés. M. de La Fayette, au contraire, se montra leur ennemi, et arrêta trois commissaires qu'ils lui avoient

(1) Elle avoit été précédemment abolie dans la Grèce.

envoyés (14 août). Mais il avoit laissé échapper, au mois de juin, l'occasion de servir efficacement le roi; il ne put rien pour lui au mois d'août, et fut contraint de quitter son armée en fugitif (le 19). Il tomba dans une patrouille de celle des alliés, desquels nous parlerons tout à l'heure, et fut pris. « Il voulut » vainement, dit Rivarol, se faire un bouclier » de ce nom d'émigré dont il a fait un crime » capital à tant de malheureux François. » Il fut retenu comme prisonnier. Dumouriez eut le commandement de son armée, et Arthur Dillon, sous les ordres duquel Dumouriez étoit la veille, destitué en punition de sa fidélité à son serment, obtint la grâce de servir sous lui.

1792.

Ainsi le triomphe du crime fut à peine troublé un seul instant; le corps législatif qui l'avoit remporté, n'en cueillit pas tous les fruits. La commune de Paris, dominée par Robespierre, qui en étoit membre, asservit, et fit trembler les législateurs, ses complices. Elle dictoit la plupart de leurs décrets. Nous ignorons si c'est à elle, ou à eux, qu'il faut attribuer celui qui ordonna la vente du bien des émigrés par très-petites portions; et afin que tous, même les plus pauvres, pussent en acheter, on les vendoit moyennant une rente, qu'on remboursa ensuite avec des assignats sans valeur;

1792. en sorte que les biens, en général, furent plutôt donnés que vendus, l'intérêt de la révolution étant de les enlever aux propriétaires par quelque moyen, et à quelque condition que ce fût. Les biens du clergé (même ceux qui appartenoient aux ecclésiastiques non jureurs, par voie d'acquisition ou d'hérédité), eurent le même sort. Le corps législatif, avant de se séparer, condamna (26 août) tous les prêtres insermentés à la déportation. La convention séquestra ensuite leurs biens, et peu après les confisqua (17 septembre 1793 et 12 mars 1794). Plus de trois mille de ces malheureux bannis, furent assassinés à la frontière au moment où ils alloient la franchir, en exécution du décret qui les privoit de leur patrie et de leurs biens; les chefs de la révolution avoient fait insinuer aux gardes nationales de ces pays, qu'on pouvoit tous les piller et les massacrer. Il y eut même des primes accordées à ceux qui commettroient le plus grand nombre d'assassinats (Mémoires de l'abbé Georgel, ancien secrétaire d'ambassade, et chargé d'affaires de France à Vienne, sous Louis XVI). Des députés de la commune venoient, à chaque instant, commander les décrets quelle vouloit avoir, et déclaroient fièrement que leur mission étoit de les attendre. Robespierre, communément l'orateur de ces

députations, se présenta pour exiger un tribunal révolutionnaire, qui jugeât les *crimes* du dix août, et autres y relatifs. Par ce mot, il faut entendre les actions louables. Ce tribunal assassin fut décrété d'une voix unanime. Il immola d'abord d'Anglemont, officier fidèle, la Porte, intendant de la liste civile, vieillard vertueux, Durosoy, auteur d'un journal royaliste, intitulé *Gazette de Paris*, et qui cria *vive le roi* sur l'échafaud; enfin, Bachmann, major général des Suisses, qui mourut aussi avec intrépidité. Mais ces meurtres, exigeant quelques formalités, ne suffisoient point pour assouvir la rage sanguinaire de Danton, Robespierre, Marat, et de quelques autres monstres de cette espèce. Danton, élevé au ministère de la justice, fit autoriser les municipalités à faire des visites domiciliaires, sous prétexte de chercher des armes. Plus de trois mille personnes, dites suspectes, sont arrêtées peu d'heures après le décret du corps législatif (28 août), et les emprisonnemens continuent les jours suivans. Les prisons ordinaires, les églises, les couvens, les séminaires, qui sont convertis en maisons d'arrêt, se remplissent de victimes. Dans la nuit du 1er septembre, Danton rassemble à l'hôtel du Ministère de la Justice, les plus scélérats d'entre les révolutionnaires, et, au milieu d'un horrible

1792. festin, arrête, avec ces cannibales, l'ordre des meurtres qu'ils doivent commettre. La boucherie commence le dimanche 2 septembre, et ne finit que le vendredi 7. Le nombre des victimes s'éleva, dit-on, à douze mille : elles furent immolées par trois ou quatre cents assassins, choisis parmi les Marseillois et les fédérés, auxquels il se joignit peu de Parisiens. On sent combien il eût été facile d'empêcher ce carnage. On n'essaya pas d'y apporter le moindre obstacle. Le corps législatif, la commune, les sections, la municipalité, le conseil exécutif, trente mille gardes nationaux, demeurèrent dans l'inaction Le corps législatif délibéroit avec allégresse sur les moyens de dépouiller les émigrés, tandis que le sang le plus pur ruisseloit à grands flots. Le massacre enveloppa un nombre considérable d'ecclésiastiques, entre autres l'archevêque d'Arles, les évêques de Beauvais et de Saintes, et le célèbre prédicateur le père l'Enfant, jésuite. Tous moururent avec la constance des premiers martyrs du christianisme. Il y périt un jeune Rohan-Chabot et beaucoup de Suisses, qu'on avoit emprisonnés le 10 août, sous prétexte de les soustraire à la fureur du peuple. La princesse de Lamballe fut égorgée pour avoir refusé de jurer haine au roi, à la reine et à la royauté. « Je ne puis,

» dit-elle, jurer un sentiment qui n'est pas dans » mon cœur. » Là vie lui étoit offerte à ce prix; elle préféra la mort. Son corps, entièrement nu, fut laissé long-temps dans la rue, exposé aux outrages de la populace, et sa tête présentée sous les fenêtres du Temple. On voulut contraindre la reine, dont la princesse étoit l'amie, de jeter les yeux sur cet horrible spectacle; on lui dit qu'elle alloit voir monter le peuple si elle s'y refusoit. Elle tomba évanouie, en apprenant que cette tête étoit au bout d'une pique, sous sa croisée. Le ministre Montmorin décrété, le 31 août, par le corps législatif, et enfermé à l'Abbaye, fut un des premiers qui périrent le 2 septembre. Après qu'il eut reçu quelques coups, on l'empala encore vivant, et on le porta ainsi jusqu'à l'entrée de la salle des législateurs : hommage digne d'eux. On eut beaucoup de peine à empêcher les assassins de le présenter à la barre de ceux qui l'avoient fait emprisonner. On craignit un moment que ces massacres ne s'étendissent jusque sur les prisonniers du Temple. Les commissaires du conseil de la commune, qui surveilloient la famille royale, écrivirent à l'assemblée législative pour l'avertir que son asile étoit menacé, ajoutant que « la résistance seroit impolitique, » dangereuse, injuste, peut-être, » et deman-

1792. dant que l'assemblée leur adjoignît six de ses membres. Quoiqu'elle eût accueilli cette communication avec la plus froide indifférence, elle n'osa pas refuser les commissaires qu'on lui demandoit; elle se contenta de nommer des hommes qui s'intéressoient si peu à la conservation du roi que, sur les six, cinq votèrent sa mort quelques mois après.

Dans cette effroyable catastrophe, outre la princesse de Lamballe, deux femmes se signalèrent par un dévouement sublime, et une autre par une héroïque fermeté : M[lles] Cazotte et de Sombreuil, se jetant entre les bourreaux et leurs pères, sauvèrent la vie à ces derniers. Mais, peu après, le tribunal révolutionnaire, plus barbare que les assassins, immola ce qu'ils avoient épargné. M[me] la princesse de Tarente (née de Châtillon), depuis duchesse de la Trémoille, à qui on voulut, sous peine de mort, arracher des inculpations contre la reine, disculpa Sa Majesté avec tant de courage et de justesse, que les meurtriers, saisis de respect, lui rendirent la liberté. Mais à peine elle est sortie, qu'ils envoient des émissaires pour la ramener à la prison de l'Abbaye, jusqu'à de nouvelles informations. Elle refuse de les suivre, demandant qu'on la laisse libre, ou qu'on la fasse mourir à l'instant. Cette scène se passoit

dans la rue; le peuple, admirant le grand caractère de la princesse, prend parti pour elle, et la ramène en triomphe à son hôtel.

La commune de Paris, par une circulaire du 3 septembre, qu'écrit son comité de surveillance à tous les départemens du royaume, sous le contre-seing du ministre de la justice (du féroce Danton), les engage à suivre son exemple, qu'elle appelle un acte de justice, et un moyen nécessaire de salut public. A Reims, à Meaux et à Lyon, tous les prisonniers sont égorgés. Un grand crime restoit encore à commettre : il fut concerté entre Danton et ce comité dont nous venons de parler; la haute cour nationale n'expédioit pas assez vite, au gré de leur impatience, les accusés qu'on lui avoit envoyés; elle venoit cependant de faire monter sur l'échafaud un infortuné, convaincu d'avoir enrôlé pour l'armée des princes, frères du roi (1); action vertueuse qui, dans le code révolutionnaire, étoit réputée criminelle. Il restoit encore cinquante-trois prisonniers. Douze cents hommes des plus mauvais sujets de la garde nationale parisienne, précédés de deux cents Marseillois, allèrent les chercher, sous prétexte de les amener à Paris. Les Mar-

(1) Nous dirons incessamment un mot de cette armée.

1792. seillois commencèrent par les voler, et firent un butin considérable; on les conduisit à Versailles, où cinquante furent égorgés par quinze assassins, à la vue de la garde nationale qui étoit sous les armes, et ne fit pas un mouvement pour les garantir (9 septembre). M. le duc de Brissac et l'évêque de Mende, M. de Castellane, beaucoup d'autres personnages considérables étoient du nombre des victimes. Trois, laissés pour mort, se sauvèrent. Cette horrible journée finit par le massacre de tous les prisonniers de Versailles. Les chefs des factieux n'ayant plus les moyens de payer les assassinats qu'ils vouloient ordonner encore, firent voler de nuit, à Paris, le Garde-Meuble de la couronne, où, sans parler des autres effets précieux, il se trouvoit pour plus de quarante millions de diamans. Les agens ne furent pas fidèles; il y en eut quelques uns de punis. Les révélations qu'ils firent, sans doute, ne donnèrent lieu à aucune poursuite contre les moteurs trop puissans de l'entreprise. Le vol avoit été commis par quarante hommes armés; et ni les sentinelles, ni le corps-de-garde qui étoit sur la place de Louis XV, où est situé le garde-meuble, ne troublèrent l'escalade qui se fit par les fenêtres, soit qu'ils ne l'eussent point aperçu, soit qu'ils n'eussent pas voulu l'apercevoir. Cet énorme

larcin fut commis le 17 septembre ; quatre jours après, le corps législatif, tremblant de voir arriver à Paris une armée combinée d'Autrichiens et de Prussiens qui, depuis plus d'un mois, avoit dépassé la frontière, se sépara, laissant à ses successeurs le soin d'égorger le roi, qu'il avoit renversé du trône, et jeté dans les fers avec toute sa famille.

1792.

Avant de commencer l'histoire de l'assemblée qui succéda au corps législatif, assemblée connue sous le nom de convention, et la plus exécrable, sans contredit, dont l'histoire ait conservé le souvenir, il faut dire un mot de l'incomplète et malheureuse tentative faite par l'empereur François II et le roi de Prusse Frédéric Guillaume II, pour délivrer Louis XVI et la France du joug des monstres qui les opprimoient, et aussi pour empêcher le poison révolutionnaire d'infecter l'Europe, surtout les Etats voisins de ce royaume. Le succès en eût été aussi prompt qu'infaillible, si l'on eût employé des moyens suffisans ; deux cent mille hommes auroient été nécessaires pour cette expédition. Un peu plus de la moitié eût suffi pour tenir en respect les garnisons de la frontière par laquelle l'invasion se seroit faite. Le reste se fût porté sur Paris, qui n'eût pas tenté la

1792. moindre résistance. Les chefs de la révolution étoient alors quelques malheureux sans courage, comme l'avoit prouvé l'affaire du Champ de Mars, et même celle du 10 août; ils eussent fui, ou se fussent cachés. La France, où régnoit depuis cette dernière époque, autant de mécontentement que de terreur, eût vu, en général, avec des transports de joie, ces vils assassins livrés aux supplices qu'ils méritoient, et la révolte eût été facilement étouffée dans ce sang impur. Mais, pour une si grande entreprise, on ne fit marcher que quatre-vingt mille hommes. Ce ne fut point là, cependant, l'unique cause de sa triste issue: les patriotes n'avoient à opposer à ces troupes, les meilleures de l'Europe, que soixante-sept mille combattans, nouvelles recrues, pour la plupart, et pas un général qui eût eu sous ses ordres un détachement de quelque importance. Aussi les armées combinées auroient sans peine vaincu tout obstacle, si l'on n'eût pas commis des fautes inconcevables, ou si, malgré ces fautes, on eût tenté une attaque sérieuse. On n'eut qu'à se présenter devant Longwi et Verdun pour s'en faire ouvrir les portes (23 août et 2 septembre). Le 16 de ce dernier mois, quinze cents Autrichiens, par leur seule présence, dispersent, non loin de Grandpré, en Champagne, un

corps de dix mille François. Leur général, Dumouriez, manda au ministre de la guerre, que « si l'ennemi eût poussé sa pointe, il eût » pu dissoudre toute l'armée. » La terreur fut si grande parmi les révolutionnaires, que si Danton, qui seul ne perdit pas la tête, ne les eût rassurés, le corps législatif passoit la Loire pour chercher un refuge. Quelques jours après, il s'engagea, près du moulin de Valmy, une canonnade qui fut longue, sans être fort meurtrière. Toutes les munitions des Autrichiens n'étant pas encore arrivées, ils ne purent faire usage que de leur mousqueterie. Le général Kellerman se distingua dans cette action, qui lui valut le titre de duc de Valmy. Le roi de Prusse, toujours à la tête de ses colonnes, s'exposa comme un simple officier. Cependant, rien n'avançoit, des pluies continuelles empêchèrent la maturité du raisin; ce qui n'empêcha pas les troupes étrangères d'en manger avec excès. La dyssenterie fut la suite de leur imprudence. Les armées combinées d'Autriche et de Prusse, jointes à celle des princes françois, composée d'émigrés, n'étoient plus, à la fin de septembre, que de cinquante-six mille deux cent soixante-seize hommes, et Dumouriez en avoit déjà soixante-dix mille. Frédéric assemble à Hans un conseil,

1792.

1792. où sont appelés les généraux de toutes les armées. Ceux de Prusse, et notamment le duc de Brunswick, généralissime, opinent à la retraite. Cet avis fut combattu par les généraux françois, par les maréchaux de Castries et de Broglie spécialement, et par le général autrichien Clairfait, qui conseilloient de livrer une bataille, dont le succès leur paroissoit infaillible, malgré le désavantage du nombre. Le roi de Prusse pencha d'abord pour leur opinion; mais il finit par adopter celle du duc de Brunswick. Les François royalistes sont désespérés. Le comte d'Artois vient demander à Frédéric de trouver bon qu'eux seuls (ils étoient douze mille), secondés de Clairfait, qui commandoit quinze mille hommes, tentent l'événement du combat. Il ne peut l'obtenir. La retraite, commencée le 30 septembre, s'effectua dans le plus grand ordre, et le roi de Prusse s'y distingua personnellement, ne quittant jamais son arrière-garde. On dit, dans le temps, qu'il y avoit un pacte entre ses généraux et Dumouriez, pour ne pas troubler la retraite; mais c'est une fausse supposition. Dumouriez inquiéta celle des princes françois: il fut repoussé par le maréchal de Broglie. Le 23 novembre, ces princes se virent réduits

à la nécessité douloureuse de licencier leur armée.

Les causes de ce grand désastre, qui en produisit tant d'autres, ne sont pas toutes connues. Ce fut d'abord un grand malheur qu'on n'eût pas commencé deux mois plus tôt, comme c'étoit le projet, immédiatement après que le 20 juin eut indigné la France, et avant que le 10 août, suivi du carnage des premiers jours de septembre, l'eût si fort épouvantée. Les royalistes se seroient montrés en plus grand nombre, et avec plus d'assurance. En second lieu, on crut l'expédition si facile, que l'empereur retrancha soixante mille hommes des troupes qu'il y destinoit, et qu'on ne se munit pas d'artillerie de siége. On a vu qu'on manqua même à Valmy de boulets de campagne. Par une suite de cette confiance excessive, l'article des vivres fut également négligé. 3°. On ne prit pas la route des cantons fertiles de la Champagne, où ils abondoient ; en quoi on s'éloigna des premières résolutions. Ce sont les Mémoires de Bouillé qui fournissent ce renseignement. 4°. On n'usa point de la célérité nécessaire pour étourdir des révoltés, qui étoient pris au dépourvu. 5°. L'intempérie de la saison les favorisa. Ce malheur

1792. fut, peut-être, le plus grand de tous, et le plus décisif. On l'eût évité en commençant l'opération seulement quinze jours plus tôt (1). 6°. Enfin, on ne tenta pas même la fortune. On se retira sans avoir combattu, et sans avoir éprouvé, pour ainsi dire, de résistance; car la canonnade de Valmy, que les patriotes regardèrent comme une victoire, quoiqu'ils eussent fini par perdre une position, et en abandonner une autre, cette canonnade ne peut être envisagée comme une bataille. Il y eut encore d'autres causes que nous ne connoissons pas, de la fin déplorable de la campagne de 1792. « Je ne développerai point, dit le marquis » de Bouillé, les causes de la retraite hon» teuse qui la termina. Ces causes, comme » presque toutes celles des plus grands évé» nemens, furent très-petites en elles-mêmes. » Ce n'est pas la première fois, que de misé» rables intrigues de cour ont dérangé les » plans de politique les plus importans. Si la » vérité paroissoit aujourd'hui tout entière, » elle offenseroit les yeux de presque tous » ceux auxquels on la présenteroit. Le temps

(1) Qui sait si, par une heureuse compensation, le salut de l'Europe n'a pas été aussi l'effet de quinze jours perdus par Buonaparte?

» seul peut adoucir l'éclat importun de ses
» rayons, et rendre sa lumière supportable. »

Convention.

Avant la retraite des coalisés, la convention nationale se déclara constituée, quoique, sur sept cent cinquante membres qui devoient la composer, il n'y en eût encore que trois cent soixante et onze de réunis, c'est-à-dire un peu moins de la moitié. Ce fut le 21 septembre, à midi, que commença cette session, à l'instant même où le corps législatif terminoit la sienne. Il n'y eut donc pas une minute perdue pour le crime. A peine la séance fut-elle ouverte, qu'un méchant comédien de province, Collot-d'Herbois, proposa l'abolition de la royauté; on l'adopta unanimement, sans discussion. Ainsi, trois cent soixante-onze rebelles, sans attendre la pluralité de leur détestable assemblée, abolirent le gouvernement monarchique.

Deux factions se montrèrent tout d'abord. A la quatrième séance, Robespierre fut accusé d'aspirer à la dictature, par Rebecqui, député de Marseille, secondé de Barbaroux, autre député du même pays, l'un des chefs de ces bandits marseillois qui étoient accourus pour attaquer le château des Tuileries. Ce dernier déclara qu'après le renversement du trône, les Marseillois, auteurs, dit-il, de cette révolution,

furent mandés chez Robespierre; que là, un certain Panis, député de Paris à la convention, leur désigna Robespierre comme le citoyen qui devoit être le dictateur de la France. Toute la conduite de ce tartufe politique prouve qu'il avoit osé en concevoir l'audacieux projet. Son parti, dans l'assemblée, ne consistoit d'abord que dans la députation de Paris; mais, au dehors, il avoit pour lui la commune, les chefs des jacobins et des cordeliers, les assassins de septembre et la populace.

L'autre faction étoit celle de la Gironde, qui, après avoir abattu le trône, vouloit un gouvernement républicain. Robespierre et Danton l'accusèrent du projet de morceler la France, pour en former des républiques fédératives. M. de Bertrand soutient que ce projet n'exista jamais; d'autres pensent le contraire, et prétendent qu'il fut dressé, à ce sujet, un plan qu'on envoya dans la province. Quoi qu'il en soit, on n'a pas vu de tentatives pour son exécution. Robespierre triompha, et fit décréter à l'unanimité que la république françoise seroit une et indivisible. Dans cette querelle, Barrère, député des Hautes-Pyrénées, traita Robespierre avec le dernier mépris. Quand celui-ci fut devenu tout-puissant, l'autre, pour se faire

pardonner, devint le plus vil de ses esclaves. La plus grande partie de ses crimes et de ses bassesses peut être attribuée à la peur.

Dès le 1er octobre, un huissier (Merlin, dit de Thionville) demanda que le procès fût fait au roi, et, le déclarant coupable, avant même qu'il fût mis en jugement, que sa tête, et celles de tous ceux qui avoient, dit-il, conspiré avec lui, tombassent sous le glaive national. Le 6 novembre, Dufriche-Valazé, député du département de l'Orne, fit le rapport des faits sur lesquels on devoit fonder l'accusation. Ce fut une diatribe insensée. On y donna le nom de *tigre royal* à l'un des princes les plus humains qui aient jamais occupé un trône. Le lendemain, Mailhe, député de la Haute-Garonne, établit, dans un autre rapport, que le roi pouvoit être jugé, et devoit l'être par la convention. Robespierre soutint qu'il n'y avoit point de procès à faire; que le 10 août avoit tout décidé; qu'il falloit que la convention déclarât Louis traître à la France, criminel envers l'humanité, l'envoyât à l'échafaud, et fît juger *sa femme*, et toutes les personnes prévenues des mêmes attentats, par les tribunaux. Ce monstre, dans un plaidoyer, qui fut imprimé en 1783, avoit dit, en parlant d'un paratonnerre placé sur un château où

1792. Convention.

Louis XVI alloit quelquefois se reposer : « S'il » restoit quelque doute sur les effets de ces » machines, on n'en auroit point fait l'essai » sur une tête si chère et si sacrée : cette » preuve est sans réplique; j'en atteste les » sentimens de toute la France, pour un » prince qui fait ses délices et sa gloire. » Le 18 novembre, la discussion s'ouvrit sur le rapport de Mailhe. Quelques orateurs parlèrent en faveur de l'inviolabilité, mais dans les termes les plus outrageans pour le roi, et en le supposant couvert de crimes. Le 20 novembre, Roland, ministre de l'intérieur, renvoyé par Louis XVI, et rappelé après le 10 août par le corps législatif, vint annoncer à la convention qu'on avoit découvert, dans un des murs de l'appartement du roi, une armoire de fer cachée, où étoient des papiers fort importans pour son procès. Dans la vérité, on n'y trouva rien d'intéressant, si ce n'est la preuve que Mirabeau avoit vendu d'avance à la cour les services qu'il promettoit de lui rendre. Ce fut cependant d'après ces papiers qu'on rédigea une espèce de discours préliminaire de l'acte d'accusation; discours qui contenoit un récit, plein d'impostures, de la conduite du roi, depuis le commencement de la révolution. Le 11 décembre, à deux heures

après midi, ce prince fut amené à la barre de ses assassins. Il avoit dit, en sortant du Temple, au maire qui l'y étoit allé prendre : « Je vous » suis, non pour obéir à la convention, mais » parce qu'elle a la force en main. » Barrère, qui présidoit, l'interrogea. Il daigna répondre (1), conserva le plus grand calme, et montra l'absurdité de tous les chefs d'accusation. Il fut permis au roi de se choisir un conseil. Il nomma Target, le principal auteur de la constitution de 1791. Cet avocat refusa son ministère. Tronchet, désigné, à son défaut, par Louis, accepta d'assez mauvaise grâce, et en laissant voir la peur qui l'agitoit. Il écrivit au président de la convention : « Si je » ne consultois que l'opinion générale, je ré» pondrois par un refus ; mais je crois le » public trop juste, pour ne pas voir en moi » un homme passif, qui se soumet à la loi. » Malesherbes, au contraire, s'offrit de lui-même, et M. de Sèze, demandé par le roi, ayant accepté avec empressement, fut adjoint aux deux autres défenseurs. Le 26 septembre, le roi fut ramené à la barre de la convention. Ce fut M. de Sèze qui prononça la défense de l'infortuné monarque, défense, signée du

(1) Ce fut une faute ; il ne faut pas le dissimuler.

1792. Convention. roi et de ses trois conseils. Il eût été sans doute à désirer, pour l'honneur du trône, que le roi se fût borné à dire à cette troupe de rebelles : « Je n'ai point de juge sur la terre. » Ses défenseurs furent contraints de reconnoître, comme l'exercice d'un droit, l'abolition de la royauté. Sans cette concession préalable, l'assemblée n'eût pas même écouté l'apologie. Elle fut complète ; l'échafaudage de l'accusation fut totalement détruit, l'absurdité des calomnies démontrée. Le plaidoyer, quoique rédigé avec une précipitation extrême, commandée par l'impatience de ces tigres altérés du sang royal, est un modèle de concision et de dialectique. M. de Sèze ne craignit pas d'établir, et de développer l'incompétence du tribunal régicide. « Je cherche (dit-il) parmi vous » des juges, et je n'y vois que des accusateurs. » Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, » et c'est vous-mêmes qui l'accusez ! Vous » voulez prononcer sur le sort de Louis, et » vous avez déjà émis votre vœu ! Vous voulez » prononcer sur le sort de Louis, et vos opi- » nions parcourent l'Europe ! Louis sera donc » le seul François pour lequel il n'existera » aucune loi, aucune forme ! » Pour comprendre la force de cette objection, il faut savoir, ou se souvenir, que tout juge qui a

fait connoître son avis avant la décision, doit se déporter. L'orateur avoit rédigé une péroraison de la plus haute éloquence, et du plus grand pathétique; le roi, qui n'avoit, comme on verra, nulle appréhension de la mort, et dont le seul objet, en se défendant, avoit été de prouver l'imposture des prétextes allégués pour l'immoler, ne permit point que cette péroraison fût prononcée : « Je ne veux pas, dit-il, les attendrir. » Celle que l'orateur y substitua eût néanmoins suffi pour désarmer des scélérats vulgaires. Elle finit par un trait extrêmement hardi : « Je m'arrête » devant l'histoire; songez qu'elle jugera votre » jugement, et que le sien sera celui des » siècles (1). » Le lendemain, 27, la discussion s'ouvrit sur l'assassinat prémédité. Quoique les chefs d'accusation eussent été tous réfutés par des raisons sans réplique, il ne se trouva pas un seul député assez courageux pour proclamer l'innocence de l'il-

(1) Des trois défenseurs du roi, le premier est mort sur l'échafaud révolutionnaire, le second membre du prétendu conseil d'Etat de l'usurpateur, le troisième, après avoir vu long-temps la hache de la révolution sur sa tête, a été comblé, par le souverain légitime, de récompenses presque aussi grandes que l'intrépidité de son dévouement.

1792 Convention. lustre accusé : cependant il étoit impossible qu'ils n'en fussent pas tous convaincus. Il y en eut qui, en opinant pour son inviolabilité, l'accablèrent d'invectives. La section du Luxembourg arrêta de poignarder Louis XVI, si la convention ne le condamnoit à mourir sur l'échafaud, et adressa son arrêté aux quarante-sept autres sections de Paris, avec invitation d'y adhérer. Une députation, se disant envoyée par dix-huit sections de la capitale, vint à la barre, accompagnée de brigands, qu'elle disoit avoir été blessés le 10 août, des veuves et des enfans de ceux qui avoient péri à l'attaque du château, et demanda la mort du *tyran;* c'est ainsi que les rebelles nommoient le plus doux et le plus humain des rois. Le gouvernement espagnol fit une tentative pour le sauver. Il offrit de rester neutre dans la guerre qu'une partie de l'Europe continuoit de faire à la révolution, si l'on vouloit laisser la vie à l'infortuné monarque. Mais comment auroit-on eu égard à cette offre ? La convention n'avoit pas craint de se constituer en état d'hostilité avec tous les rois de l'Europe, en décrétant (19 novembre) qu'elle viendroit au secours de tous les peuples qui voudroient briser leurs sceptres, et en ordonnant l'impression et la traduction de ce décret dans toutes les

langues. La discussion sur le procès du roi offrit trois opinions remarquables : celle de Robespierre, qui persista toujours à soutenir qu'il falloit le tuer, sans aucun jugement; de Barrère, qui pensa qu'il falloit le sacrifier dans les formes, et enfin, de Guadet, girondin, qui ne balança pas à trouver le roi digne de mort, mais qui vouloit que l'appel au peuple fût admis. Les principaux membres du parti de la Gironde furent d'avis de cette mesure, qui, suivant toute apparence, eût fait verser des torrens de sang, et n'eût point sauvé le roi; car il est notoire qu'à cette époque c'étoit la scélératesse audacieuse qui prévaloit en France. La plupart des gens de bien qui n'avoient pas cherché leur salut en pays étranger, étoient réduits à se cacher, ou à s'enfoncer dans la retraite la plus profonde pour éviter la mort, très-souvent, et en divers lieux, donnée, sans aucune formalité préalable, à ceux qu'on accusoit d'aristocratie.

Trois questions furent posées dans le procès du roi. Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat? Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple? Quelle sera la peine? Sept cent dix-sept députés étoient présens. Huit déclarèrent, les

1793. Convention.

uns qu'ils ne pouvoient pas, les autres qu'ils ne vouloient pas le juger. Tout le reste prononça qu'il étoit coupable; pas un ne le pouvoit croire. L'appel au peuple fut rejeté par une pluralité de cent quarante et une voix (15 janvier). Le lendemain 16, il restoit à délibérer sur la peine. La loi des jurys exigeoit dix voix sur douze, et douze sur quinze, pour la condamnation. Les scélérats qui vouloient celle du roi, ne pouvant se flatter d'obtenir une si grande pluralité, demandèrent une décision qui établît qu'une seule voix de plus suffiroit pour cette condamnation, ainsi qu'elle suffisoit pour tout autre décret; ce qui fut accordé sans opposition, si ce n'est de la part de MM. Lanjuinais et le Hardy, députés de l'Ille-et-Villaine et du Morbihan, quoique l'un et l'autre ardens républicains. Chacun des votans, appelé à la tribune, prononça son opinion à haute voix; c'est ce qu'on appeloit appel nominal. On y recourut en cette circontance pour intimider les foibles. Dans la même vue, les chefs avoient placé aux avenues de la salle, des affidés chargés d'annoncer aux députés, à mesure qu'ils s'y rendoient, que ceux qui ne voteroient point la mort, devoient s'attendre à la subir; menace qui ne devoit ébranler aucun homme de

bien et de courage, et qui ne fut exécutée envers aucun de ceux qui s'abstinrent d'opiner pour la mort. L'appel, commencé à huit heures du soir, dura vingt-quatre heures sans interruption. Plusieurs motivèrent leur avis. Barrère dit : « que l'arbre de la liberté ne peut » croître qu'arrosé du sang des rois. » L'abbé Sieyès : « Je vote la mort, sans phrase. » Le duc d'Orléans qui, depuis l'institution de la république, avoit pris le nom d'Egalité, prétendit que son devoir lui prescrivoit de se décider pour la mort ; ses complices même en furent indignés. Un boucher opina pour que le corps de Louis fut dépecé, et que des lambeaux en fussent envoyés dans tous les départemens. Le nombre des votans fut de sept cent vingt et un ; la pluralité absolue étoit conséquemment trois cent soixante et un. Deux députés (Condorcet est l'un d'eux) opinent aux galères, peine, pour un roi, cent fois plus affreuse que la mort ; deux cent quatre-vingt-six à la détention et au bannissement à la paix, quarante-six à la mort, avec sursis ; en tout trois cent trente-quatre. L'opinion pour la mort, sans autre explication, compte trois cent soixante et une voix ; c'étoit justement la moitié, plus une. Vingt-six autres sont pour la mort, avec cette clause :

qu'on examineroit si l'intérêt public n'exige pas un sursis ; mais les opinans déclarent leur suffrage indépendant de cette clause, et ce suffrage alambiqué est, contre toute justice, réputé pour la mort sans condition ; ce qui, en adoptant cette décision absurde, porte le nombre des voix pour la mort à trois cent quatre-vingt-sept. Il est à observer qu'en comptant ces vingt-six voix, on n'en avoit, par un premier recensement, trouvé en tout que trois cent soixante-six pour la mort ; de sorte, qu'en les retranchant, comme on l'auroit dû, il ne seroit resté que la minorité pour le meurtre, trois cent quarante voix ; mais un second recensement, bien ou mal fait, et tout au moins fort suspect, en donna vingt et une de plus. Sur douze députés de la Gironde, neuf votèrent pour l'assassinat. Des députés absens, entr'autres Grégoire, exprimèrent par lettres leur vœu pour la condamnation du roi, sans appel au peuple (1). Quand elle eut été prononcée, les défenseurs du monarque parurent à la barre, et M. de Sèze y lut l'appel qu'il les avoit chargés d'interjeter à la nation ; il s'éleva ensuite, ainsi que Tronchet et Malesherbes contre le décret qui jugeoit la plura-

(1) Séance du 19 janvier.

lité d'une voix suffisante pour la décision. Vains efforts ! le crime étoit résolu ; et l'objection et l'appel furent rejetés. Le 19 on agita la question de savoir s'il y auroit un sursis. Il ne se trouva que six cent quatre-vingts opinans à cette séance ; trois cent quatre-vingts décidèrent que l'auguste victime seroit égorgée sur-le-champ. Robespierre et Barrère prétendirent que l'*humanité* demandoit qu'on ne prolongeât point son agonie. Cette seconde séance régicide finit à trois heures du matin (le 20). Garat (1), successeur au ministère de la justice de Danton, qui avoit préféré la qualité de député à la convention nationale, se rend au Temple, et, le chapeau sur la tête, annonce au roi qu'on alloit lui lire les décrets de la convention. Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, et qui avoit été celui des commandemens du prince de Condé, en fait la lecture d'une voix altérée. Le roi l'écoute

(1) Homme de lettres, dont on a dit qu'il eût loué la peste. Il a fait l'éloge du discours de Robespierre, sur ce qu'on appelle le jugement du roi, et pallié l'horreur des massacres de septembre, en prétendant que ces événemens (c'est ainsi qu'il les appelle) appartenoient à l'insurrection, et qu'on avoit eu pour but, en général, d'immoler « ceux qui avoient voulu frapper eux-mêmes, d'un coup » mortel, la liberté et les lois d'une grande nation. »

1793. Convention. sans paroître ému, et lui remet un écrit dans lequel il demande à la convention trois jours pour se préparer à la mort, la liberté, pour sa famille, de se retirer où elle jugeroit à propos, et où il recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui lui étoient attachées, parmi lesquelles plusieurs avoient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, étant privées de leurs appointemens, n'avoient plus aucuns moyens de vivre. La convention décréta que « la nation toujours grande et toujours juste, s'occuperoit du sort de sa famille. » Elle refusa le sursis, et accorda la demande que le roi avoit faite d'un confesseur. Un Irlandois, l'abbé Edgeworth, se chargea, sans balancer, de cette dangereuse fonction. Louis XVI lui dit, en parlant du duc d'Orléans : « Il » faut le plaindre; il est plus malheureux » que moi; je ne changerois certainement » pas de position avec lui. » Les adieux du vénérable martyr à sa famille furent déchirans. C'est par lui qu'elle apprit la condamnation. Madame Royale, en le quittant, tomba sans connoissance. Le roi dormit tranquillement. A neuf heures du matin, le 21, Santerre se présente au Temple, accompagné de sept ou huit officiers municipaux; Louis,

tenant en main son testament, prie l'un d'eux de remettre l'écrit qu'il lui présente à la reine. Ce monstre, nommé Jacques Roux, prêtre constitutionnel, répond : « Cela ne » me regarde pas ; ma mission se borne à » vous conduire à l'échafaud. » Un autre se charge, ou paroît se charger de la commission (1). Le roi dit à Santerre, d'une voix ferme : *Partons.* On le fait monter dans un fiacre avec son confesseur et deux gendarmes qui, au premier mouvement qu'on pourroit faire en sa faveur, ont ordre de l'assassiner ; mais aucun effort n'est tenté pour sa délivrance. La multitude innombrable de gardes nationaux qui étoit sous les armes, ne sert qu'à protéger le plus effroyable attentat. On pousse l'atrocité jusqu'à lier derrière le dos les mains du monarque, et à serrer la corde au point de le blesser. Tandis qu'il monte à l'échafaud, son confesseur lui dit : « Fils de » saint Louis, montez au ciel. » Le roi, d'une voix ferme, prononce ces mots : « François, » je meurs innocent ; je pardonne à mes en- » nemis ; je désire que ma mort éteigne..... »

---

(1) La commune du 10 août avoit été renouvelée ; mais la nouvelle, comme l'ancienne, fit éprouver à toute la Famille royale les plus horribles traitemens.

1793. Convention.

Il est interrompu par un roulement de tambours. On crut en général que ce fut Santerre qui l'ordonna; quelques uns en accusent un autre personnage, commandant de la troupe de ligne qui entouroit l'échafaud. Il étoit dix heures et un quart lorsque fut consommé le crime le plus atroce qu'il soit au pouvoir des hommes de commettre. Un des valets du bourreau saisit par les cheveux la tête coupée, la montra en dansant et en criant, *Vive la nation!* Les assassins consacrèrent leur forfait par une fête annuelle, et l'on a vu long-temps, dans l'intérieur de l'église de Saint-Sulpice, une inscription qui le rappeloit. La nation françoise qui passoit pour idolâtrer ses rois, et qui avoit mérité cette réputation en plus d'une circonstance, ne tenta rien pour sauver un monarque qui n'eut d'autre passion que celle du bonheur de ses sujets. Il faut en excepter la ville de Rouen; elle fit un mouvement, appelé séditieux par les rebelles, pour venir au secours du roi; mais il fut mal combiné; les jacobins gagnèrent les royalistes de vitesse, dispersèrent leur rassemblement, et arrêtèrent huit des honorables conjurés qui subirent le sort du prince qu'ils vouloient arracher à la mort, entr'autres le chef de l'en-

treprise, Aumont, avocat, et Leclerc, journaliste, qui le secondoit. Le projet étoit de faire apporter par vingt mille hommes, à la convention, une prière ou un ordre de respecter les jours du roi. Il est triste que cette tentative ait été unique dans la France entière. Le 10 août et le 21 janvier seront un objet de surprise autant que d'horreur pour la postérité. L'immobile patience du peuple ne pourra jamais être excusée, mais il est possible, et il est utile de l'expliquer. Papon, dans son Histoire que nous avons déjà citée, s'écrie : « Quel profond mé-
» pris n'inspire pas cette extrême lâcheté des
» Parisiens qui voient assaillir l'asile de leur
» roi par une horde d'assassins, sans faire
» aucun mouvement pour le défendre ? La
» foiblesse de Louis n'est point une excuse.
» Il est des occasions où l'on n'a pas besoin
» d'ordre pour sauver l'honneur et le gou-
» vernement légitime de son pays. »

Ces réflexions sont justes : on peut ajouter que ces journées d'opprobre furent généralement abhorrées de leurs tranquilles spectateurs, qu'elles répandirent dans Paris une consternation profonde, et que le moindre effort eût pu les prévenir ; mais il faut se rappeler que, depuis la révolution, la nation étoit, pour ainsi dire, décomposée. L'établis-

1793. Convention. sement des clubs transporta toute la puissance réelle dans la populace, et mit au timon des affaires les hommes les plus vils, les plus corrompus; une foule immense s'étoit expatriée, ce qui affoiblissoit le parti déjà trop foible des honnêtes gens et des hommes sensés, que les prestiges de la révolution n'avoient point éblouis. Il est encore trop vrai que, même dans la classe des hommes de bien, le luxe, la mollesse, l'égoïsme, une philosophie sophistique avoient amolli les mœurs, énervé les esprits; les royalistes découragés, désunis, trop peu nombreux, ne formoient point un parti, et leurs adversaires se tenoient par le double lien de l'intérêt et du crime.

Le testament de Louis, fait dès le 25 décembre 1792, est un monument glorieux pour sa mémoire et pour l'humanité. On doute, en le lisant, si c'est l'ouvrage d'un homme. Chaque mot y semble empreint d'une sagesse et d'une bonté divine. « Je déclare pardonner
» à tous ceux qui se sont faits mes ennemis,
» sans que je leur en aie donné aucun sujet.
» Je recommande à mon fils, s'il avoit le
» malheur de devenir roi, de songer qu'il se
» doit tout entier au bonheur de ses conci-
» toyens, qu'il doit oublier toutes haines et

» tous ressentimens, et notamment tout ce » qui a rapport aux malheurs et aux chagrins » que j'éprouve... » Il demande pardon à tous ceux qu'il pourroit avoir offensés par inadvertance; « car, ajoute-t-il avec une candeur » céleste, je ne me rappelle pas avoir fait » sciemment aucune offense à personne. » Ce prince n'eut aucun vice, aucune foiblesse. Jamais homme plus vertueux ne parut sur la terre. Tel est le *tyran* qui fut détrôné par l'assemblée constituante, emprisonné par elle, ensuite plus étroitement par le corps législatif, enfin, égorgé par la convention. Le plus grand éloge, peut-être, qu'on puisse faire des derniers momens de Louis XVI, a été tracé par un féroce jacobin, par Hébert, dans un journal effroyable qu'il rédigeoit, et qui étoit connu sous le nom de *Père Duchesne*. Cet homme, récemment garçon du théâtre de Molière, procureur de la commune de Paris, au 21 janvier, et très-digne de l'être, dit dans son journal de ce même jour: « Je voulus être » présent à la lecture de l'arrêt de mort de » Louis. Il l'écouta avec un sang-froid rare.... » Il mit tant d'onction, de noblesse, de di- » gnité, de grandeur dans son maintien et » dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des » pleurs de rage vinrent mouiller mes pau-

1793. Convention.

» pières. Il avoit dans ses regards et dans ses » manières quelque chose de visiblement sur- » naturel. Je me retirai, en voulant retenir des » larmes qui couloient malgré moi. » Hébert dit à un de ses collègues, ému comme lui : « Les prêtres, membres de la convention, en » votant pour la mort, quoique la sainteté » de leur caractère le leur défendît, ont » formé la majorité qui nous délivre du » *tyran;* eh bien, que ce soit aussi des » prêtres constitutionnels qui le conduisent » à l'échafaud. Les prêtres constitutionnels » ont seuls assez de férocité pour remplir un » tel emploi. Nous fîmes en effet décider » que ce seroit les deux prêtres Jacques » Roux et Pierre Bernard qui conduiroient » Louis à la mort, et l'on sait qu'ils s'acquit- » tèrent de cette fonction avec l'insensibilité » de bêtes féroces (1). »

Il seroit inutile de s'arrêter à tracer un portrait de Louis XVI; il s'est peint par ses actions. Il eut, comme Louis XV, le défaut de ne se décider jamais par lui-même, et le défaut plus grand de ne pas suivre avec per-

(1) Bernard périt avec Robespierre sur l'échafaud, Roux à Bicêtre, de plusieurs coups de couteau qu'il s'étoit donnés, et dans des accès de rage.

sévérance les conseils qu'il avoit adoptés. M. de Bertrand dit, en parlant de ce monarque : « Il montra sur l'échafaud bien plus » de courage et d'énergie qu'il ne lui en eût » fallu pour sauver, avec gloire, sa vie, sa » couronne et son autorité. » Oui, s'il eût déployé ces qualités pour prévenir la révolution; mais quand on l'eut consommée, c'est une très-grande question de savoir s'il s'est présenté une seule occurrence où il eût pu ressaisir son pouvoir. Nous sommes portés à croire qu'il n'en a point existé. Aucun des assassins de ce prince n'a expié son crime par la mort, si ce n'est le Pelletier de Saint-Fargeau; encore cette expiation fut-elle illégale. Un ancien garde du corps, Pâris, le rencontrant chez un restaurateur du Palais-Royal (le 20 janvier), lui plonge son épée dans le sein, et se retire sans qu'on s'y oppose. Mais il fut bientôt réduit à se tuer, pour ne pas périr par la main du bourreau. Le corps du régicide, qui avoit concouru à l'assassinat de son maître, fut mis au Panthéon (1), celui du

(1) Vergniaux, qui présidoit la convention, commence ainsi l'apothéose de Pelletier : « Brutus est immortel pour » avoir immolé César. Michel Pelletier a voté la mort du » tyran des François. Un pareil acte vaut une vie entière. » L'immortalité est acquise à Pelletier. »

roi enterré dans le lieu où l'on inhumoit les citoyens de la section sur le territoire de laquelle on l'immola, au cimetière de la Madeleine. Il périt à trente-huit ans et cinq mois moins deux jours.

LOUIS XVII.

L'assemblée régicide devoit une amnistie à tous les crimes. Elle commença par suspendre les procédures commencées pour la punition des douze mille meurtres commis au mois de septembre. Cette faveur, accordée à l'attentat le plus épouvantable, ne pouvoit manquer d'en produire de nouveaux. Marat, dans son journal de l'Ami du Peuple, exhorta la populace au pillage, et à pendre quelques épiciers. Elle suivit le premier point de ce conseil, vida les boutiques et les magasins de comestibles (27 février) sans éprouver de résistance. L'assemblée cependant ordonna que le procès fût fait au journaliste qui avoit donné le signal. Les jurés démagogues l'acquittèrent unanimement. Les assassins du 6 octobre 1789, et du 2 septembre 1792, accompagnés de quelques femmes de la Halle, le portèrent dans les rues, ceint d'une couronne civique, et ensuite dans la salle de la convention, où ils obtinrent les

honneurs de la séance. Ceux des membres de l'assemblée, qui ne vouloient pas la dissolution entière de l'ordre social, engagèrent Condorcet à proposer un plan de constitution. Il est inutile de l'analyser; il ne fut point adopté. Il n'étoit pas susceptible d'exécution, puisque le pouvoir législatif étoit confié à une chambre unique.

Nous ne marcherons plus que dans le sang et sur des ruines. Deux lois exécrables, entre autres, furent portées au mois de mars : on établit (le 10) un tribunal révolutionnaire, avec des jurés pris dans la commune de Paris et le club des jacobins. Ce ne pouvoit être que des assassins destinés à recommencer, à perpétuer les massacres de septembre, sous une forme un peu plus régulière, forme dont on s'affranchit bientôt, parce qu'elle ralentissoit trop l'effusion du sang. On votoit à haute voix dans cet affreux tribunal, et un suffrage de plus que la moitié suffisoit pour l'immolation de la victime. On donnoit quarante sous par séance à une foule de misérables pour applaudir aux meurtres ordonnés par les cannibales qui prenoient le nom de juges. La loi confisquoit les biens des condamnés, et tous les gens riches devoient l'être. Aussi dit-on que Barrère s'écrioit, avec une joie féroce, que la convention faisoit battre monnoie sur

1793. Convention.

la Grève ; et, comme on ne pouvoit pas mettre la main sur tous ceux qu'on auroit voulu condamner, un décret (du 1er août) confisqua les biens de toute personne qui seroit déclarée hors de la loi. Par ce moyen, au défaut de la vie, on arrachoit du moins la fortune à tous les infortunés qu'on vouloit proscrire. La seconde loi, également propre à enrichir les révolutionnaires et les misérables qui avoient adopté avec orgueil le nom de *sans-culottes* (dont on avoit flétri leur bassesse), fut rendue (le 28) contre les émigrés. Elle les bannit à perpétuité de la France, prononça la peine de mort contre l'infraction du bannissement, et déclara tous leurs biens acquis à la république ; atrocités qui, comme on l'a vu, avoient été préparées par les deux assemblées précédentes. Cette confiscation a fait au royaume une plaie incurable, en détruisant les bases de la morale, en bouleversant les notions du juste et de l'injuste. C'étoit le girondin Buzot qui, le premier, avoit proposé cette loi, décrétée en *principe* (1) avant d'avoir

---

(1) Quand les assemblées dites nationales avoient à donner quelque loi effroyable, elles commençoient par les décréter en principe ; ensuite le poison étoit distillé à loisir.

été rédigée. Peu après, Robespierre proposa de faire égorger la reine par le tribunal révolutionnaire. Ce nouveau crime fut différé. Les prisonniers du Temple y restèrent encore. On décréta (8 avril) que les autres membres de la famille des Bourbons seroient enfermés dans la citadelle de Marseille. Le serment de fidélité à la république, prêté par le prince de Conti, ne put le faire excepter de cette mesure. Madame la duchesse d'Orléans obtint seule la triste faveur de vivre dans un de ses châteaux, gardée à vue. Les prêtres furent proscrits ensuite (21 avril). Tous ceux qui n'avoient point juré furent condamnés à la déportation, et destinés à périr dans la Guyane françoise; on en excepta les infirmes et les sexagénaires, qu'on renferma pour le reste de leurs jours. Après avoir attenté à la liberté des personnes, on attaqua la propriété, en décrétant un emprunt forcé d'un milliard sur les riches, et en les condamnant de plus à labourer à leurs frais les terres des pauvres qui servoient dans les armées.

L'oppression de tous les gens de bien n'occupoit pas tellement les *conventionnels* (1),

(1) Nom que, pour abréger, on donnoit aux membres de la convention.

1793. Convention. qu'elle les empêchât de se faire entre eux la guerre. Deux partis se disputèrent le pouvoir: d'abord, celui de la Gironde, qui avoit fait le 10 août; il s'y étoit joint quelques députés, étrangers au corps législatif, et qui siégeoient à la convention : c'étoit le plus nombreux, celui qui réunissoit le plus de dissertateurs; nous ne devons point dire d'orateurs; car ce nom ne sauroit appartenir à des furieux, dont les discours n'avoient de remarquable que l'audace et l'extravagance (1). L'autre parti étoit connu sous le nom de la montagne, parce que ses membres se plaçoient sur les bancs de la partie la plus élevée de la salle. Il étoit composé des plus forcenés jacobins. Robespierre, Danton et Marat, en étoient les chefs, quoique peu d'accord entre eux. Il étoit très-foible dans la convention (2), mais puissant au dehors, comptant pour troupes auxiliaires les jacobins,

---

(1) Nous n'en citerons qu'un exemple : le plus fameux de la bande, Vergniaux, dans un discours au corps législatif, contre les princes, exhortoit Louis XVI à imiter, en les sacrifiant, l'exemple de Brutus. Quel modèle à proposer au plus doux, au plus humain des rois !

(2) Il n'en formoit pas la dixième partie; et une vingtaine d'énergiques scélérats dominoient la montagne elle-même. La France fut donc, pendant plus d'un an, décimée par vingt bandits.

c'est-à-dire tous les brigands du royaume (1). Après plusieurs escarmouches, les deux factions eurent une affaire décisive, qui commença le 31 mai. La montagne fait battre la générale, et tirer le canon d'alarme, à cinq heures du matin. La populace des faubourgs, et même les sections armées de Paris, vont à la convention pour écraser le parti de la Gironde. Vergniaux a peur, et demande qu'on déclare que ces insurgens ont bien mérité de la patrie; ce qui est décrété à l'unanimité. On accorde, en outre, cinquante sous à chacun d'eux, pour indemnité d'une journée de travail perdue (2). Mais la montagne, et la commune de Paris, unie en ce moment d'intérêts avec elle, ne sont point satisfaites d'un tel résultat; deux jours après (le 2 juin), l'insurrection se renouvelle, et le parti de la montagne fait décréter que les girondins et leurs adhérens, au nombre

(1) La peur avoit amené dans ces clubs quelques honnêtes gens, qui, se trouvant ainsi dans le tourbillon du crime, en fortifioient le parti, et le rendoient plus dangereux, en diminuant un peu, par leur présence, l'horreur qu'il devoit inspirer.

(2) La canaille indigente qui assistoit aux assemblées de section, et même aux séances des conventionnels, dans les tribunes, avoit le même salaire. L'Etat étoit exactement au pillage.

1793. Convention.

de trente-deux, y compris le ministre des affaires étrangères, Lebrun, et celui des contributions, Clavière, garderont les arrêts dans leurs demeures. Bientôt ils furent mis en prison. Quelques uns, qui s'étoient échappés de leurs domiciles, se réfugient dans le Calvados, et s'efforcent d'y allumer la guerre civile. Le général Wimpffen, qui commande ce département, y réunit une petite armée pour leur parti, mais Rouen refuse de se déclarer en leur faveur. La Vendée, dont nous parlerons bientôt, toute composée de royalistes, ne prête aucun secours à des hommes, dont les uns ont opiné pour la détention ou le bannissement du roi, et les autres pour sa mort. Ils s'avancent néanmoins vers Paris. La convention envoie contre eux quelques gendarmes. L'armée des girondins étoit déjà aux portes de Vernon, à vingt-et-une lieues de Paris. Le premier coup de canon, tiré contre elle, la disperse. Les députés se sauvent en Bretagne, puis se retirent dans le Midi, qu'ils tâchent de soulever. La plupart y périssent.

Au milieu de ces troubles, la convention, qui n'avoit pas voulu admettre l'acte constitutionnel, rédigé par Condorcet, s'en fit présenter un autre par Hérault de Séchelles, avocat général au département de Paris (10 juin). Il

fut proposé à l'acceptation du peuple françois. Les clubs le firent recevoir sans opposition. Ils régnoient despotiquement sur la France ; personne n'entreprit de leur résister. Nous ne dirons rien de ce code législatif, si ce n'est qu'il ne fut pas exécuté un seul jour, qu'il fut remplacé par un autre, qui ne fut pas le dernier. La plus sanglante tyrannie continua d'être le seul gouvernement des François. Une jeune fille de condition, du Calvados, Charlotte Corday, se dévoue, dans l'espoir de la détruire. Des idées de liberté l'avoient égarée au point de lui faire regarder Barbaroux et d'autres régicides de la faction des girondins, (qu'elle vit à Caen) comme de vertueux patriotes. Leur proscription lui parut le dernier des malheurs. Marat étant de tous les démagogues de la convention, celui qui faisoit le plus de bruit, et qui se montroit ouvertement le plus sanguinaire, Charlotte Corday crut qu'en le tuant elle abattroit la tyrannie, et sauveroit la France. Elle se rend à Paris, va trouver le monstre qui étoit dans le bain, le poignarde, est saisie et envoyée à l'échafaud, où elle monte avec sérénité. Le club des Cordeliers arrête de dresser un autel au cœur de Marat, et la convention de nommer vingt-quatre députés pour la représenter à l'inauguration

1793. Convention. de ce monument. Ceux qui se prosternoient à l'autel de Marat, devoient abolir les honneurs rendus à la mémoire de nos rois : les jacobins, à Saint-Denis, et dans le reste de la France, détruisirent leurs mausolées et exhumèrent leurs corps ou leurs ossemens. Un déluge de maux fondit en ce moment sur la France ; on ne peut rappeler, et même sommairement, que les plus effroyables. Dans ce nombre, et peut-être en première ligne, il faut placer la loi *des suspects* (17 septembre), qui frappe d'un seul coup la France entière, et notamment tout ce qui avoit ou de la fortune, ou de la naissance, ou des lumières, ou de la probité. Elle fut présentée au nom du comité de législation, par l'organe régicide de Merlin, avocat de Douai. Les causes de suspicion furent tellement étendues, qu'il étoit impossible qu'un homme qu'on vouloit perdre, pût échapper à un si vaste filet. La loi ordonnoit d'arrêter tous les gens suspects (1). Aussitôt les prisons de

---

(1) Pour savoir où prendre les nobles, on leur avoit enjoint, par une loi du 12 septembre, cinq jours avant celle de Merlin, de se rendre, sous huitaine, dans leurs communes respectives ; et, pour que la loi fût profitable au fisc, on en rendit une autre (26 février 1794) qui, en ordonnant la détention, jusqu'à la paix, de tous les ennemis de la révolution, prononçoit le séquestre de leurs biens.

France se trouvèrent pleines ; il en fallut établir un nombre infini de nouvelles, qui furent également remplies, et l'on n'en sortoit que pour monter à l'échafaud ; ce qui ne tardoit pas. Les juges de la suspicion étoient les comités révolutionnaires, pris dans la lie de la nation. Chaque village avoit le sien. Paris en comptoit quarante-huit, un par section. Ainsi, ce que la France avoit de plus vil, et même de plus scélérat, devint l'arbitre de la fortune et des jours de presque tous ses habitans. Avant cette loi, dès le 4 septembre, la convention avoit ordonné la création d'une armée révolutionnaire de six mille hommes, destinée à parcourir les départemens, et suivie d'un tribunal pour les dépeupler, sous prétexte de juger les conspirateurs et les accapareurs.

La convention s'en prenoit à ces derniers de la rareté des subsistances. Les assignats créés sans mesure, perdant tout crédit, le peuple, qui, en général, n'avoit pas d'autre monnoie, ne pouvoit plus vivre ; l'habitant des campagnes, possesseur des denrées, ne voulant pas les échanger contre un papier presque sans valeur, ne fournissoit plus les marchés. D'un autre côté, dans les villes on augmentoit chaque jour, et souvent plus d'une fois, dans un seul jour, le prix des marchandises. La plus grande

1793. Convention. partie de la nation, ne possédant point les monceaux d'assignats dont il falloit être nanti pour fournir aux besoins de première nécessité, se voyoit menacée de manquer de pain et de vêtemens. La convention imagina de fixer le prix de toute chose. La loi rendue, à cet égard, et connue sous le nom de *maximum*, produisit une disette qui menaçoit de dégénérer en famine.

Pour distraire la multitude de tant de calamités, on lui donna une ère nouvelle. On décréta (5 octobre) que l'année républicaine commenceroit à minuit, le jour où tomberoit l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris. Ce décret eut un effet rétroactif. L'an Ier de la république françoise data du 22 septembre 1792, à minuit. L'année fut divisée en douze mois égaux, chacun de trente jours, et finissoit par cinq jours, nommés d'abord complémentaires, ensuite *sansculotides*, pour faire allusion au nom ignoble des gens qui, se disant patriotes, se glorifioient de celui par lequel on avoit voulu caractériser leur extrême indigence; la probité peut quelquefois être réduite à ce dernier degré d'infortune; mais il est si communément l'effet de l'inconduite, qu'on n'avoit jamais songé à en faire un trophée. Les mois furent partagés en trois décades. Dans la

suite, on donna des noms nouveaux à chacun des douze mois, qui d'abord n'avoient été désignés que par ceux de premier, second, etc. On les nomma vendémiaire, brumaire, frimaire, nivose, pluviose, ventosé, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor et fructidor. Les jours de la décade gardèrent leurs noms de premier, second, etc.; mais on les travestit en italien : *primidi*, *duodi*, etc.

La convention reprit bien vite ses habitudes féroces. Le 10 octobre, elle décréta que le gouvernement seroit révolutionnaire jusqu'à la paix; c'est-à-dire qu'il ne suivroit d'autres lois que ses volontés. Par ce décret, la montagne s'imposa sottement le joug à elle-même, comme elle le fit subir au reste de la convention. Le comité de salut public qui fut réputé le gouvernement, domina tous les autres comités. Le conseil exécutif, les ministres, les généraux, furent sous sa surveillance immédiate. Ses membres étoient Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Couthon, Saint-Just, Billaud-Varennes, qui avoit imaginé le gouvernement révolutionnaire, et Barrère, que ses collègues ne regardoient que comme un homme subordonné, qu'ils conserveroient, ou renverroient à volonté; ce qui ne pouvoit être fondé que sur la connoissance

1793. Convention.

qu'ils avoient de la foiblesse de son caractère.

Le chef de ce comité, Robespierre, fit décréter que la reine seroit livrée au tribunal révolutionnaire. Déjà, depuis deux mois, arrachée à sa famille, elle languissoit dans les prisons de la Conciergerie. Elle parut en habit de deuil dans l'antre des juges antropophages. L'accusateur public, Fouquier-Tainville (1), entre autres crimes, tous également supposés, lui imputa des indécences criminelles avec son fils, alors dans sa neuvième année. L'infâme Hébert déposa tenir ces horreurs du dauphin même. La reine n'avoit pas daigné les relever. Un juré a l'impudence de requérir qu'elle s'en explique. Elle répond : « J'en appelle à toutes » les mères qui m'entendent. En est-il une » seule qui croie à la possibilité d'un tel crime? » Quoique les femmes spectatrices fussent presque toutes ce qu'on appeloit *des furies de guillotine*, elles éprouvèrent une émotion profonde. L'instruction dura plusieurs jours. La reine se défendit avec calme et avec facilité. Elle réfuta victorieusement toutes les calomnies. L'accusation portoit sur des faits bien

(1) Ancien procureur au Châtelet. Il avoit fait des vers en l'honneur de la reine, comme Robespierre, de la prose à la louange du roi.

antérieurs à la révolution, et remontoit même à l'époque de son mariage. Aucun fait positif ne put être articulé par les témoins. Mais le comité de salut public avoit ordonné d'égorger la victime. La reine entendit froidement sa sentence mortelle, le 16 octobre, à cinq heures du matin. Aussitôt, tout Paris sous les armes, assura, comme au 21 janvier, la consommation du sacrifice. La reine, après sa condamnation, eut le sommeil le plus paisible. Un prêtre constitutionnel, venu à la Conciergerie, lui rappela que la religion ordonne de pardonner à ses ennemis. — Eh ! monsieur, répond-elle, je pardonne aux miens; ils ne savent ce qu'ils font. A onze heures, on la mène à la place Louis XV, non pas dans un fiacre, comme le roi, mais dans une charrette. Sa robe de deuil lui avoit été arrachée. Elle étoit mal couverte par un tapis de lit déchiré, et avoit les mains liées derrière le dos. Arrivée au pied de l'échafaud, elle jeta un regard sur le château des Tuileries. Le prêtre jureur qui l'accompagnoit, ayant osé l'exhorter à la patience, « Il y a long-temps, dit-elle, que j'en ai fait » l'apprentissage, et j'espère que le ciel ne » m'en laissera pas manquer au moment où » il va finir mes maux. » Elle monte effectivement à l'échafaud avec le plus grand sang-froid.

1793. Convention.

c'est ce qu'on craignoit. On avoit fait durer chaque séance de l'instruction seize et dix-huit heures, pendant lesquelles on ne lui permettoit pas même de prendre un verre d'eau. Un officier de gendarmerie, lui en ayant apporté un, pensa payer ce crime de sa vie. On vouloit que la langueur, causée par la fatigue et la diète, ne laissât point à cette reine infortunée le pouvoir de mourir avec les apparences du courage (1). Sa tête fut long-temps montrée au peuple sanguinaire, témoin de cet horrible spectacle, et son corps enterré sans honneur au cimetière de la Madeleine, et entouré de chaux, comme celui du roi. Des restes de

(1) Cet expédient n'ayant point réussi, et les condamnés mourant presque tous avec fermeté, le tribunal proposa de les faire saigner avant le supplice, pour leur donner l'air et la pâleur de la foiblesse. Mme Dubarry fut la seule femme qui poussa des cris en allant au supplice. Le peuple commença par en rire avec mépris; mais bientôt il éprouva un mouvement de compassion et de terreur. L'histoire d'Angleterre offre une scène encore plus tragique : la comtesse de Salisbury, proche parente de Henri VIII, menée injustement à l'échafaud, se débattit contre l'exécuteur, qui la saisit par les cheveux, et la renversa sur le billot. Elle avoit quatre-vingts ans. Le peuple fut saisi d'horreur et de pitié. Une pareille résistance seroit redoutable aux oppresseurs. L'impassibilité leur est agréable et utile.

l'un et de l'autre ont été recouvrés et inhumés à Saint-Denis (21 janvier 1815). L'histoire n'offre pas un plus grand trait de férocité que cet assassinat et celui de Mme Elisabeth, tous deux inutiles aux assassins et au maintien de leur république. De prétendus historiens ont insulté à la mémoire de cette reine, l'une des plus magnanimes, des plus aimables et des plus bienfaisantes qui aient mérité les hommages de l'univers. Il n'en faudroit d'autres preuves, que le désespoir de tout ce qui a eu le bonheur de l'approcher ou de la connoître, en apprenant sa fin déplorable. On assure que plusieurs personnes en sont mortes. Son testament, en forme de lettre, à Mme Elisabeth, retrouvé depuis peu, ne le cède en rien, pour la sublimité des sentimens, à celui du roi. Voici en quels termes parle un Anglois, M. Burke, de cette princesse calomniée, par des écrivains françois : « Il y a seize ou dix-sept
» ans, que je vis à Versailles la reine de France,
» alors dauphine, et sûrement jamais une vision
» plus céleste n'apparut dans cette orbite,
» qu'elle sembloit à peine toucher. Je la vis
» au moment où elle paroissoit sur l'horizon,
» l'ornement et les délices de la sphère dans
» laquelle elle commençoit à se mouvoir. Elle
» étoit brillante de santé, de bonheur et de

» gloire. Oh quelle révolution ! Dans une na-
» tion composée d'hommes d'honneur et de
» chevaliers, je croyois que dix mille épées
» seroient sorties de leurs fourreaux, pour la
» venger même d'un regard qui l'auroit mena-
» cée d'une insulte. Mais le siècle de la che-
» valerie est passé. Celui des sophistes, des
» économistes et des calculateurs, lui a suc-
» cédé, et la gloire de l'Europe est à jamais
» éteinte. »

Les girondins, dont la plupart avoient à se reprocher, sinon la mort de la reine, du moins celle de son auguste époux qu'ils avoient préparée, puis votée ; les girondins, qui avoient tant contribué aux infortunes de cette princesse, ne jouirent pas long-temps du fruit de leurs crimes ; ils avoient été mis en accusation le même jour que la reine (3 octobre). Ils étoient au nombre de quarante-deux. Le duc d'Orléans, quoiqu'il ne tînt pas à cette faction, fut ajouté à la liste ; ce fut le quarante-troisième ; mais vingt-deux seulement des girondins se trouvoient sous l'impitoyable main des juges révolutionnaires; tous, absens ou présens, étoient coupables envers le roi et la nation ; aucun ne l'étoit envers l'assemblée : les vingt-deux furent condamnés à mort (le duc d'Orléans fut jugé plus tard). Les uns

maudirent les jurés; les autres, que ce jugement ne guérit pas de leur fanatisme, crièrent *vive la république* (1)! L'un d'eux, Valazé, se tua d'un coup de poignard; le reste périt sur l'échafaud. Ils furent ainsi écrasés trop justement sous les débris du trône que leur imprévoyante scélératesse avoit renversé. Soixante-treize autres députés, qui avoient protesté secrètement contre les journées du 31 mai et du 2 juin, et dont la protestation fut découverte, arrêtés dans l'assemblée même, coururent le risque d'un sort pareil. La politique de Robespierre les sauva. Il vouloit s'en faire un appui au besoin, et fit rejeter la proposition de les envoyer en jugement, c'est-à-dire à la mort. La plupart des vingt fugitifs périrent misérablement. Condorcet, l'un d'eux, ayant été pris, se déroba, par le poison, au

---

(1) Il en fut de même de tous les administrateurs du département du Finistère (au nombre de vingt-sept). Ils avoient eu l'imprudente sottise de se mêler de cette querelle entre les deux factions républicaines; on en fit une boucherie à Brest. Plusieurs reçurent le coup mortel en proférant des vœux pour une république dont il n'exista jamais que le nom. Il se trouvoit parmi eux de pauvres paysans qui savoient à peine quelques mots de françois, et ne purent jamais comprendre ce que c'étoit que ce *fédéralisme* qui les menoit à la mort.

1793. Convention.

fer du bourreau. Le ministre Roland, qui, par une lettre perfide adressée à Louis XVI, avoit tant contribué à son désastre, se tua lui-même; et sa femme, bel-esprit fanatique de républicanisme ou d'ambition, et qui avoit dirigé le cabinet de son mari, porta sa tête avec calme sur l'échafaud. Une victime bien plus intéressante fut la Tour-du-Pin, ministre de la guerre sous la première assemblée, et homme d'honneur. Témoin dans le procès de la reine, quand on lui demanda, suivant la formule usitée, s'il la connoissoit: « *Ah! oui*, dit-il » en s'inclinant avec respect et tous les signes » d'une profonde douleur, *j'ai l'honneur de* » *connoître madame*. Cette conduite courageuse accéléra sans doute, et peut-être détermina sa mort. Le cadre de cette histoire ne nous permet pas le récit, d'ailleurs fatigant et uniforme, de tous ces meurtres révolutionnaires; mais nous ne pouvons omettre celui du duc d'Orléans. Robespierre, voulant écarter un rival qu'il redoutoit, avoit annoncé aux jacobins la nécessité de sa mort pour l'intérêt de la république. On le fit donc revenir de Marseille. Livré au tribunal révolutionnaire, il y fut déclaré complice d'une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république; c'étoit la formule commune de

toutes les condamnations capitales. Ce prince, souillé de crimes, mourut cependant (6 novembre) avec fermeté, de même que Bailly, auquel les jacobins ne pardonnèrent point d'avoir fait tirer sur eux au Champ-de-Mars (le 17 juillet 1791; il étoit alors maire de Paris). Un des spectateurs de son supplice lui dit : « Tu trembles, Bailly. Mon ami, ré» pond-il, c'est de froid. » La misérable vanité qui lui fit accepter, dans la révolution, des rôles qui ne lui convenoient pas, fut peut-être un peu trop punie, et l'action du Champ-de-Mars ne méritoit que des éloges. Vers ce temps, périt de la même mort Barnave, révolutionnaire fameux, mais dont l'unique crime, aux yeux de Robespierre, ainsi que celui de Chapelier, sacrifié peu après, étoit d'avoir montré plus de facilité que lui à parler en public. Duport du Tertre partagea leur sort (28 novembre). A ce que nous avons dit précédemment de ce garde des sceaux de la révolution, nous ajouterons qu'il eut pour père un écrivain médiocre, qui, entre autres ouvrages, a donné une Histoire des Conjurations et des Conspirations célèbres, dans le préambule de laquelle on lit ces réflexions assez triviales, mais fort justes : « Sous tous les gou» vernemens on trouve des hommes qui,

» mécontens de leur situation présente, sont
» capables de se porter à toutes sortes d'excès,
» soit pour augmenter ou rétablir leur for-
» tune, soit pour s'élever à un rang auquel la
» médiocrité de leur naissance leur défendoit
» d'aspirer. Tels sont ordinairement les prin-
» cipaux motifs qui déterminent quelques
» mauvais citoyens à s'armer contre leur pa-
» trie : à la vérité, les auteurs de ces noirs
» projets en deviennent assez souvent les vic-
» times; mais leur fin tragique n'a pu encore
» intimider les hommes hardis et entrepre-
» nans, qui sont prêts à tout risquer pour se
» procurer un sort plus heureux. » Cet auteur ne se doutoit pas qu'il prédisoit le sort de son fils, qui fut au reste aussi honnête homme qu'un révolutionnaire peut l'être.

Ce n'étoit pas seulement à Paris que la convention signaloit ses fureurs sanguinaires: elle envoyoit dans tous les départemens des exterminateurs tirés de son sein, et qui assassinoient systématiquement. Un des plus exécrables étoit un méchant procureur d'Aurillac, à qui échut le carnage de la Vendée (1). Il

(1) Ce nom rappelle le souvenir d'une grande guerre civile. Pour ne pas interrompre l'ordre des matières, nous raconterons postérieurement, et de suite, toutes les

disoit que la France république ne pouvoit nourrir tous ses habitans. Ce fut un de ses moyens de défense quand on lui fit son procès. Cet homme, si ce nom peut lui appartenir, fit, comme il l'avoit annoncé d'avance, un vaste cimetière de tout le pays où il put pénétrer; il brûla, détruisit tout, extermina les vieillards, les femmes, les enfans, sans distinction de parti, et reproduisit, pour noyer des milliers d'infortunés de tout sexe et de tout âge, le moyen inventé pour submerger Agrippine : il fit construire des bateaux à soupape, qui, s'ouvrant au milieu de la Loire, laissoient tomber dans l'eau toutes les victimes dont ils étoient encombrés. Des patriotes *solides* (épithète que se donnoient les plus féroces), embarqués dans de bonnes chaloupes, entourant ces bateaux homicides, assommoient tout ce qui surnageoit. Ce qui fait frémir, c'est que ce Carrier avoit dans Nantes, pour exécuteurs et complices de ses atrocités, non le menu peuple de la ville, qui étoit fort bon (dit Mme de Larochejaquelein, dans ses Mémoires sur la Guerre de la Vendée), mais de petits bourgeois et des artisans aisés, dont beaucoup,

---

guerres extérieures et intérieures durant le cours de la révolution.

à la vérité, n'étoient pas Nantois. A ces atrocités Carrier ajoutoit la plus exécrable lubricité : il faisoit attacher face à face, et toutes nues, les personnes des deux sexes entassées dans les bateaux à soupape, et repaissoit sa vue de cet abominable spectacle. Lorsque dans la suite la convention, revenue, par intérêt, à des sentimens un peu moins barbares, ordonna de le mettre en jugement, il témoigna la plus extrême surprise, observa que la convention avoit loué, dans le temps, sa conduite et ses principes patriotiques. A la vérité, il lui avoit annoncé ses exploits par sa correspondance. Dans une de ses lettres, il se vantoit de cinquante-huit prêtres noyés en une seule nuit, ajoutant avec un transport de joie : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » En quatre mois il fit périr vingt mille hommes. Quand il revint à l'assemblée, après ces épouvantables expéditions, il y fut accueilli. A une époque postérieure, se plaignant de voir chicaner des actes qu'il croyoit patriotiques, il s'écria au sein de la convention : « Si tout le » monde étoit examiné avec cette rigueur, il » ne resteroit ici que la sonnette du prési» dent. » D'autres membres de cette assemblée avoient les mêmes opinions. « Carnot, » dit Mallet du Pan, flétrit comme des co-

» quins infâmes la plupart des ouvriers de la
» république. Rewbell, disoit Carnot, pa-
» roît convaincu que la probité et le civisme
» sont deux choses absolument incompatibles;
» il ne conçoit pas comment un homme sans
» reproche auroit pu se jeter dans la révolu-
» tion. » Carrier avoit commencé par se dé-
clarer contre elle; mais, s'étant aperçu que le
parti de la justice et de l'honneur ne menoit
pas à la fortune, il en changea. Les révolu-
tionnaires n'ont pas eu d'autre vocation.

Parmi les autres proconsuls qui épouvan-
tèrent la France, nous ne citerons ici que
Joseph Lebon et Maignet; nous parlerons ail-
leurs de Collot-d'Herbois. Lebon, oratorien
et prêtre, né dans Arras, y fut envoyé en mis-
sion. Là, comme dans toutes les villes un peu
considérables, il y avoit un tribunal révolu-
tionnaire. Le jury étoit composé de soixante
hommes dignes de leurs fonctions. Le pro-
consul excitoit les dénonciateurs. « Sans-cu-
» lottes, leur disoit-il, dénoncez hardiment
» si vous voulez quitter vos chaumières;
» c'est pour vous qu'on guillotine, vous êtes
» pauvres. Ne connoissez-vous pas quelque
» noble, quelque riche, quelque marchand?
» dénoncez-le, et vous aurez son bien. »
C'est là le but de presque toutes les révolu-

tions. Ce féroce conventionnel fut si bien obéi par les gens auxquels il s'adressoit, et si bien servi par le tribunal révolutionnaire, que des rues entières devinrent désertes, par l'effroyable activité de la guillotine. L'impitoyable bourreau n'oublioit pas de se gorger de butin. Par un raffinement infernal de barbarie, il suspendoit quelquefois le supplice d'un condamné, pour lui faire entendre, sur l'échafaud, la lecture d'une gazette qui renfermoit quelque nouvelle fâcheuse pour son parti. C'étoit aussi un monstre de lubricité. Il faisoit placer les femmes d'une manière indécente sous l'instrument de mort, et abusa de plusieurs avant de les envoyer à l'échafaud (1). Deux fois il fut dénoncé à la convention, et absous la première, grâce à l'éloquence de Barrère qui fit son apologie, en assurant qu'il n'y avoit à lui reprocher que des formes peut-être un peu trop *acerbes*. La seconde fois (après la mort de Robespierre), l'assemblée le livra aux tribunaux avec beaucoup de peine. Il en fut fait justice. Lorsqu'on le revêtit de la chemise rouge, destinée aux

---

(1) On cite un député des Landes, nommé Dartigoyte, régicide, qui, dans le département du Gers, se présenta tout nu au spectacle.

assassins, il s'écria : « C'est à la convention » qu'il faudroit l'envoyer ; je n'ai fait qu'exé- » cuter ses ordres. » Ce fut le genre de défense qu'il employa constamment, et avec vérité, même en parlant à ses collègues. On lui reprocha d'avoir dîné publiquement avec le bourreau, il répondit : « La convention a » fait une mention honorable d'une sembla- » ble victoire remportée sur le préjugé par » Lequinio. » Cela étoit, et demeura sans réponse.

Maignet sera fameux à jamais par l'incendie de Bédouin, bourg du comtat Venaissin, à trois lieues de Carpentras, et qui avoit eu le bon esprit de se préserver de la peste révolutionnaire. On avoit planté partout, en l'honneur de ce fléau, des arbres appelés arbres de la liberté. Le proconsul Maignet venoit d'en faire mettre un à Bédouin ; il fut coupé dans la nuit, on ne sait par quelles mains ; les uns dirent que c'étoit de l'ordre de Maignet, les autres de celui du président de la société populaire ; c'étoit le nom que prenoient les clubs de jacobins ; mais il n'est point à notre connoissance que cette noirceur ait été prouvée contre aucun des deux personnages. Quoi qu'il en soit, le prétendu délit fut le prétexte de la plus terrible exécution. Une

1793. Convention. foule d'accusés, ou de suspects, furent, les uns fusillés, les autres envoyés à l'échafaud, et le bourg tout entier détruit par les flammes. Il contenoit cinq cents maisons. Le procès fut fait quelques années après à l'incendiaire; mais on le fit traîner si long-temps, que le coupable se trouva compris dans une des amnisties de la révolution; ce qui causa, peut-être, la lenteur apportée à son jugement, ce fut l'embarras des tribunaux; son crime avoit été formellement approuvé par la convention; et les juges, sans doute, craignirent d'offenser une assemblée souveraine par le fait. Le même homme avoit établi à Orange un tribunal populaire qui, en très-peu de jours, fit périr trois cent dix-huit accusés (dont les juges, au rapport de l'exécuteur, se partagèrent les dépouilles), et quinze mille personnes dans l'espace de quatre mois.

1794. La rage contre le sacerdoce étoit inexprimable; on ne distinguoit presque plus les prêtres *jureurs* de leurs confrères insermentés. Au mois de mars de cette année, près de huit cents des uns et des autres furent entassés dans deux navires à Rochefort; le récit des tourmens qu'on leur fit souffrir, a été imprimé; il déchire le cœur, et fait dresser

les cheveux. Tout ce que la fureur et la perversité humaine peuvent inventer de supplices pour faire sentir les horreurs de la mort, sans la précipiter, fut mis en usage contre ces malheureux. En dix-huit mois, les trois quarts moururent dévorés par la faim, la vermine et les vers. Après cette époque, la révolution ayant pris un caractère moins atroce, les squelettes, encore vivans du reste, furent accueillis à Saintes avec une tendre et généreuse humanité qui les ressuscita.

1794. Convention.

La convention qui se plaisoit à égorger tant d'innocentes victimes, délivroit quelquefois la France, comme on l'a déjà vu, d'hommes bien coupables; mais rarement par des motifs d'équité. Elle livra au terrible tribunal cinq de ses membres, dont les plus connus étoient Chabot, capucin, et Fabre d'Eglantine, auteur de quelques comédies. On les accusoit de manœuvres dans l'agiotage des fonds publics; et comme ce crime, vrai ou faux, n'emportoit point la peine de mort qu'on vouloit leur infliger, on le supposa lié à un plan de conspiration. Deux hommes, dont la perte importoit encore davantage aux duumvirs de la convention, c'étoient Hébert et Chaumette : ce dernier, procureur de la commune; l'autre, son substitut; tous deux

1794. Convention. auteurs du règne momentané de l'athéisme en France. Le 7 novembre 1793, ils étoient venus à la convention, suivis d'une foule de prêtres, à la tête desquels on distinguoit l'archevêque constitutionnel de Paris, Gobel, et qui tous déclarèrent abjurer leur religion, comme une œuvre de superstition et d'imposture. D'autres prélats jureurs de l'assemblée; d'autres prêtres, entr'autres Sieyès, imitèrent cet exemple. La convention applaudit et décréta l'envoi du procès-verbal de cette séance à tous les départemens. L'assemblée avoit déjà donné diverses preuves de son irréligion; notamment par un décret du mois de juillet 1793, portant peine de déportation contre tout évêque qui entraveroit le mariage des prêtres; et par un autre du 12 novembre suivant, qui accordoit des pensions aux prêtres qui auroient apostasié,

Après la scène scandaleuse du 7 novembre, jouée à la convention, l'anéantissement total du culte fut rapide. On vit arriver de tout côté, d'abord à la commune de Paris, ensuite à la convention, l'or, l'argent, les autres objets précieux renfermés dans les églises de France; mais la plus grande part fut celle des brigands qui se mêlèrent de cette œuvre civique. Ils gardèrent pour eux presque toutes

ces dépouilles, dont la valeur pouvoit, dit-on, s'élever à un milliard. La section des Gravilliers qui, en 1792, avoit déclaré ne plus reconnoître l'autorité royale, et celle de l'Unité, vinrent faire à la convention, à des jours différens, des mascarades anti-religieuses. Des hommes de la populace y parurent revêtus d'habits sacerdotaux et pontificaux. L'assemblée décréta l'impression de ces farces scandaleuses. Les révolutionnaires de la capitale et de la province, répondant à ce signal, détruisirent partout les objets apparens du culte; les statues furent renversées, les tableaux déchirés dans les églises, les tombeaux profanés et détruits. La convention en donna le signal; un de ses décrets fit ouvrir ceux de Saint-Denis, où étoient inhumés nos rois. Leurs ossemens furent dispersés. Le département de Paris inaugura la statue de la Liberté dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, dont le nom avoit été, par une loi, changé en celui de Temple de la Raison. La convention, invitée à la fête, décréta qu'elle s'y rendroit en masse. On fit aussi un dieu de Marat, dont on plaça le buste sur un autel de l'église du village d'Issy. Dans celle de Saint-Roch, à Paris, l'athéisme fut prêché en chaire. Des hommes, ivres du fanatisme révolutionnaire,

1794. Convention.

des orateurs de clubs enseignoient la même doctrine dans les rues de la capitale. Montés sur des bornes, ils défioient la foudre, et disoient au peuple : « Vous voyez bien que Dieu » n'existe pas, puisqu'il ne nous extermine » point (1). » Enfin, quand le conseil général de la commune crut le peuple suffisamment imbu de ses principes, il arrêta que les édifices destinés à tous les cultes seroient fermés, et la convention invitée à exclure, par un décret, des fonctions publiques, tout homme *souillé* du sacerdoce. Chaumette et son camarade Hébert se rendirent un jour à la barre de la convention, suivis d'une canaille nombreuse, parmi laquelle se trouvoient beaucoup de prostituées. « Ne » reconnoissons plus, dit-il, d'autre divinité » que la Raison. Voici sa plus noble image. » C'étoit une fille d'opéra, couverte d'un voile qu'il écarta. Des chants, des danses célébrèrent la fête, et l'assemblée consacra le nouveau culte. Bientôt il fut adopté dans presque toute la France, et quand on ne trouvoit pas d'impudentes créatures pour faire le rôle de la Raison, les patriotes l'imposoient à des filles innocentes et vertueuses.

(1) Mémoires de M. de Bertrand continués, et Histoire de Papon.

Cependant Robespierre voyoit avec des yeux jaloux une si grande révolution consommée par d'autres que par lui! Il fit partager à Danton ses craintes sur l'excessive popularité d'Hébert et Chaumette qui régnoient en souverains dans la commune de Paris, si puissante à diverses époques de la révolution, surtout depuis celle du 10 août. Ils résolurent d'abattre ce colosse qui menaçoit d'écraser la convention et eux-mêmes avec elle : l'exécution suivit de près. Chaumette, Hébert, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire et leur plus ferme appui, et beaucoup d'autres réputés leurs complices (dix-neuf, compris les trois chefs) furent arrêtés, et déclarés par le tribunal révolutionnaire coupables d'avoir voulu renverser la république, c'est-à-dire le club des Jacobins; car il ne s'agissoit dans cette affaire que d'une rivalité de pouvoir entre eux et les Cordeliers, dont les condamnés étoient les principaux membres. Dans le nombre se trouvoient deux auteurs dramatiques : Ronsin et Dubuisson. La mort du premier entraîna la dissolution de l'armée révolutionnaire dont il étoit le chef : amas de brigands qui portoient partout la désolation, la terreur et le ravage.

Robespierre ne fut pas plus tôt délivré, avec le secours de son collègue Danton, de la peur

1793.
Convention.

que lui inspiroient Hébert, Chaumette et la commune de Paris, qu'il s'occupa d'égorger Danton lui-même, rival qui lui sembloit plus redoutable que tous les autres à la fois. Il profita de la nonchalance de cet homme féroce, qui, tout couvert de sang et de carnage, se plongeoit tranquillement dans la mollesse et la débauche. Lorsque celui-ci se vit arrêté, il témoigna de la surprise; il ne concevoit pas que Robespierre eût pu porter si loin la hardiesse : « Je n'aurois pas cru, dit-il, que ce » *coquin-là* m'eût escamoté. » C'est ainsi que ces conventionnels qui se connoissoient bien et se rendoient réciproquement justice, s'appeloient entr'eux. Quatorze autres accusés furent enveloppés dans le procès de Danton : les principaux étoient Westermann, l'homme qui avoit le plus contribué au succès de la conspiration du 10 août, Hérault de Séchelles (1), et Camille-Desmoulins, qui prenoit l'effroyable nom de procureur-général de la lanterne; ils furent tous condamnés, pour avoir, dit-on, tenté de rétablir le trône en

(1) Il n'avoit que trente-quatre ans. De l'esprit, de la fortune, de la naissance, l'extérieur le plus séduisant, tous ces dons de la nature se trouvèrent corrompus par une démagogie insensée.

faveur du duc d'Orléans. Danton avoit pu en concevoir le dessein; mais il y avoit sûrement renoncé s'il l'avoit eu, comme on le croyoit assez généralement. Il fut donc, avec ses amis, sacrifié uniquement à la jalousie de Robespierre. Quoiqu'il méritât mille morts, il dut lui sembler dur de périr par la main d'un complice. Il affecta dans ses derniers jours les airs d'un grand personnage; en répondant au président du tribunal révolutionnaire qui lui demandoit son nom, il dit que son nom « étoit » écrit au Panthéon de l'histoire. » Il auroit dû dire aux Gémonies. Saint-Just, par un rapport fait à la convention, avoit déterminé sa mise en jugement. On voit avec surprise dans ce rapport qu'il est accusé d'être resté neutre dans Arcis-sur-Aube, pendant l'assemblée législative, et de n'être venu à Paris que le 9 août pour y dormir dans cette nuit terrible qui décida du sort de la monarchie; lui qui a constamment passé pour l'ordonnateur de la funeste journée du 10 août.

Danton mort, Robespierre sembla ne plus craindre de concurrent; ce fut alors qu'il se désaltéra sans aucune retenue dans le sang dont la soif le brûloit. Il n'étoit pas le seul conventionnel qui en fût altéré à ce point; nous verrons que sa férocité fut égalée par

plusieurs de ses collègues, et peut-être même surpassée. Nous ignorons si ce sont eux ou lui qui firent périr Malesherbes et cinq personnes de sa famille le même jour (3 avril). Il est vrai que tous les crimes étoient assemblés sur sa tête : il étoit noble, riche, il avoit été magistrat, ministre, et bien plus le défenseur de Louis XVI. Vers ce temps, sur le même tombereau, furent menés au supplice, Chapelier, Thouret et d'Eprémesnil, qui leur dit : « Des » opinions nous divisoient; le malheur nous » réunit. »

Il restoit au Temple une victime auguste, une princesse céleste, dont l'unique occupation étoit d'infuser, si on peut le dire, ses vertus au jeune roi et à Madame Royale. Robespierre même trembloit de l'immoler. Comme il n'y avoit à ce meurtre aucun prétexte de quelque nature que ce fût, il craignoit que le peuple ne se soulevât; Billaud de Varennes, qui connoissoit mieux le peuple, et qui vouloit ce meurtre, le fit demander par les jacobins. La convention envoya la princesse au tribunal, qui la fit monter sur l'échafaud (10 mai) : on fit tomber vingt-quatre têtes sous ses yeux, avant de lui accorder le bienfait de la mort. Dans la fatale charrette, elle n'avoit été occupée qu'à consoler les infortunés qu'on

alloit égorger ; on n'eût pas cru que le même sort l'attendoit : son courage, comme celui du roi et de la reine, parut fort au-dessus de l'humanité. M. Beaulieu, dans son *Essai* historique sur la Révolution de France, dit que cette princesse fut condamnée, non pas avec vingt-quatre autres accusés, mais avec cinquante, sans aucune discussion, et par ce seul mot : *feu de file*, qui signifioit, *tuez tout;* car les accusés n'avoient plus de défenseurs. On demandoit leurs noms, leurs professions, et l'accusateur disoit aux jurés : *feu de file;* c'étoit toute la formalité qu'on observoit pour condamner à la mort. Deux heures suffisoient pour ordonner soixante assassinats de ce genre.

Ces flots de sang ne faisoient qu'exciter la rage qu'avoient les conventionnels d'en verser. Le tribunal révolutionnaire, pour la mieux seconder, s'étoit partagé en quatre sections, qui toutes égorgeoient à l'envi l'une de l'autre. Néanmoins les cannibales se plaignirent de ce qu'on n'abattoit pas chaque jour un plus grand nombre de têtes ; pour y suppléer, ils imaginèrent d'abord une conspiration des prisonniers renfermés au château du Luxembourg, converti en prison. Dix-neuf furent suppliciés sous cet absurde prétexte. Il se trouvoit parmi eux des hommes qui avoient

commis des crimes plus réels. L'un des dix-neuf étoit le comédien Grammont qui, le sabre à la main, avoit commandé l'escorte donnée à la reine pour la mener à l'échafaud. Une seconde mesure bien plus efficace pour vider les prisons, ce fut l'établissement d'une commission de cinq patriotes, au nombre desquels étoit un vice-président du tribunal révolutionnaire, pour faire l'examen de tous les suspects renfermés. On a supputé qu'il y en avoit environ deux cent vingt mille. Dans cette foule immense, étoit un petit nombre de révolutionnaires que l'erreur ou des vengeances particulières avoient fait enfermer. On devoit les élargir. Le reste étoit destiné à la déportation ou au tribunal révolutionnaire, qui tuoit tout le monde indistinctement. On craignoit encore un plus grand désastre : toutes les nuits, on s'attendoit à être éveillé par un massacre général des prisonniers, semblable à celui du mois de septembre 1792. Telle étoit la stupeur générale, que dans Rouen, ville qui comptoit près de cent mille âmes, une douzaine de jacobins faisoient trembler tous les habitans ; et l'on se disoit avec une sorte de froideur : c'est aujourd'hui, c'est demain qu'ils attendent des assassins de Paris pour faire main-basse dans les prisons ; toute la

1794.
Convention.

noblesse du pays, hommes, femmes, jeunes personnes, et beaucoup de roturiers y avoient été jetés le même jour. L'idée de résistance n'entroit dans aucune tête. Quelques unes cependant s'échauffèrent à la fin parmi les Parisiens. Un très-obscur particulier, Lamiral, résolut de délivrer la France de Robespierre et de Collot-d'Herbois. Ce dernier, dont nous dirons les fureurs exercées à Lyon, avoit, dit-on, proposé aux jacobins de faire sauter toutes les prisons, pour qu'aucun des détenus ne pût échapper à la mort. Lamiral, qui habitoit la même maison que Collot, lui tira un coup de pistolet, la nuit, dans l'escalier, où il l'attendoit. L'arme fit long feu, et le conventionnel fut manqué. Cette tentative lui procura une célébrité que Robespierre lui envia. Pour la partager, celui-ci supposa qu'une jeune fille, nommée Cécile Renaud, qui s'étoit présentée chez lui, avoit voulu l'assassiner. Elle fut arrêtée, trouvée sans armes, et quand on lui demanda le motif de sa présence chez le député, elle répondit : « Je vou» lois voir comment est fait un tyran. » Robespierre imagina de lier cette prétendue tentative à celle de Lamiral, et accusa de l'une et de l'autre le gouvernement anglois, qui ne daignoit s'occuper ni de Collot ni de lui. Il fit

décréter qu'on ne feroit plus de prisonniers anglois ni hanovriens, se souciant très-peu des représailles qui pourroient être exercées. Les généraux françois, plus sensés et plus humains, n'exécutèrent pas, du moins à notre connoissance, un décret qui, contre les droits de la guerre et de l'humanité, refusoit la vie à ceux qui rendroient les armes. Mais soixante têtes furent abattues pour venger l'hypocrite avocat d'un péril imaginaire; et de tous ceux qui furent enveloppés dans ce carnage, très-peu connoissoient de Robespierre ou de Collot autre chose que leur détestable réputation, et aucun ne soupçonnoit l'existence de Lamiral ou de Cécile Renaud, si ce n'est leurs familles, exterminées avec eux.

Qu'on ne croie pas avoir encore vu le dernier terme de la barbarie. Le besoin de l'assassinat s'accrut par l'habitude et la facilité de le commettre. On avoit commencé à Paris par quinze meurtres journaliers. La progression fut si rapide, qu'il y en eut bientôt quatre-vingt-quatre, et l'on fit des dispositions pour en porter le nombre à cent cinquante. Fouquier-Tainville en reçut l'ordre, et prétendit s'y être refusé; en sortant du comité de salut public et de sûreté générale, où il venoit de lui être donné, son esprit, dit-il, fut troublé, au point

qu'il lui sembla que la Seine rouloit des flots de sang. Le théâtre des assassinats avoit été d'abord établi à la Grève, puis à la place Louis XV, ensuite sur celle de la Bastille (1); enfin, à la barrière du Trône, parce que l'existence de cette boucherie humaine, au milieu de la ville, répugnoit à ses habitans. Un immense aqueduc fut creusé pour l'écoulement de la rivière de sang, qui couloit et qu'on alloit grossir. On vit traîner au supplice, en quatre charrettes, quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois de celui de Toulouse, vingt-huit fermiers-généraux, du nombre desquels étoit le célèbre chimiste Lavoisier, et vingt-cinq des principaux négocians de Sedan, dont la mort laissoit sans pain dix mille ouvriers: Les jacobins de la ville de Cette, en Provence, voyant la prodigieuse activité de la guillotine, avoient-ils eu tant de tort de demander que la mort fût mise à l'ordre du jour (4 avril) ? ou plutôt n'étoit-ce pas une demande surabondante ? L'hypocrite assemblée improuva cette

(1) Quel souvenir rappeloit cette circonstance ! Un des prétextes de la révolution étoit l'existence de la Bastille, où il n'entroit guère qu'un très-petit nombre de gens, presque toujours coupables, et l'on voyoit à sa place un échafaud, où l'on répandoit à longs flots le sang de l'innocence.

1794. Convention.

exemple ; il fut suivi à Lyon. Les deux Loizerolle, père et fils, étoient détenus ensemble à Paris ; le dernier est appelé au tribunal de mort. Le père se présente. On n'y prend pas garde, et aux dépens de ses jours, il sauve ceux de son fils. On engage la princesse de Monaco à se déclarer enceinte ; elle cède, se rétracte le lendemain, et marche au supplice. Une persévérance de deux jours, dans une supposition bien excusable, l'eût préservée de son triste sort. Un ancien greffier du parlement de Paris, Isabeau, interrogé, par une sotte et barbare ironie, s'il connoît la salle où il se trouve : « Oui, dit-il, c'est ici que la vertu » jugeoit le crime, et que le crime aujourd'hui » égorge l'innocence. » Un père, à qui l'on demande s'il n'a point connoissance de la loi qui défend, sous peine de mort, d'envoyer le moindre secours aux émigrés, répond : « J'en » connois une antérieure et plus sacrée, qui » ordonne aux pères de secourir leurs enfans. » Quant aux traits de courage, ils sont innombrables. Tout le monde, comme nous l'avons déjà vu, finissoit avec calme. Il auroit mieux valu, sans doute, se défendre. Très-peu de personnes montrèrent ce genre de fermeté. Tant de résignation ne faisoit qu'enhardir les assassins. Ils n'épargnoient pas même l'armée ;

elle étoit, en quelque sorte, cernée de guillotines. Ils poussèrent l'impudence et la témérité jusqu'à décréter (6 janvier) que tout général, condamné par le tribunal révolutionnaire, seroit supplicié à la vue de ses soldats. Blanchelande, Miazinski, Luckner, Custine, père et fils, Westermann, Houchard, Biron, Beauharnais, Philippeaux, et d'autres encore, reçurent de la convention, la mort pour prix des services qu'ils lui avoient rendus. Le maréchal de Noailles, qu'elle ne pouvoit accuser de l'avoir trahie, puisqu'il n'avoit jamais paru sous ses drapeaux, ne put être garanti par son grand âge : il avoit 79 ans.

Pendant ces horribles boucheries, quelques jours avant la loi du 22 prairial, qui les avoit multipliées et facilitées, Robespierre crut de son intérêt d'abolir la profession publique d'athéisme, que Hébert et Chaumette avoient fait adopter à la France, et entreprit d'y substituer le déisme, ou tout au plus quelques dogmes, et quelques cérémonies bien simples qui ne s'en éloignassent guère. Il prononça dans la convention un discours analogue à ce dessein, et y fit niaisement décréter que la nation françoise reconnoissoit l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Son dessein, à ce qu'il paroît, fut d'arriver, comme Mahomet,

à l'empire, par le pontificat; mais il ne savoit pas manier le glaive comme le fondateur de la religion musulmane. Il fit de plus ordonner, pour le 20 prairial (8 juin) une fête *à l'Etre-Suprême, à la Nature;* ce qui prouve que son déisme prétendu n'étoit qu'une nouvelle forme d'athéisme, que le système de Spinosa. La province y fut d'abord trompée. On ne tarda point à la désabuser, en maintenant toutes les lois de proscription contre les prêtres insermentés, et en rendant, comme on verra bientôt, un décret destructif de tout culte. L'attente générale ne fut pas moins déçue le 20 prairial : en voyant Robespierre marcher à la tête de la convention, et même à une assez grande distance de ses collègues, on présagea quelque grand événement; on crut qu'il seroit au moins déclaré le grand-prêtre de l'Etre-Suprême qu'il alloit proclamer; mais tout se réduisit à un mannequin représentant l'athéisme, et auquel Robespierre mit le feu dans les Tuileries. Il paroît qu'il voulut appeler la superstition et l'imposture à son secours : une vieille femme qui se faisoit appeler Catherine Theos (1), et se disoit mère de Dieu, assistée d'un chartreux,

(1) Son nom étoit Theot. On y substitua celui de *Theos*, qui en grec signifie Dieu, pour donner à ce nom plus d'importance.

nommé don Gerle, qui avoit été membre des Etats-Généraux, annonçoit Robespierre comme un envoyé du ciel.

Cette jonglerie précipita sa chute (1). Billaud de Varennes, envieux de sa puissance, fit ordonner par la convention que la vieille femme, le moine, et deux de leurs complices fussent mis en jugement; et l'avocat d'Arras se vit contraint de dévorer ce cruel affront. A cette époque, il n'assistoit plus au comité de salut public (2), où il s'indignoit de trouver depuis peu de l'opposition à ses volontés: il en étoit réduit au point qu'il lui falloit, pour continuer sa domination, renverser ce comité, qu'on appeloit, avec raison, le gouvernement. Il l'entreprit, et, s'il eût réussi, ce hideux personnage achevoit de se rendre maître du

(1) On en cite encore une autre cause : dans les papiers d'un juré du tribunal révolutionnaire, arrêté à cette époque par ordre du comité de salut public, se trouva, dit-on, une liste de proscrits de la main de Robespierre, à la tête de laquelle étoient six conventionnels, qui, voyant que leur salut exigeoit la perte du tyran, la résolurent aussitôt.

(2) Pendant les quarante jours qu'il s'en absenta, le nombre des supplices révolutionnaires fut plus considérable que jamais ; ce qui prouve bien qu'il y avoit dans ce comité, et dans celui qui s'intituloit de sûreté générale, des monstres tout au moins aussi féroces que lui.

royaume, sous le titre qu'il lui eût plu d'adopter. Il est triste de penser que les chances de succès étoient, comme nous l'allons voir, presque toutes en sa faveur : le combat s'engage le 8 thermidor (26 juillet).

C'est Robespierre qui attaque. Il lit à la tribune un discours dans lequel il inculpe les trois comités de salut public, de sûreté générale et des finances, et dit qu'il proposera des mesures propres à sauver la patrie. Cambon, qui étoit à la tête du dernier de ces comités, répond que l'accusateur seul mérite des reproches, parce qu'il entrave les volontés de la convention. Depuis long-temps personne n'avoit été assez hardi pour proférer un seul mot contre Robespierre. Il triomphe d'abord. L'impression de son discours est décrétée, conformément à l'avis de Barrère et de Couthon, malgré les réclamations de Billaud, qui s'élève avec force contre l'orateur; mais, dans la même séance, le décret est rapporté. Robespierre furieux de cet échec va le soir lire ce discours aux Jacobins, où on lui promet d'anéantir ses ennemis, et où les tables de leur proscription se dressent. Le lendemain s'ouvre à la convention la lutte décisive. Saint-Just commence un discours en faveur de Robespierre; Tallien l'interrompt par une motion d'ordre, attaque le

despote d'une manière un peu générale, et demande que tous les voiles soient déchirés; Billaud les déchire, et porte une atteinte plus précise et plus directe à l'ennemi commun. Il raconte les détails de la séance nocturne des Jacobins, dans laquelle on avoit, dit-il, annoncé le projet d'égorger, au sein même de la convention, ceux de ses membres que le club jacobite avoit proscrits. A ces mots, on frémit de fureur. Robespierre en vain s'élance à la tribune; il entend de tout côté ces mots terribles : *à bas le tyran.* Tallien reprend la parole, dit que Robespierre a formé une liste de proscription, montre un poignard, déclare que si la convention n'a pas le courage de le mettre en jugement, il va lui percer le sein, et profite de l'effet que produit ce mouvement, pour faire décréter que la séance est permanente, et que Henriot, qu'on disoit en marche, ou au moment de s'y mettre contre la convention, sera sur-le-champ arrêté avec son état-major; on n'osoit pas encore étendre cette mesure à Robespierre. Un député, nommé Lebas, s'efforce de le défendre; il est écarté de la tribune, environnée des ennemis du tyran. Celui-ci implore les montagnards, et, s'en voyant abandonné, crie : « Vous êtes tous des lâches. » Alors il tend les bras aux foibles restes du

1794. Convention.

parti de la Gironde, où il va chercher un refuge, en lui disant : « Eh bien, je m'adresse à la » vertu. » Nous avons dit ce qu'étoit cette vertu. On lui répond par ces paroles accablantes : « Retire-toi ; Vergniaux et Condorcet étoient » ici. » Les tribunes publiques même, quoique en général elles ne soient remplies que par des brigands de son choix, soit surprise, terreur, ou indifférence, sont sourdes à ses prières. Se tournant vers Thuriot qui préside : « Je te » demande, dit-il, la parole pour la dernière » fois, président d'assassins. » On pense bien qu'il ne l'obtient pas. Epuisé de fatigue, ne pouvant parvenir à la tribune, il veut parler de sa place ; il a peine à se faire entendre. Quelqu'un lui crie : « Le sang de Danton t'étouffe. » « Ah ! » brigands, repart-il ; c'est donc Danton.... » Il est interrompu par la demande presqu'unanime du décret d'accusation contre lui ; décret, qui enfin est mis aux voix et prononcé. Son frère dit qu'il partage *ses vertus*, et demande en conséquence que le décret lui soit commun ; ce qui est accordé. Couthon et Saint-Just demeurés dans l'inaction pendant le combat, et comme immobiles de frayeur, subissent le sort du despote, ainsi que Lebas, qui montra du courage jusqu'à son dernier moment. Mais ce n'étoit pas assez de décréter la victoire ; il falloit la

remporter; et rien ne sembloit plus difficile et plus douteux. A la vérité, on venoit, dans la séance même, de substituer la garde nationale à la force armée, qui faisoit le service de Paris, et ne reconnoissoit, pour ainsi dire, que les ordres de Robespierre; mais ce n'étoit pas une chose aisée de faire sur-le-champ exécuter un décret à peine rendu. Il s'en falloit beaucoup d'ailleurs qu'il y eût à Paris uniformité d'opinions. Tous les honnêtes gens, sans doute, exécroient Robespierre; mais ses ennemis, dans la convention, avoient été longtemps ses complices, et plusieurs d'entr'eux ne lui cédoient pas en férocité. On entrevoyoit cependant qu'une révolution qui abattroit ce colosse de puissance pouvoit produire quelque bien, et entraîner des conséquences non prévues par les conspirateurs : on devoit donc être disposé à les seconder. Le malheur est qu'il y a trop souvent beaucoup d'inertie dans la classe des hommes de bien, et qu'alors ils étoient découragés, et comme anéantis par une longue oppression; ils n'avoient d'ailleurs le temps ni de se reconnoître ni de se concerter. Leurs ennemis, au contraire, étoient unis et serrés. « Le parti de Robespierre, dit » Papon, sembloit le plus fort; il avoit pour » lui l'état-major et les principaux officiers de

» la garde nationale, la commune de Paris, les
» comités révolutionnaires, les brigands des
» sections, le camp des Sablons, les ouvriers
» de la plaine de Grenelle, tous les jacobins,
» la plupart des canonniers; il triomphoit, s'il
» eût brusqué l'attaque; il la remit au 28, et
» fut attaqué le 27. »

Paris offroit l'image du chaos qui cherche à se débrouiller. Tout étoit dans la plus alarmante confusion; la générale et le tocsin se faisoient entendre à la fois; les cloches appeloient à la commune, qui se déclaroit insurgée en faveur de Robespierre, et le tambour convoquoit les citoyens à leurs sections pour la défense des conventionnels. Plusieurs se rendoient à ce dernier poste, sans détermination fixe, sans trop savoir ce qu'ils devoient, ou même ce qu'ils vouloient faire, disposés sans doute à se laisser entraîner au mouvement qu'ils estimeroient le plus général et le plus sûr. La fortune parut quelque temps incertaine. Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, les partisans de Robespierre se portant au comité de sûreté générale, où il étoit détenu, avec Saint-Just et Lebas, les mirent en liberté, et les conduisirent à la commune. Si ceux qui firent cette expédition avoient tué les membres du comité, il est extrêmement probable que

la convention, glacée de terreur, eût déserté la salle, et alors elle étoit vaincue; rien ne leur étoit même plus facile que de l'écraser à l'instant toute entière. Robespierre le jeune, qu'on menoit à la Force, est également délivré; Henriot parcourt les rues à la tête de quarante bandits, menaçant de mettre le feu aux maisons dont les habitans ne se déclareront pas pour Robespierre; Collot-d'Herbois qui préside la convention, frappé d'épouvante, s'écrie que tout est perdu, qu'il ne reste qu'à mourir sans lâcheté dans la chaire curule; les autres conjurés, loin de désespérer ainsi de leur salut, mettent hors de la loi Robespierre, ses co-accusés, Henriot, et la commune. On nomme Barras commandant de la force armée; des commissaires sont chargés de faire marcher les sections : la face des affaires change. Henriot qui s'est enivré, ne peut plus ni agir ni donner d'ordre, et c'est une des causes du désastre de son protégé. Robespierre, dont le génie est trop au-dessous d'une pareille crise, ne fait rien de ce qu'il faut pour qu'elle tourne à son avantage. Barras s'est à peine présenté, que la commune dépose les armes : tous ses membres sont pris. Robespierre, d'un coup de pistolet, ne peut que se fracasser la mâchoire; son frère se blesse en voulant se sauver

1794.
Convention.

par une croisée. Henriot, qu'un de ses complices jette par la fenêtre, quoique fracassé, se traîne dans un égout; il en est tiré, pour être conduit au supplice. La veille, le monstre avoit empêché le peuple de sauver quarante-cinq victimes innocentes qu'on menoit à la mort; son escorte l'avoit dispersé au moment où il vouloit faire rétrograder les fatales charrettes. Cent cinq scélérats périrent en trois jours sur l'échafaud, encore révolutionnaire. Saint-Just, jeune tigre, retraçant la pusillanimité de Néron, dont il eut la barbarie, avoit, dans l'Hôtel-de-Ville, prié Lebas de le tuer. Celui-ci répondit : *lâche, imite-moi*, et se cassa la tête d'un coup de pistolet : Saint-Just aima mieux attendre la main du bourreau.

On voit que Robespierre ne manqua la couronne que pour avoir manqué de courage (1), de présence d'esprit, et parce que son lieutenant-général, Henriot, ne sut pas saisir l'occasion. De part et d'autre, on perdit beaucoup de temps, surtout dans la nuit du 9 au 10 ther-

(1) Nous parlons de celui du cœur; Tallien, dans la séance du 9 thermidor, lui reprocha de ne s'être montré qu'après le 10 août; mais, pour avoir soutenu pendant plus d'une année entière le rôle dont il s'étoit chargé, il falloit qu'il eût quelque courage dans la tête.

midor. Robespierre n'avoit pas conçu d'abord l'audacieux projet de monter au trône; mais on a trouvé dans ses papiers des notes qui prouvent qu'il avoit fini par s'en flatter. *Il faut une volonté une*, écrivoit-il; et ses affidés disoient : *il faut* unité d'action. Au reste, des êtres plus que méprisables que lui, s'il est possible, Marat et Collot, osèrent bien aussi prétendre à la couronne. Ce dernier avoit eu pour appuis dans ses prétentions, Hébert et Chaumette; mais Robespierre seul alors exerça de fait la suprême puissance. Il paroît certain que le moyen arrêté par lui pour s'y maintenir, étoit le massacre de la moitié du peuple françois, en commençant par tout ce qu'il avoit de plus recommandable. Il existe à cet égard des révélations précises dans un rapport fait sur les papiers inventoriés chez Robespierre après sa mort; rapport, rédigé par un membre de la convention. « L'ordre, dit-il, étoit donné, » et en partie exécuté d'exterminer les artistes, » les riches, les hommes éclairés, tout ce qui » portoit le titre de négociant. On appeloit » leurs propriétés, *propriétés du peuple*, ou » plutôt des *sans-culottes*. » On disoit que le *négociantisme* étoit pire que le royalisme; que le riche étoit ennemi né des sans-culottes. Robespierre répondit aux plaintes qu'on lui

1794 Convention.

faisoit des rapines de cette classe d'hommes : *ils ne dérobent rien*, *tout est à eux*. Le système des comités étoit le *nivellement*, la *sans-culottisation* générale. On vouloit, dit le rapport que nous venons de citer, « couvrir la » France des ossemens peut-être d'une moitié » de ses habitans (1). » Le gouffre de la Vendée n'étoit entretenu que pour dévorer la population ; c'est dans cette vue qu'on négligeoit de le fermer, ou bien qu'on le rouvroit : ce ne fut ni lassitude, ni horreur de l'effusion du sang qui sauva la France de sa destruction. « Il » y eut, dit Papon, dans l'espace de six mois, » trois cents têtes, chaque jour coupées par la » guillotine, sans compter les mitraillés, fusil- » lés, noyés. Qui pourroit, ajoute-t-il, rendre » la lâcheté d'une nation qui souffrit si long- » temps ces atrocités? » Nous avons déjà expliqué ce fait qui semble inexplicable, quoique trop commun dans l'histoire : une partie de la nation approuvoit, exécutoit, et l'autre étoit opprimée. Mais il faut le redire pour l'instruction et l'effroi du genre humain : ce n'est pas la satiété du crime qui l'a fait cesser. Plusieurs

(1) Un rapport, fait sur l'extinction des clubs dans toute la France, réduit à huit millions le nombre des hommes dont Robespierre avoit estimé que la mort lui seroit nécessaire pour établir sa domination.

des ennemis de Robespierre, Billaud surtout, qui fut peut-être le principal auteur de sa perte, avoient une âme aussi atroce que la sienne; une fois même Robespierre crut devoir mettre un frein à leur férocité. Soixante-treize députés avoient protesté secrètement contre le coup de main du 31 mai. Le hasard fit connoître leur protestation; ils furent arrêtés. Le comité de surveillance demanda leur mise en jugement, Robespierre, comme nous l'avons déjà dit; si ce n'est par humanité, du moins par politique, se déclara leur patron, et les sauva. Nous verrons encore des adversaires de ce tyran essayer, quelquefois avec succès, de recommencer le carnage, les proscriptions, et ce qui fut appelé, d'un nom trop doux, le règne de la terreur. Robespierre qui avoit déjà tant moissonné de conventionnels, en vouloit sans cesse abattre : on ne savoit où sa fureur s'arrêteroit. Chacun trembloit pour soi; ceux même qui l'avoient aidé à se défaire d'une multitude de leurs communs collègues, se liguèrent contre lui, et le tuèrent, pour n'en être pas tués, non pour l'empêcher d'égorger les douze millions d'hommes qui étoient réputés par les niveleurs un superflu de population. La populace commençoit à partager cette idée. Dans plus d'un club, et notamment,

1794. Convention.

rabeau, honneur qu'ils ne méritoient pas. Les suspects, au lieu d'être tous mis en liberté par un décret, n'obtinrent cette justice que successivement et avec lenteur. Le comité révolutionnaire de Nantes, qui avoit secondé les fureurs de Carrier, subit à la vérité une procédure criminelle; mais deux de ses membres seulement furent condamnés. Les jurés ne déclarèrent pas les autres exempts de crimes; ils décidèrent que leurs innombrables assassinats n'avoient point été commis avec des intentions contre-révolutionnaires. Ce motif, qui étoit un crime de plus, devint leur sauve-garde. D'après la logique des jurés, ce fut avec raison que Carrier déclara qu'il mouroit innocent; car il est à observer qu'il ne fut pas envoyé à l'échafaud pour avoir exterminé vingt mille hommes, ce n'eût été rien, mais pour l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires : ce sont les termes de sa condamnation.

Cependant les jacobins perdirent de leur

---

dans une de ses productions, il avoit dit que la monarchie étoit le seul gouvernement qui convînt à la France. Cette versatilité fait assez connoître ce qu'est cette opinion publique, dont on parle éternellement, sans qu'on veuille ou qu'on puisse s'entendre.

crédit au point qu'une troupe de jeunes gens, armés seulement de cannes, les chassèrent de leur caverne (novembre). La convention, encouragée par cette expédition, en ordonna la clôture par un décret. Plusieurs mois après, elle supprima également tous les repaires jacobites de la province, tout ce qui portoit le nom de club ou de société populaire. Ainsi tomba, sans effort, une détestable confédération qui avoit couvert la France de ruines, et l'avoit inondée du sang le plus pur.

1794. Convention.

On crut aussi devoir modérer la persécution envers ceux qui tenoient à la religion de leurs pères; car elle s'étoit étendue sur eux en même temps que sur le clergé. Le député Boissy d'Anglas fit, au nom de trois comités (21 février), un rapport sur le culte. Il traita la religion d'erreur qui s'éteignoit, mais qu'il falloit encore tolérer, parce qu'il lui restoit des sectateurs. Le déisme même put concevoir quelques alarmes de son discours. « L'homme, » dit-il, veut des illusions et des chimères » sous un gouvernement oppressif..... Il lui » faut une autorité suprême au-dessus de l'au- » torité qui le blesse..... Ce sentiment est le » créateur de toutes les idées religieuses (1)....

1795.

(1) A ne considérer la question que philosophique-

1795. Convention.

» Voulez-vous détruire le fanatisme et la reli-
» gion, offrez aux hommes des lumières. »
Le projet fut conforme à cette doctrine :
« Qu'il n'y ait, dit le rapporteur, aucun
» prêtre avoué parmi vous, aucun édifice
» destiné au culte, aucun temple, aucune
» dotation, aucun revenu public; en un mot,
» en respectant toutes les opinions, ne laissez
» renaître aucune secte. » Il obtint ce qu'il
demandoit : tout signe extérieur de culte fut
proscrit, et, pour en rendre la pratique dans
l'intérieur plus difficile, l'article huit établit
« que les communes ou sections de com-
» munes, en nom collectif, ne peuvent ac-
» quérir ni louer de local pour l'exercice des
» cultes. » C'étoit plus que proscrire le culte,
c'étoit le flétrir.

Si la convention se portoit à quelque acte
de justice de loin à loin, elle y étoit comme
forcée par le cri public. Ce fut par cette im-
pulsion qu'enfin elle put se déterminer, au
grand regret d'un nombre considérable de ses
membres, à mettre en jugement des assassins
qui, avec un simulacre de formes légales,

---

ment, la proposition du psalmiste paroît plus vraisem-
blable : *Cæli enarrant gloriam Dei.*

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur.

avoient si long-temps massacré l'innocence et la vertu, à sa porte, sous ses yeux, et par les ordres de ses chefs. Fouquier-Tainville et quinze de ses principaux complices expièrent foiblement par leur mort (7 mai) des crimes dont l'énormité eût mérité mille morts. Il fut prouvé au procès qu'ils avoient envoyé à l'échafaud, comme conspirateurs, des sourds, des muets, des infirmes; qu'en deux heures ils condamnoient jusqu'à soixante accusés sans pièces probantes, sans témoins, et avec tant de confusion, que l'un périssoit quelquefois pour l'autre. Ce ne fut que plus de neuf mois après Robespierre que ces misérables subirent son sort. Ils embarrassèrent les juges par la nature de leur défense. Ils n'avoient été, disoient-ils, et avec trop de vérité, que les instrumens des volontés impérieuses du comité de salut public, volontés dont ils ne pouvoient s'écarter qu'aux dépens de leur vie, et devant lesquelles la convention elle-même s'étoit courbée servilement. Outre qu'il étoit impossible de représenter des ordres pour tant d'atrocités, on décida justement que des crimes ne peuvent être ni autorisés ni justifiés par des ordres criminels. L'instruction du procès fit connoître que ces barbares se livroient à des plaisanteries en ordonnant des

1795. Convention.

meurtres. Ils disoient à un maître d'armes, en prononçant sa sentence mortelle : « Pare cette » botte-là. » Une femme de 75 ans, paralytique et sourde, accusée de conspiration, ne répondoit point aux interrogatoires. On avertit les assassins de l'infirmité qui l'en empêchoit. « Elle aura, dit l'un d'eux, conspiré » sourdement. » D'autres appeloient le fatal tombereau qui menoit au supplice, *la bière des vivans* (1). La punition de ces agens du crime commandoit celle des moteurs qui les avoient employés. Deux fois les comités de salut public et de sûreté générale furent dénoncés, et deux fois ils triomphèrent des plus justes dénonciations. Mais les soixante-treize conventionnels, qui avoient protesté contre la défaite des girondins, ayant été rappelés, le parti des anciens amis de Robespierre se trouva le plus foible; on revint à la charge. Il fut ordonné d'arrêter provisoirement Barrère, Billaud, Collot et Vadier. Ce dernier (membre du comité de sûreté générale) s'enfuit. Les autres plaidèrent leur cause à la tribune, et il y eut un chef d'accusation qui

---

(1) Barrère, surnommé l'Anacréon de la guillotine, parlant de l'échafaud, dit : « C'est un lit un peu plus mal » fait qu'un autre. »

fournit à Barrère l'occasion de couvrir d'opprobre l'assemblée qui l'inculpoit : il s'agissoit de la loi des suspects, qu'on faisoit un crime aux comités d'avoir présentée à la convention. Barrère, le projet dans une main et la loi dans l'autre, prouva que l'assemblée, trouvant le projet trop doux, en avoit aggravé plusieurs articles. La confusion des accusateurs ne peut se peindre. L'instruction étoit fort longue; les accusés en craignoient l'issue; ils crurent une insurrection nécessaire pour assurer leur salut. Des femmes, des ouvriers forcèrent les portes de la convention (1er avril), et demandèrent, avec menaces, du pain (1) et la constitution de 1793. Le général Pichegru (que nous aurons tant d'occasions de faire connoître) dissipa ce rassemblement, et désarma la section des Gravilliers, où il s'étoit formé. La convention, au lieu d'envoyer les quatre prévenus en jugement, prononça elle-même sur leur sort, et ordonna leur déportation. Collot et Billaud la subirent seuls. Vadier ne fut pas découvert, et Barrère fut sauvé, à Saintes, par des religieuses auxquelles il se donna, dit-on, pour un pieux personnage. Dix-sept conventionnels, qui

(1) Il y avoit disette, occasionnée par le *maximum*.

1795. Convention. avoient favorisé l'entreprise, furent condamnés à l'emprisonnement. Après ce petit avantage, remporté par la faction qu'on appela thermidorienne, l'assemblée flotta dans une espèce d'incertitude entre le bien et le mal. Elle ordonna de désarmer les agens les plus farouches de la tyrannie révolutionnaire. Quelques uns eurent la velléité de faire adoucir la rigueur des lois contre l'émigration. Un rapport de Chenier la fit maintenir, et l'on trouva équitable de laisser sans pain la femme et les enfans de celui que l'incendie de son château, la perspective d'une mort violente et inévitable dans sa patrie avoient contraint d'en sortir. Cette vacillation dans les principes et la conduite indiquant de la foiblesse, les hommes qui regrettoient le règne de Robespierre, l'âge d'or pour eux, se flattèrent de renverser aisément un pouvoir divisé, qui n'avoit point de marche fixe, et ne savoit trop ce qu'il vouloit. En conséquence, une autre insurrection, plus formidable que la dernière, fut arrangée presque aussitôt. Elle éclata le 20 mai. C'est sous la date révolutionnaire du 1er prairial qu'elle est plus connue. Un peu avant quatre heures du soir, la porte de la convention est enfoncée. La gendarmerie des tribunaux garantit quelque temps

les députés; mais bientôt la populace est maîtresse de la salle. Elle tue Féraud, député des Hautes-Pyrénées (1), et met sa tête au bout d'une pique. Les complices, que les insurgés avoient dans l'assemblée, se hâtent de rendre les décrets les plus révolutionnaires; mais Legendre arrive à minuit avec une force armée prise dans les sections, et commandée par le général Raffet. Les insurgés s'enfuient, et ceux qui les avoient secondés sont arrêtés par un décret des vaincus, devenus vainqueurs à leur tour, et qui ont repris leur place. Les insurgés se retirent à la commune, où, élevant autel contre autel, ils prennent le titre de convention nationale du souverain; ils en sont encore chassés, et se réfugient au faubourg Saint-Antoine, qui, avec ceux de Saint-Marceau et des Gravilliers, se déclare pour eux; ils marchent ensemble sur la convention. La frayeur s'empare de l'assemblée. Elle envoie dix de ses membres pour fraterniser avec eux. L'orateur, qui est à leur tête, entre dans la salle, fait entendre leurs

(1) Qui avoit voté la mort de son roi, et en l'honneur duquel on prononça une oraison funèbre qu'il fut ordonné de faire traduire dans toute les langues de l'Europe, pour l'édification, sans doute, de ceux qui voudroient tuer le leur.

1795. Convention.

ordres, qui vont à tout bouleverser. Le président, saisi de terreur, l'embrasse ; cependant des députés se mêlent parmi les insurgés, les déterminent à se retirer, et, le 21 mai, à onze heures du soir, la convention est libre. Le lendemain elle fait conduire au supplice le meurtrier de Féraud, condamné par une commission militaire ; le feu de l'insurrection se rallume ; ce meurtrier est arraché des mains de l'exécuteur, et promené en triomphe au faubourg Saint-Antoine. La convention ordonne d'en désarmer les habitans. Une troupe de jeunes volontaires investit le lendemain (23 mai) ce foyer d'insurrection, et s'empare de son artillerie ; mais bientôt ils sont cernés. On leur laisse néanmoins la vie ; on se contente de leur faire abandonner ce qu'ils ont pris, et de les renvoyer accablés d'humiliations et d'outrages. La convention répare à l'instant cet échec : elle fait armer les sections de Paris. Trente mille hommes bloquent de nouveau le faubourg Saint-Antoine qui capitule, livre ses armes, et laisse enlever les chefs de l'insurrection. Trente-un subissent la mort, et un pareil nombre, des peines moins graves. On condamna en même temps à l'échafaud neuf des conventionnels qui avoient fait ou favorisé l'insurrection dans son principe.

Ils se tuèrent eux-mêmes ou se blessèrent presque tous.

1795. Convention.

A peine les troubles de prairial étoient finis, qu'on annonça la mort de Louis XVII. Il expira le 8 juin : les uns le crurent empoisonné ; les autres, en plus grand nombre, attribuèrent sa mort au cordonnier Simon, qu'on lui avoit donné pour gouverneur, et qui le traita inhumainement. (Le monstre étoit mort sur l'échafaud avec Robespierre, depuis près d'un an ; mais le mal, produit par ses mauvais traitemens, étoit, dit-on, devenu incurable.) Ce jeune prince, de la figure la plus intéressante, donnoit les plus grandes espérances. On cite de lui plusieurs mots pleins d'esprit, de grâce et de sensibilité. Il n'avoit qu'un peu plus de dix ans lorsqu'il fut enlevé au monde. Il n'eut jamais que le titre de roi, qui ne lui fut même donné, de son vivant, que par quelques serviteurs fidèles, et que d'opiniâtres démagogues disputent encore aujourd'hui à sa mémoire.

LOUIS XVIII.

Cette mort, qui rappeloit l'assassinat de l'auguste famille du jeune monarque, n'excita dans la convention aucun remords salutaire.

1795. Convention. L'exécrable fête du 10 août fut célébrée par un discours digne de cette assemblée. Ce fut son président Daunou qui le prononça. Il qualifia la monarchie de *gouvernement aussi vil qu'absurde*, et dit, en parlant du palais des Tuileries, où siégeoit la convention : « Qu'il avoit vu s'écrouler le trône de soixante » rois, et tomber depuis de la tribune, un » monstre plus horrible qu'eux. » Il est à observer que ce président étoit un des membres les plus modérés de l'assemblée, ce qui peut faire juger des autres. Cependant cette assemblée, à qui véritablement convenoit le titre d'*horrible* donné par son président à tous nos rois, vouloit prolonger son règne, en paroissant se dissoudre. Elle fit une troisième constitution, et par deux décrets, des 5 et 18 fructidor (22 et 30 août) qu'elle y annexa, il fut décidé que tous ses membres seroient rééligibles, que les deux tiers au moins feroient nécessairement partie du nouveau corps législatif, et que le gouvernement, composé de cinq directeurs, seroit pris dans les deux tiers conservés. On fut généralement révolté de voir les auteurs de tant de maux et de ruines se constituer encore les arbitres des destinées de la France. Ils avoient soumis ces décrets, et la constitution séparément, aux suffrages

des assemblées primaires. La constitution fut acceptée, et les décrets de fructidor rejetés formellement, ou non acceptés par la très-grande pluralité des François. Sur les quarante-huit sections de Paris, quarante-six les repoussèrent avec mépris et indignation; mais ceux qui les avoient proposés s'étoient réservé le recensement des suffrages; ils ne balancèrent pas à déclarer que la pluralité les acceptoit. Une immense quantité de votans n'avoient pas même daigné déliberer sur les décrets de fructidor. La convention prétendit que leur silence, que le manque d'expression du refus équivaloit à une acceptation. Il paroissoit encore bien douteux qu'en adoptant cette extravagante manière de compter les suffrages, elle eût en sa faveur la pluralité. Les quarante-six sections de Paris, qui s'étoient déclarées contre sa tyrannie, décidèrent qu'elles n'auroient aucun égard à ses calculs mensongers; pour les réduire, la convention fit venir des troupes à Paris, et mit en liberté des voleurs, des assassins, les coopérateurs de l'oppression sous laquelle avoit gémi la France pendant deux années entières, et qu'on avoit enfermés depuis la petite révolution de thermidor. On leur donna des armes, le nom de patriotes de 1789, et, pour

1795. Convention. effrayer et braver les Parisiens, on en fit une revue aux Tuileries. Les sections, menacées de voir renaître l'épouvantable régime de 1793, s'armèrent à leur tour, et s'approchèrent de la convention. Buonaparte, alors jeune officier, dont presque aucun habitant de Paris ne connoissoit le nom, commanda, sous le député Barras, l'armée des conventionnels. On dit que ce fut lui qui fit toutes les dispositions (1). Les sections, désirant la paix, envoyèrent des députés pour traiter avec l'assemblée. On étoit en conférence, le 13 vendémiaire (5 octobre), jour deux fois funeste, dans le cours de la révolution. Déjà les Parisiens, qui, dès le matin, étoient sous les armes, commençoient à se retirer, lorsque, vers cinq heures du soir, un coup de fusil partit de la maison d'un restaurateur des Tuileries, où dînoient plusieurs députés. On assure que le signal en fut donné par d'autres conventionnels, d'un pavillon du château. Le combat s'engage en trois endroits assez voisins l'un de l'autre, en face de l'église de Saint-Roch, dans la rue Sainte-Nicaise, et dans la rue de l'Echelle. Les Parisiens, postés dans l'église,

(1) Nous parlerons bientôt des commencemens de cet homme trop fameux.

abattirent trois fois sur leurs pièces les canonniers de la convention, ou les forcèrent à se retirer; mais les vainqueurs n'essayèrent pas même de prendre les canons abandonnés, qui peu après les foudroyèrent. Les honnêtes gens ne furent pas plus heureux dans les deux autres actions, ni dans une quatrième, et une cinquième, qui s'engagèrent près du Louvre, et sur le bord opposé de la Seine. Ils perdirent environ deux mille hommes. Le crime triompha encore une fois. On ne sait pas trop ce qui eût résulté de sa défaite : il y avoit des *sectionnaires* qui, à la vérité, n'aspiroient à chasser la convention, que pour rétablir le trône (1); mais ce sentiment n'étoit pas unanime. Il n'y avoit d'unanimité que dans l'horreur qu'inspiroit la convention. Cette horreur redoubla par les massacres de vendémiaire, et les procédures faites contre les opprimés. Trois commissions furent créées, pour juger à mort, sur-le-champ, et sans appel, les présidens, les secrétaires des quarante-six sections insurgées, et les journalistes,

---

(1) Un d'eux en manifesta clairement l'intention dans la section de l'Unité : un membre de l'assemblée lui dit : « Je vous accuse de royalisme. » Il répondit : « Et » moi, je m'en vante. »

1795. Convention.

qui avoient osé proclamer la justice de leur cause. Le premier jugement envoyoit à l'échafaud Lebois, président, et Letrône, secrétaire de la section du Théâtre-François. Lebois se poignarda; mais il lui restoit un souffle de vie : il fut traîné au supplice. Letrône se cacha; cinq autres accusés furent condamnés par le même jugement; un plus grand nombre ensuite, qui ne subirent leur sentence qu'en effigie. On ne put saisir qu'un jeune homme, nommé Lafond, qui avoit commandé une colonne insurgée. Il se glorifia du dessein qu'il avoit eu de renvoyer tous les constitutionnels, et porta courageusement sa tête sur l'échafaud. On fit aussi tomber celle d'un ancien secrétaire-général des finances, Lemaître, accusé d'avoir correspondu avec un comité d'émigrés, établi à Bâle, qui, dit-on, se proposoit de tirer parti des troubles de vendémiaire, pour relever le trône. Il fut condamné sur des indices fort légers, et même fort équivoques. Là, ne s'arrêtèrent pas les fureurs de la convention, fureurs, que ses partisans osèrent traiter de clémence. Une foule de prévenus ne craignirent pas de se montrer, et de provoquer un jugement. Les jurés les acquittèrent à l'unanimité, en déclarant qu'il n'y avoit pas eu

de révolte : ils n'allèrent pas jusqu'à dire que du moins, s'il y en avoit eu, les conventionnels en étoient seuls coupables. Ceux-ci taxèrent les juges de foiblesse. Alors, malgré les déclarations des jurés, les tribunaux refusèrent de poser la question de la révolte. Ils la supposèrent hors de doute; mais ils ne purent empêcher qu'on ne déclarât les accusés non coupables, et qu'on ne les proclamât, sinon juridiquement, du moins très-hautement dignes d'éloges. La convention se vengea des sentimens qu'elle inspiroit, par un décret révolutionnaire, tel, qu'elle en rendoit avant l'époque du 9 thermidor. Cette loi, du 3 brumaire (25 octobre), répandit de nouveau la désolation et l'infortune sur la France entière. Tous ceux qui avoient provoqué ou signé des arrêtés contraires à la prolongation du pouvoir dans les mains des conventionnels, arrêtés appelés *liberticides*, tous les parens ou alliés des émigrés, jusqu'au degré d'oncles et de neveux inclusivement, furent sur-le-champ privés de toute fonction publique, et déclarés incapables d'en remplir jusqu'à la paix générale. Il en résulta d'abord la ruine totale d'une foule innombrable de particuliers, car il n'y avoit guère de famille, soit noble, soit bour-

geoise, où il n'y eût un émigré, ensuite une quantité prodigieuse d'emplois vacans, au profit des plus ardens révolutionnaires. Le même décret ordonna l'exécution dans les vingt-quatre heures, des atroces lois rendues en 1792 et 1793, contre les prêtres, sujets à la déportation, ou à la réclusion ; et c'est ainsi qu'on observoit l'espèce de tolérance promise à tous les cultes, par le décret du 21 février ! Les parentes d'émigrés furent *parquées* en surveillance dans les communes du domicile qu'elles avoient eu jusqu'à 1792. C'étoit un moyen sûr, et déjà pratiqué, pour savoir où les prendre, quand on voudroit ordonner des mesures plus *acerbes*. Enfin la convention poussa l'hypocrisie jusqu'à recommander *paternellement* (quels pères !) la surveillance de l'exécution d'un aussi abominable décret, à tous les amis des lois et de la *liberté*. La session de cette assemblée de désastreuse mémoire finit (le 26 octobre), par une amnistie pour tous les délits révolutionnaires, excepté le vol et l'assassinat. Quand on punissoit comme un crime, la fuite, qu'on appeloit émigration, et à laquelle les révolutionnaires avoient souvent contraint les fugitifs ; quand on punissoit même les parens des fugitifs, il étoit con-

séquent, d'effacer, par une amnistie, les crimes réels des révolutionnaires. 1795.

La convention ne fit, pour ainsi dire, que changer de forme. Si le renvoi d'un tiers de ses membres l'affoiblit un peu, elle demeuroit en état de faire la loi aux nouveaux législateurs, parmi lesquels même, on peut bien croire, qu'elle avoit plus d'un partisan. L'exécration, qu'elle avoit excitée dans toute la France en général, étoit si forte, que, malgré les décrets de fructidor, le peuple françois ne nomma point les deux tiers de l'assemblée au corps législatif. Elle l'avoit prévu, et l'article VI de son décret du 23 ordonnoit que ce qui manqueroit dans la réélection des cinq cents conventionnels, fût complété par ceux qui auroient été réélus dans son sein; et l'on peut bien croire que ceux-ci choisirent les plus forcenés de la troupe. Le corps législatif, ainsi que la convention, devoit être de sept cent cinquante membres, mais divisé en deux conseils, l'un, nommé conseil des cinq-cents, du nombre des membres qui le composeroient; l'autre, conseil des anciens, qui en auroit deux cent cinquante, et dont la fonction étoit de sanctionner, ou de rejeter les résolutions des cinq-cents. Ce fut le corps légis- Directoire.

1795. Directoire. latif lui-même qui, étant tout assemblé, choisit parmi les élus, ceux dont chacun des conseils devoit être formé. Des cinq directeurs, quatre avoient voté pour l'assassinat du roi. Le cinquième étoit absent, quand cet attentat fut décrété. C'étoit Rewbell. Les autres furent la Reveillère-Lépeaux, fondateur d'une secte religieuse, appelée théophilanthropique (1); Letourneur, Barras, et, sur le refus de l'abbé Sieyès, Carnot, qui, loin de se repentir du régicide, en a écrit et fait imprimer l'apologie avec impunité, après plus de vingt ans, et depuis la restauration. Le gouvernement directorial n'inspira pas plus de respect, que celui de la convention, qui étoit tombé, après la révolution de thermidor, dans le plus profond mépris, et ne s'en étoit en quelque sorte, relevé que par la terreur, et les massacres du 13 vendémiaire. Vers la fin de son règne, en quelques villes méridionales, des hommes qui avoient vu massacrer leurs familles, égarés par le désespoir et la vengeance, exercèrent d'illégales représailles

(1) Comme beaucoup de mauvais sujets se dirent philanthropes, le peuple, qui avoit d'ailleurs beaucoup de peine à retenir et à prononcer ce mot, les appela filous en troupe.

sur les assassins; ils prévinrent les tribunaux, dans la défiance que leur inspiroit la foiblesse des juges, et celle de la convention, qui s'étoit contentée de déporter Collot-d'Herbois, lequel avoit, comme on le verra, fait couler des rivières de sang dans Lyon démoli. Un grand nombre d'assassins périrent par des assassinats; et il est trop à craindre que des hommes moins coupables, que peut être quelque innocent, n'aient été enveloppés dans ces cruelles proscriptions. Elles continuèrent sous le directoire. Les théâtres de ces déplorables vengeances furent les villes où le sang de l'innocence avoit été versé avec le plus de profusion, entr'autres Lyon, Marseille, Toulon, Aix, Arles, Orange, Avignon, Sisteron, Tarascon. Les conventionnels avoient commis les crimes qui firent naître cette terrible réaction. Le directoire, pris parmi les conventionnels, n'osa, ne put, ou ne voulut point l'arrêter.

Une des premières pensées des directeurs fut la délivrance de cinq de leurs collègues conventionnels, prisonniers en Autriche, dont trois régicides, et entr'autres ce Drouet, si connu par l'effroyable attentat de Varennes. Leur liberté et celle qui fut rendue en même temps à un général et à deux ambassadeurs françois, sauva une des cinq illustres victimes

1795. Directoire. que la convention avoit dévouées à la mort : ce fut la rançon de Madame. Elle sortit du Temple dans la nuit du 19 décembre, se retira d'abord à Vienne, puis à Pétersbourg, où étoit Louis XVIII, dont elle fut l'Antigone, et le duc d'Angoulême, dont elle devint l'épouse (à Mittau, dans la Courlande, le 10 juin 1799).

1796. Le directoire eut ensuite à s'occuper d'une conjuration et d'une entreprise formées dans des intentions contraires. La première avoit pour chef un obscur écrivain politique appelé Babœuf, et qui prenoit le surnom de *Gracchus* (comme d'autres avoient adopté ceux d'Aristide, de Brutus). La conduite vacillante du directoire envers les plus violens des révolutionnaires les enhardissoit; d'abord il les caressa, il leur permit de rouvrir un club au Panthéon, puis obtint un décret du corps législatif pour le supprimer. Là se rassembloient tous ceux qui ne peuvent, ou ne veulent subsister que de désordres, vivre que de rapines. Babœuf échauffoit la populace par les écrits les plus violens; il lui promettoit des jours encore plus utiles pour elle que ceux de 1793. La conjuration devoit éclater le 22 floréal (11 mai). Le directoire en fut instruit, et fit arrêter Babœuf, avec

quelques uns de ses complices véritables, ou présumés; entr'autres, ce Drouet dont nous venons de parler. Celui-ci, membre autrefois de la convention, et alors du corps législatif, ne pouvoit, suivant l'acte constitutionnel, être jugé que par une haute-cour nationale, et entraînoit avec lui tous ses coaccusés. On établit cette cour à Vendôme : Drouet n'y comparut point. Il avoit rendu un service trop essentiel aux ennemis du trône, pour qu'un directoire, dont les quatre cinquièmes étoient régicides, le laissât entre les mains de la justice. On le fit évader du Temple où il étoit enfermé. Babœuf écrivit au directoire comme de puissance à puissance; il avoit tort : car, si le droit au fond étoit à peu près le même des deux côtés, la force se trouvoit de celui des directeurs, avec le droit le plus apparent. La conspiration, pour être découverte, n'étoit pas cependant anéantie. L'évasion de Drouet, la lenteur de la procédure contre Babœuf, encourageoient les conspirateurs. Le directoire étoit si mal famé qu'on regarda comme certain qu'il les faisoit secrètement exciter à une tentative éclatante, pour avoir un motif de punition. Ils donnèrent dans le piége. La nuit du 24 au 25 fructidor (du 10 au 11 septembre), une foule

1796. Directoire. de bandits qu'on appeloit du nom mitigé d'*anarchistes*, divisés en deux troupes, se portèrent au Luxembourg, où siégeoit le directoire, et à un camp établi dans la plaine de Grenelle ; ils avoient pour chefs quelques militaires destitués, et pour but de séduire plutôt que de combattre. Ceux qui se présentèrent au palais directorial trouvèrent la garde en disposition de les repousser, et non de se joindre à eux, comme ils l'avoient espéré. En conséquence, ils allèrent se réunir à l'attroupement qui s'étoit rendu dans la plaine de Grenelle, et leur retraite ne fut pas même inquiétée. D'abord, tout s'offrit à eux dans ce camp sous un aspect favorable ; leur entrée n'éprouva ni obstacle ni objection; ils purent répandre des proclamations sanguinaires qu'ils avoient apportées, armes sur lesquelles ils comptoient uniquement ; mais comme on étoit d'avance prévenu de leur arrivée, tout fut bientôt prêt pour les écraser. Le mépris du soldat et sa pitié pour des gens mal armés ou sans armes, leur permirent la fuite. Il y eut peu de morts et de blessés, et l'on ne retint que cinquante prisonniers. Une commission militaire jugea en cinq jours cent trente-quatre des conjurés, et en fit fusiller trente et un au camp de Grenelle ; le reste fut reclus, dé-

porté ou absous. Trois conventionnels montagnards furent du nombre des suppliciés. Babœuf, et les complices arrêtés avec lui, ne furent jugés à Vendôme que long-temps après (26 mai 1797). Ils soutinrent que le directoire avoit provoqué, par ses agens, les tentatives qui faisoient l'objet de l'accusation. Babœuf allégua aussi, pour sa défense, des passages de Rousseau le Génevois, de Mably et Diderot, desquels il concluoit que la propriété n'étoit qu'un abus, que tout devoit être commun sur la terre, et par conséquent que le prétendu droit d'héritage étoit une monstruosité. Babœuf et un de ses complices furent seuls condamnés à mort; sept autres à la déportation.

1797. Une entreprise royaliste échoua quelque temps après la conspiration anarchique. Trois particuliers, MM. Duverne de Presle, Berthelot de La Villeheurnois, et l'abbé Brotier, neveu de celui qui a fait des supplémens à Tacite, étoient à Paris les commissaires du roi, qui n'avoit pu connoître personnellement l'aptitude qu'ils pouvoient avoir à remplir une si belle et si difficile mission; le premier finit par révéler tous les détails au directoire, quand le fond du projet eut été découvert; le second étoit l'indiscré-

1797. Directoire.

tion personnifiée ; il disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'il étoit honoré de toute la confiance de Louis XVIII ; le troisième, pour que les directeurs fussent plus sûrement instruits de sa conduite, alla se loger dans un très-bel hôtel à leur porte, reçut sans précaution beaucoup de monde, et tint un état de maison remarquable, quoiqu'il fût notoirement dénué de fortune. Le directoire qui connut leur projet de rétablir la monarchie, aussitôt qu'ils l'eussent formé, leur fit tendre un piége ; ils furent pris tous trois, ayant sur eux leurs pouvoirs et leur plan de contre-révolution. Livrés à une commission militaire, ils contestèrent sa compétence, mais sans succès. S'étant pourvus au tribunal de cassation contre ce deni de justice, avant de statuer, on y ordonna que la décision du conseil de guerre fût apportée au greffe. Le directoire, foulant aux pieds la pudeur et les lois, défendit d'obéir à ce préliminaire indispensable ; les juges réclamèrent près du corps législatif contre ce monstrueux abus d'autorité. Ce fut en vain ; deux fois on passa lâchement à l'ordre du jour. La mort des accusés parut alors inévitable ; mais la commission militaire trompa la cruauté du directoire. Dans les instructions données par le roi à ses commis-

saires, se trouvoit cette recommandation expresse : « Epargnez le sang des François. » Il fut prouvé par le plan contre-révolutionnaire que le projet étoit de n'en pas verser une seule goutte. Le défenseur de l'abbé Brotier rappela plusieurs fois, dans son plaidoyer, cette recommandation paternelle et touchante du monarque. Les juges attendris ne prononcèrent qu'un emprisonnement temporaire. Le directoire, altéré du sang des prévenus, les renvoya devant le tribunal criminel ordinaire. Un cri d'horreur s'éleva contre cette prétention de faire juger des accusés deux fois en dernier ressort. Les directeurs s'arrêtèrent, et firent mourir d'une autre manière Brotier et La Villeheurnois, comme nous le verrons bientôt. Nous avons dit de quel prix l'autre paya sa grâce.

Ces commissaires avoient rendu un véritable service à la monarchie : ils avoient préparé d'assez bonnes élections, en général, dans beaucoup de départemens ; du moins ils s'en vantoient, et nous pensons qu'ils en avoient quelque droit. La constitution ordonnoit de renouveler chaque année le tiers du corps législatif, et de changer un des cinq directeurs. Ils tirèrent au sort, et Letourneur sur lequel on étoit, dit-on, convenu d'avance de le faire

1797. Directoire.

tomber, fut remplacé par M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, et neveu de l'abbé du même nom, autour du *Voyage d'Anacharsis*. Le corps législatif de cette année se trouvant purgé des deux tiers de la convention, le bon sens et l'équité furent en force dans l'assemblée. Elle oublia trop qu'il n'en étoit pas de même dans le directoire. N'en pouvant attendre que des obstacles au bien qu'elle voudroit faire, son premier soin devoit être de le renverser. Les directeurs plus conséquens (du moins la pluralité), voyant une assemblée, en grande partie, composée de gens de bien, ne songèrent qu'à la dissoudre; dès le premier jour de sa session, commencée le 20 mai, il engagea la querelle par des propositions de décrets dont il prévoyoit d'avance le rejet, entre autres, par celle d'une loi qui confisquât les biens des colons émigrés; loi qui devoit, disoit-il, procurer au fisc deux milliards de numéraire. L'émigration dans les colonies avoit été commandée ainsi qu'en France, et même plus qu'en France, par la force des événemens, par le juste désir de se soustraire à une mort inévitable. Cette demande ne fut néanmoins qu'éludée, le corps législatif gardant toujours des mesures envers les directeurs. Mais ceux-ci n'avoient pas attendu un décret

pour ravager les colonies. Onze de leurs agens y avoient porté le feu. Il fut dit à la tribune des cinq-cents que, pendant leur mission, sur quarante mille colons européens qui habitoient notre territoire dans l'île de Saint-Domingue, il en périt violemment quinze mille, et que sur quatre cent cinquante mille noirs, à peine il en resta cent cinquante mille, errans et armés par le désespoir. Nous verrons dans la suite les terribles effets de la vengeance de ces derniers. Tabago, Sainte-Lucie, la Martinique, et nos possessions dans l'Asie, échappèrent à leur ruine en passant sous la domination angloise. La Guadeloupe demeura intacte au pouvoir de la France. Victor Hugues y commandoit en souverain, au nom de la république. Nos colonies africaines, les îles de France et de Bourbon, se préservèrent elles-mêmes de la contagion qu'y apportoient deux agens du directoire, chargés de proclamer la liberté des nègres. On n'eut pas plus tôt connu leurs intentions, qu'on les chassa de l'Ile-de-France.

1797. Directoire.

Le projet du plus grand nombre des législateurs parut être le rétablissement de la monarchie, et des institutions religieuses de la France, vœux manifestés dans plusieurs assemblées primaires et dans plusieurs corps électoraux. Ils commencèrent par abolir la loi

révolutionnaire qui proscrivoit les prêtres non-assermentés. Une révolution qui survint presque aussitôt, comme nous l'allons voir, les priva des fruits de cette tolérance, avant qu'ils les eussent goûtés. Le corps législatif essaya ensuite, en attendant une plus ample justice, de réduire la liste d'émigration aux seuls émigrés : elle étoit pleine de régnicoles qui n'avoient jamais cessé de l'être. Quatre-vingt mille réclamoient leur radiation. La session précédente du corps législatif avoit chargé le directoire de prononcer sur ces demandes. Depuis dix-huit mois, il n'avoit ordonné, pour ainsi dire, aucune radiation; et l'ordre de travail par lui déterminé à cet égard, ne permettoit pas d'en espérer la fin avant un demi-siècle. Cette lenteur affectée révolta le nouveau corps législatif. Il se présenta une affaire qui en fit plus particulièrement ressortir la cruauté : cinquante mille citoyens de deux seuls départemens (du Haut et Bas-Rhin), écrasés par la barbarie d'un moine apostat, avoient été forcés de déserter leur sfoyers. On avoit établi dans cette contrée une société qui prenoit le nom de propagande révolutionnaire, et se promenant, accompagnée d'une guillotine, coupoit la tête, sans jugement, à tous *les suspects*. Trois fois, à des époques où la révolution avoit semblé perdre de son atro-

cité, les fugitifs étoient rentrés en Alsace. La dernière se voyant arrêtés comme coupables d'émigration, avec leurs femmes (leurs enfans à la mamelle, leurs vieillards les plus infirmes), et destinés à l'échafaud, ils implorèrent la justice et l'humanité des législateurs de 1797; ils prouvèrent que, loin d'avoir quitté volontairement leur patrie, ils avoient été contraints par la plus juste terreur d'en sortir, au risque d'expirer de misère. Les habitans de Toulon eurent également recours au corps législatif, pour la même cause. Le directoire étoit très-opposé aux uns et aux autres. Déjà la discorde éclatoit entre lui et l'assemblée législative, qui crut devoir user de quelque condescendance. Le conseil des cinq-cents (par deux résolutions successives) autorisa le retour des Alsaciens et des Toulonois dans leur patrie; mais cette mesure ne comprit que ceux qui vivoient du travail de leurs mains; et le conseil des anciens, plus timide, rejeta l'une des deux résolutions, et ajourna l'autre. Le directoire sentit que le temps étoit arrivé d'accomplir la révolution qu'ilméditoit. Beaucoup de journalistes profitant de la liberté, en ce moment très-étendue, qu'on laissoit à la presse, émettoient des opinions monarchiques, et la plus grande partie de la France, les lisant avec avidité, s'affermis-

1797. Directoire.

soit dans les mêmes sentimens. Le royalisme se montroit, de toute part, à front découvert. Paris étoit plein d'hommes dévoués au roi; il en étoit venu en grand nombre du couchant de la France, où le drapeau blanc étoit depuis long-temps arboré. Les chefs ne manquoient pas. Le général Pichegru, qui jouissoit d'une grande réputation, étoit au conseil des cinq-cents, et fut le premier qui en exerça la présidence à cette session. Le général Willot siégeoit dans la même chambre, et le comte de Rochecotte, général vendéen, se trouvoit à Paris avec un grand nombre de braves de cette contrée, prêts, comme lui, à tout entreprendre pour relever le trône. Le directoire avoit l'appui de deux grandes armées, celles d'Italie et de Sambre et Meuse. L'armée du Rhin, commandée par Moreau, successeur de Pichegru, demeura neutre. Les royalistes députèrent vers ce général un gentilhomme Breton, M. de Querdavid; mais celui-ci ne le trouva point disposé à les seconder. Leur parti, néanmoins, fut d'abord prédominant, et dans la capitale et dans les provinces, et dans le corps législatif: tout ce qu'il y avoit de gens de bien le composoit. Mais il falloit user de diligence, et prévenir l'arrivée des forces mandées par trois des directeurs seulement; car la division étoit

dans le palais directorial. Barras, Rewbell et Laréveillère vouloient exterminer le corps législatif, et ceux qui écrivoient en sa faveur. M. Barthélemy et Carnot formoient le parti de l'opposition, dans des vues probablement différentes. Le dernier ne pouvoit désirer la restauration de la monarchie. On assure que les généraux Pichegru et Willot, qui connoissoient le prix du temps, et l'importance de ne pas laisser fuir l'occasion, essayèrent de déterminer le corps législatif à prévenir les sinistres intentions qu'on soupçonnoit au directoire. Ils proposèrent, dit-on, dans un comité de législateurs, de les autoriser à se saisir du triumvirat directorial, et à l'amener enchaîné à la barre du corps législatif, ne demandant, pour cette expédition, que deux cents hommes d'élite. S'ils n'eussent rien demandé, s'ils n'eusent pris conseil que de leur courage et de la nécessité, le corps législatif, après l'événement, leur eût décerné une couronne civique; mais il étoit, en grande partie, composé de légistes qui trouvèrent, avec raison, le moyen illégal, et dont la plupart ne pouvoient penser qu'on osât attenter à leur diguité de représentans. Le triumvirat, qui n'avoit pas pour elle le moindre respect, fit venir des soldats de l'armée de Sambre et Meuse, quoique la constitution dé-

1797. Directoire.

fendît aux armées d'approcher de plus près que douze lieues de l'endroit où siégeoit le corps législatif. Cette défense fut si audacieusement violée, que la plupart de ces soldats furent logés à l'Ecole Militaire, et dans l'intérieur de la ville. Le général Augereau arriva d'Italie pour diriger le coup de main que méditoit le triumvirat. Il étoit envoyé par Buonaparte, qui commandoit en chef dans cette contrée. On a vu qu'en 1795 celui-ci avoit écrasé les sections de la capitale et le parti royaliste. En 1797 il foudroya encore ce parti. C'étoit principalement sa protection déclarée, qui enhardissoit les directeurs. Le 14 juillet, en célébrant ce fatal anniversaire de la révolte, il avoit dit à son armée : « Les royalistes, du moment qu'ils » se montreront, auront vécu; » et le directoire n'avoit pas manqué de répandre son discours dans toute la France. La nuit du 17 au 18 fructidor (du 3 au 4 septembre) fut choisie pour l'expédition préparée par les triumvirs. Les deux conseils n'avoient pris aucune mesure pour prévenir une catastrophe annoncée d'avance dans tous les journaux, et, l'on peut ajouter, dans toutes les rues de Paris. Ils avoient seulement élu chacun une commission, dont les membres prenoient le titre d'inspecteurs de la salle, et qui étoient plus spéciale-

ment chargés de veiller à la sûreté commune. On a prétendu que dans le nombre se trouvoient deux amis du triumvirat, par lesquels il étoit instruit de ce qui se passoit dans leurs assemblées. On alloit jusqu'à les nommer. Mais nous ne saurions, sur des bruits de cette nature, affirmer un fait dont nous n'avons ni preuve, ni connoissance personnelle; encore moins citer les noms de ceux qu'ils accusoient. Quoi qu'il en soit, vers trois heures du matin, les deux chambres furent surprises et investies par douze mille hommes. Celle des cinq-cents se tenoit au Manège, et l'autre aux Tuileries. La garde des conseils, fort inférieure, à la vérité, aux assaillans, ne leur opposa aucune résistance, et se rangea même de leur côté. Quelques inspecteurs de la salle (Pichegru entre autres) sont arrêtés, ainsi que le commandant de la garde du corps législatif (Ramel). On les mène en prison garrottés. Le directeur Barthélemy est saisi au Luxembourg par un de ses collègues. Carnot, plus heureux, ou plus défiant, se sauve. Le 4 septembre, les deux conseils essaient de se réunir; ils sont chassés par les baïonnettes. Le cinq, la minorité des deux chambres, convoquées par le directoire au théâtre de l'Odéon, condamne à la déportation dans le climat meurtrier, ou du moins réputé tel, de la Guiane

1797. Directoire.

françoise, les deux directeurs opposans, deux généraux, le commandant Ramel, le ministre de la police, une foule de députés, de propriétaires de journaux, sans oublier les rédacteurs. Et, pour ôter à tous ces condamnés la tentation et les moyens de fuir, leurs biens sont séquestrés jusqu'à ce qu'ils constatent être rendus au lieu de la déportation. Tous les députés qu'on peut prendre, sont, avec MM. Barthélemy et Ramel, enfermés dans des cages de fer, et conduits à Rochefort. Lavilleheurnois et Brotier, dont le directoire vouloit la mort, se trouvèrent dans les mêmes cages, et furent transportés à la Guiane, en même temps que le commandant Ramel, qu'ils accusoient de les avoir, de concert avec le chef d'escadron Malo, fait tomber dans le piége, qui les perdit. Ces deux commissaires du roi, déportés arbitrairement, au mépris d'une décision en dernier ressort qui ne les condamnoit qu'à une prison temporaire, ne purent résister aux chaleurs dévorantes de cette contrée. Quelques autres purent les supporter; huit s'échappèrent du fort de Synamary. De ce nombre étoit Letellier, qui, malgré les instances de son maître, M. Barthélemy, n'avoit pas voulu s'en séparer, et qui mourut dans la traversée, en voguant vers l'Angleterre. Il est à observer que tous les

déportés étoient frappés comme royalistes, et que parmi eux se trouvoient quelques régicides, envoyés à la mort par d'autres régicides. Nous disons à la mort; car le dessein des auteurs de la proscription étoit connu. On assure que, craignant de soulever la France en rétablissant les échafauds, ils convinrent : « *Qu'il ne falloit* » *pas tuer, mais faire mourir;* » c'est-à-dire faire qu'on mourût. Le même plan fut suivi à l'égard des prêtres, dévoués de nouveau, par la catastrophe du 18 fructidor, à tous les genres de tourmens qui peuvent opérer une fin très-prompte. Vers la même époque, arrivèrent trois cargaisons de proscrits, presque tous ecclésiastiques et âgés. On les relégua dans les endroits les plus mal sains de la Guiane; ils y périrent aussitôt. Un très-grand nombre avoit déjà succombé dans la traversée. Deux corvettes, également chargées de prêtres, furent heureusement prises par les Anglois; cet incident dégoûta le directoire de sa méthode de *faire mourir*, et sauva la vie à un nombre considérable de détenus qui, dans dans les citadelles des îles de Ré et d'Oléron, s'attendoient chaque jour à recevoir le signal du départ et de la mort. On verra une autre révolution les rendre à la liberté, après des années d'exil et de souffrances.

1797. Directoire.

Nous n'avons pas dit, et nous ne dirons point tous les sinistres effets produits par l'attentat du 18 fructidor ; nous nous bornerons aux principaux : les élections de la pluralité des départemens (de 49) furent annulées par la minorité; circonstance peut-être inouïe. Non seulement le plus grand nombre, mais l'élite des députés (1) se virent chassés de l'assemblée où la France les avoit envoyés, sans qu'il y eût à cet égard la moindre réclamation. La nation étoit contenue et glacée par la terreur. Celle que Robespierre avoit inspirée, lui a long-temps survécu. Les adresses que le directoire avoit fait venir des armées, menaçoient d'exterminer ses ennemis et les partisans de la royauté. La nation, il faut le dire, eut l'insigne lâcheté de laisser chasser une partie de ses représentans, et envoyer l'autre dans un autre hémisphère, à une mort presque certaine. Tout fut encore une fois bouleversé en France. Tous les fonctionnaires publics, nommés par les assemblées primaires, communales et électorales des quarante-neuf départemens, dont on déportoit ou renvoyoit les députés, furent sur-le-champ destitués, comme royalistes, et ce fut

(1) Parmi eux se trouvoient quelques régicides, revenus de leur atroce délire.

le directoire qu'on chargea de leur nommer des successeurs. La duchesse d'Orléans et le prince de Conti, qu'on avoit tolérés sur le territoire de la république, en sont chassés. Tout le bien fait, commencé, ou promis par la législature de cette année, est détruit. Tous ceux qui étoient inscrits, quoiqu'à tort, sur des listes d'émigrés, sont bannis de France. Nous avons dit qu'on en pouvoit compter quatre-vingt mille. Et, s'ils étoient pris après le court délai qui leur est donné pour en sortir, ils devoient être juridiquement assassinés au bout de deux jours au plus; ce qui ne fut point une vaine menace: livrés à des conseils militaires, les prévenus ont été quelquefois jugés et fusillés dans l'espace de trois heures. Une loi du 24 août rappeloit les prêtres deportés; elle fut anéantie, et le directoire autorisé à déporter ceux qui avoient été laissés en France, s'ils troubloient la tranquillité publique, crime dont lui seul étoit juge, et qu'il pouvoit supposer arbitrairement, ou sur le témoignage du plus vil délateur. Une loi du 28 septembre 1795 (7 vendémiaire) avoit imposé aux ministres du culte, l'obligation tyrannique de confesser la souveraineté du peuple. Celle du 18 fructidor leur enjoint de prêter le serment de haine à la royauté, quoiqu'on sût très-bien

1797. Directoire. que tous à peu près, regardant ce serment comme un parjure, le refuseroient. C'étoit ce qu'on désiroit, pour avoir un prétexte de les jeter hors de France.

La révolution fructidorienne amena un incident fâcheux pour la gloire du général Moreau : il dénonça au directoire une correspondance et des pièces, dont il étoit saisi depuis assez long-temps, et qui prouvoient l'intention du général Pichegru, dont il étoit l'élève et l'ami, de ramener Louis XVIII sur le trône de ses pères. Cette démarche, blâmée de tous les partis, sauva peut-être ses jours, qu'il eût pu, au reste, conserver autrement, mais ne le préserva point de la disgrâce du directoire. Il perdit son commandement.

Les factieux du corps législatif, s'étant débarrassés de la plus grande partie des gens de bien qui siégeoient avec eux, et de tous les journalistes qui auroient pu s'élever contre leurs opérations, décrétèrent sans difficulté la banqueroute de l'Etat, sur la demande du directoire (30 septembre). Les rentes inscrites au grand-livre furent réduites au tiers. On feignit de rembourser les deux tiers supprimés : les rentiers reçurent en échange un papier sans nulle valeur. Environ cent mille familles furent ruinées par ce larcin. Voilà où

aboutit une révolution, nécessaire, disoit-on, pour payer les rentiers, et fomentée par un grand nombre d'entre eux, jouets d'adroits fripons. Elle avoit, en huit ans, dévoré les biens de la couronne, de la noblesse et du clergé; et les rentiers, dont l'intérêt étoit le prétexte de tout ce pillage, les rentiers, dont la créance avoit été mise par l'assemblée dite nationale et les subséquentes sous la garde de la loyauté françoise, furent engloutis dans le même abîme.

Une plus effroyable catastrophe menaça une classe tout entière de citoyens, celle qu'on nommoit, avant la révolution, l'Ordre de la noblesse. Une commission, dont le député Boulay de la Meurthe fut l'organe, proposa parmi les cinq-cents le bannissement de tous les nobles, à l'exception de ceux qui seroient âgés de soixante-six ans, lesquels même n'auroient pas droit de mettre le pied dans Paris. On changea la manière d'exterminer les émigrés surpris en France, et ceux des régnicoles qu'on accusoit de conspirer contre la république : on les fit juger par des commissions militaires, et fusiller. Dans le Midi surtout, on sacrifia ainsi, sous prétexte de conspiration, une foule de victimes, même de la classe la plus malheureuse du peuple.

Avant d'achever le règne du directoire, où

deux avocats, connus sous les noms de Merlin, de Douai, régicide, et de François, de Neufchâteau, avoient remplacé les directeurs proscrits, nous allons tracer un tableau rapide des guerres étrangères et civiles, depuis la retraite des alliés en 1792, jusqu'à la fin de 1797, époque à laquelle la France fut en paix avec le continent.

L'armée alliée, malgré ses pertes, étoit encore si supérieure à celle de Dumouriez, que sa retraite fut à peine inquiétée; elle consentit, par un arrangement spécial, à l'évacuation de Verdun (12 octobre 1792), et abandonna Longwy le 20; les siéges ou blocus infructueux de Lille et de Thionville furent également levés, et les François, à leur tour, envahirent le pays des alliés. Nous ne parlerons point de la Savoie, qui fut occupée sans obstacle par le général Montesquiou, ni du comté de Nice, dont la conquête ne fut pas plus difficile pour le général Anselme : il n'y eut pas un homme de tué dans ces deux expéditions.

(1) Il ne faut plus faire attention à la date qu'on laisse à la marge, jusqu'à ce qu'on ait conduit les événemens de la guerre à la fin de 1797. On ne la conserve à cette marge que pour l'économie de l'ouvrage; les vraies dates seront dans le texte.

En Allemagne, la guerre étoit plus sérieuse. Le général Custine, secondé par le général Neuwinger, prend Spire et Worms, villes impériales et libres du Bas-Palatinat. La dernière étoit sans défense; mais les Autrichiens, ayant résisté dans l'autre, y perdirent beaucoup de monde (30 septembre et 4 octobre). Mayence, qui pouvoit tenir long-temps, se livre (21 octobre) sans vouloir même l'essayer. Elle étoit pleine d'amateurs de la révolution françoise. Custine n'eut pas plus de peine à s'emparer, deux jours après, de Francfort-sur-le-Mein. Les révolutionnaires de la ville, qui se donnoient le nom de patriotes, en faisoient la principale force; elle étoit à peu près sans garnison. Une contribution de deux millions de florins lui fut imposée pour toute récompense de ce patriotisme. Il est vrai que, pour ne pas dégoûter le peuple et la bourgeoisie du système révolutionnaire, il leur fut déclaré que la contribution seroit prise uniquement sur la noblesse et le clergé : ce n'en étoit pas moins une somme très-forte enlevée à la ville. Un exploit plus mémorable fut l'attaque de Jemmapes par Dumouriez. Les François avoient l'avantage du nombre; mais les Autrichiens étoient dans une position respectable. Ils furent vaincus et chassés de

leurs redoutes, après un sanglant combat. Le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, y fit preuve d'un grand courage (6 novembre). La conquête de la Belgique fut la suite de cette victoire, et de quelques autres succès postérieurs. Les Autrichiens, commandés par Clairfait, se maintinrent derrière la Roër. Le roi de Prusse, en Allemagne, battit Custine, le chassa de Francfort-sur-le-Mein, et investit Mayence. Ainsi se termina la campagne de 1792.

Celle de 1793 ne fut pas si favorable aux François. Il est vrai que trois puissances, d'abord neutres, s'étoient jointes à la coalition : l'Espagne, pour venger l'assassinat du chef des Bourbons, l'Angleterre, par représailles, peut-être, des secours donnés aux insurgens de l'Amérique, et la Hollande, pour se préserver de la peste révolutionnaire, dont quelques François tâchoient de l'infecter : nous parlons de son gouvernement; car on verra qu'alors le peuple ne la craignoit pas. Dumouriez fit d'abord quelques progrès en Hollande; il fut obligé de quitter ce pays, pour réparer les suites d'une défaite totale que venoit d'essuyer l'armée de la convention à Aix-la-Chapelle. Il fut lui-même écrasé à Nerwinde par le prince de Saxe-Cobourg, qui

avoit sous lui l'archiduc Charles, frère de l'empereur (18 mars), et perdit encore beaucoup de monde dans sa retraite. Le 28 du même mois, Custine fut battu en Allemagne à Bingen; et le 31 il essuya un autre échec. Dumouriez, sachant que la convention ne pardonnoit pas les défaites de ses généraux, ne vit pour lui d'autre moyen de salut que de la renverser. Son projet, dit-on, étoit le rétablissement de la constitution de 1791, par conséquent du trône, mais en y faisant monter la maison d'Orléans. Le prince de Cobourg ne pouvoit approuver cette dernière partie du plan qui peut-être, au reste, ne lui fut pas connue; mais il avoit un grand intérêt de voir Dumouriez détruire la république; il lui accorda une trève, dont le général françois comptoit profiter pour marcher sur Paris avec son armée. La convention, instruite de ses desseins, envoya quatre de ses membres, et le général Beurnonville, son ministre de la guerre, pour l'arrêter. Dumouriez les arrêta eux-mêmes, et les livra aux Autrichiens; il ne put entraîner ses troupes dans son entreprise, et fut obligé de se réfugier dans le camp autrichien, où le suivirent quinze à seize cents hommes seulement.

Le général Dampierre, qui avoit beaucoup

1797. Directoire.

contribué au succès de Jemmapes, prit la place de Dumouriez. Des commissaires de la convention étoient dans son camp de Famars, au devant de Valenciennes; ils le contraignirent d'en sortir et de donner bataille pour débloquer Condé, investi par les Autrichiens. Il fut battu et tué. Après sa mort, le camp de Famars fut forcé (avril). Nous ne retracerons pas la multitude infinie d'affaires qui se sont données pendant la révolution; nous nous bornerons aux plus importantes; les autres ne peuvent guère obtenir de place que dans des fastes purement militaires, où les moindres actions se trouvent consignées; mais nous ne devons pas omettre, quoique nous soyons loin de le garantir, un trait exactement semblable à celui du chevalier d'Assas, et qu'on cite d'un caporal nommé Morel : il servoit dans le 5e bataillon de Saône et Loire, posté à Ost-Capelle, près de Lille. Dans une reconnoissance, il tomba au milieu d'une patrouille autrichienne. Menacé, comme d'Assas, il avertit les siens de la présence des ennemis, et tombe percé de coups mortels. Il jouit cependant quelques jours de sa gloire.

La défaite de Nerwinde avoit forcé les François d'évacuer la Belgique. Les Autrichiens les suivirent en France, prirent Condé le 12 juillet, et Valenciennes le 28. Les habi-

tans montrèrent les sentimens du royalisme le plus décidé ; tous les signes en furent arborés ; tous ceux de la révolte détruits et foulés aux pieds. La ville avoit été prise au nom du roi de France. Cinq jours auparavant, le 23, Mayence étoit tombée au pouvoir des Prussiens, après un siége assez long.

La révolution pouvoit alors se terminer facilement : le meurtre du roi avoit indigné la France ; Lyon, Toulon, Marseille, et toute la Vendée, étoient en insurrection ; mais il ne régna pas entre les puissances étrangères ce concert unanime qui produit les succès. Elles agirent mollement, et l'on dit alors avec beaucoup de justesse que les souverains de l'Europe étoient des coalisés sans coalition. Il est vrai de dire aussi, qu'à l'exception de la Vendée et des trois grandes villes que nous venons de nommer, les François, en général, ne firent rien pour seconder les efforts des étrangers. Tous les gens de bien, en désirant la restauration de la monarchie, ne la hâtoient que par des vœux inutiles, et les souverains de l'Europe, ne soupçonnant pas alors combien elle leur importoit, ne firent pour l'opérer que des tentatives ou foibles ou incohérentes, dont quelques-uns même se lassèrent bientôt. Cependant la route de Paris étoit ouverte. Les

François avoient été contraints d'abandonner le camp de César; il ne restoit plus qu'à réduire Cambrai; rien n'étoit plus facile, la place n'étant pas très-forte. Elle fut sommée de se rendre, s'y refusa, et au bout de quatre jours, les alliés renoncèrent à ce siége. Au lieu de marcher réunis, ils se séparèrent, et cette séparation, produisant son effet naturel, les perdit. Le duc d'Yorck, second fils du roi d'Angleterre, qui, à la tête des Anglois, des Hanovriens, des Hollandois et des Hessois, avoit eu part aux succès du prince de Cobourg, alla mettre le siége devant Dunkerque, et le prince de Cobourg devant Quesnoi et Maubeuge, rétrogradant ainsi l'un et l'autre, et de plus se plaçant à de grandes distances; infaillible moyen d'être plus facilement vaincus. Le projet de subjuguer Dunkerque, étoit bien opposé aux vues que les royalistes supposoient à l'Europe, d'étouffer le germe de la révolution en France. Dès ce moment, ils cessèrent d'attendre d'elle le salut de leur pays, et elle perdit toute la force qu'elle pouvoit tirer de l'opinion : elle n'auroit pu suivre d'autres conseils si elle eût pris ceux des plus fougueux révolutionnaires; elle en fut punie sans délai. Les 6, 7 et 8 septembre, il y eut à Honscotte et dans les environs divers combats dans lesquels

le général Houchard eut sur l'armée d'observation du siége, des avantages qui obligèrent le duc d'Yorck à la retraite. La convention, prétendant que son général n'avoit pas fait tout ce qu'il pouvoit, quoiqu'il obtint des succès posterieurs, lui fit couper le cou. On prétend que Houchard, en montant à l'échafaud, n'étoit pas encore revenu de la surprise que lui causoit ce genre de reconnoissance.

Dans l'Alsace, où les Prussiens s'étoient portés après la prise de Mayence, les François ne furent pas d'abord si heureux : ils tenoient les lignes de Weissembourg. Le général Moreau, contraint par des commissaires de la convention de sortir d'un camp qu'il occupoit pour attaquer les Prussiens dans celui de Pirmasens, essuya une défaite (14 septembre). Le même jour, les vainqueurs forcent, dans le voisinage, le poste de Nothweiller, qu'on leur avoit enlevé par surprise, et qui étoit très-important pour leur sûreté. Le 13 octobre suivant, les lignes républicaines furent emportées par le duc de Brunswick qui commandoit une armée combinée de Prussiens et d'Autrichiens. Le prince de Condé, à la tête des émigrés, se couvrit de gloire : les François, opposés les uns aux autres, se battirent des deux côtés avec un égal courage. Quatre jours

après, le 17, l'armée républicaine fut encore vaincue à Haguenau ; mais la veille avoit été signalée par une victoire sur un autre point. Les Prussiens et les Autrichiens réunis, bornant leurs prétentions à la prise de quelques places frontières, comptoient finir la campagne de 1793 par celle de Maubeuge. Déjà le Quesnoi étoit en leur pouvoir. Le général Jourdan, successeur de Houchard, attaqua les assiégeans au village de Vattignies, les battit, et débloqua Maubeuge. Mais la perte des alliés avoit été si peu considérable qu'ils purent se retirer en bon ordre sans qu'on osât les poursuivre, ni passer la Sambre après eux. Jourdan, pour les forcer de s'affoiblir, fit faire une diversion en Flandre. Effectivement, le duc d'Yorck qui les avoit joints, s'en détacha, et y courut. Il ne put empêcher la prise de Menin et de Marchiennes; mais il reprit cette dernière place après un sanglant combat dans la ville. (30 octobre). Une action d'avant-poste, à Guise, dans laquelle les François eurent l'avantage, termina cette année 1793, la campagne des côtes du Nord (30 octobre).

Dans l'Alsace, et les environs, la guerre continuoit avec langueur. Les alliés nous prirent le Fort-Louis (que depuis le renversement du trône, les révoltés appeloient le

Fort-Vauban). Une surprise, tentée sur le fort de Bitche, ne leur réussit pas. Hoche, de simple garde-françoise, devenu à vingt-cinq ans général en chef de l'armée de la Moselle, eut d'abord un petit succès à Blies-Castel, et reçut deux échecs à Kayserlautern. Pichegru, qui venoit aussi d'obtenir le commandement de l'armée du Rhin, agissoit de concert avec lui pour tâcher de faire lever le siége de Landau, formé par les alliés. Il attaque (1er décembre) les émigrés, qui, faisant partie de l'armée prussienne, occupoient le village de Berchem. Il est repoussé. Le lendemain, il revient à la charge, et le prend. Le prince de Condé, posté en arrière de ce village, s'élance avec sa cavalerie; un combat furieux s'engage entre elle et celle des républicains, qui est repoussée. Les émigrés reprennent le village; le duc de Bourbon, en chargeant à leur tête, est blessé, et voit tomber à ses côtés presque tous ses aides-de-camp, morts ou atteints de blessures dangereuses. Les émigrés, laissés à découvert par la retraite à laquelle furent contraints les Prussiens, se retirèrent en bon ordre. Hoche obtint un succès plus décisif, qu'il dut à la mésintelligence des alliés. Pichegru et lui ne s'accordant pas bien, la convention réunit sur la tête du dernier le

1797. Directoire.

commandement des deux armées du Rhin et de la Moselle. Après un avantage remporté le 23 décembre, aux combats de Freschweiller et de Werdt, il attaqua, le 26, le camp de Geisberg (près de Weissembourg), occupé par les Autrichiens, qui le défendirent mal. Le duc de Brunswick, à la tête des Prussiens, empêcha qu'ils ne fussent exterminés. La division se mit alors entre les deux armées. Les Autrichiens se plaignirent de ce que les Prussiens les eussent d'abord laissés seuls exposés aux attaques de leurs ennemis, et les Prussiens répondirent que les Autrichiens n'avoient pas tenu un seul instant, pour ainsi dire, dans les retranchemens les plus formidables. Quoi qu'il en soit, le siége de Landau fut levé, les lignes de Weissembourg abandonnées, ainsi que le fort Louis, dont les Autrichiens firent préalablement sauter les fortifications.

Dans la campagne de 1814, sur le Rhin, les alliés se réduisirent à la défensive. Le duc de Brunswick quitta le commandement des Prussiens. Il déduisit ses motifs dans une lettre à leur souverain, du mois de janvier de cette année. « Le défaut d'intelligence, dit-il, l'é-
» goïsme, l'esprit de cabale et la défiance ont
» déconcerté toutes les mesures qui avoient
» été adoptées pendant ces deux dernières

» campagnes, et continuent de déconcerter » toutes celles qui ont été prises par les armées » combinées... Chaque armée agit séparément » et sans s'être concertée avec les autres, sans » avoir de plans fixes, sans accord, et sans » principes. » Telles ont été, pendant vingt ans, les principales causes des revers essuyés par plusieurs puissances de l'Europe. Les François, quelquefois légers et précipités dans leurs jugemens, conclurent de ces revers que jamais les coalitions ne réussissoient. C'étoit comme un proverbe reçu dans la nation, qui avoit déjà oublié les succès de la dernière, formée contre Louis XIV. Les alliés, ne voulant que se défendre sur le Rhin, dirigèrent une grande partie des forces qu'ils y avoient sur un autre point. Ils commencèrent par assiéger Landrecies, dans le Hainaut, et s'en rendirent maîtres le 30 avril, après avoir battu les républicains, qui firent deux tentatives infructueuses pour sauver la place. Pendant ce siége, Pichegru, à qui la convention avoit donné le commandement de l'armée du Nord, fit une diversion dans la Flandre maritime. Le général Moreau investit Menin. Un général hanovrien, Hammerstein, qui se trouvoit dans la place, avec un peu plus de trois mille hommes, au nombre desquels étoit un très-grand nombre d'émigrés

françois, prit une résolution généreuse dans la vue de sauver ces braves dont la mort sembloit inévitable; car il n'y avoit point pour eux de cartel d'échange : le général Dumouriez l'avoit refusé dans la campagne de 1792, sous prétexte « que c'étoient, disoit-il, des François armés contre leur patrie. » Hammerstein sort, dans la nuit du 30 avril, avec sa garnison, culbute tout ce qui se trouve devant lui, tue, prend beaucoup de monde, enlève même des canons, et se retire, presque sans perte, à Bruges. Le général autrichien, Clairfait, essuya quelques échecs en Flandre; cependant, quoiqu'il n'eût que dix-huit mille hommes contre cinquante mille, il donna, par son habile résistance, aux alliés qui étoient dans le Hainaut, le temps de venir à son secours; mais ils furent battus par Pichegru, le 18 mai, à Turcoing. Le 23, il y eut à Pont-Achin, près de Tournai, une seconde bataille qui, sans être décisive, ne fut pas à l'avantage des François.

Les républicains tenoient sur la Sambre une armée, celle des Ardennes, avec laquelle Saint-Just, commissaire de la convention, et qui donnoit insolemment des ordres au général, avoit entrepris de prendre Charleroi. Il la fit battre six fois; mais la république pos-

sédoit à cette époque, une multitude innombrable de soldats : la convention avoit appelé trois cent mille hommes sous les armes. Bientôt elle en eut plus de quinze cent mille répartis en quatorze armées ; en sorte que les pertes étoient réparées à l'instant.

Sur le Rhin, la campagne commença au mois de mai. Le maréchal Moellendorf, qui avoit remplacé le duc de Brunswick, et qui avoit sous lui des Saxons, joints à ses Prussiens, battit les François à Kayserlautern (23 mai), et les chassa du Palatinat et des Deux-Ponts.

La guerre maritime ne comptoit pas encore d'événemens mémorables ; il ne restoit presque plus d'officiers de mer expérimentés à la France. Presque tous, étant gentilshommes, avoient cherché à l'étranger un abri contre la persécution qu'éprouvoit la noblesse françoise dans sa patrie : on devoit donc s'attendre à des revers ; on en éprouva un bien déplorable le 1er juin 1794. Ce fut en vain que sur la flotte françoise sortant de Brest, et commandée par l'amiral Villaret, on cria : *mort aux Anglois.* A peine eut-elle quitté le port, que l'amiral anglois Howe lui prit six vaisseaux, et en coula un à fond. Jambon-Saint-André, commissaire de la convention, à bord de la flotte

1797. Directoire.

françoise, donna cette sanglante défaite pour une victoire, et elle fût proclamée ainsi par Barrère, dans un de ces rapports mensongers que les conventionnels eux-mêmes appeloient ses *carmagnoles*. Le vice-amiral et ses équipages firent, dans cette malheureuse affaire, preuve d'un très-grand courage, et Jambon, d'une extrême foiblesse : il s'étoit, dit-on, réfugié dans une batterie, d'où il sortit pour ordonner à Villaret la retraite.

Mais alors commencèrent sur le continent les grands succès des armées françoises. Dans la Belgique, les généraux Pichegru, Moreau et Macdonald après avoir repoussé le général autrichien, Clairfait, s'emparèrent d'Ypres, défendu par six mille hommes, faits prisonniers (18 juin). Dans le comté de Namur, les François obtinrent un succès encore plus important. Ils assiégeoient de nouveau Charleroi; une première bataille donnée à Fleurus, le 16 juin, ne leur ayant pas été favorable, ils levèrent le siége; mais ils le remirent presque aussitôt (1), et forcèrent la place de se rendre (25 juin). Le

(1) Saint-Just, qui assistoit à ce siége comme représentant du peuple (nom que se donnoient les conventionnels envoyés en mission), et qui n'avoit jamais osé se montrer à la tranchée, fit fusiller un capitaine artilleur,

prince de Cobourg, qui l'ignoroit, accourut pour la défendre, et livra, le lendemain, à Fleurus, une seconde bataille qu'il perdit, contre le général Jourdan, et dont le résultat, pour la république, fut la reprise de toutes les places que les alliés avoient conquises, et une seconde occupation de la Belgique. Ses armées du Nord et de Sambre et Meuse n'eurent, pour ainsi dire, que des succès pendant le reste de la campagne de 1794, à l'exception d'un échec à Kayserlautern, échec, qui fut même presqu'aussitôt réparé et compensé. La prise de Nieuport fut marquée par une déplorable catastrophe. Moreau, qui avoit admis les Anglois à capituler, ignorant, ou feignant d'ignorer l'affreux décret qui le défendoit, n'en usa pas de même envers les émigrés qu'il trouva dans la place : ils furent nommément exceptés de la capitulation, et fusillés : on aime à présumer que Moreau ne donna qu'à regret cet ordre féroce. On prétend qu'il courut

---

pour quelque négligence dans la construction d'une batterie Le général Jourdan refusa de lui sacrifier deux généraux et un officier supérieur, auxquels Saint-Just vouloit faire subir le même sort. Si le général Jourdan eût été battu, il eût presqu'à coup sûr expié par le dernier supplice la hardiesse d'avoir résisté aux volontés d'un représentant.

1797. Directoire.

des risques personnels pour avoir épargné les Anglois, quoiqu'il se fût défendu en disant qu'il n'avoit pas reçu le décret exterminateur. Quant aux émigrés, il n'eût pu les sauver qu'en fuyant avec eux; mais ce n'est que longtemps après, que ses idées s'étant rectifiées, il prit, comme nous le verrons, un parti semblable ou analogue. La Hollande se vit entamée avant la fin de l'année 1794. Mastricht, qui en est le boulevart, fut pris par le général Kléber; d'autres places encore furent emportées, notamment Nimègue, capitale de la Gueldre hollandoise.

Les François continuèrent leurs opérations pendant l'hiver de 1795, qui fut très-rude, et les facilita. Dans les premiers jours de mars, ils étoient en possession des sept Provinces-Unies, qui ne furent presque pas défendues par la coalition; leurs peuples d'ailleurs, qui, en 1787, avoient tenté infructueusement de renvoyer le stathouder, loin d'opposer de la résistance aux François, les regardèrent, en général, comme des amis. Un traité fut fait avec la Hollande, le 16 mai; elle paya des tributs, céda plusieurs forteresses à la France, et eut le titre de son alliée.

La république françoise avoit déjà fait une paix plus intéressante pour elle avec une des puis-

sances de la coalition : la Prusse (5 avril 1795). Cette puissance céda l'occupation des Etats qu'elle avoit perdus sur la rive gauche du Rhin, jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'empire germanique : les François, de leur côté, s'engagèrent à ne point attaquer les possessions de cet empire sur la rive droite de ce fleuve.

Quelques mois après, l'Espagne aussi se détacha de la coalition : son roi avoit plusieurs fois offert sa neutralité, sous la seule condition que les jours de Louis XVI seroient respectés : nous avons déjà parlé d'une de ces offres. Les tigres, avides du sang de leur victime, les ayant toutes réjetées avec dédain, la guerre commença les premiers jours d'avril 1793. Les François opposèrent deux armées aux Espagnols : l'une nommée des Pyrénées orientales, l'autre des Pyrénées occidentales. Au grand étonnement des républicains, qui ne croyoient pas les Espagnols très-aguerris, ce peuple eut d'abord des succès contre eux, surtout du côté des Pyrénées orientales. Ricardos, qui commandoit en cette région, pour l'Espagne, entra dans le Roussillon, prit Bellegarde, Ville-Franche, Mont-Louis, investit Perpignan, remporta une victoire signalée à Truillas, près de Thuir, victoire qu'il décida en chargeant

lui-même à la tête de ses carabiniers; obtint d'autres avantages très-importans à Boulon, à Céret, à Ville-Longue, à l'attaque du fort Saint-Elme, de Port-Vendre, de Collioure, et termina la campagne de 1793 par la prise de ces trois places. La convention frémissoit de rage. « Se peut-il, disoient ses orateurs, » que nous soyons battus par ces *pouilleux* » d'Espagnols. » Ils croyoient se venger par de plates et grossières injures.

La campagne de 1794 fut plus heureuse pour les armées républicaines. Elles avoient été grossies par de nouvelles levées, et Ricardos, si constamment victorieux, avoit cessé de vivre. Avec lui finirent à peu près les triomphes de ses compatriotes : ils continuèrent néanmoins de se battre vaillamment. Ils osèrent attaquer l'armée françoise des Pyrénées occidentales, en avant de Saint Jean-de-Luz, dans son camp appelé du nom ignominieux de *camp des Sans-Culottes*, obtinrent d'abord une supériorité qu'ils perdirent ensuite, et se retirèrent en bon ordre sans qu'on osât les poursuivre.

Dans une petite action qui se passa sur les frontières du Béarn, les républicains, ayant pris dix-sept émigrés, eurent la barbarie de les envoyer à l'échafaud; ils eussent

cru leur faire trop de grâce en les fusillant.

Le général Dugommier vint remplacer le général Dagobert qui avoit commencé à relever l'honneur des armes républicaines dans les Pyrénées orientales. Il commença par forcer le camp de Boulon, entreprise dans laquelle les François avoient échoué l'année précédente. Le général Pérignon se distingua dans cette bataille qui dura deux jours. Après divers combats, où les François remportèrent presque toujours la victoire, ils reprirent les places du Roussillon qui étoient tombées au pouvoir de leur ennemi. Au mois de novembre, il se donna une bataille, dite de la Montagne-Noire, qui dura deux jours, le 18 et le 20; on s'étoit reposé le 19. Les deux généraux, des deux côtés, y furent tués; Dugommier le premier jour, et le comte de l'Union, Espagnol, le dernier. Il avoit combattu avec courage et habileté, mais presque toujours sans succès dans cette campagne. Le général Dugommier y acquit beaucoup de réputation. Outre le général Pérignon, dont nous avons déjà parlé, le général Augereau s'y distingua. Le commandement échut au général Pérignon, qui, ayant gagné la bataille le 20, investit sur-le-champ Figuières, en Catalogne. Cette place qui auroit

pu tenir six mois, ne se défendit guère que six jours. Cet événement fut, dans les deux partis, attribué à la trahison.

L'armée des Pyrénées occidentales, commandée par le général Muller, avoit eu aussi des succès. Entrée, après plusieurs combats, en général heureux, dans la province espagnole de Guipuscoa, elle s'empara de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Toloza. Les habitans de cette province eurent la malheureuse fantaisie de se constituer Etat libre et neutre; ils tinrent une assemblée, dont un proconsul de la convention avoit ou provoqué ou favorisé la réunion. Celui-ci, enorgueilli par le succès des armes françoises, changea bientôt de sentiment, et oubliant que la république s'étoit déclarée la protectrice des peuples qui voudroient se soulever contre leurs souverains, trouva mauvais qu'une province, en partie conquise, aspirât à l'indépendance. Il envoya une foule de ses plus notables habitans à l'échafaud; grande leçon pour les peuples qui se révoltent sur la foi d'autres révoltés. Quelque temps après, le général Muller fut remplacé par le général Moncey qui l'avoit parfaitement secondé dans ses heureuses expéditions. Ce dernier entra sur les confins du royaume de Navarre, et

après diverses attaques, s'empara de la vallée de Roncevaux, célèbre par la destruction d'une arrière-garde de Charlemagne, qu'avoit traîtreusement assaillie un de ses vassaux (en 778); mais la Navarre fut presque aussitôt évacuée par les troupes de la république.

L'armée des Pyrénées orientales avoit investi la place de Roses en Catalogne, vers la fin de novembre 1794. La brèche étant praticable, le gouverneur s'embarqua la nuit, avec sa garnison, et les François entrèrent dans la place le 3 février 1795. Après cette conquête, ils furent arrêtés et battus par le général Arrutia, qui avoit remplacé le comte de l'Union, et ne firent plus rien de remarquable. Le général Pérignon fut destitué, on ne sait pourquoi, de son commandement, dont il s'étoit très-bien acquitté. Schérer lui succéda.

L'armée des Pyrénées occidentales commença la campagne par des revers, qu'il ne seroit pas juste de lui imputer; car elle étoit travaillée par une épidémie et par la disette. Elle eut ensuite quelques succès dans la Biscaye où elle avoit pénétré, prit Vittoria et Bilbao. La paix signée à Bâle, le 22 juillet, mit fin aux hostilités. Il en coûta aux Espagnols la partie qui leur appartenoit de l'île de Saint-Domingue.

1797. Directoire.

La guerre contre le roi de Sardaigne avoit, comme nous l'avons dit, commencé par l'occupation de la Savoie et du comté de Nice. Le général Anselme, après la prise et le sac d'Oneille dans le Piémont (24 novembre 1792), fut accusé d'avoir précédemment commis d'exorbitantes dilapidations dans le comté de Nice, et remplacé par Biron. Cette armée avoit alors le nom d'*armée d'Italie* Biron, par ses lieutenans, battit les Piémontois à Sospello (14 février 1793). Le 21 du même mois, l'amiral Huguet fit en Sardaigne une descente qui ne réussit pas. Peu après, quelques troupes autrichiennes s'étant jointes à celles du roi sarde, leurs forces réunies entrèrent dans le comté de Nice, puis dans la Savoie; elles furent battues et repoussées dans cette province par le général Kellermann qui commandoit l'armée qu'on appeloit *des Alpes*, et par le général Dugommier, chef de celle d'*Italie*, qu'il quitta bientôt. Masséna et le général Despinois, se distinguèrent sous le successeur de Dugommier, le général Dumerbion. Au mois d'avril 1794, l'armée d'Italie prit une seconde fois Oneille, qu'elle avoit évacuée après le saccagement. Elle fit d'autres conquêtes, tandis que l'armée des Alpes, commandée par le général Alexandre

Dumas, forçoit de son côté, les postes les plus importans des Alpes savoyardes, le mont Valaisan et le Petit-Saint-Bernard ; expéditions difficiles, par lui confiées au général Basdelaune. Au mois de mai le général Dumas enleva lui-même le passage du Mont-Cénis, le plus fréquenté de ceux qui sont entre la France et l'Italie, et fit forcer celui des Barricades, du côté de Barcelonette ; mais la foiblesse des deux armées des Alpes et d'Italie ne permit pas à leurs généraux de former de grandes entreprises. Le général Dumerbion eut cependant une affaire à Kherasco, dans le Piémont, y fut victorieux, et contraignit les Autrichiens de se retirer dans la ville d'Acqui. Il n'y eut plus rien de remarquable durant tout le reste de la campagne de 1794.

Celle de 1795 s'ouvrit par un avantage : les deux armées d'Italie et des Alpes étoient réunies sous le commandement du général Kellermann ; il enleva le col del Monte, après avoir dispersé les troupes ennemies qui le gardoient. Durant le reste de la campagne, il se livra une infinité de combats, dont les résultats ne furent pas considérables, si l'on en excepte le dernier, donné à Loano, près de Final, sur la côte occidentale de Gênes,

1797. Directoire. le 23 et le 24 novembre, par Schérer, successeur du général Kellermann. Les conseils de Masséna contribuèrent, dit-on, singulièrement à la victoire remportée par les François, dont les suites livrèrent, quelques mois après, à Buonaparte, la clef de l'Italie.

En Allemagne, les républicains eurent la fortune contraire, en général, dans la campagne de 1795. La coalition étoit si peu d'accord, que les Autrichiens, presque réduits à leurs seules forces, se montrèrent beaucoup plus redoutables que lorsqu'ils étoient secondés par la Prusse, et que l'Espagne faisoit une diversion qui auroit semblé devoir leur être très-avantageuse.

Vers la fin de la campagne précédente, deux places seules restoient aux alliés sur la rive gauche du Rhin, Luxembourg et Mayence. L'une et l'autre furent investies par les François; la première se rendit à Moreau, après six mois. Les habitans, effrayés par la crainte d'un bombardement, contraignirent, en quelque sorte, le commandant à capituler. Il n'en fut pas ainsi de Mayence. Cette place ayant opposé une résistance opiniâtre, Clairfait attaqua les lignes des assiégeans et les en chassa (29 octobre 1795). Le général autrichien Wurmser eut les mêmes avantages du

côté de Manheim dont il s'empara. La campagne finit par un armistice.

L'année 1796 forme, en quelque sorte, une ère nouvelle pour la guerre extérieure. Avant d'y entrer, nous ferons un récit succinct de la guerre civile du Midi, de la Vendée et des chouans. Nous commençons par celle du Midi, quoiqu'elle ne soit pas la première en date, pour ne pas morceler le récit des deux autres, qui ont été plus longues, et qui se tiennent.

Lyon fut la première grande ville du royaume qui tenta de résister à l'atroce tyrannie de la convention. Cette ville avoit d'abord, comme toutes celles de la France à peu près, incliné pour la révolution ; mais ce sentiment y dura peu (ainsi qu'ailleurs) parmi les honnêtes gens qui, voyant le nom de patriotes usurpé par tous les scélérats, le leur laissèrent (1). Un prêtre, nommé Challier, établi dans cette ville, et devenu officier municipal, y fut le chef d'un *club central*, qui la remplit de confusion et d'horreurs. Il se faisoit surnommer le Marat de Lyon. Les *sans-culottes* s'étant armés contre

(1) Le peu de détails que nous pouvons donner sur cette ville seront tirés du *Siége de Lyon*, relation très-bien faite par M. l'abbé Guillon ; deux petits volumes.

1797. Directoire. les véritables citoyens, un combat s'engage dans la ville le 29 mai 1792. Les sans-culottes sont vaincus, après dix heures de résistance. Challier et quelques autres sont pris. On instruit leur procès. La convention, par un décret, les prend sous sa sauve-garde, et rend tous les dépositaires de l'autorité publique, à Lyon, responsables, sur leurs têtes, de la sûreté des accusés, dont elle évoque le procès au tribunal révolutionnaire de Paris, d'où ils seroient sortis couronnés de lauriers, comme Marat, pour être portés aussi en triomphe à la convention. Les Lyonnois, sans égard aux ordres et aux menaces des conventionnels, font juger les prévenus à Lyon. Deux seulement, Challier et un de ses complices, sont envoyés à la mort. Challier fut le premier qui tomba sous le fer de la guillotine, qu'il avoit fait venir de Paris pour immoler l'innocence. La convention, furieuse, ordonna le siége de Lyon. Commencé le 6 août 1793, il finit le 9 octobre. La force et la famine concoururent à la réduction de la place, assiégée par soixante mille hommes, et qui ne comptoit qu'environ huit mille combattans. Ceux-ci déployèrent le plus grand courage, et furent secondés par celui des vieillards, des femmes et des enfans. Leur commandant, M. Perrin de Précy, se couvrit de gloire. Quand

la ville, ouverte de tout côté, fut dans l'impuissance absolue de tenir plus long-temps, il en sortit à la tête d'une colonne. Le comte de Viricu, membre du côté droit des Etats-Généraux, en commandoit une autre. Elles furent atteintes par les républicains. La plupart des fugitifs périrent, en se battant avec intrépidité. Les autres, s'étant dispersés, furent massacrés inhumainement par les gens de campagne, à l'exception d'environ quatre-vingts, qui parvinrent à gagner la Suisse, avec les deux chefs que nous venons de nommer. La convention, par un décret du 12 octobre, ordonna que le nom de Lyon fût supprimé. On y substitua celui de *Commune Affranchie.* Tous les biens des propriétaires et des commerçans furent confisqués, et leurs maisons démolies. La place de Bellecourt, une des plus belles de l'univers, disparut. Une commission, nommée temporaire, composée de cinq membres, jugea militairement les contre-révolutionnaires; c'est ainsi qu'on nommoit ceux qui n'avoient pas voulu se laisser égorger par les jacobins et les sans-culottes. Trois régicides furent envoyés à Lyon pour présider aux atrocités qui alloient s'y commettre : Collot-d'Herbois, Fouché, et Montaut qui n'y alla pas, et fut remplacé par Laporte, autre régicide. Le premier, méchant

comédien, sifflé, il y avoit dix ans, dans cette ville, en conservoit un ressentiment implacable. Il passe pour le principal auteur de la dévastation et des massacres qui la désolèrent. Mais des lettres, trouvées chez Robespierre, prouvent la complicité du second. Ils écrivoient à la convention que les démolitions étoient trop lentes. « L'explosion de la mine, ajoutoient-ils, l'activité dévorante de la foudre, peuvent seules » exprimer la toute-puissance du peuple. Sa » volonté ne peut être arrêtée comme celle des » tyrans ; elle doit avoir l'effet du tonnerre. » Les juges et le bourreau fatigués demandèrent quelque répit à Collot, et ne purent l'obtenir. Les spectateurs qui n'applaudissoient pas au supplice, y étoient eux-mêmes envoyés. On se contentoit quelquefois de les lier sur l'échafaud, où ils étoient arrosés du sang des victimes. On en compta environ six mille.

Marseille fut également accablée par la convention. Cette ville avoit d'abord embrassé la révolution avec transport. Les négocians dont elle étoit remplie n'aimoient point la noblesse. Quand aucune distinction ne s'attache à la naissance, toutes sont réservées à la fortune. Le commerce crut que rien ne seroit au-dessus ou au niveau de l'or, dès que l'illustration de la noblesse auroit tout à-fait disparu ; car cette

illustration étoit déjà fort atténuée par les changemens survenus dans les mœurs, les habitudes, les intérêts, par beaucoup de causes connues, et qu'il n'entre pas dans notre sujet de détailler ; bientôt le commerce s'aperçut qu'il avoit fait une fausse spéculation, qu'il ne dépendoit pas de lui d'arrêter le torrent dévastateur de la révolution, au point où son intéret l'eût exigé, qu'après avoir renversé la noblesse et le clergé, il alloit aussi entraîner le commerce, et avec toutes ses richesses. Alors il voulut y opposer une digue. Mais il ne fit que des efforts partiels et insuffisans. Lyon, menacé par les conventionnels, avoit réclamé les secours du Midi. Marseille, au lieu d'accourir tout entière pour défendre la cause commune, envoya des stipendiés auxquels se joignirent des insurgés de plusieurs villes du Midi, également soulevées contre la convention. Tous furent, sans peine, dissipés par le général Carteaux, qui, sur-le-champ, entra dans Marseille, secondé par les révolutionnaires de la ville (25 août 1793). Les plus beaux édifices furent détruits, quatre cents citoyens immolés, une contribution de quatre millions imposée.

Beaucoup d'insurgés se réfugièrent à Toulon, qui, après avoir adopté avec fureur, les maximes républicaines, s'étoit, comme presque tout le

1797. Directoire.

Midi, soulevé contre les atrocités de la convention. Les Toulonois, menacés d'un siége par les républicains, étoient bloqués et affamés par une flotte angloise. L'amiral Hood qui la commandoit, offrit du pain et la paix, si l'on vouloit arborer l'étendard royaliste. Ses offres furent acceptées avec joie. Il prit possession de la place au nom de Louis XVII. Des Espagnols et des Napolitains y entrèrent aussi. Carteaux vint aussitôt y mettre le siége. Buonaparte étoit dans son armée. C'est ici le moment de faire connoître l'origine et les premières actions d'un guerrier qui a rempli l'univers du bruit de son nom.

Il naquit à Ajaccio, en Corse, le 15 août 1769. Sa mère se nommoit Lœtitia Ramolini, femme d'une grande beauté. Il devoit être d'une noble origine, puisque son père (Charles) a été député de la noblesse en France. Ce dernier fut protégé par le comte de Marbœuf, gouverneur-général de la Corse. Il mourut jeune, laissant cinq fils, Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, Jérôme, et trois filles, Caroline, Elisa, Pauline. Ces deux dernières avoient d'autres noms que Buonaparte changea, ne les trouvant pas assez nobles. On dit que M. de Marbœuf, patron de cette famille, aima plus particulièrement Napoléon, et la chronique

scandaleuse en a donné un motif que l'histoire ne peut adopter. Quoi qu'il en soit, il fit entrer cet enfant à l'Ecole Militaire de Brienne, puis à celle de Paris. En 1781, il le fit admettre dans le régiment d'artillerie de la Fère. En 1789, le général Paoli, rappelé en France par un décret, emmena, en partant pour la Corse, ce jeune homme, dont le père avoit été son ami. Il existoit deux partis dans cette île, comme sur le continent de la France, l'aristocratie et la démocratie. Buonaparte se rangea dans le dernier, et fut nommé lieutenant-colonel de la garde nationale. Paoli, d'abord partisan de la révolution françoise, l'eut en horreur quand elle eut fait tomber la tête de Louis XVI. S'étant rendu, en quelque sorte, le maître de la Corse, il en bannit Buonaparte : on ne sait si ce fut uniquement pour ses opinions et sa conduite révolutionnaire, ou pour un crime particulier, qu'il commit, dit-on, et qui méritoit la mort. L'exilé se rendit à Marseille avec toute sa famille ; de là au siége de Toulon, où il fut replacé dans l'artillerie ; car il ne tenoit plus à rien. Bientôt il en eut le commandement, et donna tout d'abord des preuves de courage et de capacité. La place fut évacuée par les alliés le 18 décembre 1793, et le lendemain y entrèrent les troupes républicaines. Les Anglois,

1797. Directoire.

ne pouvant emmener la flotte françoise, y mirent le feu. Ce fut un spectacle effrayant, et une perte déplorable. Quinze vaisseaux de ligne, sans parler des frégates, des navires d'une moindre importance, d'une immense quantité de bois de construction, et de munitions navales, devinrent la proie des flammes; les *sans-culottes* se consolèrent, parce qu'un vaisseau qui portoit leur nom en fut préservé. Les galériens brisèrent leurs chaînes, et furent accueillis par l'armée à laquelle, sans doute, l'ivresse de la victoire ne permit pas de réfléchir sur la honte de cette association. Une infinité de citoyens, après un simulacre de jugement, sont foudroyés tous à la fois par le canon. Quelques uns n'en ayant pas été atteints, ou n'étant pas blessés mortellement, une voix crie : « Levez-vous, on vous pardonne. « Ils se lèvent, et le canon est tiré sur eux une seconde fois. Les forçats, à qui leur dépouille est promise, achèvent ceux qui échappent à cette seconde décharge. On ne sait pas au juste quelle bouche fit entendre le cri meurtrier. Buonaparte fut un de ceux sur lesquels tomba le soupçon, à tort probablement. Quant à sa complicité, elle est incontestable, puisqu'il commandoit l'artillerie. On a dit, pour le disculper, qu'il étoit tenu d'obéir. On a répli-

qué qu'il eût pu s'en dispenser en se démettant; mais un tel parti ne pouvoit même être mis en délibération par une ambition aussi forcenée.

1797. Directoire.

Bordeaux, patrie des Girondins, avoit embrassé leur parti, et s'étoit déclaré en faveur de l'insurrection du Midi contre la convention. Pour punir ce double crime, elle lui envoya un de ses membres, qui travailla cette ville dans le sens de la révolution; mais, bientôt converti par l'amour à l'humanité, il marcha dans d'autres voies. On dépêcha, pour réchauffer son zèle, un jeune homme de dix-neuf ans, qui remplit la ville de désolation; et le conventionnel, ayant persisté dans son retour à de meilleurs principes, fut rappelé.

Buonaparte, loin de laisser, comme lui, refroidir son patriotisme, s'attacha aux plus ardens patriotes, comme au moyen le plus sûr de faire son chemin, et se lia intimement avec Robespierre le cadet. Il étoit à l'armée d'Italie, du côté de Nice, lorsque la révolution du 9 thermidor vint mettre fin à la tyrannie de l'aîné et à la vie des deux frères. Ceux qu'on nommoit *terroristes* étant alors tombés en défaveur, Buonaparte fut suspendu de ses fonctions et arrêté. Bientôt il redevint libre; mais le président du comité militaire, Aubry, quoique régicide, ennemi décidé des

1797. Directoire.

terroristes, ayant destitué dix ou douze mille officiers, Buonaparte se trouva du nombre. Il sollicita du comité de salut public la permission de passer au service de la Turquie. Les amis qu'il avoit à la convention s'y opposèrent et le firent réintégrer. Le 13 vendémiaire, lui ouvrant la porte de la fortune, lui valut le commandement de l'armée d'Italie. Au mois de mars 1796, il part, et va trouver dans le Piémont, des soldats qui n'ont ni pain, ni habits, ni armes, pour ainsi dire. Il leur fait une courte harangue, dont Annibal lui avoit fourni le modèle. « Braves soldats, » dit-il, en leur montrant les plaines d'Italie, » vous manquez de tout; jetez un regard sur » ces riches contrées : elles vous appar» tiennent ; c'est là que vous trouverez tout » ce dont vous avez besoin. » L'armée qu'il avoit à combattre, commandée par le général Beaulieu, étoit de cinquante-huit mille hommes, Autrichiens, Sardes et Napolitains. Buonaparte en avoit environ soixante mille. Du 10 au 28 avril, en quinze jours, il livre six combats, dans lesquels il a toujours l'avantage, sépare l'armée autrichienne de celle du Piémont, et contraint le roi de Sardaigne à signer un armistice, en remettant aux mains du vainqueur trois de ses forteresses. Une

cruauté inutile du général, souilla ses premiers succès : un émigré françois lui est envoyé pour parlementer ; il le livre à une commission militaire qui le fait fusiller.

Après que les Sardes se furent retirés de l'armée des alliés, Beaulieu, réduit à vingt-quatre mille hommes, au plus, en laissa six mille pour défendre le passage du Pô, et, avec le reste, se cantonna entre le Tésin et la Sésia pour couvrir le Milanois. Mais le Pô fut passé sans obstacle dans un endroit mal gardé, parce que l'ennemi s'attendoit que le passage seroit tenté ailleurs. Buonaparte, après l'avoir de nouveau combattu à Fombio, se trouva bientôt à la vue de Milan. Les Autrichiens avoient passé l'Adda ; pour les joindre, les François furent obligés d'attaquer le pont de Lodi, où ils perdirent beaucoup de monde, mais qu'ils forcèrent enfin ; on se battit sur l'autre rive, et ils triomphèrent encore ; ce ne fut pas sans une grande perte. Cette journée leur coûta douze mille hommes. Les suites en furent décisives. Milan ouvrit ses portes. La démagogie faisoit les mêmes progrès que les armées françoises ; des missionnaires de la république la prêchoient et faisoient des prosélytes. L'Italie fut, en quelque sorte, mise au pillage : les

1797. Directoire. tableaux, les statues, les chefs-d'œuvre des arts furent enlevés. Les petites puissances dont cette contrée est remplie, achetoient la paix ou des trèves au prix qu'y vouloit mettre le vainqueur. Cependant la Lombardie, opprimée, s'insurgea presque tout entière. Le foyer du soulèvement étoit à Pavie; il ne réussit pas. Des fleuves de sang l'expièrent. Pavie, Pisan, Pise, Lodi, beaucoup d'autres villes, bourgs, ou lieux voisins furent pillés et saccagés (à la fin de mai 1796).

Les Etats neutres ne furent guère plus respectés que ceux qui s'étoient ouvertement déclarés contre la république. Parmi les premiers, qui étoient en petit nombre, on comptoit Venise. Louis XVIII étoit dans les Etats de cette république, à Vérone. Le sénat vénitien, pour détourner l'orage qu'il craignoit malgré sa neutralité, voulut que Louis XVIII sortît, dans le plus court délai, des terres de la république. Ce monarque, choqué d'un procédé aussi brusque, répondit qu'avant de partir, il exigeoit premièrement que le livre d'or sur lequel la famille des Bourbons étoit inscrite, lui fût présenté pour qu'il en rayât le nom de sa propre main; ensuite qu'on lui rendît l'armure dont son aïeul Henri IV avoit fait présent à la répu-

bli que de Venise. L'événement prouva que la terreur des Vénitiens n'étoit que trop fondée. Beaulieu, retiré derrière le Mincio, fut suivi, battu par Buonaparte, et passa l'Adige pour prendre une nouvelle position dans les gorges du Tyrol. Le vainqueur éprouva des obstacles au passage de ce fleuve. Plusieurs combats, livrés sur ses bords, ne purent d'abord le lui procurer. Cependant il faisoit en même temps, ou faisoit faire d'autres expéditions. Des détachemens de son armée prenoient possession de Bologne, de Ferrare, d'Urbin, de Livourne, et les dépouilloient. Sous ses auspices, un gouvernement républicain s'établissoit dans le Milanois. Une insurrection des fiefs impériaux, écrasés par les contributions levées sur eux, fut réprimée par le fer et la flamme. Le pape Pie VI, et le roi de Naples Ferdinand IV, achetèrent fort chèrement des armistices. A peine furent-ils conclus que les peuples de la Romagne, fatigués des exactions qu'on leur faisoit éprouver, se soulevèrent. Ils furent écrasés, comme les habitans des fiefs impériaux venoient de l'être.

L'Autriche, réveillée par tant de revers, envoya le maréchal Wurmser, guerrier octogénaire, au secours de Beaulieu, à qui il ne restoit plus que quinze mille hommes. Leurs

1797. Directoire. forces réunies dans le Tyrol, s'élevèrent à près de cinquante mille combattans. Wurmser a d'abord des succès; Buonaparte qui assiégeoit Mantoue, se retire précipitamment, abandonne son artillerie de siége, va chercher les Autrichiens, et remporte une victoire éclatante à Castiglione (5 août). Ce général écrivit au directoire que, s'étant trouvé quelque temps après à Lonato, petite ville dans le voisinage de Castiglione, avec douze cents hommes, une division ennemie, qui en comptoit quatre mille, cerna la place, et la somma de se rendre. Buonaparte, après avoir fait débander les yeux au parlementaire, lui répondit : « Si celui qui vous envoie a la prétention de » prendre le général en chef de l'Italie, qui » est ici avec l'armée républicaine, qu'il » approche. Si, sous quelques minutes, il n'a » posé les armes, je ne ferai grâce à personne.» Et les armes furent posées. Il faut en convenir, c'est un étrange commandant que celui qui croit, sans examen et sans information, qu'une grande armée est entrée incognito, et se trouve tout entière dans une petite ville; quelque chose qu'on en veuille penser, Buonaparte ne tarda point à poursuivre ses avantages. Le siége de Mantoue est repris, l'Adige passée, et l'ennemi encore totalement

défait à Roveredo le 3 septembre, le 8 à Bassano, et le 15 à Saint-Georges. Wurmser ne put que se jeter dans Mantoue avec quatre à cinq mille hommes, tristes débris de son armée.

Dans le même temps, à peu près, Buonaparte eut la satisfaction de contribuer à chasser de la Corse les Anglois à qui Paoli avoit livré cette île. On s'étoit soulevé contre ces étrangers; Buonaparte envoya, de Livourne, aux insurgés, un secours qui leur fut utile. Au mois d'octobre, ils contraignirent l'ennemi d'évacuer la Corse.

Tout prospéroit ainsi à Buonaparte. Pour être maître de l'Italie, il ne lui restoit plus qu'à prendre Mantoue. L'Autriche, pour lui disputer cette conquête, envoie une nouvelle armée, sous les ordres du général Alvinzi, qui prend une position très-forte dans le village d'Arcole. Avant de pouvoir le joindre, les François ont, comme à Lodi, un pont fort étroit à franchir; ils sont repoussés trois fois; presque tous leurs généraux blessés. Buonaparte, entraîné dans la dernière déroute, tombe renversé dans un marais sous le feu de l'ennemi. Un soldat nègre le dégage et lui sauve la vie. Durant trois jours Arcole est attaqué et défendu avec la plus grande

1797. Directoire.

énergie. Enfin, il est emporté, l'armée autrichienne enfoncée. Les François avoient, d'un autre côté, essuyé un échec à Rivoli, près d'Arcole, et perdu quelques positions; mais ils les reprirent presque aussitôt, et battirent encore l'ennemi sur ce point. La cour de Vienne fait passer de puissans renforts à son général qui s'étoit retiré vers le Tyrol. Alvinzi reprend l'offensive. Divers combats se donnent aux environs de Rivoli. L'Autrichien, après quelques avantages, est entièrement défait (16 janvier 1797). Mantoue capitule au mois de février. Le 19 du même mois, la cour de Rome fait aussi une espèce de capitulation. Buonaparte, ayant rompu l'armistice, avoit envoyé un détachement de son armée sur le territoire du pape. Les troupes de ce souverain osèrent se mesurer avec les vainqueurs de l'Italie, et se battirent avec courage; mais elles ne purent résister longtemps. Pie VI, qui avoit acheté déjà un armistice, acheta encore plus chèrement la paix. Il lui fallut renoncer à tout droit sur Avignon, le comtat Venaissin, les Légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. On exigea, entr'autres choses, qu'il désavouât le meurtre de Basseville, secrétaire de légation à Rome, qui avoit été assassiné en 1793, dans une

émeute excitée par la haine que le peuple y portoit si justement à la révolution françoise, et par la première apparition de la cocarde tricolore qu'avoit prise Basseville. Rien ne dut coûter moins à Pie VI que le désaveu d'un meurtre auquel il ne pouvoit sûrement avoir eu la moindre part.

Un adversaire plus redoutable que le pontife s'approchoit pour combattre Buonaparte : c'étoit le prince Charles qui, couvert de gloire, arrivoit de l'Allemagne. Il y avoit succédé à Clairfait qui, malgré ses brillans succès, blâmé pour avoir conclu un armistice, s'étoit retiré aussitôt. La guerre recommença sur ce point. L'archiduc, très-inférieur en forces, se vit d'abord contraint d'abandonner le pays conquis par Clairfait dans la campagne précédente, et fit une retraite habile devant deux armées françoises, celle de Sambre et Meuse, et celle du Rhin, commandées par le général Jourdan et le général Moreau; mais, ceux-ci s'étant un peu séparés, l'archiduc tombe sur le premier qui marche à Ratisbonne, le bat, le suit dans sa retraite, l'attaque de nouveau avec succès, non loin de Wurtzbourg, et l'oblige de s'enfuir jusqu'à Dusseldorf. Moreau, qui avoit marché vers Munich, fit une glorieuse re-

traite et battit même un détachement de l'armée qui le poursuivoit; mais son aile gauche dut son salut à la violation du territoire neutre de la Suisse. Ce pays favorisa les François qu'il força néanmoins de déposer leurs armes à la frontière, et dont il séquestra les chevaux. L'une et l'autre armée avoient commis les plus grands excès en Allemagne. « La rapacité de ces protecteurs des chau» mières(1), dit le journaliste Mallet-du-Pan, » n'avoit pas épargné une cabane. » Aussi tout ce qui eut le malheur de s'écarter un peu, fut assommé par les paysans. L'archiduc suit l'armée du Rhin jusqu'au fort de Kehl, qui résiste long-temps, parce que les François, maîtres du pont de Strasbourg, en renouvellent sans cesse la garnison. Moreau attaque les lignes de l'archiduc, mais il est repoussé. L'arche du pont d'Huningue est prise après le fort de Kehl. Ensuite un armistice sur le Rhin est convenu (7 décembre).

Alors le prince Charles court s'opposer aux progrès de Buonaparte; mais son armée étoit bien moins nombreuse que celle de la république, à laquelle on avoit envoyé les renforts

(1) La maxime des révolutionnaires, dans l'origine, étoit : *Guerre aux châteaux; paix aux chaumières.*

les plus considérables, tirés de l'armée du Rhin, commandée par Moreau. Les premiers combats, en conséquence, furent tous à l'avantage des François. Le Tyrol et la Carinthie sont franchis par leurs troupes; elles ont déjà pénétré dans la Styrie, jusqu'à Léoben, à quarante lieues de Vienne. L'alarme est dans cette capitale de l'Autriche; mais l'empereur est loin de s'y abandonner. L'opinion commune étoit que Buonaparte au comble, en quelque sorte, du succès, se trouvoit dans une position infiniment dangereuse. La monarchie entière de l'Autriche courut aux armes. Le vainqueur avoit laissé fort en arrière, dans le Tyrol, beaucoup de ses troupes. Le général Joubert, qui commandoit une division, en avoit perdu une grande partie. Fiume, dans la Carniole, bien loin sur les derrières de l'armée françoise, avoit été reprise, et les Etats vénitiens étoient dans une grande fermentation. Buonaparte, environné de tant de périls, propose la paix : les préliminaires en sont signés à Léoben, le 18 avril 1797. Ce général, qui avoit promis à l'Autriche les Etats de Venise, s'en saisit à l'aide des troubles qu'il y fait naître; une autre révolte fomentée par lui à Gênes transforme son gouvernement, mêlé de démocratie et d'aristocratie, en une pure démocratie, sous le nom de Répu-

1797. Directoire. blique Ligurienne. Les fiefs impériaux, après avoir été aussi mis en insurrection, se réunirent à cette république : celles de Lucques et de Saint-Marin n'échappèrent point à la révolution françoise; elles firent la leur à son imitation.

Le traité définitif entre la république françoise, représentée par Buonaparte, et l'empereur, se conclut à Campo-Formio, le 6 octobre 1797. Ses principales clauses furent la rènonciation de l'Autriche à la Belgique, en faveur de la France; la formation en Italie d'une république nommée Cisalpine, et composée de la Lombardie autrichienne, et autres Etats de l'empereur dans cette contrée : la France consentit que ce prince possédât ceux de Venise, à l'exception des Iles du Levant : Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo, et autres qui demeureroient à la France; il fut convenu qu'un congrès, assemblé à Rastadt, régleroit les conditions de la paix entre la république françoise et l'empire germanique.

Ainsi se termina la guerre commencée en 1792, par la coalition, et dans laquelle l'Autriche fut la dernière puissance continentale qui demeura sur le champ de bataille. Durant cet intervalle de cinq ans, la France

fut déchirée par la terrible guerre de la *Vendée*, dont celle des *Chouans* ne fut qu'une suite, et pour ainsi dire un épisode : nous allons raconter sans interruption les événemens principaux de cette guerre civile. Elle prit naissance dans le pays de Bocage qui comprend une partie du Poitou, de l'Anjou et du comté Nantois. Ce pays qui, depuis la révolution, est connu sous le nom de Vendée, fait aujourd'hui partie de quatre départemens : Loire-Inférieure, Maine et Loire, Deux-Sèvres et Vendée ; en général, on y étoit mécontent de la révolution. Il y eut, au mois d'août 1792, un mouvement insurrectionnel ; il ne réussit point, et coûta la vie à une centaine de paysans qui attaquèrent sans succès la ville de Bressuire. La levée de trois cent mille hommes, ordonnée en 1793, fut le signal d'un soulèvement presque universel dans le Bocage ; on peut dire que cette guerre fut défensive. Son unique motif étoit la défense du trône, de l'autel, et de la liberté individuelle, que les Vendéens ne crurent pas devoir sacrifier pour soutenir une convention régicide qui avoit soulevé contre elle toute l'Europe. Le premier chef des insurgés fut Cathelineau, voiturier, au district de Saint-Florent, dans l'Anjou. Au mois de mars 1793, il prit le même jour un poste

1797. Directoire.

ennemi, Jallais, et la petite ville de Chemillé, où il battit deux cents hommes. Réuni à Forêt, jeune paysan, et à Stoflet, garde-chasse, il s'empara, le 14 du même mois, de Cholet, vainement défendu par cinq cents républicains. Les insurgés de ce canton allèrent chercher dans leurs châteaux des chefs plus accrédités; et d'abord MM. d'Elbée et de Bonchamp : le premier commanda la principale armée, appelée la Grande-Armée, composée d'Angevins et de Poitevins.

Dans le Bas-Poitou, le soulèvement commença le 12 mars, au district de Machecoult, seul point de l'insurrection où il ait été commis quelques cruautés. Ceux qui la firent ne tardèrent pas à tirer de son château M. de Charrette, et à lui déférer le commandement. C'étoit un gentilhomme né en Bretagne, et qui avoit servi dans la marine.

Une troisième armée se forma dans le Bas-Poitou, au département de la Vendée. Elle prit pour chef M. de Royrand, ancien et respectable militaire : comme ce fut là que les insurgés remportèrent d'abord les plus grands avantages, on leur donna le nom de Vendéens à tous sans distinction.

La guerre, dans le principe, se fit très-irrégulièrement. On assure que la convention ne

vouloit pas se presser d'étouffer cette insurrection, regardant la Vendée comme un abîme où tous les royalistes viendroient s'engloutir; ce qui est du moins très sûr, c'est qu'elle n'envoya, en commençant, que de mauvaises troupes contre les *Brigands* : c'est ainsi que les républicains appeloient ceux qui combattoient pour le roi, en son nom, et sous son drapeau. On ne leur opposa que des recrues sans expérience, et des gardes nationaux sans aucune habitude militaire, et dont plusieurs ne se soucioient guère d'en acquérir. De leur côté, les insurgés, presque uniquement armés de fourches et de bâtons, avoient au plus deux cents mauvais fusils, avec lesquels néanmoins ils tuoient beaucoup de monde, parce qu'ils étoient habiles chasseurs, et que, cachés par des haies, ils tiroient à leur aise, avec beaucoup de justesse, et à peu près sans danger. Quand les Vendéens apercevoient dans les rangs ennemis ou de l'hésitation ou de l'ébranlement, ils sortoient en foule des lieux où ils se tenoient cachés, et assommoient les canonniers à coup de bâton sur leurs pièces. Ce fut ainsi qu'ils conquirent les premiers canons dont ils firent usage.

Une quatrième armée s'assembla dans le Bas-Poitou, sous le commandement de Henri de

Larochejaquelein, gentilhomme du pays, âgé de vingt ans, qui, le premier jour, lui fit cette courte et sublime harangue : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, » vengez-moi. » Il débuta par une victoire, dans le bourg des Aubiers, au Poitou, et courut secourir l'armée royaliste d'Anjou, qui venoit d'essuyer une défaite, et qui s'en vengea dès qu'il y eut joint la sienne.

Au nombre des généraux les plus distingués, étoit M. de Lescure, gentilhomme poitevin.

Stofflet, né en Alsace, et qui avoit servi dans un régiment suisse, étoit aussi revêtu d'un commandement : il existoit d'autres généraux dont il sera parlé dans l'occasion. Les armées royalistes ne restoient jamais sous les drapeaux au-delà de trois ou quatre jours de suite. Dès que la bataille ou l'expédition qui les avoit fait rassembler étoit terminée, ils retournoient dans leurs foyers ; les chefs demeuroient seuls avec quelques centaines d'étrangers ou de déserteurs, qui n'avoient d'autre asile que le drapeau ; quand il s'agissoit d'une entreprise, les paysans avertis par le tocsin, accouroient avec empressement.

Le 5 mai 1793, d'Elbée donna l'assaut à la ville de Thouars, dans le Poitou, y pénétra, et prit la garnison et le général Quétineau qui

la commandoit. La Chateigneraie fut emportée de même; une partie des Vendéens s'étant retirés, les autres échouèrent au siége de Fontenay. Un nouveau rassemblement se montra presque aussitôt, et le 24 mai il battit dix mille républicains qui s'étoient postés au-devant de Fontenay attaqué de nouveau, en prit trois ou quatre mille, qu'il renvoya les cheveux coupés; ce qui fut pour ces bons et généreux Vendéens un grand sujet de risée. Le 10 juin, ils remportèrent une victoire encore plus éclatante. Ils formèrent sur Vihiers, Doué et Montreuil, trois attaques qui réussirent. Dans ce jour, et les quatre suivans, ils firent onze mille prisonniers, qu'ils mirent encore presque tous en liberté, après leur avoir fait raser la tête. La prise de Saumur, qui fut le fruit de nouveaux succès, leur valut une très-belle artillerie : quatre-vingts canons, sans parler de plusieurs milliers de fusils et d'abondantes munitions de guerre.

Ces exploits étoient ceux de la grande armée; Charrette se tenoit, avec la sienne près de Nantes, sur les côtes. Il venoit de remporter une victoire brillante qui lui donna Machecoult; jusque-là, il n'avoit point agi de concert avec la grande armée; alors il fut résolu en commun d'attaquer Nantes : ce projet s'exé-

cuta le 29 juin. On se battit durant dix-huit heures. Cathelineau, qui commandoit en chef, en l'absence de d'Elbée, fut blessé mortellement (1). Ses soldats, fatigués et découragés, se retirèrent à la nuit tombante, et chacun alla chez soi. La perte des assiégeans fut médiocre; mais toute entreprise manquée nuit à la réputation des armes.

On combattoit en même temps dans le Bocage. Westermann, général républicain, y ayant pénétré, mettoit tout à feu et à sang. Il remporta d'abord un avantage; mais il fut écrasé près de Châtillon. Le fameux Santerre, qui commandoit une autre armée, éprouva le même sort, le 18 juillet. Les Vendéens mettoient beaucoup d'intérêt à prendre cet homme, qu'ils projetoient d'enfermer dans une cage de fer. Son cheval le sauva, en franchissant un mur de six pieds de hauteur. Les Vendéens essuyèrent ensuite deux échecs consécutifs à Luçon (2). Mais ils remportèrent peu après une victoire complète à Chantonnay. Les puissances étrangères commirent une étrange faute qui ne

---

(1) Trois de ses frères, quatre beaux-frères et seize de ses cousins-germains furent tués dans cette guerre.

(2) Charrette étoit à la dernière de ces affaires, et avoit vaincu à l'aile où il combattoit avec Lescure. Ils firent leur retraite en bon ordre.

tarda pas à être fatale aux vainqueurs. Ayant pris Mayence, Valenciennes et Condé, elles permirent, par les capitulations, aux soldats, qui occupoient ces places, de servir dans l'intérieur de la France. La Vendée se vit cernée par deux cent quarante mille hommes, levés en grande partie dans les provinces voisines, qui, au lieu d'imiter les royalistes de ce petit canton, accouroient sur les ordres de la convention régicide, et secondés par de bonnes troupes de ligne, pour tâcher de les anéantir. Les conventionnels ordonnèrent de convertir la Vendée en un désert, de n'y laisser ni hommes, ni arbres, ni maisons. Ils furent obéis. On égorgea non seulement les prisonniers, mais les enfans et les femmes. Il étoit rare qu'on épargnât même celles qui étoient enceintes. Malgré l'immense infériorité du nombre, les Vendéens balancèrent encore la fortune. M. de Piron, gentilhomme breton, de la Varenne, près de Champtoceaux, à la tête de douze mille hommes, défit entièrement, non loin de Coron, Santerre qui en avoit quarante mille. Cette victoire fut suivie d'une autre, remportée à Beaulieu par un général qui n'avoit que vingt ans, le chevalier du Houx. Charrette, étant retourné dans son canton accoutumé après la seconde affaire de Luçon,

1797. Directoire.

n'avoit pas été assez fort pour arrêter la garnison de Mayence, composée de quatorze mille hommes, et envoyée en poste à Nantes. Il joignit la grande armée, seul moyen de salut qui lui restât en ce moment. Les deux troupes réunies battirent à Torfou, le 19 septembre, jour de la bataille de Beaulieu, la garnison de Mayence, commandée par Kléber. Le lendemain, ils défirent encore plus complétement, à Montaigu, le général Beisser. Peu après ils remportèrent, à Saint-Fulgent, une autre victoire. Enfin ils repoussèrent, presqu'en même temps, six armées républicaines; mais ce fut sans les détruire. Charrette retourna encore une fois dans ses cantonnemens. La grande armée, affoiblie par cette séparation, fit toutefois essuyer une nouvelle et sanglante défaite aux républicains qu'elle expulsa de Châtillon dont ils venoient de s'emparer. Mais la fortune changea presque aussitôt. Les Vendéens furent vaincus à leur tour (le 15 et le 17 octobre), à la Tremblaye, où Lescure reçut une blessure mortelle, et ensuite à Cholet, où d'Elbée et Bonchamp éprouvèrent le même sort.

Les Vendéens, prévoyant qu'à la fin ils seroient accablés par le nombre, sur la rive gauche de la Loire, avoient déjà songé à se

procurer une retraite, sur l'autre rive, en Bretagne. Dans cette vue, ils avoient chassé les républicains de Varades, située vis-à-vis de Saint-Florent, entre Ancenis et Ingrande. Après les défaites de la Tremblaye et de Cholet, ils exécutèrent ce projet. Quatre-vingt mille âmes, compris les femmes et les enfans, chassés de leur pays, que les impitoyables vainqueurs livroient aux flammes, passèrent la Loire (8 octobre). Ils avoient cinq mille prisonniers. Dans un premier mouvement de fureur, on décida qu'ils seroient fusillés, par représailles des horreurs dont la Vendée entière étoit le théâtre. Le général Bonchamp, blessé à mort, comme nous l'avons dit, au dernier combat de Cholet, avoit encore quelques instans à vivre; instruit de ce projet, il dit d'une voix mourante à ceux qui l'entouroient: « Soldats chrétiens, grâce, grâce aux prisonniers; je le veux, je l'ordonne. » Ce mot fut leur salut. Ils furent relâchés à Saint-Florent, d'où ils eurent l'indignité de diriger, contre Varades, des volées de canon, qui à la vérité n'y firent pas de mal. La garnison de Mayence, qui chassoit les Vendéens de leurs foyers, les suivit. Elle fut battue entre Château-Gonthier et Laval, villes d'Anjou et du Maine. Les Vendéens étoient entrés dans cette dernière

1797. Directoire.

ville, après avoir dispersé, en un moment, quinze mille gardes nationaux, qui avoient tenté de la défendre. Postérieurement à leur victoire sur la garnison de Mayence, ils en remportèrent une autre sur un corps de républicains qui s'étoit rassemblé à Craon, dans le voisinage de Château-Gonthier.

Les Vendéens marchèrent sur Granville, et en firent le siége sans autre secours que quelques échelles pour en escalader les hautes murailles. Après une attaque infructueuse, qui dura trente-six heures, n'ayant plus ni munitions ni vivres, ils se retirèrent, et reprirent le chemin de la Vendée. Attaqués deux jours de suite, à Dol, ils furent deux fois vainqueurs; mais ils ne purent prendre Angers, qui repoussa un assaut de trente heures consécutives, et retournèrent sur leurs pas, à La Flèche. De là ils se portèrent au Mans, dont l'entrée leur fut vainement disputée par les républicains. Le 12 décembre, assaillis et battus dans cette ville et aux environs, ils y perdirent quinze mille hommes. Ce fut là le coup mortel pour la grande armée. Ses débris, étant parvenus à Savenay, petite ville de Bretagne, à sept lieues de Nantes, y furent assiégés le 22 décembre, et succombèrent, après une résistance héroïque, sous le commande-

ment de M. de Marigny, qui se précipita trois fois sur les rangs ennemis sans y trouver la mort. Un enfant de quatorze ans, M. de la Voyerie, ne le quitta pas une minute (1). Le peu de Vendéens qui purent échapper à la mort se dispersèrent. Ainsi finit la grande armée. Le second fils du duc de la Trémoille, prince de Talmont, général de la cavalerie, et qui s'y étoit singulièrement distingué, ayant été pris dans les environs de Laval, répondit aux juges qui l'interrogeoient: « J'ai fait mon devoir, » faites votre métier. » Ils n'y manquèrent pas. D'Elbée, ayant rejoint l'armée de Charrette, fut pris mourant, à Noirmoutiers. Sa femme, le voyant mener au supplice, s'évanouit. Un républicain s'avance pour la soutenir. On menace de le fusiller s'il ne la laisse tomber, et le lendemain on la délivre de la vie. Larochejaquelein, ayant encore rassemblé quelques troupes dans son pays, le Poitou, fut tué le 4 mars, à quelques lieues de Poitiers, par un grenadier républicain, auquel il offroit la vie, et qui aima mieux la perdre pour lui arracher la sienne. Il n'avoit que vingt et un ans, et s'étoit déjà fait une très-grande

(1) Mémoires de M[me] de Larochejaquelein. Cet enfant intrépide est devenu colonel.

1797. Directoire.

réputation. Marigny (Bernard de), autre général non moins fameux, périt plus misérablement : Mme de Larochejaquelein dit que Charrette et Stofflet, qui continuèrent la guerre comme lui, devinrent jaloux de l'accroissement journalier de ses troupes, et des grands succès qu'il obtint. Tous trois commandoient chacun une armée. Sous prétexte que Marigny n'avoit pas secondé les deux autres dans une entreprise convenue, ceux-ci le condamnèrent à mort par contumace, dans un conseil de guerre, quoique, étant leur égal, il ne fût ni ne pût être leur justiciable. Il étoit malade dans une campagne, voisine de la Cerizaie, où se trouvoit son quartier-général, et ne croyoit pas la condamnation sérieuse, s'imaginant qu'on ne vouloit que le contraindre à se démettre de son commandement; ce qu'on lui avoit proposé depuis peu. Il paroît aussi que c'étoit le seul mal que lui voulût faire Charrette, qui, après la condamnation, lui proposa de venir dans ses cantonnemens; mais Stofflet le fit fusiller par quelques Allemands qui servoient sous ses ordres, et cette exécution rendit odieux celui qui l'avoit commandée.

Après la mort déplorable de Marigny, Charrette et Stofflet, qui ne furent jamais véritable-

ment d'intelligence, demeurèrent les seuls chefs de l'insurrection vendéenne ; les paysans, qui servoient sous les ordres de Marigny dans la Vendée proprement dite, ne voulurent reconnoître ni l'un ni l'autre. Les officiers seuls se distribuèrent entre les deux armées de ces généraux. Il y en avoit cependant une troisième dans le canton de la Vendée où avoit commandé M. de Royrand, tué dans cette guerre ; on la nommoit l'armée du centre ; mais, outre qu'elle étoit fort peu considérable, son général, M. Sapinaud, se subordonnoit lui-même, en quelque sorte, aux deux autres chefs. La convention envoya dans la Vendée une multitude de misérables, la plupart échappés des bagnes, et qui formèrent ce qu'on appela des colonnes infernales, nom qu'elles justifièrent par des atrocités de tous les genres. Les femmes sont violées, puis égorgées avec leurs enfans à la mamelle, que ces étranges soldats portent de rang en rang sur la pointe de leurs sabres ou de leurs baïonnettes. Une mer de feu couvre ce malheureux pays. Les bestiaux sont brûlés dans les étables. Une bande de furieux, auxquels le fameux Carrier donne le nom de *compagnie Marat*, sont chargés de la désolation de Nantes et de son territoire. Une autre, composée de nègres,

1797. Directoire.

reçoit la mission spéciale d'égorger les enfans. En un seul jour, cinq cents sont massacrés. Nous avons déjà parlé des mariages républicains, des personnes des deux sexes liées toutes nues, couple à couple, face à face, et noyées en cet état. Carrier se faisoit amener les plus jolies femmes de la Vendée, dont il abusoit avant de les précipiter dans la Loire. Charrette surprit enfin les colonnes infernales, les battit, les dispersa, leur tua beaucoup de monde, et leur arracha le butin dont elles s'étoient gorgées.

Après le 9 thermidor, la convention, revenue un moment à des principes moins atroces, voulut pacifier la Vendée. Elle traita non seulement avec elle, mais avec la chouannerie, autre parti d'insurgés, qui s'étoit déclaré après la fatale campagne d'outre Loire. Il étoit disséminé dans l'Anjou, le Poitou, le Maine, une partie de la Bretagne et de la Normandie, et commençoit à gagner la Touraine et le pays Chartrain. Ce dernier parti étoit fort mélangé. On y comptoit de francs et braves royalistes, mais aussi un grand nombre de brigands et de bandits qui, sous le voile de la guerre civile, se livroient au pillage et à tous les excès. La guerre qu'ils firent ne fut ni si honorable, en général, ni

aussi régulière, que celle de la Vendée. Elle consistoit en partie à rançonner les acquéreurs de biens nationaux, à piller sur les grands chemins les fonds de la république, et dans ces expéditions, ceux des particuliers n'étoient pas toujours respectés. Les chouans, divisés en petites bandes, ne pouvoient attaquer que des pelotons détachés des troupes républicaines.

Le traité, entre les deux troupes d'insurgés et la république, fut signé au camp de la Jaunaie, près de Nantes, le 17 février 1795. Mais ce ne fut qu'une paix trompeuse. Le général Hoche, envoyé dans les pays insurgés, gagna les soldats par des promesses, par des apparences de modération, parvint à les détacher un peu de leurs chefs, et dirigea ensuite ses efforts contre ceux-ci, qu'il fut alors aisé d'accabler. Cependant une tentative faite par les émigrés réfugiés en Angleterre, et secondée par le gouvernement de ce pays, fit une diversion, d'abord utile à ces chefs, mais qui ne fut pas longue. Une flotte angloise, après avoir battu près de Lorient une escadre républicaine, mit à terre la nuit du 26 au 27 juin, dans la baie de Quiberon, près d'Auray, en Bretagne, sept à huit mille émigrés, sous le commandement du général

1797. Directoire. d'Hervilly, ancien colonel du régiment de Rohan, et dont il a été déjà fait mention (en 1788). Parmi eux se trouvoient malheureusement des prisonniers françois qui, à peine embarqués, menacèrent de s'emparer des navires de transport, de les livrer à la république, et de massacrer leurs chefs. On en punit quinze de mort; mais les autres étoient presque tous dans les mêmes sentimens. Le fort Penthièvre est d'abord assiégé par les royalistes, que seconde la flotte angloise, dont le feu ne tarde pas à réduire la place. On assure que M. d'Hervilly avoit ordre de ne combattre qu'après l'arrivée du comte d'Artois, qui étoit attendu de jour en jour avec du renfort. Assiégé par le général Hoche dans la forteresse que les émigrés avoient prise, il tenta des sorties dans l'une desquelles il fut mortellement blessé; ce qui jeta du découragement parmi sa troupe. Les assiégeans entretenoient des intelligences avec les prisonniers, auxquels on avoit eu l'inconcevable imprudence de confier la garde du fort Penthièvre. Dans la nuit du 2 au 3 juillet, ces misérables le livrèrent à l'ennemi. Les émigrés y sont presque tous massacrés; les officiers par les mains de leurs soldats. Puisaye y commandoit. Il avoit figuré dans

le côté coupable de l'assemblée constituante, puis dirigé l'insurrection du Calvados. Il trouva le moyen de se sauver des premiers du fort Penthièvre. Sombreuil, fils de celui qui avoit été assassiné sur l'échafaud révolutionnaire, commandoit au dehors, six à sept cents braves, dénués de tout, même de cartouches ; il en avoit demandé vainement à la garnison du fort. Dans cette position désespérée, il capitula; « et le cri général de » l'armée (dit-il) m'a répondu que tout ce » qui étoit émigré seroit prisonnier de guerre, » et épargné comme les autres ; j'en suis » seul excepté. » Ayant eu la douleur d'apprendre que son dévouement magnanime pourroit bien ne pas être utile à ses compagnons d'armes, il écrivit de la prison d'Auray, le 22 juillet, à Hoche : « Toutes » vos troupes se sont engagées envers le petit » nombre qui me restoit. La parole de tous » ceux qui sont venus, jusque dans nos rangs, » la leur donner, doit être chose sacrée pour » vous. » Elle ne le fut pas. Les écrivains révolutionnaires ont voulu nier cette capitulation. Mais quel témoignage peut balancer seulement celui de Sombreuil, se sacrifiant seul pour sauver les autres ? Au mépris de ce que le droit public a de plus saint, la

1797. Directoire.

d'Hervilly, [illegible] [illegible]erminer. On porte à Rohan [illegible] le nombre des victimes; (en [illegible] furent soustraites à ce mas-reuse [illegible] zèle et l'humanité de quelques pei[illegible] Vannes et d'Auray. Les historiens de [illegible] révolution prétendent que les Anglois [illegible] inspiré le projet de cette fatale entre-[illegible] de Quiberon, et en avoient secondé l'exécution dans le dessein de faire périr les officiers de la marine françoise, qui prirent en très-grand nombre part à cette expédition. Quelques émigrés parvinrent à se sauver dans des bateaux sur la flotte angloise. Les républicains les poursuivoient; l'artillerie angloise, pour favoriser la fuite, tira sur ces ennemis acharnés, qui s'élançoient sur les royalistes jusque dans les flots. Le directoire prétendit, et ses écrivains répétèrent, qu'elle avoit tiré sur les émigrés, dont il est possible, à la vérité, que quelqu'un ait été atteint par le feu destiné à les protéger. Ces écrivains reprochèrent amèrement aux Anglois de n'avoir pas mis un homme à terre pour combattre les républicains; la raison en étoit bien simple: on n'avoit pas voulu mettre à bord un seul soldat de la Grande-Bretagne. La perfide intention de perdre les officiers de la marine françoise est une absurdité, qui ne mérite

pas de réfutation. Aucun de ceux qui l'ont supposée, n'y croyoit. Ils savoient bien que les Anglois n'avoient nul besoin de faire les frais d'une expédition très-dispendieuse pour se délivrer de la crainte prétendue, que leur causoit, dit-on, l'existence des officiers de la marine françoise. Ils étoient tous proscrits, et hors de France. Un moyen infaillible de n'en avoir jamais rien à redouter, étoit de les laisser vieillir et mourir en pays étranger. C'est en les aidant à rétablir le trône, que les Anglois pouvoient entrevoir la possibilité d'avoir dans la suite à les combattre. Ainsi l'accusation n'étoit pas même de bonne foi.

Le désastre de Quiberon répandit la consternation dans l'armée de Charrette. Il s'approcha des bords de la mer, pour favoriser un nouveau débarquement, à la tête duquel étoit le comte d'Artois. Mais il fut repoussé, ce qui fit échouer l'entreprise. Hoche, ayant à sa disposition une nombreuse armée, enveloppa le général vendéen, alors cantonné dans le Bocage, et le resserra de manière à ne lui laisser pour faire mouvoir sa petite troupe qu'un diamètre de quatre lieues. Mais celui-ci trouva encore le moyen de passer la Loire, et de se réunir aux chouans, vers le milieu de janvier 1796.

1797. Directoire.

Cette manœuvre savante et hardie ne recula sa fin déplorable que de fort peu de temps. Sa perte fut précédée de celle du général Stofflet, livré par une trahison, dans l'Anjou, siége de son commandement. Traîné dans la ville d'Angers, il dédaigna de répondre aux interrogations, que lui fit le président du conseil de guerre, et reçut la mort avec sérénité, le 23 février 1796. Il eut pour successeur M. d'Autichamp qui ne tarda pas à se signaler par des succès malheureusement inutiles. Charrette, dit Mme de Larochejaquelein, blessé, poursuivi d'asile en asile, n'ayant pas douze compagnons avec lui, inspira encore assez de crainte aux républicains pour qu'on lui offrît un million, et la liberté de passer en Angleterre. Il aima mieux combattre avec la certitude à peu près de périr. Cependant il est peint dans les Mémoires même que nous citons ici, comme un homme dévoré d'ambition. Il faut du moins convenir que cette ambition étoit d'une espèce bien noble et bien rare. Après avoir éventé mille complots, évité mille embuscades, il fut pris le 24 mars 1796 dans une forêt où les républicains le poursuivoient avec rage, depuis six heures, comme une bête fauve. On le fit assassiner à Nantes. Ce grand homme mourut avec le calme le plus froid,

sans vouloir ni s'agenouiller, ni se dérober, par un bandeau, l'appareil de la mort. Ce fut lui-même qui en donna le signal. Ce meurtre fit cesser la seconde guerre de la Vendée. Les chouans soutinrent encore des combats très-sanglans, et finirent par se soumettre. Le général de Frotté, n'ayant pu se résoudre à ce triste parti, passa en Angleterre. La guerre civile des Vendéens et des chouans se ralluma encore deux fois, mais ne jeta que de foibles étincelles. Nous en parlerons dans le temps. Il faut à présent terminer l'histoire honteuse des directeurs, et retracer celle de Buonaparte qui, durant dix-neuf années entières, fixa les regards de l'Europe, et troubla le repos du monde.

Le directoire, non content de la révolution qu'il avoit opérée en France le 18 fructidor, s'appliquoit à en produire chez l'étranger : la Suisse et les Etats du pape furent ses premières victimes. Il avoit nommé pour son plénipotentiaire au congrès, où l'on devoit traiter des conditions de paix avec l'empire germanique, le général Buonaparte. Celui-ci, en partant d'Italie pour s'y rendre, traversa une partie de la Suisse, et y jeta les semences d'une révolution démocratique. On crut même que c'étoit dans cette seule vue qu'on l'avoit

1797. Directoire. envoyé à Rastadt; car il ne fit qu'y paroître, et repartit sur-le-champ pour se rendre à Paris.

Son frère aîné, Joseph, étoit ambassadeur à la cour du Saint-Père lorsque tout à coup (26 décembre 1797) éclata, dans Rome, une insurrection républicaine. Le général françois Duphot fut tué, dans cette émeute, en combattant les soldats du pape. Joseph, à qui la voix publique imputoit de l'avoir excitée, s'enfuit, accusa le gouvernement romain de perfidie, et le général Berthier reçut l'ordre de le renverser. 1798. Il entre, le 10 janvier 1798, dans Rome. La république y est proclamée. Le pape se retire à Sienne, et ses Etats sont en proie à tous les genres d'exactions et d'horreurs. Un historien moderne prétend que les François violoient les femmes et les filles, non seulement sous les yeux des époux et des pères, mais en pleine rue. Tant d'excès produisent des insurrections dans les Etats romains. Elles sont étouffées par la force et la violence.

La petite république de Lucques est également bouleversée; le royaume de Naples est aussi envahi par une armée françoise. Le Piémont et la Toscane sont menacés du même malheur.

La Suisse, alliée de la France depuis quatre cents ans, est attaquée sans autre motif que

celui du pillage. Toutes les abominations, qui ont désolé l'Italie, accompagnent cette attaque. Les détails qu'en a donnés Mallet-du-Pan, détails que nous ne saurions garantir, font frissonner. Le prétexte fut le changement de la constitution républicaine du pays. Le directoire lui imposa celle de la France. Parmi les cantons suisses, il y en avoit sept purement démocratiques ; ce fut une étrange bizarrerie de voir ce régime détruit par des républicains. Le Valais et les Grisons, alliés de la Suisse, ne furent pas mieux traités. L'écrivain, que nous venons de citer, met sur le compte de l'armée du Rhin la plupart des excès commis dans la Suisse. Les troupes, tirées de celle d'Italie, se comportèrent beaucoup mieux. Il fait un portrait effroyable de Brune, l'un des généraux qui commandoient cette expédition. Après lui, ajoute-t-il, le directoire envoya « d'autres vampires qui, sous le nom de com» missaires, organisèrent le vol, et en ré» glèrent la forme et la répartition. » Les noms de trois de ces commissaires (Grugeon, Forfait et Rapinat) donnèrent lieu à une foule de jeux de mots (1). Les François se conso-

(1) Nous ne voulons point cependant affirmer la vérité des imputations faites par plus d'un historien à ces

1798. Directoire.

loient ainsi de leur misère et de leur esclavage.

Durant ces scènes désastreuses, Buonaparte, qui les avoit préparées, s'occupoit d'un projet insensé : de la conquête de l'Egypte sur les Turcs, nos constans alliés comme les Suisses. Les préparatifs se font pendant l'hiver. On répand à dessein le bruit qu'ils ont pour objet une descente en Angleterre.

Un avocat, nommé Thilorier, propose un ballon qui logeroit une armée, et la transporteroit, par les airs, au-delà du détroit de la Manche, ou, si on l'aime mieux, un projet pour la faire voyager sous la mer. Le 19 mai, Buonaparte s'embarque, à Toulon, sur une flotte composée de treize vaisseaux, de quatorze frégates, de deux bricks et de quatre cents navires de transport, montés par trente-un mille hommes de troupes de terre, et dix mille marins. Une foule de savans firent partie de cette expédition. Le 10 juin, elle se trouva devant l'île de Malte. Des émissaires françois avoient, depuis long-temps, semé dans la

---

commissaires. Ce quatrain sur l'un d'eux parut plaisant ; mais, à la vérité, des calembours ne sont pas des preuves.

> Un pauvre Suisse qu'on ruine,
> Demandoit que l'on décidât
> Si Rapinat vient de rapine,
> Ou rapine de Rapinat.

capitale les principes révolutionnaires. La trahison la livra au général du directoire. L'ordre de Malte fut détruit; la souveraineté de l'île appartint à la république françoise. On n'oublia point de piller le trésor, les églises, les monastères, et même l'hôpital. Le grand-maître étoit un vieillard auquel on ne put reprocher que de l'imprévoyance et de la foiblesse. La défection fut généralement imputée à des François, membres de l'ordre, et infectés de l'esprit révolutionnaire. Entré à Malte le 13 juin, Buonaparte en partit le 18, et le 30 il étoit devant Alexandrie. Cette ville, aussitôt assiégée, est ouverte de tout côté; elle n'avoit pour garnison que cinq cents janissaires, qui à peine savoient tirer un coup de fusil. Les assiégeans y perdent néanmoins cent cinquante hommes, et deux de leurs généraux y sont blessés. Les vainqueurs, maîtres de la ville, y font un horrible massacre dont ne sont exceptés ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfans : on les égorge dans les mosquées où ils avoient cherché un refuge. Le général fait aux habitans une proclamation dans laquelle il affirme que les François sont de vrais musulmans, parce qu'ils ont détruit le pape, qui, dit-il, veut qu'on fasse la guerre aux musulmans. Il annonce qu'il vient uniquement pour

1798. Directoire.

les protéger, en exterminant les mamelouks, toujours en révolte contre l'autorité du Grand-Seigneur, et qui accablent d'avanies le commerce de France. Cependant les illusions, qui avoient précédé ou déterminé en partie l'entreprise sur l'Egypte, se dissipèrent dès qu'on y fut arrivé. Alexandrie n'offrit à l'armée que le plus triste coup d'œil des maisons de vingt pieds de haut, dont le toit est une plate-forme, dont l'intérieur présente l'aspect d'une écurie, et l'extérieur celui de quatre murailles seulement. Telle est la nouvelle Alexandrie. Il ne reste de l'ancienne que des souvenirs et des débris. L'armée fut frappée de stupeur en voyant ce pays dont elle s'étoit formé de si riantes images. Ce fut bien pis quand elle pénétra dans l'intérieur. Un détachement alla s'emparer de Rosette, dont les environs ne sont pas aussi affreux que ceux d'Alexandrie. La distance n'est que de quinze lieues. On y entra sans coup férir.

La Porte Ottomane ne conservoit guère que des droits sur l'Egypte. Elles y avoit autrefois préposé vingt-quatre beys, chefs de mamelouks, pour en gouverner les vingt-quatre provinces, sous l'inspection d'un pacha. Au moment de l'invasion, cet officier de la Porte étoit presque sans pouvoir; et deux beys, Ibrahim et Mou-

rad, ayant usurpé sur les autres une prépondérance absolue, s'étoient, en quelque sorte, partagé l'Egypte, où presque toute l'autorité résidoit entre leurs mains. La force de ces espèces de princes consistoit en neuf ou dix mille cavaliers mamelouks. Buonaparte n'avoit que trois cents chevaux ; mais son infanterie, qui passoit trente mille hommes, comme nous l'avons vu, étoit composée de troupes d'élite. Il marche sur le Caire. Les souffrances du soldat effraient l'imagination. Une lettre de l'adjudant-général Boyer (1), écrite du Grand-Caire, en donne une idée : il falloit, dit-il, passer à travers des plaines arides, où il n'existe pas un abri. Le soldat portoit des vivres pour cinq jours. Accablé par la chaleur au bout d'une heure de marche, il les jette bientôt. Les uns meurent de faim, de soif, ou des ardeurs d'un soleil dévorant ; d'autres se brûlent la cervelle, ou s'ensevelissent dans le Nil. A trois lieues du Caire, et à cinq lieues des fameuses pyramides, Mourad-Bey attaque les carrés d'infanterie françoise (21 juillet). Il est repoussé sans peine, et sa défaite ne coûte au vainqueur que dix hommes. Le Grand-Caire, devenu la

---

(1) Correspondance de l'armée françoise en Egypte, interceptée par l'escadre de Nelson.

1798. Directoire

capitale de l'Egypte, reçoit le vainqueur sans essayer de résistance. C'est une ville d'environ trois cent mille âmes : Coptes (naturels du pays), Arabes, Turcs, Juifs, Grecs, Arméniens et Européens. Cette ville, à son étendue près, n'a rien de ce qui distingue les capitales de l'Europe; mais on y trouve des décombres qui attestent une ancienne magnificence.

La joie de ce facile succès fut bientôt dissipée par le désastre de la flotte. Depuis un mois elle étoit embossée dans la rade d'Aboukir. Il paroît que c'étoit par l'ordre de Buonaparte, quoiqu'il en ait rejeté la faute sur l'amiral Bruéys qui la commandoit, après que ce dernier eut cessé de vivre. Nelson, vice-amiral d'Angleterre, ayant devancé Bruéys, avoit paru devant Alexandrie le 8 juin. N'y trouvant point la flotte françoise, il se dirige, pour la chercher, sur Alexandrette. Il revient le 1er août, et par une incroyable hardiesse, tente de faire passer une partie de son escadre entre celle de son ennemi et la côte. L'espace est si étroit, que le premier vaisseau qui essaie cette manœuvre, échoue; mais six autres passent. Un de cinquante canons coupe notre ligne et en met la moitié entre deux feux. La bataille, commencée à cinq heures et demie du soir, dura vingt et une heures. Les Anglois avoient quatorze vais-

seaux, dont l'un, comme on l'a vu, échoua, et un autre ne portoit que cinquante canons. Le reste en comptoit soixante-quatorze. Treize vaisseaux seulement composoient la flotte françoise, tous de soixante-quatorze canons, excepté l'amiral, nommé *l'Orient*, qui en avoit cent vingt, et deux autres quatre-vingts. Leurs équipages étoient plus nombreux. *L'Orient* fut brûlé avec un autre vaisseau; neuf pris; deux se sauvèrent. Bruéys fut tué. On ne connoît point de victoire navale plus complète et plus étonnante. Dès ce moment, l'expédition d'Egypte ne pouvoit avoir qu'une issue désastreuse. Pour l'entreprendre avec quelque apparence de raison, avec quelque chance de succès, une supériorité maritime sur les Anglois eût été une condition indispensable, et notre infériorité, depuis plus d'un siècle, n'étoit que trop constatée.

Cependant, la Porte indignée de l'invasion de l'Egypte, en pleine paix, fit arrêter à Constantinople tout ce qui s'y trouvoit de François, et se saisit de leur fortune, qu'on disoit être un objet de plus de quatre-vingts millions. Un firman, qu'elle trouva le moyen de faire répandre dans toute l'Egypte, par les Anglois et les beys, redoubla la haine qu'on y portoit aux François. Une révolte éclata au Caire le 21 octobre.

1798. Directoire. Buonaparte n'y étoit pas en ce moment. Le général Dupuis, commandant de la place, fut tué; mais cette tentative ne pouvoit réussir. Toute l'armée françoise s'y trouvoit réunie. Elle ne perdit que deux cents hommes. Cinq mille Egyptiens furent égorgés, sans beaucoup de peine, la plupart dans une mosquée, dont ils s'étoient fait une espèce de retranchement.

Depuis sa défaite à la bataille des Pyramides, Mourad-Bey s'étoit retiré dans la Haute-Egypte. Il y fut battu par les généraux Desaix et Davoust, et rejeté au delà des cataractes du Nil. D'autres ennemis se rassembloient pour venir attaquer l'armée françoise. C'étoient les pachas de Syrie. Djezzar, gouverneur de Saint-Jean d'Acre, dans cette province, étoit comme le chef de cette réunion. Buonaparte le prévint, et partit avec douze mille quatre cent vingt huit hommes, des 1799. meilleurs de son armée (1). Il prit d'El-Arisk, à l'entrée du désert de Syrie, puis Jaffa, dans la Palestine. Buonaparte avoit à sa suite un grand nombre de prisonniers qui l'embarras-

(1) Quelque temps auparavant, dans les derniers jours de 1798, il s'étoit assuré, par ses propres yeux, de l'existence du canal de Suez, qui, comme nous l'avons dit dans notre Histoire ancienne, avoit joint autrefois la Méditerranée à la mer Rouge.

soient ; il en fit massacrer quatre mille. Le fait a paru si horrible, que dans le temps on en douta ; mais il est consigné dans des Mémoires écrits par un témoin oculaire, et aujourd'hui hors de doute. Le 16 mars, les François étoient devant Saint-Jean-d'Acre (autrefois Ptolémaïs); ils y trouvèrent deux ennemis qu'ils n'attendoient pas. Le commodore anglois Sidney Smith, pris, par un accident, près du Havre, avoit été enfermé au Temple, d'où il s'étoit échappé fort heureusement ; car le directoire penchoit, dit-on, à le traiter comme un espion et un incendiaire. Il est vrai que, par les ordres de l'amiral Hood, il avoit incendié les vaisseaux de Toulon que les Anglois ne purent emmener, quand ils évacuèrent cette ville en 1793. Il usa d'un droit terrible, mais autorisé par les lois de la guerre. Le directoire, dont la puissance ne fut jamais bien affermie, n'avoit pas encore pris de parti décisif à l'égard du commodore, lorsque ce prisonnier parvint à s'évader. Ayant eu le commandement de deux vaisseaux, il emmena sur son bord un officier françois émigré, Phelippeaux, excellent artilleur, qui avoit été pris avec lui, et enfermé aussi au Temple, d'où ils s'étoient sauvés conjointement. Il alla au secours de Saint-Jean-d'Acre, rencontra une flotille françoise qui

1799. Directoire.

portoit du canon aux assiégeans, l'attaqua, s'en rendit maître, et fit placer cette artillerie sur les remparts de la ville, qui étoit presque sans défense. Une armée musulmane, partie de Damas, entreprit de faire lever le siége. Tandis qu'elle s'avance, Djezzar ordonne une sortie générale. Les troupes angloises, qui étoient sur les vaisseaux du commodore, se mêlent aux assiégés. L'affaire est sanglante. Les François sont vainqueurs. Ils obtiennent le même succès au Mont-Thabor, contre les Turcs, qui venoient au secours de Saint-Jean-d'Acre, et triomphent avec une poignée d'hommes d'une armée très-nombreuse; mais ils ne purent prendre la ville qu'ils assiégeoient. Phelippeaux et Sidney Smith firent perdre à Buonaparte son titre d'invincible. Le commodore anglois, ayant fait débarquer ses matelots, défendit la brèche à leur tête. Phelippeaux mourut des fatigues de ce terrible siége. Le 20 mai, les François se retirent. Cinq cents malades étoient dans les hôpitaux. On ne pouvoit les abandonner aux Turcs, qui ne faisoient point de prisonniers; le transport en étoit difficile. Buonaparte les fait empoisonner (1). Quelques

(1) Un médecin refusa, dit-on, son ministère à cet empoisonnement, et un pharmacien s'en chargea.

uns, témoins des convulsions de ceux de leurs camarades qui, les premiers, ont pris le fatal breuvage, courent vers la mer, et implorent la pitié de l'Anglois qui les reçoit et les envoie au commandant françois de Damiette. Un historien a observé que, malgré l'empoisonnement de ces malades, et le massacre des prisonniers dont on a parlé, Buonaparte n'étoit pas né sanguinaire; mais il ne regardoit les hommes que comme des instrumens de conquêtes, dont il croyoit permis de se débarrasser dès qu'ils devenoient incommodes. L'attouchement, fait par lui de quelques pestiférés dans l'hôpital, durant cette campagne de Syrie, est une fable imaginée par l'adulation, et dont ne parle aucun ouvrage digne de foi, quoiqu'on en fasse le sujet d'un tableau.

L'armée, diminuée d'un quart, étoit rentrée le 12 juin au Grand-Caire. Le 11 juillet, une flotte turque, ayant à bord des troupes de terre, parut devant Alexandrie, et alla mouiller près d'Aboukir, le 13. Buonaparte marche à l'ennemi, le bat (25 juillet), reprend le fort d'Aboukir, dont les Turcs s'étoient emparés; enfin, en très-peu de jours, détruit ou fait prisonnière une armée de dix-huit mille hommes.

Après cette victoire, le 23 août, le gé-

1799. Directoire.

néral part d'Alexandrie pour retourner en France. Il y est déterminé par l'impossibilité de se maintenir en Egypte, privé de toute communication avec la république qu'il servoit, et par la situation des affaires que lui apprirent des gazettes tombées entre ses mains. Les autres motifs de ce retour, publiés à cette époque, ne paroissent mériter aucune croyance; et l'on estime que Buonaparte fut sincère, lorsque, dans un ordre du jour, qui ne fut connu de l'armée qu'après son départ, il annonça que « les nouvelles d'Europe l'avoient décidé à » partir pour la France. » Cependant, un mot d'une lettre qu'il laissa au général Kléber, feroit présumer qu'il étoit d'accord avec le directoire. « L'intention du gouvernement, dit-il, est » que le général Desaix parte pour l'Europe » dans le courant de novembre, à moins d'é» vénemens extraordinaires. » L'armée d'Egypte éclata en murmures, en apprenant la fuite de son général. Elle lui reprochoit de l'abandonner dans le péril où il l'avoit précipitée. Il laissoit les finances et l'armée dans l'état le plus déplorable. Dès les premiers mois de son arrivée, il avoit ruiné le pays en contributions, et déjà il avoit anticipé de plus d'une année sur le revenu qu'on pouvoit tirer de l'Egypte. Il étoit dû quatre millions à l'ar-

mée, qui, réduite à un tiers environ, se voyoit dénuée de vêtemens, d'armes et de munitions. Kléber rétablit les finances, obtint des avantages sur les Turcs, et néanmoins ne vit d'autre moyen de salut, que de capituler avec eux et avec les Anglois pour l'évacuation de l'Egypte; mais le cabinet de Saint-James, trouvant la capitulation trop avantageuse pour la république, refusa de la ratifier. Kléber, forcé de continuer la guerre, défait à Héliopolis quatre-vingt mille Turcs, avec dix mille hommes. Mais le 14 juin il est assassiné par un jeune musulman fanatique, auquel on fait subir un horrible supplice, qu'il endure sans proférer une plainte. On l'empale, et il n'expire qu'après quatre heures de tourmens. Le général Menou, qui s'étoit fait musulman, et qui avoit adopté le nom d'Abdallah, prit le commandement après la mort de Kléber. Les Anglois envoyèrent en Egypte le général Abercrombie, avec quelques troupes. Le 21 mars 1800, il fut attaqué par les François, à Canope, les battit, et fut tué. Hutchinson qui lui succéda, mit, après divers succès, le siége devant Alexandrie; Menou, sentant qu'il n'y pouvoit tenir, et n'ayant que huit mille hommes de troupes et treize cents marins, capitula le 2 septembre 1801. Le général Béliard, hors d'état égale-

1799. Directoire. ment de se défendre au Caire, avoit pris le même parti un peu auparavant, et ramené en France six mille hommes. Ainsi, se termina une expédition insensée, qui coûta aux François une belle armée, leur marine, et des sommes immenses.

Durant cette romanesque entreprise, la guerre se renouvela en Europe. Cette partie du monde essaya de briser sa chaîne. La circonstance lui parut favorable pour abaisser une république dont l'énorme puissance et les procédés révolutionnaires menaçoient d'achever de l'envahir, ou de la bouleverser. La cour de Naples, l'une des plus foibles, se déclara la première. Le général Mack, Autrichien, qui dirigeoit les forces napolitaines, marcha (novembre 1798) sur Rome, dont l'occupation, par les François, et la révolution, favorisée par eux, étoient, dit-il, une infraction au traité de Campo-Formio. Le directoire saisit cette occasion pour achever de dépouiller le roi de Sardaigne, qu'il tenoit déjà dans une sorte de servitude, et qu'il supposa être d'intelligence avec la cour de Naples. Il fit inopinément envahir ses Etats (5 décembre), et le contraignit de les céder à la république françoise. Le 9 du même mois, Victor-Emmanuel signa son abdication, et partit, dans la nuit, pour se

réfugier en Sardaigne. Il étoit accompagné du grand-duc de Toscane, également chassé de ses possessions par les armes françoises, sans avoir ni voulu ni pu opposer de résistance. Le roi de Naples, Ferdinand IV, ne fut pas plus heureux : il s'étoit trop hâté. Il se vit accablé, avant que l'Autriche et la Russie eussent eu le temps de le seconder. Mack étoit entré à Rome le 25 novembre 1798. Ce fut le terme de ses succès. Il fut battu en plusieurs rencontres, et abandonné par une grande partie de ses troupes. Le général françois Championnet, à son tour, envahit le royaume de Naples. Les grands, en général, veulent livrer la capitale. Les pauvres, les lazzaroni, la défendent durant trois jours. Enfin ils sont forcés de céder, et les François créent une république de plus, qu'ils appellent Parthénopéenne. Le roi avoit eu le temps de s'embarquer avec sa cour, et de se retirer à Palerme, en Sicile.

Le pape ne pouvoit causer à la république aucun ombrage; mais il en donnoit probablement au directeur la Réveillère, patriarche des théophilanthropes. Quel qu'en fût le motif, des soldats se saisirent du souverain pontife, vieillard de quatre-vingt-deux ans, que les François avoient confiné dans une chartreuse, près de Florence, après l'émeute dans laquelle

périt le général Duphot, et le transférèrent à Briançon, où il ne parvint (le 1er mai 1799) qu'après trente-quatre jours de marche. On le conduisit ensuite à une autre extrémité du Dauphiné, à Valence, où il expira presqu'en arrivant (le 29 août).

Cependant le congrès de Rastadt n'avoit point amené la paix qu'on en attendoit, ou qu'on feignoit peut-être de part et d'autre d'en attendre ; et celle de la France avec l'Autriche prit même fin sans déclaration de guerre. Le général Jourdan avoit passé le Rhin, il étoit dans la Souabe, et l'archiduc Charles marchoit à sa rencontre. Le premier, plus foible, espéroit être renforcé par le général Masséna, qui venoit d'obtenir des succès dans le pays des Grisons; mais celui-ci fit d'inutiles et malheureux efforts pour forcer les retranchemens de Feldkirch, dans le Voralberg, où il perdit beaucoup de monde. Jourdan, privé de ce secours, fut battu à Stockach (26 mars), par le prince Charles, qui, ayant mis pied à terre, avoit chargé à la tête de ses grenadiers. Rastadt tomba au pouvoir des Autrichiens : le congrès y continuoit malgré les hostilités commencées. La république y avoit trois plénipotentiaires ; la cour de Vienne leur fit dire de se retirer dans vingt-

quatre heures; ils eurent le malheur et l'imprudence, sans attendre le délai qui leur étoit accordé, de sortir le même jour (28 avril), et de nuit. Un régiment de hussards autrichiens étoit aux environs. Soixante soldats assaillirent leur voiture, et en tuèrent deux, Bonnier et Roberjot; le troisième étoit Jean de Bry, qui avoit dit à la tribune conventionnelle, qu'il eût voulu que tous les souverains n'eussent qu'une tête, pour l'abattre d'un seul coup, et avoit proposé une légion de régicides, dont il vouloit être membre. Il prétendit qu'après avoir reçu plusieurs coups de sabre, il fut laissé pour mort sur la place; mais le lendemain il put revenir à Rastadt, et ne mourut pas de ses blessures. Le gouvernement françois feignit de croire que cet assassinat avoit un but politique, et qu'il avoit été commandé par l'Autriche : on supposa que le but étoit l'enlèvement des papiers de ces plénipotentiaires; accusation absurde autant qu'atroce; de tels moyens étoient, à cette époque, diamétralement opposés à l'esprit qui dirigeoit le cabinet de Vienne. Ce forfait d'ailleurs eût été sans objet; rien n'étoit plus facile que de faire enlever les papiers des plénipotentiaires, sans les massacrer eux-mêmes; et si la cour de Vienne eût ordonné ce massacre, ce n'est

sûrement pas Jean de Bry qu'on eût épargné; des hussards qui eussent pu se charger de le tuer, ne se seroient pas bornés à le blesser légèrement. Le directoire crut tirer un très-grand parti de cet événement pour animer les François contre les Autrichiens : ces peuples furent dénoncés à la tribune, à la république, à l'Europe, comme des assassins; les murs de toutes les villes de France furent tapissés de placards accusateurs; ils ne persuadèrent qui que ce fût; et telle étoit la détestable réputation du directoire, que des rumeurs assez générales lui imputèrent le crime qu'il reprochoit à l'Autriche. On supposa qu'il l'avoit ordonné pour réchauffer l'esprit public fort attiédi; les assassins, dit-on, s'étoient travestis en hussards de Szeckler, et parloient très-bon françois; mais la vérité à cet égard ne fut jamais connue. La cour de Vienne fit de vains efforts pour la découvrir; des événemens d'une tout autre importance appelèrent en ce moment son attention.

Le prince Charles, après sa victoire de Stockach, tombé malade, ne put qu'au bout d'environ un mois poursuivre ses avantages; mais en Italie, les Autrichiens, sous les ordres du général Kray, en obtinrent de signalés: ils gagnèrent, entre autres, une bataille décisive à Villa-Franca (16 avril) contre le géné-

ral Schérer, qui commandoit les François. Deux jours après, le maréchal Suwarow, vint à la tête de soixante mille Russes se joindre aux cinquante mille Autrichiens qui combattoient en Italie, et prit le commandement général. Dès le 27 avril, il accabla les François à Cassano. A l'instant, la république Cisalpine qui n'avoit que trois ans d'existence fut dissoute, et la Lombardie rendue à son souverain. Suwarow fit un noble usage de sa victoire, en intimant au général Moreau, successeur provisoire de Schérer, qu'il entendoit que les émigrés fussent traités suivant les lois de la guerre quand ils seroient pris, et que les têtes de cent prisonniers républicains répondroient de celle de chaque émigré. Il restoit à la république, en Italie, une ressource dans l'armée qui occupoit l'Etat napolitain et les environs de Rome : elle étoit d'environ trente mille combattans. Le général Macdonald qui les commandoit, se mit en marche pour joindre Moreau ; les Austro-Russes s'opposèrent à cette jonction. Trois jours de suite (les 17, 18 et 19 juin), on se battit avec un égal courage de part et d'autre. Les François furent malheureux, ils perdirent près des deux tiers de leur armée; le reste rejoignit peu à peu celle de Moreau, qui commandoit en chef, et

1799. Directoire.

se trouvoit confiné sur le territoire de Gênes. Joubert fut envoyé pour le remplacer. A peine rendu à l'armée, il résolut de livrer bataille : il la donna le 15 août, près de Novi, et fut mortellement blessé. Moreau, qui à sa prière étoit demeuré dans le camp pour l'aider de ses conseils, ne put résister aux forces supérieures de l'ennemi. Presque toute l'Italie est enlevée à la France, et en quatre mois fut à peu près renversé l'ouvrage de deux ans. Le directoire cependant tâcha de le soutenir encore. Le général Championnet, qui commandoit une armée, dite des Alpes, aux frontières du Dauphiné et de la Savoie, eut ordre de la joindre, s'il pouvoit, aux débris de celle d'Italie, et de diriger l'une et l'autre.

Mais si tout prospéroit aux alliés en Italie, il n'en étoit pas de même dans la Suisse. Les progrès de l'archiduc Charles n'y étoient point rapides. Masséna forcé d'abandonner Zurich, après une bataille sanglante donnée le 4 juin, avoit pris une forte position à deux lieues seulement de la ville. L'archiduc, dont les forces étoient à peine égales aux siennes, et qui n'étoit que foiblement secondé par les Suisses, ne crut pas devoir l'y attaquer. Pendant plus de deux mois, il n'y eut d'abord que des affaires de poste, dans lesquelles les François

montrèrent, outre leur courage habituel, de grandes connoissances des lieux et de l'art militaire : ils obtinrent quelques avantages assez marquans vers le milieu du mois d'août. L'archiduc affoibli d'environ huit mille hommes avoit besoin de renforts. Suwarow accouroit de l'Italie pour le joindre avec un détachement de vingt mille hommes (1) ; mais l'archiduc ne l'attendit pas. Il partit avec les trois quarts de son armée pour s'opposer à une diversion faite en Souabe par les François. Les Austro-Russes, affoiblis, furent facilement vaincus (25 septembre) par Masséna. Suwarow, apprenant ce désastre, fit la plus glorieuse retraite à travers des obstacles qui sembloient insurmontables. La marche de ce général vers la Suisse, tandis que l'archiduc va en Souabe, ne peut permettre de révoquer en doute la mésintelligence des deux cours impériales. Le souverain de la Russie, Paul Ier, ne tarda pas à rompre la coalition en rappelant ses troupes.

(1) Dans le trajet, il avoit à gravir sur la cime du Saint-Gothard, où les François étoient postés ; ses soldats, effrayés à la vue des glaces, des neiges qui le couvroient, refusent d'avancer. Suwarow fait creuser une fosse, et s'y couche. « Couvrez-moi de terre, dit-il, et laissez ici votre » général ; je n'ai plus qu'à mourir. » Ses soldats le relèvent, marchent, et triomphent.

1799. Directoire.

Avant cette rupture, l'Angleterre, secondée par un corps russe, essaya de soustraire la Hollande à la domination du directoire, qui, sous le nom de quelques Hollandois de son choix, créés par lui directeurs et représentans de la république batave, en disposoit à son gré. Le 29 août, une escadre angloise, à laquelle étoient joints deux vaisseaux russes, opéra un débarquement au Helder, à l'embouchure du Texel. Une seconde expédition porta les forces combinées à quarante-cinq mille hommes. L'escadre hollandoise, dont les équipages regardoient les Anglois comme des libérateurs, se joignit à eux. Mais, sur terre, les alliés reçurent très-peu d'assistance des mécontens, comprimés par la présence des troupes françoises. Après deux actions générales, où ils eurent l'avantage, ils essayèrent (26 octobre) de forcer les lignes du général Brune à Bovver-Vick, dans la Nord-Hollande. Ils ne purent les entamer, quoique supérieurs en nombre; ils perdirent beaucoup de monde, et n'en tuèrent pas moins dans cette action; comme leurs pertes étoient bien plus difficiles à réparer, ils se soumirent, par une convention du 18 octobre, à évacuer la Hollande, et en outre à rendre, sans échange, huit mille prisonniers françois et bataves détenus en An-

gleterre : mais la flotte hollandoise resta au pouvoir des Anglois.

Les désastres de la coalition ne furent ni réparés, ni même compensés par les succès qu'obtint l'archiduc après sa séparation de l'armée russe. Il dégagea Philisbourg, battit un corps ennemi, s'approcha de Landau ; mais la défaite des Russes le contraignit de revenir aux frontières de la Suisse, que son éloignement avoit remise au pouvoir de la république françoise. En Italie, les Autrichiens maintinrent leur supériorité ; il n'y restoit plus aux François que le territoire de la république de Gênes, le comté de Tende, celui de Nice, et une partie de la province de Mondovi.

Tel étoit l'état des choses au dehors, lorsque le retour de Buonaparte vint étonner tous les esprits. Quant à celui de l'intérieur, il étoit bien différent : cette république, dont les soldats écrasoient l'Europe, sembloit près de se dissoudre, affaissée sous son propre poids. Le directoire, qui, depuis la révolution du 18 fructidor, exerçoit une sorte de despotisme, n'avoit pas la main assez exercée ni assez ferme pour le maintenir ; les deux conseils résolurent de secouer ce joug. Des cinq directeurs ils n'en vouloient conserver que deux : Barras et Sieyès, successeur de Rewbel ;

1799. Directoire.

ils prétendoient conséquemment chasser Laréveillère, Merlin de Douai, et l'avocat Treilhard, qui avoit remplacé un autre avocat, François, dit de Neufchâteau. Le public, n'ayant pour eux aucune estime, mais n'attendant rien de leur renvoi, demeura très-indifférent à leur querelle, qui se termina par la démission des trois directeurs réprouvés par les conseils. Ils furent remplacés par Gohier, avocat breton, qui avoit été ministre de la justice, et avoit fait, sur le 10 août et le roi, un rapport atroce, par Roger-Ducos, ex-conventionnel régicide, et par le général Moulin. Cette mutation, connue sous le nom de révolution du 30 prairial (18 juin), fut faite en très-peu de jours, et ne fit pas verser une goutte de sang; mais elle en eût pu faire couler des torrens, si ses auteurs eussent long-temps conservé le pouvoir qu'elle leur procura: c'étoient les jacobins. Le 11 juillet, ils obtinrent l'exécrable loi des otages, qui rendoit les parens des émigrés, et même tous ceux qu'on appeloit *ci-devant nobles*, responsables des événemens de la guerre civile, soutenue par le royalisme, et ordonnoit la déportation de quatre d'entre eux, et le séquestre de leurs biens pour représailles de la mort de chaque républicain. La résolution, prise à cet égard

1799. Directoire.

par le conseil des cinq-cents, fut dès le lendemain sanctionnée par celui des anciens. Les jacobins de Paris, dont le club étoit fermé depuis 1794, le rouvrirent publiquement dans cette fameuse salle du Manége, d'où l'assemblée *constituante* avoit fait pleuvoir un déluge de calamités sur la France. La capitale en fut épouvantée. Le directoire contraignit ces clubistes d'aller tenir leurs assemblées ailleurs, et, peu après, fit fermer leur second repaire; mais leurs chefs en choisirent un troisième, moins vaste et moins public. L'Etat se trouvoit dans une position si étrange, qu'une nouvelle révolution sembloit inévitable. La loi des otages avoit rallumé, dans le pays des Vendéens et des chouans, le feu de la guerre civile, et ce feu commençoit à gagner dans le Midi. Le directoire, méprisé de tous les partis, ne pouvoit soutenir les rênes de l'administration. La France alloit, ou retomber dans les serres ensanglantées des jacobins, ou se rejeter dans les bras de la monarchie. Des associations royalistes se formoient de tous côtés. Une explosion étoit prochaine, lorsqu'on apprit que Buonaparte étoit arrivé à Fréjus le 9 octobre.

Ce fut un coup de foudre pour les jacobins, et surtout pour les partisans de la monarchie.

1799. Directoire.

Quelques uns de ceux-ci se flattèrent cependant qu'il venoit pour la rétablir. On supposoit que c'étoit une convention faite avec le chef de la croisière angloise dans la Méditerranée. On ne tarda pas à être désabusé. On crut, d'un autre côté, que son retour avoit été conseillé par Sieyès, et concerté avec lui; mais il paroît certain qu'un malheureux hasard le fit échapper à la croisière angloise, et que son projet lui avoit été inspiré uniquement par les avis qu'il reçut de la situation de l'Europe, soit par des lettres qui lui parvinrent, ou, comme on le croit plus généralement, par des gazettes dont les Anglois même lui procurèrent la lecture, à l'occasion de quelques conférences, qui avoient eu lieu touchant l'évacuation de l'Egypte. Il y fut aussi déterminé, comme on l'a dit, par ce qu'il prévoyoit de sa fatale expédition. Il accourut à Paris. Ni le directoire, ni les deux conseils n'osèrent lui reprocher sa désertion, et le motif de son arrivée. Cependant les jacobins étoient en force dans celui des cinq-cents; mais ces tigres ne surent jamais qu'égorger sans péril, et, dans l'occasion, ne montrèrent constamment que la plus insigne lâcheté. Buonaparte arrangea tranquillement un projet de conspiration contre le directoire et les conseils, seules

autorités qui représentassent la république. Il fut secondé principalement par Sieyès. Le 9 octobre, à cinq heures du matin, cinq inspecteurs de la salle du conseil des anciens convoquent clandestinement cent quarante-six de leurs collègues, instruits du complot. Ce rassemblement arrête que le lendemain le corps législatif sera transféré à Saint-Cloud. La constitution accordoit au conseil entier des anciens, et non à une fraction conjurée, le droit d'ordonner une telle mesure. Ils investissent Buonaparte du commandement de la force armée qui se trouve dans Paris, et le chargent de l'exécution du décret; le conseil des cinq-cents, convoqué aussi, après un triage, l'accepta sans délibération. Les directeurs ne firent pas plus de résistance que les conseils. Sieyès et Roger-Ducos s'étoient rendus à celui des anciens. Barras et Gohier se démirent. Moulin s'enfuit. Le lendemain, les deux conseils s'assemblent à Saint-Cloud. Buonaparte se rend d'abord à celui des anciens, et proteste qu'il n'a nulle intention de s'emparer du pouvoir suprême, qu'il faut au contraire maintenir la liberté et l'égalité. On s'écrie: *Et la constitution?* Il répond qu'elle a été violée par tous les partis, et cite, entre autres exemples, le 18 fructidor,

1799. Directoire.

auquel il avoit concouru. Il annonce qu'il ne faut plus songer à cette constitution, et conseille de prendre d'autres mesures. Comme il étoit venu à Saint-Cloud avec un bon nombre de janissaires, le conseil parut un ordre, et les anciens ne firent plus d'objection. On eut moins de condescendance aux cinq-cents : Buonaparte s'y avançant tête nue, et accompagné de quelques grenadiers sans armes, on crie de toute part : « Vive la constitution ; » hors la loi, à bas le dictateur. » Une foule de députés l'entourent, le pressent, le menacent ; un poignard brille, dit-on ; les grenadiers enlèvent le général. Lucien, à son tour, est en butte aux reproches de l'assemblée. La peur le saisit. Il s'efforce de justifier son frère. « Les soupçons, dit-il, paroissent s'élever » avec bien de la rapidité et peu de fondement. Un mouvement, *même irrégulier*, » auroit-il déjà fait oublier tant de services » rendus à la liberté ? » Ce langage semble dénoter de la foiblesse ; mais peut-être Lucien cherchoit-il à gagner du temps ; car on assure qu'il montra plus de fermeté que son frère, qui n'avoit pas eu la force de proférer un seul mot au conseil des cinq-cents. Lucien, continuant d'être injurié par ses confrères, abdique sa présidence, et bientôt un piquet de grena-

diers vient l'enlever de la salle. Quelque temps après, les députés en sont ignominieusement expulsés par la troupe. Au bout de quatre heures, Lucien y revient avec quelques uns de ses complices, et ce conventicule abolit le directoire, exclut du corps législatif une foule de ses membres, crée provisoirement trois consuls, Sieyès, Roger-Ducos et Buonaparte, ajourne la réunion du corps législatif, et décrète que les deux conseils, avant de se séparer, nommeront une commission de cinquante membres, pris dans chacun d'eux en égal nombre. La portion du conseil des anciens, qui se trouvoit à Saint-Cloud, et qui étoit dans les intérêts de Buonaparte, approuva sur-le-champ la résolution arrêtée par un fragment de l'autre conseil.

Cinq membres de la commission des anciens, et sept de l'autre, fabriquent à la hâte une constitution; c'étoit la cinquième depuis 1791. Elle crée trois consuls pour dix ans. Le premier, Buonaparte, le second Cambacérès, régicide, le troisième, Le Brun, ancien secrétaire du chancelier Maupeou: ces deux derniers consuls étoient des jurisconsultes. Ils n'avoient par la constitution qu'un titre lucratif; toute la puissance résidoit en Buonaparte, qui avoit droit de tout ordonner contre leur avis. Sieyès, à

1799. Consulat. qui ses partisans attribuoient le génie de la politique, et qui comptoit sur une sorte de dictature, se vit joué par un jeune Corse : on lui donna des biens pour le consoler, et il avoit eu la précaution d'en prendre lui-même dans le cours de sa magistrature. L'usage des directeurs étoit de se partager ce qu'on appelle les *pots-de-vin*; et l'on dit qu'en quittant sa place de consul provisoire, Sieyès, pour ne pas déroger à l'usage qu'il avoit contracté précédemment, emporta cinquante mille écus qui lui revenoient pour son tiers.

La nouvelle machine constitutionnelle) du 13 décembre 1799 ou 23 frimaire an 8), fut, ou parut d'abord composée de quatre rouages : 1°. les consuls ou le gouvernement; 2°. le sénat conservateur, dont la fonction étoit d'élire sur des listes faites dans les départemens les principaux fonctionnaires publics, à commencer par les consuls, et de maintenir ou d'annuler tous les actes qui lui seroient déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou le gouvernement : il y avoit quatre-vingts sénateurs, avec un traitement de vingt-cinq mille francs, qui s'accrut dans la suite; 3°. le tribunat, composé de cent membres, ayant le droit de discuter les projets de loi envoyés par le gouvernement; 4°. le corps

législatif (où entroient trois cents personnes), qui adoptoit ou rejetoit, sans pouvoir les débattre, les lois que lui présentoient les orateurs du gouvernement et du tribunat : le tribun recevoit quinze mille francs chaque année, le législateur dix ; dans la suite on simplifia cette machine si chère et si compliquée. Le premier consul, que toute liberté importunoit, supprima les tribuns, les congédia à peu près comme on renvoie des domestiques dont on est mécontent, sans que personne y prît le plus léger intérêt; alors ce qu'on appeloit le pouvoir législatif, fut réduit à un corps de muets, qualifiés du titre de législateurs; ils ne servirent qu'à enregistrer les volontés de leur maître : aucun projet de loi ne fut rejeté. Ce corps législatif et le sénat, durant tout le cours de leur existence, se bornèrent à fatiguer le despote de leur adulation, et subirent, comme le reste de la France, le joug du plus dur et du plus vil esclavage. Cependant, aux derniers jours de l'usurpation, l'espérance de la chute à peu près certaine, et à demi consommée de la tyrannie, releva le courage de quelques législateurs, qui osèrent, comme on verra, opiner pour l'observation des lois constitutionnelles; ouvrage de l'usurpateur lui-même, et qu'il fouloit aux pieds. Quant au

1799.
Consulat.

1799. Consulat.

sénat, il ne sortit pas un moment de sa posture abjecte. Telle est l'histoire exacte et entière de ces deux corps, qui vécurent plus de quatorze ans; en conséquence, c'est aussi, à peu près, tout ce que nous en dirons.

Le consulat provisoire à peine installé, fit abolir par les commissions législatives l'infâme loi des otages, et supprimer un emprunt forcé de cent millions, que les Chambres avoient récemment décrété, et qu'il eût été impossible de lever sans violence, dans l'état d'épuisement où se trouvoit la république. Buonaparte fit ensuite, près du roi d'Angleterre, une démarche pour procurer aux François la paix, après laquelle ils soupiroient; mais, soit qu'il ne la desirât point réellement, soit ignorance des usages, étourderie ou arrogance, il s'y prit très-mal, et s'attira une mortification. Il écrivit comme d'égal à égal au souverain de la Grande-Bretagne, pour lui demander s'il n'y avoit *aucun moyen de s'entendre*. Le ministère anglois lui répondit au nom du roi, lui fit sentir l'indécence de son procédé, lui dit que le moyen le plus sûr de parvenir à une paix solide, seroit le rétablissement de la dynastie légitime; et que, dans l'état d'instabilité où étoit le gouvernement françois, on ne pouvoit traiter avec lui. Le premier consul revint

à la charge, en observant cette fois la forme usitée, c'est-à-dire en s'adressant aux ministres, et non directement au monarque; il n'obtint que la même réponse.

Sous plusieurs rapports, il adoucit le sort de la nation dans les commencemens de son règne; car il régna de fait; mais le bien qu'il fit étoit quelquefois opéré de mauvaise grâce. En rappelant les déportés, il les soumettoit, comme des malfaiteurs, à la surveillance de la police; il écarta quelques grands scélérats des emplois qu'ils occupoient; mais il s'en fallut de beaucoup que l'épuration fût complète; et ce fut un odieux scandale de voir un régicide assis près de lui à la seconde place. C'étoit sanctionner le plus grand des attentats.

Forcé, peut-être sans déplaisir, de continuer la guerre au dehors, Buonaparte voulut d'abord s'assurer de la paix intérieure, et désarmer la Vendée et les chouans, que la loi des otages avoit soulevés, et, en quelque sorte, ramenés sous leurs drapeaux. Il y réussit en leur promettant la liberté du culte et l'oubli du passé; car telle étoit la subversion des idées, que, tandis qu'on prodiguoit tout au crime, la vertu avoit besoin d'amnistie. Cependant les insurgés ne se rendirent qu'après quatre combats très-sanglans, et contraints

1799. Consulat. par l'impossibilité de se défendre contre des forces trop supérieures. Le comte de Frotté, gentilhomme normand, l'un des chefs les plus recommandables de l'insurrection, fut le seul qui n'eût pas encore déposé les armes : les uns disent qu'il s'y disposoit, les autres, qu'il vouloit retourner en Angleterre, lorsqu'il fut livré par trahison à l'ennemi, et fusillé à Verneuil, en Normandie, avec sept officiers de son état-major. Cette inutile barbarie fit horreur à tout ce qui n'étoit point vendu au consul.

1800. Tranquille sur l'intérieur, Buonaparte s'occupa très-activement de la guerre contre l'Autriche, seule puissance continentale demeurée sur le champ de bataille avec la Bavière et quelques princes de l'empire. Dans l'Italie, il ne restoit guère aux François, comme nous l'avons vu, que le territoire de Gênes, et ils n'y avoient plus que vingt-cinq mille hommes, dont Masséna eut le commandement.

Sur le Rhin, c'étoit Moreau qui commandoit. Buonaparte vouloit qu'il s'y tînt en observation, et détacha de son armée des troupes pour grossir celles qu'il alloit en personne diriger dans l'Italie. Moreau, fâché d'être réduit à un rôle secondaire, refusa d'obéir aux plans qu'on le chargea d'exécuter : de là vint la haine que

1800. Consulat.

...nt les deux généraux. Moreau n'eut
...dversaire l'archiduc Charles ; ce
...piné pour la paix dans le conseil
...it été éloigné du commande-
...par le général Kray, excel-
...en 1799, avoit gagné la
...t la jonction des Russes.
...r Le Courbe, livra
...ès-meurtriers, et
...ns pouvoir détruire
...disputa le terrain pied à
...s néanmoins eurent la plus
...uence sur ceux qu'obtint Buona-
...e en Italie. Ce consul, voulant attirer à lui
la principale gloire de la campagne, enleva
une si grande partie de ses troupes au général
Moreau, que celui-ci ne put plus qu'observer
celles qu'il avoit en tête.

Buonaparte avoit pendant l'hiver assemblé une armée à Dijon; au printemps, il l'alla commander. Le général autrichien Mélas qui auroit pu l'arrêter sans peine, en l'attaquant à la descente des Alpes, perdit du temps devant Gênes, qu'il prit trop tard, donna le loisir à Buonaparte de pénétrer dans l'Italie, et lui livra bataille, le 4 juin, dans la plaine de Marengo. Il la gagna d'abord, défit l'aile gauche et le centre de son adversaire. Il lui eût été bien facile,

1800. Consulat.

avec toute son armée, d'écraser la droite demeurée sans appui; il ne sut pas saisir l'à-propos, et laissa le temps au général Desaix d'arriver avec une division toute fraîche. On combattoit depuis huit heures du matin; tout sembloit terminé. A cinq heures du soir, commence une seconde bataille; Desaix est tué. Mais l'élan avec lequel il s'étoit porté sur les Autrichiens, décide le succès. Après lui, ce fut le général Kellermann qui contribua le *plus* au gain de la bataille : elle finit à dix heures. Le lendemain, Mélas demanda une suspension d'armes, et l'obtint à la condition de céder douze places fortes : l'empereur ratifia la convention, et proposa d'étendre l'armistice aux armées d'Allemagne; ce qui fut accepté, mais ne fut réglé qu'un mois après, le 15 juillet.

La bataille de Marengo ayant affermi le pouvoir naissant du consul, ses ennemis essayèrent de s'en débarrasser par un coup de main; il en avoit de deux espèces : les royalistes et les jacobins. Ces derniers projetèrent, dit-on, de mettre le feu à l'Opéra, le 10 octobre, jour d'une représentation à laquelle devoit assister Buonaparte, et de le poignarder, dans la confusion qui en résulteroit. La police en eut avis, et fit avorter le complot; il en coûta la vie à quelques uns des accusés. Le 24 décembre,

Buonaparte eut le bonheur d'échapper à une autre tentative faite par deux hommes qui avoient combattu avec les Vendéens : Saint-Régent, ancien officier de marine, et un domestique nommé Carbon. Le premier consul se rendoit à l'Opéra le 24 décembre; un baril de poudre fit explosion au moment où il traversoit la rue Saint-Nicaise : deux ou trois secondes plus tôt il étoit mort. Plusieurs personnes furent tuées ou blessées dans la rue. D'un très-grand nombre d'accusés, il n'y eut de convaincus que les deux particuliers qu'on vient de nommer.

Entre ces tentatives d'assassinat, la guerre s'étoit rallumée avec l'Autriche. Le 3 décembre, Moreau remporta sur l'archiduc Jean, à Hohenlinden en Bavière, une victoire de la plus haute importance. Les François obtenoient aussi des succès en Italie, y arrachoient la Toscane au frère de l'empereur, et la transformoient en royaume d'Etrurie, destiné à l'Espagne pour la récompenser de sa fidélité à leur parti. L'Autriche se vit une seconde fois réduite à rechercher la paix; elle fut signée à Lunéville le 9 février. L'empereur fut forcé de souscrire pour le corps germanique; stipulation illégale et inouïe, mais exigée par le premier consul, et dont l'acceptation sembla

1801.

1800. Consulat.

commandée à l'Autriche par le péril le plus urgent. Les bases du traité de Campo-Formio furent maintenues, et il y fut ajouté, au préjudice de l'empereur : une des clauses les plus remarquables fut la cession de la Toscane. La France ne se l'appropria point directement; elle fut, avec l'île d'Elbe, cédée en échange par Ferdinand d'Autriche, à Louis de Bourbon, prince héréditaire de Parme, en faveur duquel Buonaparte ressuscita le titre de roi d'Etrurie, que Porsenna, depuis près de vingt-trois siècles avoit porté le dernier. Mais ce pays n'en fut pas moins sous la dépendance effective de la France, ainsi que les républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne, dont l'indépendance fut cependant convenue par ce dernier traité. Comme on n'y fit aucune mention du petit corps d'émigrés qui avoit servi avec tant de distinction sous le prince de Condé, et qu'aucune récompense ne lui fut assignée, ou promise, ce corps se vit réduit à se dissoudre lui-même. L'Autriche réitéra son consentement à l'incorporation de la Belgique aux possessions françoises, et consacra définitivement la cession des pays situés, sur la rive gauche du Rhin. Des indemnités ayant été convenues en faveur des princes dépouillés par ces arrangemens, Buonaparte voulut inter-

venir dans le règlement qui s'en fit, et sous ce prétexte, bouleversa toute l'Allemagne, déplaça, suivant sa fantaisie, toutes les bornes des États dont elle est couverte, agrandit les uns, et diminua les autres.

Buonaparte n'avoit plus qu'un ennemi déclaré qui fût redoutable : le gouvernement anglois. Il s'efforça de soulever contre lui l'Europe, en le peignant comme l'oppresseur de la liberté des mers. On sait que ce gouvernement s'attribue le droit de visiter, en temps de guerre, les bâtimens neutres, pour empêcher qu'ils ne portent à ses ennemis des munitions de guerre, ou que ceux-ci ne fassent avec sécurité le commerce, sous pavillon étranger. Le grand Frédéric conçut, le premier, la pensée d'une confédération générale, qui, sous le nom de neutralité armée, protégeât l'indépendance absolue des navires neutres. Pendant la guerre de la Grande-Bretagne avec ses colonies, les puissances du Nord publièrent (26 février 1780) les principes qu'elles entendoient maintenir à cet égard. Ils furent appuyés par des armemens. La Russie fut à la tête de cette coalition; mais elle ne dura que dix ans. Buonaparte, ayant eu l'art de mettre Paul Ier dans ses intérêts, détermina ce monarque russe à la rétablir, et à s'en déclarer le chef, à l'exemple de

1802. Consulat.

Ce moment de calme ne fut pas le seul bien-être qu'éprouva la France : les atroces lois contre les émigrés furent adoucies, mais avec des formes révolutionnaires. L'émigration, qui ne méritoit que des éloges, fut amnistiée, comme criminelle (26 avril). On ne rendit aux malheureux émigrés que leurs biens non-vendus ; pour la plupart, c'étoit leur rendre moins que rien ; car on leur laissa le fardeau tout entier de leurs dettes, et celles d'un très-grand nombre excédoient la valeur du peu de leurs débris qui étoient, par hasard, échappés au naufrage. Quelque temps après une restitution aussi incomplète, ou aussi onéreuse, on leur en reprit une notable portion, en déclarant, par une insigne imposture, qu'on n'avoit pas entendu comprendre dans la restitution, les biens des successions qui leur étoient échues durant leur absence. Les émigrés les plus marquans furent exceptés de l'amnistie.

Buonaparte voulut mettre à profit la courte durée de la paix d'Amiens, pour rendre à la France ses possessions dans l'île de Saint-Domingue, que lui avoient enlevées les principes révolutionnaires, et le fanatisme de ceux qui se qualifioient amis des noirs, et qu'on auroit pu, à plus juste titre, appeler ennemis des blancs. Après la plus sanglante anarchie,

au milieu des ruines fumantes de nos habitations de Saint-Domingue, s'étoit élevé un homme qui avoit su prendre un ascendant marqué sur les esprits : c'étoit Toussaint-Louverture, mulâtre né en ce pays, dans l'esclavage. Durant les troubles auxquels l'île entière avoit été en proie, il s'étoit rendu maître des deux parties espagnole et françoise ; usurpation que le directoire, dans son impuissance, avoit cru devoir sanctionner, pour ainsi dire, en lui conférant le titre de général en chef. Cet homme, cependant, avoit si peu l'intention de rompre entièrement avec la France, qu'il y avoit envoyé des otages précieux : ses fils, qu'il faisoit élever dans la capitale. Il avoit rédigé un acte constitutionnel (octobre 1801), qu'il fit passer au directoire revêtu de l'acceptation des assemblées primaires de Saint-Domingue ; c'étoit reconnoître la suprématie de la métropole. En flattant l'amour propre de ce mulâtre, en usant avec lui de quelques ménagemens, de quelque complaisance, on eût pu procurer aux anciens propriétaires de Saint-Domingue, la rentrée dans quelque partie de leurs habitations ; ils eussent recueilli quelques lambeaux de leur fortune, la colonie eût pu être rétablie et conservée. Ces voies de prudence et de douceur étoient conseillées par les colons et

1802. Consulat.

par l'opinion publique ; mais Buonaparte, devenu sur les entrefaites premier consul, ne voulut employer que la force. Il crut néanmoins devoir témoigner quelques égards à Toussaint, en lui renvoyant ses fils. Ce procédé ne put désarmer une espèce de souverain qu'on venoit dessaisir de toute son autorité. Au lieu d'envoyer une frégate parlementaire à Saint-Domingue, Buonaparte y fit passer une armée, sous le commandement du général Leclerc (mari d'une de ses sœurs). Il l'investit du commandement suprême de la colonie, sous le nom de capitaine-général. La flotte françoise arriva le 5 février au Cap-François. Toussaint, prévenu d'avance, avoit donné l'ordre à Christophe, l'un de ses lieutenans, de mettre le feu à la ville, s'il ne pouvoit empêcher la descente, et de massacrer tous les blancs. Leclerc débarqué, malgré la résistance qu'il a éprouvée, repousse les noirs, éteint l'incendie. La guerre se poursuit avec activité. Les François, toujours vainqueurs, sont affoiblis par leurs victoires même, qu'il faut toujours acheter plus ou moins chèrement. Mais Christophe se rend (11 mai) avec la division qu'il commande. Cette défection oblige Toussaint de céder lui-même ; et Dessalines, un autre de ses lieutenans, licencie les noirs

qui sont sous ses ordres. Un mois est à peine écoulé, que Toussaint se voit arrêté, chargé de fers, et envoyé en France, sous prétexte qu'il médite de nouveaux soulèvemens, quoique ses troupes livrassent, chaque jour encore, au capitaine-général, leurs armes et leur artillerie. Toussaint, arrivé en France, est enfermé dans la forteresse de Besançon, où bientôt il trouve une mort très-suspecte. Dessalines reprend les armes. Leclerc, et les trois quarts de son armée, succombent à l'insalubrité de ce climat meurtrier. Dessalines est massacré par ses propres soldats (16 octobre 1806). Christophe, et un autre général, Péthion, se disputent le pouvoir, et finissent par régner chacun dans une partie de l'île. Le dernier, président de la prétendue république d'Haïti, est mort en 1818, et le sénat a nommé, pour son successeur, le général Boyer.

Pour récompenser Buonaparte d'une expédition qui ne pouvoit manquer d'être, et qui fut aussi déplorable que celle de l'Egypte, un tribun, nommé Chabot, ouvrit, le 6 mai, l'avis de prolonger de dix ans son consulat, et le fit adopter. Les sénateurs, à qui ce vœu fut porté, n'eurent garde de le contredire. Mais l'ambition de Buonaparte le poussoit à un plus grand pas vers le trône; les deux autres consuls

1802. Consulat.

arrêtèrent que la nation seroit consultée, sur la question de savoir si Buonaparte seroit consul à vie. Des registres sont ouverts; le plus grand nombre de ceux qui vont donner des voix est, comme on peut croire, pour l'affirmative. Un sénatus-consulte proclame ce résultat. Lorsqu'on le présente à Buonaparte, il répond: « La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le » peuple françois veut que la mienne lui soit » tout entière consacrée.... J'obéis à sa vo- » lonté. » C'est presque littéralement la réponse de Tartufe à l'imbécille qui lui demande s'il veut avoir la bonté d'accepter la donation de tous ses biens : *La volonté du ciel soit faite en toute chose*. Quelque temps avant de jouer cette misérable farce, concertée, sans doute, *entre* lui, les tribuns, le sénat et les deux consuls, ou, pour mieux dire, les deux *consultans*, il avoit créé une institution propre à lui faire des partisans à l'armée, même hors de l'armée : il fit rendre, le 19 mai, une loi qui établissoit une légion d'honneur, dont les membres étoient pris dans le militaire et le civil. A la décoration qu'on leur donna fut ajoutée une pension de deux cent cinquante francs pour les derniers grades, et qui pour le premier s'élevoit à cinq mille francs. Cette décoration fut conférée dans l'ordre civil avec une profusion ridicule,

et, ce qui étoit bien plus fâcheux, très-onéreuse à l'Etat, et dans la seule vue de multiplier les partisans de l'usurpation.

Buonaparte employa le loisir de la courte paix d'Amiens, à s'asservir différens pays, sans prendre les armes. L'Helvétie, depuis son existence, comme Etat indépendant, vivoit heureuse sous des lois qui, sans être uniformes pour tous les cantons, étoient appropriées au génie et aux mœurs de chacun d'eux, lorsqu'il plut à la république françoise de lui imposer une constitution sur le modèle de la sienne. Depuis ce temps, la discorde agitoit ce malheureux pays. Buonaparte l'inonda de troupes; et, sous prétexte d'apaiser les querelles de ses habitans, se déclara leur médiateur, se rendit leur maître, et lui donna encore une constitution; ce qui n'empêchoit jamais ce prétendu législateur d'exercer partout le despotisme le plus absolu. En France, il le poussa, l'année suivante (30 avril 1803), jusqu'à oser vendre aux Etats-Unis la Louisiane, une de nos colonies les plus précieuses, que nous lui avions cédée en 1763, mais qu'elle nous avoit rendue en 1800. Dès le commencement de 1802 (9 janvier), conséquemment avant la paix d'Amiens, il s'étoit emparé de la Cisalpine, à laquelle il avoit fait prendre le nom de république ita-

1802. Consulat. lienne, et dont il s'étoit fait nommer président. Enfin, il réunit à la France le Piémont, qu'il divisa en six départemens.

1803. Se voyant assuré, pour sa vie, de la toute-puissance, sous le titre de consul, et méditant de s'en faire attribuer un plus éminent, qui passeroit à ce qu'il avoit l'audace de nommer sa dynastie, il porta l'impudence jusqu'à faire proposer au roi, résidant alors à Varsovie, de renoncer et de faire renoncer tous les princes de son sang au trône, en lui proposant la Pologne pour indemnité. La réponse fut noble et modérée. La voici : (28 février) « Je ne con- » fonds pas M. Buonaparte avec ceux qui l'ont » précédé ; j'estime sa valeur, ses talens mili- » taires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'ad- » ministration : car le bien qu'on fera à mon » peuple me sera toujours cher. Mais il se » trompe, s'il croit m'engager à transiger sur » mes droits ; loin de là, il les établiroit lui- » même, s'ils pouvoient être litigieux, par la » démarche qu'il fait en ce moment.

» J'ignore quels sont les desseins de Dieu » sur ma race et sur moi ; mais je connois les » obligations qu'il m'a imposées, par le rang » où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, » je remplirai ces obligations, jusques à mon » dernier soupir ; fils de saint Louis, je sau-

» rai, à son exemple, me respecter jusque
» dans les fers ; successeur de François Ier, je
» veux, du moins, pouvoir dire comme lui :
» Nous avons tout perdu, hors l'honneur. »
Tous les princes adhérèrent à cette déclaration. Il ne resta donc à l'usurpateur d'autre moyen que la violence pour se maintenir. Ayant eu la folle espérance de voir accepter sa proposition, il conçut tant de dépit, quand il apprit qu'elle étoit refusée, qu'il donna l'ordre d'enlever le roi, et de le tuer s'il faisoit la moindre résistance. L'attentat ne put être exécuté; mais si la famille royale n'eût promptement quitté Varsovie, il est très-probable qu'elle eût subi le sort du duc d'Enghien.

Le gouvernement anglois n'avoit traité avec Buonaparte que pour apaiser les murmures du peuple, las d'une guerre si longue; mais, voyant le consul s'agrandir chaque jour en pleine paix, et sachant qu'il prenoit des mesures pour attaquer ses possessions dans l'Inde, il lui fait notifier un *ultimatum*, dont une des conditions est que l'Angleterre gardera Malte dix ans, et que la république, car son nom subsistoit encore, évacuera la Hollande. Les hostilités recommencent, et Buonaparte envahit le Hanovre. C'étoit le droit de la guerre; mais il viola celui des gens à l'égard de plus de sept mille Anglois,

1804 Consulat.

qui, sur la foi des traités, visitoient la France, et qu'il fit arrêter.

Un plus grand crime signala cette époque: des espions, envoyés depuis quelque temps à Londres, avoient trouvé le moyen de s'insinuer dans la confiance de quelques royalistes, réfugiés dans cette ville, et de leur persuader que Paris fourmilloit de sujets fidèles, *qui* n'attendoient qu'une occasion, et les moyens de se déclarer. Pichegru, et Georges Cadoudal célèbre chef des chouans, donnent dans ce piége, et se rendent à Paris; une foule d'émigrés les accompagnent ou les suivent. *La* police les y laisse tranquilles assez long-temps, pour avoir un prétexte d'immoler plus de victimes. Moreau, Pichegru, Cadoudal, *sont* arrêtés successivement, ainsi qu'un grand nombre d'autres. Les royalistes avoient formé un projet, qui se ressentoit de la noblesse de leur cause; aucun sang ne devoit être versé, s'il étoit possible, pas même celui de l'usurpateur; on devoit se borner à l'enlever, et à le déposer en Angleterre. Buonaparte conçoit aussitôt le dessein de venger dans le sang de la race royale, ce qu'il regarde comme un attentat. Supposant que le duc d'Enghien est un des auteurs du projet, il le fait arrêter à Ettenheim, dans le grand-duché

de Bade, où il résidoit, de l'aveu même du premier consul, à qui le grand-duc n'avoit eu garde d'omettre de le demander; car tel étoit l'état d'humiliation et de servitude, auquel étoient réduits les petits souverains allemands. Deux mille cinq cent François entrèrent dans cette ville d'un pays ami de la république, et en pleine paix avec elle. Le 20 mars, le malheureux prince arrive à Vincennes, chargé de fers, comme le plus vil des criminels. Il étoit cinq heures du soir; excédé de fatigue, il se jette sur un lit. A onze heures, on l'en arrache, et on le mène devant des assassins, qui se disent ses juges, et prétendent composer un conseil de guerre. A quatre heures du matin, il est condamné à mort. Une demi-heure après il n'existoit plus. On l'avoit fusillé sur le bord de la fosse préparée d'avance. Ainsi périt avant l'âge de 32 ans (1), l'héritier d'un nom le plus illustre de l'univers, et d'un nom glorieusement soutenu; ainsi fut détruit le dernier rejeton d'une famille de héros, par le crime le plus lâche et le plus inutile. On a prétendu que l'objet de cet assassinat étoit de fournir aux jacobins un gage de haine

(1) Il naquit le 12 août 1772.

1804. Consulat. contre les Bourbons; ce qui lui donneroit une couleur politique. Mais les injures les plus grossières et les plus insolentes, vomies par le premier consul à cette race auguste, et l'usurpation de sa couronne, n'étoient-elles pas des gages trop certains? On sait l'inscription latine du cénotaphe qui lui fut dressé à Pétersbourg: en voici la traduction: « *Au* » grand et magnifique prince, Louis-Antoine-» Henri-Bourbon-Condé, duc d'Enghien, » non moins digne de mémoire par sa valeur » personnelle, et celle de ses ancêtres, que » par sa mort funeste. Un monstre Corse, » la terreur de l'Europe, le fléau du genre » humain, l'a dévoré à la fleur de son âge. » Quels lauriers ne seroient point flétris par un crime qui renferme tant de crimes? Il trouva cependant des apologistes. Il exista une brochure où il fut plus qu'excusé. On l'attribua faussement, il faut le croire, à un prélat très-connu. L'auteur garda l'anonyme.

Empire. Les mains teintes d'un sang si précieux, Buonaparte se fit déférer la pourpre impériale. Dès le 26 mars, le sénat, conservateur de la constitution, lui présenta une adresse pour le prier de la détruire, et d'y substituer une monarchie sur sa tête et celle des siens

sous le titre d'empire. Le 24 avril, un tribun, du nom de Curée, demande, par une motion d'ordre, que le premier consul soit nommé empereur, et que cette dignité soit héréditaire dans sa famille. Buonaparte veut bien y consentir pour l'intérêt du peuple françois, et le 17 mai est publiée une sixième constitution, nommée impériale. Nous ne l'analyserons point; car elle n'a jamais servi que de voile au despotisme le plus impudent, et n'a point été heureusement la dernière loi politique de la France. Louis XVIII adressa de Varsovie à tous les souverains de l'Europe, une protestation énergique (6 juin). « En prenant, dit ce véritable mo-
» narque, le titre d'empereur, en voulant
» le rendre héréditaire dans sa famille, Buo-
» naparte vient de mettre le comble à son
» usurpation (1). Ce nouvel acte d'une ré-
» volution, où tout, dès l'origine, a été nul,
» ne peut sans doute infirmer mes droits;
» mais comptable de ma conduite envers
» tous les souverains dont les droits ne sont
» pas moins lésés que les miens, dont les

(1) On voit que le roi ne pensoit pas que Buonaparte n'eût, comme la flatterie le dit alors, détrôné que l'anarchie.

1804. Empire.

» trônes sont tous ébranlés par les principes
» dangereux que le sénat de Paris a osé
» mettre en avant, comptable à la France,
» à ma famille, à mon propre honneur, je
» croirois trahir la cause commune en gar-
» dant le silence dans cette occasion.

» Je declare donc (après avoir au besoin
» renouvelé mes protestations contre tous
» les actes illégaux qui, depuis l'ouverture
» des Etats-Généraux de France, ont amené
» la crise effrayante dans laquelle se trouvent
» et la France et l'Europe); je déclare, en
» présence de tous les souverains, que, loin
» de reconnoître le titre impérial que Buona-
» parte vient de se faire déférer par un corps
» qui n'a pas même une existence légitime,
» je proteste contre ce titre, et contre tous
» les actes subséquens auxquels il pourroit
» donner lieu. »

Le premier soin de Buonaparte, dès qu'on l'a proclamé empereur, est de se défaire des victimes attirées en ses lacs; mais il y en avoit une qu'il craignoit de livrer aux tribunaux: c'étoit Pichegru qu'il connoissoit d'un caractère à parler avec énergie, et qui eût dévoilé publiquement, et prouvé des faits qu'il importoit à l'usurpateur d'ensevelir dans l'ombre. On le fit étrangler pendant la nuit,

et l'on publia qu'il s'étoit tué lui-même, mais la relation fut si maladroite, qu'elle établissoit l'impossibilité du suicide. Pichegru n'avoit d'ailleurs aucun sujet de désespérer de son salut; en supposant qu'on l'eût condamné à mort, il n'étoit pas sûr que les soldats dont il étoit fort aimé, la lui laissassent subir, surtout si Moreau, qui avoit aussi parmi eux un grand nombre de partisans, eût été enveloppé dans la condamnation. Il est vrai qu'une moindre peine fut prononcée contre celui-ci; mais il ne fut jugé que postérieurement; et qui sait si elle n'eût pas été la même pour Pichegru? Quant à Moreau, il n'existoit contre lui aucune preuve. Il fut seulement constaté qu'il avoit parlé à Pichegru; mais, malheureusement pour sa mémoire, on doute encore qu'il se fût associé à son projet. Buonaparte, pour être plus sûr de la perte de ses ennemis, se crut obligé d'enfreindre la loi qui donnoit un jury aux accusés. Il sentit que des citoyens indépendans auroient absous des hommes poussés dans un piége par des espions, et contre lesquels aucun commencement d'exécution du prétendu délit n'étoit prouvé. Merlin lui-même, portant la parole dans cette affaire (au tribunal de cassation), avoua

1804. Empire.

1804. Empire.

« qu'il n'existoit point de délit matériel, » et que le crime n'étoit que dans la pensée » de ceux qui se préparoient à le commet- » tre; » aveu qui, rapproché du carnage qui le suivit immédiatement, fit frémir tout ce qui avoit quelque notion de droit ou d'équité; car tout le monde sait que le seul dessein, sans un commencement d'exécution, ne peut constituer un crime. La compétence du tribunal extraordinaire lui est contestée; il la retient. Les accusés révélèrent des horreurs commises pendant le cours de l'instruction: un d'eux, entr'autres, se plaignit de la question qu'on lui avoit donnée pour lui extorquer des aveux. On vit avec une surprise mêlée d'indignation, les murs de Paris tapissés d'une espèce d'avis au public, par lequel le grand-juge annonçoit que chaque jour les preuves s'accumuloient contre Moreau. On ne concevoit pas que le chef de la justice pût condescendre jusqu'à semer ainsi des préventions contre un accusé, surtout contre un accusé que personne, en général, ne croyoit coupable. Mais Buonaparte flétrissoit tout ce qui avoit le malheur de l'approcher. Il fit cependant d'inutiles efforts auprès des juges pour les déterminer à prononcer la mort contre ce général. On leur dit qu'il ne

mourroit point, et que le premier consul vouloit seulement acquérir dans l'esprit du public le mérite de la clémence. La plupart d'entre eux refusèrent de croire à sa bonne foi, et Moreau ne fut condamné qu'à deux ans de prison, peine aggravée par Buonaparte, qui la transmua en un bannissement perpétuel. Vingt des accusés furent condamnés à la mort. Ils se pourvurent au tribunal de cassation; mais plusieurs régicides y siégeoient. Malgré l'évidente incompétence du tribunal qui avoit rendu le jugement, cette boucherie fut sanctionnée. Les Parisiens virent avec horreur (1er juillet) tomber à la fois douze têtes innocentes et vertueuses sur l'échafaud. Buonaparte convertit en une prison perpétuelle le supplice des huit autres.

1804. Empire.

Dans le cours de cette année, il acheva de promulguer un code civil dont la publication, par titres séparés, commencée l'année précédente, avoit été faite successivement. Ce code abolit toutes les coutumes particulières, et la loi fut uniforme dans la France qui, sous la domination nommée impériale, et pour mieux dire sous la hache du despotisme, conserva encore long-temps le titre de république. Ce recueil de lois dans lequel il se trouve des lacunes, et de grandes défec-

1804. Empire. tuosités, fut puisé dans les ouvrages de deux célèbres jurisconsultes françois : Domat et Pothier, et dans la coutume de Paris. Il fut infecté de plusieurs dispositions révolutionnaires dont les plus révoltantes ont déjà été abolies.

Ce législateur, ayant conçu la prétention audacieuse de fonder une dynastie, crut que, pour en imposer à la multitude, il lui importoit non seulement d'être couronné, mais de l'être par les mains du chef de la chrétienté. Il n'avoit pas sans doute omis d'étudier l'histoire des usurpateurs, et savoit que Pepin, pour se procurer l'avantage qu'il espéroit d'une semblable mesure, s'étoit fait sacrer une seconde fois. Le noble caractère dont Pie VI donna tant de preuves, atteste qu'il ne s'y seroit jamais prêté. Son successeur Pie VII, malgré la plus extrême, la plus notoire répugnance, et après avoir long-temps résisté, se rendit aux ordres de l'usurpateur. La scandaleuse cérémonie fut célébrée à Paris le 2 décembre. Ce n'étoit pas assez d'être empereur; il voulut être roi, et le fut : il transforma en royaume la république italienne, 1805. et prit le titre de roi d'Italie (18 mars). Eugène Beauharnais, fils de sa femme, en fut par lui nommé vice-roi. Il donna la prin-

cipauté de Piombino à laquelle il réunit peu après la république de Lucques, à sa sœur Elisa, femme d'un Corse, appelé Bacciochi. Il réunit presque aussitôt la république ligurienne à la France.

L'Autriche, le voyant s'emparer de l'Italie et de la Suisse, et menacer par là son existence, fit des préparatifs hostiles. Ce fut un vrai service qu'elle rendit à Buonaparte. Depuis deux ans, il faisoit sur nos côtes des démonstrations d'une descente en Angleterre; il faisoit construire de tout côté des bateaux plats, et amassoit une flotille nombreuse à Boulogne; efforts impuissans et ruineux, qui le rendoient presque ridicule aux yeux de l'Europe, et surtout de l'Angleterre. Quelquefois le gouvernement britannique, pour le mieux engager dans des projets qui l'épuisoient, feignoit de craindre une invasion. Ses habiles ministres disoient en plein parlement: « De quelque point que le vent souffle sur » l'horizon, il peut amener ici une flotte » françoise. » Pitt, aussi grand homme d'Etat que son père lord Chatam, profita de cette crainte inspirée à la multitude, et que ne partageoient point les hommes instruits de la Grande-Bretagne, pour vaincre la répugnance qu'avoit ce pays à laisser former une armée

de terre qu'il croyoit dangereuse pour ses franchises. Buonaparte dut sourire à un motif plausible de faire oublier une expédition dont il menaçoit sans cesse, dont le bruit public avoit plusieurs fois déterminé le jour, et qui ne s'effectuoit jamais, quoiqu'il eût sur les côtes de la Manche environ trois mille bateaux et deux cent mille hommes. La bataille navale de Trafalgar vint ravir jusqu'à la possibilité de songer sérieusement à une descente. Nelson, avec vingt-sept vaisseaux, foudroya la flotte françoise qui en comptoit trente-trois, et périt au sein de la victoire. Buonaparte retira donc ses troupes du camp de Boulogne, et leur fit prendre la route de l'Allemagne (28 août). Au mois d'octobre suivant, il devoit avoir sur pied cinq cent quarante mille hommes, en y comprenant cent soixante mille de la *conscription*, mot par lequel celui de réquisition étoit remplacé. Les conscrits qu'on levoit chaque année se composèrent d'abord de toute la jeunesse françoise qui avoit vingt ans, puis dix-neuf, enfin dix-huit. On a beaucoup vanté les talens militaires de Buonaparte; il en avoit sans contredit. Tant de victoires remportées par lui ne permettent point d'en douter. On ne peut les attribuer toutes à la fortune qui n'a

pas une si longue persévérance ; mais il faut aussi réfléchir aux admirables soldats et capitaines qu'avoient formés des guerres sanglantes et continues. On peut croire qu'avec des armées si bien composées et si nombreuses, Alexandre, César, Gustave-Adolphe, le Grand-Condé, Turenne et Charles XII, eussent conquis l'univers. Buonaparte eut aussi le bonheur et l'adresse de tenir longtemps désunis des souverains dont la bonne intelligence, sollicitée par leur plus pressant intérêt, l'eût ou accablé, ou tout au moins contenu. La Russie s'étoit, il est vrai, coalisée contre lui avec l'Angleterre et l'Autriche; mais, outre qu'elle étoit trop éloignée pour se trouver d'abord sur le champ de bataille en même temps que l'Autriche, le cabinet de Berlin ne sentit pas alors combien il lui importoit de se joindre aux deux autres puissances continentales. Ce cabinet crut apparemment que deux grands souverains suffiroient pour arrêter le débordement qui menaçoit l'Allemagne, et n'étoit pas fâché de voir s'affoiblir mutuellement trois Etats, dont chacun pouvoit lui causer plus ou moins d'ombrage; politique étroite qui pensa le perdre. Buonaparte s'estima tellement sûr de sa neutralité, qu'il ne craignit pas de l'en

1805. Empire.

faire sortir, en violant son territoire ; il traversa, sans obstacle, celui de Bayreuth, qui lui appartenoit, et parvint, sans livrer de grands combats, devant Ulm, ville libre et impériale, qu'occupoit l'Autriche en ce moment, et que Mack défendoit avec quarante-cinq mille hommes, postés dans la ville et dans un camp retranché sous ses murs. L'archiduc Ferdinand d'Autriche qui en commandoit vingt mille dans cette place, n'ayant pas de foi, sans doute, au talent du général Mack, en sortit à leur tête. Les vingt-cinq mille hommes qui restoient auroient suffi à une très-longue défense. Mack, néanmoins, capitula au bout de vingt-quatre heures. Un conseil de guerre, provoqué par lui-même, l'a condamné à une prison perpétuelle. Les François marchèrent rapidement à Vienne. François II, l'ayant évacuée, s'étoit retiré à Brunn en Moravie, où il fut joint par l'empereur russe Alexandre, qui amenoit quatre-vingt-quinze mille hommes à son secours. Les Autrichiens n'en avoient là que trente mille. Buonaparte alla chercher les alliés, il avoit quinze mille soldats plus qu'eux. On se battit le 2 décembre durant six heures. Quarante mille combattans restèrent sur le champ de bataille, dont quinze mille François. La perte

des deux empereurs fut conséquemment la plus considérable, et ils cédèrent le champ de bataille, mais en bon ordre. Alexandre avoit résolu de recommencer l'action dès le lendemain; François, n'étant point de cet avis, demande une entrevue à Buonaparte, qui s'empresse de l'accorder. Le premier mot que dit le vainqueur, c'est qu'un armistice doit être signé sur-le-champ, sinon qu'il va donner l'ordre de mettre le feu à Vienne et à toutes les autres villes qu'il a prises sur l'empereur d'Allemagne. Ce monarque, l'estimant trop capable d'effectuer sa menace, croit devoir céder à la nécessité. Alexandre, sans vouloir entrer dans aucun arrangement, se retire avec son armée qui n'étoit qu'auxiliaire. Le 26 décembre est signé à Presbourg un traité par lequel François II reconnoît Buonaparte pour roi d'Italie, et lui cède les États de Venise, de Parme, de Plaisance, de Florence et de Gênes, reconnoît, en qualité de rois indépendans de l'empire germanique, l'électeur de Bavière et le duc de Würtemberg, et cède au premier la ville impériale d'Augsbourg et le margraviat de Brisgaw. En revenant, le vainqueur d'Austerlitz marie, à Munich, Eugène Beauharnais, qu'il avoit adopté, et déclaré son successeur au royaume d'Italie,

1805. Empire.

1806.

1806. Empire.

à la fille aînée du nouveau roi de Bavière. On plaignit ce prince d'être réduit à choisir entre cette cruelle humiliation et sa ruine totale, dont il n'évita cependant que l'apparence ; car on sent bien qu'il avoit cessé d'être indépendant.

Rendu à Paris, Buonaparte distribua des souverainetés. Dès le mois de décembre 1805, il avoit fait entrer des troupes dans le royaume de Naples, et insérer dans *le Moniteur*, cloaque officiel, contre la reine, épouse de Ferdinand IV, et sœur de l'infortunée Marie-Antoinette, des injures atroces et dégoûtantes. Toute résistance étant impossible de la part d'un Etat si foible contre la puissance colossale de Buonaparte, la cour se réfugia en Sicile. Naples ouvrit ses portes aux François le 21 février, et, le 30 mars, Napoléon déclara, dans le Bulletin des Lois, que son frère aîné, Joseph, étoit roi de Naples, et même de Sicile, où il n'a jamais essayé d'aborder. Le même jour, les duchés de Clèves et de Berg, que la Bavière et la Prusse avoient été contraintes de lui céder, sont conférés au mari de sa sœur Caroline, Joachim Murat, fils d'un aubergiste de la Bastide, village à quatre lieues de Cahors. Sa sœur Pauline, épouse du prince Borghèse, obtient le duché de

1806. Empire.

Guastalla, dépouille du duc de Parme. La principauté de Neufchâtel, enlevée aussi au roi de Prusse, est donnée au général Berthier. Le 5 juin, une députation hollandoise vient demander à Napoléon son frère Louis pour roi ; ce qui lui est accordé sur-le-champ. Buonaparte termina cette scène, convenue et arrangée d'avance, en disant au nouveau monarque de sa façon : « Souvenez-vous des de-» voirs que vous avez à remplir envers moi et » envers eux » (les Hollandois, avant lesquels il se plaçoit sans cérémonie). Le mois suivant, 12 juillet, il se donna encore un grand surcroît de puissance, et anéantit entièrement la prépondérance qu'exerçoit, en Allemagne, la maison d'Autriche, dans laquelle, depuis si long-temps, à une seule exception près, et qui n'eut pas de suites durables, l'empire germanique choisissoit toujours son chef : ce jour, il signa la confédération du Rhin, de laquelle il se déclara le protecteur. Les électeurs de Saxe, de Bavière, le duc de Wurtemberg furent obligés de changer leurs titres, et d'accepter ceux de rois, des mains de l'usurpateur. Le 6 août, l'empereur d'Allemagne abandonna le sien, devenu sans objet et sans fonctions, et ne prit plus que celui d'empereur d'Autriche.

C'étoit l'inaction de la Prusse qui avoit mis

1806. Empire.

Buonaparte en état de tout asservir au gré de son ambition, et même de ses caprices. En secondant les efforts de l'Autriche et de la Russie, elle l'eût tout au moins forcé de se renfermer dans les vastes limites du royaume de France ; elle l'auroit fait même, peut-être, rentrer quelques années plus tôt dans le néant d'où le malheur du Monde l'avoit fait sortir. Mais elle crut trouver son avantage dans une paix lucrative ; car, depuis le traité conclu par elle avec le comité de salut public, en 1795, jusqu'en 1804, elle reçut un subside annuel de cinq millions pour prix de sa neutralité ; quoique, à cette dernière époque, l'usurpateur se crût assez fort pour ne pas craindre de supprimer cette pension, le cabinet de Berlin ne voulut prendre aucune part à la guerre de 1805, et laissa écraser l'Autriche. Celui même, qui profita de cette faute, s'empressa d'en punir la puissance qui l'avoit commise ; mais auparavant il lui en fit faire une autre, en la contraignant d'accepter, comme échange de quelques possessions qu'il lui enlevoit, l'électorat d'Hanovre, dont le roi d'Angleterre fut dépouillé (15 février). Ainsi, au moment où Buonaparte se disposoit à envahir la Prusse, il avoit l'art de la commettre avec un gouvernement qui l'eût infail-

liblement secourue, étant toujours disposé à se joindre aux ennemis d'un homme auquel il avoit déclaré une guerre interminable. Il faut convenir que l'histoire ne sauroit offrir un trait plus raffiné d'astuce politique. Le roi de Prusse eut, comme avant lui l'Autriche, l'empereur Alexandre pour allié; mais il éprouva le même inconvénient : les Russes ne purent arriver assez tôt à son secours. Le 13 octobre, il se donna une bataille décisive, en Saxe, près de Jéna. Les Prussiens, qui n'avoient que cent cinquante mille hommes contre cent quatre-vingt mille, furent défaits. Le roi se battit avec la bravoure d'un soldat. Le jeune prince Louis Ferdinand de Prusse fut tué, le duc de Brunswick mortellement blessé. Le vainqueur, irrité qu'on eût osé lui tenir tête, et que la noblesse prussienne eût, à ce qu'il prétendoit, conseillé la guerre, dit : « qu'il vouloit la réduire à mendier son pain. » Il lui échappoit souvent de semblables grossièretés. Il ne les épargna pas même à la reine de Prusse, une des plus belles et des plus intéressantes princesses de l'Europe. La Prusse, presque aussitôt envahie, est frappée d'une contribution énorme pour un pays aussi peu riche (cent cinquante millions). Les François vont ensuite chercher les Russes, et, après

1807. Empire. divers combats où ils obtiennent presque toujours l'avantage, leur livrent, à Preussych-Eylau, une bataille générale qui dure trois jours (7, 8 et 9 février). C'est une des plus meurtrières qui se soient données durant la révolution. Les deux partis s'attribuèrent la victoire. Le champ de bataille resta cependant à Buonaparte ; mais il revint sur ses pas vers les frontières de la Prusse, et y passa l'hiver. Le 14 juin, il remporta une victoire incontestable et importante à Friedland. La prise de Kœnisberg en fut la suite, ainsi que la paix. Alexandre et Frédéric eurent avec lui une entrevue dans un radeau sur le Niémen; et, quelques jours après (8 juillet), fut signé un traité, à Tilsitt, entre les trois parties belligérantes. Le roi de Prusse perdit sa portion de la Pologne, qui fut donnée au roi de Saxe, et Dantzick, dont l'indépendance fut rétablie. Alexandre s'obligea de retirer les troupes qu'il avoit dans deux provinces turques, la Valachie et la Moldavie, reconnut les nouveaux rois de la famille du vainqueur, et lui-même comme chef de la confédération du Rhin. Jérôme, le dernier des frères de Buonaparte, fut reconnu roi de Westphalie par anticipation; car il ne l'étoit encore qu'en projet. On en avoit déjà fait un grand-amiral de France, et, pour qu'il

eût l'air d'en remplir une fois les fonctions, on l'avoit embarqué sur un vaisseau. Il alla jusqu'en Amérique, où il épousa M[lle] Paterson, fille d'un riche négociant de Baltimore, qu'il amena en Europe. Buonaparte la fit partir pour l'Angleterre, regarda son mariage comme non avenu, et donna une autre femme à Jérôme, sans même songer à faire dissoudre la première union par l'autorité civile ou ecclésiastique. La seconde épouse étoit une fille du duc de Wurtemberg. Quelques jours après, Jérôme est nommé roi de Westphalie. Son royaume fut une composition impromptu, fabriquée de la dépouille de quelques souverains d'Allemagne, que s'étoit appropriée Buonaparte.

Celui-ci, n'ayant plus de guerre continentale qui l'occupât, employa son loisir à l'usurpation de la monarchie espagnole. Ses partisans crurent l'excuser en supposant que l'Espagne avoit paru un moment disposée à rompre le joug que le Corse lui avoit imposé. En 1806, le voyant engagé dans une guerre contre la Prusse, secondée par la Russie, le gouvernement espagnol fit des préparatifs qui dénotoient un grand dessein : c'étoit, dit-on, celui de son affranchissement. Il y eut une proclamation, non du roi, mais du prince de la Paix (3 octobre 1806),

1807. Empire.

par laquelle il exhortoit la nation à remonter sa cavalerie, sans indiquer l'ennemi contre lequel on entendoit l'employer, et même sans exprimer la résolution positive d'une guerre prochaine. Cette proclamation équivoque pouvoit très-bien avoir été faite de concert avec Buonaparte, pour fournir un prétexte à l'invasion de l'Espagne ; ce fut du moins un soupçon très-répandu, et qu'autorisoient ses intimes liaisons avec le favori du roi d'Espagne. Mais les amis de l'usurpateur, prétendant que les armemens avoient été dirigés contre lui, ajoutoient que l'issue de la bataille de Jéna déconcerta seule les projets du ministre, et lui suggéra la déclaration publique qu'il fit alors, que ces préparatifs avoient été dirigés contre le roi de Maroc ; quoi qu'il en soit, l'usurpation de l'Espagne étoit sans doute dès longtemps méditée par Buonaparte. C'étoit une conséquence nécessaire de son projet bien connu., de substituer ce qu'il appeloit sa dynastie à celle des Bourbons. Il prépara l'envahissement de la monarchie espagnole par un tissu de perfidies. Au mois d'octobre, il conclut avec Charles IV, à Fontainebleau, un traité, en vertu duquel le Portugal devoit être partagé entre la reine d'Etrurie, pour la dédommager de ce royaume, que Buonaparte lui reprenoit,

un prince de la maison d'Espagne, et le prince de la Paix. Sous ce prétexte, Buonaparte envoya en Espagne, sous les ordres du général Junot, une armée qui devoit la traverser, pour s'emparer du Portugal. Déjà ce général étoit sous les murs de Lisbonne, et le prince-régent de Portugal, qui ne se doutoit pas de ses intentions hostiles, alloit se laisser prendre, lorsqu'averti par Sidney Smith, par l'ambassadeur anglois, et déterminé par leurs conseils, il s'embarqua pour le Brésil (29 novembre). Le lendemain, Junot étoit dans Lisbonne.

Buonaparte assembla sur la route de Bayonne à Madrid une autre armée de soixante mille hommes, dont le commandement fut donné à Murat. La cour de Madrid le laissa pénétrer librement en Espagne, et lui livra plusieurs forteresses dont il supposoit avoir besoin pour la sûreté de ses soldats. Les François se virent tout à coup maîtres du pays; car d'un côté les meilleures troupes espagnoles avoient été envoyées en Danemarck, sous la conduite du brave général La Romana; de l'autre, le prince de la Paix fit partir pour les frontières du Portugal ce qui restoit à Charles IV de forces disponibles. Les choses ainsi arrangées, Buonaparte inspira au monarque espagnol les soupçons les plus atroces contre son fils Ferdinand,

1807. Empire. prince des Asturies. Godoy, prince de la Paix, vendu, dit-on, à Buonaparte, étoit l'instrument de discorde entre le père et le fils. Mais bientôt Charles est désabusé. On lui fait connoître qu'il n'y a plus de sûreté pour lui en Espagne,
1808. et on l'engage à se réfugier au Mexique. Les préparatifs de départ occasionnent dans Aranjuez des mouvemens tumultueux; peu s'en faut que le prince de la Paix à qui le peuple attribue tous les malheurs qui pèsent sur l'Espagne, et ceux, bien plus terribles, dont elle est menacée, ne soit immolé sur l'heure; on se contente de l'arrêter. Le roi, délivré de l'influence qu'exerçoit sur lui cet homme, exécute le projet qu'il avoit formé dès long-temps de résigner sa couronne à son fils, qui de ce moment régna sous le nom de Ferdinand VII. Le peuple vit cet événement avec enthousiasme, et Buonaparte l'apprit avec fureur. Murat, qui commandoit les troupes françoises en Espagne, mit en liberté le prince de la Paix. Buonaparte fit annoncer sa prochaine arrivée à Madrid, où il venoit, disoit-il, concilier le père et le fils. Le général Savary, envoyé vers Ferdinand, lui persuada qu'il devoit aller au-devant de Napoléon. Il se rendit à Burgos pour l'attendre, puis se laissa entraîner jusqu'à Vittoria. Il y reçut une lettre de Buonaparte qui l'in-

vitoit à venir conférer avec lui à Bayonne. Il eut le malheur de céder encore; et là, il lui fut ordonné de choisir entre la mort et l'abdication. Il écrivit (le 6 mai) à son père, qu'on avoit aussi fait venir à Bayonne : « Je remets » à Votre Majesté la *renonciation qui m'est* » *commandée*, afin qu'elle puisse retourner » en Espagne, pour y reprendre les rênes du » gouvernement dans l'état où il se trouvoit » le 19 mars, lorsque Votre Majesté, *de son* » *plein gré*, et sans aucune influence étrangère, » abdiqua sa couronne en ma faveur (1). » Charles IV, qu'on avoit contraint d'exiger de son fils cette renonciation, fut également forcé de déposer le sceptre, qui lui étoit ainsi rendu, entre les mains de Buonaparte; celui-ci en fit présent à son frère Joseph, que Murat remplaça sur le trône de Naples.

Le distributeur des couronnes crut devoir donner quelque couleur à cette nouvelle usurpation en la faisant approuver par une assemblée de notables espagnols, tenue à Bayonne. Sur cent cinquante qu'il convoqua, quatre-vingt-dix s'y

(1) Cette cession, purement volontaire, fut reconnue telle par un traité conclu à Rome entre le père et le fils le 14 janvier 1815, plus de neuf mois après la chute de Buonaparte.

rendirent; ils se refusèrent à ce qu'on exigeoit d'eux. Buonaparte, n'ayant plus pour la consommation et l'affermissement de son ouvrage, d'autre moyen que la force, fit conduire les deux rois par la gendarmerie, comme des criminels, le père à Compiègne, et le fils à Valançai ; puis, pour justifier sa conduite aux yeux de l'Europe, il publia deux espèces de manifestes, en forme de rapports : l'un, adressé à lui-même, par un de ses ministres, dans lequel il est dit : « ce que la politique » conseille, la justice l'autorise » : doctrine qu'on a mise quelquefois dans la bouche de quelques tyrans au théâtre, mais que jamais, sans doute, on n'avoit osé professer ailleurs. Dans l'autre rapport fait au sénat, on disoit qu'il étoit nécessaire d'exécuter en Espagne, « l'arrêt d'exil prononcé par le continent » contre les Anglois. »

Il étoit plus que jamais évident que Buonaparte marchoit à la conquête de l'Europe entière, et cette conquête n'eût pas encore assouvi son ambition. Avant qu'il se fût emparé de la couronne d'Espagne, il menaçoit la tiare du souverain pontife, et préludoit à sa ruine par des demandes qu'il savoit bien ne pouvoir lui être accordées, et dont le refus servoit de prétexte à l'oppression. Parmi celles

qu'il fit cette fois, on distingue l'établissement d'un patriarche françois indépendant de Rome, la suppression du célibat pour les prêtres, la publication du Code françois dans les Etats de l'Eglise, et le couronnement, par les mains du Saint-Père, de Joseph, comme roi de Naples. Le pape s'étoit toujours refusé à ce couronnement; il disoit avec raison que, le légitime souverain n'ayant point abdiqué, il ne pouvoit couronner Joseph, *sans être injuste et inconsidéré;* les mêmes motifs exactement eussent dû l'empêcher de consacrer l'usurpation du trône de France, et de donner ainsi à l'univers chrétien un des plus étranges scandales qui l'aient jamais affligé. C'est une triste singularité dans l'histoire des pontifes romains, que de trois usurpateurs qu'a comptés la France, deux aient été consacrés par eux, et l'autre protégé; car Hugues Capet avoit mis Rome dans ses intérêts. Mais on verra qu'à l'exception d'un moment de foiblesse qu'éprouva encore Pie VII, depuis 1808 il résista courageusement à l'oppression. Il soumit au Sacré-Collége les propositions de Buonaparte, dont nous n'avons cité qu'une partie, et qui toutes, d'une voix unanime, furent jugées inadmissibles. Dès qu'on l'eut appris en France, on fit marcher sur Rome des troupes qui dé-

1808. Empire.

sarmèrent la garnison, et constituèrent le pontifé prisonnier dans son propre palais (8 février). Peu après, il fut sommé d'entrer dans une ligue offensive et défensive contre l'ennemi commun (l'Anglois). Il répondit ne connoître d'ennemis que ceux qui, en pleine paix, s'étoient emparés de sa capitale, et le privoient de sa liberté, et que, ministre d'un Dieu de paix, il ne vouloit faire la guerre à personne. Aussitôt (2 avril), il est dépouillé de quatre provinces.

La conquête de l'Espagne étoit plus difficile. Buonaparte ne le croyoit pas : dans la séance d'ouverture du corps législatif (25 octobre), il dit qu'il alloit couronner Joseph à Madrid, et planter ses aigles sur les tours de Lisbonne. Dans une entrevue qu'Alexandre avoit cru devoir lui accorder à Erfurt, il s'étoit engagé à ne pas troubler ses projets sur l'Espagne. Buonaparte y étoit en horreur : à l'instant où la perfidie consommée à Bayonne eut été connue, un cri d'exécration et de vengeance retentit d'un bout du royaume à l'autre. De malheureux François, qui résidoient en ce pays depuis long-temps, devinrent les victimes de la trahison du Corse. Ils furent massacrés par une populace en fureur : une violente émeute se déclara dans Madrid le

2 mai. Murat la réprima par un carnage effroyable. Il y périt dix mille hommes ; et le pillage suivit cette sanglante exécution. Les François avoient dans le port de Cadix cinq vaisseaux de ligne et une frégate que les Espagnols attaquèrent, et qu'ils contraignirent d'amener leur pavillon (14 juin); le maréchal Moncey, sur la fin du même mois, tenta un coup de main sur Valence, et fut repoussé avec perte de mille hommes. Le général Dupont fut bien plus malheureux : il se porta dans l'Andalousie avec dix-huit mille hommes. Le général espagnol Castanos, l'ayant attaqué et battu à Baylen, le réduisit à mettre bas les armes (19 juillet). Buonaparte n'avoit pas encore essuyé un tel affront : il fut extrêmement sensible à celui-ci. Dans le nord de l'Espagne au contraire, du côté de Médina, le maréchal Bessières avoit, quelques jours avant (le 14), remporté une victoire sur Questa, général espagnol. L'étonnante défense de Sarragosse eut bientôt compensé cet événement ; quoique les François y fussent entrés à la suite d'un assaut (4 août), la garnison et les habitans continuèrent à s'y défendre. Palafox y commandoit : sommé de capituler, il répondit : *guerre au couteau*. Chaque maison soutint un siége ; enfin, après dix jours, les François firent retraite ; cette

1808. Empire.

ville fut prise l'année suivante. Ce n'étoit plus qu'un monceau de décombres : plus de vingt mille hommes y avoient péri, et le brave Palafox étoit atteint d'une maladie grave. Cependant l'homme de la Providence étoit venu combattre l'homme du Destin (1) : sir Arthur Wellesley, depuis lord Wellington, débarqué dans la baie du Mondégo, rivière de Portugal, réunit une armée d'environ vingt mille hommes, y compris six mille Portugais. Après avoir enlevé une position à l'armée françoise, il fut attaqué à Vimiera (21 août) par le général Junot qui, ayant été battu, évacua le Portugal, en vertu d'une capitulation appelée convention de Cintra (30 août).

Les troupes qui désoloient la malheureuse Espagne, étoient un mélange de François, d'Allemands, d'Italiens, de Polonois, de Suisses, de Hollandois, d'Irlandois et de mamelucks. Lorsque les habitans des villes ne pouvoient les défendre, ils les désertoient si entièrement, que l'ennemi n'y trouvoit pas quelquefois un guide, ou même une seule personne vivante. La guerre fut horrible : les Espagnols, qui nous regardoient comme des forbans, ne faisoient presque pas de prison-

---

(1) C'est ainsi que les amis de Buonaparte l'appeloient.

niers, et nous usions de représailles ; en général on n'épargnoit ni les malades ni les blessés : ces peuples, ayant une tactique extrêmement inférieure à la nôtre, éprouvoient des défaites continuelles. Avant la fin de l'année, pas un soldat françois ne doutoit que le sort de l'Espagne ne fût décidé. L'Europe, en général, le croyoit aussi. Buonaparte s'étant approché de Madrid, les troupes de ligne l'évacuèrent, et il y entra sans résistance (4 décembre). L'anéantissement de l'inquisition et la réduction des ordres religieux, que proclamèrent les autorités françoises, ne firent qu'augmenter la haine qu'on portoit aux conquérans. Les pauvres se demandoient où ils iroient chercher la nourriture journalière qui, dans les années de disette, leur étoit fournie à la porte des couvens. Quant à l'inquisition, comme ses rigueurs étoient extrêmement adoucies depuis plus d'un siècle, elle n'inspiroit plus aucune crainte aux Espagnols, et ils croyoient lui devoir la conservation des principes religieux qui, depuis long-temps, étoient presque anéantis en France. Quoique maîtres de la capitale, les François n'acquéroient en Espagne aucune consistance ; tous leurs petits postes, tous leurs petits détachemens étoient chaque jour égorgés. La

nation entière étant indignée de leur agression, ses armées affoiblies ou dispersées par des combats malheureux, se refaisoient à l'instant, et reparoissoient plus nombreuses qu'avant ces échecs. Leurs adversaires n'étoient réellement les maîtres momentanés que du terrain qu'ils occupoient. A l'instant où ils se déplaçoient, ils perdoient celui qu'ils venoient d'occuper.

Vers la fin de 1808, il étoit arrivé aux Espagnols un secours que leurs ennemis méprisèrent d'abord, et qui contribua puissamment à la délivrance du pays : treize mille Anglois débarqués à la Corogne le 11 octobre, et vingt-un mille partis de Lisbonne. Le général Moore commandoit en chef toutes les forces britanniques : il se porta sur la Galice pour attaquer le maréchal Ney qui avoit quinze mille hommes dans cette province ; mais, Buonaparte ayant marché vers lui avec des forces supérieures, il se retira vers la Corogne pour s'y embarquer. Le maréchal Soult, qui s'opposoit à sa retraite, l'atteignit devant la ville même, et lui livra un sanglant combat (16 décembre). Le général Moore y fut tué : ses troupes n'en repoussèrent pas moins leurs ennemis, et mirent à la voile pour le Portugal.

Les François gagnèrent deux grandes batailles contre les Espagnols (27 et 28 mars), celles de Médellin ou Mérida dans l'Estramadure, et de Ciudad-Réal dans la Manche. La junte suprême d'Espagne, qui étoit alors à Séville, loin de se laisser abattre par ces revers, décerna des récompenses aux vaincus pour leur courage et leurs efforts. En quinze jours les pertes faites à l'armée de Médellin furent réparées : il n'en fut pas ainsi de celles qu'éprouvèrent les François au nord de l'Espagne ; les Portugais, s'étant levés en masse, leur opposèrent soixante-dix mille hommes de milice, outre douze mille de troupes de ligne. Buonaparte, engagé dans une nouvelle guerre contre l'Autriche, avoit quitté l'Espagne, et n'y envoyoit plus de renforts. Le prétendu roi Joseph, qui commandoit en chef depuis le départ de son frère, étoit un objet de mépris et de risée pour les François ainsi que pour les Espagnols. « Il vouloit dor-
» mir et régner à Madrid comme à Naples,
» avant même, dit M. de Rocca (1), que
» nous lui eussions conquis un royaume au
» prix de notre sang. » Cette famille des Buo-

(1) Auteur de Mémoires sur la guerre des François contre les Espagnols, dans laquelle il servoit.

1809. Empire.

naparte souilla tous les trônes où elle eut l'insolence de s'asseoir. Napoléon est le seul d'entr'eux qui ait montré du talent et de l'énergie. Le maréchal Soult avoit été contraint d'abandonner le Portugal, et Ney, qui n'avoit pu se maintenir dans la Galice et les Asturies, de se retirer dans le royaume de Léon. Le général Wellesley, successeur de Moore, s'étoit avancé sur l'Estramadure. Joint à une armée espagnole, il soutint à Talavera contre les François, un combat acharné dans lequel il perdit beaucoup de monde, et ses ennemis davantage : ceux-ci avouèrent alors « que » les Anglois se battoient aussi bien que les » Russes. » Les vainqueurs cependant ne tardèrent pas à rentrer dans le Portugal. Les François eurent alors à combattre un nouveau genre d'ennemis : les parties de l'Espagne, qui étoient occupées par leurs troupes, se couvrirent de quadrilles (en espagnol guerillas), petites bandes composées des gens du pays, de toutes conditions, en état de porter les armes : partout les François voyoient leurs convois de vivres attaqués, et souvent pris; ces bandes, qui leur faisoient un mal incalculable, et détruisoient leurs armées en détail, étoient indestructibles. Sans cesse mises en fuite et dissipées, elles se rallioient pres-

qu'à l'instant, recommençoient leurs incursions, et causoient à la longue plus de pertes qu'une défaite en bataille rangée. Dans les montagnes, même en fuyant de rochers en rochers, ils détruisoient quelquefois, sans perdre un seul homme, des colonnes entières. Les soldats françois étoient découragés. M. de Rocca, que nous avons déjà cité, ayant obtenu de retourner en France, dit: « Je me trouvai » très-heureux de quitter une guerre injuste » et sans gloire, où les sentimens intimes de » mon âme désavouoient sans cesse le mal » que mon bras étoit obligé de faire. »

L'Autriche ne pouvoit plus douter du projet de monarchie universelle dont elle voyoit, chaque jour, l'exécution. Buonaparte, loin de le dissimuler, disoit tout haut, qu'avant dix ans *sa dynastie* seroit la plus ancienne de l'Europe ; ce qui supposoit le dessein d'en donner tous les Etats à ses créatures, qui, de même que les confédérés du Rhin, n'eussent été que ses vassaux. François II avoit d'ailleurs vainement requis, en vertu du traité de Presbourg, l'évacuation de plusieurs places fortes occupées en Allemagne par les armes françoises. Il crut en conséquence ne pouvoir se dispenser de tenter encore les chances de la guerre, en déclarant cette fois qu'il n'enten-

1809. Empire.

doit point la faire à la France, mais à l'homme qui vouloit tout asservir. Cet homme étoit embarqué dans celle qu'il avoit suscitée à l'Espagne : la circonstance invitoit l'Autriche à des efforts pour briser le joug. Le prince Charles entra dans la Bavière au mois d'avril, et comptoit se porter en avant; mais, après plusieurs combats dans lesquels il fut défait, il se vit contraint de l'évacuer, et passa le Danube au-dessus de Passau. La route de Vienne se trouvant par là ouverte à Buonaparte, il arriva sous ses murs le 10 mai. L'archiduc Maximilien, qui commandoit dans la ville, résolut de la défendre; la pluralité des habitans s'y opposa. Néanmoins l'entrée des François fut précédée d'un combat assez vif dans les faubourgs. Buonaparte, ivre d'orgueil et de fureur, dit que la maison de Lorraine avoit cessé de régner; telle étoit la formule ordinaire de l'espèce d'excommunication qu'il fulminoit dans ses accès de colère, feinte ou véritable, contre les souverains qu'il vouloit épouvanter (1). Il usa ensuite d'un moyen plus perfide: dans une proclamation du 15 mai, il exhorta la Hongrie à chasser son roi du trône, et à en choisir un autre : « Voilà, dit-il, ce que l'Eu-

---

(1) Ou bien il disoit : *Que leur destin s'accomplisse.*

» rope vous demande; voilà ce que je vous » demande avec elle. » Les fidèles Hongrois firent brûler par le bourreau l'écrit qui leur conseilloit une trahison. Cet indigne conseil ne lui ayant pas réussi, Buonaparte entreprit d'effectuer, par les armes, ce qu'il ne pouvoit pas attendre d'une inferna le ruse. Il alla chercher le prince Charles qui étoit venu se poster sur la rive gauche du Danube vis-à-vis de Vienne, à Esling. Là se donna (le 21 et le 22 mai) une bataille très-vive : elle duroit encore quand tous les ponts que l'armée françoise avoit jetés sur le Danube, furent emportés par une crue subite des eaux de ce fleuve. Une partie de l'armée françoise et de ses munitions étoit à Vienne. Les Autrichiens, encouragés par cet accident imprévu, redoublèrent de vigueur. Buonaparte perdit plusieurs généraux, entr'autres le maréchal Lannes. Mais, au moyen d'une tête de pont qu'il avoit conservée, il put se retirer dans une île du Danube (à In-der-Lobau). On lui laissa le temps de rétablir ses communications sur le Danube. Eugène Beauharnais vint d'Italie grossir l'armée françoise; et le 6 juillet elle repassa le Danube, et attaqua les Autrichiens qui se fioient sur une position et des retranchemens qui leur sembloient inexpugnables.

1809. Empire. Buonaparte sut les dépasser et les tourner : le prince Charles fut vaincu ; six jours après, le 12 juillet, il y eut suspension d'armes, et l'on s'occupa des préliminaires de la paix. L'Angleterre, qui, pour faire une diversion utile à l'Autriche, avoit préparé une expédition contre les Pays Bas, envoya dans l'île de Walcheren, sur la fin de juillet, une flotte portant dix-huit mille soldats. L'objet de cet armement étoit de s'emparer des vaisseaux françois mouillés dans le port d'Anvers ; mais cette entreprise manqua, principalement faute de célérité : la prise de Flessingue en fut seul le résultat ; encore fallut-il l'évacuer (le 13 décembre), après y avoir perdu beaucoup de monde par les maladies très-communes en automne, dans les marais de l'île de Walcheren.

Durant cette expédition infructueuse, la paix avoit été conclue à Vienne (14 octobre) entre Buonaparte et l'Autriche, qui ne l'obtint encore qu'en cédant une partie de ses Etats ; cession qui a eu trop peu de durée pour que le détail en soit important. Il fallut aussi adhérer à ce que Buonaparte appeloit le système continental, qui consistoit à exclure de tout commerce et de toute communication avec l'Europe, la Grande-Bretagne qu'il avoit

déclarée tout entière en état de blocus. Déjà la Russie avoit accédé, ou plutôt feint d'accéder à cette extravagance énoncée dans des décrets rendus à Berlin et à Milan. Mais François II se crut obligé de payer cette paix par un autre sacrifice auquel il eut sans doute bien de la peine à se résigner : par celui de sa fille aînée, Marie-Louise, qui fut accordée à Buonaparte, dont la femme étoit vivante. On arracha le consentement de Joséphine pour la dissolution de son mariage, qui fut prononcée par le sénat, et récompensée par un douaire de deux millions, accordé à l'épouse répudiée. Les sénateurs n'ayant rompu que le lien civil, l'officialité de Paris se chargea de rompre le lien spirituel, et de déclarer nul, sous de faux ou frivoles prétextes, le premier mariage de Napoléon.

1809. Empire.

La victime ayant été amenée en France, le nouveau mariage fut célébré le 2 avril.

Louis, qui avoit été mandé pour y assister, se vit d'abord dépouillé d'une partie de son royaume de Hollande, et presqu'aussitôt contraint de l'abdiquer entièrement. Un décret du 9 juillet le réunit à la France, qui fut encore accrue du Valais, des villes anséatiques, du duché de Lawembourg et du pays d'Oldenbourg, appartenant au beau-frère d'A-

1810.

lexandre ; cette dernière usurpation est une des causes de la guerre qui a renversé l'usurpateur.

Nous parlerons ailleurs de la réunion du reste des Etats du pape à la France ; réunion effectuée en 1809, durant la campagne de Vienne.

Après la paix qui suivit cette campagne, Buonaparte n'ayant plus sur le continent d'autre affaire que la conquête de l'Espagne et du Portugal, on crut encore une fois que ces deux royaumes ne pourroient tenir contre les forces immenses dont le vainqueur de l'Europe alloit les accabler, et qu'une seule campagne suffiroit pour les soumettre. Masséna entra dans le Portugal avec plus de quatre-vingt mille hommes. Il attaqua (27 septembre), le lord Wellington, près de Coimbre à Busaco, et fut battu ; mais le général anglois, voyant qu'on tournoit sa position, se rapprocha de Lisbonne, et en prit, entre le Tage et la mer, une autre non moins inexpugnable, qui ne pouvoit être tournée : tous les efforts, toutes les provocations pour l'en tirer, furent inutiles. Il fit inquiéter les François sur leurs flancs, sur leurs derrières, leur fit couper les vivres, et demeura immobile dans ses lignes de Torrès-Védras, abondamment

1810. Empire.

pourvu de toutes choses, par la mer dont les Anglois étoient les maîtres; et sans perdre un seul homme, pour ainsi dire, sans presque faire tirer un coup de fusil, contraignit Masséna de se retirer (mars 1811), après une campagne de six mois, pendant laquelle les maladies et la disette lui enlevèrent plus de la moitié de son armée. Sa retraite fut conduite avec la plus grande habileté. Ce fut ainsi que Wellington préserva le Portugal, en attendant qu'il sauvât l'Espagne, la France, et contribuât puissamment à sauver l'Europe, dont Buonaparte distribuoit les Etats à sa famille et à ses compagnons d'armes; de telle sorte que la dignité royale, dit Rocca, n'étoit plus réputée qu'un grade militaire dans ses armées. Avant cette retraite, il ne restoit guère dans l'Espagne et le Portugal que Cadix et Lisbonne qui n'eussent pas cédé aux armes françoises; mais leur conquête même n'eût pas décidé du sort de ces deux royaumes; car, tandis que les François étoient sous les murs de ces deux places, les Espagnols faisoient des incursions fort avant dans la France, jusqu'aux portes de Toulouse.

1811.

Depuis la malheureuse expédition du Portugal, les affaires de Buonaparte, en Espagne, allèrent presque sans cesse en décli-

1811. Empire.

nant. Le général Marmont est battu et blessé à Salamanque, dans le royaume de Léon, par le vainqueur de Masséna (21 juillet 1812); et le lendemain les François sont encore écrasés dans la retraite. Le 12 août lord Wellington s'empare de Madrid (1), et le 25 le siége de Cadix, qui duroit depuis 1810, est levé par le maréchal Soult. Le 20 juin 1813 le général Jourdan est défait à Vittoria par lord Wellington, qui n'a pas donné ou reçu une bataille qu'il ne l'ait gagnée. Il triomphe de nouveau dans celle des Pyrénées, livrée (30 juillet) par le maréchal Soult, pour tâcher de faire lever le siége de Pampelune, qui est obligée de se rendre aux Anglois. Par la perte de cette place, les François furent rejetés sur leur territoire, et l'Espagne délivrée, à l'exception de la Catalogne, et de quelques places fortes qui avoient encore des garnisons ennemies. Nous verrons bientôt le libérateur du Portugal et de l'Espagne concourir en France à la première restauration du trône, et opérer la seconde (2) avec une miraculeuse rapidité.

---

(1) Il l'abandonna peu après, et Joseph y rentra.

(2) Nous avons un peu anticipé l'ordre des temps, pour ne pas morceler le précis de la guerre d'Espagne. Nous revenons à cet ordre.

La chute de l'usurpateur n'eut presque point de degrés ou d'intervalle. Il tomba subitement du faîte des grandeurs au fond du précipice. Un an ne s'étoit pas encore écoulé depuis son second mariage, lorsqu'il eut un fils, qu'il appela Roi de Rome (20 mars). Son berceau fut inondé de vers; Buonaparte payoit les éloges avec prodigalité, on ne les lui épargnoit en aucune circonstance un peu marquante. Cependant, par une précaution surabondante, il mettoit en réquisition un certain nombre de poëtes ou de versificateurs, espèce d'habitués de la cour, qui célébroient tout ce qu'on vouloit: mariages, naissances, victoires, bâtimens. Les flatteries des écrivains françois allèrent peut-être plus loin que ces marques de la servitude romaine dont Tibère se trouvoit fatigué. Ils reproduisirent les auteurs dont s'est tant moqué Boileau : ces auteurs qui attachoient au char de Louis XIV Alexandre et César. Ils s'écrioient: « Annibal, Scipion, César, Condé, Villars, Turenne, vous disparoissez tous devant Napoléon. » La folie fut poussée encore au-delà. Ce n'est pas assez, disoit-on à Buonaparte, de donner des lois aux mortels; élève tes regards au ciel : « Jupiter a pâli; déclare-lui la guerre, et son trône est à toi. » On

1811. Empire. voit que l'adulation étoit arrivée bien promptement au dernier terme.

A la vérité, celui qui en étoit l'objet avoit livré quatre-vingt-six batailles ou combats; à la vérité, il fut en possesion, médiate ou immédiate, des trois quarts, à peu près, de l'Europe, considérée du moins sous le rapport de la population; mais une observation qui se présentoit à tout le monde, sembloit avertir de ne pas désespérer de sa disgrâce. A chaque campagne contre les grandes puissances de l'Europe (nous n'y comprenons point l'Espagne), se faisant accompagner de presque toutes ses forces, il mettoit toute sa fortune à la merci d'un seul revers considérable, et quoiqu'il n'en eût pas encore essuyé de pareil, on en pressentoit la possibilité; on se flattoit qu'il n'y échapperoit pas toujours, et l'on étoit persuadé que s'il réussissoit dans la Russie, qu'il se proposoit d'attaquer, il tenteroit d'autres aventures. Un miracle l'avoit sauvé de l'expédition d'Egypte, dans laquelle, suivant toutes les apparences, il devoit périr, ou tout au moins être réduit à une capitulation, qui eût été pour sa réputation un échec notable : on devoit penser que ce miracle ne se reproduiroit pas.

1812. On le vit donc avec plaisir s'embarquer

contre l'empereur Alexandre dans une nouvelle guerre qu'on jugea plus dangereuse que toutes celles qu'il avoit faites. Le prétexte fut le système continental. Il reprochoit au gouvernement russe de ne pas fermer assez rigoureusement ses ports aux Anglois. Quoique par l'expédient des licences, il permît aux François beaucoup d'affaires commerciales avec la Grande-Bretagne, il prétendoit exclure la Russie de la même faculté; on assure qu'il poussa même l'insolence jusqu'à vouloir établir dans ses ports des inspecteurs pour veiller à ce qu'il n'y fût point porté atteinte à la prohibition des marchandises angloises. Alexandre indigné préféra la guerre. Comme l'usurpateur ne pouvoit s'en dissimuler l'importance, il mit la France entière en réquisition. La garde nationale, composée de tous les hommes de vingt à soixante ans, fut divisée en trois classes, appelées premier, second ban, et arrière-ban: le premier ban devoit garder les frontières, et ne les jamais passer. Buonaparte ne mettoit pas le succès en question. Dans la proclamation qu'il fit à ses soldats, il leur dit: « La Russie » est entraînée par la fatalité; *ses destins doi-* » *vent s'accomplir.* » Ce qui signifioit, dans son langage, qu'Alexandre alloit perdre sa couronne. Il est vrai qu'il mena contre lui

1812. Empire.

l'armée la plus formidable que la terre eût encore vue. Outre cent mille étrangers, il avoit rassemblé trois cent mille François, des meilleurs soldats qui aient jamais existé, presque tous exercés en de nombreux combats, et enhardis par la constante habitude de la victoire. L'Europe, entraînée de force par Buonaparte, se précipitoit sur un empire qui n'avoit pas un allié. Buonaparte arriva sans obstacle à Wilna, capitale de la Lithuanie. La Pologne crut dès lors son indépendance assurée. Elle avoit assemblé à Varsovie une diète, qui députa vers Buonaparte, pour le prier de ne pas s'y opposer. Mais l'usurpateur avoit d'autres vues; il vouloit rétablir cet Etat à son profit, et le faire régir par son frère Jérôme : ce n'étoit pas même un secret : le roitelet de Westphalie avoit dit publiquement à Paris, en partant pour cette campagne, qu'il étoit roi de Pologne. Son frère fit donc à l'ambassade polonoise une réponse ambiguë. Dès ce moment, il perdit presque toute son influence sur cette nation, qui ne le seconda que très-foiblement; ce fut une des causes de son désastre. Le premier combat de quelque importance fut livré à Ostrawnovo, à six lieues de Vitepsk (26 juillet). Les Russes, après une résistance opiniâtre, cédèrent à la force supérieure des François; il

en fut de même aux environs de Smolensk, où, de chaque côté, il y eut seize mille hommes hors de combat (17 août). Les François entrés dans la ville n'y trouvèrent pas un habitant; ils eurent d'autres succès moins chèrement payés. Les Russes se retiroient de poste en poste, brûlant tout et détruisant tous les vivres sur leur passage. Le 7 du mois de septembre, Buonaparte gagna une sanglante bataille. Le maréchal Ney, qui contribua puissamment à ce succès, fut nommé prince *de la Moskowa*, du nom de la rivière sur les bords de laquelle on se battit. Le 14, les François entrèrent dans Moscou. Mais, deux jours après, la ville devint la proie des flammes, allumées par l'ordre du gouverneur, le comte de Rostopchin, qui, en la quittant, y avoit laissé un corps d'incendiaires. Buonaparte, dans ses Bulletins, le traita de *fou* : c'étoit son injure accoutumée envers ceux qui traversoient ses desseins. La prétendue folie du général russe sauva l'Europe, en perdant l'usurpateur. Les deux tiers d'une des premières villes de l'univers furent la proie des flammes. Les vainqueurs trouvèrent dans ce qui restoit d'immenses richesses, et même des comestibles; mais ces ressources ne furent pas d'une grande utilité, parce que tout fut livré au pillage. Le voisinage

1812. Empire. de la ville ne fournissoit rien : les Russes l'avoient dévasté ; bientôt la famine se fit sentir. Buonaparte, après avoir en vain attendu qu'Alexandre lui demandât la paix, se vit réduit à solliciter un armistice. On lui répondit que si la campagne étoit finie pour les François, elle alloit commencer pour les Russes ; en conséquence, il lui fallut songer à la retraite, après avoir perdu cinq semaines à Moscou. Elle commença le 15 octobre, et le même jour, Buonaparte datoit de cette ville un décret sur la police du Théâtre-François. Avant d'en sortir, il avoit donné ordre de faire sauter le Kremlin, antique palais des czars. Il reprit le chemin qu'il avoit parcouru pour s'y rendre. Le 18 octobre, Benigsen, étant tombé à l'improviste sur un corps de cavalerie commandé par Murat, lui tua ou blessa deux mille hommes. Tout étoit dévasté, non seulement sur cette route, mais à dix lieues de distance de chaque côté. A peine on en eut fait quinze, que déjà on manquoit des choses de première nécessité. Deux armées ennemies, sous les ordres du général Benigsen et du prince Kutusof, harceloient la retraite, que dès les premiers jours la pluie rendoit difficile. Le 5 novembre, on se battit en avant de Wiasma : les Russes furent repoussés, après

une sanglante action. Bientôt le froid devient intolérable pour des François; le thermomètre descend à dix-huit degrés, au-dessous du point de congélation, et quelque temps après à vingt-sept; et l'on sait que lorsqu'il est au-dessous de dix en France, la température est regardée comme très-âpre. Le soldat se débande, et jette des armes dont ses mains ne peuvent plus soutenir le contact; les hommes et les chevaux périssent de froid et d'inanition; les chariots n'ayant plus d'attelages, tous les malades et les blessés qu'ils voiturent sont abandonnés, ou expirent sur les chemins. On parvient à la Bérézina; l'ennemi espéroit y couper la retraite à l'armée françoise; Buonaparte manœuvre si habilement, que, malgré le déplorable état où elle se trouve, on ne peut l'empêcher de jeter deux ponts, sur lesquels, durant trois jours (25, 26 et 27 novembre), une partie passe la rivière, quels que soient les efforts des Russes, qui sont repoussés, ou tenus en échec par un des corps de l'armée françoise; mais d'autres corps sont plus malheureux; leur perte fut énorme : une division entière se rendit à discrétion. Pour retarder la poursuite, les ponts sont brûlés, avant que toutes les troupes françoises aient pu passer sur la rive droite : ce qui reste sur l'autre est

1812. Empire.

pris ou tué; ceux qui échappèrent souffrirent des misères inexprimables : les uns perdirent la raison, les autres ressembloient à des spectres ambulans; la garde seule conserva ses armes, ses rangs et ses drapeaux, tandis que Buonaparte ne quitta point les troupes. Ce fut le 5 décembre, à Smorghouy, distant d'environ trente lieues de la Bérézina, qu'il monta en voiture pour venir en France chercher d'autres victimes de sa frénésie guerrière. Les foibles restes de l'armée, parvenus à Wilna, se crurent dans le port; à peine y avoient-ils passé douze heures, qu'on annonça l'approche de l'ennemi. Vingt mille fugitifs y demeurèrent et se rendirent, n'ayant pas la force de se sauver.: l'arrière-garde, en voulant défendre l'entrée de Wilna contre les Russes, avoit été anéantie; ceux qui purent sortir de la ville, après avoir fait une lieue, perdirent le peu qui leur restoit d'équipages. Une montagne, couverte de glace, ne put être franchie par une seule de leurs voitures; enfin, le 12 décembre, ils repassèrent le Niémen à Kouno. Ce fut la fin de la retraite, ils n'étoient plus que trente mille hommes, dont la plupart atteints de maladies auxquelles ils ont succombé, ou qui leur ont laissé des infirmités incurables. C'est le plus effroyable désastre de ce genre dont l'histoire fasse men-

tion ; car on n'ajoute pas de foi aux cinq millions d'hommes qu'on dit avoir été précipités sur la Grèce par Xerxès dans une seule expédition.

Durant les premiers jours de cette fatale retraite, il fut formé à Paris, contre le gouvernement de l'usurpateur, une entreprise par le général Mallet, qui, de concert avec d'autres militaires, fabrique un faux sénatus-consulte, annonçant que Buonaparte est mort, qu'il va être établi un gouvernement provisoire, et que lui, Mallet, est chargé de l'exécution de cette mesure. Dans la nuit du 22 au 23 octobre, il s'empare de divers postes, y place des troupes, qu'il avoit ou gagnées ou trompées. Le matin, vers huit heures, il va sommer le général Hullin, gouverneur de la ville, de le suivre à la prison de l'Abbaye; sur son refus, il lui tire un coup de pistolet à la tête, et sort, croyant l'avoir tué ; il n'étoit que très-légèrement blessé. D'autres conspirateurs mènent en prison le ministre et le préfet de police. Mallet se rend chez le commandant de la place, M. Doulcet, se flattant de l'entraîner dans le complot, en l'abusant par le prétendu sénatus-consulte qu'il lui représente. Mais les premiers mots étant des invectives contre Buonaparte, et le commandant ne pouvant croire

1812. Empire.

que le sénat outrageât, du moins sitôt, la mémoire d'un homme auquel il devoit jusqu'à son existence, dit aux officiers qui accompagnoient Mallet : « Ne voyez-vous pas que c'est là un » faux sénatus-consulte, qu'on vous trompe, » et que vous allez vous perdre? » Les officiers se retirent. Mallet porte la main à un pistolet qu'il tient caché. Il est saisi, à l'instant, par quelques militaires de l'état-major de M. Doulcet. Le 29 du même mois, un conseil militaire le condamne à être fusillé, avec onze de ses compagnons d'infortune. La légèreté ordinaire des Parisiens, qui s'amusèrent beaucoup des transes de ceux que leur intérêt attachoit à l'usurpateur, et de l'emprisonnement des chefs de la police, ne vit que le côté plaisant de cette étrange aventure. Ils attendirent le dénouement avec plus de curiosité que d'intérêt; car ils ne savoient pas quelles étoient les vues ultérieures de Mallet. Aujourd'hui même, il ne paroît pas qu'on les connoisse avec certitude.

Celui contre lequel le complot étoit dirigé, arriva le 19 décembre à Paris. Il y avoit été précédé par son 29e bulletin ; c'est ainsi qu'on nommoit l'écrit contenant les nouvelles officielles de la guerre. Celui-ci, sans annoncer textuellement la destruction de la grande armée, la faisoit présumer, et l'imputoit à la

foiblesse du soldat, qui s'étoit laissé décourager, comme s'il eût dépendu de lui de vaincre à la fois la famine et les élémens. On vit bien que l'aveu incomplet de cette catastrophe n'étoit arraché que par la nécessité d'y remédier. Sans cette nécessité, on ne l'eût pas plus annoncée que celle, bien moindre, de Trafalgar, dont il fut défendu de faire mention dans les gazettes. Buonaparte demanda trois cent cinquante mille hommes au sénat, qui les accorda sans difficulté (1). Le corps législatif n'en fit pas davantage pour souscrire à une levée de onze cent cinquante millions, et à la vente des biens communaux, dont le prix devoit faire partie de cette somme exorbitante, qu'on prévoyoit ne pouvoir compléter autrement.

Malgré l'épouvantable revers qu'il venoit d'essuyer, Buonaparte comptoit retenir toutes ses conquêtes. « La dynastie françoise » (dit-il à cette assemblée de muets, qu'on étoit convenu d'appeler le corps législatif) « règne, et

(1) Dans ce nombre on comprit cent cohortes du premier ban de la garde nationale, qui ne devoit jamais dépasser les frontières, et qui périt presque tout entier bien loin de sa patrie. Buonaparte, joignant la fourberie au manque de foi, eut soin de faire demander par les chefs des cohortes de ce premier ban, l'*honneur* de mourir à son service partout où il voudroit les envoyer.

1813. Empire.

» régnera en Espagne. Je suis satisfait de la
» conduite de mes alliés. Je n'en abandonne-
» rai aucun. Je maintiendrai l'intégrité de leurs
» Etats. Les Russes rentreront dans leur affreux
» climat. »

Il crut néanmoins, par déférence pour les opinions religieuses, devoir tenter quelques arrangemens avec le souverain pontife. Nous avons vu qu'en 1808, il lui enleva quatre provinces. En 1809, par un décret rendu à Vienne, le 17 mai, dans lequel il parle de Charlemagne, qu'il qualifie de son prédécesseur, il réunit à la France tous les Etats du Saint-Père, auquel il assure une rente viagère de deux millions. Le pape proteste contre ce larcin, déclare ne pouvoir rien accepter de son auteur, sans se couvrir d'opprobre à la face de la terre, et, par un bref du 11 juin, excommunie *Buonaparte* et tous ses complices. Celui-ci le fait enlever, et conduire à Grenoble. Mais instruit que le peuple l'accueille partout avec la plus grande vénération, il le renvoie en Italie, le fait enfermer à Savone, ensuite lui laisse la ville pour prison. Voulant remédier aux suites de cette scission avec le Saint-Siége, il fait ouvrir (25 avril 1811) un concile à Paris, dans l'église de Notre-Dame. Mais, quoique les prélats qui le composèrent, lui dussent tous leurs

prélatures, que plusieurs eussent dans sa maison et dans celle de sa famille, des offices ecclésiastiques, quoique enfin d'autres fussent des évêques jureurs et intrus, ils ne voulurent point cette fois abandonner la cause du pape, et se plier aux volontés de l'usurpateur, qui les eût menés loin; ce dernier ne vit, en conséquence, rien de mieux à faire que de dissoudre le concile national. Quelques uns de ses membres furent emprisonnés. Buonaparte crut qu'il lui seroit plus facile de vaincre la fermeté du pape, s'il traitoit en personne avec lui; en conséquence, il le fit mener à Fontainebleau, par un colonel de gendarmerie. On envoya des prélats françois lui annoncer que s'il ne se prêtoit pas aux intentions du tyran, celui-ci sépareroit l'Eglise gallicane de l'Eglise romaine. Buonaparte alla lui-même (19 février) répéter cette menace au Saint-Père, qui, se laissant intimider, accepta provisoirement un projet de concordat, sous l'expresse condition qu'il ne seroit rendu public qu'après qu'il auroit été discuté par un consistoire; mais, cette clause ayant été violée, Pie VII déclara nul l'arrangement auquel il avoit souscrit. Aussitôt on lui enlève le peu de liberté dont il jouit, on le fait garder à vue, et les cardinaux qui l'accompagnent sont traités indignement. Ces

1813. Empire.

procédés aigrirent de plus en plus, contre l'oppresseur, tous ceux qui avoient quelques sentimens ou de religion ou d'humanité ; mais il étoit persuadé, avec trop de raison malheureusement, que les seules chances de la guerre décideroient de son sort.

Il ne pouvoit compter sur la fidélité des alliés qu'il avoit de force attachés à son char de victoire. Dejà deux généraux, Yorck et Massenbach, qui commandoient le contingent prussien, avoient séparé leurs troupes de celles des François, et déclaré leur neutralité. Le roi de Prusse, il est vrai, les avoit désavoués ; mais on en concluoit seulement qu'il ne se croyoit pas encore en mesure d'éclater, ce qui ne tarda guère. Buonaparte crut sans doute prévenir un semblable abandon de la part de l'empereur d'Autriche, en déférant la régence à Marie-Louise au moment où il alloit retourner à l'armée ; elle lui fut conférée avec un pouvoir renfermé dans les plus étroites limites, par des lettres patentes du 30 mars ; car l'usurpateur affectoit les usages monarchiques. Une nouvelle levée de cent quatre-vingt mille hommes fut ordonnée, sous un prétexte au moins plausible : la Prusse venoit de déclarer qu'elle joignoit ses armes à celles de la Russie. On enrôla de plus, sous le nom de garde-d'hon-

neur, dix mille hommes, ou plutôt dix mille otages, pris dans les maisons les plus illustres et les plus opulentes du royaume ; celui qui se l'étoit approprié exerçoit également sa tyrannie sur l'un et l'autre sexe. Ses préfets, dit-on, étoient chargés de lui envoyer la liste de toutes les riches héritières de chaque département, et il contraignoit leurs familles de les donner en mariage aux militaires qu'il vouloit favoriser. Tel est l'abîme de servitude d'où l'Europe alloit nous tirer en brisant ses propres fers.

Ce ne fut pas sans de puissans efforts qu'elle y parvint ; car, dès le 1er avril, l'armée françoise étoit déjà plus nombreuse que celles des Russes et des Prussiens réunis. Elle comptoit près de deux cent mille hommes, et ses adversaires en avoient seulement cent cinquante mille. Aussi elle débuta par une victoire à Lutzen, dans la Saxe (2 mai), et à Bautzen, dans la Lusace, le 21. Le lendemain sa cavalerie eut encore un avantage à Reichenbach. Ces succès furent tous très-chèrement payés. Néanmoins, comme les défaites des alliés leur avoient coûté un peu plus encore, et qu'ils étoient forcés de reculer toujours, ils furent réduits à la fâcheuse nécessité de proposer un armistice. Il fut signé le 4 juin, devoit finir le 20 juillet, et fut prolongé jusqu'au 15 août. Il

1813. Empire.

y eut vers la fin de cet intervalle, à Prague, une espèce de congrès, dans lequel on ne put convenir de rien, parce qu'il paroît qu'on n'avoit, de part et d'autre, cherché qu'à y gagner du temps. Les alliés en profitèrent pour attirer la cour de Vienne dans leur coalition : ce fut le signal de la perte du Corse. L'accession de la Suède, quoique bien moins importante, ne laissa pas aussi de lui être funeste. Elle avoit été convenue dès l'année précédente. Cette puissance s'obligea de joindre aux Russes trente mille hommes. Il resta cependant deux alliés à Buonaparte : le Danemarck et la Saxe. Pendant l'armistice, il fit venir à Dresde les principaux acteurs du Théâtre-François. C'étoit sans doute pour feindre une sécurité qu'il ne pouvoit guère avoir intérieurement. Il est vrai que ses forces égaloient à peu près celles de la coalition ; mais sa cavalerie n'étoit pas aussi bien montée. D'ailleurs il ne pouvoit pas compter sur d'aussi faciles et d'aussi nombreux renforts.

Berlin, que menaçoit le général Oudinot, dut son salut au général Bernadotte, devenu, par un des mystères les plus incompréhensibles de la révolution, prince royal, et depuis roi de Suède. Il commandoit cent dix mille coalisés. Dans cette occasion il prit quinze

cents hommes et vingt-six canons aux François. Cet échec fut le premier qu'eût reçu l'armée de Buonaparte, dans cette campagne de 1813. Il y eut une affaire plus sanglante (les 26 et 27 août), devant Dresde. Buonaparte y étoit en personne, et gagna la bataille. Moreau, récemment arrivé d'Amérique pour seconder la coalition, fut mortellement blessé au moment où il s'entretenoit avec Alexandre, qui, ainsi que Frédéric, se trouvoit dans l'armée principale des alliés; mais ailleurs le sort des armes fut bien différent : le général Vandamme, sur la frontière de Bohême, voisine de la Saxe, fut défait et pris dans la bataille de Culm (29 août). Le général prussien Blucher, et le général Bernadotte obtinrent aussi de grands succès contre divers corps de l'armée françoise; en sorte que l'échec, reçu par les alliés devant Dresde, se trouva plus que compensé. Des deux côtés, on avoit fait en détail des pertes immenses qui ne décidoient rien; et des deux côtés, on résolut d'en venir à une action générale. En conséquence les forces respectives furent concentrées. Le 16 octobre, il y eut un combat très-meurtrier auquel on donna le nom de Wachau. Les François y obtinrent un avantage au prix de beaucoup de sang; on se

1813. Empire.

reposa le 17; et le 18, on se battit de nouveau. Depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, Buonaparte soutenoit, et repoussoit même l'effort d'une armée plus forte de moitié que la sienne, lorsque douze mille Saxons, joints à ses drapeaux, passèrent subitement sous ceux de l'ennemi. Le désordre, occasionné par cette défection, fut cependant réparé; la nuit seule sépara les combattans, et le résultat de cette bataille fut à peu près le même que celui de la journée du 16. Néanmoins Buonaparte, affoibli par plusieurs revers et par des succès long-temps disputés, se mit en retraite le 19. Pour retarder la poursuite, il ordonna de faire sauter un pont entre Leipsick et Lindenau. Par un malentendu, l'ordre fut exécuté plus tôt qu'il ne devoit l'être, et avant que le général Macdonald, commandant de l'arrière-garde, vivement poursuivie, l'eût passé. Ce général traversa la rivière à la nage; mais la plus grande partie de ses troupes, voyant que toute résistance seroit infructueuse, mit bas les armes, et la plupart de ceux qui voulurent tenter le même moyen de salut que lui, se noyèrent. Cette méprise sur le moment convenable de la rupture du pont, enleva dix-huit mille hommes d'élite à l'armée françoise,

et une nombreuse artillerie. Buonaparte, continuant sa retraite, fut attaqué près de Harou, par un corps d'Autrichiens et de Bavarois ; ces derniers venoient de se détacher de la confédération du Rhin, et de tourner leurs armes contre les François. On se battit les trois derniers jours d'octobre. Buonaparte força le passage qu'on vouloit lui couper; mais cet avantage réel ne fut obtenu que par la perte d'environ dix mille hommes. Celle des vaincus n'excéda point la sienne ; et cette campagne ne lui fut guère moins fatale que celle de Moskou. De cent cinquante mille hommes qu'il avoit encore dans les plaines de Leipsick le 18 octobre, à peine en ramena-t-il quatre-vingt mille sur le Rhin. Il faut cependant observer qu'il ne fut accablé que par la supériorité du nombre, et que, dans la plupart des actions, le champ de bataille lui étoit demeuré. Après le malheur de Leipsick, toute l'Allemagne se déclara contre lui. De nouvelles forces lui devenoient nécessaires ; il les eut aussitôt obtenues que demandées. Dans les mois d'octobre et de novembre, le sénat docile accorda cinq cent quatre-vingt mille hommes. Il est hors de doute que, pour conserver ses appointemens, il eût accordé tout ce qu'il eût plu à Buonaparte

1813. Empire. d'exiger, et que si une lutte aussi épouvantable eût pu durer encore quelques années, il ne seroit resté en France, ni un homme en état de porter les armes, ni un cheval, ni un écu. Le corps législatif étoit censé avoir seul le droit de consentir les impôts; mais, comme le temps pressoit, Buonaparte rendit un décret (11 novembre) pour augmenter de moitié ceux qui existoient. Peu après, le corps législatif est assemblé (19 décembre). Buonaparte, au mépris de sa constitution de l'an VIII, en nomme lui-même le président; c'est le grand-juge qu'il choisit. Mais cette fois, le corps législatif ayant osé manifester le désir de voir exécuter les lois constitutionnelles, ce désir est regardé comme une révolte, et Buonaparte le sépare et l'ajourne (31 décembre).

1814. Avant d'aller combattre les alliés, déjà entrés sur notre territoire, il mit en activité la garde nationale de Paris, qui, seule en France, ne fut pas englobée dans la mesure qu'il prit en partant pour sa campagne de Russie, parce qu'il craignit d'armer les nombreux habitans d'une capitale, où un orage pouvoit plutôt, que partout ailleurs, s'élever contre lui, et l'anéantir. Mais, ne pouvant, cette fois, y laisser la plus foible garnison, il se crut obligé de

courir la chance qu'il avoit voulu éviter. Paris subit la loi commune, et tout citoyen y fut réputé soldat. Cette dernière et tardive ressource ne pouvoit changer son sort. Déjà des flots d'étrangers inondoient la France. A leur approche, la Hollande avoit elle-même fait sa contre-révolution. Quelque temps après, les François se virent contraints d'évacuer la Belgique.

Les empereurs de Russie et d'Autriche, et le roi de Prusse, présidoient à l'expédition. Réunis à Francfort, ils avoient arrêté que, laissant derrière eux toutes les places fortes de la France, ils marcheroient droit à Paris. Ce fut Alexandre qui fit prévaloir cet avis pour le bonheur de l'Europe; car l'Autriche, dont la vue principale étoit la conquête de l'Italie, avoit proposé un autre plan. Ces trois monarques se réunirent encore à Bâle. La grande armée impériale austro-russe, dans laquelle se trouvoient aussi des Bavarois et des Wurtembergeois, composée de deux cent mille hommes, sous les ordres du général autrichien, prince de Schwartzenberg, avoit traversé la Suisse, sans éprouver d'opposition, les alliés y étant regardés comme des libérateurs. Le 1er janvier, ils passèrent le Rhin en trois endroits. Buonaparte veut négocier, et des conférences sont

1814. Empire. assignées du 15 au 20 janvier à Châtillon-sur-Seine, sans interruption, toutefois, des hostilités; ce qui n'indique pas des dispositions très-pacifiques. Buonaparte, par lui-même, et par les journalistes, qui tous lui sont ou dévoués ou asservis, s'efforce d'intéresser la nation en sa faveur; car les alliés avoient déclaré n'en vouloir qu'à l'énormité de sa puissance; mais, sans parler des indifférens, il y avoit en France plus de vœux pour sa perte que pour son salut. Tout devoit donc être décidé par les seules troupes réglées. Celles des alliés étoient déjà au cœur de l'Etat, lorsque Buonaparte quitta Paris (25 janvier) pour les combattre. Ses premières opérations furent aussi heureuses que rapides. A la tête de soixante mille hommes, réunis à Châlons-sur-Marne, il vole vers Saint-Dizier, occupé par un corps russe; et, après deux combats, dont l'un est donné dans le faubourg de la ville, il en chasse l'ennemi, puis marche sur Brienne, où il attaque l'armée, dite de Silésie, composée de Prussiens et de Russes, commandée par le général prussien Blucher, et l'en déloge; mais, secondés par les Autrichiens, bientôt, à leur tour, les Prussiens attaquent les François près du village de la Rothière, et les forcent à rétrograder. Presque aussitôt, la fortune

1814. Empire.

change encore une fois : Buonaparte bat l'armée de Silésie à Champ-Aubert et une portion de la grande armée à Montereau ; enfin, en cinq actions consécutives contre l'une ou l'autre, il remporte toujours des avantages. Ces événemens, joints aux dispositions hostiles des habitans de la campagne, causent de l'hésitation, et même de l'inquiétude aux alliés. Ils se confessent, en quelque sorte, vaincus, en sollicitant un armistice, et en proposant des préliminaires de paix (19 février). Au nombre des articles, pour sauver la gloire de leurs armes, autant que pour leur sûreté, ils demandent qu'on leur laisse occuper la capitale jusqu'à la conclusion du traité définitif. Buonaparte, enflé de ses succès, déchire le projet, en s'écriant : « Je suis plus près de Vienne qu'eux de Paris. » Ce fut alors que la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre, conclurent à Chaumont ce traité si fameux, qui stipule entre elles une alliance de vingt ans, et l'obligation réciproque de ne faire ni paix ni trève avec l'ennemi commun, que d'un mutuel accord. Cet ennemi du genre humain marche sur Troyes, qu'occupent les alliés, et qu'ils évacuent à son approche. Là, deux gentilshommes, MM. de Widranges et de Gouault, avoient eu le courage de reprendre la croix de Saint-

1814. Empire.

Louis lorsque la coalition s'étoit emparée de la place : le premier n'y attendit pas l'arrivée de Buonaparte ; l'autre eut l'imprudence de croire qu'il seroit occupé par des soins plus importans que celui d'une inutile vengeance. Mais la première pensée du Corse impitoyable, en rentrant dans cette ville, est de faire fusiller l'infortuné de Gouault.

Il réussit encore (7 mars) à débusquer des hauteurs de Craone Blucher, qui se retire sur celle où est située la ville de Laon. Le vainqueur l'y attaque de nouveau (le 9). Il est repoussé, avec une perte considérable. Le 15, le congrès deChâtillon est dissous.

Cependant, Buonaparte, aux prises en Champagne avec les trois grandes puissances continentales de la coalition et plusieurs de leurs alliés, étoit attaqué dans les provinces méridionales par le général Wellington, qui, à la tête d'une armée angloise, espagnole et portugaise, étoit, depuis plus de quatre mois, entré en France, et avoit pris Saint-Jean-de-Luz. L'usurpateur tenta de se débarrasser de cette dernière guerre, qu'il ne pouvoit plus soutenir, et d'en rejeter le fardeau sur le roi d'Espagne, son prisonnier. Il lui fit signer (11 décembre 1813) un traité par lequel ce monarque, pour prix de la liberté qu'il lui rendit,

et du trône qu'il feignoit de lui rendre, s'engageoit à combattre les Anglois; mais la junte suprême d'Espagne avoit d'avance annulé cette convention forcée, en déclarant qu'elle ne reconnoîtroit aucun acte signé par le roi, tant qu'il ne seroit pas libre. La levée en masse, ordonnée par l'usurpateur dans les départemens du Midi, ne lui réussit pas davantage. L'arrivée du duc d'Angoulême, à Saint-Jean-de-Luz, où il adresse une proclamation aux François, fait enfin renaître l'espérance dans les cœurs demeurés fidèles au souverain légitime, et présage la fin de la tyrannie. Une députation de Bordeaux se présente au neveu de Louis XVIII. Wellington qui, après des combats renouvelés durant quatre jours consécutifs (décembre 1813), s'étoit emparé de tout le pays entre la Mire et l'Adour, et s'étoit borné à s'y maintenir jusqu'à ce que les alliés eussent pénétré en France du côté de l'est et du nord, poussa ensuite le maréchal Soult jusqu'à Orthès, et le battit sous les murs de cette ville. Un détachement de l'armée victorieuse marcha sur Bordeaux, et le duc d'Angoulême y entra le 12 mars, aux acclamations de toute la ville.

Dans la Champagne, la grande armée austro-russe avoit repris l'offensive, antérieurement

1814. Empire.

aux affaires de Craone et de Laon. Le 27 février, elle gagna une bataille sanglante, dans la ville même de Bar-sur-Aube ; elle ne dut sa victoire qu'à la supériorité du nombre ; car, en général, dans toute cette campagne, les François déployèrent un courage qui ne fut et ne sera jamais surpassé. Après d'autres avantages, la grande armée de l'Europe occupa de nouveau la ville de Troyes, que Buonaparte avoit reprise.

Quant à lui, pour couvrir l'échec de Laon, il alla (6 mars) surprendre Reims, tombé au pouvoir des Russes. Le général Saint-Priest, François émigré, qui commandoit un corps de l'armée d'Alexandre, rentre dans cette ville (12 mars), détruit ou prend presque toute la garnison. Buonaparte, qui étoit en arrière avec le gros de son armée, accourt. Le comte de Saint-Priest sort de la ville, et, soutenant avec fermeté un combat très-inégal, est blessé à mort. Sa petite troupe est vaincue. Une poignée d'hommes tient néanmoins dans la place, et ne l'évacue qu'après une capitulation qui lui est même offerte.

De Reims, Buonaparte marcha vers Arcis-sur-Aube, où étoit la grande armée. Il ne croyoit pas qu'elle l'y voulût attendre ; car il avoit su que son projet étoit de se retirer

vers Troyes et Bar-sur-Aube, et avoit dit tout haut, le 19 mars : « Cette nuit j'irai prendre » mon beau-père à Troyes. » Mais Alexandre avoit fait résoudre d'attendre l'ennemi dans Arcis même pour le combattre. Il y eut (le 20), près de cette ville, une action meurtrière qui ne fut point décisive. Le lendemain, les alliés se disposant pour une bataille générale, les François se retirent en plein jour. Leur chef venoit de former la résolution d'aller se placer en arrière des armées de la coalition, pour les séparer de leurs magasins, de leurs parcs de réserve, intercepter leurs convois, et grossir son armée des garnisons de plusieurs places frontières. Il avoit précédemment eu la pensée de cette manœuvre, que les circonstances apparemment ne lui avoient pas permis d'exécuter. Elle eût pu être fatale aux souverains coalisés, s'ils n'eussent pris à l'instant le parti courageux et décisif de se porter sur Paris, dont le chemin devenoit libre, en quelque sorte, par l'éloignement volontaire et subit de Buonaparte. Tout sembloit les y appeler : Lyon, au cœur de la France, et la seconde ville du royaume, alloit tomber au pouvoir de cinquante mille Autrichiens qui étoient à ses portes (ils y entrèrent le 21 mars). L'armée

1814. Empire.

des alliés n'avoit entre elle et Paris que les maréchaux Marmont et Mortier, dont les forces ne passoient pas douze mille hommes, et qui en perdirent la plus grande partie avant de parvenir aux environs de la capitale, où les alliés arrivèrent presque aussitôt qu'eux. Dix mille hommes de cavalerie observoient et suivoient les mouvemens de Buonaparte, qui, abusé, croyoit que toute l'armée ennemie se dirigeoit à sa poursuite vers la frontière. Il attaqua (26 mars) cette cavalerie, entre Saint-Dizier et Vitry, la battit et la dispersa. Le lendemain, dans la soirée, il est instruit que les deux armées réunies de la coalition s'avancent sur la capitale. Il en prend aussitôt le chemin. Il n'étoit plus temps. Les alliés, dès le 29 au matin, se trouvoient à deux lieues de Paris. Cambacérès, saisi de frayeur, s'enfuit avec les principaux de ceux qu'on appeloit dignitaires de l'empire, emmenant Marie-Louise, son fils, et recommandant aux Parisiens de verser tout leur sang pour la cause qu'il désertoit. Le prétendu roi d'Espagne, Joseph, prouva qu'il n'étoit qu'un méchant roi de théâtre. Ses proclamations annonçoient aux habitans de Paris qu'il ne les quitteroit pas. Le lendemain, il fut des premiers à s'enfuir. La police de Buonaparte

vouloit qu'on se défendît à Paris, comme les Espagnols à Sarragosse; elle exhortoit, par des affiches, à dépaver les rues, pour assommer l'ennemi à coups de pierres, et même à lui lancer *des poutres* par les fenêtres. Heureusement, on ne se battit du moins qu'aux portes de la ville. Il y coula encore beaucoup de sang, quoique la résistance fût inutile, puisque le succès en étoit impossible. La garde nationale devoit, suivant son institution, se renfermer dans l'enceinte des murs. Un zèle inconsidéré en poussa une partie au-delà. Elle perdit plus de trois cents hommes, sans parler des blessés. De malheureux jeunes gens de l'école polytechnique furent transformés en canonniers, et un très-grand nombre resta sur la place, ou se retira couvert de blessures. Cent cinquante élèves de l'école vétérinaire périrent aussi misérablement pour la cause de l'usurpateur, et pour celle de quelques uns de ses plats valets qui se sauvoient, emportant les dépouilles de la France. Enfin, la ville, au moment d'être envahie, capitula. Une espèce de miracle la garantit du pillage, et la générosité des vainqueurs l'exempta de toute contribution. Le lendemain, 31, Alexandre et Frédéric entrent dans Paris. François s'étoit retiré à Dijon, laissant à ses

1814. Empire. deux illustres alliés le soin du dernier acte de la délivrance du Monde.

Restauration. Les signes de l'empire disparoissant, ceux de la royauté leur succèdent. Une corde est attachée au cou de la statue de Buonaparte, sur la colonne de la place Vendôme, et le peuple crie : « A bas le tyran, vivent le roi » et les Bourbons! » Le lendemain, le conseil municipal déclare, par une proclamation, abjurer toute obéissance à l'usurpateur, pour retourner au souverain légitime. Le sénat, odieux aux royalistes, se croyoit perdu. Ses membres étoient ou en fuite, ou cachés. Il dut être fort surpris de se voir invité par les souverains alliés à désigner un gouvernement provisoire. On ne peut réunir que soixante-cinq sénateurs, sur cent quarante-trois; ils nomment cinq gouvernans provisoires, et prononcent très-surabondamment la déchéance de Buonaparte (2 avril). Celui-ci, en l'apprenant, accable le sénat de ses trop justes mépris. « Il ne rougit pas, dit-il, » de me faire des reproches, oubliant que, » comme premier corps de l'Etat, il a pris » part à tous les événemens ; il m'accuse » d'avoir changé des actes dans la publica- » tion ; le monde entier sait que je n'avois » pas besoin de tels artifices. Un signe de ma

» part, étoit un ordre pour le sénat, qui tou-
» jours faisoit plus qu'on ne lui demandoit. »
Il ne croit pas néanmoins devoir encore désespérer de sa fortune. Ayant réuni à Fontainebleau, et dans les environs, les débris de l'armée de Champagne, il arrête de marcher sur Paris, le 5 avril. Avec trente-cinq à quarante mille hommes qu'il a pu rassembler, il veut en aller combattre deux cent mille, sans parler d'un nombre triple ou quadruple, destiné, sur les bords du Rhin, à fournir d'inépuisables renforts. Mais la plupart des généraux qui l'entourent, le maréchal Ney, dit-on, le premier, lui déclarent que, d'après la déchéance prononcée contre lui, ils ne peuvent répondre de l'obéissance des troupes, et que son abdication seule peut sauver et la France et lui-même. Le maréchal Lefebvre survenant lui dit : « Vous
» n'avez voulu écouter personne, vous
» êtes perdu. » D'autres chefs de l'armée lui tiennent le même langage; il pleure, et offre de se démettre en faveur de son fils d'un pouvoir qu'il n'a jamais légitimement possédé. Mais le 4, de grand matin, le maréchal Marmont qui commande douze mille hommes à Essone, entre Fontainebleau et Paris, passe avec sa troupe, dans l'armée de la coalition.

1814. Alors le projet d'attaque sur Paris devient d'autant plus impraticable, que déjà de nombreux bataillons des alliés étoient sortis pour en défendre les approches, et même pour chercher les vingt-cinq mille hommes qui pouvoient être encore sous les drapeaux de Buonaparte. Un fantôme de régence qui avoit essayé de s'établir à Blois, où les ministres de Buonaparte avoient entraîné Marie-Louise, ne put prendre aucune consistance. D'un autre côté, les souverains alliés ayant annoncé par une proclamation formelle, qu'*ils ne traiteroient plus avec Napoléon Buonaparte, ni avec aucun de sa famille*, la proposition de se démettre en faveur de son fils, fut rejetée. Alors il déclara renoncer, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie; et il lui fut permis de vivre à l'île d'Elbe, dont la souveraineté lui fut cédée, avec six millions de rente pour lui et pour tous les siens, et de conserver le titre d'empereur. Marie-Louise que Jérôme et Joseph voulurent contraindre de les suivre, résista constamment à leurs efforts, et alla se jeter dans les bras de son auguste père (1). Ainsi se termina cette régence d'une semaine.

(1) Elle eut dans la suite la souveraineté viagère des

Il ne restoit plus qu'à supplier le roi de reprendre le gouvernement de ses Etats; mais le sénat, esclave sous Buonaparte, se montra républicain sous Louis XVIII : il alla même jusqu'à lui refuser ce titre, et prétendit l'élire au nom du peuple françois, qu'il n'a jamais représenté. Dans sa séance du 6 avril, il *improvisa* une constitution où il ne lui donna d'autre nom et d'autre qualité que Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi (ce qui étoit méconnoître le droit de Louis XVII), et où il dit que le peuple françois l'appelle librement au trône : d'où il faut conclure, suivant le sénat, qu'un autre prince, ou même un premier venu, y pouvoit être appelé. Il est à observer que l'ancienne noblesse est rétablie, et la nouvelle conservée dans cette constitution, ou plutôt dans ce projet qui devoit être soumis à la formalité, jusqu'alors illusoire, de l'acceptation du peuple françois. Le sénat eut soin d'établir que la dignité de ses membres, viagère sous

---

duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Son fils eut le titre de duc de Reichstadt, et rang dans l'Empire d'Autriche après les princes de la famille impériale et les archiducs. Pour faire, s'il étoit possible oublier sa descendance paternelle, on omit, dans ses noms de baptême, celui de Napoléon.

1814. Buonaparte, seroit héréditaire et inamovible, et que leur dotation continueroit d'être payée. C'est le premier article, après ceux qui concernent le roi; cette attention empressée fit donner à leur ouvrage le nom plaisant de constitution de rentes. Leur corps renfermant plusieurs régicides, ils n'oublièrent pas de leur assurer l'impunité par un article exprès. L'opinion publique rejeta ce projet constitutionnel avec les sentimens qu'il méritoit.

Les vœux de la nation appeloient en France les petits-fils de Henri IV. Des motifs d'une haute importance sans doute retenoient le roi en Angleterre; mais, à la première lueur d'espoir, les princes en étoient sortis, favorisés par le cabinet de Saint-James, qui néanmoins ne put les en avouer ostensiblement; car la restauration étoit subordonnée aux chances de la guerre, et la coalition n'avoit pas tout d'abord renoncé, du moins en apparence, à traiter avec Buonaparte. MONSIEUR vint, non sans peine, de Bâle, où on lui refusoit des chevaux pour suivre les souverains alliés, à Vesoul (19 février), d'où il comptoit se rendre à leur quartier-général en ce moment à Chaumont. A Vesoul il éprouva le même obstacle, et fit là de vains efforts pour le surmonter. Il s'y vit contraint de se diriger

vers Nanci, sans autre escorte que cinq officiers qui se dévouèrent avec lui à tous les périls (1). M. le duc d'Angoulême se rendit à Saint-Jean-de-Luz, et M. le duc de Berry à l'île de Jersey, pour être à portée de descendre au premier port de France, où il verroit flotter le pavillon royal. Monsieur, rendu à Charmes, y apprend que Nanci est menacé par l'armée françoise, et n'en continue pas moins sa route, résolu à tout plutôt que de renoncer à ses naissantes espérances. Peu s'en fallut que cet acte de courage ne lui devînt funeste : le Corse, informé du jour de son départ de Vesoul pour Nanci, envoya sur la route un corps de cavalerie pour l'enlever (2); et ce fut une espèce de miracle qui préserva le prince de l'horreur de tomber entre les mains qui avoient assassiné le duc d'Enghien. Sa rage en eût-elle fait une victime, ou sa politique, un otage? Quoi qu'il en soit, Monsieur eut le bonheur d'atteindre

(1) Les comtes François d'Escars, de Wall, de Trogoff, Melchior de Polignac, et le chevalier de La Salles; M. l'abbé de Latil, aumônier de Monsieur, étoit aussi de ce noble cortége.

(2) Ce détachement avoit aussi l'ordre de se saisir de l'empereur d'Autriche, qui évita également le piége.

1814. Nanci au péril de ses jours, et y demeura jusqu'au moment où il lui fut possible de se rendre à Paris, sans trop compromettre des jours si précieux à la France.

Au moment de voir Louis XVIII exercer pleinement de fait le pouvoir suprême qui lui appartenoit de droit depuis la mort de Louis XVII, il convient de rappeler en peu de mots quelques circonstances de sa vie.

Louis-Stanislas-Xavier, frère de Louis XVI, né à Versailles le 17 novembre 1755, porta d'abord le titre de comte de Provence. Il épousa le 14 mai 1771 Marie-Joséphine-Louise de Savoie, fille aînée de Victor Amédée III, roi de Sardaigne. Le 16 novembre 1773, M. le comte d'Artois épousa Marie-Thérèse, seconde fille de sa majesté sarde. Dès sa première jeunesse, Monsieur le comte de Provence cultiva dans la solitude, où il se plaisoit, les arts et les sciences; quand la révolution éclata, il ne voulut point se séparer du roi. Plus heureux que Louis XVI, il échappa aux fers de la prétendue assemblée nationale en 1791. Il partit le même jour que le roi, parvint à la frontière sans obstacle, et alla se réfugier à Coblentz dans l'électorat de Trèves. Après la funeste campagne de 1792, il prit pour asile la ville de Ham en West-

phalie ; quand Toulon eut arboré le drapeau blanc, il se rendit à Turin, d'où il devoit passer à Gênes, dans le dessein de s'embarquer pour joindre les Toulonois. Après le désastre de ceux-ci, et quelque séjour à Turin et à Parme, Sa Majesté se réfugia dans les Etats de Venise, à Vérone, où il fit de vains efforts pour que les puissances maritimes coalisées lui procurassent un passage dans la Vendée. Au bout de deux ans, contraint de quitter Vérone, il se transporta sur le Rhin à l'armée du prince de Condé : les événemens de la guerre y ayant rendu sa présence inutile, il se retira dans le duché de Brunswick à Blankembourg. Le directoire obtint qu'on lui ôtât ce refuge, et empêcha qu'il n'en pût trouver en Allemagne. Paul I[er] lui offrit une résidence à Mittau en Courlande : là se fit, le 10 juin 1799, le mariage du duc d'Angoulême et de Madame. Au bout de trois ans l'empereur de Russie s'étant détaché de la coalition faite avec l'Autriche, ne voulut plus que Louis XVIII habitât son empire. L'ordre d'en sortir fut donné *le 21 janvier* 1801 : quelle date ! et quels souvenirs elle rappeloit ! On n'eut que vingt-quatre heures pour les apprêts du départ ; le voyage fut fait au milieu des tourbillons de neige, quelquefois à

1814.

1814. pied, quelquefois durant d'horribles tempêtes : le roi toujours serein, Madame déployant un courage au-dessus de son sexe et de l'humanité. Ce fut à cette occasion que le comte d'Avaray, dans une lettre où il peint avec éloquence toutes les misères qu'il partageoit, donna si justement à MADAME le nom, qui lui est resté, de nouvelle *Antigone*. Le roi vécut à Varsovie, qui appartenoit à la Prusse, jusqu'à la mort de Paul Ier. Sur les instances réitérées d'Alexandre, il retourna en Russie; la paix de Tilsitt, en 1807, ne lui laissant plus sur le continent un lieu où il pût reposer sa tête, il passa en Angleterre. Ce fut le terme de ses courses forcées : après avoir quelque temps habité un château du duc de Buckingham, il se fixa dans celui d'Hartwel, à quatorze lieues de Londres; dans cette retraite il étoit sans cesse occupé du soin d'alléger le malheur des prisonniers françois, il leur faisoit distribuer des secours pris sur les six cent mille francs auxquels étoit bornée sa dépense annuelle. Madame et sa petite cour passoient les journées à préparer de la charpie pour leurs blessures.

Monsieur, nommé par Louis XVIII lieutenant-général du royaume, arrive à Paris le 12 avril, est reçu avec ivresse, dit à tout le

monde les choses les plus affables et les plus flatteuses. On lui parle de régénération : « Rien n'est changé, répond-il, si ce n'est » qu'il y a un François de plus. » Il étoit venu jusqu'aux portes de la ville sans escorte et sans gardes autour de sa voiture. Rendu au château des Tuileries, on lui demande quelles mesures il ordonne pour sa sûreté : « Aucune ; » j'ai été reçu partout comme l'enfant de la » maison. »

1814.

Cependant, par une étrange fatalité, le sang couloit encore après la chute de l'usurpateur. Les courriers étant arrêtés par quelques factieux, on ignoroit dans le Midi cet heureux événement. Une bataille furieuse est donnée sous les murs de Toulouse, le 10 avril, entre le maréchal Soult et lord Wellington. Ce dernier, bien plus fort en nombre, paya très-chèrement la conquête de Toulouse que l'armée françoise fut contrainte d'abandonner.

Deux jours après cette malheureuse et inutile bataille, le maréchal Suchet repassa les Pyrénées avec quatorze mille hommes qui lui restoient, après en avoir laissé dix-huit mille dans les villes espagnoles encore occupées par les François. Toutes ces garnisons rentrèrent en France avec armes et bagages ; celle de Tortose tenoit encore après onze mois de

1814. siége et de blocus ; enfin les nouvelles de la restauration officiellement arrivées dans toutes les parties de la France, mirent un terme au fléau de la guerre, et Louis XVIII fut rétabli dans l'exercice de son pouvoir souverain par la seule force de la loi, lorsque l'usurpateur eut été renversé. Celui-ci, conduit à l'île d'Elbe, fut au moment d'être massacré dans le Midi : on eut beaucoup de peine à le soustraire à la vengeance du peuple de ces contrées. La veille de son départ, le 15 avril, l'empereur d'Autriche étoit entré à Paris ; le sénat lui ayant adressé un compliment, il répondit » qu'il avoit combattu vingt ans les principes » qui venoient de désoler le Monde. » Ce sénat, qui s'étoit fort bien trouvé de la révolution, n'en pouvant souffrir le blâme, décida que cette réponse seroit omise dans son procès-verbal.

Le 24 avril, le roi, embarqué à Douvres, vient prendre terre à Calais, se dirige sur Compiègne où une foule de généraux s'étoient rendus ; il leur dit : « Je suis heureux de me » trouver au milieu de vous ; heureux et » fier. » Le 3 mai, il fait son entrée à Paris, ayant dans sa calèche Madame, le prince de Condé et le duc de Bourbon. Monsieur et le duc de Berry, récemment arrivés dans la

capitale, étoient à cheval des deux côtés de la voiture. La joie publique ne peut se peindre. Madame, en revoyant le château des Tuileries, succombant à l'émotion des sentimens les plus doux et des souvenirs les plus déchirans, tombe sans connoissance.

Le 30 mai, un traité se conclut à Paris entre la France et les alliés : elle conserve son ancien territoire, accru de la plus grande portion de la Savoie, et de quelques cantons de la Belgique; on lui laisse tous les monumens des arts enlevés par Buonaparte dans le cours de ses conquêtes.

Le roi, ayant convoqué le corps législatif (4 juin), sans avoir égard au projet de constitution dressé par le sénat, y fit lire en sa présence la Charte qu'il a donnée à la France. C'est notre septième constitution; la session de 1814 n'eut de remarquable qu'une loi du 5 décembre, qui rendit aux émigrés leurs biens non vendus. Il n'en restoit guère de cette espèce que des bois; la restitution de ceux qui avoient été donnés à la caisse d'amortissement, fut ajournée jusqu'à ce qu'on les eût remplacés. Les émigrés obtinrent dans la suite, quant aux biens restitués à cette époque, des sursis pour le paiement des dettes dont ils étoient grevés, le dernier jusqu'au 1er janvier 1820.

1814. Il n'y eut presque rien de changé dans l'administration et les tribunaux. Les sénateurs, à l'exception des régicides, furent transformés en pairs de France, le corps législatif en chambre des députés. Les juges, parmi lesquels se trouvoient plusieurs des bourreaux de Louis XVI, demeurèrent en place. Il falloit à la vérité quelque temps pour leur choisir des successeurs; mais le chef de la justice en prit peut-être trop; car l'almanach de 1815 offrit le scandale d'une liste de ces assassins du roi le plus vertueux, rendant la justice au nom d'un de ses successeurs. Ils ne furent changés que le 15 février. La police, à l'exception du chef, resta la même à peu près. Ceux qui, au nom de Buonaparte, vexoient les royalistes, furent chargés du soin de surveiller ses partisans. On verra comme ils s'en acquittèrent.

L'usurpateur étoit à peine rendu à l'île d'Elbe, qu'on travailloit en France à le rappeler au trône qu'il avoit usurpé. Il avoit dit, lorsque de Fontainebleau il fut mené à l'île d'Elbe : « Je reviendrai plus tôt qu'on ne » pense. » On vit paroître une nuée de mécontens : c'étoient des hommes dont la plupart avoient été des instrumens et des flatteurs de toutes les tyrannies qui s'étoient succédé

pendant la révolution. Ils prétendirent alors être indépendans ; et en prirent le titre, ou, comme synonyme, celui de libéraux. Dans le fond ils vouloient de l'argent : tel est, en général, le but unique des révolutionnaires, des ambitieux, et même des conquérans. Ces libéraux, très-indifférens pour tout ce qui ne touchoit pas à leur intérêt direct et personnel, n'en déclamèrent pas moins contre le congrès de Vienne, et les opérations préalables des souverains qui avoient renversé leur idole ; car, avant ce congrès, la Russie s'étoit approprié le grand-duché de Varsovie, l'Autriche une portion considérable de l'Italie, et la Prusse un fort démembrement de la Saxe. Quant à ce dernier article, la critique des libéraux ne pouvoit tomber sur le gouvernement françois, dont les plénipotentiaires au congrès s'étoient plaints eux-mêmes, en observant que « les souverains ne sauroient être » ni jugés ni dépouillés par droit de convenance. » Les réclamations, ou les déclamations des libéraux n'étoient donc pas sur ce point dénuées de toute apparence de justice ; mais convenoient-elles à ceux qui avoient tant abusé, pour tout envahir, du mot de limites naturelles, comme si la nature, mot vague et abstrait, avoit pu créer

1814. des États, et déterminer leurs limites. Outre les trois grands changemens qui avoient précédé le congrès, cette diète européenne en fit d'autres dont les plus importans furent la réunion de la Belgique à la Hollande, et celle de Gênes au Piémont.

Dans ce congrès fut, dit-on, agitée la question de savoir s'il ne convenoit pas d'éloigner Buonaparte de l'Europe. Le ministère françois savoit que des intrigues étoient ourdies pour le ramener au trône. Son frère Joseph s'étoit retiré dans le pays de Vaux avec d'immenses richesses : de là il correspondoit avec l'île d'Elbe. Le gouvernement de la Suisse en avertit le nôtre, on ne voulut pas l'en croire. Hortense de Beauharnais, femme de Louis Buonaparte, conspiroit en France presque ouvertement. Carnot publie une espèce de manifeste, sous le nom de lettre, qu'il a l'impudence d'adresser au roi. Il y justifie l'assassinat de Louis XVI. Le projet d'enlever le monarque dans le trajet des Tuileries au théâtre de l'Odéon, où l'on savoit qu'il devoit se rendre, est formé, découvert. On veut dissuader le prince d'aller au spectacle : il rejette ce conseil timide ; et les conjurés, sachant que leur entreprise criminelle est connue, le voyant d'ailleurs bien

accompagné, n'osent en tenter l'exécution. Une femme découvre avec le plus grand détail les menées de l'île d'Elbe dont elle a été le témoin oculaire ; la police incrédule la fait mettre en prison ; les avis lui venoient de toute part, que Buonaparte alloit descendre sur les côtes de France : tous étoient rejetés, parce que le chef, dit-on, se persuada qu'il n'oseroit rien tenter avant la fin du congrès, et qu'alors il se rendroit d'abord en Italie. Cependant, dès le mois de janvier 1815, le bruit de ce prochain retour étoit public, et circuloit sur les grands chemins du Midi. 1814.

Effectivement il arriva sans obstacle, le 1er mars, vers une heure du soir, avec neuf cents hommes qu'on lui avoit permis d'entretenir dans son île. Ce fut au golfe Juan, près de Cannes et d'Antibes, qu'il vint débarquer. Il envoie un détachement vers chacune de ces deux villes. Dans la première, ses soldats sont reçus avec froideur ; ils sont arrêtés dans l'autre par les habitans. L'usurpateur prend sa route par Grasse, où il étoit détesté comme dans le reste de la Provence en général, et où, à l'époque de la restauration, il avoit été pendu en effigie. Il n'osa entrer dans cette ville, et se dirigea vers Castellane, le 2 mars. Ce jour-là, il fit vingt lieues à travers les mon- 1815.

1815. tagnes. Le 7 mars, il est aux portes de Grenoble, sans avoir éprouvé ni retard ni danger. Le colonel Labédoyère, qui est dans la place, va au-devant de lui avec son régiment, le 7e, et rentre dans la ville, faisant l'avant-garde de la petite troupe de l'usurpateur. Le reste de la garnison se déclare pour le Corse, qui trouve à Grenoble six mille hommes, cinq cents canons, et soixante mille fusils.

La nouvelle du débarquement de Buonaparte étoit parvenue à la cour le 5 mars. Peu après, on apprit que Murat, qui s'étoit déclaré contre lui, par politique et fort à regret, dans la précédente campagne, avoit traité, le 25 du mois précédent, avec cet audacieux aventurier. Monsieur part pour Lyon; Buonaparte, toujours sujet du roi, qui ne l'a point reconnu comme souverain de l'île d'Elbe, est déclaré traître et rebelle, et il est enjoint à tout le monde de lui courir sus (le 6). Le même jour, les chambres sont convoquées extraordinairement. Le maréchal Ney, gouverneur de la Franche-Comté, chargé de le combattre, promet, dit-on, au roi de ramener le coupable dans une cage de fer. Monsieur, rendu à Lyon le 8, n'y rencontre que des soldats dévoués à Buonaparte. On lui fait craindre une perfidie. « Jamais, dit-il, je n'y pourrai

» croire, tant que je verrai des chevaliers de » Saint-Louis à leur tête. » La garde nationale montre des sentimens de fidélité; ce qui fait naître l'idée de ne confier qu'à elle la défense de la ville, en éloignant la troupe de ligne. Un général, partisan du rebelle, opposant à tous les projets le manque d'artillerie et de munitions, Monsieur dit: « Les Vendéens ont » commencé avec des fourches, avec des » pioches; nous avons des baïonnettes, et je » marcherai le premier. » Tout espoir de sauver la place étant perdu, Monsieur reprend, le 10, la route de Paris. Buonaparte fait son entrée à Lyon dans la nuit, au milieu d'une populace effrénée, qui pille les boutiques, et saccage les cafés de ceux qu'elle croit ou dit royalistes. Aux cris de vive l'empereur s'en mêlent d'autres dignes de les accompagner, et qu'on ne peut répéter qu'en frémissant: « Vivent la mort » et l'enfer; les Bourbons à l'échafaud, et » Dieu à bas. »

Dans le Nord, les partisans de l'usurpation avoient ourdi un complot dont le succès eût pu compromettre la sûreté de la famille royale: le lieutenant-général Lefebvre-Desnouettes vient, le 10, de Cambrai à La Fère avec quatre escadrons, pour tâcher de saisir l'important arsenal de cette place; mais il ne peut séduire

1815. les canonniers qui le gardent. Il échoue également dans la tentative qu'il va faire ensuite pour entraîner à la trahison les troupes qui sont à Chauny et à Compiègne. Celles même qu'il commande reconnoissent qu'il les a trompées, et l'abandonnent. Il ne formoit que l'avant-garde d'un corps d'armée qui s'avançoit vers Paris. De graves inculpations se font entendre dans la chambre des députés contre le maréchal Soult, ministre de la guerre. Il se démet, et le général Clarke ose lui succéder dans ce moment de la plus violente crise. Le maréchal Ney, sur lequel reposoit un reste d'espérance, étoit à Lons-le-Saunier avec une petite armée. Le 14, il la fait déclarer pour le rebelle. Dès lors, on ne peut plus attendre aucune résistance de la part des troupes. Presque toutes se sont prononcées pour l'usurpateur. Aussi sa marche sur Paris n'est plus qu'une tranquille promenade. A Pont-sur-Yonne, il rencontre, chargé de quelques hommes dévoués à son service, un bâteau qui attend le jour pour continuer sa navigation. Il demande aux marins s'ils ont peur de se mouiller. La troupe les force de remettre à la voile. A peine la barque a-t-elle quitté les bords, qu'elle s'engouffre dans la rivière. Un colonel, plusieurs officiers et soixante soldats périssent

en criant *vive* l'empereur (le 19). Le roi n'avoit plus un moment à perdre pour se soustraire à la destinée horrible qu'avoit éprouvée son auguste frère. Il sort de son appartement au milieu de la nuit du 19 au 20; les gardes nationaux, qui sont de service aux Tuileries, émus et baignés de larmes, tombent à genoux. Les princes partent une heure après. Toutes les troupes de ligne, à Paris et dans les environs, prennent les couleurs du rebelle, à l'exception des deux régimens suisses, formant dix-huit cents hommes, dont pas un seul ne cède à la séduction, et qui tous regagnent leur pays. Le roi arrive à Lille le 22. L'habitant le reçoit avec enthousiasme, la troupe avec tous les signes précurseurs de la défection. L'ordre de l'y arrêter est déjà arrivé dans la place. Il en est instruit, et se dirige sur Dunkerque, non par la route la plus courte, elle lui est fermée, mais par Ostende. Les princes étoient encore à Béthune avec la maison militaire du monarque. L'ordre de se rendre à Dunkerque leur est expédié, mais ne parvient pas; privés de communication avec le roi, ils apprennent qu'il est sorti du royaume, en sortent eux-mêmes, et, dans l'ignorance du destin qui les attend, laissent à la maison du roi l'option de suivre Sa Majesté,

1815. ou de se retirer. Chacun prend le parti que lui conseille ou lui prescrit la situation de ses affaires dans ce désordre imprévu. Plusieurs suivent la fortune du monarque ; le plus grand nombre reste en France ; tous également fidèles et désespérés. Quand le roi sut ces événemens, il renonça au projet de se retirer à Dunkerque, et alla se réfugier à Gand.

L'insolent ravisseur de sa couronne étoit entré à Paris le 20 mars. Il savoit y être si peu désiré, qu'il se glissa, pour ainsi dire, dans les ténèbres, quoiqu'il eût été le maître de se montrer en plein jour, puisqu'il étoit à Fontainebleau dès quatre heures du matin. En arrivant, entre neuf et dix heures du soir, il trouva, au pied du grand escalier des Tuileries, une bande de ses complices qui le portèrent sur leurs bras dans l'appartement que venoit de quitter le souverain légitime. Le lendemain, à la parade, il fit preuve de son charlatanisme accoutumé : « Nous ne voulons » pas nous mêler des affaires des autres, » dit-il aux soldats, mais malheur à qui se » mêleroit des nôtres ! » Il ne doutoit pas des intentions de l'Europe à cet égard. Le 13 mars, les huit puissances, qui avoient signé le traité de Paris (la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Suède),

avoient pris, contre lui, par leurs pléni- 1815.
potentiaires, l'engagement de maintenir ce traité : « Par son *évasion* et son entrée en
» France à main armée, il a rompu la con-
» vention qui l'avoit établi à l'île d'Elbe, et
» détruit le seul titre légal auquel son exis-
» tence pouvoit se trouver rattachée, il s'est
» privé lui-même de la protection des lois, et
» a manifesté qu'il ne sauroit y avoir ni paix
» ni trève avec lui. » Les puissances déclarèrent en conséquence « qu'il s'étoit placé
» hors des relations civiles et sociales, et
» que, comme perturbateur du repos du
» Monde, il s'étoit livré à la vindicte pu-
» blique. » Une déclaration aussi énergique ne produisit aucun effet salutaire en France. Le rebelle la fit déclarer apocryphe par les journaux qu'il avoit remis en servitude. D'ailleurs l'armée, jointe aux partisans qu'il avoit dans l'Etat, imposoit à tout le monde, et une force immense pouvoit seule détruire une révolution militairement opérée. Pour la consolider, son auteur avoit cherché à faire enlever, de Vienne, Marie-Louise et son fils. Ce complot fut découvert à l'instant même où il alloit s'exécuter ; le 19 mars.

Ce revers de Buonaparte fut compensé par d'autres avantages obtenus dans l'intérieur.

1815. Le duc de Bourbon fait dans Angers d'inutiles efforts pour ranimer les cendres de la Vendée. De sourdes intrigues même traversent tous ses desseins. Il est forcé de se retirer, et ne parvient pas sans risque à Nantes, où il ne trouve d'autre ressource que la possibilité de faire route pour l'Espagne. La tentative du Midi, quoique glorieuse, pensa être encore plus funeste à la France. Lorsque le rebelle souilloit son territoire, le duc d'Angoulême et MADAME se trouvoient à Bordeaux pour y célébrer le 12 mars, jour anniversaire de l'entrée du prince dans cette ville. Avant le retour de cette heureuse époque, on apprend la révolte du Corse. Le duc d'Angoulême, dans la nuit du 9 au 10, part de Bordeaux, et y laisse MADAME. Cette princesse, qui n'étoit connue que par des prodiges de douceur, de sensibilité, de constance dans le malheur, enfin, par des vertus privées, cette princesse pieuse, modeste et presque timide, déploie à l'instant le plus grand caractère et le plus mâle courage. Remplissant les fonctions d'un gouverneur et d'un général, elle ose entreprendre de se maintenir dans Bordeaux; et cette ville, enflammée par son énergie, se dispose à lutter contre le torrent qui a déjà submergé la France presque entière. La garde

nationale est prête à verser, pour le maintien du trône, la dernière goutte de son sang. Mais la garnison est gagnée. MADAME va la haranguer dans les casernes et le Château-Trompette. Voyant qu'on l'écoute sans émotion, elle dit à la troupe : « Vous n'êtes plus François ; » allez, retirez-vous. » Elle sort de la place, qu'elle laisse plongée dans le deuil le plus profond, et s'embarque à Pouillac, près de Montlieu (2 avril), sur un bâtiment de guerre anglois, qui la conduit à Saint-Sébastien, d'où elle retourne en Angleterre.

De son côté, le duc d'Angoulême, qui n'avoit pas encore paru à la tête d'une armée, se couvrit de gloire dans les provinces méridionales, dont le roi lui avoit donné le commandement général. Il se rendit à Marseille pour y former le noyau d'une armée. Louis XVIII avoit surnommé cette ville l'*excellente*. Elle justifia ce nom. Mais la troupe de ligne, qui s'y trouvoit en ce moment, avoit un tout autre esprit. De Marseille à Bordeaux, tout reconnut l'autorité royale pendant le mois de mars. Le duc d'Angoulême forma le projet de conquérir Lyon. Alors le Midi tout entier eût appartenu à son maître. Les trois plus grandes villes de cette contrée, arborant les couleurs royales, eussent entraîné tout le reste. Le général

1815. Debelle, opposé au neveu de son roi, l'attaque près de Montélimart, est repoussé, va couvrir Valence, se porte à Loriol, est blessé, battu, mis en pleine déroute (2 avril). Le prince donne des marques de la plus brillante valeur dans le combat, et de la plus tendre humanité après la victoire. Non seulement les soins, mais l'argent et les secours de toute espèce consolent les blessés et les prisonniers. Valence ouvre ses portes le lendemain 3 avril. Mais bientôt presque tout le Midi, intimidé par les nouvelles qui viennent du Nord, se laisse entraîner aux séductions des émissaires et des fauteurs du rebelle. A l'exception du régiment royal étranger, du 10e régiment de ligne, et de quelques chefs d'une fidélité inébranlable, le peu de soldats qui sont dans l'armée du duc d'Angoulême ou le trahissent ou l'abandonnent. L'alternative d'être pris ou tué paroissant inévitable pour ce prince, s'il demeure à la tête de sa troupe, on le supplie de se sauver seul; on lui en indique les moyens: il répond avec constance qu'il aime mieux mourir que d'abandonner ses compagnons d'armes, et permet seulement qu'on traite avec les révoltés. Une convention tolérable est arrêtée (8 mars). On lui laisse la faculté de se retirer à Marseille; disposition qui est

changée presque aussitôt ; on exige qu'il s'embarque au port de Cette. Sa petite troupe est licenciée à la Palude, ville voisine du Pont-Saint-Esprit ; il est livré à la garde de cinquante chasseurs de l'armée ennemie. Le général en chef Grouchy refuse de ratifier la convention avant d'y être autorisé par Buonaparte. Le prince enfermé, gardé à vue, se croit destiné à périr comme le duc d'Enghien. Il écrit à Monsieur : « Je suis résigné à mon sort. Je ne » crains ni la mort ni la prison ; que le roi ne » consente à rien d'indigne de sa couronne » pour me sauver. » Le Corse, prévoyant les dangers qu'il alloit courir lui-même, et que sa famille partageroit avec lui, recule devant ce nouveau crime. Le prince put s'embarquer à Cette, le 16 avril, et aborda, le 18, à Barcelonne. Dans cette courte et malheureuse campagne, il supporta la fatigue et le danger comme un guerrier vieilli dans les camps. Au mépris de la convention de la Palude, qui promettoit sûreté aux royalistes, les volontaires du Midi éprouvèrent tous les genres de vexations. Ceux qui ne furent pas assassinés, se virent, en grande partie, insultés, pillés ou mutilés ; on en massacra trois cents dans le seul département du Gard. La Corse, en général, s'étoit déclarée pour le rebelle ; mais le

1815. quatorzième régiment d'infanterie légère y soutint cinquante-six jours de combats perpétuels, et ne céda enfin à une force irrésistible que le 26 avril. Parmi les exemples de fidélité qu'on remarque dans le cours de la seconde usurpation de Buonaparte, on doit citer celui qui fut donné par les Suisses avant et après le 20 mars. Nous avons déjà vu que deux de leurs régimens n'avoient pas offert un seul déserteur de la cause royale. Ils en avoient quatre au service de Louis XVIII. Leur gouvernement leur donna l'ordre de se licencier et de rentrer dans leur pays. Les tentatives, faites par la faction rebelle pour les rétenir, ne réussirent que près d'un fort petit nombre. Tous ceux qui eurent le malheur de succomber à la séduction, furent condamnés dans leur patrie à la peine du *bannissement*.

En France, on se taisoit; plusieurs se prosternoient aux pieds de l'usurpateur, ou voloient au-devant de la servitude; toutes les autorités, tous les corps lui présentèrent des adresses, celle du conseil d'Etat professa le dogme anarchique de la souveraineté du peuple; le roi et sa dynastie ne furent nulle part plus méconnus et plus outragés que dans celles de la cour de cassation et de l'académie; les membres que le roi avoit expulsés de ces différentes insti-

tutions y avoient été rappelés par Buonaparte. Il s'y trouvoit plusieurs royalistes qui ne participèrent point à cette coupable foiblesse; les uns s'enfuirent, les autres donnèrent leur démission, ou s'abstinrent; quelques uns suivirent le roi. Cependant Buonaparte ne crut pas pouvoir d'abord ressaisir tout le despotisme qu'il avoit exercé sous les titres successifs de consul et d'empereur. Le légitime souverain ayant donné une Charte à son peuple, il eut été trop choquant de paroître replonger les François dans la servitude dont ils avoient été affranchis pendant près d'une année. En conséquence, l'usurpateur publia aussi (22 avril), une espèce de Charte, à laquelle il donna le titre d'Acte additionnel aux constitutions de l'empire. Nous n'analyserons point cette huitième constitution qui n'a duré que deux mois, après lesquels la septième reprit son empire; nous ferons seulement remarquer quelques unes de ses dispositions. L'Acte additionnel, en plusieurs points, fut calqué sur la Charte royale, et en d'autres il est différent, et même contraire. Le sénat de l'usurpateur étoit tombé dans un tel degré d'avilissement, que son auteur crut devoir emprunter à la Charte la création des pairs; il donna au corps législatif le nom de chambre des représentans, et lui

1815.

1815. rendit la parole; la propriété ne fut plus une condition nécessaire pour être élu représentant. L'ancienne noblesse avoit été abolie par un décret du rebelle, rendu à Lyon dès le 13 mars, et la nouvelle conservée. Par l'Acte additionnel, on interdit aux représentans le droit de proposer qu'elle fût rétablie, et surtout celui de parler du rappel des Bourbons, même en cas d'extinction de la prétendue dynastie impériale. C'étoit le comble de la démence et d'une rage impuissante, de vouloir forcer le peuple à s'enchaîner ainsi lui-même en la personne de ses députés; car, cette nouvelle constitution étant soumise à son acceptation, il eût rivé ses propres fers en l'adoptant, il se seroit volontairement dévoué à une éternelle infidélité, et se seroit d'avance interdit la faculté du repentir! Comment ne s'est-il pas trouvé dans le conseil de Buonaparte un seul homme qui lui ait fait sentir le ridicule et l'inutilité d'une telle disposition? Il envoya dans les provinces vingt-trois commissaires extraordinaires chargés de pouvoirs très-étendus, et du soin d'y former en sa faveur l'esprit public : ils devoient provoquer l'acceptation de l'Acte additionnel et des élections de représentans dévoués au Corse. Parmi ces commissaires se trouvoient plusieurs personnages connus dans la révolution; tels, entre

autres, que MM. Dumolard, Rœderer, Boissy-d'Anglas, Quinette, Thibaudeau, Maret.

1815.

Quoique Buonaparte eût repris le titre d'empereur, la proclamation de la souveraineté du peuple par le conseil d'Etat, rendit l'espérance à la tourbe anarchique qui avoit dominé l'Etat après la chute du trône en 1792. Ces brigands se crurent encore appelés à se partager la France. Les clubs renaissent; le bonnet rouge reparoît dans les tavernes; le buste de Buonaparte en est affublé; les airs, les hymnes du carnage se font entendre; le nouveau maître feint d'ignorer ces désordres, et même l'ornement dont on a décoré son effigie. Il sent bien que son sort va dépendre de la guerre qui s'apprête; il se croit, non sans raison, bien sûr de faire tout rentrer sous le joug du despotisme, s'il en sort vainqueur. Il sait que son Acte additionnel a mécontenté beaucoup de gens qui ne le trouvent pas assez *libéral;* ce qui, dans l'acception nouvelle, signifie démocratique; il s'en inquiète médiocrement, ainsi que de l'assemblée extraordinaire du champ-de-mai, qu'il avoit annoncée par un décret rendu à Lyon le 13 mars. L'objet de cette assemblée devoit être, 1°. de prendre des mesures pour corriger la constitution suivant l'intérêt et la volonté nationale,

1815. correction, qu'il avoit cru ensuite devoir faire lui-même pour plus grande sûreté; 2°. d'assister au couronnement de son épouse et de son fils. Il conçoit très-bien que cette représentation théâtrale sera grotesque, s'il ne triomphe pas des efforts de l'Europe; et ce triomphe est le soin qui l'occupe principalement. Ses affidés, féconds en expédiens révolutionnaires, imaginent un moyen de ralliement, qu'ils nomment Fédération. Il consiste à soulever le pauvre contre le riche, la noblesse ancienne, et le clergé; il est vrai que ces trois classes de citoyens détestoient en général et devoient détester la révolte du Corse. On les indique à la fureur populaire; on croit ce moyen propre à rallier au parti rebelle la multitude qui se flatte de pouvoir renouveler les pillages et toutes les horreurs révolutionnaires. La populace des faubourgs se transporte (14 mai) dans les cours des Tuileries pour offrir ses services et son dévouement à l'usurpateur. Cette troupe auxiliaire cause quelque inquiétude à celui même qui l'appelle. Il la reçoit à la tête de sa garde en bataille, et à la vue d'une batterie de soixante canons; il la harangue néanmoins, et lui témoigne le plaisir qu'il a, dit-il, de la voir : ses soldats en rougissent. A l'exemple de Paris, les provinces se

couvrent de fédérés, et la France est menacée de la guerre civile.

Indépendamment de ces atroces mesures, le seul retour de Buonaparte eût suffi pour la rallumer dans la fidèle Vendée. Le marquis de Larochejaquelein, Louis, frère de Henri, tué en 1794, revenoit de l'Angleterre avec des armes et des munitions (16 mai). Il est nommé général en chef des Vendéens, et le baron Canuel chef d'état-major-général. Il y a d'abord au bourg d'Aizenay, à quelques lieues de la Roche-Guyon, une rencontre entre les troupes royales et celles de Buonaparte que commande le général Travot. Un neveu de l'illustre Charrette, et du même nom que lui, est blessé à mort. L'usurpateur négocie avec les chefs de la Vendée; la discorde se met entre eux. Quelques uns prêtent l'oreille à la pacification. Le marquis de Larochejaquelein n'y veut point entendre; trois d'entre eux licencient leurs troupes et méconnoissent l'autorité du général en chef, qui les destitue. Ce dernier seul, aux prises avec Travot, est tué au combat des Mathes, près de Saint-Gilles; la guerre de la Vendée languit dès ce moment.

Ce succès de Buonaparte fut bien plus que balancé par le malheur de Murat. Il avoit été convenu entre les deux beaux-frères,

1815. que celui qui gouvernoit le royaume de Naples, feroit une diversion en Italie. Dès la fin de mars, il avoit attaqué les Autrichiens, et appelé à l'indépendance, sous sa protection, tous les peuples de cette contrée. Il eut d'abord quelques succès. L'Autriche lui propose de le maintenir s'il veut se déclarer pour la coalition européenne; il répond avec arrogance qu'il est trop tard, que l'Italie veut être libre, et le sera. Presque aussitôt la fortune, et la mollesse de ses troupes trahissent son courage. Elles ne tiennent nulle part contre les Autrichiens. Il demande à son tour un arrangement, et sollicite un armistice qui lui est refusé. Telle est sa détresse, que d'une nombreuse armée, il ne reste près de lui que quatre hommes avec lesquels il rentre dans Naples. Il étoit brave. En revoyant sa femme, il ne lui dit que ces mots : « Je n'ai pu mourir. » Le lendemain (20 mai) il se sauve déguisé, vient débarquer aussi au golfe Juan, et ne peut obtenir de Buonaparte de se rendre à Paris, où sa présence eût trop vivement rappelé le souvenir de sa chute, et la perte du meilleur point d'appui de la révolte de son patron.

Celui-ci étoit alors occupé de son champ-de-mai, qui ne fut tenu que le 1er juin. Le

Champ-de-Mars fut le lieu de la scène. Buonaparte y parut accompagné de Joseph, de Lucien (qui étoit accouru de Rome pour seconder l'entreprise de son frère), et de Jérôme. Louis resta dans la retraite. Là se trouvèrent ceux qu'on appeloit les grands de l'empire, un nombre trop considérable de prélats, les membres des colléges électoraux, et les députés qu'ils avoient nommés à la chambre des représentans; enfin cinquante mille hommes de troupes; un archevêque célèbre les mystères de la religion chrétienne; un autre, à genoux, présente au fugitif de l'île d'Elbe le livre des Evangiles sur lequel il jure d'observer et de faire observer les lois de l'empire. Cambacérès, redevenu prince, et archichancelier, proclame l'acceptation de l'Acte additionnel. Les sénateurs avoient déclaré qu'il réunissoit en sa faveur quinze cent trente-deux mille quatre cent cinquante-sept suffrages, et qu'il ne s'en élevoit contre lui que quatre mille huit cent deux. Ces sortes d'acceptations révolutionnaires sont dans un tel mépris, que ce n'est pas la peine d'observer qu'il se vantoit d'avoir eu quatre millions de voix pour sa première élévation à l'empire; que les troupes et tous ceux qui possédoient un emploi avoient opiné en 1815;

1815.

1815. que l'immense pluralité des François n'avoit pas donné de voix, et que le retour de Buonaparte avoit si peu l'approbation générale, qu'on n'y avoit vu applaudir que la populace; qu'il en avoit lui-même fait l'observation dans plus d'une ville de province, et qu'à Paris la police étoit obligée de payer les acclamations quotidiennes qui se faisoient dans le jardin des Tuileries, et que le peuple appeloit *criées*.

Peu de jours après cette représentation du champ-de-mai, qui n'avoit de commun que le nom avec les anciennes assemblées nationales, les chambres furent convoquées. Les membres de celle des représentans avoient été nommés par un très-petit nombre d'électeurs; car toute la saine partie de la nation avoit en horreur le crime de Buonaparte, et n'en attendoit que les plus grands malheurs. Les circonstances paroissant très-urgentes à cet homme audacieux, il s'écarta des formes instituées par lui-même pour les élections. Il n'y eut qu'un seul degré. Les choix, en général, furent tels qu'on devoit s'y attendre. Il n'y eut de propriétaires de biens territoriaux, dit-on, parmi les membres qu'environ un douzième. On y aperçut d'anciens révolutionnaires très-mal famés, des régicides,

et, pour tout dire en un mot, un de ces membres du terrible comité de la convention, qui s'étoit abreuvé du sang des François. On le vit avec effroi reparoître à la tribune. Buonaparte, ouvrant la session (7 juin), dit aux chambres réunies qu'il venoit commencer la monarchie constitutionnelle ; l'Acte additionnel ayant été jugé trop peu démocratique par les amateurs de révolutions, il laissa entendre qu'il y seroit remédié. Il dit que les rois en vouloient à notre indépendance, que leurs armées arrivoient sur nos frontières, leur cita l'exemple du sénat de Rome prise par les Gaulois, et les exhorta tous à préférer la mort au déshonneur de la France, qu'il supposoit attaché à la perte de sa cause. La chambre des pairs, dans son adresse (du 11), adopta sa pensée. « L'intérêt de » la France, lui dit-elle, est inséparable du » vôtre, et si la fortune trompoit vos efforts, » des revers, SIRE, n'affoibliroient pas notre » persévérance, et ils redoubleroient notre » attachement pour vous. » La chambre des représentans, un peu moins docile, manifesta dans son adresse le projet de remanier sur-le-champ la constitution. Buonaparte, qui leur avoit cité récemment un trait de l'histoire romaine, s'appuya, cette fois, de celle du

1815. Bas-Empire, et se moqua de leur impatience législative, dans un moment où il étoit assez probable qu'ils alloient être chassés, avec ignominie, des bancs où il les avoit appelés, et qu'ils occupoient au mépris de la proclamation du roi (19 mars), qui déclaroit nulle et illicite toute assemblée de cette nature. Buonaparte leur réplique : « La constitution » doit être notre étoile polaire dans ces » momens d'orage. N'imitons pas l'exemple » du Bas-Empire qui, pressé de tout côté » par les Barbares, se rendit la risée de la » postérité, en s'occupant de discussions » abstraites au moment où le bélier brisoit » les portes de Constantinople. » Cette juste semonce jeta sur la chambre des représentans, odieuse au public, une teinte de ridicule dont on ne put s'empêcher de rire, malgré la gravité des circonstances. Celui qui donnoit cette leçon devint lui-même l'objet de l'intarissable gaieté françoise, quand il ajouta : « La crise est forte; l'entraînement de la » prospérité n'est pas le danger qui nous » menace. » Cette naïveté parut extrêmement plaisante.

Il est vrai que rien ne sembloit pouvoir soustraire, et lui et ses partisans, aux efforts de l'Europe indignée. Plus d'un million de bras

étoient levés pour les combattre. Dans son désespoir, il prétendoit que Paris même devoit soutenir un siége. Il oublioit qu'en parlant d'une ville moins grande et plus forte, de Vienne, que l'archiduc Maximilien eut le courage de vouloir lui disputer (1809), il avoit dit: « Il n'y » a qu'un barbare qui puisse vouloir défendre » la capitale d'un empire, et en pareil cas, » les sujets sont déliés du serment de fidé- » lité; » maxime étrange, il est vrai, puisque Vienne même, dans une autre circonstance, avoit été défendue avec succès. Quoi qu'il en soit, de généreux et intrépides citoyens, MM. Le Normant fils et Bocquet, voyant la ville exposée au plus grand danger, répandent un placard intitulé *Cri d'alarme*, qui exhorte la garde nationale à exterminer le tyran, seul moyen, disent-ils, de sauver Paris et la France. Ils sont arrêtés. Leur procès se poursuit. Le roi avoit ordonné à tout citoyen de courir sus à Buonaparte : leur action étoit légitime autant que courageuse, mais criminelle au suprême degré dans le sens de la tyrannie. Leur perte semble inévitable. Le ministère public parle contre eux (21 juin). La pâleur est sur le front de tous les spectateurs, le calme sur celui des accusés. Tout à coup, le bruit d'une grande défaite essuyée par l'usurpateur circule

1815. dans la salle, et l'absolution est prononcée.

On auroit pu douter de la nouvelle; car à peine la guerre étoit ouverte, qu'on la supposoit au moment d'être terminée. Buonaparte n'étoit sorti de la capitale que le 12 juin. Les troupes de quatorze puissances s'avançoient pour l'accabler. Ne voulant pas leur donner le temps de se réunir et de l'envelopper, il tombe comme la foudre (16 juin) sur trente mille Prussiens qui sont dans la Belgique, près de Charleroi, les disperse, les fait reculer, et leur prend un millier d'hommes. Le lendemain, il remporte une victoire à Ligny sur le maréchal Blucher. Elle est sanglante sans être décisive. Le jour suivant, 17, lord Wellington, déjà célèbre par ses campagnes dans l'Inde, dans l'Espagne et au midi de la France, vient pour se joindre aux Prussiens avec les Anglois et les Belges qu'il commande. Mais, à peine en présence de Buonaparte, il se retire vers Waterloo, aux environs de Bruxelles, pour prendre une meilleure position. La bataille commence le lendemain 18, à onze heures du matin. Les Prussiens sont, à quelque distance, observés par un corps de trente mille François, aux ordres du général Grouchy, corps trop foible, à ce qu'il paroît, pour les contenir. Il est près de sept heures, et rien n'est décidé. Blucher

s'étoit flatté de secourir Wellington beaucoup plus tôt. Il ne le put qu'en ce moment. Son arrivée entraîne la victoire. Le général anglois avoit résisté jusqu'alors avec des forces un peu inférieures. Il n'avoit, dit-on, au commencement de la bataille, que soixante mille hommes, et son adversaire dix mille de plus; mais les chevaux anglois étoient meilleurs, et l'on combattoit dans une plaine. La déroute des François est d'autant plus complète, qu'ils sont moins accoutumés à être vaincus.

Buonaparte accourt à Paris dans l'intention d'y demander aux chambres des hommes et de l'argent : il arrive le 20 dans la nuit, et apprend que celle des représentans est mal disposée pour lui. Le bruit se répand, dès le lendemain, qu'il songe à sa dissolution. M. de La Fayette, l'un de ses membres, propose de décréter qu'elle regarde comme un crime de trahison toute tentative pour la dissoudre. Les deux chambres se déclarent en permanence. C'étoit une mesure révolutionnaire pour indiquer le danger de la patrie, ou pour y faire croire. Elles nomment deux commissions de salut public, et mandent les ministres. Ainsi Buonaparte est équivalemment destitué pour la perte d'une bataille; afin d'éviter de l'être d'une manière plus positive, le lendemain (22), il

1815. envoie à la chambre des représentans sa démission, mais conditionnelle, et en déclarant qu'il proclame son fils empereur des François, sous le nom de Napoléon II. La condition étoit absurde; car, l'année précédente, il avoit surabondamment renoncé à la puissance suprême pour lui et ses héritiers (1); et certainement il n'y avoit pas acquis de droits postérieurs. La chambre n'en reçoit pas moins, et même par acclamation, cette abdication conditionnelle. Le 23, les partisans de Buonaparte proposent en conséquence que la chambre des représentans proclame son fils; la proposition est adoptée, du moins implicitement : elle déclare que Napoléon II est empereur par le fait de l'abdication de son père. Cependant, par une étrange contradiction, il est ordonné que les actes publics seront intitulés au nom du peuple françois. Ce ne sont point les chambres qui le décident ainsi, c'est une *commission de gouvernement*, nommée par elles, et composée de cinq membres, dont trois, Fouché, Carnot et le général Grenier, choisis par les représentans, et les deux autres, Caulaincourt et Quinette, par les pairs.

---

(1) Très-surabondamment, puisqu'il n'y avoit jamais eu aucun droit.

1815.

Wellington et Blucher venoient rapidement mettre fin à ce gouvernement provisoire. Ce fut en vain qu'on déclara la guerre nationale, et qu'on enjoignit aux François en état de porter les armes, de les prendre; ils n'étoient nullement disposés à perdre la vie pour combattre l'intention connue des alliés de rendre la couronne à qui elle appartenoit. Les gouverneurs provisoires envoyèrent cinq plénipotentiaires vers les souverains confédérés, pour leur demander, dit-on, un tout autre souverain que le légitime; ils en firent partir cinq autres pour solliciter un armistice des deux généraux anglois et prussien. Lord Wellington répondit à l'observation qui lui fut faite que Buonaparte avoit abdiqué : « Je le savois de- » puis quinze mois. » Dès le 30 juin, les alliés sont dans la plaine de Saint-Denis. Les premiers jours de juillet, quinze cents cavaliers prussiens, surpris à Versailles, éprouvent quelque perte; les vainqueurs sont bientôt dispersés par des forces supérieures qui surviennent, et l'avantage qu'ils ont obtenu d'abord demeure sans résultat. Paris est cerné principalement dans sa partie méridionale, du côté de Mont-Rouge et de Vaugirard. On parle de livrer une bataille le 3 juillet. Mais l'armée françoise, composée en grande partie

1815. du corps à peu près intact que commandoit le général Grouchy à Waterloo, et des débris de ceux qui avoient pris part à la bataille de ce nom, étoit inférieure de la moitié à l'armée des alliés, qui d'ailleurs devoit être incessamment grossie. Les généraux françois, voyant le succès moralement impossible, sauvèrent Paris une seconde fois par une capitulation qui en laissa l'entrée libre, et assura la retraite de leurs troupes derrière la Loire; elles devoient y trouver un voisinage peu agréable, celui des Vendéens. Mais la Vendée, en ce moment, étoit terrassée à la fois et pacifiée, du moins sur la rive gauche : elle avoit repris les armes après la mort du marquis de Larochejaquelein; le 19 juin, elle fut écrasée au combat de la Roche-Servière, dans lequel le général Suzannet trouva la mort. Le vainqueur, le général la Marque, propose la paix. La plus grande partie des chefs vendéens sont d'avis de l'accepter, et les autres s'y rangent en apprenant l'issue de la bataille de Waterloo, persuadés que son effet infaillible sera le retour du roi sur son trône. Cette soumission des Vendéens de la rive gauche de la Loire n'influa point sur la détermination de ceux de la rive droite. On continua de s'y battre. Les chouans gardèrent aussi leurs armes. Un des départemens

bretons les plus impatiens de se montrer dans l'époque des cent-jours (1), fut celui du Morbihan, où commandoit M. Desol de Grisolles, qui eut à combattre le général Bigarré.

Nous ne voulons point nous arrêter aux détails peu intéressans des différentes hostilités dans les provinces entre les royalistes et les fauteurs de l'usurpation. Parmi les premiers se signala M. le comte d'Ambrugeac, dans le Maine. Parmi les autres, le plus malheureux fut le maréchal Brune, qu'une émeute populaire fit périr dans la ville d'Avignon.

Cependant, six jours après la bataille de Waterloo, dès le 24 juin, le roi étoit en France, et le 8 juillet, il rentra dans sa capitale. Il y fut reçu avec les mêmes transports que l'année précédente, malgré les efforts de la chambre des représentans, qui, deux jours auparavant, faisoit afficher des placards incendiaires, dictés par un esprit de révolte, et qui, le matin même du jour où Louis faisoit son entrée, voulut encore tenir sa séance, au mépris de la proclamation royale du 19 mars, et ne se retira qu'en voyant la porte de la salle de ses délibérations close et entourée de

(1) Nom donné à l'ère de la seconde usurpation, et qui marque sa durée.

1815. gardes nationaux et de gendarmes. A peine arrivé, le roi apprend que les Prussiens veulent détruire le pont d'Jéna, dont le nom rappeloit une défaite essuyée par eux, quoique le prince, pour prévenir ce sujet de plainte, y eût substitué le nom de Pont des Invalides. Louis réclame avec dignité contre un projet contraire à la seconde capitulation de Paris, et déclare qu'il ira se placer sur le pont au moment où l'on entreprendra de le faire sauter. Cette énergie impose; l'exécution est différée, les souverains alliés arrivent et défendent de la poursuivre. Mais il fallut consentir à de bien plus grands sacrifices. Cette fois l'Europe n'entendit plus avoir chassé à ses seuls dépens le turbulent personnage qui étoit venu désoler la France, et fit payer son utile intervention; les conditions du traité de paix (20 novembre) furent sévères pour nous et douloureuses. Nous fûmes contraints de céder Landau, en Alsace, Sarrelouis, en Lorraine, Philippeville, Marienbourg, dans le Hainaut, et Versoix dans le pays de Gex; de souffrir la démolition de Huningue; de rendre à la Savoie et aux Pays-Bas le territoire que nous avoit assuré le traité de Paris; de livrer aux alliés, pour cinq ans, seize forteresses sur la frontière; d'y souffrir une armée de cent cinquante mille hommes,

et de l'entretenir, leurs souverains se réservant le droit de décider, si après trois ans d'épreuve contre l'esprit révolutionnaire, dont le retour avoit commandé ces mesures, ils pourroient, sans inconvénient, nous affranchir de cette onéreuse et humiliante dépendance ; nous payâmes de plus une indemnité de sept cents millions (1); en y ajoutant la perte causée par le passage et le séjour des troupes étrangères, on estime que chacun des cent jours de Buonaparte nous a coûté trente millions : c'est pour cet interrègne trois milliards. Sous le double rapport de la consommation de l'espèce humaine et de l'espèce métallique, nul homme sur la terre ne causa de désastres comparables à ceux que Buonaparte attira sur la France. On prétend qu'il a dit : « On verra ce que » coûte la chute d'un grand homme. » L'imagination doit en être effrayée, si l'on en juge par ce qu'a coûté celle d'un homme extraor-

(1) Nous avons créé, en outre, douze millions quarante mille francs de rente au profit des alliés, pour l'extinction totale des dettes contractées par la France envers des individus, communes, ou établissemens particuliers, hors de notre territoire actuel ; remboursement stipulé par les deux traités du 30 mai 1814 et 20 novembre 1815. Enfin, nous perdîmes les objets d'arts ravis à l'étranger.

1815. dinaire ; car la prévention la plus forte ne sauroit contester ce titre à Buonaparte.

Cependant la fin de sa carrière politique fut très-vulgaire et très-peu honorable. On prétend que son frère Jérôme, voyant la bataille de Waterloo perdue, et en pressentant l'inévitable conséquence, étoit d'avis qu'il s'y fît tuer : ce ne fut pas celui de Napoléon ; il voulut espérer toujours, contre toute vraisemblance, et vivre à quelque prix que ce fût. On assure qu'après sa seconde abdication, il offrit au gouvernement provisoire de servir comme général en chef de son fils, promettant d'empêcher le siége de Paris. Après le rejet de cette offre, il resta encore quelques jours dans la capitale, distribuant des brevets, des décorations, des pensions, épuisant de plus en plus les finances de l'Etat par des décrets antidatés. On eut peine à le pousser, en quelque sorte à son château de la Malmaison (près de Ruel, à trois lieues de Paris) ; on en eut davantage à le faire partir pour Rochefort, où il devoit s'embarquer. Enfin, il se mit en route le 29 juin, sur le soir, conduit et gardé par le lieutenant-général Becker, long-temps disgracié par lui. On souffrit une seconde fois qu'il emportât d'immenses richesses. Il arrive le 3 juillet à Rochefort, entre midi et une heure ; on lui

remontre qu'il a trop tôt, peut-être, désespéré de sa fortune ; que l'armée de la Loire à laquelle il seroit facile de le mettre en sûreté peut, grossie par celles qui avoient combattu les Vendéens, s'élever en peu de jours à cent mille hommes ; que le parc d'artillerie contient encore trois cents canons. Il répond : « Les François manquent de *nationalité*. Je » ne suis plus qu'un homme, et le sang ne » doit pas couler pour moi. On m'a reproché » d'en avoir beaucoup fait répandre, et l'on » a oublié que je n'avois en vue que les intérêts » de la nation. J'ai voulu être le premier » d'entre vous pour que vous fussiez la pre- » mière nation du Monde. Je vous le répète, » je ne veux point de guerre civile ; ce n'est » pas que je craigne les Bourbons ; vous avez » vu qu'avec une poignée d'hommes je les ai » *détrônisés*. » Quoi qu'il en dît, Buonaparte n'avoit pas encore perdu tout espoir de se maintenir en France ; il entretenoit avec Paris une correspondance très-active, décidé sans doute à se régler sur ce qu'il en apprendroit ; car s'il avoit eu d'abord, comme on le publioit, le projet de passer dans les Etats-Unis de l'Amérique, il l'auroit pu. Deux frégates l'attendoient dans la rade de Rochefort, depuis le 1er juillet. *Le Bellérophon*, vaisseau anglois, n'arriva dans

1815.

1815. ces parages que le 7 ou le 8. Buonaparte, depuis le 3 juillet, avoit eu pendant plusieurs jours la faculté de s'enfuir; il ne s'y détermina qu'après avoir reçu de fâcheuses nouvelles. Alors, l'évasion devint dangereuse, et non pas impossible, comme on va le voir. On lui proposa de passer avec sa suite (de cinquante-sept personnes) sur deux petits bâtimens qui joindroient un navire danois, plus considérable, lequel l'attendroit à quelques lieues au large. En dissertant sur le parti qu'il lui convenoit de prendre, il demande quel inconvénient on voyoit à ce qu'il sollicitât un asile chez les Anglois. Un jeune officier de marine lui répond: « celui de vous déshonorer. Vous » ne devez pas même risquer de tomber mort » entre leurs mains; ils vous feroient empailler » pour vous montrer dans les rues de Londres. » Buonaparte adopte le projet dont on vient de parler. Les deux bateaux et le navire danois sont frétés; mais, au moment de l'exécution, il change d'avis. Joseph, plus entreprenant, suit cette voie qui lui réussit; et Napoléon, n'ayant pu obtenir du capitaine qui commande *le Bellérophon*, une capitulation honorable, se rend à discrétion (15 juillet). Il est transporté dans une île de l'Afrique, à Sainte-Hélène, où il arrive le 16 octobre, probablement pour n'en sortir jamais.

1815.

Quelques uns de ses complices furent plus malheureux. Une ordonnance du 24 juillet, en accordant une amnistie aux innombrables fauteurs de la révolte, en excepta cinquante-six; une autre, du 12 janvier suivant, étendit l'exception à ceux dont le procès étoit commencé. La première traduisit devant des conseils de guerre dix-neuf particuliers (presque tous généraux ou officiers), accusés d'avoir trahi le roi avant le 23 mars (car les fautes postérieures furent remises), ou d'avoir attaqué la France et le gouvernement à main armée, ou de s'être emparés du pouvoir par violence. En punissant un attentat sans exemple, la clémence du monarque limita ainsi le nombre des coupables. Presque tous furent condamnés à la peine de mort; très-peu la subirent. Entre ceux-ci, les plus évidemment criminels étoient le maréchal Ney et le colonel Labédoyère. Quelques uns furent acquittés, la plupart s'enfuirent; on les jugea par contumace. Le roi fit à plusieurs grâce entière, et commua la peine capitale prononcée contre d'autres; le duc d'Angoulême sollicita utilement pour le général Debelle, qui l'avoit combattu dans le Midi; La Valette s'échappa de prison sous les habits de sa femme, qui eut la faculté de le voir après sa condamnation à mort. Ce

1815. trait d'amitié conjugale que la loi condamne, que la morale désavoue, excita un enthousiasme presque général, tant les idées révolutionnaires avoient altéré les notions du juste et de l'injuste. L'humanité ne l'excuse qu'en le blâmant; car c'est une injustice envers la société; mais il ne peut être loué que par l'irréflexion ou l'erreur. Nous sommes bien loin de la pureté des maximes de l'antiquité, puisque Socrate ne crut pas que sa conscience pût lui permettre de se soustraire à l'exécution du jugement le plus inique.

Il fut ordonné (article 2) à trente-huit autres particuliers de se retirer dans un lieu qui leur seroit désigné, en attendant que les chambres statuassent sur ceux d'entr'eux qui devroient, ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux. Mais les chambres assemblées le 7 octobre, n'ayant pas jugé devoir prononcer sur le sort de ces partisans présumés de l'usurpation, attendu qu'elles ne pouvoient avoir une connoissance personnelle et positive de leur participation à la révolte de Buonaparte, une loi du 12 janvier 1816 laisse au roi la pleine faculté d'éloigner de la France ceux qui n'auroient pas été mis en jugement; aucun n'y fut traduit : tous furent bannis, avec défense de rentrer dans le royaume,

sans l'expresse autorisation du monarque. 1815.

Les pairs, qui avoient accepté cette qualité de l'usurpateur, furent chassés de l'ancien corps de la pairie. Quelques uns cependant se virent réintégrés presque aussitôt, entr'autres M. Boissy-d'Anglas; et, depuis, presque tout le reste obtint la même grâce.

La France entière réclamoit la punition d'une autre classe de coupables : des régicides. Tous ceux qui osèrent juger leur souverain commirent un grand forfait. Tous ceux qui eurent la mauvaise foi de le déclarer criminel, c'est-à-dire presque tous les membres de la convention, étoient punissables. Le roi l'avoit déclaré par le premier acte qu'il fit, en 1795, de son autorité, dans une proclamation éloquente, dont les circonstances l'ont déterminé à modifier quelques dispositions. « Dans cette séance à jamais horrible, » dit-il, où des scélérats eurent l'audace de » juger leur roi, tous les députés qui par- » ticipèrent au jugement furent complices. » Nous aimons néanmoins à croire que ceux, » dont le suffrage voulut détourner ce parri- » cide de sa tête sacrée, ne se mêlèrent » parmi ses assassins que dans le désir de » le sauver, et ce motif pourra mériter » leur pardon. Mais les scélérats, dont la

1815. » bouche sacrilége osa prononcer le vœu de
» la mort; mais tous ceux qui ont été les
» coopérateurs, les instrumens directs et im-
» médiats de son supplice, mais les membres
» de ce tribunal de sang, qui, après avoir
» donné, dans la capitale, l'exemple et le
» signal des massacres judiciaires, mit le
» comble à ses atrocités, en envoyant à
» l'échafaud une reine, plus grande encore
» dans sa position que sur le trône, une prin-
» cesse que le Ciel avoit formée pour être le
» modèle accompli de toutes les vertus, tous
» ces monstres que la postérité ne nommera
» qu'avec horreur, la France entière appelle
» sur leur tête le glaive de la justice. Le
» sentiment, qui nous fait restreindre la ven-
» geance des lois dans des bornes si étroites,
» vous est un gage assuré que nous ne souf-
» frirons pas des vengeances particulières. »

Celle des lois, quoiqu'ainsi restreinte, ne fut pas même exercée après la première restauration. Pour rassurer les coupables, on plaça leur amnistie dans la charte, où l'on ne s'attendoit pas à la voir. Vingt et un ans s'étoient écoulés depuis la consommation de l'attentat, et le vertueux Louis XVI avoit, par son testament, déclaré pardonner à tous ses ennemis. Ce pardon, à la vérité, est un

sentiment commandé par la religion, et ne doit influer en rien sur l'action des lois; car épargner les méchans, c'est punir les bons. C'est d'ailleurs une question de savoir si le pouvoir du roi, tout grand qu'il étoit, s'étendoit jusqu'à soustraire ses assassins aux supplices qu'ils avoient mérités (1); et même son testament n'exprimoit pas cette volonté, puisqu'il étoit antérieur au décret régicide, et qu'on douta, jusqu'au dernier moment, que la convention poussât jusqu'à cet excès son audace et son atrocité. Mais tel étoit l'état déplorable de la France, qu'à l'époque de la restauration, les assassins de Louis XVI formoient un parti qu'on croyoit puissant, et que, même après la seconde restauration, le roi se crut en quelque sorte obligé, par le malheur des temps, d'admettre un d'eux au nombre de ses ministres. Cet homme sentit lui-même l'impossibilité de s'y maintenir, et n'y demeura guère.

Le temps et la réflexion auroient dû amener le repentir et le remords dans l'âme des régicides; on avoit pu l'espérer; l'expérience fit

(1) Les lettres de grâce, autrefois, ne pouvoient avoir d'effet qu'après l'entérinement; c'est-à-dire, la vérification des grands tribunaux.

1815. voir qu'elle y avoit été inaccessible, du moins quant à un très-grand nombre. La seconde usurpation n'eut pas de plus chauds partisans, de plus zélés coopérateurs. Les chambres, assemblées le 7 octobre, examinèrent long-temps la question de savoir s'il ne falloit pas les excepter de l'amnistie du 24 juillet. Elles étoient, comme on l'a vu, appelées à délibérer sur le sort des trente-huit personnes mentionnées dans l'article II. Ce fut à cette occasion, et en prenant l'initiative, qu'elles mirent en question s'il ne convenoit pas de supplier le roi d'étendre les exceptions de l'amnistie du 24 juillet aux régicides qui s'étoient montrés si indignes de celle que la charte leur avoit accordée, en se déclarant contre l'auguste frère du monarque qu'ils avoient assassiné. La clémence de Louis XVIII y répugnoit. Les avis furent d'abord très-balancés dans la chambre des députés. Mais M. le comte de Béthisy prononça un discours si énergique et si éloquent, que non seulement il entraîna, contre les coupables, les suffrages du plus grand nombre des députés, mais l'assentiment des pairs et celui du roi; en sorte que, par une loi du 12 janvier 1816, on bannit à perpétuité ceux des régicides, « *qui*, *au mépris* d'une clémence presque

» sans bornes, avoient voté pour l'acte addi-
» tionnel, ou accepté des fonctions ou emplois
» de l'usurpateur, et qui par là s'étoient dé-
» clarés ennemis irréconciliables de la France
» et du gouvernement légitime. »

Telle fut la peine extrêmement modérée de ces hommes bien plus coupables que les Clément, les Ravaillac et les Damien, dont le fanatisme avoit presque entièrement aliéné la raison. Tous leurs biens restèrent à ces bannis, et quelques-uns en avoient d'immenses, dont l'unique source étoit l'infortune publique, en grande partie leur ouvrage. La peine prononcée a été remise ensuite à un grand nombre d'entre eux, que certaines circonstances ont fait juger plus excusables que les autres.

Trois des grands souverains de l'Europe, sentant la nécessité des précautions contre de semblables catastrophes qui auroient pu se renouveler dans les pays qui les ont essuyées, et bouleverser ceux qui ont eu le bonheur d'en être préservés, avoient, dès l'année précédente, 14 septembre, fait à Paris un traité, dit de la sainte alliance, par lequel, *se considérant comme compatriotes*, ils s'engagèrent à se prêter, *en toute occasion et en tout lieu*, *assistance*, *aide et secours*, déclarant que toutes les puissances qui le désireroient, se-

1815. roient *reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance.* Nous croyons que l'Europe chrétienne a toute entière adhéré à cette convention. Le régent de la Grande-Bretagne, à qui la constitution de ses Etats ne permet point de prendre des engagemens de cette nature, a déclaré approuver personnellement les principes de ce traité qui peut devenir la base d'une paix perpétuelle, si une telle paix est possible, ou du moins d'un long et doux repos pour la chrétienté.

A peine le calme commençoit à renaître en France; le roi, qui n'avoit d'autre intérêt et d'autre intention que de le maintenir, avoit cru devoir soumettre à la revision du pouvoir législatif quatorze articles de la charte, désignés dans l'ordonnance du 13 juillet. On lui avoit sans doute persuadé que la nation y désiroit des changemens, et peut-être que le mécontentement produit par ces articles avoit pu favoriser la révolte du mois de mars; mais il ne tarda pas à reconnoître qu'elle avoit eu pour cause unique l'ambition effrénée de l'usurpateur et de ses principaux complices, et que le peuple françois n'avoit aucun grief contre une charte qui ne faisoit que de naître, et à peine essayée; en conséquence, persuadé

qu'auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover, il déclara qu'il ne falloit pas s'occuper de changemens à la charte. Dans la vérité l'opinion publique ne s'étoit, du moins à notre connoissance, prononcée pour aucun changement : loin de vouloir changer les ressorts de la nouvelle machine politique, on étoit impatient de les voir jouer; et l'annonce de la revision abandonnée ne parut exciter ni regrets ni sensation.

1815.

Les chambres et le ministère, pendant les premiers mois de la session de 1815, semblèrent animés du même esprit. Vers l'époque de l'évasion de La Valette, on aperçut dans ces dispositions un changement total. La chambre des députés demanda des éclaircissemens sur ce fait ; soit que cette demande parût ou injurieuse ou trop hardie, soit qu'il y eût d'autres motifs inconnus au public, l'accord cessa; la chambre fut dissoute par une ordonnance du 5 septembre 1816; une autre du 13 juillet 1815 avoit fort augmenté le nombre des députés; on avoit pensé qu'il étoit beaucoup trop petit pour que la nation fût suffisamment représentée. En 1816 on changea d'opinion, et le nombre ancien des députés, qui avoit été conservé par la charte, fut rétabli.

1816.

1816. Durant cette session commencée en 1815, on ordonna l'érection d'un monument en expiation du crime commis le 21 janvier, et d'autres à la mémoire de Louis XVII, de la reine Marie-Antoinette, de madame Elisabeth et du duc d'Enghien : le divorce fut aboli par la loi du 7 mai 1816, publiée postérieurement à la clôture de la session, qui s'étoit faite le 28 avril précédent. Le roi et les princes de sa famille accordèrent pour cette année sur la liste civile, fixée à vingt-cinq millions par la loi du 8 novembre 1814, dix millions consacrés au soulagement des pays les plus dévastés par la guerre, et en outre le duc de Berry donna un million sur les sommes votées par les chambres à l'occasion de son mariage; mais il s'en faut beaucoup que ce bienfait fût la borne de leur générosité. Nous dirons sans flatterie, car autrement nous ne le dirions pas, que toutes les vertus sont revenues avec les Bourbons s'asseoir sur le trône et sur les marches du trône, dont la plus grande pompe est aujourd'hui la bienfaisance. La liste civile est convertie en une liste d'aumônes ou de libéralités. On voit le monarque presque uniquement occupé à verser du baume sur toutes les blessures, à guérir les maux que nous nous sommes faits, à lutter en notre

faveur contre tous les fléaux déchaînés; et, autour du souverain, la touchante rivalité de son auguste maison se dispute la douceur de soulager toutes les misères. 1816.

La session des chambres de 1816, commencée le 4 novembre, et finie le 26 mars suivant, est remarquable par une loi du 2 janvier 1817, qui permet à tout établissement ecclésiastique reconnu par la loi, d'accepter, si le roi l'y autorise, les dons d'immeubles ou de rentes, et d'en acquérir, sans pouvoir les aliéner, si ce n'est avec la permission du monarque. Par cette faculté, devenue nécessaire à l'existence du clergé depuis qu'on lui avoit tout ravi, on n'abandonnoit pas les principes de l'édit du mois d'août 1749, qui avoit posé une limite à l'agrandissement de ses biens. Cette loi sembla si juste, qu'elle ne donna pas lieu à beaucoup de débats. Il n'en fut pas de même de celle du 5 février suivant, qui règle les élections. Dans la chambre des députés, comme dans toutes les sessions législatives depuis 1789, il y a eu jusqu'aujourd'hui comme trois corps distincts qui siégeoient, en quelque sorte séparément, à la droite, à la gauche et au centre. Tous professent l'attachement à l'ordre de choses actuel. La droite se dit plus spéciale- 1817.

1817. ment royaliste. Les deux autres branches du corps, qui n'en conviennent pas, la nomment *ultrà*-royaliste; c'est-à-dire royaliste outre mesure : la gauche est occupée par les indépendans qui soutiennent n'avoir d'affection que pour le bien public; que leurs adversaires prétendent avoir trop de penchant pour la démocratie, et parmi lesquels il en est qui ont été notoirement attelés au char du desposte usurpateur. Au centre sont, d'abord, quelques députés qui se piquent d'une impartialité absolue, et votent tantôt comme un des deux côtés, tantôt comme l'autre, suivant qu'ils sont affectés; ensuite un plus grand nombre appelés ministériels, qui opinent constamment dans le sens du ministère. Le côté gauche incline en général, si ce n'est en ce qui concerne le budget, bien plus vers le centre que vers le côté droit. C'est ce qu'il a fait relativement à la loi des élections que le côté droit trouvoit trop peu monarchique. Nous ne reproduirons pas les motifs allégués par les orateurs. L'expérience aura bientôt fait voir dans quelle partie de l'assemblée furent émises les opinions les plus saines.

Dans la session de 1817, commencée le 5 novembre et terminée le 16 mai suivant, mêmes débats s'émurent sur l'avancement mi-

litaire. Le côté droit soutint, contre le reste de l'assemblée, que cette partie de la loi du 10 mars 1818 étoit contraire à la prérogative royale, et la limitoit avec excès. Mais il fit de vains efforts pour faire changer la disposition qu'il critiquoit. Il avoit également succombé dans sa tentative de faire rendre aux journaux la liberté de la presse, prétendant que les entraves n'existoient réellement que pour ceux qui pensoient comme lui. La dépendance des journaux fut maintenue jusqu'à la fin de la session de 1818.

La loi du 25 mars sur les finances fait connoître l'état des nôtres depuis la restauration jusques et compris 1817. Les dépenses des neuf mois de 1814 furent fixées à cinq cent soixante-douze millions deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-treize francs.

L'année 1815 à sept cent quatre-vingt-onze millions trois cent dix-sept mille six cent soixante francs.

L'année 1816 à huit cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt francs.

L'année 1817 à un milliard soixante-neuf millions deux cent soixante-un mille huit cent vingt-six francs.

1818. La loi du 15 mai 1818 porte le budget de cette année à un milliard quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt treize francs.

On s'étoit flatté de voir abolir la conscription et les droits réunis, impôts terribles sur les hommes et les bourses. L'impérieuse nécessité s'y est opposée. On n'a pu qu'abolir leurs noms et en diminuer beaucoup la rigueur.

La session des chambres de 1818 fut précédée par un événement agréable à la France entière : les puissances de l'Europe jugèrent que l'espèce de garnison qu'elles y avoient mise, n'étoit plus nécessaire à leur sécurité ; qu'elles n'avoient plus rien à craindre des suites de la révolte du mois de mars 1815, et de la contagion des doctrines anarchiques, réveillées par cet horrible épisode de notre révolution. Dans le courant du mois de novembre, le territoire françois fut entièrement délivré de toute surveillance étrangère.

La session ne s'ouvrit que le 10 décembre, et fut assez long-temps désœuvrée. La cause en provint d'un dissentiment dans le ministère. Depuis long-temps on craignoit l'exagération des opinions appelées libérales. Un ministre, dans un discours prononcé à la chambre des députés le 15 décembre de l'année précédente,

parlant des derniers Etats-Généraux, avoit dit : « 1789 a creusé les tombeaux de 93, et dressé » ses échafauds. » Le parti, désigné sous le nom de libéraux, frémit de cette vérité universellement reconnue, dont l'énonciation excita même de sa part des plaintes amères. Il fut bien autrement alarmé, lorsqu'à l'ouverture de la session de 1818, il entendit sortir de la bouche du monarque lui-même ces paroles adressées aux députés : « Je compte sur votre » secours pour repousser les principes perni- » cieux qui, sous le masque de la liberté, » attaquent l'ordre social, conduisent, par » l'anarchie, au pouvoir absolu, et dont le » funeste succès a coûté au monde tant de » sang et tant de larmes. » Alors le ministère se divisa sur la question de savoir s'il ne conviendroit pas de revoir la loi relative aux élections. Il fut assez long-temps incertain quelle opinion triompheroit. Les ministres, qui avoient adopté celle d'une modification, succombèrent ; on leur donna des successeurs.

Néanmoins, la pluralité de la chambre des pairs, pensant comme les vaincus, il y fut décidé qu'on supplieroit le roi d'examiner s'il ne convenoit pas de faire quelque changement au mode d'élection. Mais cette résolution, portée à la chambre des députés, n'y fut point

1818. admise, et les libéraux en poussèrent un cri de joie.

1819. Dans une autre circonstance encore, le nouveau ministère, ayant eu contre lui la pluralité dans la chambre des pairs, obtint de Sa Majesté qu'il y fût ajouté soixante nouveaux membres, ce qui rendit de suite aux ministres la pluralité qu'ils avoient perdue dans la chambre héréditaire. Le côté droit de celle des députés, qui va toujours décroissant et qui ne compte plus que soixante-dix têtes, découragé par cet événement auquel il avoit opposé tous ses efforts, ne prit aucune part aux discussions, et se contenta d'opiner, jusqu'à ce qu'il fût question du budget. Alors il reprit la parole pour y proposer des amendemens, dont plusieurs ont été adoptés; ce qui a un peu allégé le fardeau des impositions. Durant ce long silence, il a été rendu des lois sur la liberté de la presse, et l'esclavage des journaux, qui a été aboli, à la condition toutefois d'un cautionnement très-considérable, exigé des propriétaires. C'est une singularité remarquable qu'il ait fallu, dans le siècle des lumières, payer la rançon de sa plume, comme, dans un temps d'ignorance, on avoit été contraint de payer celle de sa personne, et que, dans le pays des Francs, on ne puisse obtenir de franchise qu'au poids de l'or.

1819.

Le budget de 1819 a été, après beaucoup de réductions, fixé par la chambre des députés à huit cent soixante-quatorze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-quinze francs. Il est bon de remarquer que, dans cette somme, non plus que dans celles que nous avons citées pour les années précédentes, ne sont point comprises les dépenses communales, départementales et les octrois; ce qui, pour 1819, forme un objet de quatre-vingt-quatre millions. Cette masse d'impôts, dit-on, excède les deux tiers du revenu territorial de la France. Il est vrai que l'avenir promet des adoucissemens; mais il faudra, peut-être, cent ans pour combler l'abîme creusé dans l'espace des cent jours. Au reste, quelque énorme que soit le prix auquel l'usurpateur a été chassé une seconde fois, il faut encore rendre grâces au ciel de nous en avoir délivrés; car, de toutes les calamités, la plus effrayante pour les peuples est le succès d'un usurpateur, dont le triomphe invite les ambitieux au bouleversement de l'univers.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE

DU SIXIÈME VOLUME.

Page

(1) Mots créés par la révolution.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

ERRATA.

Il s'est glissé peu de fautes d'impression. Nous avons seulement remarqué :

Tome Ier, page 87, ligne 1, quatrième au lieu de troisième.
Tome IV, page 511, ligne 23, aussi pour ainsi.
Tome VI, page 341, ligne 23, septembre au lieu de décembre.
Page 426, ligne 18, au lieu de 18, lisez 13.
Page 466, ligne 20, 1814 en place de 1794.
Page 680, ligne 9, 18, lisez 13.

9